00105947

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-1.

Digitized with financial assistance from
Dr. Gersan Da Cunha
on 19 February, 2019

Geographical Society

Bombay

THE PRESENT OF

Premchand Raichand Esqre

5th January 1865.

SYMBOLUM BIBLIOTHECÆ
JOANNIS BERNARDI NACK
Civis et Mercatoris Francofurtensis.
D. Osterlander Inv.
de S. Hilaire del. et Sc. 1759

LES SIX VOYAGES DE JEAN BAPTISTE TAVERNIER,

Ecuyer Baron d'Aubonne,

EN TURQUIE, EN PERSE, ET AUX INDES,

Pendant l'espace de quarante ans, & par toutes les routes que l'on peut tenir: accompagnez d'observations particulieres sur la qualité, la religion, le gouvernement, les coûtumes & le commerce de chaque païs, avec les figures, le poids, & la valeur des monnoyes qui y ont cours.

TOME TROISIEME.

Contenant, les Roiaumes du JAPON, *&* TUNQUIN; *avec des Observations sur le Commerce qu'on y fait.*

1033

ROYAL ASIATIC ... LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH

GG. N. 133

A LA HAYE,

Chez HENRI SCHEURLEER, proche la Cour, à l'Enseigne d'Erasme.

M. DCC. XVIII.

00105947

AU ROY

SIRE,

C'*Est icy apparemment le dernier Ouvrage que j'offriray à* Vostre Majesté, *je luy ay dedié tous les autres, & il est juste que j'acheve comme j'ay commencé. Le dessein de contribuër en ce que je pouvois à son service, a esté le principal objet de mes courses & de mes travaux; c'est donc à Elle à qui j'en dois presenter tout le fruit; il en sera de mes Ecrits,* SIRE, *comme de ma Vie, dont tous les momens Vous ont esté dediéz; j'ose assurer* Vostre Majesté, *que je ne les employeray jamais que pour Elle, & qu'à l'âge où je suis la passion que j'ay pour sa gloire n'est point vieillie en moy. Mais comme j'ay toûjours le mesme zele, que n'ay-je aussi la mesme vigueur de mes premieres années! Aujourd'huy que* Vostre Majesté *en donnant pour la troisième fois la paix à l'Europe, va faire refleurir plus que jamais le commerce de la France avec toutes les Nations. Que nos Voyageurs auront de joye d'aller publier vos exploits chez ces Potentats de l'Orient, qui avant que d'avoir oüy parler de* Vostre Majesté *ne croyoient rien au dessus d'eux! Quel plaisir pour un François! de voir l'étonnement de ces Princes au recit des actions prodigieuses de* Vostre Majesté, *& de leur aller confirmer par de nouveaux témoignages, des miracles qui ont besoin de plus d'un témoin pour estre creûs. Animé de cette seule pensée, il me semble* SIRE, *que je ne sens deja plus en moy les foiblesses de l'âge, & que j'irois traverser tout exprés les deserts de l'Arabie & de la Perse, & revoir encore les bords de l'Inde & du Gange. Mais si aprés les avoir*

parcourus six fois, il faut finir icy ma carriere, je ne laisseray pas, SIRE, *de la finir en servant* Vostre Majesté, *& ne pouvant agir par moy-mesme en des climats si éloignez, j'encourageray du moins les autres à y aller; ils touveront peut-estre dans mes Relations dequoy s'instruire dans leur mestier, & toutes les fois qu'ils viendront me consulter, je ne leur refuseray point les lumieres que le temps & l'experience m'ont données, unique & legitime avantage de la Vieillesse! Mais ce que je leur recommanderay le plus, c'est de preferer toûjours la Vertu au Gain, & l'honneur de nostre Nation à leur interest partitulier; & sur toutes choses, d'avoir sans cesse dans le cœur cét attachement à vostre Personne, & ce profond respect avec lequel j'ay vescu & je mourray,*

SIRE,

De Vostre Majesté

Tres-humble & tres-obeïssant,
& tres-fidele serviteur
& sujet,

J. B. TAVERNIER.

TABLE

Des Chapitres de la Relation du Royaume de Tunquin.

CHAPITRE I. *Discours general du Royaume de Tunquin, & de quelle maniere l'Auteur en a eu la cannoissance.* Page 168

CHAP. II. *De l'assiete & de l'étenduë du Royaume de Tunquin.* p. 172

CHAP. III. *De la qualité du Royaume de Tunquin.* p. 174

CHAP. IV. *Des richesses & du commerce du Royaume de Tunquin.* p. 182

CHAP. V. *Des forces tant par mer que par terre du Royaume de Tunquin.* p. 184

CHAP. VI *Des mœurs & coûtumes des peuples du Royaume de Tunquin.* p. 187

CHAP. VII. *Du mariage des Tunquinois, & de leur severité pour l'adultere.* p. 189

CHAP. VIII. *Des visites, festins & divertissemens des Tunquinois.* p. 192

CHAP. IX. *Des gens de Lettres du Royaume de Tunquin.* p. 197

CHAP. X. *Des Medecins & des Maladies des Tunquinois.* p. 201

CHAP. XI. *De l'origine, du Gouvernement & de la Police du Royaume de Tunquin.* p. 205

CHAP. XII. *De la Cour des Rois de Tunquin.* p. 213

CHAP. XIII. *Des ceremonies qui s'observent quand les Rois de Tunquin sont élevez sur le Trône.* p. 215

CHAP. XIV. *De la Pompe funebre des Rois de Tunquin.* p. 223

CHAP. XV. *De la Religion & des superstitions des Tunquinois.* p. 227

Fin de la Table.

TA.

TABLE

Des Chapitres de la Conduite des Hollandois en Asie.

CHAPITRE I. *Dessein de l'Auteur.* Page 241

CHAP. II. *De l'Isle Formoza.* p. 247

CHAP. III. *Du peu de scrupule que font les Hollandois de ne pas tenir leur parole dans leurs Capitulations, & de plusieurs autres injustices.* p. 252

CHAP. IV. *Du peu de zele des Hollandois pour l'avancement du Christianisme aux Indes, du mauvais ordre de leurs Hospitaux, & de leur défaut de Charité.* p. 257

CHAP. V. *De l'Isle Maurice, où l'on coupe l'Ebene; à quoy les Hollandois employoient autrefois les Esclaves & les Bannis.* p. 268

CHAP. VI. *De l'Equipage du General à Batavia, & en particulier du General Matsuker, & de ce qui arriva à sa femme & à sa niece.* p. 174

CHAP. VII. *Du General Vanderbroug, & de ce qui s'est passé sous son Gouvernement, avec l'origine de la ville de Batavia.* p. 281

CHAP. VIII. *Du General Van-Dyme, & du General Vanderlin, & des choses qui se passerent sous leur Gouvernement.* p. 294

CHAP. IX. *Du General Spek, & de la grande severité du General Can.* p. 300

CHAP. X. *Autres grandes severitez du sieur Can, & du sieur Caron.* p. 302

CHAP. XI. *Du Riklof Van Gous, qui commandoit*

doit l'armée devant Cochin, de ses cruautez, & de sa vanité à couronner un Prince Indien au nom de la Compagnie. p. 300

CHAP. XII. *Du sieur Hollebran Glins chef du Comptoir d'Ormus, & de ses brutalitez.* p. 313

CHAP. XIII. *De l'arrivée en Perse de Charles Constant, qui commandoit la flotte Hollandoise, de ce qu'il fit à la Cour, & d'une querelle qu'il eut avec l'Agent des Anglois.* p. 319

CHAP. XIV. *Fin miserable de trois Gentils-hommes Bretons qui s'estoient mis au service de la Compagnie.* p. 336

CHAP. XV. *Mauvaises actions, & cruautez horribles & innoüies de quelques Hollandois en divers endroits des Indes.* p. 340

CHAP. XVI. *Autres actions cruelles des Hollandois dans les Indes.* p. 344

CHAP. XVII. *De l'orgüeil des femmes de Batavia, de leur credit & de leurs amourettes, avec un recit d'un combat du frere de l'Auteur contre deux Officiers.* p. 348

CHAP. XVIII. *Des cruautez de quelques femmes Hollandoises à Batavia.* p. 354

CHAP. XIX. *Des amours infames & détestables de quelques Hollandois.* p. 358

CHAP. XX. *Fin pitoyable d'un riche Marchand de Hambourg, qui dans sa disgrace s'estoit enrôlé pour simple soldat au service de la Compagnie.* p. 365

Fin de la Table.

CARTE LES ISLES DU IAPON
ESQUELLES EST REMARQUÉ LA ROUTE TANT PAR MER QUE PAR TERRE
OCEAN ORIENTAL
MER DE
COREER
MER DU SUD

III. Deel
Fol. 127
CARTE
Faite sur les lieux
par
DANIEL TAVERNIER
au
TONQVIN
COSTE DE LA COCHINCHINE

RELATION DU JAPON, ET

De la cause de la persecution contre les Chrestiens dans ses Isles.

LIVRE PREMIER.

LEs Geographes modernes ont fait des descriptions du Japon sur les conjectures qu'ils ont tirées de quelques Relations de Marchands qui ont trafiqué en ce païs-là; & comme il y a peu de Marchands qui sçachent la Geographie, & qui ne songent à autre chose dans leurs voyages qu'au gain qu'ils peuvent faire par leur commerce, ces descriptions qu'on nous en a données sont fort incertaines. Les Geographes anciens n'en ont pas eu une plus parfaite connoissance, & ce n'est encore que par conjecture qu'on a cru que l'Isle *Jabadii*, dont parle Ptolomee, estoit ce qu'on appelle aujourd'huy l'Isle de Niphon. Ce que j'en ay pu apprendre de plus certain par le recit de plusieurs personnes qui ont fait ce voyage, est que l'Empire du Japon se trouve presentement composé de plusieurs Isles, dont quelques unes peuvent n'estre pas de veritables Isles, mais seulement des pen-insules, & particulierement celles qui sont partie de la terre d'Yesso, dont les habitans sont vassaux & tributaires du Japon. Neantmoins un Pilote Hollandois qui en a reconnu la coste pour découvrir si cette terre-elle mesme estoit une Isle, ou si elle estoit un continent à cette grande terre de Corée inconnuë jusqu'à ce jour dans les lieux où elle va s'estendre par derriere la Chine jusqu'au fonds de la Tartarie Nieulhan, dit qu'elle est

separée d'avec le Japon par un petit espace de mer que ceux du païs nomment le détroit de Sangaar. Entre toutes les Isles du Japon où l'on comptoit autrefois 66 Royaumes, il y en a trois remarquables par leur grandeur; la plus grande s'appelle Niphon, la seconde Ximo, & la troisiéme Xicock. Les Japonois comptent vingt-sept journées de chemin depuis la province de Quanto jusqu'au païs d'Yesso, & disent que ce païs d'Yesso loin du bord de la mer est si plein de montagnes inaccessibles, que les Japonois qui en ont tenté la découverte par terre, n'ont pu penetrer jusqu'au bout, & s'en sont rebutez à cause de la longueur & de la difficulté du voyage.

L'Isle de Niphon est quatre fois plus grande que les deux autres; on y voit une montagne qui jette des flammes comme le mont Ætna en Sicile; autrefois on y comptoit trente-cinq Royaumes? aujourd'huy on la divise seulement en cinq parties, dont les noms sont Jamaisoit, Ietsen, Ietsesen, Quanto, & Ochio, que l'on rencontre tout de suite, en allant d'Occident en Orient. Ces cinq parties sont encore subdivisées en plusieurs provinces. L'Isle de Ximo, ou Saycok, est située au Sud-oüest de Niphon, & peut avoir de circuit 160 lieuës. L'Isle de Xicock est située au midi de Niphon & peut avoir 120 lieuës de tour. Les autres Isles qui sont aux environs ne sont pas si considerables, & ces mers sont parsemées d'Isles comme celles de l'Archipel entre la Morée & les costes de l'Asie-Mineure; mais pour n'ennuyer pas le lecteur par un plus long détail de cette description, je le renvoye à la carte qui y est attachée. & que je crois tres-fidele, ayant esté faite sur les lieux.

L'Empereur demeure presentement dans la ville d'Yeddo, à cause que l'air y est plus temperé, & que les chaleurs n'y sont pas si grandes; mais quand il a un fils âgé de quinze ans, il l'envoye à Surunga où ce Prince tient sa Cour en attendant la mort de son pere pour monter sur le throne. Depuis que Yeddo a esté choisie pour le Siege Imperial, elle s'est si fort accruë qu'elle a pre-

sen-

sentement trois lieuës de long & deux lieuës de large ; les maisons y sont fort pressées, & elle est extremement peuplée. Quand l'Empereur va par la ville, ou qu'il y a quelque spectacle, il est presque impossible de percer la foule du peuple, où les femmes neantmoins ne vont jamais. Le Palais de l'Empereur est tout couvert de lames d'or ; ceux des Seigneurs répondent à cette magnificence, & de loin cette ville est l'objet le plus riche & le plus superbe que l'on puisse voir ; elle n'est pas si belle par dedans, parce que les maisons ordinaires n'y sont basties que de bois. Le grand Daïry fait sa demeure à Meaco ; cette ville est aussi fort grande, & contient plus de cent mille maisons ; c'estoit autrefois la capitale de l'Empire, lors que les Daïry en furent dépoüillez. Aussi-tost qu'il est couronné par les Bonzes qui sont les Prestres & les gens de la loy, il ne faut plus qu'il s'expose à la clarté de la Lune, & qu'il se fasse razer ny couper les ongles avec des cizeaux. Les gens du pays disent que l'Empire du Japon estoit gouverné anciennement par un Prince nommé Daïry, qui estoit en si grande opinion de sainteté, que ses sujets le respectoient comme un Dieu, & que pour se rendre plus venerable parmy ces peuples, il avoit laissé croistre sa barbe & ses cheveux, disant que ce seroit faire un sacrilege que d'en approcher le razoir ny les cizeaux. Les Princes qui luy ont succedé, quoy qu'ils n'ayent plus que le nom de Roys, ont conservé le mesme usage, & disent qu'ils ne se montrent point à la Lune, parce qu'ils sont fils du Soleil S'il a une fille en âge d'estre mariée, l'Empereur est obligé de l'epouzer, & c'est elle qui porte le nom d'Imperatrice, quand mesme elle n'auroit point d'enfans, ce qui est contraire à la maxime de tous les Rois d'Orient, qui ne donnent le titre de Reine qu'à celle de leurs femmes qui accouche la premiere d'un enfant masle pour succeder à la Couronne.

De sept ans en sept ans, l'Empereur envoye vers le Daïry un des premiers Princes de sa Cour luy porter une corbeille pleine de terre, & luy dire que toutes les terres

 que

que l'Empereur possede sont au Daïry. En effet l'Empire luy appartient par droit de succession, mais il n'en a conservé qu'un titre honorable & de grands revenus qui ne laissent pas de luy donner beaucoup de pouvoir dans l'Estat.

Les Japonois sont idolatres, & adorent principalement le Soleil; mais quoy qu'ils ayent un nombre infini de temples & de differentes Idoles, ces peuples ne sont pas fort attachez à leur superstition; l'Empereur seul est severe contre les autres Religions. Ils ne sortent point de leur païs pour voyager, si ce n'est à la Chine & dans la terre d'Yesso, & depuis peu l'Empereur a fait des défenses tres-rigoureuses à tous ses sujets d'avoir aucun commerce avec les Estrangers, excepté avec les Chinois & les Hollandois. Il a receu en divers temps des Ambassadeurs de plusieurs Princes, & il ne leur en a point envoyé; on pretend neantmoins qu'en 1585. quelques Seigneurs de ces Isles nouvellement convertis à la foy, envoyerent leurs enfans à Rome pour reconnoistre le Pape Gregoire XIII. & pour se faire instruire, & qu'estant revenus à Goa en mil cinq cens quatre-vingt sept, ils furent receus ensuite dans leur païs avec de grandes marques de joye. Le peu d'application qu'ils ont à la navigation & au trafic, vient en partie de ce qu'ils abondent de toutes les choses necessaires à la vie, & de ce que l'Empereur craint presentement que les Religions estrangeres ne s'introduisent en son païs. Ils sont fort amoureux des nouveautez, c'est pourquoy il y a eu parmi eux beaucoup de revoltes & de guerres civiles, jusqu'à ce que Quabacondon ait osté l'Empire aux Daïry & reüni toutes ces Provinces. Ils sont si fiers & si vindicatifs, qu'au moindre affront qu'ils reçoivent, s'ils n'en peuvent tirer vengeance sur le champ, ils se tuent eux-mesmes en s'ouvrant le ventre avec leur Cric. On m'en a conté une histoire qui peut confirmer cette verité.

Deux jeunes Seigneurs servans l'Empereur, se rencontrerent dans le Palais & se heurterent par hazard fort rude-

ridement. Le plus querelleux des deux voulut mettre l'épée à la main, l'autre luy dit, le lieu n'est pas propre, je vay faire ma charge, attends moy, & je te satisferay. Il l'attendit effectivement, mais l'impatience le prit, & croyant que l'autre s'estoit moqué de luy, de rage il s'ouvrit le ventre avec un poignard. Le monde s'attroupe alentour, & luy demande la cause de sa mort, on n'en peut tirer autre chose, *c'est un lasche qui m'a offensé.* L'autre arrive, fend la presse, & surpris de cette action, malheureux, dit-il, tu ne devois pas douter de ma parole, ce poignard va t'en assurer. En disant ces mots, il se tuë sur le champ & tombe auprés de luy.

Il n'y a point de nation dans le monde qui craigne moins la mort que celle-là, & qui ait tant de pente à la cruauté. Si quelque Prince ou grand Seigneur fait un festin à ses amis, à la fin du repas il fait appeller ses principaux Officiers, & il leur demande si quelqu'un d'eux l'aime assez pour se tuer en presence des conviez; aussitost ils disputent entre eux à qui aura cet honneur-là le premier, & selon qu'il plaist au Prince de les nommer, ils s'ouvrent le ventre avec leur Cric qui est une espece de poignard dont la pointe est empoisonnée, & ils s'estiment fort honorez de donner ce spectacle à la Compagnie. Ils en usent de mesme quand leurs maistres meurent, ou quand ils batissent quelque Palais, car ils ont cette superstition de croire que ces victimes sont necessaires pour la durée de l'edifice, & pour rendre heureuses les personnes qui doivent y demeurer.

Ils punissent de mort tous les larcins; c'est un crime capital parmi eux de joüer de l'argent; l'adultere n'est puni que dans les femmes; la fausse monnoye, l'incendie, le viol, le rapt & les crimes d'Estat, sont non seulement punis en la personne des coupables, mais aussi de tous les plus proches parens. Les femmes y sont retirées & fort fidelles à leurs maris. L'Empereur ayant fait mourir un Seigneur de sa Cour dans l'esperance de posseder sa femme, elle craignit qu'il n'usast de violence pour joüir d'elle, & luy demanda du temps pour se

resoudre, il luy accorda quelques jours, au bout d
quels elle s'enferma avec ses enfans, & aprés avoir cl
gé un de ses gens d'aller porter de sa part un papic
l'Empereur, elle mit le feu à sa chambre & se brûla a
eux. L'Empereur ne trouva dans ce papier que des rep
ches de sa tyrannie, & des marques de la joye que c
femme avoit eue de faire ce sacrifice à la memoire de
mary; on m'en a conté d'autres histoires semblab
qui font voir que cette nation n'est pas incapable des
grandes actions de vertu.

Les Portugais sont les premiers de l'Europe qui ont découvert les Isles du Japon, ils y furent jettez par une violente tempeste en l'année 1542. & ayant apris que l'or & l'argent y estoient en abondance ils y retournerent pour s'y établir, ils aborderent prés de Surunga: cette ville est éloignée de la mer d'environ quatre lieuës, & comme il n'y a qu'une plage où les vaisseaux ne sont pas en seureté, ils ne trouverent pas cet établissement assez commode, & n'y demeurerent que quatre ou cinq ans. Enfin ils descendirent en une petite Isle deserte nommée Kisma qu'ils peuplerent dans la suite; neantmoins depuis la derniere persecution contre les Chrétiens, les Portugais ont abandonné cette Isle, n'ayant plus de commerce au Japon; elle a esté inhabitée jusqu'à ce que les Hollandois y ayent estably leur Comptoir en la maniere que je diray à la fin de cette Relation.

Sept ans aprés que les Portugais eurent abordé pour la premiere fois au Japon, Saint François Xavier y vint prescher l'Evangile. Sa premiere descente fut dans l'Isle de Niphon; il y demeura deux ans & quelques mois, & parcourut plusieurs endroits de ces Isles, mais son principal dessein estant d'aller à la Chine, il s'embarqua pour ce voyage. Le vaisseau ne fut pas plûtost en mer que Saint François Xavier tomba dangereusement malade. Le Capitaine & tous les Officiers furent d'avis de le mettre à terre, croyant qu'il y pourroit recevoir du soulagement. Ce qui les détermina davantage à ce dessein, fut qu'ils se trouverent proche de l'Isle de Sechen, d'autres
disent

ſlemi Hainan dependante de la Chine. *Ils jetterent* l'ancre pour y aborder, & mirent S. François Xavier dans cette Iſle ; ſa maladie y augmenta au lieu de diminuer, & quelques jours aprés il finit en ce lieu ſa miſſion avec ſa vie, aprés avoir eſtably la foy Chreſtienne avec des progrés admirables dans tous les lieux où il avoit paſſé, non ſeulement par ſon zele & par ſes predications, mais auſſi par ſon exemple & par la ſainteté de ſes mœurs ; ſa mort eſt arrivée en l'année 1552. & il n'a jamais eſté dans la Chine, comme quelques uns l'ont crû, quoy qu'il y eut abordé deux fois.

Neantmoins il y a beaucoup d'apparence que le Chriſtianiſme qu'il avoit eſtably dans l'Iſle de Niphon s'étendit dans les païs voiſins, & ſe multiplia par les ſoins de ce ſaint homme qu'on peut nommer à juſte titre le ſaint Paul & le veritable Apoſtre des Indes. La Foy s'augmenta conſiderablement dans le Japon aprés ſa mort, & ces Peuples ſe montrerent au commencement fort dociles aux inſtructions qu'on leur donnoit ; mais la conduite des Portugais ayant dépleu aux principaux Gouverneurs & à ceux qui avoient le plus de pouvoir à la Cour, ils en donnerent de méchantes impreſſions à l'Empereur, & les Bonzes qui ſont comme les Preſtres du païs, concevant de leur coſté beaucoup de jalouſie de cette nouvelle religion, exciterent de temps en temps des perſecutions contre les Japonois nouvellement convertis, ſous pretexte qu'ils favoriſoient les entrepriſes ſecrétes des Portugais.

La Foy Chrétienne ne laiſſoit pas de s'acroiſtre de jour en jour, & peut eſtre que toute cette nation l'auroit à la fin embraſſée, ſi l'avarice & la malignité des Chrétiens meſmes n'euſſent apporté le principal empeſchement à cette converſion. Les Hollandois ont fait tous leurs efforts pour rejetter ce crime ſur l'orgueïl & l'inſolence des Portugais, mais on peut juger de la verité par ce qu'en a eſcrit un Hollandois meſme nommé Leonard Campen, qui dit que quand on intrreogeoit en ce païs-là ceux de ſa nation pour ſçavoir de quelle religion ils eſtoient, ils

 avoient

avoient accoûtumé de répondre ; *Je ne suis pas Chrestien, je suis Hollandois.* Mon dessein n'est point icy de noircir comme il a fait toute la nation par un aveu si detestable, mais bien de faire voir jusqu'à quel excez a pû monter l'avidité du gain dans l'ame d'un particulier employé par la Compagnie de Hollande à ce nouvel establissement, pour montrer combien il est dangereux de faire un mauvais choix d'Officiers quand on veut introduire le commerce dans des regions si éloignées.

La Compagnie Hollandoise des Indes Orientales ayant équipé un vaisseau pour Batavia, fit embarquer, comme c'est la coûtume, une douzaine de jeunes garçons, & autant de jeunes filles que l'on tire des hospitaux d'Amsterdam ou des autres villes d'où partent les vaisseaux. Entre ces garçons il y en eut un qui fut choisi pour servir à la cuisine, mais la fortune le destina dés lors pour estre un jour l'instrument fatal d'un des plus grands malheurs qui soient arrivez dans nostre siecle. On dit qu'il estoit originaire de Bruxelles, ce que je ne puis croire, car les Flamans sont gens de bien & bonnes gens. Pendant le voyage, le Marchand ayant observé qu'il avoit de l'esprit, & qu'il pourroit un jour rendre d'autres services à la Compagnie, luy fit apprendre à lire & à écrire. Il profita si bien dans cette estude, qu'estant arrivé à Batavia, il en sceut assez pour monter à un plus haut employ. Aprés l'arrivée du vaisseau, le General & son Conseil resolurent d'envoyer le mesme vaisseau au Japon avec une partie de l'équipage qui estoit venu d'Europe. Le Marchand & quelques Officiers furent commandez pour faire ce voyage, & le hazard voulut que le sous-écrivain estant mort peu de jours aprés leur depart de Batavia, le Marchand jetta les yeux sur ce jeune garçon pour luy donner cette place. Il en estoit tres-capable, car le Marchand avoit pris un soin particulier de l'instruire du commerce des Indes, & comme il avoit naturellement de l'esprit, il n'eut pas de peine à s'y rendre habile.

Le vaisseau estant arrivé à Firando, le nouveau sous-écrivain creut ne pouvoir jamais trouver un lieu plus propre

propre à établir sa fortune que celuy où elle venoit de le porter, il forma le dessein d'y demeurer & d'abandonner son bien-faicteur. Le Marchand estant prest de se remettre à la voile pour retourner à Batavia, le sous-écrivain se cacha, & l'on ne s'apperceut de son absence que quand le vaisseau fut fort avant en mer. Alors se voyant en seureté, il revint au comptoir où il avoit lié amitié avec quelques-uns des Officiers, & en peu de temps il aprit si bien la langue du païs, qu'il se rendit tres-utile à la Compagnie, & tres-considerable parmy les habitans avec lesquels il faisoit presque luy seul tout le negoce des Hollandois au Japon.

Ses services & sa capacité l'eleverent enfin au rang de President du Comptoir ; l'autorité que cette charge luy donnoit rehaussa ses esperances, & il ne se contenta pas de continuer le negoce de sa nation dans cet Empire ; il fit dés lors le projet d'en exclure toutes les autres. Les Portugais (comme nous l'avons remarqué) y avoient trafiqué les premiers, & leurs Comptoirs y estoient establis depuis prés de cent années. La Religion Chrestienne s'y estoit introduite avec eux, parce que ces peuples sont autant zelez pour la propagation de la foy que les Hollandois le sont peu. Le President voyoit que les Japonois Chrestiens ne vouloient negocier qu'avec les Portugais, comme les connoissant de plus longue main, & parce qu'ils sont de meilleure foy dans le commerce. Il s'avisa de les rendre suspects à la Cour par leur Religion mesme, & engagea des Gouverneurs de Province, & de Grands Seigneurs, à force de presens, à favoriser son entreprise.

Mais les Portugais ne manquoient point d'amis & de partisans ; & quoy qu'ils ne fussent pas en estat de faire de si grandes liberalitez que le President, ils ne laissoient pas de se maintenir, & de rendre toutes ses brigues inutiles. Ces moyens ne luy reüssissant pas, il eut recours à la plus noire de toutes les calomnies ; il supposa une lettre écrite en langue Portugaise, qui contenoit le dessein formé d'un soûlevement general des Chrétiens

 dans

dans le Japon, & d'une conſpiration particuliére contre la perſonne de l'Empereur. Il porta cette lettre à un Seigneur du païs, dont il avoit gagné la confiance. Ce Seigneur qui entendoit un peu le Portugais, creut qu'il eſtoit de ſon devoir d'envoyer en diligence cet avis à la Cour, & de s'informer cependant des particularitez d'une entrepriſe ſi importante à la vie du Prince & à la tranquillité de l'Eſtat.

Le Preſident luy conta par quelle avanture cette lettre eſtoit tombée entre ſes mains, & l'inventa d'un bout à l'autre, avec des circonſtances propres à rendre ſon impoſture vray-ſemblable; diſant que des Hollandois avoient fait priſe d'un vaiſſeau Portugais qui s'en retournoit du Japon à Goa, & que le Capitaine Hollandois ayant trouvé cette lettre parmy d'autres papiers, l'avoit ouverte, & voyant de quelle conſequence elle étoit, l'avoit envoyée exprés au Preſident pour en uſer ſelon ſa prudence & l'affection de la Compagnie Hollandoiſe pour le ſervice de l'Empereur. Qu'il avoit crû ne pouvoir l'adreſſer plus ſeurement qu'à luy pour prevenir de ſi grands maux, & qu'il n'y avoit pas un moment à perdre. Que les Eſpagnols à qui les Portugais obeïſſoient avoient une maxime pernicieuſe de ne vouloir point ſouffrir dans les lieux où ils ſont d'autre religion que la leur, & que pour l'établir plus ſeurement ils n'épargnent ny la vie ny la liberté des hommes; & meſme qu'ils croient faire un grand ſacrifice à leur Dieu, lors qu'ils égorgent ceux qu'ils ne peuvent convertir. Que les Hollandois n'eſtoient pas de meſme, qu'ils s'accommodoient avec toutes les nations & avec toutes les religions, & qu'ils ne ſongeoient à rien qu'à leur commerce.

Ce Seigneur adjouſta foy à ces ſuppoſitions, & envoya promptement à l'Empereur une copie de cette lettre, dont la ſubſtance eſtoit que les Eſpagnols des Philippines & les Portugais eſtablis au Japon de concert avec tous les Chreſtiens du païs, mandoient au Viceroy de Goa, que s'il envoyoit dans un temps prefix huit ou dix vaiſſeaux char-

chargez de troupes & de munitions de guerre, & principalement d'Officiers pour commander les revoltez, ils auroient en peu de jours une armée nombreuſe, & qu'il leur ſeroit facile de ſe rendre maiſtres de tout le Japon; qu'ils avoient donné le meſme avis & pour le meſme deſſein au Vice-Roy des Philippines, afin que la revolte ſe declaraſt tout à la fois.

Le Portugal eſtoit ſous la domination d'Eſpagne, & quoy que les Portugais ne vouluſſent ſouffrir dans leurs places des Indes aucun Eſpagnol que le Viceroy, neantmoins il ſe gliſſoit au Japon des Religieux conduits par un veritable zele pour la foy; mais ce zele quand il eſt indiſcret fait quelquefois d'auſſi grands maux que l'avarice meſme. Les Peres Pauliſtes (c'eſt ainſi que l'on nomme les Peres Jeſuites dans les Indes, à cauſe que leur principale Egliſe de Goa eſt dediée à ſaint Paul) ces Peres, dis-je, faiſoient de grands progrez & avoient aquis beaucoup de creance parmi ces peuples, malgré les perſecutions qui s'elevoient de temps en temps contre les Chreſtiens, ſelon que les Seigneurs du païs eſtoient bien ou mal intentionnez pour eux. Le nombre en groſſiſſoit tous les jours, & les nouveaux convertis y trouvoient meſme leur avantage, en ce qu'ils s'enrichiſſoient par le commerce des Portugais, qui eſtoient de ſerment de ne point negocier avec les Idolatres. Cette diſtinction irrita les Bonzes contre eux, & la multitude des Chreſtiens donna de l'ombrage au Prince, qui prit feu tres-facilement ſur cette lettre ſuppoſée, & en donna dans la ſuite des marques bien ſanglantes.

Les Peres Jeſuites avoient converty à la foy un Grand Seigneur du Royaume qui demeuroit ordinairement à Bugen dans l'Iſle de Ximo; il en eſtoit Seigneur, & ſon pouvoir eſtoit fort grand dans toute l'Iſle. Il avoit quatre fils, deux deſquels eſtoient auprés de luy & avoient embraſſé à ſon exemple la religion Chreſtienne; le Pere receut au Bapteſme le nom d'Ignace, le plus âgé des deux fils fut nommé François, & le dernier Charles. Les deux ainez eſtoient à la Cour, & tous deux

favo-

favoris de l'Empereur. Le cadet ayant embrassé la Religion Chrestienne, s'adonna entierement à l'étude de l'Escriture Sainte, & se retira avec les Peres Jesuites qui avoient chez eux une espece de Seminaire pour instruire la jeunesse. Son exemple avoit attiré au Christianisme un grand nombre de ieunes Seigneurs, & comme il estoit éloquent dans sa langue, il leur fut d'un grand usage pour la predication de l'Evangile, & pour faire connoistre à ces Peuples les erreurs grossieres de leur idolatrie.

Naturellement les Japonois ont l'ame noble, & une grande disposition à toutes les sciences; & il ne manque à cette Nation que des personnes capables de l'instruire. Ce n'est pas qu'ils n'ayent leurs Docteurs; la Cour du Daïry en est pleine; on y conserve les Annales de leur pays; & ils pretendent que l'Imprimerie & l'Artillerie y estoient en usage avant qu'elles fussent connuës en Europe. C'est de cette Cour que viennent tous leurs livres, & les personnes qui sont à la suite de ce Prince, ne s'appliquent à autre chose qu'à etudier. On dit qu'ils ont appris toutes ces choses dans la frequentation des Chinois, & mesme qu'ils sont originaires de la Chine. En effet, la plus grande province de l'Isle de Niphon s'appelle Quanto, du mesme nom que cette partie maritime de la Chine où se fait son plus grand commerce, & dont les habitans ont esté plus appliquez que les autres à la navigation. Du moins si l'on en croit les Historiens Chinois, le Japon ne faisoit qu'une tres petite partie de leur vaste Empire, qui du Nord au Midy passoit autrefois 56 degrez de latitude, & contenoit tout ce qui est renfermé entre la mer glacée & la ligne Equinoctiale, n'étant borné à l'Occident que de la mer Caspie, & s'estendant à l'Orient par toute l'Amerique Septentrionale jusqu'à la nouvelle Espagne. Neantmoins ces deux nations se font la guerre de temps en temps; les Japonois ont quelque chose de plus farouche, & tiennent beaucoup du Tartare: ils sont plus braves que les Chinois & méprisent davantage la mort.

Le Pere Thomas Barre Portugais m'a dit fort souvent estant à Agra Capitale du Grand Mogol, où les Jesuites ont une tres belle maison, que ce jeune Seigneur & plusieurs de cette jeunesse avoient fait un si grand progrez en six ou sept ans, qu'ils estoient aussi sçavans que leurs maistres mesmes, & qu'ils avoient encore plus de zele qu'eux pour convertir ceux de leur nation. Les Jesuites n'avoient alors aucune maison destinée à l'instruction des enfans & des Catechumenes ; ils prierent ce Seigneur de leur prester une des siennes pour cet usage. Il en avoit quatre fort belles hors de la ville avec de grands revenus, il leur donna la plus proche. Peu de temps aprés, le plus jeune de ses fils tomba malade, & fut porté dans cette maison pour prendre l'air ; il y recouvra sa santé par le soin de ces Peres & par les prieres des Chrétiens qui auroient beaucoup perdu à sa mort, car ils recevoient de luy de tres grandes assistances. Son Pere joüit peu du plaisir que luy donna cette guerison, qui fut comme miraculeuse, & mourut lors que ses enfans & les Chrestiens qu'il n'aimoit pas moins tendrement, avoient le plus de besoin de sa protection.

Les deux aisnez qui estoient auprés de l'Empereur ayant appris la mort de leur pere, vinrent pour recüeillir sa succession, & demanderent aux Jesuites la maison qu'il leur avoit donnée parce qu'au Japon un Pere ne peut pas aliener le bien de ses enfans, & même quand il est parvenu à un certain âge, ils peuvent l'obliger de les en mettre en possession, ne reservant qu'une égale portion pour luy. Les Jesuites trop attachez à ce nouvel establissement, ne voulurent point s'en depoüiller pour avoir la paix, & engager même par cet accommodement toute la Famille à la protection du Christianisme. Ce refus irrita les deux aisnez, & ce demeslé survint entre les Jesuites & eux, dans le temps que le President travailloit avec une application extraordinaire à son dessein. Il eut avis de leur different, & comme il estoit grand imposteur, il sceut allumer dans l'esprit de ces deux Seigneurs une violente haine non seulement

con-

contre les Jesuites, mais contre tous les Portugais en general, en leur donnant une copie de cette lettre supposée.

Ces deux Seigneurs qui estoient favoris de l'Empereur, & dans un grand credit auprés de luy, joignirent l'interest de l'Estat à leur interest particulier, & porterent leurs plaintes à la Cour avec une aigreur extréme; disant qu'il n'y avoit plus de seureté pour le bien des familles, pour le repos de l'Empire, ny pour la vie du Prince, si l'on n'exterminoit dans le Japon tous les Portugais & les Japonois mesmes qu'ils avoient imbus de leurs erreurs. Pour justifier ces marques éclatantes de leur haine, ils monstrerent à l'Empereur cette copie de lettre, & le jetterent dans de si grandes alarmes pour sa personne & pour son Estat, qu'il ne voulut plus entendre aucune justification.

Quelques Seigneurs amis des Portugais le prierent de s'éclaircir de la verité avant que de se porter aux dernieres extremitez contre toute une nation & contre ses propres sujets. Il fut inexorable à leurs prieres, & donna des ordres secrets à des Commissaires pour aller dans toutes les Provinces de l'Empire, exterminer les Portugais & les Chrestiens mesmes originaires du pays. Comme ils avoient des partisans cachez à la Cour & ailleurs, ils furent avertis de tous costez d'une resolution si cruelle; mais ils n'en avoient point de plus fideles ny de plus zelez que ces deux jeunes Seigneurs de Ximo, François, & Charles. Les Chrétiens se rassemblerent auprés d'eux pour songer à leur commune conservation; & aprés avoir tenté inutilement de se justifier d'une si noire calomnie, ils resolurent de se mettre en défence, & de mourir tous pour soustenir leur religion & leur innocence contre ceux qui viendroient les attaquer. Ces deux Seigneurs se mirent à la teste de l'armée Chrétienne. L'aisné avoit porté les armes & sçavoit bien la guerre; le plus jeune exhortoit les autres à se bien défendre, en leur faisant voir qu'à l'exemple des Machabées ils ne devoient plus esperer qu'en la protection du Dieu des armées & dans

leur

propre valeur. Tous s'excitoient à une si legitime defense, & travailloient incessamment à se pourvoir d'armes & de munitions pour une resistance vigoureuse.

Les Commissaires de l'Empereur ayant eu avis de l'assemblée que les Chrestiens faisoient dans l'Isle de Ximo, en avertirent l'Empereur, sans luy mander precisement [illegible] & leurs desseins. Des Jesuites & des Augustins m'ont dit à Goa, que l'armée Chrestienne estoit alors composée de plus de quarante mille hommes, sans compter ceux qui survinrent devant & aprés que la bataille fut donnée.

L'Empereur ne croyant pas qu'ils fussent si nombreux, n'envoya d'abord contre eux que vingt cinq à trente mille hommes commandez par le plus jeune des deux Seigneurs de Ximo qui estoient auprés de luy ; mais ces troupes ne furent pas plustost en marche qu'il en leva de nouvelles, & mit une autre armée de quarante mille hommes sur pied, commandée par le Seigneur à qui le President avoit montré le premier la lettre supposée.

Les Chrestiens ayant eu la nouvelle que ces deux grandes armées venoient leur fondre sur les bras, se preparerent pour les recevoir, & choisirent un lieu avantageux pour s'y retrancher. Ils mirent en un endroit inaccessible par le derriere, & ouvert du costé du camp, tous les vieillards, les femmes & les enfans, afin de n'occuper personne à les garder. La premiere armée parut bientost à la veuë des Chrestiens ; la situation de leur camp estoit telle, que les Imperiaux n'en pouvoient decouvrir qu'une partie. Ils se mirent en bataille dans un tres-bon ordre, & les deux chefs les ayant exhortez à se bien défendre, le plus jeune dit qu'il estoit d'avis d'envoyer vers son frere chef de l'armée Imperiale, pour luy demander paix, & le prier d'interceder même pour eux auprés de l'Empereur, en l'assurant qu'il estoit prest de s'aller jetter à ses pieds pour justifier son innocence ; Que la religion des Chrestiens défendoit expressément aux sujets de se revolter contre leur Prince legitime ; & que la cons-

conspiration dont on les avoit accusez n'avoit pas moindre fondement. Il luy écrivit une lettre en ces termes au nom de toute l'armée, avec des protestations de mettre les armes bas, si l'Empereur vouloit avoir la bonté de les écouter. Un des principaux chefs s'offrit d'aller porter cette lettre au General des Idolâtres, qui ne voulut point la recevoir. Celuy qui l'avoit portée fut attaché par son ordre à une croix à la veüe des Chrestiens, & en même temps les Imperiaux vinrent les charger avec impetuosité.

Le combat dura prés de trois heures avec un avantage presque égal; le chef des Imperieux cherchant par tout ses freres, & ses freres l'évitant par tout, pour n'estre pas engagez à un combat d'homme à homme contre lui. Ils donnerent ce jour-là de part & d'autre des marques d'une valeur extraordinaire. Les Chrestiens à leur exemple, voyant que leur salut consistoit dans la victoire, & qu'il n'y avoit aucune esperance de pardon, combatirent avec tant de courage, que les Imperiaux furent contraints de ceder. Leur General fut tué sur la place; l'étonnement les prit; les Chrestiens qui avoient estendu leurs troupes à droite & à gauche enveloperent leurs ennemis, & toute l'armée des Idolatres fut taillée en pieces & poursuivie jusqu'au bord de la mer, où quelques-uns se sauverent dans des batteaux & allerent porter la nouvelle de leur défaite à la seconde armée Imperiale, qui marchoit à grandes journées pour se joindre à celle cy.

Cette victoire fut suivie de la conversion de plusieurs Idolâtres, & les Chrestiens aprés en avoir rendu graces à Dieu par des prieres continuelles dans leur camp pendant trois jours, se preparérent à une seconde bataille, ne doutant pas que l'autre armée ne vint les attaquer pendant qu'ils estoient encore fatiguez & affoiblis du premier combat. Mais ce General plus prudent que l'autre, se contenta de se retrancher en un poste où les Chrestiens ne peussent le venir forcer, & écrivit à la Cour les particularitez de la défaite de la premiere armée, sur laquelle il attendoit les ordres de l'Empereur.

Ce

Cependant l'armée Chrestienne grossissoit tous les jours, & par les Idolâtres qui se convertissoient à la foy, & par les Chrestiens du païs qui s'y venoient rendre de plusieurs endroits ; en peu de temps elle se trouva forte de prés de cinquante mille hommes. l'Empereur qui vouloit étouffer cette revolte dans sa naissance, envoya des ordres par tout son Empire pour faire de nouvelles levées. Les partisans du President aigrissoient tous les jours ce Prince contre les Chrestiens, & empeschoient que les autres courtisans ne lui fissent ouvrir les yeux sur une persecution si injuste. La defaite de son armée l'avoit jetté dans une espece de fureur ; & quoy que les deux chefs de l'armée Chrestienne pussent faire par leurs amis pour obtenir leur pardon ; & pour se justifier des calomnies contenuës en cette lettre supposée, il ne leur fut pas possible d'estre écoutez.

l'Empereur assembla son Conseil, où les plus sages furent d'avis de recevoir les soumissions des Chrestiens qui offroient de mettre les armes bas en leur donnant une amnistie generale, & l'exercice libre de leur Religion ; mais la cabale du President l'emporta sur un avis si raisonnable ; & l'Empereur qui estoit irrité par ses impostures, embrassa le plus mauvais party. La resolution du Conseil fut de lever en diligence une grande armée, & d'aller joindre l'autre pour accabler tout d'un coup les Chrestiens par la multitude. Le Daïry que l'on consulte sur les importantes affaires de l'Estat, approuva cette resolution. Tous les Seigneurs du païs qui sont obligez de fournir des troupes à l'Empereur, en amenerent à l'envy au rendez-vous, qui fut marqué aux quartiers qu'occupoit la seconde armée. Lors que celle-cy l'eut jointe, elles se trouverent monter à cent cinquante mille hommes. Le frere du General qui avoit esté tué dans la premiere bataille, en eut le commandement sous l'Empereur, qui se mit à la teste de toutes ses troupes.

Mais avant que de marcher aux ennemis, il fit publier dans le camp qu'il defendoit de faire quartier à aucun Chrestien, excepté aux deux Generaux qu'il vouloit

faire mourir par les supplices, & que ceux qui sortiroient du combat avant que d'avoir exterminé tous les rebelles, il les feroit mourir, eux & leurs parens, du plus cruel genre de mort qu'on pourroit imaginer ; & qu'au contraire il donneroit des récompenses considerables à ceux qui luy apporteroient une ou plusieurs testes de Chrétiens, à proportion du nombre qu'on lui en apporteroit. Les copies d'un Edit si cruel furent jettées en plusieurs endroits du camp des Chrestiens, & cette nouvelle ne servit qu'à les animer davantage contre les Idolâtres, voyant qu'il n'y avoit plus aucune esperance de pardon. Le plus jeune de leurs chefs offrit d'aller se jetter aux pieds de l'Empereur pour implorer sa clemence au nom de toute l'armée, disant qu'il s'estimeroit heureux de souffrir le martyre pour montrer leur innocence ; mais tous s'écrierent qu'ils ne le permettroient jamais. Ce qu'il pût obtenir seulement, fut d'écrire encore une lettre à l'Empereur, pleine de respect, de soumission, & de repentir sur leur dernier combat ; disant qu'ils étoient prets de quitter les armes, si l'Empereur leur accordoit une amnistie, & la liberté de leur religion, & offrant au peril de leurs vies, d'éclaircir l'imposture de toutes les choses dont on les avoit accusez.

Cette lettre fut portée par un Idolâtre à un Seigneur qui favorisoit secretement les Chrestiens. l'Empereur la déchira sans la lire, & dit qu'il ne rentreroit jamais dans sa Cour que tous les rebelles ne fussent exterminez. l'Armée Christienne ayant sceu la resolution de l'Empereur, ne songea plus qu'à se bien défendre ; le terrain qu'elle occupoit estoit avantageux pour le petit nombre, mais les Imperiaux estoient trois contre un, & tous les Idolâtres du pays qui auparavant estoient favorables aux Chrestiens, se déclarerent leurs ennemis aussi-tost qu'ils virent l'armée Imperiale. Elle vint enfin prendre ses postes en presence de l'armée Chrestienne, & l'Empereur affecta dans ces approches d'étendre ses troupes, & de faire jetter de grands cris pour intimider les Chrestiens. Les deux armées ne furent pas long-temps si proches

l'une de l'autre, sans qu'il s'attachast entre elles des escarmouches fort chaudes, pendant lesquelles les chefs de l'armée Chrestienne se mettoient en bataille, & occupoient tous les lieux qui pouvoient les empescher d'estre enveloppez. Aprés avoir fait la priere, ils exciterent les uns les autres à se bien défendre, persuadez que Dieu les protegeroit comme la premiere fois, ou du moins qu'ils mourroient tous les armes à la main pour la defense de leur Foy, & qu'ils meriteroient ainsi la couronne du Martire. Des premieres escarmouches, comme il arrive d'ordinaire, on en vint à un combat general; d'abord les Chrestiens renverserent les Idolatres; le plus jeune de leurs chefs les poussoit avec beaucoup de vigueur; Il estoit ce jour-là remarquable par ses habits; mais il se fit encôre plus remarquer par son courage; la terre estoit toute couverte de morts, les Idolatres prenoient l'épouvante, tout s'ébranloit, tout fuyoit devant luy; mais oubliant ce que son frere luy avoit tant recommandé, il s'éloigna trop du gros de l'armée, & fut enveloppé, blessé, & porté par terre par un grand nombre d'ennemis, & mené en cet estat à l'Empereur. Son frere aisné plus experimenté dans la guerre, fit soustenir & rappeller ceux qui avoient suivy son frere, & jusqu'à la nuit conserva cet avantage sur les Imperiaux, qui opposoient toûjours de nouvelles troupes à mesure que les Chrestiens les tailloient en pieces.

Dans cette premiere journée, la victoire se declara ouvertement pour eux, mais la gloire qu'ils y acquirent leur cousta cher, parce que la presence de l'Empereur, & l'Edit qu'il avoit fait publier, firent qu'aucun des deux partis ne donna quartier; le carnage fut grand, & l'armée Chrestienne en fut extrémement affoiblie; neantmoins le combat recommença le lendemain avec le jour, & la seconde journée fut aussi glorieuse, mais plus sanglante encore que la premiere.

Aprés tant de fatigues & de blessures, les Chrétiens qui resterent en estat de combatre, ne laisserent pas de

se presenter en bataille dés la pointe du jour. L'Empereur indigné d'une si longue resistance, les fit attaquer par plusieurs endroits tout à la fois. Le General de l'armée Chrestienne alloit de rang en rang, soustenant ceux qui s'ébranloient; encourageant ses soldats par ses discours & par son exemple; mais enfin il fut percé de plusieurs coups, & accablé d'une foule d'ennemis qui se jetterent tous ensemble sur luy. Les siens le perdirent de veuë, & n'ayant plus personne pour les commander, ce ne fut plus un combat, mais un massacre, ils coururent comme furieux au travers des Idolatres, & se firent tous tuer. Leur camp fut forcé, les vieillards, les femmes, les enfans, & mesme les blessez qu'on y avoit portez les jours precedens, tout fut passé au fil de l'espée, à la reserve de quelques Chrestiens du païs qui se cacherent dans les montagnes, & qui conterent depuis cette historie à ceux dont je l'ay apprise.

Telle fut la fin déplorable des Chrestiens, & (pour ainsi dire) du Christianisme dans le Japon, que le President Hollandois leur a procurée par ses brigues, & par ses impostures. On a sceu dans trois recherches tres-exactes qui en ont esté faites, qu'il estoit mort dans les combats, ou par les supplices, plus de soixante mille Chrestiens. Le plus jeune de leurs chefs sonffrit un martire tres-cruel pendant sept jours, & quelque offre que l'Empereur luy fit faire en consideration de ses freres & de sa propre valeur, jamais il ne voulut renoncer à la foy de Jesus Christ. Son aisné fut trouvé parmy les morts; on fit ensuite une espece d'inquisition dans tout l'Empire qui dura plusieurs années, & ceux qui perseverent dans la foy, furent condamnez à des supplices si effroyables, que la Relation qu'en a faite Varen Hollandois, historien non suspect en cette matiere, ne se peut lire sans horreur. En seize années depuis 1613. jusques en 1629. les Chrestiens s'étoient tellement multipliez au Japon, qu'il y en avoit plus de 400000. & en 1649. le mesme Hollandois dit, que ceux qui estoient

venus

venus sur les navires de la Compagnie, du Japon à Amsterdam, assuroient que le Christianisme y estoit entierement aboli.

Au milieu d'une persecution si cruelle, les Hollandois s'y sont maintenus, & lors qu'ils sont obligez de signer le formulaire de foy qui se renouvelle tous les ans, ils signent qu'ils sont Hollandois, sans declarer qu'ils sont Chrestiens, & à force de presents ils font que les Inquisiteurs ne leur en demandent pas davantage.

Estant à Ogly qui n'est à present qu'un gros bourg où passe le plus grand bras du Gange, je rencontray un Marchand Hollandois qui servoit la Compagnie dans le Japon depuis long-temps, & qui y avoit fait plusieurs voyages. Il aborda avec deux vaisseaux chargez de barres d'argent & de cuivre qu'il avoit échangées pour des soyes que les Hollandois achettent à Bengale. Ce Marchand sceut que j'y estois, & me vint voir pour me prier de luy rendre quelque service dans son negoce. Je le trouvay homme sincere, & fort instruit des affaires du Jappon; mais principalement de la derniere persecution contre les Chretiens. Nous liames ensemble amitié & conversation; & je le priois fort souvent de venir manger chez moy. Dans nos entretiens, il me conta beaucoup de particularitez de l'establissement des Hollandois dans cet Empire, & du gain extraordinaire qu'ils font dans ce commerce. De propos en propos, selon ma coustume, je voulus tirer de luy qui estoit l'autheur d'un si grand massacre; il m'en dit toutes les circonstances que j'ay écrites, & beaucoup d'autres que j'ay oubliées ou obmises, comme n'estant pas importantes a mon sujet, ou ayant esté écrites par d'autres. Il les avoit apprises des Chrestiens du païs qui s'estoient sauvez de la bataille, & de plusieurs marchands Idolâtres qui en avoient encore la memoire toute fraiche. La maniere ingenuë dont il me les dit, jointe à ce que j'en ay sceu d'autres endroits, ne me laisse pas lieu de douter de la verité que contient cette Relation; car il ne pouvoit quelquefois s'empescher de jetter des l'ar-

larmes, & d'interrompre ſon diſcours par des ſanglots, en faiſant des imprecations contre le Preſident, diſant qu'il s'eſtonnoit que Dieu eut laiſſé ce monſtre deſſus la terre, & que la Compagnie l'eut employé ſi long-temps. Mais Dieu luy reſervoit ſon chaſtiment. Ce méchant homme traiſnant (pour ainſi dire) apres ſoy les remords de ſes crimes, & jettant la malediction & l'infortune dans toutes les affaires qu'il entreprenoit, ſur perit miſerablement à la veuë du port de Liſbonne, ſans aucune tempeſte. Tous ceux de ſon vaiſſeau ſe ſauverent, luy ſeul y retournant pour prendre une caſſette où eſtoient ſes pierreries, le vaiſſeau s'entr'ouvrit, & les Portugais eurent le plaiſir de voir engloutir dans la mer, celuy qui les avoit fait maſſacrer ſi cruellement dans le Japon. Auſſi-toſt qu'ils ſceurent ſon naufrage, toutes les cloches de la ville ſonnerent en témoignage de la rejoüiſſance publique ſur ſa mort.

Dans mon dernier voyage des Indes j'eſtois à Gaumeron, autrement dit Bandarabaſſi, où les Hollandois ont un Comptoir. Il y arriva deux vaiſſeaux qui venoient du Japon, pour prendre les ſoyes que la Compagnie achette du Roy de Perſe pour les porter dans cet Empire. Un Capitaine de ces vaiſſeaux me dit que pendant pluſieurs voyages qu'il avoit faits au Japon, l'Empereur y avoit fait faire deux fois la recherche des Chrêtiens ; que dans la premiere recherche on en trouva deux cens quarante-ſept, qui furent martiriſez avec des tourmens effroyables ; & que dans la derniere on en avoit ſeulement trouvé ſoixante & trois ; entre leſquels eſtoient dix-ſept enfans, ſçavoir douze filles & cinq garçons ; dont le plus vieux n'avoit pas treize ans.

En toutes les perſecutions que l'Egliſe a ſouffertes, on ne trouve rien qui approche de celle cy pour la rigueur des ſupplices, & l'on peut dire que les Japonois ſont les peuples du monde les plus ingenieux en cruauté, & les plus conſtans dans le martire. Il y en a eu, & meſme des enfans de dix à douze ans, qui l'ont enduré pendant ſoixante jours, leurs corps attachez en croix, à demy

brûlez

bruslez & déchirez en pieces, leurs bourreaux les forçant à manger pour les faire vivre & les tourmenter plus long-temps, sans qu'ils ayent renoncé à la foy de Jesus Christ. Cette inquisition barbare ne s'estendoit pas seulement sur les Chrestiens, mais sur tous leurs parens & mesme sur leurs voisins; car si un Prestre estoit pris dans une maison, tous ceux de cette maison & des maisons voisines estoient conduits au supplice pour ne l'avoir pas revelé.

Je ne pretends pas m'engager dans le détail de ces divers genres de martire; Il y en a plusieurs Relations particulieres, où peut-estre ces Ecrivains pour faire honneur à leur Ordre, ont jetté beaucoup de [illegible] fabuleuses; mais quand on ne s'arresteroit qu'aux particularitez que les Hollandois mesmes en ont écrites, il seroit vray de dire, que jamais l'Eglise n'a souffert en si peu de temps une persecution si cruelle.

Au commencement de chaque année, on renouvelle cette recherche, & l'on fait signer tous ceux qui sçavent écrire, ou bien les chefs de famille signent pour tous les autres, non seulement qu'ils ne sont pas Chrestiens, mais encore qu'ils n'ont connoissance d'aucun Chrestien, & qu'ils abhorrent & detestent le Christianisme comme une Religion ennemie de l'Estat. Les Hollandois qui sont establis en ce païs là, s'en exemtent par les moyens que nous avons dit, & ils ont grand soin d'avertir les Capitaines de leurs vaisseaux, de n'apporter aucune monnoye qui soit marquée avec des croix, & sur tout de ne faire aucun acte de religion qui puisse faire soupçonner qu'ils sont Chrestiens.

Les Portugais n'ont pû se resoudre à cette lascheté, quoy qu'ils fussent fort attachez au profit qu'ils trouvoient dans le commerce du Japon. Depuis que la persecution s'y est un peu rallentie, ils ont tenté plusieurs fois d'y retourner; mais le President les en a toûjours empeschez, comme un vigilant ennemi qui n'épargnoit rien pour leur oster toute esperance de retour. D. Jean de Bragance estant monté sur le trône, ce changement si

prompt qui ravit en un jour la couronne de Portugal au Roy d'Espagne, sans effusion de sang, & sans aucun tumulte dans la ville de Lisbone; fit le mesme effet à Goa. Tous les Portugais dans les Indes reconnurent presque en mesme temps leur nouveau Roy. Le Viceroy qui estoit Espagnol fut renvoyé en Espagne par les premiers vaisseaux qui partirent pour y retourner; & D. Philippe de Mascarenas Portugais, Gouverneur dans l'Isle de Seilan, vint prendre à Goa la place de Viceroy.

Sa premiere pensée dans cette charge fut d'essayer de rétablir le commerce des Portugais dans le Japon; lors qu'ils en furent chassez ils en retiroient de profit trois millions de pardos tous les ans, & un pardos vaut vingt-sept sols de nostre monnoye: l'esperance de rentrer dans un si grand gain, luy fit prendre à la fin de l'année 1642 la resolution d'envoyer à l'Empereur du Japon une ambassade solemnelle, accompagnée de presens magnifiques; il choisit tout ce qu'il y avoit de plus rare & de plus capable de plaire à ce Prince & aux grands Seigneurs de sa Cour. Le plus precieux de ces presens estoit une piece de bois d'Aloës qu'on nomme autrement bois de Calambour, elle avoit quatre pieds de long & deux pieds de grosseur; jamais on n'en avoit veu dans les Indes un si grand morceau; il avoit cousté quarante-trois mille pardos; on y adjousta quantité de tres beau corail en grains d'une grosseur extraordinaire. C'est le plus agreable present qu'on puisse faire aux Seigneurs Japonois, parce qu'ils en mettent aux cordons de leurs gibecieres pour les fermer; Si l'on en pouvoit trouver un grain de la grosseur d'un œuf de poule, & qu'il n'y eut point de petits trous comme il y en a d'ordinaire, que les Marchands remplissent de cire d'Espagne pour tromper ceux qui les achettent, on pourroit vendre ce seul grain au Japon jusqu'à quarante mille pardos; Ils n'y porterent point de diamans ny d'autres pierres precieuses, parce que les Japonois n'en estiment aucune; mais ils chargerent les vaisseaux d'un grand nombre de tapis d'or, d'argent & de soye qui se font aux Indes & en Perse,

avec

avec quantité de pieces de brocard d'or & d'argent ; & l'on m'a dit plusieurs fois que cette ambaſſade avec ces preſens avoit couſté à la ville de Goa plus de huit cent mille pardos, qui font un million quatre-vingt mille livres de noſtre monnoye. Outre cela, ces deux grands vaiſſeaux, l'un de cinquante pieces de canon, & l'autre de trente-cinq, furent chargez de marchandiſes qui ſont de bon debit au Japon, & qui valoient encore plus d'un million de livres ; l'equipage en eſtoit magnifique ; la poupe eſtoit dorée & les bannieres eſtoient d'eſtofes tres-riches. Le Viceroy ne voulut point permettre qu'aucun Jeſuite fut du voyage, craignant que leur zele ne fit tort à ſon deſſein ; mais comme il falloit des aumoniers pour les vaiſſeaux, il nomma quatre Auguſtins pour l'Admiral, & quatre Jacobins pour l'autre, tous gens ſages & de bon eſprit. Pendant que j'eſtois à Goa en 1648. j'entretins quelques-uns de ces Peres qui furent nommez pour ce voyage, qui me conterent fort exactement toutes les particularitez de cette ambaſſade.

Leur navigation fut tres-heureuſe en allant. Lors qu'un vaiſſeau aborde au Japon, la couſtume de cet Empire eſt de ne permettre pas qu'on mette des gens à terre, juſqu'à ce que le Gouverneur du lieu envoye les reconnoiſtre pour en donner avis à l'Empereur, & ſçavoir s'il veut qu'on les reçoive. l'Entrée du port devant lequel ils avoient jetté l'ancre eſt tres-dangereuſe, & l'on n'y peut aborder ſans courre fortune de ſe briſer ſur les rochers, à moins que d'eſtre guidé par des gens du païs.

Le Gouverneur de Nangaſaqui ſurpris d'apprendre que ceux qu'il avoit envoyé reconoiſtre eſtoient Portugais, l'eſcrivit en diligence à l'Empereur. Le Preſident des Hollandois toûjours alerte ſur les avis qui venoient de la mer, ne pouvoit croire celuy cy ; mais comme il avoit beaucoup d'amis à la Cour, on luy dit cette nouvelle de tant d'endroits, qu'il ne douta plus de la verité. Alors il n'y eut point de brigues qu'il ne fit ;

point de tours d'adresse qu'il ne jouast, pour empescher le succez de cette Ambassade, & pour faire perdre les vaisseaux qui portoient l'Ambassadeur & ses presents. Il trouva moyen de corrompre le courrier qui fut chargé des ordres de l'Empereur, & au lieu de vingt jours qu'il devoit employer à son voyage, il y mit plus de deux mois, pendant lesquels les vaisseaux souffrirent de grandes tourmentes sur la colte. Enfin l'ordre arriva au Gouverneur de ne laisser descendre que l'Ambassadeur avec les deux Capitaines & les deux Pilotes pour sçavoir le sujet de leur voyage.

L'Ambassadeur estant à terre, dit qu'il venoit complimenter l'Empereur au nom du Roy son Maistre, & l'asseurer qu'ils n'estoient plus sous la domination du Roy d'Espagne ; que depuis un an le legitime heritier du Royaume de Portugal estoit monté sur le trosne de ses Ancestres que les Espagnols avoient usurpé ; que ce nouveau Roy estoit si juste & si genereux, qu'ayant apris que quelques-uns de ses sujets estoient sortis du Japon sans payer leurs debtes, il envoyoit satisfaire à tout, mais principalement au devoir de bien-seance, qui oblige les Souverains de donner part de leur avenement à la Couronne, aux Princes dont ils desirent l'amitié.

Le Gouverneur informa l'Empereur de toutes ces choses, & le President les ayant apprises, fit dire par ses Partisans à ce Prince, que c'estoient des Rebelles qui venoient du fond de l'Occident apporter jusques au Japon la nouvelle & l'exemple de leur revolte ; que l'inquietude naturelle de cette Nation causoit chez elle de frequentes revolutions, & ne luy permettoit pas de demeurer long-temps en repos, & d'y laisser les autres ; qu'aprés ce qui luy estoit arrivé à luy mesme il ne pouvoit trop prendre de precautions pour la seureté de sa personne, & pour la tranquillité de l'Estat ; enfin que l'Empereur & l'Empire estoient perdus sans ressource, si ces gens-là y remettoient jamais le pied. Ce discours appuyé de sa cabale n'eut pas de peine à faire impression sur

l'esprit

l'esprit de ce Prince naturellement barbare & ennemy des Chrestiens. Il envoya ordre au Gouverneur de faire descendre à terre tous les hommes blancs, & de les regaler le mieux qu'il pourroit pendant huit jours, le huitiéme jour il leur manda de remonter sur leurs vaisseaux, & en mesme temps il fit present à l'Ambassadeur & aux principaux de sa suite, des plus beaux ouvrages qui se fassent dans le Japon. Ce present fut composé de six grands cabinets & de six grands coffres lacrez de noir, avec des figures de relief entremeslées de paillettes d'or, & toutes les garnitures estoient d'or massif. Il y avoit encore six cabinets & six coffres lacrez de rouge avec des paillettes d'argent qui estoient garnis de mesme.

Lors que j'estois à Goa, le Vice-Roy D. Philippe de Mascarenas me fit voir deux de ces cabinets & deux de ces coffres & une table; j'avouë que je n'ay jamais rien veu de si beau en ce genre-là; j'admiray l'industrie de ces artisans Japonois, & je dis au Vice-Roy que nos ouvrages d'Europe que nous appellons façons de la Chine, n'estoient que des copies bien grossieres de ceux-là; outre la delicatesse du travail, le present estoit magnifique, & faisoit bien voir qu'il venoit d'un grand Prince; mais la suite du traitement que receut l'Ambassadeur ne répondit guere à de si heureux commencemens. l'Ambassadeur en recevant son present eut ordre de faire porter toutes les marchandises du second vaisseau sur son Admiral. Il voulut faire de son costé de grands presens au Gouverneur qui les refusa, & dit qu'il avoit receu un commandement exprés de les refuser, & de declarer à l'Ambassadeur que s'il ne se retiroit en diligence il le feroit couler à fonds; que l'Empereur son Maistre faisoit de nouveau défense à tous Portugais & Espagnols d'aborder jamais dans son païs sous quelque pretexte que ce fust, & mesme sous couleur d'Ambassade, à peine d'y estre crucifiez sur le champ, sans écouter leurs raisons: qu'à l'égard des debtes des Portugais, il se chargeoit en son nom de les payer, & que c'estoit là

le

le present que l'Empereur vouloit faire au Roy son Maître pour le remercier de son ambassade ; l'Ambassadeur n'eut pas plûtost fait oster les Marchandises du second vaisseau qu'on le coula à fonds en sa presence. Le Gouverneur ne se contenta pas de luy faire cet outrage ; il fit descendre à terre tous les Noirs qui estoient sur l'Admiral, & leur fit couper la teste au bord de la mer, disant qu'ils estoient Indiens, & que comme tels, ils ne pouvoient pas ignorer les défenses rigoureuses que l'Empereur avoit fait publier contre tous les estrangers qui aborderoient au Japon, & principalement contre tous ceux qui se trouveroient attachez au service des Portugais, des Espagnols, & de tous les Chrestiens en general, à la reserve des Hollandois.

Tel fut le succez infortuné de cette ambassade, le vaisseau Admiral qui reporta le reste à Goa, fut tellement battu de la tempeste pendant plusieurs jours, qu'il pensa perir mille fois ; la plus grande partie des gens de l'équipage mourut de fatigue, parce que les Noirs qu'on avoit decapitez estoient matelots, & que le reste n'estoit pas accoustumé au travail. Les marchandises & tous les presens furent gastez de l'eau de la mer, & le vaisseau alloit s'entr'ouvrir lors qu'il arriva au port de Goa. Je vis à Ispahan le morceau de bois d'Aloës dont j'ay parlé ; le Pere Joseph Augustin vouloit le faire voir au Roy de Perse Cha-Abas II. qui regnoit alors. Ce Prince estoit fort curieux, il l'auroit acheté, si l'eau de la mer n'eust gasté le bois jusques dans le cœur ; en effet, quand on en mettoit dans le feu on voyoit bien qu'il avoit perdu une partie de sa bonne odeur.

J'ay sceu de plusieurs Marchands Hollandois qui avoient esté au Japon depuis cette ambassade, que le President avoit donné quatre cens mille écus pour empescher qu'elle ne fut receuë, & mesme qu'il avoit sollicité le Gouverneur de faire couler à fonds les deux vaisseaux ; que n'ayant pû l'obtenir, il avoit esté cause de la mort des Noirs, croyant que l'Admiral periroit aprés dans ces mers faute de matelots. Enfin il mit les Portugais

gais dans une telle execration en ce païs-là ; que l'Empereur ordonna qu'on rasast toutes les maisons qu'ils avoient fait bastir, & qu'on arrachast les vignes & toutes les plantes d'Europe qu'ils y avoient fait venir, ou pour les commoditez de la vie, ou pour l'embellissement de leurs jardins, qu'ils possedoient en grand nombre aux environs de Macao, d'Yeddo, & de Nangasaqui ; afin qu'il ne restat aucun vestige de l'establissement de ces peuples dans tout le Japon.

On a remarqué qu'il ne s'est point passé d'année depuis ces dernieres persecutions, que la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales n'ait perdu quelque vaisseau dans ces mers ; les pilotes & les matelots attribuent cette infortune aux crimes de leur President, mais ses Superieurs n'ont pas tenu compte de cette pensée, & disent que si tous les vaisseaux que l'on envoye au Japon en revenoient avec leur charge sans aucune mauvaise avanture, la Compagnie seroit trop riche.

Aprés qu'il eut fait renvoyer cette ambassade d'une maniere si barbare, il en manda la nouvelle au General de Batavia, le pressant d'executer le dessein qu'ils avoient fait d'attaquer Macao, & disant qu'encore qu'il y eût apparence que les Hollandois & les Portugais entreroient bien-tost dans une ligue contre l'Espagne, il estoit toûjours bon par avance de se saisir de Macao, comme ils avoient fait de plusieurs places dans les Indes pendant que le Portugal estoit sous la domination des Espagnols, parce que le nouveau Roy seroit trop heureux de les leur abandonner pour avoir la protection de leur Republique en Europe. Ce General profitant de l'avis du President, estoit prest de mettre à la voile pour cette entreprise, lors qu'un envoyé de Portugal luy apporta la nouvelle de la treve conclue entre le Portugal & la Hollande, & mesme de l'armée navalle que les Estats avoient envoyée à Lisbonne au secours des Portugais. d'Abord il fit semblant de n'y pas ajouter foy, bien qu'il en fut informé long-temps auparavant, & fit mettre l'Envoyé dans une rigoureuse prison ; neantmoins il differa pour quel-

quelques jours la partance de sa flote, pendant lesquels il receut ordre de ses superieurs de traiter les Portugais comme amis & alliez. De sorte qu'il fut contraint de tourner toutes ces forces contre les Isles Moluques possédées alors par les Espagnols.

Le President fut fort affligé de cette derniere nouvelle, à cause que le General & luy avoient fait de grands projets sur la conqueste de cette place, & promis à la Compagnie de la rendre par ce moyen maistresse absoluë du trafic de la Chine & du commerce de tout l'Orient. En effet Macao est située bien avantageusement pour dominer sur toutes ces mers, & principalement sur les costes de Quantung & de Fockien qui sont les Provinces où abordent toutes les marchandises de cet Empire. Elle est à l'embouchure du golphe de Kanton, vis à vis de Quancheu capitale de cette Province, dans une petite peninsule attachée à une plus grande Isle, & bastie sur une espece de promontoire environné de trois costez de la mer, d'où les navires ne peuvent approcher faute de fonds, si ce n'est du costé du port qui est défendu par une bonne forteresse. Elle tiroit alors de la seule foire de Quancheu 1300 quaisses de toutes sortes d'estoffes de soye, chacune de 150 pieces, & 2500 pains ou lingots d'or, sans compter les soyes cruës, l'or filé, & les autres marchandises. On peut juger de là quel profit y faisoient les Portugais, & quelle envie le President avoit de les en chasser.

Mais ses desseins furent troublez, non seulement par la revolution du Portugal, mais encore par la perte que les Hollandois firent de l'Isle Formosa, que les Chinois insulaires prirent sur eux, suivant les conseils d'un soldat François à qui le Gouverneur de Tayovan avoit refusé plusieurs fois congé aprés le temps de son service. Pour mieux entendre cet évenement, il faut sçavoir que les Hollandois s'estant establis dans le Iapon, & en ayant exclu toutes les autres nations, excepté les Chinois; l'Empereur avoit permis à ceux-cy d'y revenir, depuis que le massacre commis par les Japonois dans une ville

ville de la Chine dont ils avoient voulu s'emparer, avoit fait cesser le commerce de ces deux Empires, & mesme obligé l'Empereur Chinois de mettre à prix toutes les testes des Japonois qu'on luy apporteroit. Les Hollandois n'oublioient rien pour faire naistre quelque nouvelle rupture entre ces peuples, ou pour se saisir eux-mesmes de quelque place propre à ruiner entierement le trafic des Chinois au Japon. Le President avoit écrit à sa Compagnie pour l'exciter à cette entreprise par l'assurance d'un gain de cinq millions par an, disant qu'encore qu'ils n'eussent pû prendre Macao à cause de la treve entre la Hollande & le Portugal, il ne falloit pas laisser de tenter toutes choses pour en détruire le commerce.

N'osant donc s'adresser aux Portugais, ils couroient toutes les mers qui environnent les Isles voisines, & prenoient les vaisseaux Chinois qui alloient trafiquer à Macao; exerçant des cruautez inoüies contre ces peuples qui s'estoient refugiez dans ces Isles depuis l'invasion des Tartares dans la Chine. Coxinga fils de Chinchilunge ce fameux pirate qui avoit sauvé dans ces Isles les debris de la ruine de cet Empire, les commandoit alors, & s'estoit rendu redoutable aux Tartares mesmes. Pour se vanger des Corsaires Hollandois, il entreprit le siege de Tayovan où ils se retiroient d'ordinaire, & par la prise de cette place il les chassa de toute la Formosa.

Cette Isle est fort grande, elle est placée à la pointe des Philippines, sa longueur va du Nord au Sud, & dans sa coste Occidentale elle regarde les Provinces de Fockien & de Quantung; les Chinois la nomment Taleukieu, & il y a apparence que les Espagnols luy ont donné le nom de Formosa à cause de sa beauté & de sa fertilité; c'est de tous les peuples de l'Europe ceux qui la découvrirent & y habiterent les premiers, & qui bastirent sur un de ses promontoires du costé du Nord, le fort de Kilung. Les habitans naturels demeurent presque tous dans les montagnes & dans les bois, & ne vivent que

de

de la chesse des cerfs & des sangliers dont ils vendent les chairs seichées, les peaux & le bois, aux Sangleies qui leur apportent les autres choses dont ils ont besoin. La petite Isle de Tayovan a donné le nom au fort que les Anglois ont fait bastir vis à vis dans la grande Isle; elle estoit importante aux Hollandois qui en tiroient beaucoup de bestail, de cuirs, de cornes de cerf, & de busles dont les Japonois & les Chinois se servent dans leurs ouvrages; ils y faisoient alors travailler à une mine d'or qu'on y avoit découverte, & ils la croyoient si riche, que leurs Officiers avoient mandé à la Compagnie qu'elle suffiroit pour faire tout le commerce des Indes, sans envoyer aucun argent de Hollande; mais l'avantage le plus present qu'ils tirassent de cette Isle consistoit en l'entrepost de leurs denrées de Batavia au Japon; c'estoit la route ordinaire de leurs vaisseaux, en allant & en revenant ils y laissoient passer la mauvaise saison pour rafraichir leurs équipages, & y chargeoient beaucoup de marchandises de la Chine que leurs Corsaires enlevoient sur les Chinois, ou que les Sangleyes leur apportoient, qui sont des Marchands originaires de la Chine establis aux Philippines; mais qui font independemment des Espagnols le plus grand commerce de ce païs là.

Coxinga en chassant les Hollandois de cette Isle, quoy qu'il les eust pris à discretion, les traita moins cruellement qu'ils n'avoient traité les Anglois, lors qu'ils la prirent sur eux par une insigne trahison que je raconteray dans la suite; car ils égorgerent tous les Anglois sans en excepter un seul. Ce Prince, bien qu'Idolatre & Corsaire, banni de son païs, & irrité par les Hollandois, eut l'humanité de mander au General de Batavia d'envoyer des vaisseaux pour y reporter ses gens, & il les delivra tous sans permettre qu'on leur fit aucun mal. Il avoit ses partisans à la Cour de l'Empereur du Japon, parce qu'il estoit ennemy declaré des Tartares, dont les Japonois n'aiment pas le voisinage. Cette Conqueste si prompte de tant de Provinces, tant de peuples subjuguez

en

en sept années, à la veuë pour ainsi dire de leurs costes, les avoient fort alarmez. Quoi qu'ils sceussent bien que ces Conquerans n'estoient pas gens de mer, & qu'ils n'entreprendroient jamais de la traverser pour leur venir faire la guerre, ils ne laissoient pas de favoriser secretement Coxinga. *Il fit* sçavoir par ses amis à l'Empereur les actes d'hostilité que les Hollandois avoient exercez contre les Marchands Chinois, disant qu'ils avoient fait faire soutlement des propositions d'alliance à leurs ennemis communs, & que c'estoit encore une de ces nations du Nord, nées pour la desolation des autres païs, & propres à envahir les Empires; qu'elle ne s'estoit establie dans les Isles de l'Orient que par des trahisons & des violences, que depuis quelques années *elle ne cessoit point de croiser les* mers *entre la Chine & le Japon* afin *de se rendre la Maistresse* absoluë du commerce, & que s'il n'y *mettoit ordre promptement*, *elle feroit* bien-tost dans ses Estats ce que les Tartares avoient fait dans la Chine.

Le President eut bien de la peine à détourner cet orage, car les plus puissans Seigneurs de la Cour quoy que ses pensionnaires & ses amis, commencerent a ouvrir les yeux, & prirent en quelque sorte le party de Coxinga, disant que les Chinois estoient assez malheureux d'avoir esté desolez par les Tartares, sans estre encore persecutez par les Hollandois; qu'aprés avoir esté chassez de leur païs, il ne leur restoit plus que leurs Jonques pour toute demeure & quelques rochers où ils estoient refugiez; qu'il y auroit de l'inhumanité de les troubler encore dans ce dernier azile, & de leur oster la liberté de la mer & du commerce dans le Japon, d'où ces peuplez exilez tiroient leur principale subsistance. Les Bonzes, les Marchands, le menu peuple, tout s'interessa pour les Chinois; l'Empereur manda le President & luy dit. J'apprends que ta Compagnie abuse de ma protection, & que ses vaisseaux au lieu de se contenter du commerce que je leur ay permis, se meslent de pyrater sur les Chinois, & de troubler toutes les mers voisines de

mon Empire ; si j'en entends encore des plaintes, je te feray crucifier & tout ceux de ta nation. Je n'ay pû apprendre comment l'artificieux President appaisa la colere de l'Empereur, j'ay sceu en gros seulement, que les Hollandois firent une alliance secrete avec les Tartares contre Coxinga. Les peuples de la Province de Fockien l'appellerent a leur secours, & s'assemblerent au nombre de 200000 hommes, il les alla secourir avec une puissante armée navale; aprés plusieurs combats il se donna enfin un combat general, où le chef de Tartares ayant fait mettre en embuscade sa meilleure cavalerie, donna ordre à ses gens de se retirer peu à peu pour attirer les Chinois dans l'embuscade ; Ils y donnerent avec tant d'ardeur, que les Tartares les envelopperent de tous costez, sur le bord du fleuve Chang, & en tuerent 80000 sur la place, sans que l'armée navale commandée par Coxinga les pût secourir.

Pendant cette guerre, les Hollandois prirent leur temps, & se rendirent maistres de l'Isle des Pescheurs, entre la Formose & la coste de Fockien; Coxinga mourut peu de temps aprés, & Savia son oncle le plus riche marchand de la Chine, qui fournissoit luy seul de son revenu presque à toutes les dépenses de cette guerre, s'ennuya de la soutenir, & voulut faire sa paix avec les Tartares; un des fils de Coxinga en ayant esté averty, se saisit de la personne de son oncle, & l'enferma dans une étroite prison où il se tua de rage. Les Hollandois ravis de la mort de Savia qui les avoit toûjours empeschez de trafiquer dans la Province de Fockien, envoyerent une armée navale contre son neveu en faveur des Tartares qui luy faisoient la guerre le long des costes de la mer. Il y eut plusieurs combats entre les Jonques de Insulaires & les vaisseaux Hollandois, à la veüe des Tartares qui se contenterent d'en estre les spectateurs; tout le fruit que les Hollandois receüillirent alors des avantages qu'ils remporterent contre ces Insulaires, fut de remettre sous la puissance des Tartares les villes de Lemos & de Quelinoy, & toutes les places des environs, que

le

le party de Coxinga possedoit auparavant ; pour eux, ils ne peuvent obtenir que les Tartares leur aidassent à reprendre Tayovan, ainsi ils se contenterent de construire des forts dans quelques-unes de ces petites Isles qui sont autour de l'Isle Formosa, & depuis mon retour des Indes je n'ay pû m'éclaircir au vray de la suite de cette entreprise.

Les Hollandois n'estoient point contens de leur habitation à Firando, c'est une Isle assez deserte, & peu fertile, située dans le détroit qui separe la pointe de la Terre de Corée d'avec le Japon, ce poste ne leur suffisoit pas pour executer le grand dessein qu'ils avoient formé de se rendre les maistres de tout le commerce du Japon & de la Chine, parce qu'il est de soi tres incommode & trop éloigné de Naugasaqui, les vents du Nord & du Sud, qui sont fort violents le long des deux costes opposées, enfilent de telle sorte ce détroit, qu'il est presque impossible de prendre terre quand ils regnent sur ces mers: La negligence des Anglois en toutes leurs factories des Indes, & la foiblesse des Espagnols aux Philippines qu'ils ont pensé abandonner plusieurs fois, parce qu'ils croyent qu'elles attirent à la Chine tout l'or & l'argent des Indes Occidentales, favorisoient extremement l'entreprise des Hollandois ; le commerce des Portugais se maintenoit encore dans la Province de Quantung, à cause de la situation avantageuse de Macao, de la richesse de la ville, & de l'ancienneté de cet établissement ; mais le President aprés les avoir chassez du Japon, ne desesperoit pas de les chasser encore de la Chine.

Il y avoit quelques années que les Hollandois avoient surpris le fort de Tayovan dans l'Isle Formosa. Il appartenoit alors aux Anglois qui avoient chassé les Espagnols de cette Isle. Les Anglois de la garnison faisoient assez mauvaise garde & passoient leur temps à chasser, parce que l'Isle est pleine de cerfs, de sangliers, de faisans, & de toute sorte de gibier ; le General de Batavia les envoya reconnoistre plusieurs fois par des Indiens affidez, & sçachant le mauvais ordre de la place, équipa

deux vaisseaux avec tous les preparatifs necessaires pour une descente. Ces vaisseaux attendirent un gros temps pour s'approcher de l'Isle, & aprés avoir dechiré leurs voiles, rompu leurs cordages, & affecté toutes les apparences de gens qui ont esté fort maltraitez par la tempeste; ils se laisserent aller à la portée du canon de Tayovan, & firent signal pour demander du secours. Le Gouverneur y envoya des petits batteaux pour les reconnoistre; le Capitaine dit qu'ils estoient Marchands Hollandois, fort mal menez de la tourmente, & qu'ils luy demandoient permission de descendre pour se radouber. Le Gouverneur leur permit d'entrer dans le port, & de mettre à terre ce qu'ils jugeroient à propos, il donna mesme à disner aux pretendus Marchands & à leurs Pilotes; la garnison fit la mesme honnesteté aux matelots qui estoient tous bons soldats armez de longs poignards sous leurs habits; les Marchands dirent qu'ils avoient quantité de bons vins d'Espagne, de France & du Rhin, & qu'ils en vouloient regaler le Gouverneur. Il accepte l'offre, les Marchands commandent à leurs valets d'aller querir des bouteilles dans leurs vaisseaux, les matelots en apportent plusieurs à la file, & comme le corps de garde en a sa part, tout est bien receu. Ainsi de bouteille en bouteille, & de matelot en matelot, on [illegible], & le nombre des Hollandois s'acreut si fort dans la place, qu'au signal donné ils égorgerent tous les Anglois aprés les avoir enyvrez. Plusieurs de la garnison qui estoient allez à la chasse eurent le mesme sort en arrivant, & ce fut par cette trahison insigne que les Hollandois se rendirent maistres de l'Isle Formosa qu'ils avoient peuplée & cultivée depuis en bien d'autres lieux, lors que Coxinga la reprit.

Mais comme nous l'avons remarqué, la Compagnie Hollandoise n'estoit pas contente de son establissement a Firando; le President avoit si bien reüssi à chasser les Portugais du Japon, qu'il crut pouvoir obtenir de l'Empereur la petite Isle de Kisma qui estoit [illegible] depuis qu'on y avoit détruit toutes leurs habitations.

D'abord

D'abord il ne demanda que la permiſſion d'y faire une petite loge de bois pour mettre ſes facteurs à couvert : de cette Iſle à Nangaſaqui il y a un trajet de mer d'une portée de mouſquet, il pria le Gouverneur de luy permettre d'y faire un pont de barques pour une communication plus aiſée au port & à la ville. Le Gouverneur gaigné par de grands preſens, permit de conſtruire ce pont; mais voyant dans la ſuite que les Hollandois en abuſoient, & qu'ils venoient trop ſouvent dans la ville, il fit faire deux redoutes aux deux bouts du pont, où il mit des ſoldats pour obſerver ceux qui paſſoient, & fit publier un ordre aux Hollandois qui venoient le jour à Nangaſaqui de retourner le ſoir dans leurs loges à peine de la vie. Cet ordre & le peu de logement qu'ils avoient en ce lieu-là, les incommodoit beaucoup ; le Preſident fit de nouvelles ſollicitations à la Cour, & obtint la permiſſion de faire baſtir à Kiſma un grand comptoir & des magazins pour ſerrer ſes marchandiſes.

Le Gouverneur envoya aux Hollandois un homme pour marquer le terrain que l'Empereur leur donnoit. Cet homme fut payé largement pour leur faire bonne meſure ; neantmoins ils ne s'en contenterent pas, & la nuit ils porterent les bornes plus loin pour faire tracer leurs logemens. Le Gouverneur en fut averti & s'en mit en colere, ils trouverent moyen de l'appaiſer, premierement par des liberalitez ſecretes, & puis en luy repreſentant qu'ils avoient beſoin de pluſieurs grands magazins pour ſerrer toutes leurs marchandiſes ; qu'il ne leur en faudroit pas de ſi grands, s'ils avoient dans le Japon le meſme privilege que dans les autres païs, qui eſt de laiſſer dans leurs vaiſſeaux ce qui ne ſe peut tenir dans les magazins ; mais qu'au Japon ils eſtoient obligez de decharger tout en terre, avant que de pouvoir trafiquer, & qu'on les forçoit meſme de mettre à la voile pour renvoyer leurs vaiſſeaux auſſi-toſt qu'ils en recevoient l'ordre du Gouverneur. Il ſe contenta de leurs raiſons, & leur laiſſa faire leurs baſtimens. Quoy qu'ils n'employaſſent que des Hollandois à cet ouvrage, il fut ache-

achevé en peu de temps; la closture en estoit faite par dehors comme celle des logemens ordinaires: mais par dedans c'estoit une veritable Forteresse, bien flanquée & bien revestuë, de laquelle en abatant la closture ils auroient défendu leur pont, & pû défendre mesme l'entrée du port de Nangasaqui.

Ils avoient grand soin de ne laisser entrer personne dans ce Reduit que des Hollandois, pour ne pas découvrir leur dessein. Quand ce travail fut achevé, le President en donna avis au General de Batavia, & luy manda d'envoyer par les premiers vaisseaux à Kilma huit pieces de canon de fonte, brisées, dont les morceaux se rassemblent à vis l'un avec l'autre, & tirent comme les canons ordinaires; il luy recommanda de les faire emballer bien proprement dans des tonnes de même que les autres marchandises, & au lieu de matelots communs, de mettre sur le vaisseau ce qu'il avoit de plus braves soldats habillez en matelots, pour servir à la garde du Comptoir, ou pour mieux dire du Fort que l'on venoit d'achever. Son stratageme n'eut pas le succez qu'il esperoit, car en ce temps-là l'Empereur envoya un autre Gouverneur à Nangasaqui; le vaisseau qui portoit ces canons estant arrivé à la veuë du Port, on l'envoya reconnoistre; & quand l'ordre de le laisser entrer fut arrivé de la Cour, de nouveaux Officiers plus vigilans que les autres, ou que les Hollandois n'avoient pas eu encore le temps de corrompre, firent mettre les marchandises à terre pour les peser & compter selon la coustume, & ayant trouvé dans une chambre secrete à fonds de cale, des tonnes qu'on ne pouvoit remuer à cause de leur pesanteur, ils les firent défoncer sur le champ, & trouverent que c'étoit des canons brisez, dont ils porterent quelques pieces au Gouverneur; il en envoya aussi-tost avis à Yeddo, & le President qui y estoit alors ne manqua pas d'en estre averty par ses pensionnaires. Cet homme ingenieux à forger des faussetez, imagine sur l'heure une ruse & s'en va trouver l'Empereur, disant qu'il avoit receu ordre de ses Superieurs de luy presenter des canons d'une

nou

nouvelle fabrique inventez dans leur païs, dont l'usage estoit si commode, qu'on pouvoit transporter des pieces de batterie dans les lieux les plus inaccessibles; qu'ils avoient crû ne pouvoir luy faire un present plus agreable & plus utile que celuy là, pour le rendre victorieux de ses ennemis. L'Empereur tesmoigna d'en estre fort satisfait, & manda au Gouverneur de Nangasaqui de luy envoyer ces canons, & de ne faire aucun déplaisir aux Hollandois, ny dans leur Comptoir, ny dans le debit de leurs marchandises.

Estant sorti si heureusement de ce mauvais pas, le President forme un autre dessein, & mande au General de Batavia, homme inquiet & entreprenant comme luy, d'équiper deux vaisseaux pour venir reconnoistre toutes les costes du Japon, & principalement celles qui sont proches des mines d'or, pour voir si l'on ne trouveroit point de bons ports pour la retraite des navires dans des mers si orageuses, & des lieux propres à se fortifier, afin de ne dependre plus des incertitudes de la Cour du Japon, qui n'est pas moins inconstante que ses mers. Le General pourveut ces vaisseaux d'excellens pilotes, de braves soldats, & de bons matelots, & fit charger dessus des provisions de bouche pour deux ans; avec tous les outils necessaires pour remuer la terre & pour bastir. Un des sept du Conseil du General fut choisi pour estre chef de cette entreprise. On dit que ces deux vaisseaux coururent la coste du Japon, du Levant au Midy, & du Midy au Nord, faisant le tour des Isles jusqu'au 47 degré de latitude Septentrionale vers la terre d'Yesso, & qu'ils trouverent une Isle qu'ils nommerent l'Isle des Estats; qu'ensuite ils toucherent une autre terre qu'ils appellerent Terre de la Compagnie, habitée par des hommes blancs à long cheveux, habillez à la Japonoise, & qu'ils reconnurent estre un continent avec le Niulhan & la Corée, & qu'apres avoir erré long-temps sur ces mers sans autre dessein que d'y faire de nouvelles découvertes, ils passerent par le destroit de Sangaar qui separe la terre d'Yesso avec le Japon, & revinrent le long de ses costes à l'Est,

 pour

pour reconnoiſtre les Bayes d'Ajzu & de Xendai où ſont les mines d'or. En cet endroit une furieuſe tempeſte les prit à la veuë de ces montagnes où ſont les mines, qui dura cinq jours entiers; le ſecond de ces vaiſſeaux alla échoüer contre la coſte, & il ne ſe ſauva perſonne de ſon naufrage; le premier reſiſta plus long-temps, mais en coſtoyant les terres d'ou l'on voit les montagnes de Sataque, la tempeſte devint ſi violente, que le Pilote ne pouvant plus tenir contre le vent, le vaiſſeau alla ſe briſer ſur les rochers. De ce ſecond naufrage il ne s'échapa que l'Admiral, & treize perſonnes qui gaignerent la terre, partie ſur des planches, & partie à la nage. Les Japonois de la coſte accoururent de toutes parts pour les voir, & regarderent avec eſtonnement des gens dont ils n'entendoient point le langage; neantmoins ils les recuillirent avec aſſez d'humanité, & delibererent ſur ce qu'ils devoient faire de ces Eſtrangers, parce qu'il y avoit une défenſe generale dans tout l'Empire d'en recevoir aucun ſous quelque pretexte que ce fut. Le plus aviſé d'entre eux dit qu'il les faloit mener à l'Empereur; cette propoſition fut ſuivie de toute la troupe, & le lendemain ils les conduiſirent à Yeddo qui en eſt éloigné d'environ cent lieuës.

l'Empereur eſtant informé de leur arrivée, ordonna qu'ils fuſſent bien traittez, & leur manda qu'il les verroit dans quelque temps. Au bout de huit jours il les envoya querir, & leur fit demander de quel païs ils eſtoient, & à quel deſſein ils navigeoient dans ſes mers. l'Admiral qui eſtoit homme d'eſprit, comme il l'a bien montré dans la ſuite; répondit qu'il eſtoit Hollandois, que toute ſa vie il avoit porté les armes pour ſon païs, & qu'il y commandoit mille chevaux & deux mille hommes de pied, lors que la fortune, ou pluſtoſt le ſoin de ſon propre honneur l'en avoient chaſſé. j'Eſtois, dit-il, un des premiers de l'armée, & mes ſervices m'y avoient acquis quelque reputation. Le Prince qui nous commandoit avoit de la confiance en moy, un de ſes parens en prit jalouſie, & ne ſe contentant pas de me deſervir auprés de lui, cher-

choit

choit à tous propos les occasions de me quereller ; j'ose dire, que sans la parenté du Prince qui me donnoit de la consideration pour luy, je n'en aurois pas enduré si long-temps. Enfin il abusa tellement de ma patience, & me fit un affront si sensible, que je fus contraint de mettre l'espée à la main contre lui. Son malheur & le mien voulurent que je le tuay du premier coup ; mes amis m'aiderent à me sauver, & me cacherent durant quelques jours pour éviter la colere du Prince ; elle fut si violente qu'ils me conseillerent de m'absenter pendant quelques années. Pour rendre mon exil moins fascheux & servir ma patrie en quelque chose, je priay mes parens de me faire équiper deux vaisseaux pour faire la guerre aux Pirates qui troublent nostre commerce des Indes. Je leur ay donné la chasse pendant une année entiere ; il y a quelque temps qu'une tempeste nous emporta avec tant de violence que nous ne pusmes tenir de route asseurée ; & mes Pilotes, qui n'estoient pas fort experimentez dans les mers de l'Orient, ne sceurent prendre aucune connoissance du lieu où nous estions ; une nouvelle tourmente nous prit encore plus violente que la premiere ; ils se laisserent aller au gré du vent, qui nous à poussez enfin sur les costes de ton Empire ; où nous avons fait naufrage, & il ne s'est sauvé que quatorze hommes de quatre cens qui s'estoient embarquez avec moy ; heureux en une telle disgrace ! d'aborder dans les Estats d'un Prince puissant & genereux, qui aura compassion de nôtre infortune.

Quand l'Interprete eut expliqué ce recit à l'Empereur, ce Prince & tous les Seigneurs de sa Cour en furent touchez, & regarderent avec admiration le courage & la bonne mine de cet Estranger. l'Empereur luy fit de grans presens & à tous ceux de sa suite, & donna ordre qu'on les menast à Kisma au Comptoir des Hollandois, & qu'on les traitast fort bien par le chemin qui est de vingt-cinq ou trente journées. Ils y demeurerent quatre mois en attendant les vaisseaux qui viennent tous les ans de Batavia au Japon, & l'Admiral eut tout le

loisir d'entretenir le President des Terres qu'il avoit reconnuës, & de toutes les particularitez de son naufrage. Un jour qu'il luy racontoit le discours qu'il avoit fait à l'Empereur & que le President se réjoüissoit de la presence d'esprit que l'Admiral avoit euë d'inventer sur le champ la suite d'une avanture si bien imaginée, un valet Japonois qui servoit le President écouta la conversation sans que son Maistre s'en apperçeut. C'est la coutume des Marchands Hollandois au Japon de prendre en arrivant de jeunes enfans Japonois à leur service, pour leur apprendre le Flamand, afin qu'ils leur servent de truchemens dans leur negoce. Le President & l'Admiral n'eurent pas ce jour-là cette retenuë qu'il faut avoir dans les païs estrangers, & ne prirent point la precaution de faire sortir leurs gens. Quelques mois aprés, ce jeune homme fut maltraité par le President qui estoit d'une humeur fort rude; les Japonois, & mesme ceux d'entre le peuple sont fiers & vindicatifs. Celuy-cy se voulant vanger des mauvais traitemens de son Maistre, alla trouver le Gouverneur de Nangasaqui, & luy redit tout ce qu'il avoit entendu de cet entretien. Le Gouverneur trouva l'avis assez important pour en informer la Cour. l'Empereur fut tellement irrité de cette supercherie, qu'il manda au Gouverneur de faire arrester l'Admiral & sa suite, & de les envoyer avec bonne escorte à Yeddo, defendant de recevoir dans le port aucun vaisseau Hollandois, jusqu'à ce qu'il fut esclairci de la verité.

Cet ordre ne pust estre si secret que les amis du President n'en fussent avertis, & quoy qu'ils n'eussent pu penetrer le veritable sujet de ce changement, ils luy donnerent si à propos l'avis de faire partir l'Admiral, qu'il avoit fait voile pour Batavia, lors que l'ordre vint à Nangasaqui. Huit jours aprés, trois vaisseaux Hollandois arriverent à Kisma, lors le Gouverneur leur envoya faire défense de metre personne a terre; Le President feignit d'estre surpris de cette defense & alla demander la cause au Gouverneur qui luy dit, l'Empereur sçait

vos fourberies, vous n'aurez plus aucune courtoisie de moy, j'ay depeché à la Cour pour donner nouvelle de l'arrivée de vos trois vaisseaux, & j'executeray l'ordre qu'on me donnera. Le President ne douta plus que la supposition faite par l'Admiral ne fut découverte, mais il ne pouvoit soupçonner par quel moyen. Son Japonois se déroba de chez luy, & il se souvint de l'avoir mal-traité; sa fuite luy fit connoître d'abord l'auteur du mal, & l'ordre qui arriva de la Cour àcheva de l'en éclaircir. Il portoit que le Gouverneur renvoyeroit sur l'heure les trois vaisseaux Hollandois, sans leur permettre de décharger ny hommes ny marchandises dans leur Comptoir, & diroit au President que l'Empereur avoit apris que son Admiral estoit un fourbe & un espion, qu'il en vouloit faire justice, & que si on ne le renvoyoit au Japon par la premiere moçon des vents, il feroit mourir tous ceux de sa nation & jetter leurs marchandises dans la mer.

l'Admiral estant de retour à Batavia, chacun prit diversement le succez de son voyage, le General fut affligé de la perte de ses vaisseaux, mais beaucoup plus de ce que l'Admiral n'avoit pû prendre terre dans la baye de Xaxuma, pour reconnoître de plus prés ces mines d'or si abondantes qui font la grande richesse du Japon; les plus sensez du Conseil apprehendoient que le mensonge de l'Admiral ne fut découvert, & que l'Empereur irrité contre eux de cette imposture, ne les traitast à la fin comme il avoit fait les Portugais. En effet leur crainte se trouva bien fondée; car ils apprirent par le retour des trois vaisseaux le danger où estoient tout ceux de leur nation en ce païs-là, s'ils n'y renvoyoient promptement l'Admiral. Le Conseil s'assembla extraordinairement pour deliberer sur une affaire si importante; quand une fois les Officiers de la Compagnie se font bourgeois de Batavia, ils n'entrent plus dans les Conseils; on passa par dessus cette regle, & non seulement les anciens Officiers, mais les principaux bourgeois de la ville furent appellez pour ce sujet: tous furent d'avis de renvoyer l'Ad-

l'Admiral, & dirent que c'estoit en cette occasion qu'un seul devoit mourir pour tout le peuple.

l'Admiral fut averty de cette resolution, & fit des protestations publiques sur la violence & l'injustice qu'on luy vouloit faire, disant qu'il n'estoit point leur sujet, qu'il estoit né sujet de la Republique de Hollande, qui seule avoit pouvoir de vie & de mort sur luy; que si c'estoit pour son service, il exposeroit mille fois sa vie, mais que pour des particuliers interessez dans un commerce, il n'estoit point obligé de se sacrifier de la sorte, & d'aller a une mort asseurée Les Ministres prirent son party & en firent un point de Religion, le menu peuple se souleva contre le General, & la sedition commençoit à s'eschauffer, lors que les Officiers de la marine qui estoient à la rade, vinrent à terre avec des troupes & se mirent en devoir de repousser le peuple. On arresta les plus mutins, & l'affaire se tourna en negociation par l'entremise d'un Ministre, qui persuada par ses beaux discours à l'Admiral de faire cesser ce desordre en acquiesçant à la deliberation du Conseil. Il promit de retourner au Japon, pourveu qu'on luy donnast pour ce voyage tout ce qu'il demanderoit, non seulement pour sa recompense, mais aussi pour soustenir le nouveau personnage qu'il y vouloit joüer,

d'Abord il demanda deux vaisseaux superbement equipez, une suite de cinquante hommes choisis dont chacun auroit trois sortes d'habits des plus riches estoffes qu'il seroit possible de trouver, & voulut avoir 50000 escus pour son voyage, un bufet de vaisselle d'or & d'argent, le reste de l'equipage à proportion. & que tous ceux qui l'accompagneroient le respectassent comme une personne de grande qualité. On luy accorda tout, & chacun fournit quelque piece de ce bufet pour le rendre plus magnifique.

l'Admiral partit de Batavia, & arriva heureusement à Nangasaqui; le Gouverneur surpris de la beauté de ces vaisseaux qui venoient d'aborder, jugea bien qu'ils n'estoient pas marchands, & les envoya reconnoistre;

mais sa surprise fut encore plus grande lors qu'il apprit que c'estoit l'Admiral. Il dépecha sur l'heure à Yeddo pour en donner avis à l'Empereur, & l'informer du superbe appareil avec lequel l'Admiral étoit revenu. Le President y envoya aussi de son costé pour obtenir une reception favorable, & prier ses amis de representer à l'Empereur que c'estoit un homme de la premiere qualité, qu'une action d'honneur avoit éloigné de sa patrie, & qu'il n'avoit pas plûtost appris les choses dont on l'avoit accusé auprés de luy, qu'il estoit revenu sur ses pas pour justifier son innocence.

En attendant l'ordre de la Cour, le Gouverneur selon la coustume fit apporter chez luy toutes les voiles & les gouvernails des vaisseaux, sans permettre qu'aucun homme descendit à terre; enfin l'ordre arriva, qui portoit que l'Admiral & sa suite avec les choses necessaires pour leurs personnes, seroient receus dans la ville & conduits à Yeddo, & qu'en tous les lieux où ils passeroient on leur feroit toute sorte de bons traitemens. Le President accompagna l'Admiral dans ce voyage, pour l'assister de plus prés de ses conseils & de la faveur de ses amis; leur entrée fut magnifique, & la richesse de leurs habits fit accourir de toutes parts ce peuple qui est extremement amoureux des nouveautez, le bruit s'en répandit jusqu'à la Cour, & neantmoins l'Empereur ne voulut point les admettre à l'audiance pour le jour qu'ils avoient demandé.

Deux mois s'écoulerent, pendant lesquels l'Admiral tenoit table ouverte & étaloit ses richesses aux Japonois, & comme il avoit l'esprit vif & capable d'apprendre toutes choses, il se faisoit instruire dans la langue du Japon; quoy qu'elle soit fort difficile, il commençoit déja à entendre beaucoup de mots lors qu'on luy manda de venir parler à l'Empereur; il mit ce jour-là un habit plus riche encore que celuy qu'il avoit mis à son entrée, & toute sa suite en fit de mesme. d'Abord l'Empereur luy parut irrité; j'apprends, luy dit ce Prince, que tu es un imposteur & un traistre, que ta naissance

eſt obſcure, & que tu es venu en eſpion dans mes Eſtats; comme tel je te prepare les chaſtimens que vous meritez.

Quand l'Interprete eut expliqué les paroles de l'Empereur, l'Admiral n'en parût pas épouvanté ; Seigneur, répondit il, un grand Prince comme toy doit tousjours ſoulager les malheureux & non pas les accabler, la fortune qui me perſecute n'a rien ſuſcité contre moy de plus cruel que les calomnies dont on m'a voulu noircir dans ton eſprit; elle a pû me chaſſer de mon païs & me jetter à un autre bout du monde ſur des rivages inconnus, mais elle ne peut m'inſpirer des ſentimens indignes de ma naiſſance; voicy la deuxiéme fois que j'entre dans tes Eſtats, la premiere par un naufrage, & la ſeconde pour t'obeïr; de l'une je n'en accuſe que les vents, l'autre juſtifie aſſez mon innocence; ſi j'avois eſté coupable des crimes dont on m'accuſe, je ne reviendrois pas de ſi loin me remettre en ton pouvoir; mais, Seigneur, mes accuſateurs ont un avantage que je n'ay pas, ils parlent ta langue, je ne la ſçais point & je ne puis te faire entendre ma défenſe; donne moy huit mois pour l'apprendre, aprés ce temps ſi tu me fais la grace de m'écouter, il me ſera facile de confondre ces calomniateurs, & de te ſatisfaire ſur toutes choſes.

l'Empereur fut ſurpris & touché de ſa réponſe, mais ſur tout de ce qu'il ne demandoit que huit mois pour apprendre la langue Japonoiſe. Je te les acorde (dit-il) & il eſt juſte qu'un accuſé ſçache ſe juſtifier ſoy-meſme; non ſeulement je veux te donner tout ce temps-la, mais encore qu'on te traite honorablement par tout où tu voudras aller. l'Admiral uſa de cette permiſſion avec beaucoup de prudence, & ſe fit aimer de tous les Seigneurs de la Cour par ſes manieres nobles & par ſes liberalitez; il aprit la langue avec une facilité incroyable, & ſouvent l'Empereur l'envoyoit querir pour luy faire des queſtions ſur nôtre Europe, touchant les [illegible] du païs, les mœurs, les diverſes formes de gouvernement, l'eſtenduë des Royaumes, leurs richeſſes, leurs

forces.

forces, & principalement sur les manieres de faire la guerre; l'Admiral luy rendoit si bon compte de toutes choses, que ce Prince prenoit un plaisir extréme a l'entretenir; enfin il sçeut si bien gagner sa confiance & ses bonnes graces, que non seulement il effaça toutes les méchantes impressions qu'on avoit voulu donner de luy, mais encore il fit condamner au supplice comme faux témoin & calomniateur le Japonois qui l'avoit accusé.

Aprés un dénouëment si heureux, l'Admiral creut qu'il estoit de sa prudence de se retirer avec sa reputation entiere; il prit congé de l'Empereur qui le combla d'honneurs & de presens, tous les Courtisans le regretterent & il fut reconduit & regalé magnifiquement jusqu'à Nangasaqui, d'où il fit voile en peu de jours, & retourna heureusement à Batavia. Tout le peuple accourut en foule sur le port pour le voir descendre à terre, il dit en peu de mots le succez de son voyage, les uns loüerent son esprit & son courage, les autres exalterent le service qu'il venoit de rendre à la Compagnie & à toute la Nation; le Conseil mesme le receut avec éloge, & luy laissa en pur don toute l'argenterie qu'il avoit raportée. Peu de temps aprés il partit pour Amsterdam, & il ne fut pas plustost arrivé à la Haye, qu'il presenta aux Estats Generaux une Requeste contre la Compagnie des Indes Orientales, pour obtenir reparation de la violence que ses Officiers luy avoient faite de le renvoyer au Japon; *l'affaire fut long-temps discutée*, & la Compagnie fut condamnée à de grands dommages & interests envers luy. Si les Estats Generaux prenoient plus de connoissance de la conduite de cette Compagnie, & empeschoient qu'elle n'establit insensiblement une Souveraineté independante de la leur, ils éviteroient de fort grands maux, & le gouvernement de leur Republique en Europe, qu'on peut proposer comme un modele de [illegible]sage politique, ne seroit pas décrié comme il l'est presentement dans les Indes par les desordres qu'y commettent ses Officiers.

Le

Le President s'ennuyoit de son costé d'estre toûjours dans un Comptoir ; quoy qu'il y fust [illegible] ses [illegible] l'ambition le portoit ailleurs, & il croyoit avoir rendu d'assez grands services pour estre élevé à un plus haut employ. Sa presence mesme n'estoit plus si necessaire au Japon, le commerce y estant estably au point qu'il l'avoit souhaité. En effet, les Hollandois faisoient [illegible] presque tout le trafic de l'Orient, & avoient sur ces mers une quantité innombrable de vaisseaux marchands. Car outre ce que nous avons deja remarqué, ils avoient usurpé sur les Anglois l'Isle d'Amboine par une trahison semblable à celle de la prise de la Formose ; l'Amboine fournissoit en ce temps-là du cloud de girofle presque toutes les pays du monde, & pour le rendre plus cher aux Indes & en Europe, ils avoient arraché tous les girofliers de Ternate. Ils possedoient les Isles de Banda où croit la Musdade & le Maçis. Ils avoient chassé les Anglois de Pouleron, & les Espagnols & les Portugais des Molucques ; ils s'estoient rétablis à Yloilo, pour achever de détruire le commerce de Manilhe, & ils avoient enlevé Baton par surprise, sous pretexte de donner du secours au Roy de cette Isle. Ceux de Celebes, de Ternate, & de Tidor leur estoient tributaires ; & le Roy de Macassar en faisant alliance avec eux, s'estoit rendu comme leur esclave & avoit banny les Portugais de son Royaume. Ils tenoient garnison à Timor, & en avoient encore chassé les Portugais. Les Rois de Mataran & de Bentan s'étoient declaré la guerre, & pour avoir l'apuy des Hollandois, fournissoient [illegible] de Ris à Batavia. Par leurs Bureaux dans la grande Isle de Sumatra, ils faisoient seuls le trafic du poivre dans toute la coste Occidentale de cette Isle ; & les sujets du Roy d'Achen leur aportoient de l'or en [illegible], dont les Officiers de la Compagnie profitoient beaucoup, quoy qu'il soit de bas aloy ; il est vray que l'air de cette coste est si mal sain, qu'ils n'y peuvent vivre long temps. Ils avoient encore enlevé aux Portugais Malaca qui les rendoit maistres de toute la [illegible]

& du commerce Genaserin. Les violences qu'ils exerçoient sur les costes du Royaume de Siam pour empescher ses peuples de trafiquer au Japon & dans toutes les autres Isles, les y avoit rendus odieux; ils avoient voulu bastir un fort à Ligor pour disposer des mines d'estain & oster aux Anglois le profit de celuy qu'ils apportoient d'Angleterre, parce qu'on n'en trouve point ailleurs dans les Indes, mais le Raja les en ayant chassez la premiere fois, avoit rendu la seconde fois leur entreprise vaine en inondant le païs; neantmoins ils commençoient à s'y restablir de mesme que dans le Tunquin, & les Sangleyes desolez par les Corsaires Hollandois avoient esté contraints de s'accommoder avec eux pour le commerce des Philippines; car les épiceries dont ils se sont emparez, feront tousjours que ces Peuples rechercheront leur amitié. *Ils faisoient sur la coste de Choromandel & dans les Royaumes de Pegu & de Bengala pour prés de trois millions de trafic de toiles & d'autres marchandises tous les ans. Cinq places principales qu'ils avoient prises sur les Portugais dans l'Isle de Ceylan faisoient un de leurs plus solides establissemens; & bien que la resistance du Roy de cette Isle qui est puissant, les ait empeschez de penetrer fort avant dans le païs, ils se sont rendus maistres de toutes les costes pour empescher les autres nations d'y trafiquer, & ils en recueillent seuls presque toute la canelle; de sorte que ce Prince avec lequel ils ont eu long-temps la guerre pour garder & recueillir cette espicerie, n'ozoit plus les attaquer. Sur les costes de Malabar où le terroir est agreable & fertile, ils avoient enlevé aux Portugais la celebre ville de Cochin & d'autres villes qui incommodent extrémement le commerce de Goa; ils avoient mesme fait un traité par lequel ceux du païs s'obligeoient de ne vendre leur poivre qu'à la Compagnie, car sa plus forte passion est d'achever de ruiner tout ce qui reste d'establissemens aux Portugais dans le Levant. Le Bureau General de Surate, & les comptoirs d'Amadabat & d'Agra tiroient de grands profits du dedans de

l'Indoustan & de Guserate. En Perse, l'achapt des soyes n'aportoit pas un avantage si considerable si leur Bureau general de Gaumeron & à celuy d'Ispahan, parce que le Roy les contraignoit de les acheter à un prix fixe, où ils ne trouvoient pas leur compte. Ils avoient comme abandonné pendant quelque temps les Bureaux de Moucha & de Bassara, mais ils s'étoient bien établis au Cap de Bonne Esperance, & quoy que par les découvertes qu'ils ont tenté de faire dans le païs, ils n'ayent trouvé qu'un terroir aride d'où ils tirent quelque or en poudre & des bestiaux par le trafic des Sauvages, ils ne laissent pas d'en recevoir de grandes commoditez pour l'entrepost de leurs vaisseaux & pour le rafraichissement de leurs équipages, qui est si necessaire en cet endroit, que sans cela il est presque impossible d'establir un commerce durable de l'Europe dans les Indes.

Alors la Compagnie entretenoit 140 vaisseaux équipez, tantost en guerre & tantost en marchandise, bien pourveus d'artillerie & de toutes sortes de munitions, sur lesquels il y avoit plus de 6000 hommes tant soldats que matelots. Pour former cette puissance redoutable à tous les peuples d'Orient, les associez ont esté 38 années sans partager aucun profit, accumulant ses fonds pour l'advenir, jusqu'à ce qu'elle eut fait ces solides fondements, sur lesquels elle s'est establie. Batavia estoit comme l'ame de toutes ces Conquestes faites sur le debris de celle des Portugais; elles pourroient composer un grand Empire; si les parties n'en estoient pas tant dispersées, & si les dépenses des équipages, des armemens & des garnisons, n'en diminuoient pas notablement les revenus. Peut estre aussi que cette Compagnie trouvera un jour sa ruïne dans sa grandeur, & dans la trop vaste estenduë des païs qu'elle a voulu occuper. Un de ses plus sages Generaux a dit tres-souvent; *Nous n'avons que trop de Forteresses, il n'en faudroit point d'autres que le Cap de Bonne-Esperance & Batavia, des Comptoirs bien placez, de bons vaisseaux, & des gens de bien pour nous servir.* En effet, ses [illegible]

la [illegible]issent impunément, & font haïr son commerce & sa domination dans les Indes par leur avarice & par leur dureté, mais ce qu'elle doit le plus craindre, c'est l'indifference qu'ils témoignent pour la Foy de JESUS-CHRIST, & l'inhumanité qu'ils exercent contre les esclaves dont ils trafiquent comme si c'étoient des bestes brutes sans songer à les faire instruire; suivant en cela cette maxime barbare des Espagnols, *que Dieu n'a point racheté de son sang les ames des Indiens, & qu'on ne doit pas faire de difference entre eux & les plus vils animaux*: Car c'est une conduite detestable en des Chretiens, de rendre le Christianisme odieux par leur cruauté, de l'abolir mesme pour s'establir sur ses ruines en des lieux où il commençoit à naistre, & de faire une profession publique de n'avoir d'autre Religion que l'Interest. Le President dont il est parlé si souvent dans cette Relation en a donné des exemples bien memorables, dont sa Compagnie ressentira quelque jour les effets; & je m'estonne que les grandes pertes que celle des Indes Occidentales qui luy donne tant de jalousie, a faites au Bresil & ailleurs, ne luy fassent pas assez connoistre cette verité; car il est certain que la tyrannie & les pirateries que ses gens y ont exercées, l'ont fait decheoir d'un estat aussi florissant que celuy cy.

J'ay sçeu qu'en l'année 1664. les dépenses des Hollandois au Levant montoient à communes années, à prés de dix millions par an, sans compter les naufrages, le deperissement des vaisseaux & le dechet des marchandises, & que ses plus fortes cargaisons pour l'Europe & pour l'Asie n'alloient pas à 12 millions; il y a des années qu'elles sont bien moindres, & si foibles mesme, que la dépense passe de beaucoup la recepte; mais elle cache avec un fort grand soin ses pertes au public & à ses propres associez, & souvent elle ne leur distribuë leurs profits qu'en denrées dont elle a de grands magazins remplis depuis long-temps, & où elle met le prix qu'il luy plaist pour grossir l'apparence de ces profits. Neantmoins sa perseverance & son courage sont dignes

d'admiration, car qu'y a-t'il de plus admirable, que de voir qu'un petit nombre de Marchands assemblez d'abord dans la veuë d'un simple trafic, ait osé dans la suite faire la guerre en des regions si éloignées, attaquer tant de Princes & de Nations, planter tant de Colonies, assieger tant de villes & de forteresses, & entretenir enfin de fortes armées avec de si prodigieuses dépenses, que les plus puissans Souverains pourroient à paine les soutenir.

La Compagnie Hollandoise des Indes Orientales joüissoit alors de cette grande prosperité, trop grande veritablement pour pouvoir estre long-temps soûtenuë par de simples particuliers, & trop enviée pour estre toûjours soufferte par ses Souverains, quelques secours qu'ils en tirent dans les besoins de l'Estat; car c'est un Corps separé & independant qui s'est formé dans le corps de l'Estat même, dont la puissance luy doit estre suspecte, & qui pourra le ruiner un jour comme la Compagnie de S. George a ruiné la Republique de Gennes. Cependant celle de Hollande n'y faisoit point encore de reflexion, & non seulement elle authorisoit toutes ces entreprises, mais elle voyoit que ses propres sujets luy donnoient la loy & se vantoient de l'imposer à toutes les Nations dans le commerce d'Orient. Il estoit en cet estat, lors que le President qui a esté le principal sujet de cette Relation, fut rapellé du Japon à Batavia pour y exercer la fonction de principal Directeur; il y porta beaucoup de richesses & fit bastir plusieurs maisons magnifiques dans la ville; son authorité y estoit grande, mais il l'exerçoit durement selon sa coustume & il estoit fort hay des Officiers de la Compagnie & des Bourgeois. Neantmoins, il se tenoit comme asseuré de la charge de General lors qu'elle viendroit à vaquer, mais son esperance fut vaine, car un autre occupa la place; le chagrin le prit, il revint à Amsterdam où il vécut quelque temps assez en repos. Enfin son esprit inquiet & ambitieux luy fit faire de nouvelles intrigues pour se venger de l'injure qu'il disoit avoir receuë,

peut-estre pour travailler d'intelligence avec ses Superieurs à renverser leurs desseins qui leur donnoient de l'ombrage. Quoy qu'il en soit, il prit employ hors de [illegible], & retourna aux Indes; son entreprise ne fut pas heureuse pour ceux où il servoit & qui meritoient d'estre mieux servis; il pilla beaucoup, causa de grands desordres dans leurs affaires, & vint perir (comme nous l'avons dit) avec son argent & ses pierreries à la riviere de Lisbone, où tout le peuple donna des marques d'une réjoüissance publique sur sa mort.

F I N.

RELATION

De ce qui s'est passé dans la Negotiation des Deputez qui ont esté en Perse & aux Indes, tant de la part du Roy, que de la Compagnie Françoise, pour l'établissement du Commerce.

LIVRE SECOND.

DANS la Relation que j'entreprends je rapporteray les choses fidellement de la maniere que je les ay veuës, & l'on verra quelle fut la conduite des Deputez qui furent envoyez en Perse & aux Indes, tant de la part du Roy que de la Compagnie Françoise, pour l'estaolissement du Commerce.

Le treiziéme de Juillet 1665. le sieur de Lalin Gentilhomme ordinaire chez le Roy, & le sieur de la Boulaye Gentilhomme Angevin, avec les sieurs Beber, Mariage & Dupont Deputez de la nouvelle Compagnie de France pour l'establissement du commerce en Perse & aux Indes, arriverent à Ispahan. Ils furent descendre au Carvansera de Geddé, d'où ils sortirent le mesme jour pour aller prendre logis chez un particulier de Zulpha, qui est un grand fauxbourg d'Ispahan separé de la ville par la riviere de Senderou; les deux Gentilshommes, chez le sieur de Lestoile marchand François, & les trois marchands chez un Armenien. Les sieurs de Lalin & de la Boulaye sans en rien dire aux autres Deputez, rendirent au sieur de Lestoile, les lettres que Monsieur de Lyonne luy écrivoit, & dont l'inscription estoit de cette maniere; *A Monsieur, Monsieur de Lestoile*

Valet de Chambre du Roy de Perse, ou en son absence à [illegible]. Les Francs qui habitent en ce pays là eurent sujet de s'étonner, que le sieur de la Boulaye qui avoit desja esté en Perse & qui devoit connoistre l'estat de cette Cour là, eust instruit de la sorte un Secretaire d'Estat pour donner au sieur de Lestoile la qualité de Valet de Chambre du Roy de Perse, qui n'a auprés de sa personne pour le servir à la chambre que des Eunuques, & qui de mesme que tous les Persans ne souffriroit pas qu'un Chrestien touchast ses habits, parce qu'il se croiroit soüillé & qu'aussi-tost il en prendroit d'autres. Et mesme pour ce qui est des Eunuques, comme je l'ay remarqué dans les relations de mes voyages, il faut qu'ils soyent noirs & coupez entierement. Car les Eunuques blancs qui ne sont coupez qu'à demy, ne servent le Roy que lors qu'il est hors du Haram ou quartier des femmes. La charge du premier Eunuque blanc est estimée la plus belle de la Cour, parce qu'il a l'oreille du Roy, & qu'il peut rendre de bons & de mauvais offices à qui il luy plaist.

La teneur des lettres écrites à Lestoile estoit de l'exhorter à maintenir, aider & proteger les Deputez dans le dessein pour lequel la Compagnie les envoyoit, & en cas d'avances ou de pertes sur les chemins leur fournir ce qui leur seroit necessaire.

Depuis leur arrivée jusqu'au jour qu'ils eurent audience du Roy, Lestoile les regala le mieux qu'il luy fut possible & tint toûjours bonne table, tant en leur consideration particuliere que pour faire honneur à la nation.

Le Roy de Perse avec toute sa Cour estoit alors à trois journées d'Ispahan, & les Deputez depescherent un courrier au Camp avec deux lettres, pour sçavoir si sa Majesté consentoit qu'ils l'allassent trouver, ou s'ils attendroient qu'elle fust de retour à Ispahan. Car il estoit incertain si le Roy reviendroit dans peu de jours ou s'il seroit long-temps en campagne. l'Une des deux lettres estoit pour le Nazar ou Grand-Maistre de la mai-

maison du Roy, & l'autre pour le Mirza-Taker ou son Lieutenant.

Cependant les Deputez n'estoient pas d'accord ensemble, & faisant comme deux corps, chacun ayant des pretentions qui causoient entre eux des differents tres-prejudiciables aux interests de la Compagnie. Leurs entreveuës se faisoient dans la maison de l'Estoile qui tâchoit de reconcilier ces esprits. Voicy quel estoit le sujet de leur mes intelligence.

Les trois marchands Beber, Mariage & Dupont, & particulierement le premier qui excitoit les deux autres, soûtenoient que les deux Gentilshommes n'estoient dans cette negociation que comme des pieces detachées, & que n'ayant aucun droit de prendre connoissance des affaires de la Compagnie, ils ne devoient s'en mesler en aucune sorte; que la teneur de la lettre du Roy portoit, que deux Gentils hommes curieux de voir la Cour de Perse s'estoient joints aux Deputez de la Compagnie, & qu'ainsi c'estoit à eux seuls à traiter avec les Ministres du Roy de Perse, que les deux Gentilshommes n'avoient autre droit que de presenter la lettre au Roy, & de demander des Commissaires pour conferer avec les Deputez, qui pretendoient devoir traiter seuls sans que les autres fussent presens; & quelques raisons que Lalin & la Boulaye pussent alleguer de leur costé, les trois marchands ne vouloient point demordre de leurs pretentions, & ils expliquoient les termes de leur commission à leur avantage. Il y avoit un article qui portoit expressément: *Que les Deputez seroient obligez de se conduire par les avis de Monsieur de Lalin*; ce que les autres ne vouloient entendre que du voyage & de la route qu'il falloit tenir. Ce different, pour lequel tous les Francs s'entremirent inutilement, vint enfin aux oreilles du Nazar, qui est à la Cour du Roy de Perse à peu prés ce qu'est en France le Grand Maistre de la maison du Roy, qui en fut fort surpris, & qui avoit alors dans l'esprit un Ordre du Roy de tirer d'Ispahan & de ses fauxbourgs tous les Chrestiens de quelque secte qu'ils fussent

les Religieux François, & de les placer contre Zulpha, qui s'est accreu en sorte depuis ce temps-là qu'il passeroit aujourd'huy pour une des plus grandes villes de la Perse.

Les Deputez de la Compagnie Françoise faisoient donc naistre de jour en jour de nouvelles difficultez, & le Pere Raphaël du Mans Superieur de la Mission des Capucins en Perse, employa tout son credit & toute son industrie à chercher des expediens pour les accorder. Il leur traça divers formulaires de la lettre qu'ils devoient écrire au Nazar pour la mettre en la langue du pays ; mais quand elle se trouvoit au gré des marchands elle n'estoit pas selon le sens des Gentilshommes. Ceux cy vouloient qu'on ostât de certains mots, ceux-là vouloient qu'on y en ajoutast d'autres, & chacun taschoit de conserver son droit pretendu. Enfin le Pere Raphaël ennuyé d'écrire & de recrire, de retrancher, d'augmenter & de corriger tant de fois la mesme chose, leur remontra serieusement le tort qu'ils se faisoient d'agir de la sorte & de s'attacher à d'inutiles formalitez, dequoy sans doute ils ne seroient pas avoüez de la Compagnie qui les avoit envoyez ; que le style Persien dans lequel il falloit que la lettre qu'ils écrivoient au Nazar fust translatée, estoit un style simple & naturel qui ne souffroit point de superfluitez ny de chicane, & en fin que toutes leurs disputes n'aboutiroient qu'au desavantage de la Compagnie, de laquelle ils menageoient mal les interests dans son establissement. Aprés plusieurs contestations le Pere Raphaël fit enfin par bonheur la lettre au contentement des deux partis, & la leur ayant expliquée mot à mot en presence du fils du sieur de Lestoile qu'ils avoient pris pour leur Interprete, elle fut mise selon la coûtume du pays dans un petit sac d'étofe de soye meslée d'or & d'argent, auquel on appliqua la cachet. Le Pere Raphaël fit encore une autre lettre pour le Mirza-taker Lieutenant du Nazar, laquelle aussi fut mise dans un sac de tabis rouge & cachetée de mesme que l'autre. On les donna toutes deux à un des domestiques de Lestoi-

Lestoile, lequel estant bien monté fit diligence & se rendit en peu de temps à la Cour. Il rendit premierement celle qui s'adressoit à Mirza Taker, lequel aprés l'avoir leuë le fit conduire au Nazar, qui ayant aussi leu la sienne informa incontinent le Roy du dessein de la Compagnie Françoise, & de l'arrivée des Deputez. Sa Majesté luy commanda de leur faire sçavoir qu'ils estoient les bien venus, & que dans peu elle retourneroit à Ispahan & leur donneroit audiance. Le Nazar escrivit deux lettres; l'une adressée au sieur de Lalin & à ses compagnons, laquelle contenoit la reponse du Roy & les assuroit qu'ils obtiendroient tout ce qu'ils demanderoient de raisonnable; l'autre estoit pour le Pere Raphaël par laquelle le Nazar luy ordonnoit d'asseurer les Deputez que le Roy estoit bien aise de leur arrivée, & qu'ils le verroient bientost.

Quelques jours aprés la Cour revint à Ispahan, & le Roy s'estant arresté à une de ses maisons aux portes de la ville, le Nazar envoya querir le Pere Raphaël pour sçavoir de luy quelles gens c'estoient que les Deputez François & qui les avoit envoyez en Perse, à quoy le Pere satisfit le mieux qu'il put. Car le Nazar s'estonnoit de ce qu'ils estoient entrez dans le Royaume avec une pareille Commission, & envoyez, luy disoit-on, d'un si Grand Roy, sans que les Gouverneurs d'Erivan & de Tauris en eussent rien sceu à leur passage dans ces deux villes. l'Atemat-doulet, qui est en Perse ce que le Grand Visir est en Turquie, témoigna le mesme étonnement au Pere Raphaël; & tant ce premier Ministre que le Nazar qui marche aprés luy, avoient en quelque maniere sujet de douter que ces François fussent de veritables Deputez & que leur Commission fust bien legitime. Car enfin, ou ils ignoroient les coustumes du pays, ce qui ne se pouvoit croire du sieur de la Boullaye qui avoit desja esté en Perse; ou ils agissoient tres-mal de se faire passer comme ils firent pour des gens de mestier, à quoy l'on ne prend pas garde, & de voyager en gens de basse condition. En Perse où l'on marche par tout avec une cir-

seureté, où l'on ne sçait ce que c'est que de finesse, & où l'on ne fait estat des gens qu'à proportion de leur equipage & de leur depense, c'est une imprudence de deguiser sa condition, & ce deguisement rend la personne suspecte de quelque mauvais dessein. Tous ceux qui sont envoyez d'un Roy ou d'un Prince, & mesme tout voyageur, soit marchand, soit autre qui passe le commun, & qui a dessein de voir le Roy, doit en arrivant à Erivan ville frontiere de Perse, & à Tauris mesme qui est plus avant dans le païs, en donner d'abord avis aux Gouverneurs, qui en écrivent à la Cour selon le deu de leurs Charges. Nos François ayant mal suivy cette regle, & passé ces deux villes sans dire mot comme de petits Merciers, il ne faut pas s'étonner si l'on trouvoit étrange leur procedé à la Cour de Perse, & si les Ministres avoient quelque doute que leur Commission ne fust pas bien veritable. Mais enfin le Pere Raphaël leur ayant bien persuadé qu'ils estoient envoyez de la part du Roy de France pour l'establissement d'un Compagnie de commerce, & qu'il en avoit eu avis par lettres d'Europe, le Nazar luy dit que les Deputez se tinssent prests, & que dans peu de jours le Roy leur donneroit audience.

Cependant la mes-intelligence continuant entre nos François, le Pere Raphaël qui craignit qu'elle ne produisist un méchant effet en la presance du Roy. & qu'ils n'eussent dispute pour le pas, representa au Nazar que les Deputez estant de deux Ordres, l'un de Gentilshommes, l'autre de Marchands, pour leur oster tout sujet de jalousie, il seroit bon qu'il plust au Roy quand il les recevroit à l'audience, de donner seance aux Gentilshommes d'un costé, & aux Marchands de l'autre; ce que le Nazar approuva, & ce qui fut aussi trouvé bon du Roy à qui il en parla dés le jour mesme. Le Pere Raphaël en eut avis dés le lendemain, & les Deputez ne sçavoient rien de ce qu'il avoit si prudemment menagé de luy-mesme.

Le vingt-sixiéme de Septembre le Roy estant dans sa [illegible] de Scadet-Abas sur le bord de la riviere entre

le

le Pont de Zulphas & le pont de Schiras, il fit faire des feux d'artifice qui coûterent plus de six cens tomans, qui font 17750 livres de nostre monnoye, à quarante-six livres six deniers le toman. & fit avertir de grand matin tous les Grands de la Cour qu'il donneroit ce jour-là audiance aux Deputez du Roy de France. Le Pere Raphaël eut ordre en mesme temps de se trouver tost avec les Deputez, afin que le Mehemender ou Maistre des ceremonies qui introduit les Ambassadeurs ne fust pas obligé de les attendre. Ils se trouverent donc tous ensemble avec le Pere Raphaël chez le sieur de Lestoile où logeoint les sieurs de Lalin & de la Boulaye. Tous les François qui estoient alors à Ispahan ne manquerent pas de leur faire honneur, & estoient tous magnifiquement vétus à la Françoise, & n'avoient pas épargné le brocar d'or & d'argent. Le Maistre des ceremonies estant arrivé, il fut regalé d'abord de quelques bassins de dragées & de confitures, & de tres-excellent vin; aprés quoy il fit monter tous les François à cheval, jusqu'au Pere Raphaël à qui il fut impossible de s'en défendre. Il les conduisit de la sorte d'un pas grave & mesuré jusqu'au lieu où le Roy les attendoit, & par un chemin plus long d'un bon quart de lieuë que le chemin ordinaire. Cette cavalcade arriva à Sciah-Abas aux approches de la nuit, & le Maistre des ceremonies entra seul laissant tous les François à la porte. Cependant Beber, par les avis duquel les deux autres marchands se conduisoient, craignant que le Pere Raphaël ne tinst moins leur parti que celuy des Gentilshommes, luy dit d'un ton assez haut qu'ils vouloient avoir aussi leur Kalamachi ou Interprete qui estoit le fils de l'Estoile, & qu'autrement ils n'entreroient pas. Le Pere Raphaël qui n'agissoit en cette rencontre que par l'ordre du Nazar, & pour l'avantage de la Nation Françoise, fit connoistre à Beber que soit qu'il entrast ou n'entrast pas, la chose pour son particulier luy estoit indifferente; que pour ce qui estoit de luy il n'estoit pas là comme l'interprete des uns ni des autres, mais pour obeir au Roy qui luy avoit commandé de s'y trouver.

trouvez; qu'il auroit bien mieux aimé passer la nuit en sa chambre que d'... asser la plus grande partie à une courvée qui ne luy estoit pas fort agreable, & qu'il n'avoit jamais veu tant de façon & tant de difficultez dans une affaire où il n'y en devoit avoir aucune & où ils devoient tous agir de concert; que c'estoit la quatriéme fois qu'il avoit esté assis dans le *Megelé* où la Sale d'audience en la presence du Roy; & qu'il avoit eu l'honneur de luy parler plusieurs autres fois en particulier; enfin qu'il ne crût pas qu'il prist grand plaisir à toute cette fatigue, & que ce qu'il en faisoit n'estoit que pour rendre service à la Nation.

Sur ces entrefaites le Mehemander retourna pour prendre les Deputez avec le Pere Raphaël & les introduire à l'Audiance; cinq cent Mousquetaires estant rangez en haye le long de la riviere pour leur faire honneur. Il marchoit devant eux d'un pas grave; mais approchant du lieu où estoit le Roy & d'où il pouvoit voir les Deputez, il leur fit doubler le pas jusqu'au pied de l'escalier où des valets leur osterent leurs souliers. Ils furent introduits avec le Pere Raphaël dans la Sale d'Audiance, & dans les mesmes places où sont assis les Kans ou Gouverneurs des Provinces & les autres Grands Seigneurs. De costé & d'autre estoit debout toute la jeunesse de qualité magnifiquement vestuë de brocars d'or & d'argent avec des manteaux doublez de martes zebelines & d'autres riches fourtures. Pour le fils du sieur de l'Estoile & les autres François, ils demeurerent dehors & attendirent que la ceremonie fust achevée. Le Mehemander, selon ce qui se pratique en ces occasions, fit mettre les Deputez a genoux en la presence du Roy, & leur fit faire par trois fois une inclination de teste jusques à terre. Aprés quoy les ayant fait relever il prit le sieur de Lalin seul comme celuy qui estoit chargé de presenter la lettre du Roy. Le Pere Raphaël suivit; comme aussi le sieur de la Boulaye, les autres Deputez, & ils monterent au second étage où estoient assis l'Athemat-doulet & le Nazar. Le Roy estoit assis à un étage plus haut, environné de cent

cin-

cinquante jeunes hommes magnifiquement vestus, & le sieur de Lalin paroissant à la teste des Deputez commença à faire son compliment en François & presenta humblement sa lettre au Roy. Elle estoit attachée [illegible] queuë volante, fermée dans un petit coffre de broderie où estoient dessus en relief les armes de France & de Navarre. Le Pere Raphaël expliqua au Roy ce que Lalin avoit dit; aprés quoy sa Majesté fit une seule inclination de teste, & signe en mesme temps au Maistre des ceremonies de remener les Deputez en leur place. Estant au bas de la Sale où les Officiers avoient ordre du Roy de separer les Gentilshommes d'avec les Marchands, Lalin & Mariage s'estant trouvez ensemble avec le Pere Raphaël, tandis que d'autre costé la Boulaye & Beber soustenoient du Pont qui estoit tres-foible & qui relevoit de maladie, il y eut une méprise qui fascha fort la Boulaye & qu'il estoit difficile d'éviter. Car les Officiers ayant creu que Lalin & Mariage qui se trouverent prés du Pere Raphaël estoient les deux Gentilshommes, les placerent à main gauche qui est la plus honorable parmy les Persans, & d'autres conduisirent à la droite la Boulaye, Beber & du Pont, les faisant seoir vis à vis des autres deux places plus bas. La Boulaye voyant qu'on s'estoit mépris dit assez haut en Turquesque, *Menbeg-zade*, je suis Gentilhomme; mais la chose estant faite & le Roy estant present, les Officiers firent semblant de ne pas entendre la Boulaye, & ne voulurent pas luy permettre de changer de place quand il se leva pour aller s'asseoir auprés de *Lalin*. Il fut contraint de demeurer où il estoit, & cependant la Musique Persienne commença [illegible] observée en ces occasions & dura un bon quart d'heure. En suite le Maistre des ceremonies vint prendre le Pere Raphaël avec les deux Deputez qui estoient auprés de luy, Mariage tenant alors la place de Gentilhomme, & les conduisit au Roy. Lalin fit la harangue, & exposa de fort bonne grace le sujet de la Deputation, & sa Majesté témoigna par un signe de teste qu'elle prenoit plaisir à l'écouter. En effet Lalin estoit un Gentilhomme bien [illegible]

bonne mine, & avoit le ton de la voix agreable; & le magnifique habit qu'il portoit ce jour-là rehaussoit encore de beaucoup le grand air qui accompagnoit sa personne. Le Roy jettant alors les yeux sur le Pere Raphaël, luy demanda qui estoient ces François, d'où ils venoient, ce qu'ils desiroient, & par qui ils estoient envoyez; à quoy le Pere satisfit de point en point. Le Roy fit en suite quelques questions aux Deputez; aprés quoy il les congedia de la main, & le Pere Raphaël se retirant avec eux, sa Majesté luy fit signe de demeurer, & les autres allerent reprendre leurs places. Alors le Roy faisant approcher le Pere s'informa plus particulierement de la grandeur du Roy de France, de l'étenduë & de la qualité de ses Estats, de ses armées, & de son Conseil; à quoy le Pere satisfit le mieux qu'il luy fut possible. Mais le Roy reprenant la parole, j'en ay appris, dit-il, davantage dans plusieurs entretiens que j'ay eus avec l'Aga Tavernier. Le discours du Roy fini avec le Pere Raphaël, sa Majesté le renvoya à sa place auprés de Lalin & de Mariage.

Il faut remarquer que celuy qui sert d'Interprete ne s'assied jamais à l'audiance du Roy, mais qu'il demeure tousjours debout derriere la personne dont il est le truchement. Il ariva qu'un jour en pareille ceremonie le Pere Raphaël accompagnoit à l'Audiance un Religieux Dominicain Florentin de nation, & le voyant assis en la place où les Officiers avoient eu ordre de le conduire, il crut qu'un Capucin pouvoit en faire autant qu'un Dominicain & avoir le mesme privilege. Il s'assit en effet; ce que le Maistre des ceremonies ayant apperceu, & luy [illegible] que ce n'estoit pas la coustume de s'asseoir & [illegible] se tenir debout: le Roy qui vid la chose luy fit signe de la main qu'il demeurast assis, & le luy envoya dire ensuite par un Officier. l'Audiance finie un jeune Seigneur fils du Kan d'Erivan vint feliciter le Pere Raphaël de l'honneur extraordinaire qu'il avoit receu, n'y ayant jamais eu d'exemple en Perse qu'un Kala-[illegible] Interprete fust assis à l'Audiance. Le Pere

qui

qui vit encore & ne manque point de repartie, dit au jeune Persan que ce n'étoit pas au[illegible] coûtume, qu'un tel habit, en montrant le sien, vint servir de truchement; & que lors que c'est un homme à gages, la coûtume de Perse pouvoit s'observer.

Quelques momens aprés le Roy envoya une tasse & un flacon d'or aux Deputez. Lalin se leva, prit la tasse avec grand respect & une profonde inclination, & aprés avoir beu, ce que firent ensuite Mariage & le Pere Raphaël, l'Echanson alla vers les autres Deputez faire la mesme ceremonie. On apporta aprés les fruits, le vin & les viandes, pendant quoy la musique de voix & d'instrumens se fit entendre comme auparavant. Cette action finie le Roy fit rappeller Lalin, Mariage & le Pere Raphaël, & les ayant congediez aprés quelques momens d'entretien, il arresta encore une fois le Pere qui les vouloit suivre, & le mit sur des discours de Religion. Il luy parla de l'unité de la nature Divine, de la necessité d'un Prophete, & comme Mahomet est le seau & le couronnement de tous les Prophetes. Il luy témoigna son étonnement de ce que les François, qui ont la reputation d'avoir tant d'esprit & de sçavoir pouvoient prendre JESUS-CHRIST pour Dieu. Le Pere Raphaël tascha de satisfaire le Roy sur tous ces articles, & cet entretien fini, comme il souhaitoit que les Deputez qui estoient assis de l'autre costé ne receussent pas moins d'honneur que ceux qu'il accompagnoit, il prit la liberté de parler au Roy en leur faveur, & de luy representer que les trois autres Deputez estant tristes de ce que sa Majesté ne les avoit pas honnorez comme les [illegible], elle leur feroit une grace particuliere de les faire venir [illegible] tour en sa presence. Cependant Mariage qui [illegible] auprés de Lalin luy fit remarquer avec quelle [illegible] le Pere Raphaël parloit au Roy, [illegible] qu'il sem-bloit qu'il ne fist aucune démarche dans l'audiance que par son conseil; à quoy Lalin luy respondit [illegible] voyoit par là quelle estoit l'importance d'avoir un Kalmachi ou Interprete connu du Roy [illegible]

[illegible]

[illegible] Comme il achevoit de parler le Roy fit appeller les autres Deputez, & la Boulaye parla à sa Majesté, le Pere Raphaël expliquant ce qu'il disoit. Le Roy les ayant fait retirer retint encore le Pere & luy parla de diverses choses. L'entretien fut particulierement des couleurs noire & blanche, & de la beauté des femmes de France, le Roy avoüant que naturellement il n'aimoit pas les brunes, & qu'un teint bien blanc estoit à son gré, ce qui faisoit la beauté des femmes. Le Pere luy répondit modestement que la beauté consistoit dans l'opinion, & qu'on estimoit en Perse les gros sourcils, ce qui n'estoit pas estimé en France. Alors le Roy jettant les yeux sur le petit coffre où estoit la lettre du Roy de France, & qui n'estoit fermé que par un simple crochet, sa Majesté prit la lettre qui n'estoit qu'en petit parchemin comme une lettre ordinaire; & comme elle en avoit receu d'autres de divers Potentats de l'Europe, & mesme deux ou trois du Roy de France, que les Jesuites luy avoient aportées en grand parchemin & grand seau de cire fort relevé. Elle temoigna d'abord du mépris pour celle-cy & fut sur le point de la rejetter. Le Pere Raphaël s'apperceut aussi-tost que le Roy étoit faché, & le Roy aussi luy dit d'abord: Raphaël, je ne reçois point de lettre ouverte & sans seau, prens-là & l'emporte: car je ne crois point qu'elle vienne d'un Grand Roy comme est le Roy de France, & il luy fit signe en mesme temps de se retirer. Le Pere ne put faire autre chose que de prendre la lettre, & retournant à sa place il fut dire aux sieurs Lalin & à Mariage ce qui s'étoit passé dans l'entretien qu'il venoit d'avoir avec le Roy. Une heure ou deux se passerent ensuite dans cette Sale à voir danser les baladines, qui est le divertissement le plus ordinaire en Perse; aprés quoy le Roy fit appeller Lalin & Mariage avec le Pere, & leur ayant fait plusieurs questions ausquelles ils répondirent le mieux qu'il leur fut possible, il les congedia, retenant encore le Pere Raphaël auprés de soy. Le Pere prenant alors son temps dit au Roy que c'estoit la coûtume que l'Atemat-doulet son pre-

premier Ministre d'Estat fit expliquer en sa presence les lettres que les Princes d'Europe envoyoient à sa Majesté, comme il en avoit expliqué plusieurs depuis quinze ans, venuës de la part du Pape, de l'Empereur d'Alemagne & du Roy de Pologne. Qu'il plaise à vostre Majesté, ajoûta le Pere, que je remette entre les mains de l'Atemat-doulet la lettre du Roy de France, & qu'elle luy soit expliquée selon qu'il s'est toûjours pratiqué en de semblables occasions. l'Atemat-doulet estoit assis dans la Sale à la teste des autres grands Officiers du Royaume, & le Roy fit signe au Pere de luy donner la lettre; dequoy il fut ravi estant bien aise de s'en décharger. Sa Majesté luy fit encore d'autres questions touchant les mœurs des François, disant qu'il avoit appris que la verité estoit entre eux en grande recommandation; & à la fin de ce dernier entretien le *Pere Raphaël* prit la hardiesse de representer encore au Roy, que les trois autres Deputez qui estoient assis à la droite avoient lieu de s'affliger de n'avoir esté appellez qu'une fois en sa presence, les autres ayant eu l'honneur d'y estre conduits jusques à trois fois. Sa Majesté repartit au Pere que c'estoit assez qu'un Roy parlast à des Begzades ou Gentils-hommes envoyez d'un autre Roy, & que les Ministres parlassent avec des marchands. La Pere voyant que le Roy luy parloit avec tant de familiarité, s'hazarda de faire une nouvelle instance en faveur des trois mémes Deputez; mais le Roy le regardant alors d'un mauvais œil & comme tout en colere, le Pere changea incontinent de discours, & bien-tost aprés fut congedié pour faire place au sieur de Lalin que le Roy fit appeller seul, parce qu'il luy avoit plu d'abord, & que sa personne, comme j'ay dit, estoit d'elle-mesme fort agreable. Mariage voulut se lever avec le sieur de Lalin & le Fevre comme de coûtume; mais les Officiers l'arresterent, de quoy il fut fort fasché, croyant que le Pere Raphaël en estoit cause, quoy qu'il n'eust eu autre dessein que de leur faire partager également tous les honneurs. Le Roy par toutes sortes de marques, témoigna à Lalin qu'il l'estimoit beau-

coup

noye & qu'il avoit de l'affection pour luy. Il fit venir en mesme temps le Mirza, & luy donna ordre de luy amener de [illegible] Begad Lalin avec le Pere Raphael, & Mariage [illegible] estoit à son service, parce qu'il [illegible] avec eux. Ensuite sa Majesté fit retirer Lalin & retint le Pere Raphaël; luy disant qu'il vouloit disputer de la Religion avec luy, & que le Mirza-taker fust present. As-tu veu, luy dit le Roy, le pays de Beher-ke-nirhon, c'est à dire, Image du Ciel, qui est la Province de Mazandran? je veux que cette année tu y viennes avec moy. Apres quelques discours assez rompus, le Roy passant d'une matiere à l'autre selon qu'il luy venoit en l'esprit, il congedia le Pere, & pour la cinquiéme fois fit appeller Lalin & Mariage en sa presence. Leur entretien fut de la beauté des feux d'artifice qui avoient commencé de joüer à leur arrivée, & qui avoient bien duré trois heures, & de celle de dix mille lampes dont tout le canal estoit bordé, & qui par la reflection de leur lumiere rendoient autant d'étoiles dans l'eau. Le Roy leur parla ensuite de la bonté du vin de Schiras, & leur demanda s'il y en avoit d'aussi excellent en France. Il leur dit; que dés que les vaisseaux de la Compagnie seroient arrivez il en voyeroit un Ambassadeur au Roy de France avec lequel il vouloit lier une étroite amitié; A quoy Lalin repartit que sa Majesté de France le souhaitoit fort aussi de son costé. Pourquoy donc, repliqua le Roy, mon alliance ne vous suffit-elle pas, & pourquoy en allez-vous chercher d'autres parmy des Noirs de qui vous ne tirerez pas tous les avantages dont vous vous flatez? Car il faut remarquer que Messieurs les Deputez furent si secrets dans leurs affaires que tout le monde en avoit la connoissance, & que les valets en estoient aussi informez que les Maistres. Ils ne consideroient pas que les Persans sont bons politiques; & que cette Cour ne manque pas d'espions. Le Roy de Perse n'ignoroit pas que les Deputez en quittant sa Cour avoient dessein de passer aux Indes, & de faire les mesmes ouvertures de commerce au Grand Mogol, avec lequel il n'est jamais en trop bonne intelli-

gence. C'est de quoy il se sentoit piqué, quoy que les Deputez taschassent de luy persuader que le principal negoce de la Compagnie estoit pour la Perse, & que les Indes n'estoient que pour les toiles & quelques espiceries.

En ce temps-là il estoit arrivé à Ispahan un Ambassadeur des Indes avec un grand équipage, & des presens pour la valeur de douze mille tomans qui font 552300. livres. Cela n'empescha pas que par une haine inveterée qui est entre ces deux Nations, le Roy de Perse ne le traitast fort indignement en plusieurs occasions. l'Ambassadeur ne manqua pas de s'en plaindre, & eut de la jalousie contre nos Deputez François, de ce qu'estant venus sans presens & sans équipage, ils avoient receu beaucoup plus d'honneur, tandis qu'on ne faisoit point de cas de luy qui estoit venu avec un gros train & avoit apporté des presens considerables. d'Ailleurs l'Ambassadeur de Perse qui estoit allé vers le *Grand Mogol*, fut bien receu avec son present & congedié avec honneur. Mais peu de jours aprés son depart les nouvelles estant venües à Agra de la honteuse maniere dont l'Ambassadeur Indien avoit esté traité à Ispahan, & qu'il avoit eu son congé du Roy; le Grand Mogol entra dans une telle colere, qu'il envoya en diligence un Courrier aprés l'Ambassadeur Persan qui ignoroit comme les choses s'estoient passées, pour l'obliger de revenir sur ses pas. Estant de retour à Agra le Grand Mogol le receut avec de rudes menaces, & peu s'en fallut qu'elles ne fussent suivies de l'effet, & qu'il ne le fist mettre en pieces en sa presence. Quand l'Ambassadeur Indien fut de retour à Agra avec les presens que le Roy de Perse luy avoit donnez pour son Maistre; qui estoient des chevaux & des étofes d'or & d'argent & de soye, le Grand Mogol fit couper les chevaux par quartiers & brûler toutes les étoffes, & je me trouvay à Agra quand cette expedition fut faite. Sa colere ne s'arresta pas à cette vengeance, elle s'étendit jusques à son Ambassadeur, lequel il disgracia pour avoir souffert en Perse un traitement si indigne, & le chassant pour jamais de sa presence il ordonna qu'on

luy

luy coupast la barbe, & qu'il allast finir sa vie avec les Dervichs, ce que nous appellons en Europe estre rasé & confiné dans un couvent.

Je reviens à nos Deputez François, qui presenterent au Roy de Perse un tres beau fusil, avec le portrait du Roy au pastel, qui fut d'autant plus estimé qu'en ce temps-là on apporta à Ispahan quantité de tailles-douces en grand volume qui representoient le Roy & qui s'accordoient parfaitement avec le tableau en huile, ce qui fit que la Cour jugea que c'estoit la veritable ressemblance de nostre Roy. Pendant que ces deux presens passoient, portez selon la coûtume du pays par autant de valets, qui les mettent entre les mains des Officiers de la Cour, le Maistre des ceremonies fit tenir debout les Deputez & le Pere Raphaël pour une marque que ce sont eux qui font les presens. Aprés que ces presens eurent passé devant le Roy, sa Majesté s'avisa de demander aux Deputez pour quelle Nation de l'Orient la France avoit le plus d'inclination ; à quoy le sieur de Lalin ayant reparti que c'estoit assurément pour les Persans ; le Roy ajoûta qu'ils avoient raison, puisque les Persans étoient blancs comme les François, & qu'il n'estoit guere possible d'avoir de l'amour pour les Indiens qui estoient noirs. Enfin pour faire le dernier honneur aux Deputez, le Roy voulut leur faire boire le HEZARD PICHE dans une cuilliere d'or qui tient presque une pinte de Paris. Il ordonna que ce fust du mesme vin qu'il beuvoit, qui estoit dans une bouteille de cristal de Venise à boutons de diamans. Le sieur de Lalin but courageusement, Mariage en fit de mesme ; mais le Pere Raphaël se souvenant que la doze estoit un peu forte, & qu'il la luy falut avaler en une rencontre où il m'accompagna aller voir le Roy pour me servir d'Interprete, & dans laquelle sa Majesté voulut se rejoüir avec nous depuis les huit heures du matin jusqu'à deux heures aprés minuit, il trouva le moyen de parer le coup, & pour s'excuser adroitement. Il representa au Roy qu'il estoit le pied de l'œil des Deputez, & que s'il alloit les heurter

contre la muraille (c'est une façon de parler [illegible]) il ne pouvoit les reconduire au logis. De cette maniere le Pere Raphaël s'exemta de boire, & les deputez furent renvoyez en leurs places. Apres la minuit on estendit les *zerbaftes* ou nappes de brocar d'or & d'argent, sur lesquelles on servit plusieurs sortes de viandes rosties & fort epicées, & du poisson salé qu'on apporte de la mer Caspienne ou de Mazandran; avec des patisseries des raisins secs, des confitures, des amandes, des pistaches & autres choses de cette nature, qui excitent à boire & qui furent servies seulement devant les Francs. Car pour les Persans, c'est la coûtume d'oster le vin quand on leur sert le Pilau & autres viandes, & cette coûtume est fondée sur la raison, parce que le Pilau estant si gras, comme il a esté dit dans la description des cuisines du Serrail, si ceux qui en mangent venoient à boire du vin en méme temps, le cœur leur *soûleveroit & ils en seroient* fort incommodez. Mais au *lieu de vin ils ont des* Sorbets & des jus de Limon & de Grenade servis dans de grands vases de porcelaine, dont pour appaiser la soif ils hument des cuillerées de temps en temps. Le repas fini on introduisit quelques boufons, qui chanterent à la Turque & firent mille grimaces. d'Ailleurs on vid paroistre dehors dans l'obscurité deux hommes qui joüoient l'un contre l'autre du baston à deux bouts, & à chaque bout des deux bastons, estoient attachez des morceaux de toile trempez dans de l'eau de naste qui brûle plus que du souffre, ce qui rendoit une flame fort claire dans l'obscurité. Cela faisoit un assez plaisant effet, & l'on voyoit courir les uns aprés les autres, quatre gros tourbillons qui estoient toûjours courant & dans une continuelle agitation.

Il estoit plus de trois heures aprés minuit quand le Maistre des ceremonies vint faire lever les Deputez pour prendre congé du Roy, & les menant au bas de *la Sale ils* firent une profonde reverence, & se retirerent sans *que* personne bougeast de sa place, pour leur donner le temps de prendre les premiers leurs souliers sans confusion.

Cela

Cela fait le Roy congedia toute la Cour, & c'est alors que dans la foule, il y en a qui gagnent & d'autres qui perdent au change de leurs souliers.

Les Deputez & le Pere Raphaël estant montez à cheval pour regagner leurs logis, trouverent à moitié chemin le grand Portier de l'Atemat-doulet, qui n'est pas un Portier à ouvrir une porte, mais un Officier qui a la charge d'introduire en la presence du premier Ministre ceux qui ont à lui parler. Cet Officier vint dire au Pere Raphaël que l'Atemat-doulet son maistre attendoit sur les dix-heures du matin le Begzadé François qui avoit presenté la lettre au Roy, pour le traiter dans sa maison par l'ordre qu'il en avoit de sa Majesté. Le Pere rapporta aux deputez ce que l'Officier luy avoit dit, & dés qu'il se fut retiré, la Boulaye dit au Pere Raphaël, que comme Gentilhomme il devoit aller partout où Lalin iroit, & que ses serviteurs qui entendoient le Persien, asseuroient que l'Officier l'avoit aussi bien nommé que l'autre. Le Pere luy repartit qu'il ne l'avoit pas oüy autrement que comme il le leur avoit rapporté; mais qu'à la bonne heure ils y allassent tous trois de compagnie quand l'heure viendroit. En s'entretenant de la sorte, ils arriverent à Zulpha, & furent se reposer cinq ou six heures jusques à ce qu'il fust temps de remonter à cheval pour se rendre chez ce premier Ministre.

Entre neuf & dix heures du matin les sieurs de Lalin & de la Boulaye & le Pere Raphaël monterent à cheval, & dés que l'Atemat-doulet sçeut leur arrivée il vint les recevoir dans la sale d'audiance où il avoit fait preparer plusieurs bassins de dragées & de confitures. Le Pere se retira pendant une heure avec le Secretaire de l'Atemat-doulet pour traduire la Lettre du Roy de France en Persien, & aprés toutes les civilitez faites de part & d'autre, les Deputez & le Pere Raphaël retournerent à Zulpha.

Les autres jaloux de l'honneur que les deux Gentils-hommes avoient receu chez ce premier Ministre de la

Cour

Cour de Perse, voulurent l'aller voir à leur tour ; mais le Pere Raphaël leur representa que ce n'estoit pas la coûtume en Perse d'aller voir un premier Ministre sans estre appellé, & que l'Atemat-doulet n'avoit ordre du Roy que de voir le Begzadé qui avoit rendu la lettre de sa Majesté de France. Le soir venu Balun & le Pere Raphaël receurent un nouvel ordre d'aller trouver le Roy, & la Boulaye voulut absolument les accompagner. Mais le Roy ne sortit point ce soir là, & ils furent obligez de retourner sur leurs pas.

Cependant les trois Marchands Deputez voyant que les deux Gentilshommes avoient remporté tous les honneurs, & croyant que le Pere Raphaël avoit conduit la chose de cette maniere en leur faveur, s'emportoient contre luy en des paroles injurieuses, & luy reprochoient aigrement qu'il prenoit le parti des deux autres contr'eux. Ils menaçoient d'en écrire en France, & que le Roy pourroit bien faire voler des testes, pour avoir outrepassé ses ordres & fait contre ses intentions. Le Pere Raphaël un peu émeu des discours piquants des trois Deputez, leur repartit, qu'autant qu'il avoit pû il leur avoit fait partager tous les honneurs, dequoy ils témoignoient tres peu de reconnoissance. Que neantmoins il ne laisseroit pas de continuer ses soins pour l'avancement de leurs affaires, non pas en leur consideration, mais en consideration de la Compagnie qui les avoit envoyez, & des Peres Capucins de France qui à la priere des interessez avoient donné un catalogue de toutes les maisons qu'ils ont au Levant, pour servir de communication & de passage aux lettres de la Compagnie. Toutesfois, ajouta le Pere, si vous voulez aussi voir l'Atemat-doulet, je tascheray de vous rendre satisfaits, & feray en sorte que vous puissiez luy parler. En mesme temps il les fit tous monter à cheval, Lestoile & son fils se mettant de la partie, & ils se rendirent tous ensemble chez l'Athemat-doulet, où le Pere Raphaël estant connu il luy fut aisé de les introduire. l'Atemat-doulet estoit alors chez le Roy, de sorte qu'aprés avoir attendu long-

long-temps en vain & estant heure de se retirer, ils retournerent à Zulpha & remirent la partie au lendemain.

Ils furent ... tous ensemble le jour suivant chez ce premier Ministre, qui se trouva comme ils arriverent retiré dans l'appartement des femmes ; & quoy qu'apparemment il fut averti de leur arrivée, il ne laissa pas de les faire attendre plus de deux heures. Cependant le Pere Raphaël estoit au guet, & se promenoit de costé & d'autre de peur que l'Atemat-doulet ne sortist par quelque porte secrete ; & ayant apperceu qu'on luy avoit amené ses chevaux pour aller trouver le Roy, il posta les Deputez en un endroit où il falloit de necessité que ce Seigneur passast. Ils tenoient preste à la main une copie en Persien de la lettre des Directeurs de la Compagnie où il y en avoit quinze de signez, & l'Atemat-doulet venant à passer, le Pere Raphaël qui en estoit bien connu fendit la foule des gens qui l'environnoient, & luy presentant une copie de la mesme lettre qu'il avoit par devers soy, luy montra les trois Deputez marchands, & luy dit que c'estoient eux qui devoient traiter avec luy touchant le negoce. l'Atemat-doulet respondit au Pere qu'il n'avoit point commission du Roy de parler au Deputez qu'il luy montroit, & que sa Majesté luy avoit seulement commandé de recevoir le Begzadé ou Gentilhomme qui avoit apporté la lettre du Roy de France, ce qu'il avoit fait. Sur cela le Pere le pria qu'il luy plust donc dire au Roy qu'il voulust nommer quelque Officier avec lequel les Deputez pussent traiter suivant leur commission, ce que l'Atemat-doulet promit de faire, & en mesme temps il monta à cheval pour se rendre auprés du Roy. Les Deputez reprirent de leur costé le chemin de Zulpha ; & le soir comme le Pere Raphaël retournoit à Ispahan où est la maison des Capucins, un Cavalier qui venoit de l'y chercher le rencontra dans la grande allée de Zulpha, & luy dit que le Roy avoit commandé au Nazar de traiter le lendemain les Deputez, & d'entrer en conference avec eux pour sçavoir quelles

estoient

estoient leurs demandes. Le Pere aussi-tost rebroussa chemin pour aller donner avis de cet ordre aux Deputez afin qu'ils se tinssent prests.

Le lendemain, dernier jour de Septembre, le Pere Raphael ne manqua pas de se rendre de grand matin chez les Deputez, pour les conduire chez le Nazar où il avoit ordre de se trouver avec eux. Mais il fut bien surpris de voir qu'ils ne vouloient pas venir ensemble, & la continuation de cette honteuse mes-intelligence l'embarrassa fort. Il luy fallut donc chercher quelque expedient pour les satisfaire, & il s'avisa d'aller trouver le Nazar pour luy dire qu'il seroit bon que les Deputez pour le negoce vinssent les premiers, parce que c'estoit proprement avec eux qu'il devoit traiter. Le Nazar luy repondit que le Roy entendoit qu'ils fussent tous cinq ensemble, & le Pere luy ayant dit pour la seconde fois, que pour bien faire il faudroit que la chose allast comme il venoit de la proposer, le Nazar prenant un *visage refrogné*, Hé quoy! dit-il au Pere, vos François n'ont-il point de honte d'estre ainsi divisez, & de donner à parler de leur mes-intelligence jusques aux valets? Pourquoy en partant de leur pays ne sont-ils pas demeurez d'accord de toutes choses? Quelle opinion veulent-ils que nous ayons d'eux & de leur commission? Et craignent ils si peu d'offenser leur Roy, ou leur Roy est-il plus indulgent que le Roy de Perse qui ne pardonneroit pas de semblables fautes à ses sujets? Ce fut la réponse du Nazar; à quoy le Pere Raphaël ne fit point de replique. Il pria seulement le Nazar, qui voulut absolument qu'ils vinssent ensemble, de luy donner deux Cavaliers pour les aller prendre à Zulpha, sans luy rien dire du dessein qu'il avoit d'introduire chez luy les Deputez marchands une heure plûtost que les Gentilshommes, ceux-là ne voulant pas que ceux-cy fussent presens quand ils parleroient des affaires du negoce. La chose reüssit comme le Pere l'avoit projettée. Il envoya un de ces Cavaliers chez les Gentilshommes, & luy recommanda de boire avec eux, de ne les pas presser, & de ne les amener

qu'au

[illegible] petit pas. Cependant luy-mesme avec l'autre Ca-[illegible] fut prendre les trois Deputez marchands, & leur [illegible] doubler le pas sans qu'ils sceussent pourquoy, on les pressoit de marcher; ils arriverent chez le Nazar de qui ils furent tres-civilement receus. Le Pere avoit fait en chemin confidence à Dupont l'un des trois Deputez de ce qui s'estoit passé entre luy & le Nazar, & du biais qu'il avoit pris pour accommoder les choses au contentement des deux partis. Il presenta en arrivant au Nazar la commission des Deputez traduite en Persien, aprés quoy ils entrerent en conference, ce qui dura prés de trois quarts d'heure. Cet entretien fut des doüanes & des peages, de la qualité des marchandises, & de la fidelité avec laquelle les François se comportent dans le commerce, sans faire passer des contrebandes d'autres marchands sous leur *nom*; que la Compagnie vouloit trafiquer honorablement en Perse, sans payer à denier compté comme d'autres faisoient; mais qu'elle feroit des presens à la Cour dont elle seroit contente. Ils avoient achevé de parler d'affaires, quand on vint avertir le Nazar que les Gentilshommes estoient arrivez. Il dit au Pere Raphaël de les aller recevoir, estant convenu qu'ils seroient placez au dessus des marchands qui ne leur contestoient pas la seance à table. Le Pere estant sorti fut prendre le sieur de Lalin par la main, & la Boulaye suivoit, se plaignant adroitement qu'ils avoient beaucoup tardé & qu'ils s'estoient fait attendre. Maintenant, leur dit-il, que vous estes tous ensemble, passez dans ce cabinet, & specifiez vos demandes & les articles de vostre commission. Les Deputez marchands qui avoient dit au Nazar tout ce qu'ils luy vouloient dire, ne firent plus de difficulté d'estre avec les Gentilshommes dans une seconde conference, qui ne se passa qu'en termes de civilité & en protestations mutuelles d'une bonne & sincere correspondance, ce qui toutefois n'eut aucun effet, comme il se verra par la suite. Puis ayant demandé de l'ancre & du papier, ils projetterent ensemble les demandes qu'ils avoient resolu de faire au Roy, dont voicy le contenu.

Nous

Nous demandons à sa Majesté les trois premieres années d'immunité de toutes doüanes & de tous peages, à compter du jour de l'arrivée de nos vaisseaux ; & que les années suivantes nous soyons traitez avec tous les privileges & toutes les graces qui sont & pourront estre accordées aux autres Nations à l'avenir. En reconnoissance dequoy nous ferons des presens des raretez & des marchandises de France, dont nous esperons que le Roy & ses Ministres seront contens. Qu'estans appellez à la Cour ou à quelque action publique nous ayons la preseance sur toutes les autres nations, comme nous l'avons sans contestation dans toutes les Cours de la Chrestienté, & mesme à la Porte du Grand Seigneur. Nous demandons aussi qu'il plaise à sa Majesté d'accorder une maison dans la ville à ceux de la Compagnie qui demeureront presentement dans les Estats de la Perse.

Ces demandes furent dictées de mot en mot en Persien par le Pere Raphaël à un Secretaire du Nazar au nom de tous les cinq, tant Gentilshommes que marchands, & le Secretaire ne sçachant pas écrire leurs noms le Pere les écrivit luy-mesme en caracteres Persiens, & cet écrit ayant esté leu en la presence des Deputez, le Nazar le prit pour le presenter au Roy, qui estoit déja hors de la ville à la porte de Tokchy pour prendre le chemin de la Province de Mazandran.

Ces affaires estant vuidées le festin suivit, où il ne manqua rien de toutes les delicatesses de la Perse. Le flacon d'or du Roy avec la tasse fut envoyé exprés chez le Nazar pour faire plus d'honneur aux Deputez, & il y eut musique de voix & d'instrumens qui dura jusqu'à mydi. Le Nazar pressé de suivre le Roy congedia les Deputez, & dit au Pere Raphaël qu'ils n'avoient qu'à se reposer sur ses soins, qu'il presenteroit leur requeste à sa Majesté, & qu'il leur rendroit réponse. Les Deputez fort satisfaits du Nazar luy firent quelques temps aprés un present qui fit honte à la Nation Françoise, & particulierement à des Deputez qui vouloient le porter haut, & qui devoient faire honneur à une Compagnie de la puis-

puissance de laquelle il falloit donner bonne opinion dans ces commencemens de l'établissement de son commerce. Ils ne luy donnerent qu'une tasse de leton émaillé, avec huict petits cornets à perspective ou miroirs en émail de verre, le tout ne pouvant guere monter qu'à trente ou quarante écus. Ils firent aussi un present de mesme espece, mais beaucoup moindre à Mirza-taker Lieutenant du Nazar, & ce present consistoit en une douzaine de ciseaux dorés pour femmes. Et pour ce qui est des Gentils-hommes, ils ne firent aucun present au Nazar. Il faut dire les choses comme elles se sont passées, on se moqua de ces beaux presens, & on en fit bien des risées aprés leur depart.

Je ne puis m'empescher icy de témoigner la honte que j'ay euë pour la Nation, que ces Messieurs decrierent alors par leur vilain procedé & leur sale avarice, & je veux bien avoüer sans vanité, que lors que j'ay fait quelques affaires, ou avec le Roy de Perse ou avec les autres Roys & Princes de l'Asie, il n'y en a point eu à qui je n'aye fait present de six à sept mille livres de joyaux ou de pieces riches & curieuses, & quelquefois jusqu'à douze mille livres, comme je fis au Grand Mogol à mon dernier voyage des Indes, ce qui se trouvera dans mes relations.

Les Deputez satisfaits de l'entretien qu'ils avoient eu avec le Nazar, ayant vû que le Pere Raphaël s'estoit employé de bonne grace & avec zele pour leurs interests, ils espererent que par son credit non seulement il feroit en sorte que la réponse du Roy de Perse à sa Majesté de France tomberoit entre leurs mains pour la porter à Paris, mais encore qu'ils auroient la meilleure part du present qu'ils s'attendoient que le mesme Roy de Perse leur feroit en argent à leur depart. Dans cette veuë Mariage apporta au Pere un sac de quarante tomans qui valent six cens écus tout en argent blanc, le priant de prendre ce present de la part de ses deux Compagnons & de la sienne, jugeant bien sans doute qu'il ne l'accepteroit pas; aussi le Pere Raphaël s'en sentit il offen-

offensé, luy témoignant qu'il n'avoit pas l'ame venale, & que le service qu'il avoit tasché de rendre aux uns & aux autres estoit sans nul interest. Il le pria donc de remporter son argent, & l'autre le pressant de le prendre, parce que c'estoit la Compagnie qui le luy faisoit, le Pere se fascha, & Mariage ne put pas mesme obtenir que l'argent demeurast dans sa chambre jusqu'au soir qu'il promettoit de le venir reprendre ; mais il fut contraint de le remporter à l'heure mesme.

Deux jours aprés le Nazar fit avertir le Pere Raphaël que le Roy avoit accordé les demandes des François, & ordonné à chacun d'eux le *calaat* ou la veste Royale, & par preciput un beau cheval au sieur de Lalin. Que la réponse au Roy de France estoit preste avec le *Ragan* ou la lettre d'Octroy pour les Directeurs de la Compagnie comme ils l'avoient souhaité.

Cependant le Roy s'éloignoit toûjours d'Ispahan, & est estoit desja à trois journées à une des maisons Royales appellée Tajabat. Elle est dans une agréable assiette, au milieu d'un vallon ombragé d'arbres & rempli de quantité de villages.

Le neuviéme d'Octobre sur les six heures du soir, il vint un Courrier au Pere Raphaël avec une lettre que le Nazar luy écrivoit de la part du Roy, par laquelle il luy ordonnoit de se rendre en diligence avec les Deputez à Tajabat. Le lendemain avant jour il fut à Zulfa avec le Courrier, & fit monter promptement à cheval les Gentilshommes & les Marchands, qui se chargerent à la haste des hardes qui leur estoient les plus necessaires. A peine estoient-ils hors de la ville qu'ils rencontrerent un second Courrier avec une lettre de mesme teneur que la precedente pour le Pere Raphaël. Ils arrivérent le troisiéme jour à Tajabat, & le Nazar leur fit donner la maison d'un Armenien Renegat qui estoit habitué en ce lieu là. Le Roy leur fit d'abord envoyer huit ou dix bouteilles de vin, avec quatre grands bassins d'or pleins de beaux fruits, & des tapis pour couvrir leur chambre. Mais ces presens furent des nouvelles semences de discorde

entre

entre ces Messieurs ; car faisant entr'eux comme deux partis, chacun les vouloit avoir, & les gens du Roy furent plus de trois heures à attendre qu'ils s'accordassent pour sçavoir à quils les remettroient, ou aux Gentils-hommes ou aux Marchands. Le Pere Raphaël ayant fait tous ses efforts pour terminer ces difficultez & n'en ayant pû venir à bout, se mit contr'eux en une juste colere, & leur dit qu'il ne leur restoit plus qu'à aller sur le pré chacun le pistolet à la main pour vuider leur different. Jusques à cette heure, ajoûta-t'il, j'ay fait ce que j'ay pû pour cacher vos honteuses divisions à la Cour, qui toutesfois n'en a desja que trop eu de connoissance ; voulez vous qu'elles éclatent davantage, & que les Persans se mocquent, & de vous en particulier, & de la nation Françoise en general ? L'Armenien chez qui ces Messieurs logeoient n'estoit pas chez luy quand on les y fit entrer, comme il avoit une sauvegarde du Roy voyant à son retour vers le soir, tous ces estrangers dans sa maison, il se prit à faire grand bruit & à vouloir mettre dehors celuy qu'il rencontra le premier qui fut Mariage. Les gens du lieu vinrent au secours de l'Armenien sur lequel les valets des François s'estoient jettez, & le Pere Raphaël que la fatigue du chemin avoit obligé de s'aller reposer sur un matelas, s'éveillant au bruit que tout ce monde faisoit, trouva moyen d'appaiser cette querelle. La nouvelle en fut incontinent portée à la Cour, qui estoit environ à une demie lieuë de la maison de ce Renegat, & le Roy en colere de ce qu'il avoit osé maltraiter des estrangers, envoya sur le champ le Mehemander Bachi ou Grand Maistre des ceremonies pour en faire une justice exemplaire, & luy faire ouvrir le ventre, chatiment fort prompt & fort ordinaire en Perse pour ceux dont le Roy conclut la mort. Mais les Deputez François s'opposerent par leurs prieres à cette execution, ne voulant pas que l'on pust leur reprocher d'avoir esté cause de la mort d'un homme, & ayant fait supplier le Roy de luy pardonner, & employé pour cela le credit des principaux de la Cour, ils obtinrent avec beaucoup

de

de peine la grace du Renegat, à condition qu'il leur demanderoit pardon ; & les remercieroit de ce qu'ils luy avoient sauvé la vie. Ce malheureux fut bien aise aprés de s'approcher de leur table, qui estoit tous les jours servie en plats & bassins d'or, qui à l'heure du repas estoient apportez de la cuisine du Roy avec abondance de fruits & de confitures. Les Deputez passerent de la sorte six ou sept jours à la Cour, pendant lesquels le Pere Raphaël fut trouver le Nazar pour le prier d'obtenir aussi du Roy un cheval pour la Boulaye, puisqu'on en avoit donné un à Lalin son compagnon, afin qu'il n'y eust point entr'eux de sujet de jalousie. Il luy demanda encore un passeport pour passer des chevaux de Perse dans l'Inde, ce que le Roy accorda sans difficulté.

Le 17 d'Octobre le Grand Mehemander vint au logis des Deputez, & fit apporter avec luy cinq vestes Royales. La plus belle qui estoit d'un brocar d'or fut destinée pour Lalin, la seconde un peu moins riche fut pour la Boulaye, & les trois autres qui l'estoient encore moins furent pour les trois Marchands. Toutes ces robbes ensemble pouvoient valoir à peu prés six cens écus, & les valets qui les apporterent n'en eurent qui vingt-cinq ou trente de present de nos François. Les Officiers des Escuries du Roy amenerent aussi les deux chevaux pour les Gentilshommes avec une simple couverture à l'ordinaire, & ils eurent six écus d'or de present. Pour ce qui est de moy j'aurois eu honte d'en user de la sorte dans une pareille occasion, & de ne me montrer pas plus liberal que cela. Car lors que je receus le calaat ou la veste Royale je fis donner deux cens écus à celuy qui me l'apporta, & ce fut le mesme Pere Raphaël qui luy donna cet argent dans une bourse.

Ensuite on remit entre les mains des Deputez le Ragan, ou la Lettre d'Octroy pour la Compagnie, & la teneur estoit telle selon qu'elle fut traduite par le Pere Raphaël. De peur d'alterer la phrase, la voicy mot

mot à mot comme elle est dans le stile Persien. Cela paroistra peut estre dans le nostre un ridicule galimatias; mais dans l'Original c'est un tres-bon sens, bien suivi & plein de force; & les termes expriment parfaitement bien les choses.

LETTRE D'OCTROY DU ROY DE PERSE.

Pour l'establissement du Commerce de la Compagnie Françoise.

Traduite mot à mot du Persien par le Pere Raphaël du Mans Superieur de la Mission des Capucins en Perse.

QUE les Marchands des Royaumes de France, qui passent en bien avec la grace extreme Royale, & avec la justice excessivement Royale, faits constans en esperance & participation dans ce temps, lesquels sur le sujet de la Compagnie en forme de marchandise dans le territoire des Royaumes bien polis (la Perse) ont presenté par requeste, est arrivé à l'oreille des Ministres commis par la Cour de la grandeur & de la haute fortune; leurs intentions & demandes ont trouvé le visage d'agrement, c'est à dire ont esté exaucées, receües pour agreables, & nous avons commandé fermement, que les Conservateurs des droits, peages & tributs jusques à l'espace de trois ans, les reconnoissent exempts & privilegiez en toute façon que ce puisse estre, & ne fassent paroistre aucune demande de leurs biens & factureries; & conformement à la demande de leurs Deputez. Nous avons arresté fermement, que jusques à trois ans leurs biens

& factureries qu'ils apporteront ayant esté écrites, pour cette cause on ne leur demande rien, d'autant qu'ils eux raisonnablement & conformement aux dixmes, tributs & peages des biens susdits, ils apporteront en present à la Cour du Refuge du Monde en Perse, lequel present sera agreable & profitable; aprés l'espace de trois ans par le formulaire que nous commandons fermement, ils se reduiront en acte en toute sorte de posture, estant tres-asseurez dans l'esperance de bon traitement sans aucun doute, les aisles ouvertes en hauteur, & qu'ils aillent & viennent, lorsque par le signal & marque épanchante les pierreries de Kragon tres-grand à qui il faut obeir, par le bul ou cachet tres haut, noble, saint, tres sublime, aura orné, embelli & illuminé, que l'on y apporte toute croyansce & appuy, que tous obeïssent à ce commandement, & que son profit & estre dure & soit toûjours en vigueur. Le mois de Rebia premier l'an mille septante six à compter de l'hegire beniste, à laquelle soit tout honneur, salut & louange, dans la Metropolitaine d'Ispahan.

Le lendemain, dix-huitiéme d'Octobre le Mehemander-Bachi vint de grand matin prendre les Deputez, & les ayant fait monter à cheval avec le Pere Raphaël ils furent au grand galop joindre la Cour, parce que le Roy vouloit partir. Estant arrivez à la porte du jardin ils attendirent dehors une demie heure, apres quoy elle fut ouverte, & ils trouverent le Roy à cheval & toute la Cour à pied. l'Atemat-doulet tenoit la réponse pour le Roy de France dans un sachet d'étofe d'or & d'argent, & cachetée du seau du Roy en cire d'Espagne rouge. On fit approcher le sieur de Lalin & les autres François pour baiser la bote du Roy qui tenoit sa gravité sans parler, & l'Atemat-doulet donnant la lettre à Lalin; Voilà, dit-il, la réponse pour le grand Cha, c'est à dire, Roy des Roys de France. Les Deputez ayant fait leurs reverences au Roy, toute la Cour monta à cheval, & entrant dans les montagnes prit la route de Cachan. Le Haram du Roy qui est la maison de ses femmes suivit peu aprés, & dans

une heure de temps cette grande compagnie, qui estoit comme une ville peuplée, parut aussi deserte que l'est la plus grande partie de Perse.

Les Deputez s'estant fait expliquer en gros la teneur de la Declaration du Roy, y trouverent bien des choses à redire, & Mariage vouloit en mesme temps aller rejoindre la Cour, pretendant que le sieur de Lalin & le Pere Raphaël vinssent avec luy. Mais le Pere ennuyé de leurs divisions qui duroient toûjours, destourna pour lors Mariage du dessein qu'il avoit de suivre la Cour, & dit aux Deputez que le stile de la Chancellerie de Perse estant fort difficile à entendre, il falloit retourner à Ispahan où il leur feroit expliquer mot à mot & clairement cette Declaration du Roy en faveur de la Compagnie: aprés quoy s'ils le trouvoient bon ils pourroient rejoindre la Cour. Il sceut si bien les persuader qu'ils reprient tous ensemble le chemin d'Ispahan, où ils arriverent le vingtiéme d'Octobre, & le Pere Raphaël laissant aller les Deputez à Zulfa fut descendre en sa maison. Le lendemain ils l'envoyerent prier de venir travailler à la traduction des lettres d'Octroy, ce qu'il fit tres volontiers; mais Beber & Mariage trouverent à pointiller sur plusieurs choses, particulierement sur ces mots, *Conformement & proportionnellement*; & resolurent de retourner à la Cour, pretendant que le sieur de Lalin y vint aussi. Mais la Boulaye prenant la parole; vous vous abusez, Messieurs, leur dit-il, de vouloir capituler & definir les choses en ce qui regarde vostre negoce; vous n'avez point de commission pour cela, & vous estes seulement envoyez pour avant-coureurs de vos vaisseaux, & pour faire sçavoir aux peuples d'Asie que vous voulez vous comporter en amis & bons marchands & non pas en Corsaires, comme les autres Nations veulent vous faire passer. Le Pere Raphaël de son costé leur representoit, qu'à moins que d'avoir fait deux ou trois voyages avec les vaisseaux, & bien connu par experience quelles marchandises ils pourroient vendre & acheter dans la Perse, il leur seroit difficile de determiner la valeur du present annuel qu'il

 leur

leur falloit faire au Roy & aux principaux de la Cour. Que ce ne fut que long-temps aprés avoir connu le fort & le foible de la Perse, que les Hollandois pour se redimer des doüanes s'obligerent de prendre tous les ans trois cens charges de soye à quarante-huit tomans la charge ; Qu'ils devoient demander trois ans d'immunitez pour voir ce qu'ils pourroient faire en negociant en Perse, & que si des Levantins passoient en France pour le mesme sujet, sans presens & sans suite comme ils estoient venus en Perse, & proposant de vouloir faire un grand negoce, les Ministres de France ne pourroient leur donner d'autre réponse ny d'autre conseil sinon que de venir avec leurs vaisseaux & leurs marchandises, selon quoy on pourroit faire quelque Traité. Enfin ils conclurent que Mariage, comme Chef du negoce iroit avec le sieur de Lalin rejoindre la Cour, & que la Boulaye, Beber & Dupont passeroient aux Indes. Le sieur de Lestoile & tous les François n'estoient pas de cet avis, & jugeoient à propos que le sieur de Lalin partist en diligence pour porter en France la lettre du Roy. Mais leur conseil ne fut pas suivi, & les Deputez se separerent ; Lalin & Mariage pour retourner à la Cour, qui alloit, comme j'ay dit, en la Province de Mazandran, & les trois autres pour passer aux Indes. Les deux premiers prierent le Pere Raphaël avec toutes les instances imaginables de les accompagner à la Cour, mais pour s'en dispenser il leur remit encore devant les yeux leur desunion ; & quoy qu'ils luy promissent qu'à l'avenir ils seroient toûjours d'accord, & qu'ils ne luy donneroient plus de sujet de se plaindre de leur conduite, ils ne purent le faire resoudre à ce voyage. Lestoile ne voulant pas aussi permettre que Loüis son fils, à qui ils donnoient vingt tomans par an pour estre leur Interprete, retournast avec Lalin & Mariage à la Cour, il aima mieux le donner aux trois autres pour leur tenir compagnie jusques au Bander, & le seiziéme de Novembre la Boulaye, Beber & Dupont se mirent en chemin avec Loüis de Lestoile pour ce voyage. Dupont sans

ſans contredit eſtoit le plus poſé & le plus judicieux des trois marchands ; mais il tomba dans une telle melancolie de voir la deſunion qui regnoit entre eux, qu'il languit long-temps à Iſpahan & mourut prés de Schiras, ce qu'il avoit predit au Pere Raphael en luy diſant le dernier adieu. Beber ſe ſaiſit de toutes les hardes du defunt, & meſme d'un gros paquet de lettres qui m'eſtoit envoyé de Paris. Le Pere Raphaël m'ayant donné avis qu'il l'avoit remis entre les mains de Dupont pour me le rendre, je le demanday à Beber que je trouvay à Agra ; mais il me dit hardiment qu'il n'avoit trouvé aucun paquet de lettres dans le coffre du deffunt, & que s'il en avoit eu un il falloit qu'il fuſt dans les poches de ſon habit, avec lequel on l'avoit enterré ſans y prendre garde. La menterie eſtoit trop groſſiere ; car les Peres Carmes qui étoient preſens quand Dupont mourut, & qui l'enterrerent à l'ordinaire dans le cimetiere des Chreſtiens à Schiras où ils porterent le corps, m'aſſurerent que Beber ne laiſſa pas un coin ni un repli des habits du defunt ſans y foüiller, & qu'il y trouva quelques ducats d'or avec un étuy d'or à mettre des curedents, & ſon cachet qui eſtoit auſſi d'or, dont il s'empara.

Pour ce qui eſt de Lalin & de Mariage ils partirent d'Iſpahan le quinziéme de Decembre, & ayant rejoint la Cour, ils y furent long-temps comme negligez, leurs diviſions durant toûjours, ce qui leur attiroit le mépris des Perſans & reculoit les deſſeins de la Compagnie. Un jour le Nazar leur envoya une fleur, & leur manda que comme cette belle couleur ne changeoit point, auſſi ne devoient ils plus changer ; car il ne ſe paſſoit gueres de jour qu'ils n'envoyaſſent faire au Nazar diverſes demandes. Leur Kalamachi ou Interprete eſtoit un Maronite des plus adroits & qui ne faiſoit pas mal ſes affaires avec eux ; mais ils avançoient ſi peu celles de la Compagnie qu'ils furent ſouvent ſur le point de s'en retourner à Iſpahan. En ce temps-là les ſieurs Chardin & Raiſin marchands François arriverent à la Cour, & aprés avoir vendu quelque choſe au Roy ils preſterent une

somme d'argent à Mariage, de laquelle il fit quelques presens aux Officiers de la Cour qui receurent les propositions qu'il leur donna par écrit, & dont voicy la teneur.

Je soubsigné Mariage, Deputé de la Compagnie établie en France pour porter le Commerce dans les Estats de Perse, declare qu'en consideration de la Lettre de tres haut, tres-puissant, tres-excellent, tres-magnanime & invincible Prince l'Empereur de France, qui a esté apportée en cette Cour par Messire Claude Nicolas de Lalin Chevalier Gentilhomme ordinaire de sa Maison, pour renouveller l'amitié cy-devant contractée entre les deux Empires, & demander les privileges necessaires pour l'établissement de la Compagnie; le tres-haut, tres-puissant, ters-excellent, tres-magnanime & invincible Prince l'Empereur de Perse a accordé à la susdite Compagnie un Commandement portant exemption de toutes sortes de droits, daces & peages, tant d'entrée que de sortie des marchandises dont elle fera commerce dans sesdits Estats, sans qu'aucuns Douaniers, Rhadars ou autres Officiers, ayent à en prendre aucune connoissance ni en rien pretendre; Sa Hautesse s'est neanmoins reservé le droit de faire visiter les marchandises sans pourtant prendre aucun droit, ni douanes; & en consideration de ces graces je m'oblige de faire annuellement un present honneste au nom de ladite Compagnie. Fait à Farhabat le vingt-deuxiéme d'Avril mil six cent soixante six. Signé, NICOLAS MARIAGE.

Le sieur de Lalin ne voulut en aucune maniere condescendre aux propositions contenues dans ce memoire que Mariage presenta à la Cour, il luy dit qu'elles estoient tout à fait desavantageuses à la Compagnie, Que cy-devant on avoit parlé de trois années d'immunité que Mariage coupoit; Qu'il avoit esté dit que les marchandises ne seroient point visitées, & que par ce memoire il se soumettoit à une visite, qui rendoit la condition des Negocians François pire que celle des Juifs. D'ailleurs qu'il promettoit tous les ans un present honneste,

neste, & que ce present devroit estre proportionné à ce que la Compagnie pourroit vendre & acheter, ce qui mangeoit presque tout le profit qu'elle pourroit faire Ainsi Lalin protesta hautement contre ce memoire; mais à force d'argent & de presens faits aux principaux de la Cour, Mariage obtint la réponse à ses propositions, laquelle à son retour à Ispahan le Pere Raphaël traduisit exactement, & dont la teneur fut telle.

Que les marchands des Royaumes de France qui passent en bien, &c. comme cy-dessus dans les lettres d'octroy. En sur la fin: *Le mois de Chaubon le grand l'an mille septante six à conter de l'hegyre beniste, à laquelle soit tout honneur, salut & loüange dans le pays de Echref, dans les territoires de Tabereston, qu'ils soient toûjours dans les sauvegardes de tous accidens & malheurs.*

Mariage obtint comme les autres Nations de l'Europe, Angloise, Hollandoise & Portugaise, permission de faire du vin à Schiras. Il est vray qu'estant permis à chacune des nations d'en faire faire jusques à vingt mille meins (une mein estant le poids de neuf livres & la livre de seize onces) la Compagnie Françoise qui n'estoit pas encore bien formée, n'eut permission que pour douze mille meins.

Avec de pareilles lettres Mariage prit la route d'Ispahan, & il auroit sans doute accompagné le sieur de Lalie, qui voulut aller voir Tauris, Ardeüil & Kom, s'il n'eust esté sollicité de retourner à Zulfa par une amourette qu'il avoit au cœur. Par le moyen d'une vieille femme mere d'un de ses valets, il avoit débauché une jeune Armenienne qu'il tenoit cachée, ce qui n'empescha pas que le bruit n'en fust bien-tost répandu dans tout Zulfa. Tous les Armeniens en general furent scandalisez, & envoyerent saisir la maquerelle pour la faire châtier selon qu'elle le meritoit par leurs loix. Mariage qui en fut d'abord averti sortit de son logis pour venir à son secours, & empescher qu'on n'en fist justice. Mais voyant tout le peuple émeu, & quantité de pierres qui voloient contre luy de tous costez, il quita promtement la partie, &

& n'eut point de plus grande haste que de se sauver dans un logis. Mais la chose n'en demeura pas là, & les Armeniens ne pouvant assez s'étonner qu'un Deputé d'une illustre Compagnie, qui estoit venu à la Cour de Perse pour une affaire si serieuse, fist ce tort à la Nation Françoise, que de s'emporter si publiquement à une action si honteuse, & si indigne d'un homme employé pour le public, ils estoient resolus de le poursuivre par toutes sortes de voyes. Ils estoient mesme sur le point d'envoyer un exprés en France pour se plaindre au Roy de cette action & de sa mauvaise conduite ; mais enfin Mariage rendit l'Armenienne qu'il tenoit enfermée, & depuis ce temps-là les Armeniens n'eurent plus pour luy que du mépris.

Lalin estant de retour à Ispahan, en partit le 22 de Novembre 1666. pour le Bander, & pour de là passer aux Indes. Les Hollandois luy avoient offert passage sur leurs vaisseaux, & avoient pour luy beaucoup d'estime ; aussi faut il avoüer que ce Gentil-homme avoit de tres-belles qualitez, & que par sa belle & genereuse conduite il faisoit honneur à sa nation. Mais le malheur voulut qu'il tomba malade le mesme jour que luy & moy allasmes conduire à son vaisseau la femme du Commandeur Hollandois, qui retournoit à Batavia. La fievre le prit dans le vaisseau mesme sur les dix heures du matin, & s'étant un peu ralentie sur la minuit, nous revinsmes en terre. Deux jours aprés il se fit mettre dans un brancart pour retourner à Schiras où l'air est tres-bon; mais il n'eut pas fait trois lieuës qu'il mourut à un village appellé Bendali. Il fut infiniment regreté de toutes les Nations avec lesquelles il avoit eu affaire, tant des Chrestiens que des Mahometans. Il fut enterré, ou pour mieux dire ensablonné au mesme lieu; car ce terroir là n'est que sable comme estant prés de la mer, & on luy a fait une belle supulture.

Le trentiéme de Novembre de la mesme année, huit jours aprés le depart du sieur de Lalin de la ville d'Ispahan, Mariage en partit aussi pour le Bander, avec le

Pere

Pere Mercier Jesuite qu'il prit en qualité de son Aumosnier ; & Loüis de Lestoile qui estoit son Kalamachi ou interprete. Ils eurent le loisir quand le temps estoit beau de contempler les côtes de l'Arabie heureuse qui sont fort élevées ; car le Golfe n'a que dix ou douze lieuës de large en cet endroit là. Ils furent trois ou quatre mois à attendre les vaisseaux ; mais voyant qu'il n'en venoit point & que les chaleurs commençoient, Mariage resolut d'aller passer le reste de l'année à Schiras ; & comme il n'y a point de conversation en ce lieu-là qu'avec les gens du païs, le Pere Jesuite & le fils de Lestoile revinrent à Ispahan.

Pour ce qui est de la Boulaye & Beber ils arriverent à Surate le premier d'Avril 1666. & écrivirent d'abord de la Barre où *ils* moüillerent au Pere Ambroise Capucin Superieur de la Mission, lequel à leur priere vint au devant d'eux. *Il parla* auparavant au Gouverneur pour le preparer à les recevoir comme envoyez d'un Grand Roy & d'une illustre Compagnie pour le commerce ; ce que le Gouverneur accorda tres volontiers. Aussi-tost il fit donner sa chaloupe au Pere pour aller querir les envoyez, lequel les ayant rencontrez à moitié chemin dans la riviere les amena à leur nouvelle maison, où ils demeurerent quinze ou vingt jours avant que de partir pour Agra. Car comme l'Eglise n'estoit pas encore achevée, les Peres Capucins avoient une autre maison où ils logeoient. Quelque temps auparavant il estoit arrivé un marchand d'Alep qui n'estoit pas bien dans ses affaires, & qui de Chrestien Maronite s'estoit rendu Catholique Romain sous l'esperance d'en tirer de l'avantage pour relever sa fortune. Mais dans le fond ce n'estoit que mine & qu'hypocrisie, & tous ces Chrestiens du Levant ne changeant guere de religion que par motif d'interest, dés qu'ils ont amassé quelque somme ils retournent vers leur Patriarche auquel ils font quelque liberalité pour en recevoir l'absolution. C'est ainsi que plusieurs Religieux Francs qui passent d'Europe en Asie y sont souvent attrapez, bien qu'ils fassent

grand

grand bruit de la conversion de ces Levantins, qui le plus souvent n'est qu'une conversion plâtrée & qu'une pure friponnerie. Entre plusieurs exemples que j'en pourrois rapporter, je me contenteray de remarquer qu'un Pere Franciscain nommé Paul Stella, estant arrivé à Diarbequir avec quatre cens écus ou environ pour sa subsistance, un Maronite qui en eut le vent, l'estant venu trouver sous pretexte de se rendre Catholique, ne le quitta point qu'il ne l'eust mis à sec & n'eust profité de tout son argent. Et quand ces gens là retournent vers leur Patriarche, c'est à qui dira le plus de mal des Franguis aprés les avoir trompez. Ce marchand Maronite qui etoit venu d'Alep & s'appelloit Chelebï, se montroit fort zelé pour les Peres Capucins, & avec sujet: car les Capucins d'Alep luy avoient rendu de bons offices, & l'avoient fort servy dans ses affaires qui estoient en assez mauvais estat. Ils furent ravis de joye à son arrivée à Surate, & firent d'abord courre le bruit que c'estoit luy qui donnoit l'argent pour la fabrique de l'Eglise & de la maison. Mais en revoyant mes comptes je me suis apperceu que l'argent dequoy l'on a payé la place & fait une partie du bâtiment, est sorti de ma bourse, le Pere Ambroise m'ayant promis de m'en faire rembourser dés que je serois de retour en France; mais je n'en ay jamais oüy parler depuis, & aussi ne l'ay-je pas demandé.

Il est bon de sçavoir pour quelle raison les Peres Capucins ont voulu que ce marchand d'Alep sans avoir jamais rien deboursé, eust le bruit & l'honneur d'avoir fourni les frais de leur bâtiment C'est qu'il n'est pas permis à aucun Chrestien Franguis de posseder aux Indes des maisons en propre, ni mesme de faire aucune reparation à celles qu'il tient à loüage, sans en donner avis au Gouverneur du lieu. Messieurs de la Compagnie tant Angloise que Hollandoise ne sont aussi que locataires des Indiens, & n'oseroient avoir fait bastir une maison, ni mettre clou ni cheville à celles qu'ils ont loüées. Le Grand Mogol a pris exemple en cela sur ce qu'en d'autres

lieux

lieux où les Chreſtiens avoient des maiſons en propre, ſous ombre d'y faire des reparations ou des enjolivemens, ils les ont ſi bien fortifiées; que lors que les Gouverneurs leur ont voulu dire quelque choſe, ils ont tenu bon contre eux juſques à les obliger de leur accorder ce qu'ils demandoient.

d'Abord que les Deputez furent arrivez à Surate, ils firent courir le bruit qu'il viendroit au pluſtoſt ſept ou huit vaiſſeaux de la Compagnie Françoiſe. Le marchand d'Alep fut ravi d'apprendre cette nouvelle, & crut que par la faveur de Peres Capucins, & par l'avantage qu'il avoit de ſçavoir pluſieurs langues de l'Aſie, la plus grande partie des marchandiſes paſſeroit par ſes mains. Sur cette eſperance il fit de grandes careſſes & quelques preſens aux Deputez, il leur tint table ouverte pendant tout le temps qu'ils furent à Surate, & nourrit meſme leurs ſerviteurs ſans permettre qu'ils miſſent la main à la bourſe. Il reconnut aiſement que les deux Deputez eſtoient des avaricieux; mais il eſpera que le bon traitement & les preſens qu'ils recevoient de luy, pourroient enfin les porter à luy donner quelques marques de reconnoiſſance, & qu'un jour il trouveroit ſon compte avec eux dans le negoce, en quoy il s'eſt grandement trompé. Car il luy en couſta bien quinze cent roupies, tant pour ce qu'il a depenſé à Surate, que pour ce que ſon neveu a auſſi fourni à Agra pour leur ſervice.

Deux ou trois jours aprés l'arrivée des Deputez à Surate, le Preſident des Anglois les envoya viſiter par ſon Conſeil, & il y auroit eſté en perſonne s'il n'euſt eſté atteint de la goute. Le Commandeur Hollandois y fut luy meſme avec ſon Conſeil, & leur fit toutes ſortes de careſſes. Je ne ſçay pas s'il y avoit de la Politique meſlée dans ces demonſtrations d'amitié, mais elles continuërent, & peu de jours aprés les Hollandois convierent les Deputez à manger avec ceux qu'il leur plairoit d'amener. Comme on fut à table on commença à boire la ſanté du Roy de France, où il fut tiré pluſieurs petites

pieces

pieces d'artillerie & des boëtes, que les Hollandois tiennent d'ordinaire dans leur logis pour tirer quand ils boivent la santé de quelques personnes considerables, ou quand ils ont remporté quelque victoire. On ne manqua pas de boire à la prosperité & au bon succez de la Compagnie Françoise, & le sieur de la Boulaye crut qu'il estoit de la civilité de boire de mesme aux heureux progrez de la Compagnie Hollandoise, mais quand ce vint au tour de Beber à faire raison il crut en sçavoir plus que la Boulaye, & quelque chose que celuy-cy & d'autres honnestes gens de l'assemblée luy pussent dire, on ne put obtenir de luy ce que la civilité sembloit requerir. Il fit bien pis que cela, car comme on continuoit de le presser il fit remplir le verre & le jetta à ses pieds avec le vin. En mesme temps il quitta brusquement la table, & se retira seul de mauvaise grace en son logis à pied & sans suite. Les Hollandois eurent la discretion de passer cette action sous silence, & demeurerent gays à table avec la Boulaye jusques à minuit. Mais ils ne peurent s'empescher de dire à quelques-uns de leurs amis, qu'ils s'estonnoient de ce qu'y ayant tant d'honnestes gens & de personnes d'esprit en France, on avoit envoyé une teste folle pour une affaire si importante, & qu'ils voyoient bien qu'il ne leur feroit pas grand tort dans le negoce.

Pendant le sejour que les Deputez firent à Surate, le Gouverneur du lieu, par l'entremise du Pere Ambroise, leur fit tout le bon accueil qu'on sçauroit faire à des estrangers. Un jour qu'ils estoient ensemble en conversation, il leur dit que s'ils vouloient suivre son conseil ils n'iroient point à la Cour avant l'arrivée de leurs vaisseaux. Mais le Gouverneur voyant qu'ils prenoient des resolutions contraires; & qu'ils vouloient absolument aller voir le Roy, il leur fit offre d'argent, de chevaux & de soldats pour les accompagner, avec des lettres de recommandation à quelques Grands de la Cour. Le *Cha-Bander*, qui est comme un Prevost des marchands & la seconde personne de le ville, leur fit les mesmes offres

offres que le Gouverneur, ce qu'ils refuserent assez fierement, & sur tout Beber qui se flatoit fort malà propos d'avoir plus de conduite que la Boulaye. Mais ils n'en userent pas de mesme des presens que le Gouverneur & le Cha-Bander leur firent. Ils les envoyerent en leur logis selon la coûtume; mais les Deputez ne donnerent jamais rien à ceux qui les apporterent, ce qui passe pour une infamie en ce pays-là. Car il faut remarquer icy que tous les Grands de l'Asie ne donnent guere d'autres recompenses à leurs Domestiques que les honnestetez qu'ils reçoivent de ceux à qui ils portent des presens de la part de leurs maistres; plus on leur donne, plus la chose est honorable pour celuy à qui le present est fait, & pour celuy qui l'envoye.

Les Deputez ayant donc resolu d'aller à Agra prirent deux carosses attelez de bœufs, & d'autres bœufs pour porter leur bagage, avec vingt-cinq soldats pour les escorter. Ils faisoient grand bruit de l'honneur qu'ils avoient de venir de la part d'un si grand Roy & d'une si puissante Compagnie; & sur ce pied là il leur auroit fallu au moins, tant pour eux que pour leur bagage, cinq ou six carosses, & à chacun leur Pallanquin & un cheval de main, comme aussi à chacun deux étandarts avec leurs armes ou leurs chifres; & c'est de cette sorte que les honnestes gens voyagent aux Indes, & comme j'ay aussi toûjours voyagé. Ils n'avoient pris que vingt cinq soldats, au lieu qu'ils devoient en avoir au moins cent, ou cent-cinquante.

A trois journées de Surate Beber prit querelle contre la Boulaye, luy reprochant qu'il traisnoit aprés luy une trop grande suite, & que c'estoit par le conseil du Pere Ambroise & du marchand d'Alep; Que pour ce qui estoit de luy il ne payeroit que pour quatre soldats, & que s'il ne renvoyoit les autres ils seroient à ses dépens. Ils demeurerent d'accord de renvoyer au moins les six Cavaliers que le Gouverneur leur avoit donnez pour les accompagner jusques à Brampour, & en les congediant ils ne leur firent pas seulement present de la valeur d'une pipe de tabac.

Des

Dés qu'ils furent arrivez à Agra le Neveu de Cheleby marchand d'Alep ne manqua pas de les venir saluer, & de leur faire offre de ses services. Il y a à la Cour du Grand Mogol un Chirurgien François de la Palisse, appellé saint Jacques; il parle bon Indien, & est marié en ce pays là à la fille d'un Portugais. Le *Nabab*, qui est comme le Grand Visir, & de plus oncle du Roy aime fort ce Chirurgien; & ce fut par son entremise que les Deputez eurent audiance de Giaffer-kan, qui est le nom du Nabab. Ils luy demanderent que par sa faveur ils pussent presenter la lettre qu'ils avoient de sa Majesté de France pour le Grand Mogol, comme aussi de traiter touchant le negoce que les François souhaittoient de faire en ce pays-là. Le Nabab leur fit réponce qu'il en parleroit au Roy, & qu'il feroit en sorte qu'ils pussent le voir dans peu de temps. Il ordonna ensuite qu'on les menast dans le logis qu'on leur avoit preparé, où on leur fournit tout ce qui estoit necessaire pour la bouche; mais il falloit que leurs valets fissent la cuisine, & eussent soin d'apprester ce qu'ils mangeoient. Car il n'en est pas aux Indes comme dans la Perse, où toutes les viandes qu'on donne aux Ambassadeurs viennent toutes cuites de la cuisine du Roy.

Le Nabab qui avoit sçeu qu'ils n'avoient point apporté de present pour luy ny pour aucun des Grands de la Cour, ni pour le Roy mesme; ne se pressoit guere de leur faire avoir audiance du Grand Mogol. Car il faut remarquer icy (comme je l'ay dit dans mes relations) que dans toute l'Asie lors qu'un Ambassadeur ou autre étranger à affaire avec un Roy, la premiere chose dont s'informent les Ministres à qui il faut s'adresser pour avoir audiance, est de la qualité du present qu'il luy doit faire, & c'est à cela qu'on mesure l'honneur qu'on veut faire à l'étranger. De la sorte il se passa plus d'un mois avant que les Deputez pussent revoir le Nabab, quoy que Saint Jacques & autres Franguis y employassent tout leur credit. Cette longueur les ennuyant fort ils s'aviserent de faire courir le bruit qu'ils ne pouvoient pas arrester

davantage à Agra, parce qu'il falloit qu'ils se trouvassent à Surate à l'arrivée des vaisseaux François. Sur ce faux bruit le Nabab les envoya querir, & leur demanda *la Lettre du Roy leur maistre*, afin qu'il la presentast au Grand Mogol. Ils parurent fort interdits à cette demande, ne s'estant pas informez de la maniere dont le Roy des Indes reçoit les lettres que luy aportent les Ambassadeurs. Car il faut remarquer qu'il n'en prend aucune de leurs mains, à la reserve de celles qui viennent de la part du Grand Seigneur. Toutes les autres lettres selon la grandeur des Rois qui les envoyent, sont remises entre les mains des Grands Officiers de la Cour qui les presentent au Roy. Et plus le Roy de qui vient la lettre est grand & puissant, par moins de mains passe-t'elle pour venir dans celles du Grand Mogol. Ils sçavent tres-bien en cette Cour-là quel est l'estat present de l'Europe & de l'Asie, & la difference qu'il y a entre les Souverains en ce qui regarde leur grandeur & leur puissance. Et je puis dire avec verité que le Grand Mogol & le Nabab son oncle sont de grands genies, & qu'ils ont une connoissance parfaite de tout ce qui se passe de considerable dans le gouvernement des Estats des trois parties de nostre vieux Continent. Aussi n'y a-t'il point d'étranger qui entre dans le Royaume, que le Gouverneur de la Province frontiere n'en donne aussi-tost avis au Nabab, & si on juge qu'il a de l'esprit, il faut qu'il aille à la Cour, où on le caresse, pour tirer de luy de nouvelles lumieres de l'estat des pays d'où il peut venir.

Quatre mois ou environ avant l'arrivée des Deputez j'estois à Gehanabad, où le Nabab me demanda s'il estoit vray que les François eussent dessein de faire negoce aux Indes, les Anglois & les Hollandois faisant courir le bruit qu'ils travailloient à faire une Compagnie. Je luy répondis que lors que je partis de Paris, qui est la ville où le Roy & la Cour font leur residence ordinaire, il estoit vray qu'on parloit de l'etablissement d'une Compagnie pour le commerce, & que je croyois bien que

cela

cela se pourroit faire ; mais que je doutois fort que les François fussent d'humeur à souffrir plusieurs avanies que les Gouverneurs & Rajas font sur les chemins quand on passe sur leurs Terres. Sur cela le Nabab me repartit qu'il en avoit déja parlé au Roy, qui luy avoit dit que les François pouvoient venir avec seureté, qu'on leur donneroit toute sorte de satisfaction, & qu'il y auroit bon ordre par tout affin qu'on ne leur fist aucune avanie. En suite le Nabab se mit à me faire plusieurs questions, & me demanda d'abord combien le Roy de France pouvoit mettre de monde sur pied tant par mer que par terre ; ce que l'on donnoit de paye au cavalier & au fantassin, & d'où venoit l'argent qui entroit dans son tresor. Deplus il s'informa si la France estoit de grande étenduë, & comme j'ay toûjours porté avec moy dans mes voyages des Cartes generales & particulieres des diverses parties du monde, je luy montray la grandeur de la France, à combien de degrez de longitude & de latitude elle s'étend, & comme dans cette étenduë il y a des Provinces où le Soleil est plus chaud qu'en d'autres, & qui produisent avec abondance toutes les choses necessaires à la vie, dont même nous assistons les étrangers ; que c'est en partie de cette source, & de l'argent qui vient en France de toutes parts, dont se remplissent les coffres du Roy ; enfin que la France qui est le pays le plus fertile du monde & le mieux assis pour le commerce, est seule suffisante à elle-mesme, ayant encore dequoy secourir les autres pays. Aprés cela le Nabab m'ayant demandé, pourquoy donc la France, que je luy depeignois si belle & si abondante en toutes choses, venoit chercher le negoce si loin ? je luy répondis que la Nation Françoise estant superbe & curieuse, croit que ce qui vient de dehors & des pays éloignez peut beaucoup contribuer à la magnificence qu'elle cherche en toutes choses, & dans laquelle elle surpasse tous les autres peuples de l'Europe.

Le lendemain le Nabab rapporta au Roy tout ce que je luy avois dit, & en mesme temps sa Majesté m'envoya appel-

appella avec ordre de luy faire voir tout ce que j'avois apporté aux Indes. Ayant fait tout mettre dans trois Pallanquins je me rendis au Palais ; où dans la premiere Cour je trouvay le Nabab qui me dit que j'estois le bien venu, & qu'il vouloit me presenter au Roy qui m'attendoit. Il est vray que n'ignorant pas que lors qu'en ces pays-là on va voir un Grand Seigneur sans luy porter un present, on a de coûtume de faire languir les gens & qu'on en fait peu de cas, la premiere visite que je rendis au Nabab ne se fit pas les mains vuides. Je luy fis present d'une de ces tables qu'on fait à Florence, qui sont de marbre avec plusieurs piesses de rapport qui representent des fleurs & des oyseaux. Cette table fut accompagnée de vingt autres pieces de mesme ouvrage, chaque piece estant d'un pied en quarré, avec une courtepointe faite de point d'Espagne or & argent ; une grande écharpe de mesme ouvrage, & deux montres à boiste d'or emaillé, le tout m'ayant cousté à peu prés douze cens écus. Dés le soir mesme il m'envoya en secret quatre bouteilles de vin, deux de Schiras, & deux d'Espagne. De peur qu'on ne se doutast que ce fust du vin, il fit mester ces quatre bouteilles avec une douzaine d'autres, dont les unes estoient pleines d'eau de rose, les autres d'*Archard*. C'est une composte de toutes sortes de fruits qui viennent de Perse, & qu'on met dans des bouteilles avec le vinaigre avant qu'ils soient meurs, comme nous y mettons nos petits concombres. Le Lendemain je fus le remercier, & m'ayant demandé ce qu'il me sembloit du vin qu'il m'avoit envoyé, je luy dis que je l'avois trouvé excellent ; mais que s'il luy plaisoit je luy en ferois boire de meilleur & de plusieurs sortes. En effet j'en avois apporté de cinq sortes avec moy. J'en avois de Schiras & d'Ispahan qui sont des vins blancs. J'en avois d'Espagne & de France ; ayant recouvré, tant pour de l'argent que par des amis, environ quarante pots de nos vins de Maute. Cette sorte de vin qui est delicat ne se peut transporter que dans des pots de terre qui viennent de Cologne ; car il se gaste dans tous les autres vais-

vaisseaux où on le peut mettre. J'avois aussi d'excellent vin de Rheims qui s'étoit bien conservé. Mais à deux lieües de la ville les Radats ou Gardes des chemins qui font payer la doüane, avoient eu ordre du Roy de ne laisser passer aucun vin sans luy en donner avis, & ainsi ils m'avoient arresté le mien. Le Nabab dés qu'il le sceut donna ordre qu'il me fust delivré, & il me fut apporté en mon logis, sans qu'aucun de ceux qui en furent chargez voulust jamais rien prendre de moy quelque instance que je leur en fisse, ce qui me surprit beaucoup. Ils me prierent seulement de leur faire la grace de leur vendre une bouteille de vin de Schiras en faveur de Chabander leur maistre, qui estoit (disoient-ils) fort incommodé de l'estomac, ce qui aussi estoit vray. Je leur en donnay deux de Schiras & une d'Espagne, & le lendemain le Chabander m'envoya remercier avec une piece de satin rayé dont il me faisoit present. Sur le soir le Nabab m'en voyant querir me demanda si on ne m'avoit point desrobé de mon vin, & l'ayant asseuré que le tout m'avoit esté rendu bien fidelement & que je luy en estois fort obligé, il me dit qu'il avoit la curiosité de sçavoir quel goust avoit le vin de France ayant tasté des autres, & les Anglois & les Hollandois ayant soin de luy en envoyer tous les ans. Je ne voulus donc point luy en faire porter ni de Schiras, ni d'Ispahan, ni d'Espagne, & je ne luy envoyay que du vin de Mante & du vin de Rheims, qu'apparemment il trouva tres-bien, puis qu'en moins de trois semaines de temps il envoya peu à peu querir tout mon vin. Pour ce qui est du present que je fis au Roy il revenoit à prés de neuf mille livres, & j'en ay parlé dans la relation de mes voyages.

Je reviens à nos Deputez qui s'opiniâtrent à ne vouloir pas donner au Nabab la Lettre du Roy pour la presenter au Grand Mogol. Le Nabab témoigna que cela le fachoit fort, craignant qu'à l'arrivée des vaisseaux François cela ne causast quelque rupture, & n'empeschast la conclusion du Traité du commerce. Il apprehendoit d'ailleurs qu'on ne se saisist de quelques uns de leurs

vais-

vaisseaux quand ils les en voyeroient à Mocca, comme fit Lambert Hugo Pirate Hollandois qui prit les vaisseaux où estoit le bagage de la Reine de Visapour quand elle alloit à la Mecque & à Medine. J'eus bien de la peine à desabuser le Nabab de la croyance qu'il avoit que c'étoient les François qui avoient fait cette prise; car depuis que Beber fut arrivé il fut si imprudent que de dire à des gens qui le rapporterent au Nabab, qu'il ne sçavoit quelle folle pensée on avoit euë en France d'envoyer aux Indes pour negocier, & qu'il n'y falloit envoyer de vaisseaux que pour la piraterie, & le Nabab infera de là que ce ne pouvoit estre que les François qui avoient pris ces vaisseaux. Le Nabab ayant fait reflexion sur cette affaire gagna si bien l'esprit du Roy, que contre la coûtume sa Majesté accorda que les Deputez viendroient en sa presence mettre la Lettre entre les mains de ce premier Ministre qui la rendroit au Roy. C'est une chose, comme j'ay dit, qui ne s'est jamais pratiquée, que les Ambassadeurs soient presens quand on donne au Grand Mogol les lettres des maistres qui les envoyent. Mais bien que le Nabab voulust en cela favoriser les François, les Deputez rejetterent cette proposition, & dirent qu'ils aimoient mieux s'en retourner & remporter leurs lettres, que de ne les pas presenter eux mesmes au Roy. Leur opiniastreté à tenir ferme contre la coûtume du païs, & à vouloir emporter les choses de haute lute fut generalement blâmée, & il y eut dequoy s'étonner de la patience du Nabab, qui leur dit enfin qu'ils pouvoient faire ce qu'il leur plairoit, puis qu'ils refusoient tous les honneurs qu'on leur avoit voulu faire, & qu'on n'avoit jamais fait à personne, comme asseurément on ne les feroit jamais. Les Deputez demeurerent encore dix ou douze jours dans la ville, se flatant qu'à la fin on feroit la chose de la maniere qu'ils le souhaitoient. Mais ils se tromperent fort; car le Nabab piqué de leur procedé fit en sorte que personne de les allast voir, ny marchands ny autres; ce qui les fit resoudre de reprendre le chemin de Surate, s'imaginant que leurs vaisseaux y pourroient estre arrivez.

A la sortie d'Agra ils furent camper à deux lieuës de la ville, chacun d'eux n'ayant qu'une tres-chetive tente qu'ils firent dresser proche d'un village, où ils auroient esté mieux logez dans un beau Carvansera qu'on y a basti & plus en seureté que sous leurs tentes. C'est la coûtume à la Cour du Grand Mogol, comme à celles des Roys de Golconda & de Visapour, que la nuit chaque Prince ou grand Seigneur fait la garde à son tour pendant une semaine, ayant cinq ou six mille Cavaliers qui battent l'estrade deux ou trois lieuës à la ronde à l'entour du lieu où est le Roy. Une partie de ces Cavaliers venant à passer proche des tentes des Deputez, & ayant demandé à qui elles estoient, un de leurs valets dit que c'étoient les tentes des Deputez François, dequoy les Cavaliers firent leur report au Seigneur qui estoit de garde. C'estoit le grand *Couteval* ou Grand Prevost de l'Empire qui estoit alors de garde à son tour. *Sa seule valeur l'a* élevé à cette charge importante, car il est Abissin de nation. C'est un Seigneur tres-bien fait, qui a de tres-belles inclinations, & qui aime particulierement les étrangers. Dés qu'il eut appris que les Deputez François étoient sous ces tentes, il envoya un de ses principaux Officiers avec cinquante Cavaliers les prier de souffrir qu'ils les gardassent cette nuit-là, parce qu'ils n'estoient pas trop en seureté, & que s'il leur arrivoit quelque mal la teste de leur chef en devoit répondre. Ils receurent tout à fait mal la civilité du grand Prevost, & répondirent fierement qu'ils estoient assez forts pour se garder eux-mesmes, & que le premier qui approcheroit verroit si les François ont du cœur, & si leurs armes sont bonnes. Ils oserent ajoûter que si leur maître avoit peur ils iroient le garder, & par de semblables discours ils rendirent ces Officiers fort surpris d'une fierté qui n'estoit pas supportable.

Le lendemain ils firent dresser leurs tentes à un quart de lieuë du village, parce qu'ils attendoient quelque chose d'Agra qui leur estoit necessaire pour le voyage. Le Couteval s'étonna de ce qu'ils faisoient de si petites jour-

journées, & qu'ils campoient en un lieu bien plus dangereux que le premier. Cela fut cause qu'il leur renvoya les mesmes Cavaliers pour les prier encore de souffrir qu'ils les gardassent, ou bien d'aller loger au Carvausera, où ils seroient en seureté & où il falloit que leur Chef répondist de tout. La Boulaye estoit d'avis que l'on ne refusast pas cette offre; mais pour Beber il leur dit des injures outrageantes, jusques à leur reprocher que leur maistre craignoit qu'on n'allast coucher avec ses femmes, & à s'offrir, s'il le vouloit, de les aller garder. Il leur parloit moitié Portugais & moitié Italien, confondant les deux langues, & ne sçachant guere que son Provençal. Quelques-uns de ces Cavaliers ne laisserent pas de le bien entendre, & ayant fait raport au Grand Prevost d'une réponse si insolente, ce Seigneur en fut piqué, & resolut d'abord d'en tirer vengeance. Sur la minuit quatre-vingt ou cent Cavaliers vinrent à la tente de Beber, & en couperent toutes les cordes croyant l'accabler dessous. Mais il trouva moyen de s'en dégager par l'assistance de son valet, & tascha de gagner la maison d'un Dervich, laquelle estoit au delà d'un petit ruisseau proche du lieu où les tentes estoient dressées. Mais le ciel estant serein, parce que la saison des pluyes estoit passée, & la lune rendant la nuit presque aussi claire que le jour, il ne put se derober à la poursuite des Cavaliers, qui luy tirerent des fleches & le blesserent en trois endroits. Il eut un coup dans la cuisse & deux autres dans les deux fesses, ce qui le fit tomber au bord du ruisseau. La Boulaye ayant entendu le bruit que firent ces Cavaliers, mit la teste hors de sa tente, & fut bien surpris de voir un si grand nombre de gens armez poursuivre Beber. Il craignit de courre la mesme fortune, & consulta à la haste ce qu'il avoit à faire avec un jeune homme qui estoit auprés de luy, & qui vouloit passer pour Chirurgien, bien qu'il fust tres-ignorant en cette profession. Il estoit redevable du peu qu'il en sçavoit aux Peres Capucins de Bagdat auprés desquels il avoit demeuré quelques mois, & si j'ay bonne memoire il s'appelloit Hugues Chapelas, estoit-

105947

estoit de Dauphiné à dix lieuës de Lion & six de Vienne du Châreau de Mont-Gautier. Ils furent tous deux d'avis de prendre la fuite, & la Boulaye ouvrit promptement son coffre, d'où il tira une bourse où il y avoit une bonne somme du ducats, comme je l'ay sceu depuis. Ayant passé le ruisseau & craignant de n'estre pas en seureté chez le Dervich, ils furent passer le reste de la nuit sous un gros arbre à demy-lieuë de sa maison qui ressemble à une de nos hermitages. Mais par la suite la Boulaye recounut que les Cavaliers n'en vouloient pas à luy, & ils n'allerent pas mesme jusques à sa tente. Ils furent satisfaits dés que Bebert fut à bas, & s'ils ne l'eussent pas crû mort apparemment ils l'auroient achevé, leur dessein estant de le tuer. Toute fois afin de pallier leur action, & pour empescher que l'on ne crust que ce fust une vengeance des paroles insolentes que Bebert leur avoit dites, ils rompirent tous ses coffres, & firent croire par là que des voleurs estoient venus l'attaquer; mais il ne se trouva presque rien dedans, & ils n'en furent gueres plus riches.

Dés que le valet de Beber eut veu que les Cavaliers s'estoient retirez, il courut à la ville pour avoir un Pallanquin & y amener son maistre, qui n'avoit pris que deux charretes pour son voyage. Il fut apporté à la maison des Peres Jesuites, où la Bouluye arriva aussi peu de temps aprés. Il y prit son logement avec Beber, ce qui ne pouvoit guere plaire aux Peres, dont les revenus ne sont pas grands, & qui ne trouvent personne en ce pays là qui fassent des legs en leur faveur. Il falloit que les Deputez se contentassent de leur ordinaire qui estoit reglé; mais ce devoir estre un festin pour la Boulaye qui n'avoit pas accoûtumé de faire meilleure chere. Quand il estoit en son particulier il alloit acheter luy-mesme une teste de mouton, dont il faisoit deux repas; ce qui faisoit honte aux Francs qui ont accoûtumé de vivre d'une maniere plus honorable. Sur tout à Alep & à Smyrne il usoit de cette mesquinerie, & quand il n'estoit pas invité à manger chez quelques-uns des Franguis, il avoit recours

à des langues de mouton ou à du gras double, qu'il portoit dans de pauvres cabarets que tiennent les Grecs en prenant une chopine de vin pour son repas. Son menage estoit fort grand, & il donnoit soigneusement le reste a garder pour son soupé. Un jour il but plus que de coûtumes & quelques Francs le trouverent à cent pas du cabaret couché dans la ruë. Ils eurent la charité de le faire mener à son logis, afin que les autres Nations n'eussent par lieu de faire des railleries du choix qu'on avoit fait d'une telle personne pour un envoyé d'une Compagnie si considerable qui cherchoit à s'établir. Pour Beber qui aimoit la bonne chere quand il ne luy en coustoit rien, & n'y ayant jamais eu d'avarice pareille à la sienne, il ne pouvoit s'empescher de se plaindre du traitement des Peres Jesuites, qui alloient au delà de leurs forces pour le regaler. Zou valet qui avoit assurement plus d'esperit que luy, & qui voyoit bien qu'ils incommodoient leur hostes, se mit à leur parler de la table honorable que son maistre tenoit en son particulier, comme il avoit fait provision d'un baril de sardines, & que dans le voyage quand il arrivoit qu'il ne mangeoit pas chez quelque Franc (ce qui estoit rare, toutes les Nations le traitant à l'envy dans les lieux de son passage, il se contentoit d'une sardine dont il frotoit son pain. Moy mesme, ajoûtoit le valet, je ne suis qu'un pauvre garçon, & je n'ay pas laissé de despenser cent cinquante écus depuis que je suis avec luy, lesquels j'ay emportez de la maison de Monsieur le Consul de Smyrne que j'ay eu l'honneur de servir long-temps. C'est pour mon malheur que je me suis laissé debaucher de son service: car j'estois avec un tres-bon & tres-honorable maistre chez qui je gagnois de l'argent, au lieu qu'avec celuy-cy j'ay tout mangé le peu que j'avois amassé.

Deux jours aprés les blessures de Beber j'arrivay à Agra, où ayant appris son avanture je fus luy rendre visite, & luy témoigner le déplaisir que j'avois de son malheur. N'ayant jamais guere voyagé sans estre bien porvû de toutes choses, j'avois des onguens & des emplâtres

qui luy furent fort utiles, le pauvre Chirurgien de la Boulaye n'ayant rien dans sa boiste, & ignorant la maniere de faire des onguens & des medicamens.

Il fut aisé de s'apperc evoir que la Boulaye estoit bien aise de se prevaloir des blessures de Beber, pour avoir seul l'honneur de donner *la lettre* au Roy ; car il pretendoit estre le veritable envoyé du Roy de France, & que Beber estoit là seulement pour l'accompagner. Mais Beber soutenoit le contraire, & c'est d'où procedoit tout le desordre. La Boulaye croyant donc que la chose reüssiroit bien tost selon son desir, fit agir Saint Jacques, dont j'ay parlé cy-dessus, auprés du Nabab qui le consideroit fort ; & sollicita si bien quelques Grands de la Cour, qu'enfin le Nabab luy permit d'apporter la lettre. Mais la Boulaye qui crut qu'il *la donneroit* lui-mesme au Roy, fut bien estonné lors que le Nabab ayant *la lettre* en son pouvoir, la donna à un des moindres Officiers de la Cour, qui par l'ordre de ce premier Ministre la remit à un autre, celuy-cy la donnant à un troisiéme, & ce troisiéme la reportant au Nabab, qui enfin la rendit au Roy, mais non pas en la presence de la Boulaye.

Voila ce que la ridicule fierté de ces Deputez leur a causé. Ils vouloient contre la coûtume du Pays, donner de leurs propres mains la lettre au Roy, & il falut qu'elle passast par trois mains, & mesme hors de leur presence. La Boulaye estoit demeuré dans la cour, & il y en avoit encore deux à passer avant que d'estre au quartier du Roy. La réponse qu'on apporta à la Boulaye, fut que le Roy feroit réponse au Roy son maistre quand les Vaisseaux seroient arrivez, & il retourna à son logis avec le deplaisir de n'avoir pas reüssi selon son souhait dans son extreprise.

Le blessé estant gueri, mais encore tout boiteux, fit demander audiance au Nabab pour avoir justice de l'assassinast & du vol qui luy avoit esté fait. Le Nabab ne refusa pas de l'écouter, & lors qu'il se presenta devant luy il eut trois fois plus de peine à marcher que le premier

jour

jour qu'il quitta le lit. Il commença sa plainte par les blessures qu'il avoit receuës, & demanda restitution de la perte de son sang & de la valeur de son bagage. Le Nabab luy promit d'en informer le Roy, & l'asseura qu'il ne souffriroit pas qu'il se fist aucun vol sur les chemins dans les terres de son obeïssance, non plus aux Estrangers qu'à ses sujets. Quatre ou cinq jours se passérent, au bout desquels le Nabab envoya demander à Beber à combien montoit la perte qu'il pretendoit avoir faite. Beber fit monter le tout à vingt-quatre mille roupies qui font douze mille écus; & pour la perte de son sang il dit qu'il remettoit la chose à la generosité du Roy.

Voicy à peu prés comme il specifia les choses qu'il dit que l'on luy avoit volées. Le premier article estoit une promesse de la valeur de six mille roupies qu'il disoit avoir prestées à un marchand en partant de Marseille, & que cette promesse estoit dans les papiers qu'on luy avoit volez. Sur cela le Nabab luy demanda, si les Notaires en France ne gardoient pas toûjours la minute de ce qui se passoit par devant eux. Beber luy repartit que jamais il n'en seroit payé s'il n'avoit le mesme papier qui luy avoit esté pris, parce que la signature de celuy qui avoit contracté la dette estoit dessus, & que sans cela on ne luy pouvoit rien demander. Le Nabab repliqua que cette coûtume estoit contraire à celle de toutes les [illegible], & qu'il sçavoit bien que cela ne pouvoit estre, luy dit qu'il ne laisseroit pas d'ordonner qu'il fust satisfait sur cet article. Le second que Beber mit en avant estoit de cinq mille roupies en or & argent monnoyé. Le troisieme de quatre mille en dentelles & galons d'or & d'argent qu'il destinoit pour se faire des habits. Il mit de plus en compte ce qu'il avoit à son Chirurgien dans ses coffres; sçavoir deux anneaux de diamant qui valoient deux mille cent roupies. Deux autres anneaux, l'un d'une topaze, l'autre d'une aigue marine, qui coûtoient trois cent roupies. Une chaisne d'or qui en valoit cinq cent. Ses habits, son

linge, & sont coffre de medicamens, qui pouvoient, disoit-il, revenir à quatre mille roupies. Enfin il fit monter le tout, comme j'ay dit, à vingt-quatre mille roupies. Deux ou trois jours aprés le Roy fit delivrer une Ordonnance pour estre payé à la chambre du tresor. Il s'accommoda de cette Ordonnance avec un marchand du pays pour estre payé à Surate, & comme il estoit prest à partir; le Roy commanda qu'on luy donnast douze mille roupies pour son sang, ce que toutefois il n'a pas receu. Car comme il témoignoit un grand empressement pour son depart, le Maistre du Tresor à qui il n'avoit point fait de present, le traisna si bien en longueur qu'il luy fit perdre patience, & Beber partit sans avoir receu les douze mille roupies. C'est ce qui luy causa ensuite une grande dispute avec le marchand avec lequel il avoit traité pour l'Ordonnance des vingt-quatre mille roupies, car il croyoit que les douze mille luy seroient payées en mesme temps.

On n'a pas bien pû sçavoir d'où procedoit cette politique du Grand Mogol, de vouloir faire payer à Beber la somme qu'il disoit luy avoir esté volée. Car le Nabab sçavoit jusqu'à un mouchoir qui luy avoit esté pris, & en avoit fait le raport au Roy, le tout ne valant pas au fond deux mille roupies. Pour ce qui est des François, dés qu'ils sceûrent que Beber demandoit quatre mille roupies pour les hardes du Chirurgien, ils avoûrent tous d'une voix que c'estoit un fourbe, & peu de jours avant que Beber arrivast à Agra le Chirurgien avoit receu deux cent roupies de la charité des Francs pour retourner à Surate, & il tomba malade dés le lendemain que ce memoire de vingt-quatre mille roupies fut presenté au Nabab.

Depuis la lecture faite de la lettre du Roy de France, le Nabab par l'ordre du Roy son maistre avoit fait donner un logis aux Deputez, ce qui donna bien de la joye aux Perez Jesuites, qui par ce moyen furent delivrez de deux hostes fort incommodes. Pour ce qui estoit de moy, je fus loger chez Saint Jacques Chirurgien

du Roy, dequoy les Hollandois témoignerent d'estre fachez, n'ayant point pres d'aure logis que le leur dans tous mes autres voyages. Mais ayant appris que Beber parloit tres-souvent mal d'eux, je ne voulus point estre meslé dans tous leurs discours. Car dés qu'une chose ne réüssissoit pas au contentement de beber, il en rejettoit tousjours la faute sur les uns ou sur les autres. Tantost les Peres Iesuites en estoient la cause, trantost la Compagnie Hollandoise, ou quelques François qu'il devoit, disoit-il, tous faire perir. Cette année là les pluyes furent si continulles & si terribles, que la pluspart des maisons d'Agra les mieux basties s'en alloient par terre, & celle de saint Jacques où je demeurois n'en fut guere plus exempte que les autres. Il en tomboit tous les jours quelque partie, & plus du costé de l'appariement que j'occupois qu'ailleurs. Cela m'incommodit fort, & la chose estant venuë aux oreilles des Deputez, je fus tout surpris de voir qu'ils me vinrent offrir un quartie, dans leur maison, qui estoit assez grande pour loger cent personnes, ayant appartenu à un des Grands de la Cour. J'acceptay leur offre, non pas tant pour ma personne, que pour la quantité de marchandises que j'avois, & qui commençoient à n'estre plus en seureté chez Saint Jacques. La Boulaye n'avoit pris dans cette grande maison que deux petites chambres bassez, qui n'avoient que sa bibliotheque pour tout ornement, & cette bibliotheque consistoit en deux coffres pleins de livres. Beber avoit pris un beau quartier au premier étage, & il le fit bien tost meubler sans qu'il luy en coûtast rien. Car plusieurs marchands taschoient de l'obliger, sur l'esperance que les vaisseaux estant arrivez il disposeroit de tout, & qu'il pourtoit faire beaucoup pour leur avantage. Ainsi chacun s'empressoit à luy prestre de beaux tapis, & à luy rendre de petits services. Je fis aussi accommoder mon appartement, & comme on me preparoit le premier soir à souper, beber me vint dire que je ne devois pas faire une rable à part, & que la Compagnie estoit assez riche pour ne se sentir pas incommodée en donnant

à manger à un homme de plus ou de moins, me priant de prendre mes repas avec luy. Je me defendis long-temps de luy accorder ce qu'il souhaitoit; n'estant pas d'humeur à avoir de ces sortes d'obligations à personne; mais il me pressa si fort qu'enfin je fus contraint d'aller souper avec luy. Mais je ne pûs manger [illegible] table que deux jours; & mon goust ne s'accordoit pas avec le [illegible] ni mon estomac avec sa cuisine. Je n'avois pas accoutumé d'avoir à mes repas une poule qui nageoit dans un demi seau de boüillon, & un pilau qui faisoit mal à la gorge, tant le beurre qu'il y mettoit en petite quantité estoit mauvais, sans parler d'une avarice extraordinaire que Beber faisoit paroistre jusques dans les moindres choses. Je me retiray donc adroitement de sa table, & luy dis que nos gousts estoient trop differens pour manger ensemble. Pour Monsieur de la Boulaye, il n'avoit personne à manger avec luy, & il sçavoit bien sans doute qu'il auroit aussi beaucoup de peine à trouver quelqu'un qui pust s'accommoder à son goust. Sa cuisine estoit encore plus pitoyable que celle de Beber, & il ne s'agissoit tous les matins que de jetter une poule au pot, où, aprés qu'elle estoit cuite [illegible], la Boulaye mettoit une pinte d'eau de vie, avec du ris & quelques epiceries. Cela servoit pour les deux repas, le ris pour le disner, & la poule pour le souper, & celuy qui servoit à la cuisine estoit un petit esclave de l'âge de quatorze [illegible] avoit acheté d'un François nommé Claude Mu[illegible] quebasier du Roy de Perse, & qui en usa tres-mal en le luy vendant. Car en partant de Lion il avoit receu quelque argent de Madame Simonet pour acheter par charité un petit esclave, & empescher qu'il ne tombast entre les mains des Mahometans. Il parloit Turc & Persan, & mesme François, ayant esté deux ou trois ans avec ce Claude Muzin, qui fit contre l'intention de cette charitable Dame, en vendant ce petit sclave à la Boulaye, au lieu de le luy envoyer en France. Pour revenir à la chere que la Boulaye faisoit, elle n'estoit pas meilleure que ce que j'ay dit; & je me suis souvent étonné comment il pouvoit resister,

ne

ne beuuant & ne mangeant, s'il faut ainsi dire, que de l'eau de vie. Car comme je l'ay remarqué, il y faisoit cuire son ris, & en beuvoit deux grands verres à chaque repas, ce qui luy causoit aussi de grans maux de ventre; s'il eust fait le voyage de Moscovie, on auroit pû croire qu'il auroit appris à boire de l'eau de vie en ce pays-là. Ce que l'on trouvoit de plus mauvais, estoit que ces Deputez, qui venoient l'un de la part d'un grand Roy, l'autre d'une si puissante Compagnie, n'avoient ni Palanquin, ni carosse, ni chevaux de selle. La Boulaye en avoit amené deux de Perse, l'un que le Roy luy avoit donné, & l'autre qu'il avoit acheté pour y gagner quelque chose; mais quand il fut arrivé à Agra il les vendit aussi tost, de peur qu'ils ne luy fissent de la dépense; il en eut deux mille huit cent roupies, & on luy en auroit donné davantage s'ils ne se fussent pas emmaigris en chemin. Estant defait de ses chevaux, quand il vouloit sortir il falloit en emprunter, & pendant que je fus avec eux ils se servoient de mon Pallanquin ou de mon carosse. Je l'avois fait faire à Surate suspendu à la mode de France, & je m'en suis servi dans toutes les Indes. Quand je venois à marcher la nuit, j'avois une planche de la longueur & de la largeur du carosse, laquelle se plioit en quatre, & la faisant mettre dans le carosse on m'estendoit dessus un ou deux bons matelats. Je puis dire que j'y estois plus à mon aise que dans une chambre, parce qu'il y faisoit frais; car quelques grandes chaleurs qu'il fasse au jour, les nuits y sont fraiches, & sans cela le monde n'y pourroit vivre, & particulierement les estrangers.

Depuis que le grand Mogol eut veu la lettre du Roy, & que le Nabab eut dit qu'on feroit réponse quand les vaisseaux seroient arrivez, la Boulaye ne sortit point, & il n'attendoit que le temps propre, aprés que les eaux seroient un peu écoulées pour aller en Bengale, & de là à Golconda y établir negoce de la part du Roy. Cependant Beber se fatiguoit, & ne faisoit qu'aller & venir pour avoir le Commandement du Grand Mogol tou-

touchant l'établissement du commerce: mais le Nabab se moquoit de luy & n'en tenoit point de compte. Il est vray qu'a l'exterieur de Beber & à toutes ses manieres d'agir, on ne pouvoit faire d'autre jugement de luy, sinon que c'estoit un homme de neant & qui ne sçavoit pas vivre. Car tous les Européans qui vont en Perse & aux Indes sont toûjours tres-bien couverts, & on ne vouloit plus hanter Beber, parce qu'à son habit on l'eroit plûtost pris pour un valet que pour un Député d'une puissante Compagnie de commerce. Enfin il s'avisa de se faire faire un habit à la Françoise de ces pieces de toile peinte, ce qu'on n'avoit jamais veu, & l'habit entier ne luy revenoit qu'à neuf roupies, c'est à dire à treize livres dix sols, pour la petite oye, il prit tous les rubans de deux vieux habits, & il fut deux jours à les laver & à les repasser avec le carreau. Dés qu'il eut cet habit sur le dos, il fut trouver le Nabab qui estoit alors acompagné des principaux de la Cour, & quand ils le virent entrer ils se mirent tous à se regarder, & à se demander l'un à l'autre si ce Franguy estoit devenu Faquir ou Dervich de Hossen Mamout, qu'ils appellent d'ordinaire le Saint des guenilles. Car il faut remarquer que tous les Dervichs ou Faquirs qui sont de son ordre ne sont habillez que de vieilles pieces qu'ils ramassent; & s'ils trouvent par hazard quelques bons morceaux ils en font une maniere de galon pour mettre sur leurs robes. Ils portent aussi des demi-piques où il y a quantité de ces guenilles attachées au bout, comme pour faire parade de leur gueuserie. L'habit de Beber étonna donc fort, & le Nabab & generalement tous ceux qui le virent ajusté d'une maniere si ridicule. Comme il passoit un matin devant l'appartement où j'estois logé, je luy souhaitay le bon jour, & luy dis qu'il me paroissoit plus joyeux que decoûtume. Il me repartit qu'il en avoit sujet, & qu'il venoit de recevoir des lettres de Surate, par lesquelles il avoit avis que les païsans de la coste du Cap de Saint Jean avoient veu quatre vaisseaux en mer, & qu'ils jugeoient bien que ce n'estoient ni Anglois, ni Hollandois; d'où il

devoit

voit conclu que c'estoient les vaisseaux de la Compagnie Françoise, & que de ce pas là il en alloit donner la nouvelle au Nabab. Je fis si bien que je le détournay de ce dessein, & je luy representay que j'avois veu souvent venir de cette canaille là chez les Anglois & les Hollandois pour en tirer quelque argent, quoy qu'en effet elle n'eust rien apperceu en mer, & qu'il ne falloit pas donner si-tost creance à un premier bruit qui avoit de si foibles fondemens. Je luy demanday de quelle datte estoit la lettre qu'il avoit receuë, & il me dit qu'elle estoit vieille de trente jours. Si la chose estoit veritable, luy dis-je alors, & qu'en effet on eust decouvert quelques vaisseaux, le Nabab en auroit eu l'avis en quatorze ou quinze jours, les lettres qui viennent pour le Roy ne demeurent jamais davantage en chemin; & s'il en avoit sceu quelque chose, apparemment il vous l'auroit dit, & peut-estre aussi à moy (car il n'y avoit que deux jours que j'avois pris congé du Nabab qui avoit assez de confiance en moy.) Il crut donc mon conseil & ne le fut pas voir; mais l'impatience le prit d'aller à Surate, & il resolut de partir dans peu de jours. Pour moy je m'imaginay; & peut-estre avec quelque fondement, qu'il prit cette prompte resolution sur ce que je luy avois dit que j'avois pris congé du Nabab, & qu'il sçavoit que je ne marchois point sans cinq ou six domestiques & trente ou quarante soldats pour m'escorter, & sans mon carosse & mon Pallenquin, à quoy j'ajoûtois un cheval de main toutes les fois que je partois de Surate pour aller à Agra, ou à Golgonde, ou aux Cours des autres Princes. Mais je le vendois d'ordinaire à mon depart, parce qu'il y a du profit à y mener des chevaux, & de la perte à les ramener. Beber ne prit qu'un carrosse pour lui, & un autre pour son homme & son bagage, & il crut qu'il auroit assez de quatre soldats.

Trois jours aprés que le Chirurgien nommé Hugues Chapelas eut donné le memoire de ce qu'il disoit avoir perdu, il eut un tel remords de conscience qu'il en tomba malade & qu'il mourut dans deux jours. Beber n'eut

pas la charité de le venir voir, ni d'envoyer querir [illegible] Pere Jesuite pour le consoler. J'eus soin de le faire veiller par deux de mes serviteurs, & je fus aussi le voir quelquefois & l'assister en personne. Il eut la parole & le jugement libres jusques à la fin, & s'en sentant proche, un de mes gens me vint avertir qu'il souhaitoit fort de me parler. Dés qu'il me vid il se prit à tressaillir, & [illegible] rant la main que je luy avois donnée, me dit qu'il connoissoit bien que Dieu estoit juste, parce que depuis la méchante action que Beber luy avoit fait faire, de donner un faux memoire, il n'avoit pas eu un seul moment de santé. Qu'il demandoit pardon à Dieu de la fourberie où il avoit consenti, en écrivant qu'il avoit perdu 4000 roupies, bien que la verité fust qu'il n'en avoit pas quatre cens; dont la moitié provenoit des charitez que la Nation avoit eu la bonté de luy faire, & l'autre du reste de la vente d'un cheval. Comme je vis que cela l'inquietoit fort, & que sa conscience en estoit troublée, je le consolay le mieux qu'il me fut possible, & luy dis que puis qu'il s'en repentoit, il devoit croire que Dieu estoit misericordieux, & que c'estoit une assurance qu'il luy vouloit pardonner, puis qu'il luy donnoit ces bons sentimens, & qu'il reconnoissoit serieusement sa faute pour la detester. Je me mis ensuite à genoux devant son lit, & fis la priere qu'il écouta bien. Comme je m'apperceus qu'il s'affoiblissoit, j'envoyay promptement querir un Pere Jesuite, qui ne vint pas [illegible] premiere fois, s'excusant sur la chaleur qui [illegible] sur le midy, & sur le mauvais chemin, les chevaux ayant alors de la bouë jusqu'au ventre. Mais il promit qu'il ne manqueroit pas de venir le soir, & qu'il esperoit de le trouver encore en estat de recevoir les consolations. Le malade ne promettant plus qu'une heure de vie, j'envoyay mon Pallanquin au Pere, afin qu'il n'eust plus d'excuse, le faisant prier de se haster, avec ordre de luy dire que la chose estoit plus de consequence qu'il ne croyoit. Il vint à la fin & n'eut le temps que de luy dire cinq ou six paroles, que je n'entendis pas, parce que [illegible]

me retiray de la chambre, & aussi-tost un de mes gens me vint dire qu'il estoit passé. Le bonheur voulut que le Pere arrivast avant qu'il eust expiré ; car les Chrestiens mestifs & les noirs n'auroient pas souffert qu'il fust enterré, croyant qu'il seroit mort sans confession, & que c'eust esté un Lutherien, comme ils appellent les Chrestiens de l'Occident de l'Europe qui ne suivent pas l'Eglise Romaine. Ainsi il fut honorablement enterré chez les Jesuites, & la maladie de ce pauvre garçon fut cause que je differay mon depart deux ou trois jours.

Dés le lendemain qu'il fut enterré je me mis en chemin pour éviter la compagnie de Beber ; mais il me suivit bien-tost, & le second jour de mon depart ayant fait dresser ma tente auprés d'une riviere & commençant à disner, je vis arriver Beber de qui je ne me pus défaire jamais. Enfin il fallut faire le voyage ensemble ; & il fit mille impertinences par les chemins. Sur tout il en fit une à Brampour en la personne du Chef des Cherafs, qui sont les Banquiers & Changeurs, & elle est trop singuliere pour la passer sous silence. Comme nous trouvions de tres-mauvais chemins, & qu'il n'avoit qu'une méchante charete & quatre pions, qui avec les bœufs n'avoient pas la force de la tirer d'un bourbier, il n'arrivoit guere jamais au giste que deux ou trois heures aprés moy. J'aurois bien eu la charité de le faire aider par mes pions, mais il ne voulut pas ; & d'ailleurs si l'on veut employer à autre chose ces sortes de gens que l'on prend aux Indes pour s'en servir, ils sçavent s'en defendre, & disent que l'on ne les a pas pris pour cela. Je crois bien pourtant que mes gens l'auroient aidé à sortir des mauvais pas, s'ils n'eussent pas reconnu son avarice.

Sur le bruit qui couroit qu'on avoit veu des vaisseaux François, & la creance que l'on avoit que Beber seroit un des principaux chefs de la Compagnie, plusieurs, comme j'ay dit, commençoient à luy faire la cour & à chercher sa bienveillance. Estant arrivez à Brampour, le Chef des Cherafs suivi de douze de ses domestiques

nous vint saluer. Beber luy dit aussi tost qu'il luy falloit un Pallanquin pour aller jusques à Surate, & l'autre luy offrit fort civilement le sien, le faisant enjoliver exprés pour luy faire plus d'honneur. Beber crut que cela seroit expedié dans un jour, & il n'en falloit pas moins de trois ou quatre. Le lendemain on mit les bœufs à mon carosse, & on m'amena mon Pallanquin. Beber qui croyoit fermement que les vaisseaux de la Compagnie estoient déja à la rade de Surate, qu'on appelle *Soüali*, se prit à jurer & à renier contre le Cheraf, qui arriva sur cela & tascha de l'appaiser par des paroles tout à fait civiles. Il luy representa qu'il ne perdroit rien pour attendre un jour ou deux, & que le chemin se faisant meilleur il avanceroit en double. Bien loin que Beber transporté de colere prist les raisons du Cheraf en payement, par un excez d'insolence il luy donna trois ou quatre coups sur le dos d'un baston qu'il arracha de la m[illegible] qui se trouva devant luy. Les marchands & autres gens qui estoient dans le Carvansera furent étrangement surpris de cette action, & accoururent aussi-tost, les uns avec des pierres, les autres avec des bastons, en faisant des cris épouvantables, & disant que jamais il ne s'estoit rien vû de pareil. Ils trouverent que c'estoit un crime énorme d'avoir osé fraper un Seigneur Chef des Cherafs, & de plus un homme âgé de prés de quatre-vingt ans, que sa seule vieillesse devoit rendre venerable. Nous voulons, crioient-ils, avoir ce chien d'infidele & le mener au Roy, afin qu'il nous en fasse justice. Le bonheur voulut pour Beber aprés cette action temeraire que j'étois fort connu à Brampour, y ayant esté dix ou douze fois, & ayant fait negoce en quelques voyages pour jusques à deux cent mille roupies. Il n'y avoit guere de Cherafs avec qui je n'eusse eu à negocier des lettres de change, & fort peu de marchands & courratiers qui n'eussent fait quelque chose à ma consideration. Ils disoient en parlant de moy ; Voilà ce Seigneur Franguis avec lequel nous avons eu tant d'affaires, nous n'avons point à nous plaindre de luy, & nous ne luy avons jamais

mais qu'il dit une mauvaise parole. Ce fut encore un autre bonheur qu'il se rencontra là le Lieutenant du Coutewal & trois marchands de Surate, & ayant fait en sorte qu'ils retirassent Beber du bourbier où il s'estoit si follement engagé, je luy dis que pour son salut il estoit necessaire qu'il montast promptement dans mon carosse, & je le fis en mesme temps sortir de la ville. Je le suivis deux heures aprés, & s'il eut demeuré ces deux heures là de plus à Brampour, je crois que les Faquirs ou Dervichs l'auroient assommé. Car une heure aprés qu'il fut parti une quantité de cette canaille vint crier dans le Carvansera, & demander où estoit le chien de Caffer qui avoit batu le Seigneur Cheraf. Comme je vis que la troupe grossissoit je montay dans mon Pallanquin sans dire mot, & fus à trois lieuës de Brampour à un gros bourg appellé [illegible]poura, où je trouvay Beber qui faisoit accommoder un carosse à la mode du pays. Il estoit juste que j'eusse le mien pour reposer la nuit; car bien qu'en tous les lieux où l'on arrive au giste on vous presente une couchete pour dormir, comme les pluyes ne faisoient que de cesser, ces chalits sont si remplis de punaises qu'on n'y sçauroit reposer. Les Indiens trouvent le moyen de les faire mourir de la maniere que je vais dire. Les pluyes qui tombent aux Indes pendant quatre mois causent une grande humidité qui engendre ces punaises. Dés qu'elles ont cessé, & que le Soleil commence à reprendre sa force, tous les matins les femmes & les filles tirent ces couchetes hors du logis, & frapant avec un gros baston sur les sangles & autres endrois, les punaisses tombent à terre & tournent le ventre en haut, ce qui les fait aussi-tost mourir. Ces couchetes consistent en quatre pieds & quatre bastons ronds de la longueur & largeur que l'on les veut. Elles ont des sangles de quatre doigts de large, & cela est plus commode que nos fonds de lits qu'on fait de planches. Car on n'a qu'à mettre sur ces sangles une simple couverture ou un linceuil, & cela suffit pour coucher mollement & à son aise.

Le quatriéme jour de noſtre départ de Brampour, eſtant proche d'un gros bourg appellé *Senguelez* en un pays plat, nous apperceûmes de loin la campagne toute couverte de pavillons. C'eſtoit un des premiers Kans ou Seigneurs appellé *Aſaf-kan*, que le Grand Mogol envoyoit avec quarante ou cinquante mille hommes contre le rebelle *Raja Seva-gi.* Ce Seigneur ayant ſceu que nous eſtions, nous envoya civilement des melons & des mangues, nous faiſant dire que nous eſtions en ſeureté & que nous pouvions pour ſuivre noſtre chemin. Quelque choſe que je puſſe dire à Beber pour luy perſuader qu'il eſtoit de la bien-ſeance d'aller voir ce Prince, je ne pus jamais l'y obliger, il trancha du grand Seigneur & demeura couché dans ſon méchant caroſſe, me diſant que je pouvois faire ce que je voudrois. Voyant ſon impertinence je pris d'autres habits que ceux que je portois en voyage, & envoyay un de mes gens s'informer adroitement au camp ſi le Kan buvoit du vin. Ayant ſceu qu'il en buvoit, j'en fis prendre deux bouteilles, l'une de vin d'Eſpagne, l'autre de vin de Schiras, avec un petit piſtolet de poche fort mignonnement garni d'argent. Les deux bouteilles eſtoient bien enveloppées dans un panier, & on ne pouvoit pas voir ce que c'eſtoit. M'eſtant rendu au Camp avec ce petit preſent je fus ſaluër le General, & luy fis les excuſes de Beber Deputé de la Compagnie Françoiſe, lequel eſtant malade ne pouvoit ſe donner l'honneur de le venir voir. Je luy preſentay le piſtolet qu'il prit d'abord en ſa main, & m'ayant ordonné de le charger il voulut l'éprouver luy-meſme. Aprés l'avoir tiré il dit à pluſieurs Seigneurs qui eſtoient auprés de luy; Avoüez que les Franguis ont de l'eſprit, celuy-cy void que je va à la guerre, & il me donne dequoy defendre ma vie. Un de ſes Domeſtiques tenoit le panier où les bouteilles eſtoient cachées, & le Kan jettant les yeux deſſus demanda ce que c'eſtoit. On le luy dit aſſez bas, & en meſme temps regardant deux ou trois Min-bachis ou Chefs de mille hommes; Ce Seigneur Franguy, leur dit-il, me donne du vin, il en faut boire;

boire, & je vois bien que je luy ferai plaisir. Il y avoit là quelques Mollahs qui se retirerent dés qu'ils eurent oüi parler de vin. Le Kan voyant qu'ils s'en alloient se pris à rire, & dit que c'estoient des Agis, c'est à dire des gens qui ont fait le pelerinage de la Meque, & qui ne boivent plus de vin depuis qu'ils en sont revenus. Ayant pris congé de luy, il m'envoya avant que je partisse un *Pomere*, qui est une maniere d'écharpe qui peut aussi servir de ceinture. Elle estoit d'un satin blanc à fleurs d'or, & pouvoit valoir prés de cent roupies. Celui que me l'apporta me dit que je ferois plaisir au Kan si je pouvois luy donner encore une bouteille de vin, & comme il m'en restoit trois je luy en envoyay deux. Il nous donna six Cavaliers pour nous conduire trois jours, jusques à ce que nous eussions passé une grande riviere qui vient des montagnes du *Midnapour*, aprés s'estre renduë à la ville de *Baroche* dont elle prend le nom, se va jetter dans le Golfe de Cambaye.

Quand nous fusmes au dernier giste qui est un gros bourg appellé *Barnoli*, d'où il n'y a plus que quatorze lieuës jusques à Surate, Beber envoya un de ses pions pour donner avis de son arrivée au Pere Ambroise. Dés qu'il en eut la nouvelle, il fut avec Cheleby le marchand d'Alep dont j'ay parlé au commencement, emprunter un des carosses du President des Anglois, & il y eut quinze ou seize autres carosses à la suite, pleins des principaux Banianes avec plusieurs Cavaliers & marchands Banianes qui vinrent au devant du Deputé. Ce fut le premier de Novembre 1666. Ils apporterent de quoy faire un grand repas, & chaque Baniane avoit son present. Pour ce qui est de moy, dés que j'eus salué le Pere Capucin je fus droit à mon logis, où j'avois laissé deux de mes gens pour garder une partie de l'argent que j'avois receu du Roy de Perse pour ne le point risquer dans mon voyage. Car en quelque endroit que ce fust des Indes, j'avois assez de credit pour acheter sans argent. Il suffisoit que je donnasse un écrit pour estre payé à Surate, ou à Agra, ou à Visapour, ou à Golconda, ou en d'autres lieux

lieux où j'avois vendu quelque chose aux Roys ou aux Grands Seigneurs du pays. Je laissois mon argent en ces lieux là pour ne rien hazarder; quelquefois on y gagne; & quelquefois on y perd selon que le change va; mais cela ne peut aller qu'à peu de chose, & à un pour cent au plus.

Beber fit plusieurs autres *folies*, & *qui les* voudra sçavoir n'auroit qu'à en écrire au Pere Ambroise Capucin qui les sçait toutes, s'il veut bien les dire; & s'il ne veut pas les publier, c'est un effet de sa prudence & du zele qu'il a pour la gloire de sa Nation. Mais je ne crois pas qu'il y ait personne au monde qui se pust taire de ce qu'il fit le premier jour de l'année 1667.

Monsieur Thevenot à son retour de Madraspatan & de Golconda fut loger chez les Peres Capucins. Beber allant luy rendre visite vint à dire que [illegible] Capucins estoient les espions des Hollandois, & qu'il avoit dit plusieurs fois au Pere Ambroise qu'il devoit rompre avec eux sans plus aller dans leur loge. Que pendant qu'il les hanteroit la Compagnie Françoise auroit toûjours quelque traverse dans son negoce quand les vaisseaux seroient arrivez, & que si les Hollandois n'avoient pas esté à Agrâ il auroit fait tout ce qu'il auroit voulu auprés du Roy. Que cent mille roupies dont ils avoient fait present, tant au Roy qu'aux Grands de la Cour, avoient empesché qu'il n'obtinst une partie de ce qu'il souhaitoit, & il s'étendit assez sur cet article. On voyoit [illegible] il ne connoissoit pas encore les Hollandois, car ils ne sont pas si liberaux, & d'ailleurs toutes leurs intrigues & tous leurs presens ne leur auroient rien produit, le Grand Mogol voulant que toutes sortes de Nations soient bien venuës dans ses Estats, & principalement les marchands, tant ceux qui apportent peu que ceux qui apportent beaucoup. Monsieur Thevenot prenant la parole, luy dit qu'il n'avoit point reconnu cela des Hollandois dans tous ses voyages, & que s'il estoit vray qu'ils voulussent empescher le negoce aux autres nations, ils ne leur donneroient pas passage sur leurs vaisseaux, ni aux hommes,

ni aux marchandises, comme ils font souvent. Car en effet on void qu'ils font partir un vaisseau ou deux selon la quantité des marchandises qui se rencontrent pour des estrangers, tantost de Masulipatan, tantost de Surate & d'autres lieux, & que dans ces vaisseaux il n'y aura pas quelque fois une bale de marchandise à la Compagnie. Ce qu'il y a encore à remarquer, est qu'ils font toûjours meilleur marché du fret, que ni les Anglois, ni les autres qui ont des vaisseaux; & c'est par ces raisons que Monsieur Thevenot combatoit l'erreur de Beber, qui vouloit absolument que le Pere Ambroise rompist avec les Hollandois & ne les vist plus. Mais le Pere n'en voulut rien faire, & dit qu'ayant toûjours conservé leur amitié depuis quinze ans il perdroit beaucoup s'il negligeoit de l'entretenir, puis qu'ils luy donnoient toutes les semaines une certaine [illegible] de pain & de viande, & que les jours [illegible] ils luy envoient du beurre, des œufs ou du poisson, avec de l'eau de vie & quelques bouteilles de vin d'Espagne ou de Schiras. Monsieur Thevenot ne put s'empescher de dire à Beber, qu'il devoit rendre au Pere l'argent qu'il avoit emprunté pour faire accomoder le carosse qui avoit esté rompu pour son service, & l'argent qu'il avoit aussi donné aux Mariniers pour voir s'ils ne decouvriroient point sur la coste quelques vaisseaux de la Compagnie. Mais il eut l'oreille sourde à ce discours, & jamais il n'a voulu rembourser les avances que le [illegible] Ambroise a faites pour luy. Comme Monsieur Thevenot luy remontroit son devoir, il entra dans une telle colere, & se mit à jurer d'une si estrange sorte dans une sale qui n'est separée que par une méchante cloison de bois, d'une petite chambre où l'on dit la messe, qu'un des Peres Capucins qui estoit prest alors d'aller à l'Autel, & qui ne put oüir blasphemer dans ce lieu-là, sortit pour le faire taire. Mais sa remontrance fut mal receuë, & l'insolence de Beber alla si loin qu'il n'y répondit qu'en le frapant rudement en la presence de Monsieur Thevenot, sans le respect duquel il auroit, dit-il, assommé le Pere. Le Religieux

Capucin ayant esté traité de cette injurieuse maniere me vint trouver d'abord, & ne pouvoit pas tourner le col d'un des coups qu'il venoit de recevoir. Je le frottay promptement avec de l'huile de cocos, & eus soin de le bien enveloper. Pour ce qui estoit de l'action criminelle de Beber nous resolusmes de n'en rien dire, de peur de nous exposer à la risée des Anglois & des Hollandois, qui auroient eu lieu d'en faire une raillerie. Mais ce fut en vain que nous taschasmes de cacher la chose, elle fut bien-tost publique, & depuis ce jour-là Beber n'osa plus se montrer à l'Eglise, & avoit mesme honte de paroistre en d'autres lieux. Mais il fit encore d'autres injustices, & chassa même son serviteur qui luy avoir sauvé la vie, en luy retenant ses gages. Ensuite il fut demeurer avec un Apotiquaire appellé Moüillon qui estoit venu de Goa avec quantité de vin de Portugal, & qui tenoit taverne à Surate. Beber eut aussi grand [illegible] le marchand qui receut les vingt quatre mille roupies que le Roy luy fit donner pour la perte qu'il disoit que luy & son Chirurgien avoient faite. Car le marchand ne luy vouloit tenir compte que de vingt-trois mille neuf cent roupies n'ayant touché que cela, & les autres cent estant allées pour le droit des Officiers qui ouvrent & ferment le tresor, & qui jettent l'argent dans le feu avant que de le mettre dans les sacs depeur qu'il n'y entre quelque piece fausse. Beber soutenoit de plus que le marchand avoit receu les douze mille roupies que [illegible] avoit ordonnées pour la perte de son sang; mais [illegible] ay que le Grand Tresorier ne voulut pas que cet argent fust payé. Comme il vit que ses fourberies étoient connuës de tout les monde, il pensa aux moyens de faire retraite, & nous remarquasmes aisément qu'il auroit bien souhaité de quiter Surate sans bruit. C'estoit bien son dessein s'il eut pu y reüssir; mais il y a trop bon ordre, & ni par eau ni par terre on ne sçauroit sortir sans le sceu & le congé du Gouverneur. Car comme les paysans qui viennent à Surate de l'autre costé de l'eau, ne pourroient entrer dans le bateau pour repasser, s'ils

ne

n[illegible]montr[illegible]ent une [illegible]arque qu'on leur fait ſur la main avec [illegible] [illegible]erre rouge au logis [illegible] la Douane, on ne laiſſe auſſi ſort[illegible] ni cheval ni caroſſe ſans un billet du Chabander, [illegible] un autre pour les Radats, qui ſe tiennent [illegible]elquefois à deux ou trois lieuës de la ville. Beber eut [illegible]nmoins l'aſſurance avec ſon vendeur de vin, de venir [illegible] riviere & d'entrer dans un bateau, diſant aux bate[illegible] de le mener à Reynel, qui eſt un gros bourg de l'autre coſté de l'eau. Le maiſtre batelier luy demandant où eſtoit ſon billet, Beber ne luy répondit qu'avec des coups de baſton & ſe fit paſſer par force, diſſant que ce n'étoit pas à un homme comme luy à qui il falloit demander un billet. Comme il fut au milieu de l'eau quantité de ſol[illegible] qu'envoyoit le Gouvern[illegible] commencerent à [illegible]er qu'on ramenaſt ces de[illegible]trangers à terre; mais Be[illegible]er mit incontin[illegible] à la main, & força les bateliers de paſſer [illegible] Be[illegible]er eſtant de retour les gens du Gouverneur furent prendre ces pauvres bateliers, & en [illegible] preſence leur donnerent tant de coups de baſton qu'ils en demeurerent preſque eſtropiez. Le peuple crioit que c'eſtoit les Franguis qu'il falloit traiter de la ſorte, & non pas ces pauvres gens qu[illegible] n'avoient rien fait que par contrainte.

Voila de quelle maniere cet envoyé ſe conduiſit en Perſe & aux Indes, & le bel honneur qu'il acquit à la Nation Françoiſe. Voyons maintenant quelle fut la fin de la P[illegible] & de Beber aprés toutes les extravagances qu'[illegible]es.

Le ſieur de la Boulaye (ainſi que l'ont écrit des Hollandois qui eſtoiens à Agra) en partit cinq ou ſix jours a[illegible]és moy. Comme j'allois à Surate, il ſceut ſi bien me cajoler avant mon depart, qu'il eut de moy une canevete de douze grandes bouteilles de vin pour cent trente-[illegible]it roupies, bien qu'elle m'en coûtaſt davantage, de[illegible] il me fit une promeſſe de ſa main que j'ay encore, [illegible]r laquelle il m'aſſuroit que je ſerois payé à Surate à [illegible]arrivée des vaiſſeaux de la Compagnie Françoiſe, qui [illegible]voit payer les gages de ceux qui eſtoient allez aux

Indes pour son service. Il prit un carosse du pays jusques à Patna ville capitale du Royaume de Bengale où les Hollandois ont un Comptoir, & l'un de ces Hollandois m'écrivit comme j'estois encore à Surate, que la Boulaye avoit demeuré là neuf ou dix jours tant avec eux qu'avec les Anglois, & qu'il en estoit parti pour aller à Daca, qui est la residence du Gouverneur de la Province. Ce Gouverneur ou Vice-Roy de Bengale estoit alors (comme je l'ay dit dans mes relations des Indes) l'oncle du Grand Mogol, & s'appelloit Cha-est-kan, Prince tres-puissant & qui a toûjours sous son commandement trente ou quarante mille hommes. *Patna* est une grande ville sur le Gange, & *Daca* est la derniere ville des Estats du Grand Mogol sur les frontiere, du Royaume d'Arakan.

Le sieur de la Boulaye par un dessein mal conceu s'estoit mis dans l'esprit qu'il passeroit aisément dans la Chine, & dans cette pensée il s'embarqua à *Patna* avec quelques soldats Persiens qui alloient à Daca prendre parti auprés de Cha-est-kan. jusques à cette heure on n'a pû sçavoir bien asseurement ce qu'il est deveuu; mais par des conjectures fort vray-semblables on croit que ces soldats Persiens l'ont assassiné avec son petit esclave, & qu'ayant jugé qu'il y avoit quelque butin à faire à sa mort, ils prirent leur temps quand la Boulaye estoit assoupi par trop d'eau de vie qu'il beuvoit, pour le tuer & aprés l'avoir fouillé le jetter dans la riviere. C'est le jugement qu'en ont fait les Hollandois dans tous les Comptoirs qu'ils ont au Royaume de bengale, selon qu'ils m'en ont écrit & à ceux qui les ont priez de s'en informer. d'Ailleurs pour une preuve assez forte & comme indubitable de cette mort, il faut remarquer qu'à un quart de lieuë de la ville de Daca il y a un village où demeurent quelques mestifs Portugais Officiers du Viceroy de Bengale, comme canonniers & charpentiers, & quelques uns de la mesme nation qui servent dans la Cavalerie de Cha-est-kan. Ils ont là une petite Eglise assez bien bastie que dessert un Pere Augustin, & ce fut à ce Religieux

qu'en

qu'environ trois mois aprés le depart de la Boulaye de Patna, un Persien qui avoit la mine d'un soldat & suivi de deux autres, apporta deux gros livres, l'un in folio, & l'autre in quarto. Ce Relegieux Portugais estoit de la race des mestifs, & sçavoit peu de Latin comme tous ceux de sa sorte. d'Ailleurs il aimoit ses plaisirs plus que l'etude, & sans prendre garde de quelle langue estoient les livres qu'on luy presentoit, voyant qu'ils n'estoient pas en Portugais il dit au soldat que cela venoit du logis des Hollandois. Il voulut mesme arrester les livres, mais le soldat se mit en colere, & les remporta aprés avoir eu ensemble une assez longue dispute. Voilà ce que les Hollandois en ont écrit de Daca & d'autres lieux, & depuis ce temps là on n'a point ouï parler du sieur de la Boulaye. Comme je l'ay remarqué auparavant je luy avois veu à Agra deux grands coffres pleins de livres tous bien reliez, & il employoit la plus grande partie du temps à lire. Son avarice l'aura perdu; car s'il eut pris une barque pour luy seul, comme je fis en partant de Patna; & qu'il eut obligé les bateliers de luy donner bonne caution, il n'auroit point couru de risque dans le voyage. Pour ce qui est de moy, j'en pris une où il y avoit vingt-quatre hommes, & comme je ne prenois pas garde à plus ou moins de dépense chacun me donna un répondant. Ces barques sont comme de petites galiottes, & l'on vous rend où vous voulez aller à jour nommé. Si l'on veut coucher tous les soirs à terre, on fait dresser sa tente sur le bord de l'eau, & l'on s'arreste à toutes les villes & a tous les villages pour prendre des vivres. Je puis dire que je n'ay jamais fait de voyage plus heureux, ny avec moins de peine que celuy-là; car dans ces barques qui sont fort commodes, on a une chambre où le Soleil ne donne point, & où l'on peut reposer de jour à la fraischeur en ouvrant les fenestres du costé que le frais peut venir. Il y a un autre lieu couvert pour la cuisine, & une petite garderobe pour satisfaire aux necessitez de la nature, tous ces lieux estant pleins de feuillages. En faisant chemin je tuay quantité de grosses oyes,

des

des gruës & des crocodiles, dequoy mes batteliers estoient bien-aises, parce que je leur en donnois, & ils les vendoient aux villages où nous passions, où ils en avoient quantité d'huyle pour brûler, & pour espalmer leurs barques. Le peuple en ces quartiers là est bon & officieux, les vivres s'y donnent presque pour rien, & l'on a, par exemple, cent poules pour un écu. Il en va au reste à proportion, & pour trois ou quatre sols on peut avoir un poisson d'une longueur & d'une grosseur monstreuse.

Voila tout ce qui s'est pû sçavoir aux Indes des dernieres avantures de la Boulaye; & Beber n'eut pas une fin moins triste, ce que je raconteray en peu de mots.

Quand les vaisseaux de la Compagnie Françoise furent arriver à Surate, Monsieur Caron qui les commandoit, & Monsieur Rambos avec un Armenien qui avoient aprés luy le plus de part à la direction des affaires, eurent bien-tost connoissance de ce qui s'estoit passé à Surate entre Beber & les Capucins. d'Abord les inclinations & les interests se separerent. Caron & Rambos prirent le parti de Beber, & l'Armenien tint bon pour les Capucins, ce qui causa enfin la ruine de Beber & de Rambos, comme il se verra en suite. Le Commandeur Hollandois estant allé rendre visite au sieur Caron dans son bord, quand il voulut se retirer ne permit pas qu'il sortist de sa chambre de poupe, & il fut conduit par Rambos & par l'Armenien, qui estoient, comme j'ay dit, aprés le sieur Caron les deux premieres personnes pour les affaires qui regardoient le commerce. l'Armenien voulant alors preceder Rambos, & ayant pris le devant assez brusquement, celuy-cy piqué de cet affront luy donna un soufflet en presence de tout le monde, ce qui causa un grand bruit. Pour dire les choses en peu de mots, le sieur Caron, Rambos & Beber estant d'un mesme parti, l'Armenien ne se trouva pas assez fort pour leur resister, & comme il avoit eu la conduite de la caisse, il fut accusé de quelque malversation & condamné à estre pendu. La sentence ne pouvant estre executée en ce lieu là, l'Armenien fut renvoyé sur les vaisseaux au Conseil royal de

l'Isle

l'Isle de Madagascar dont Monsieur de Mondevergue estoit Chef, qui bien loin de confirmer la sentence donnée à Surate, receut la justification de l'Armenien, & le trouvant non seulement innocent, mais encore tres-necessaire à la Campagnie, le renvoya à Surate avec plus de pouvoir qu'il n'en avoit auparavant. C'en fut assez pour mettre au desespoir Beber & Rambos, qui voyant celuy qu'ils avoient voulu perdre avoir le dessus, ne penserent plus qu'à faire retraite. Ils trouverent moyen de tirer douze mille roupies qu'ils pretendoient que la Compagnie leur devoit de reste de leurs gages, & avec les vingt-quatre mille que Beber avoit en son particulier, ils gagnerent ensemble Goa, où Beber mourut quelque temps aprés. Pour Rambos il revint icy par Ispahan.

Si les Peres Capucins, & particulierement le Pere Ambroise vouloient dire ou écrire tout ce qu'ils sçavent de l'étrange conduite de ces Deputez, il s'en pouroit faire un gros volume. Mais ils ont jugé à propos de les épargner, & à leur exemple je n'en diray pas davantage.

FIN.

OBSER-

OBSERVATIONS

Que j'ay faites en mes voyages d'Asie

SUR LE COMMERCE DES INDES ORIENTALES.

OU L'ON VOID

Les moyens d'y établir une nouvelle Compagnie, & d'éviter les fraudes qui se peuvent commettre dans la fabrique, dans l'achat & dans la vente des marchandises. Avec le prix de chacune, & la reduction des monnoyes des Indes qui ont cours dans le commerce, à nos monnoyes de France.

LIVRE TROISIÉME.

Du Commerce des Indes Orientales.

S'Il prenoit envie à quelque Nation d'établir une Compagnie de Commerce aux Indes Orientales, avant toutes choses elle doit penser à se saisir d'un bon poste en ces pays-là, pour avoir le moyen d'y radouber ses vaisseaux, & d'y passer le temps des moussons. C'est manque d'un bon havre que la Compagnie Angloise ne s'est pas tant avancée qu'elle auroit pû faire, parce qu'il est impossible qu'un vaisseau puisse demeurer deux ans sans estre radoubé, ou sans estre mangé des vers.

Mais parce que le chemin est long de l'Europe aux

Indes

Indes Orientales, il seroit à desirer que la Compagnie pust avoir un lieu de retraite au Cap de Bonne Esperance pour y faire aiguade, & prendre quelques rafraichissemens, soit en allant, soit en revenant des Indes ; mais sur tout en revenant parce que les vaisseaux estant chargez ils ne peuvent prendre provision d'eau pour long-temps.

La plage de l'Isle de sainte Helene au Nord de la mesme coste, où les Anglois ont basti un Fort, & de laquelle je parleray incontinent, est aussi assez bonne, & s'il n'y a pas de ce costé là de si bonne eau la planure est une excellente terre pour y semer avec utilité beaucoup de choses necessaires à la vie.

Cependant les Hollandois ont osté cet avantage aux autres nations par le Fort qu'ils ont basti au Cap de Bonne Esperance, & les Anglois ont fait la même chose à Sainte Helene, bien que par le droit des gens & le consentement general des peuples de l'Europe, l'usage de ces deux lieux de rafraichissement ait esté plusieurs années également libre à tout le monde.

Mais il se pourroit trouver encore quelque embouchure de riviere proche du Cap pour y construire un Fort François, qui aporteroit presque les mesmes commoditez à la Compagnie, & cette habitation vaudroit mieux que toutes celles qu'on peut faire dans l'Isle Dauphine, où il n'y a autre negoce que celuy d'acheter des bœufs pour en avoir des peaux. Mais ce negoce est si peu de chose qu'il ruineroit bien-tost une Compagnie, & les François s'y sont amusez inutilement.

La conjecture qui me fait avancer cette proposition, est fondee sur ce qu'en l'année 1648. deux vaisseaux Portugais venant de Lisbone aux Indes, & voulant toucher le Cap pour faire de l'eau, ne prirent pas leurs hauteurs bien justes ; la mer estant bien haute ils allerent donner dans une Baye à 18 ou 20 lieuës du Cap sur la coste qui regarde l'Oüest. Ils trouverent dans cette Baye une riviere dont l'eau est fort bonne, & les Noirs du pays leur apporterent des rafraichissemens de toutes sortes d'oyseaux de riviere, de poisson & de chair de vache. Ils y demeure-
rent

rent environ quinze jours, & avant que de partir ils enleverent deux des habitans pour les mener à Goa leur apprendre la langue Portugaise, & taicher de tirer d'eux quelque connoissance du commerce qu'on y pouvoit faire. Le Commandant Hollandois de Surate me pria d'aller à Goa pour m'informer de ce que les Portugais auroient apris de ces deux Negres; mais un nommé Saint-Amand Ingenieur François qui avoit l'Intendance des fortifications de Goa, me dit qu'on n'avoit pû leur apprendre un seul mot de la langue, & qu'on avoit seulement deviné pas leurs signes qu'ils connoissoient l'Ambre gris & les dens d'Elephant. Les Portugais neanmoins ne doutoient pas alors qu'on n'y trouvast de l'or, si l'on pouvoit trafiquer avant dans la Terre. Les revolutions de Portugal & leurs guerres avec l'Espagne les ont empeschez de reconnoistre plus particulierement cette coste, & il seroit à desirer que la Compagnie la fist reconnoistre exactement, sans donner ombrage aux Hollandois, ni leur en faire soupçonner le dessein.

Il est necessaire encore qu'elle ait un lieu proche de Surate pour y retirer & radouber ses vaisseaux, au cas qu'ils soient arrestez par la saison des pluyes. La raison est, que pendant ce mauvais temps où il est presque impossible de tenir la mer, le Mogol par la jalousie qu'il a de sa forteresse de Surate, ne souffre aucun vaisseau étranger dans la riviere, où neanmoins estant déchargez ils pourroient demeurer à couvert de ces tempestes épouvantables, qui durent prés de cinq mois.

Le seul lieu propre pour la retraite des vaisseaux de la Compagnie seroit la ville de *Diu* appartenant aux Portugais.

L'avantage de sa situation est considerable pour plusieurs raisons. L'enceinte de la ville contient prés de 400 feux & peut former une habitation assez nombreuse, où les Navires trouveront toutes leurs commoditez pendant le sejour qu'ils y feront. Elle est situé sur la coste de Guzerate à la pointe du Golfe de Cambaye, elle regarde le Sud-est, sa forme est presque ronde, plus de la moitié du

cercle

[illegible] environné de la mer ; elle n'est commandée [illegible] hauteur, & les Portugais y ont fait quelques fortifications du costé de la terre qui se peuvent perfectionner fort aisément. Il y a quantité depuits dont l'eau est tres bonne, & un ruisseau qui tombe dans la mer proche de la ville, dont l'eau est meilleure que celle de Surate & de Soüali, & l'abry est tres-commode pour les vaisseaux.

Les Portugais dans leurs premiers établissemens dans les Indes y tenoient une flote composée de galeres, de brigantins & de vaisseaux legers, avec laquelle ils se sont rendus maistres fort long-temps de tout le commerce des lieux que nous venons de nommer. De sorte que personne n'y pouvoit trafiquer sans prendre passe-port du Gouverneur de Diu, qui l'expedioit au nom du Vice-Roy de Portugal à Goa. Le tribut qu'il tiroit de ces passeports suffisoit pour entretenir la flote & la garnison, & le Gouverneur qui n'y estoit que pour trois ans ne laissoit pas de s'y enrichir pendant ce temps-là.

Ainsi selon les forces qu'on établira dans ce poste on en tirera des avantages. Les Portugais quoy que foibles presentement, ne laissent pas d'en tirer celuy de ne rien payer, ni pour l'argent qu'ils portent dans les terres du Mogol & du Roy de Visapour, ni pour les marchandises qu'ils en rapportent.

Quand la mouçon des pluyes sera passée, le vent estant presque toujours nord ou nord-est, on peut aller de Diu à Surate en trois ou quatre marées avec des bastimens legers ; mais si les grands vaisseaux sont chargez il faut qu'ils fassent le tour du banc.

Un homme de pied allant par terre jusques à un petit bourg nommé *les Gauges*, & de là traversant le fond du Golfe, peut aller de Diu à Surate en quatre ou cinq jours, mais si le temps l'empesche de faire ce trajet, il ne peut arriver de Diu à Surate qu'en 7 ou 8 jours, parce qu'il faut tourner autour du Golfe.

La ville n'a aucun territoire hors de son enceinte ; mais il ne seroit pas difficile de s'accorder avec le Raia ou

ou Gouverneur de la Province, & d'en avoir autant qu'il seroit necessaire pour la commodité des habitans de la ville.

Le terroir des environs n'est pas fertile; le peuple circonvoisin est le plus pauvre de tout l'Empire du Mogol, neanmoins il y a beaucoup de bestiaux dans les bruyeres dont le pays est rempli; de sorte qu'un busle ou une vache n'y coustent que deux piastres.

Les Anglois & les Hollandois se servent de ces bestiaux pour nourrir leurs gens, & pour épargner les provisions de leurs vaisseaux pendant leur sejour à Souali.

Il est bon de remarquer que l'experience à fait voir, que la chair de ces busles cause souvent des dissenteries qui peuvent ruiner les équipages, ce que la chair de vache ne cause point.

Le Raja commande dans le pays à titre de Gouverneur à vie, & cela est commun à presque tous les Rajas de l'Empire du Mogol, qui estoient Seigneurs des Provinces où leurs descendans n'ont plus que le titre de Gouverneurs. Il traite fort bien les Portugais, à cause que leur voisinage luy apporte de l'argent pour la vente de son bled, de son ris, & de ses legumes, & par consequent il traiteroit encore mieux les François.

Aprés l'établissement de ce Poste qui doit estre le principal fondement du commerce de la Compagnie, elle n'a rien de plus important que de bien choisir deux hommes considerables par leur sagesse, leur probité & leur intelligence dans le trafic;& c'est en quoy elle ne doit avoir aucun égard à l'épargne pour leurs apointemens.

Ces deux hommes sont pour servir la Compagnie, l'un en qualité de Commandant avec le Conseil d'un certain nombre de personnes qu'on luy donne pour l'assister; l'autre en qualité de Courtier, ou Negotiant, qui doit estre du pays & Idolâtre, & non pas Mahometan, parce que tous les ouvriers avec qui il doit avoir correspondance sont Idolatres.

Les bonnes mœurs & la bonne foy sont tout à fait necessaires, pour aquerir d'abord creance parmi ces peuples,

faut taſcher de rencontrer les meſmes qualitez dans les Courtiers particuliers, qui ſont ſoûs la conduite du Courtier general dans les Provinces où les Comptoirs de correſpondance ſont établis.

L'intelligence n'eſt pas moins neceſſaire à ces deux hommes, pour reconnoiſtre l'alteration qui ſe peut faire aux fabriques des marchandiſes.

Elle ſe fait, ou par la ſeule malice des ouvriers & des marchands, ou par l'intelligence des Courtiers particuliers avec eux.

Cette alteration peut cauſer tant de dommage à la Compagnie, que les Courtiers particuliers en profitent quelquefois juſqu'à dix & douze pour cent.

Si le Commandant & le Courtier general ſont d'intelligence avec les Courtiers particuliers & les marchands, il eſt tres difficile à la Compagnie d'éviter cette tromperie; mais s'ils ſont fidelles & intelligens il luy ſera facile d'y remedier en changeant les Courtiers particuliers.

L'infidelité que ces Officiers peuvent commettre envers la Compagnie, eſt celle-cy.

Quand un vaiſſeau arrive dans le port, on donne à celuy qui commande en terre pour la nation, les lettres de la Compagnie & le memoire de la Carguaiſon. Ce Commandant aſſemble ſon Conſeil, il fait venir le Courtier, & luy donne une copie du memoire de la charge du vaiſſeau.

Le Courtier le communique à deux ou trois des principaux marchands qui ont coûtume d'acheter en gros. Si le Courtier & le Commandant ſont d'intelligence pour profiter enſemble, le Courtier au lieu de faciliter la vente comme il devoit; dit en ſecret à ces marchands qu'ils n'ont qu'à tenir ferme, & n'offrir qu'un tel prix.

Alors le Commandant envoye querir le Courtier & ces deux ou trois marchands. Il leur demande en preſence de ſon Conſeil ce qu'ils offrent des marchandiſes ſur le memoire qui leur a eſté communiqué. Si les marchands perſiſtent à dire qu'ils n'en veulent donner que tant,

Le Commandant differe encore quinze jours, plus ou moins selon qu'il a le pretexte d'estre pressé de vendre; puis il fait venir plusieurs fois ces marchands pour la mine seulement, & il prend enfin pour sauver les apparences & pour sa décharge l'avis du Conseil, suivant lequel il ordonne que les marchandises seront delivrées à l'offre des marchands.

Mais bien que la tentation soit grande pour ces deux Officiers, à cause de leur pouvoir, des frequentes occasions & de l'éloignement de leurs Superieurs à qui il leur est aisé de deguiser la verité, la Compagnie peut, outre le bon choix de ces deux personnes, remedier à ce desordre, en leur ostant le pretexte qu'ont les Commandans & les Courtiers d'Hollande, qui est d'avoir esté contraints de vendre promptement aux marchands en gros pour éviter les frais du retardement.

La faute que font en cecy les Hollandois, est que leurs Officiers font fabriquer à credit d'année en année toutes les marchandises qu'ils veulent tirer de l'Empire du Mogol, suivant l'ordre qu'ils en reçoivent de Batavia.

Le credit de cette avance leur couste quelquefois douze, quelquefois quinze pour cent; de sorte qu'aussi-tost que leurs vaisseaux chargez de marchandises sont arrivez au port où elles se doivent debiter, ils sont obligez de vendre promptement sur le prix que les marchands en gros du lieu offrent à leurs Courtiers, afin de refaire un fonds present pour payer l'emprunt qu'ils ont fait pour la fabrique des marchandises que leurs vaisseaux remportent, & pour trouver credit sur la fabrique de l'année suivante.

C'est ce qui donne lieu à l'intelligence de leurs Commandans & de leurs Courtiers avec les marchands qui profitent de cette necessité qui les contraint de vendre; outre que ce profit particulier diminue celuy de la Compagnie, & qu'une partie du gain le plus clair se consume à payer l'interest de cet emprunt dont nous venons de parler. Car cet interest monte de temps en temps plus

ou

[illegible], selon que le Commandant & les Courtiers s'entendent pour le faire monter.

Au lieu que les vaisseaux François portant les mesmes choses que les Hollandois, porteront par dessus cela de l'argent, pour avancer aux ouvriers qui travaillent dans les Provinces, partie du prix des marchandises qui s'y fabriquent pour l'année suivante.

La Compagnie faisant cette avance ne payera pas ce gros interest d'emprunt de 12 & 15 pour cent que payent les Hollandois. Elle aura des plus belles marchandises, & à meilleur compte. Tous les ouvriers travailleront plus volontiers pour elle, à cause de cet argent comptant. La charge des vaisseaux sera preste avant qu'ils soient venus au port. Estant chargez promptement, ils pourront prendre à propos la bonne monçon pour leur retour. La Compagnie ne sera pas exposée à la necessité de vendre à vil prix à trois ou quatre marchands en gros du lieu, qui se sont rendus maistres du commerce, d'autant que ses Courtiers auront dequoy attendre l'arrivée des marchands étrangers qui viendront enlever ces marchandises; ou bien parce qu'ils auront moyen de les faire transporter dans les lieux où elles se peuvent debiter.

Il faut remarquer encore, qu'il y a du gain à porter aux Indes l'or & l'argent en lingots plûtost qu'en monnoye, parce que l'or & l'argent ne valent dans les Indes que sur leurs titres, & qu'il y a toûjours du dechet sur l'argent monnoyé à cause des frais de la fabrique.

Le Courtier estant de mauvaise foy peut encore s'entendre avec le maistre de la monnoye du Mogol establi dans chaque port de l'Empire, & faire valoir l'or ou l'argent monnoyé ou en barre à plus bas titre qu'il n'est, en disant au Commandant & à son Conseil, que dans l'épreuve qui a esté faite à la monnoye il ne s'est trouvé qu'à tel titre.

Mais il est aisé d'empescher cette tromperie pourvû que le Commandant soit homme de bien & intelligent, s'il envoye querir un des rafineurs d'or & d'argent

 du

du pays qui se trouvent aisement, & qui entendent parfaitement l'épreuve de métaux, & s'il la fait faire devant luy.

C'est ce qu'a fait le sieur Walkenton pour la Compagnie d'Hollande au nom de laquelle il tenoit un Comptoir à Casumbazar où elle prenoit tous les ans six à sept mille bales de soye. Il trouva par cette épreuve que son Courtier estant d'intelligence avec le Maistre de la monnoye, le trompoit d'un & demi, ou de deux pour cent, sur le titre de l'or & de l'argent qu'on luy apportoit du Japon, soit en barre, soit en monnoye, & que la Compagnie y avoit esté trompée pour des sommes notables.

Le Courtier peut tromper encore en s'entendant avec le Maistre de la monnoye, ou avec celuy qui peze l'or & l'argent en barre, monnoye, ou poudre, en se servant de poids trop forts, ou de balances qui ne soient pas justes.

Il est aisé d'empescher cette tromperie, si le Commandant assisté de son Conseil le fait pezer en sa presence, avec une balance & des poids éprouvez & étalonnez, qu'il aura chez luy pour cet effet.

Une des plus importantes observations qu'il y a à faire sur tout le commerce de la Compagnie & la discipline de ses Comptoirs, est celle-cy.

D'empescher que les marchands, les sous-marchands, les écrivains & les sous-écrivains qui servent sous les Commandans & les Courtiers, ou ces deux Officiers superieurs, ne fassent aucun trafic en leur particulier, parce qu'ayant habitude avec tous les ouvriers, & voyant par les lettres de correspondance des autres Comptoirs l'avis des marchandises qui peuvent estre de bon debit l'année suivante, ils ne manquent pas d'en faire emplete pour leur compte, & de les faire charger sur les vaisseaux de la Compagnie avec l'adresse à leurs correspondans qui en partagent le gain.

Le Commandant endure par interest, ou par connivence & trop de facilité, qu'ils fassent ce profit, sous pretexte de leurs gages mediocres. Le Capitaine du vaisseau s'entend

[illegible] avec eux, parce qu'il en retire secretement quelque avantage pour les laisser charger & décharger. Et d'autant que ces Officiers n'ayant pas de grands fonds, veulent retirer le prix de leurs marchandises par le retour du vaisseau, ils mandent à leurs correspondans de vendre à huit & dix pour cent meilleur marché que ne peut vendre le Courtier du Comptoir de la Compagnie; ce qui luy apporte un prejudice capable de ruiner son commerce.

Pour remedier à ce desordre, il faut profiter de la faute des Hollandois, & faire ce qu'ils ont pratiqué aprés avoir reconnu ce prejudice par une experience de plusieurs années.

Le remede est d'établir en chaque port principal où il y a ces Comptoirs de la Compagnie, un Fiscal ou Procureur du Roy qui agisse sous son nom & par son authorité.

Il sera independant du Commandant & du Courtier dans l'exercice de sa charge, de sorte qu'il pourra mesme avoir l'œil sur leurs deportemens, comme sur ceux des moindres Officiers.

Il faut dans cet employ un homme de bien, resolu & vigilant, il faut luy donner un nombre de gardes proportionné à son employ, & un Substitut pour agir sous luy.

Il faut qu'il soit toûjours alerte, & bien averti par les autres Fiscaux de la partance des vaisseaux qu'on acheve de charger, & qui sont prests à faire voile vers le port où il est établi.

Quand il aura receu l'avis de l'arrivée d'un vaisseau, il aura soin d'aller *luy-mesme* s'il est necessaire, ou d'envoyer au devant son *Substitut* avec des Gardes, pour aller reconnoistre la charge du vaisseau.

Si c'est un lieu où il y ait des abris & des Isles voisines, il envoyera au devant le plus loin qu'il pourra pour empescher que le Capitaine ne fasse décharger aucune bale en terre, parce que les gens du pays sont attirez pour la venir enlever, & la porter en secret à celuy à qui elle est adressée.

Tout

Tout ce que le Fiscal, ou son Substitut pour luy, trouveront qui aura esté déchargé furtivement, ils auront droit de le confisquer.

Ils confisqueront encore tout ce qu'ils recontreront dans le vaisseau n'estant point marqué de la marque de la Compagnie.

Le Fiscal pourra mesme destituer de sa charge, l'Officier subalterne à qui la bale appartiendra; mais si c'est un des Superieurs, il en avertira seulement la Compagnie.

Il pourra faire ouvrir toutes les lettres des particuliers, pour s'instruire de ces commerces defendus, & des correspondances qu'ils peuvent avoir; c'est pourquoy le Capitaine du vaisseau sera obligé de les luy mettre entre les mains, sans toutesfois qu'il puisse ouvrir celles de la Compagnie.

Cette confiscation de marchandises doit estre appliquée, un tiers aux pauvres de la nation, l'autre tiers à la Compagnie, & le reste au Fiscal.

Ce Fiscal sera aussi l'homme du Roy dans tous les procez criminels & civils qui se feront devant le Commandant & son Conseil, & il pourra requerir & se porter partie au nom de sa Majesté dans toutes sortes de causes.

Pourveu que le Commandant & cet Officier soient vigilans & gens de bien, ils peuvent rendre de tres-grands services à la Compagnie.

Si celle des Anglois en avoit établi dans ses comptoirs, elle seroit plus riche qu'elle n'est. Mais ceux de cette nation pretendent qu'il n'y a point d'authorité superieure qui leur puisse oster le privilege de trafiquer en leur particulier quand ils ont fait une fois leur apprentissage dans Londres.

Cette défense des commerces particuliers ne se peut imposer avec trop de severité, & on l'observe aujourd'huy avec tant d'exactitude parmi les Hollandois, que quand un vaisseau de la Compagnie est prest à partir d'Amsterdam, un Bourgmestre fait prester solemnelle-

ment au Capitaine & à tous ceux de l'Equipage, le serment de se contenter de leurs gages dont on leur avance deux mois, & de ne faire aucun trafic pour leur compte; mais le menagement que leur Compagnie fait sur les gages, les contraint nonobstant leur serment, de s'aider pas ces trafics secrets, pour subsister dans leur employ.

Tous les Officiers subalternes des Comptoirs doivent monter par degrez, depuis celuy de soubs-écrivain jusqu'à celuy de Commandant, afin que l'esperance de cette élevation les oblige de mieux vivre, & qu'ils se rendent capables de tous les rafinemens du Commerce des Indes pour arriver aux premiers emplois.

Il est d'une extreme importance de ne faire en cela aucune grace, & que la faveur n'y puisse donner entrée à personne sans qu'elle ait passé par tous les degrez. Car une des choses qui fait beaucoup de tort au commerce des Hollandois, c'est que depuis quelques années, les meilleures familles d'Hollande envoyent leurs enfans aux Indes, pour aspirer à ces employs que les trafics secrets rendent fort lucratifs. L'accez qu'ils trouvent, soit auprés des principaux Officiers, soit auprés de leurs femmes dont le pouvoir est grand en ce pays-là, les fait preferer à ceux qui n'ont d'autre recommandation que celles de leurs longs services, quand quelque employ vient à vaquer.

Voilà ce qui concerne la discipline des Comptoirs.

Quant aux tromperies qui se peuvent faire dans les marchandises, soit par la seule malice des ouvriers; soit par l'intelligence des Courtiers & des Commandans avec eux, voicy les principales.

Les marchandises qui sont toûjours fabriquées les premieres, & qui sont le plûtost renduës dans les magazins de Surate, sont les cotons, parce qu'ils sont tous filez dans la Province de Guzerate.

Les tromperies qui s'y font d'ordinaire sont au poids & à la qualité.

La tromperie du poids se peut faire en deux manieres; la premiere, en les mettant en lieu humide, & en

fourrant dans le milieu de chaque écheveau quelque matiere qui en augmente le poids ; la seconde, en ne pesant pas juste quand le Courtier le reçoit de l'ouvrier ou du marchand qui le livre.

La tromperie à la qualité ne se fait qu'en une maniere, qui est en mettant dans chaque mein trois ou quatre écheveaux de moindre qualité que celuy qui est dessus, & dans une grande quantité cela monte bien haut, car il y a du coton filé qui vaut jusqu'a cent écus la mein.

Comme ces deux tromperies se sont pratiqués tres-souvent dans la Compagnie de Hollande, elle y a apporté ce remede.

Qui est de faire peser en presence du Commandant & de son Conseil, & de faire visiter soigneusement toutes les meins écheveau par écheveau, pour voir s'il n'y a point de fraude au poids ou à la qualité. Lors que cela est fait, le Vice-Commandant & ceux qui sont preposez à cette visite sous luy, sont obligez d'attacher à chaque balle un bordereau du poids & de la qualité, & lors que l'on ouvre la balle en Hollande, s'il y a du manquement à l'une de ces deux choses, ceux qui ont mis le bordereau sont obligez d'en payer le dechet.

Les toiles tant fines que grosses que la Compagnie fait fabriquer dans l'Empire du Mogol, soit dans les provinces éloignées, soit dans les voisines, sont apportées par balles dans le magazin de Surate, & livrées aux Courtiers par les ouvriers environ le mois d'Octobre & de Novembre.

Les tromperies qui s'y font d'ordinaire sont à la finesse, à la longueur & à la largeur.

Chaque balle peut contenir environ deux cent pieces, & on peut mettre dans chaque balle, cinq, six, jusqu'à dix pieces de toile moins fine, plus claire, moins longue ou moins large que ne porte l'echantillon de la balle.

Cela ne se peut reconnoistre sans visiter piece par piece. La finesse se juge à l'œil; la longueur & la largeur

à la

à la mesure. Mais on pratique aux Indes un rafinement encore plus grand, qui est de conter le nombre des fils qui doit estre dans la largeur selon la finesse de l'échantillon, quand le nombre manque, elle est plus claire, ou plus étroite, ou plus grosse; la difference est quelquefois si imperceptible à l'œil qu'il est difficile de la connoistre sans compter les fils; neanmoins cette difference monte à beaucoup sur le prix dans une grande quantité; car il ne faut presque rien pour rabatre un écu, voire deux écus sur piece, quand elles sont de quinze jusques à vingt écus la piece.

La plus part de ces toiles sont livrées cruës, & le Courtier les met entre les mains des blanchisseurs à qui l'on paye pour le jus de lymon & la façon du blanchissage, tant par corge, qui fait vingt pieces de toile. Ces blanchisseurs pour épargner quelque chose à leur profit sur la quantité de limons qu'il leur faut, battent par excez ces toiles sur la pierre, & quand elles sont fines le batoir leur fait beaucoup de tort & diminuë leur prix.

Il faut observer que les Indiens en fabriquant leurs toiles, quand la piece passe deux écus, mettent aux deux bouts des filets d'or & d'argent, & plus la piece est fine plus ils y mettent de ces filets. Le prix de ces filets monte presque aussi haut que celuy de la toile, c'est pourquoy il faut defendre aux ouvriers de mettre ces filets d'or à toutes celles qu'on fera fabriquer pour porter en France, cet or & cet argent que les Indiens mettent pour servir d'ornement à leurs toiles & à leurs habits estant de nul usage en ce Royaume. Mais pour les toiles qu'on voudroit envoyer en Pologne & en Moscovie, il y faut de cet or & de cet argent à l'Indienne, parce que les Polonois & les Moscovites ne font point de cas des toiles s'il n'y a de ces filets d'or & d'argent. Il faut mesme prendre garde qu'il ne se noircisse pas, parce que ces nations ne veulent point acheter les toiles quand l'or ou l'argent sont noircis.

Les étoffes de soye unies se peuvent alterer dans leur largeur, leur longueur & leur qualité. La longueur & la largeur

largeur se verifient à la mesure. La qualité se void quand elles sont égalemenr batuës, quand le poids en est egal, & quand il n'y a point de fil de coton meslé dans la tresme, comme les Indiens le meslent tres-souvent.

Les Indiens n'ayant pas le secret de mesler l'argent doré, ils mettent dans les étofes rayées des fils d'or pur, c'est pourquoy il faut compter le nombre des fils pour voir si l'étofe en a la quantité requise. La mesme chose se doit observer aux étofes rayées d'argent.

Pour ce qui est des taffetas unis, on regarde seulement si les pieces se suivent pour la finesse, & puis on en deploye quelques-unes pour voir *s'il n'y a point quelque* matiere dedans pour en ajuster *le poids*, aprés quoy on peze chaque piece separément, afin *de voir si elle a son* poids.

C'est dans *Amadabat* qu'il se fait quantité de ces étofes d'or & de soye, d'argent & de soye, & de soye toute pure; & de tapis d'or & d'argent & de soye; mais les couleurs de ces tapis ne durent pas si long-temps que celles des tapis qui se font en Perse. Pour ce qui est du travail, il est aussi beau. C'est à l'œil du Courtier à remarquer la grandeur, la beauté & la finesse de l'ouvrage aux tapis qui sont travaillez avec de l'or & de l'argent, & il doit juger s'il est fin & riche. Enfin soit aux tapis, soit aux autres estofes meslées d'or & d'argent, il en faut tirer quelques fils pour faire l'épreuve, & pour voir s'ils sont au titre qu'ils doivent estre.

L'Indigo vient du territoire de *Biana*, d'*Indova* & de *Corsa*; à une journée ou deux de la ville d'*Agra* Capitale des Estats du Grand Mogol. Il s'en fait aussi à huit journées de Surate, & à deux lieuës d'Amadabat dans un village appellé *Sarquesse*. C'est d'où vient l'Indigo plat, & il vient encore de mesme nature & à peu prés de mesme prix, sur les terres du Roy de Golconde. Le mein de Surate, qui est de 42 serres ou livres $34\frac{1}{2}$ se vend de vingt-sept à trente roupies. Il s'en fait encore à *Baroche* de mesme qualité que le precedent. Pour celuy du voisinage d'Agra,

d'Agra, il se fait par morceaux ronds comme des balles, & c'est le meilleur de toutes les Indes. Il se vend par mein, & la mein en ces quartiers-là est de 60 serres, qui reviennent à 97 $\frac{1}{4}$ de nos livres, la livre de 16 onces, & la mein se vend d'ordinaire de 36 jusqu'à 40 roupies. Il croist encore de l'Indigo à trente-six lieües de Brampour venant à Surate, à un gros village appellé *Raout* & à d'autres petits villages voisins, & les gens du lieu en debitent d'ordinaire tous les ans pour un Lacre de roupies, c'est à dire pour cent mille roupies. Il vient enfin de l'Indigo de Bengale, que la Compagnie Hollandoise fait transporter à Masulipatan. Mais ny cet Indigo, ny le precedent ne sont pas si bons que celuy d'Agra, & aussi d'ordinaire on les a de vingt pour cent à meilleur marché.

L'Indigo ne croist pas seulement en Orient, il en vient encore quantité des Indes Occidentales. Mais le principal est de sçavoir de quelle maniere il se fait, ce que je diray en peu de mots.

Il faut donc sçavoir que l'Indigo se fait d'une herbe qu'on seme tous les ans aprés que les pluyes sont passées, & qui lors qu'elle est cruë, ressemble fort à du chanvre. On la coupe trois fois l'année, & la premiere coupe se fait quand elle est haute d'environ deux ou trois pieds, & on la coupe à demi pied prés de terre; & cette premiere herbe est sans comparaison meilleure que les deux autres, la seconde estant moindre de dix ou douze pour cent que la premiere, & la troisiéme au dessous de la seconde de vingt quatre pour cent. On en fait la distinction par la couleur, en rompant un morceau de la paste. La couleur de l'Indigo qu'on fait de la premiere herbe est d'un violet bluâtre plus brillant & plus vif que les deux autres, & celle du second est plus vive aussi que la troisiéme. Mais outre cette difference qui en fait une si notable dans le prix; les Indiens en alterent le poids & la qualité, comme je diray ensuitte.

Aprés que les Indiens ont coupé cette herbe, ils la jettent dans des étangs qu'ils font avec de la chaux, laquelle devient si dure qu'on diroit qu'ils sont faits d'une seule

piece

piece de marbre. Ils sont d'ordinaire de 80 ou 100 pas de tour, & estant Pleins d'eau à moitié ou un peu plus, on acheve de les combler de l'herbe qu'on a coupée. On la brasse tous les jours & on la broüille avec l'eau, jusques à ce que la feüille (car la tige ne vaut rien) se reduisse comme en vase ou terre grasse. Cela fait on la laisse reposer pendant quelques jours, & quand on void que tout est au fond & que l'eau est claire par dessus, on ouvre les trous qui sont faits autour de l'estang pour laisser écouler l'eau. Puis l'eau estant écoulée on remplit des corbeilles de cette vase, aprés quoy dans un champ uny on void chaque homme auprés de sa corbeille, prendre de cette paste avec les doigts, & en faire des morceaux de la forme & de la grosseur d'un œuf de poule coupé en deux, c'est à dire, plat en bas & en pointe par le haut. Mais pour l'*Indigo* d'Amadabat, *ils* l'applatissent & le font de la forme d'un petit gasteau. Cecy est particulierement à remarquer, que les marchands pour éviter de payer la doüane d'un poids inutile, avant que de transporter l'Indigo d'Asie en Europe, ont soin de le faire cribler pour en oster la poussiere qui s'y attache, & qu'ils vendent aprés à ceux du païs qui s'en servent dans leurs teintures. Ceux qui sont employez à cribler l'Indigo doivent user de grandes precautions. Car pendant qu'ils sont dans cet exercice ils tiennent un linge devant le visage, ont soin que tous leurs conduits soient bien bouchez, ne laissent que deux petits trous au linge à l'endroit des yeux pour voir ce qu'*ils font*. Toutes ces precautions n'empeschent pas que s'estant occupez huit ou dix jours de la sorte à cribler l'Indigo, tout ce qu'ils crachent pendant quelque tems ne soit tout bluâtre. J'ay fait mesme plus d'une fois cette remarque, que mettant un œuf le matin auprés d'un de ces cribleurs, le soir quand on vient à le casser le dedans est tout bleu, tant cette couleur d'Indigo est penetrante.

A mesure qu'on tire de la paste de ces corbeilles avec les doigts trempez dans de l'huyle, & qu'on en fait des mor-

morceaux, on les expose au Soleil pour les seicher. Les Indiens qui veulent tromper les marchands les font seicher sur le sable, afin que le sable s'y attache & que l'Indigo en peze plus. Ils serrent aussi quelques fois la paste en des lieux humides, qui la rendent moite & par consequent plus pesante.

Mais quand le Gouverneur du lieu decouvre leurs tromperies, il leur fait payer l'amende bien cher. Elles se peuvent aisement connoistre par un Courtier & un Commandant exprimenté dans le trafic de cette sorte de marchandise, en faisant brusler quelques morceaux d'Indigo, quand elle est consumée par le feu le sable demeure sous les cendres.

L'Indigo qui vient d'Agra, tant pour la voiture que pour l'emballage & les droits du Roy & autres menus frais, avec le cinq pour cent qu'on paye des lettres de change, revient en tout à Surate à dix-neuf & jusqu'à vingt pour cent de depens.

Pour ce qui est des toiles teintes à l'Indigo ou bleu violet, ou en noir, il faut prendre garde que les ouvriers ne fassent point noircir les filets d'or qui sont aux deux bouts des pieces; qu'ils ne battent pas trop les toiles aprés qu'elles sont pliées; parce qu'ils les battent quelques fois si excessivement pour les rendre plus lices, que quand on vient à les deplier on les trouve cassées presque à tous les plis.

On doit remarquer encore, que sur le pli du chef des pieces de toile, les Indiens impriment avec un moule & des *feüilles d'or*, une fleur Arabesque qui tient toute la largeur de la piece. Si ces toiles sont destinées pour porter en France, il faut défendre aux ouvriers de mettre cette fleur qui couste demi-piastre, & épargner cette somme sur le prix de la piece.

Si c'est pour transporter dans les Isles des Indes & dans toute l'Asie, & mesme dans une partie de l'Amerique, il faut que cette fleur soit au chef des pieces, & la conserver entiere le plus qu'il est possible, parce qu'autrement on ne les pourroit vendre.

Pour ce qui est des toiles peintes & imprimées, elles se peignent & s'impriment cruës, & il faut prendre garde que l'ouvrage en soit achevé avant la fin des pluyes, parce que plus les eaux où on les lave sont troubles, plus les couleurs appliquées avec le pinceau ou l'impression en demeurent vives.

Il est aisé de distinguer celles qui sont imprimées, d'avec celles qui sont travaillées au pinceau, & si le Courtier est intelligent, il connoistra bien la difference de la beauté d'une toile peinte d'avec une autre, par la netteté de l'ouvrage. Mais pour la finesse & les autres qualitez de la toile, elles sont plus mal aisées à discerner qu'aux toiles blanches, & par consequent il y faut apporter plus de precaution.

Voicy les lieux des Indes d'où l'on tire cette grande quantité de toiles qui se transportent en divers pays.

d'*Agra* & des environs, il sort des toiles qui fournissent le Couchant & le Nord.

d'*Amadabat* viennent toutes les toiles bleuës; qui vont pour la Perse, l'Arabie, le Royaume des Abyssins, la mer rouge, la coste de Melinde, Mozambique, Saint Laurens, Sumatra, Java, Macasser, & pour toutes les Isles Moluques. Amadabat est la ville où se fait le plus grand negoce de toutes les Indes.

De *Surate* & du voisinage il sort quantité de toiles grossieres, dont les Hollandois enlevent la plus grande partie en Batavia, pour en payer leur gens qui cueillent les épiceries, & ils emportent aussi des cotons filez.

De *Brampour* viennent des toiles fines pour mouchoirs, voiles de femmes, & autres choses semblables, que les marchands du pays portent à Mocha & à Achem.

d'*Ouguely* & de *Daca* au Royaume de Bengale, sortent ces toiles fines qu'on nomme *Casa*, dont il se debitoit autrefois grande quantité en Italie, Provence, Languedoc & Espagne. Il en sort aussi quantité d'étofes moitié soye & moitié coton, & autres pieces faites d'herbe à la mode du pays.

Le

Le *Salpetre* vient en quantité d'Agra & de Patna ville de Bengale, & le raffiné couste trois fois plus que celuy qui ne l'est pas.

Il est à desirer que la Compagnie establisse un magazin pour le salpetre sur le bord du Gange au dessus de Patna, afin d'y amasser & rafiner tous les salpetres que ceux des nations voisines y apportent, & de les faire descendre par la riviere jusqu'à Onguely, où les grands vaisseaux peuvent remonter à cause du reflux de la mer.

Les Hollandois ont établi un magazin à *Chouppar* à quatorze lieuës au dessus de Patna, & leurs salpetres y estans rafinez ils les font transporter par la riviere jusqu'à *Onguely*. Ils avoient fait venir des Chaudieres d'Hollande & pris des rafineurs pour faire rafiner eux mesmes les salpetres; mais cela ne leur a pas reüssi; parce que les gens du pays voyant que les Hollandois leur vouloient oster le gain du rafinement, ne leur fournirent plus de petit lait, sans lequel le salpetre ne se peut bien blanchir; cependant il n'est point du tout estimé s'il n'est fort blanc & fort transparent.

Pour les soyes, les Hollandois font descendre toutes leurs soyes & leurs tafetas unis & rayez, mesme leurs plus belles toiles, d'un lieu nommé *Kasembasar* où ils ont un beau Comptoir établi depuis long-temps. Ces marchandises descendent par le canal qui va de Kasembazar au Gange, & ce canal a prés de 15 lieuës de cours. Il reste encore 15 lieuës à descendre par le Gange jusqu'à *Onguely* où ils les chargent dans leurs vaisseaux. Il est encore tres-necessaire que la Compagnie établisse un Comptoir en ce lieu, où elle observera les mesmes choses que nous avons remarquées cy-dessus pour la discipline & pour l'ordre des Comptoirs,

On peut ajoûter seulement, qu'il faut prendre garde que les marchandises y soient prestes pour descendre sur le canal vers la fin des pluyes, parce qu'il se seche deux mois aprés la monçon du beau temps, & que toute autre voiture augmenteroit beaucoup la dépence.

 Kasem-

Kaſembazar peut fournir tous les ans juſqu'à vingt-deux mille balles de ſoye, & chaque balle peze cent livres. Les Hollandois en enlevoient d'ordinaire, ſoit pour le Japon, ſoit pour la Hollande, ſix à ſept mille balles. Ils auroient bien voulu en pouvoir enlever davantage : mais les marchands de Tartarie & de tout l'Empire du Mogol s'y oppoſent ; car ces marchands en enlevent d'ordinaire autant que les Hollandois, & le reſte demeure aux habitans du pays pour la fabrique de leurs étofes.

Le Courtier de la Compagnie ayant de l'argent comptant, & pouvant mieux que les Hollandois faire des avances aux ouvriers, il luy ſera bien facile d'avoir des ſoyes par preference. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait quelquefois du hazar & des banqueroutes à ſouffrir ſur ces avances, mais cela arrive rarement, quand le Courtier eſt fidelle & bien informé des facultez de ceux qui traitent avec luy pour fournir des ſoyes.

Il y a deux ſortes de ſoyes, que les Portugais diſtinguent dans les Indes par les mots de *Cabeça* & *Barillo*; c'eſt à dire *Teſte* & *Ventre*. La premiere eſt plus fine, l'autre eſt moindre de 15 à 20 pour cent, & les ouvriers font ce qu'ils peuvent pour faire paſſer la plus groſſe parmi la fine. C'eſt au Courtier & au Commandant d'y apporter les meſmes precautions que nous avons marquées touchant les cottons filez.

La ſoye de Kaſembazar eſt jaunaſtre, comme ſont toutes les ſoyes cruës qui viennent de la Perſe & de la Sicile. Il n'y en a de blanche naturellement que dans la Paleſtine ; mais les marchands d'Alep & de Tripoli ont meſme peine d'en tirer une mediocre quantité.

Les habitans de Kaſembazar ont neanmoins l'induſtrie de la blanchir avec une leſſive faite des cendres d'un arbre qu'on appelle le figuier d'Adam, qui la rend auſſi blanche que la ſoye de Paleſtine. Mais comme il n'a point de ces arbres dans le pays pour faire des cendres, on ne peut emporter de ces ſoyes blanches la quantité qui feroit à deſirer.

Pour

Pour bien établir ce Comptoir à Kasembazar, il faudroit que la Compagnie y envoyast d'icy quelques ouvriers en soye les plus intelligens qu'elle pourroit trouver, parce que ces ouvriers qui ont accoûtumé de la manier la connoissent mieux que d'autres. C'est ce que les Hollandois ont pratiqué, y ayant mesme établi des moulins pour travailler les soyes, afin d'en envoyer de travaillées à Batavie.

Ce commerce des soyes est d'une si grande importance, que si les Courtiers François pouvoient l'oster aux Hollandois par les expediens que nous venons de marquer, la Compagnie d'Hollande perdroit la plus grande partie du trafic qu'elle fait dans les Indes par les soyes qu'elle tire de Kasembazar; & sur tout le trafic du Japon, d'où elle rapporte des barres d'argent & de cuivre en payement des soyes & autres marchandises qu'elle y porte; car dans le Japon il n'y a point d'argent monnoyé.

Il n'y a point d'autres precautions à prendre dans l'achat du Borax qui se fait dans la Province de Guzerate, que de voir s'il est bien blanc & bien transparent de mesme que le Salpetre.

Pour la gomme *Laque*, la plus grande quantité vient du Perou, & se prend à Masulipatan. Il en vient aussi du Royaume de Bengale au dela du Gange; mais celle-cy est plus chere sur les lieux, parce que les habitans du pays s'en servent pour tirer cette belle couleur d'écarlate qu'ils employent à teindre & à peindre toutes leurs toiles.

Neanmoins les Hollandois en enlevent pour porter en Perse, où elle sert à tirer cette mesme couleur que les Persans employent dans leurs teintures. Ce qui reste aprés la couleur tirée, n'est propre que pour enjoliver les ouvrages faits au tour dont ils sont tres-curieux, & pour faire la cire à cacheter, & soit pour l'un soit pour l'autre, on y mesle telle couleur que l'on veut. Celle qui vient du Pegu n'est pas si chere, quoy qu'également bonne pour les autres pays. Ce n'est pas, comme je dis, que

que la qualité n'en ſoit auſſi bonne; mais parce que les fourmis la faiſant ſur la terre par monceaux, qui ſont quelquefois de la groſſeur d'un tonneau, il s'y meſle quantité d'ordure. Au lieu qu'en Bengale la terre d'où l'on apporte la gomme eſtant une eſpece de bruyere pleine d'arbriſſeaux, les fourmis en entourent le bout des branches, ce qui la rend belle & nette, & par conſequent plus chere. Les habitans du Pegu ne s'en ſervent point aux teintures, parce qu'on leur apporte les toiles toutes teintes de Bengale & de Maſulipatan, & que d'ailleurs ils ſont ſi groſſiers qu'ils ne s'appliquent à aucun art.

Il y a beaucoup de femmes à Surate qui ne gagnent leur vie qu'à nettoyer la Laque, aprés que la couleur d'écarlate en eſt tirée. Elles luy donnent telle couleur que l'on veut, & la forment en baſtons comme la cire d'Eſpagne. La Compagnie Angloiſe & celle des Hollandois en enlevent tous les ans environ cent cinquante quaiſſons, & celle de France en pourroit tirer de meſme. La Laque en baſtons ne revient pas à plus de dix ſols la livre, & elle vaut en France dix ſols l'once, quoy que melée la moitié de reſine.

Pour ce qui eſt du *Muſc*, la meilleure ſorte & la plus grande quantité vient à Patna, où les ſujets du Roy de *Boutam* l'apportent. Mais ceux qui veulent aller à Boutam pour negocier, il vaut mieux leur porter de l'ambre jaune & du corail que de l'argent, parce qu'ils font grand cas de ces deux choſes.

La meilleure *Rhubarbe* vient auſſi de Boutam; mais on ne la peut pas tranſporter en Europe, à cauſe des temps de pluyes que l'on trouve dans la longueur du chemin, & c'eſt l'ennemy de la Rhubarbe que l'humidité, & meſme cette grande longueur de chemin fait que les marchands ne veulent pas s'en charger. Vous pouvez bien vous perſuader la quantité de rivieres qu'il y a à paſſer depuis le Royaume de Boutam, qui eſt au delà du Gange tirant au Nort, juſques en France ou autre Royaume de l'Europe; joint que ſi par malheur en

l'ap-

l'apportant il en tombe quelque balle dans la riviere par la faute du Chameau qui la porte, car ces animaux, si l'on n'y prend garde, quand ils ont chaud se plongent dans l'eau avec leurs fardeaux; c'est autant de perdu pour le marchand; & quand mesme cet accident n'arriveroit pas, la longueur du chemin fait qu'il s'engendre dans le milieu de la piece une pourriture qui mange tout le dedans; tellement que toute la Rhubarbe que nous avons vient de la grande Tartarie, qui est environ à trois cens lieuës du Royaume de Boutam, encore on a bien du male à la conserver.

La Semencine que l'on appelle la poudre aux vers, vient aussi de la Tartarie, & il n'en croist point autre part.

Le Musc se peut alterer en deux façons, dans le poids & dans la qualité. Aussi-tost que les paysans ont tué l'animal dont nous vient le musc, ils luy coupent la vessie qui paroist sous le ventre de la grosseur d'un œuf, & qui est plus proche des parties genitales que du nombril; puis ils tirent de la vessie autant de musc qu'ils en veulent falsifier. Le musc est alors dans cette vessie comme du sang caillé, & ils mettent du foye & du sang de l'animal haché ensemble en la place du musc qu'ils ont tiré. Ce mélange produit dans les vessies en une année de temps, de certains petits animaux qui mangent le bon musc, de sorte que quand on vient à les ouvrir on y trouve beaucoup de dechet.

d'Autres paysans quand ils ont coupé la vessie & tiré autant de musc qu'ils en peuvent tirer sans qu'il y paroisse trop, remettent à la place de petits morceaux de plomb pour approcher de la juste pesanteur. Quoy que cette tromperie altere le poids elle n'altere pas la qualité, & les marchands qui l'achetent & le transportent dans les pays étrangers, aiment bien mieux celuy-là que l'autre, parce qu'il ne s'y engendre point de ces petits animaux. Mais la tromperie est encore plus mal-aisée à découvrir, quand de la peau du ventre de l'animal, ils font de petites bourses qu'ils cousent fort proprement

avec des filets de la mesme peau, & qui ressemblent aux veritables vessies; & ils remplissent ces bourses de ce qu'ils ont osté des bonnes vessies avec le me slange frauduleux qu'ils y veulent ajoûter; à quoy il est difficille que les marchands puissent rien connoistre. Il est vray que s'ils lioient la vessie dés qu'ils l'ont coupée, sans luy donner de l'air & laisser le temps à l'odeur de perdre un peu de sa force en s'évaporant, tandis qu'ils en tirent ce qu'ils en veulent oster, il arriveroit qu'en portant cette vessie au nez de quelqu'un, le sang luy sortiroit aussi-tost par la force de l'odeur, qui doit necessairement estre temperée pour la rendre agreable sans nuire au cerveau.

Le *sel Armoniac* & le *Borax* sans estre raffiné, viennent d'Amadabat & des environs.

Les *Sucres* en cassonade sortent en quantité du Royaume de Bengale, & il s'en fait grand dans à Ougouli, à Daca, à Patna & en d'autres lieux. A mon dernier voyage des Indes, je fus bien avant en Bengale & jusqu'aux frontieres des estats voisins, & j'appris de plusieurs vieilles gens du pays une chose qui est à remarquer, c'est que le sucre gardé trente ans devient poison, & qu'il n'y en a guere des plus dangereux ny qui produise plus promptement son effet. Il se fait aussi du sucre en pain à Amadabat où on le sçait parfaitement bien rafiner, & on l'appelle pour ce sujet le sucre du Roy. Ces pains de sucre sont d'ordinaire de huit à dix livres.

La Rhubarbe vient de Bocara vers la Tartarie, à l'Orient d'esté des Estats du Grand Mogol, & de Boutam au Nord de Bengale. C'est la seule marchandise dont les negocians apprehendent de se charger, parce que le voyage estant long elle est fort sujette à se gaster, un certain ver se mettant dans le cœur, ce qui est le meilleur de la Rhubarbe. d'Ailleurs si la Rhubarbe n'est bien emballée, & d'une maniere à ne craindre point que l'eau puisse percer l'envelope, quand elle vient par malheur à estre moüillée, il est inutile de la transporter plus loin, & il faut la jetter comme ne pouvant plus servir de rien.

l'Opium

L'Opium se tire de Brampour bonne ville marchande entre Surate & Agra. Les Hollandois viennent l'enlever, & le troquent contre leur poivre.

Le *Tabac* croist aussi en quantité autour de Brampour, & j'ay veu des années qu'on negligeoit de le receüillir, parce qu'il y en avoit trop, & on en laissoit perdre la moitié.

Le *Caffé* ne croist ni en Perse; ni aux Indes, mais il s'en fait grand trafic à Ormus & à Balsara, où les Hollandois qui retournent à vuide de Mocca en chargent le plus qu'ils peuvent, comme d'une marchandise qu'ils vendent bien. D'Ormus il se transporte en Perse & jusqu'en la grande Tartarie; & de Balsara on le distribuë dans la Chaldée, dans l'Arabie qui est le long de l'Euphrate, dans la Mesopotamie & autres Provinces de l'Empire Turc. Pour ce qui est des Indes, il y est peu en usage, & il ne s'y en void que ce que quelques vaisseaux Indiens en apportent à leur retour de la Mecque. Le Caffé, qui signifie du vin en langue Arabique, est fait d'une espece de féve qui croist à huit journées de Mocca en tirant vers la Mecque, & l'usage en a esté premierement trouvé par un hermite nommé *Schek Siadeli* il y a six vingt ans ou environ; car avant luy il n'y a aucun auteur ni ancien ni moderne qui en ayt écrit.

Du Pegu, comme je l'ay dit ailleurs, on ne peut emporter autre chose que de la gomme Laque, & des Rubis qui ne se trouvent qu'en ce seul quartier des Indes. Pour ce qui est des rubis, il y en a si peu de beaux, & ils passent par tant de mains & de veuës, que difficilement le marchand y peut-il trouver son compte. Il y a aussi tres-peu de marchandises qui soient propres pour ce pays là: car hors les épiceries que les Hollandois y portent, on n'y peut rien debiter que du cotton filé teint en rouge, dont ceux du pays font de la toile pour s'habiller. Cet habit consiste en un morceau de toile autour du corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux, & un autre morceau autour de la teste. Pour des étofes d'or & de soye, ils ne sçavent ce que c'est, & ils n'en voudroient pas faire

la dépence, c'est pourquoy on ne leur en porte point. Mais si le marchand peut profiter de cent pour cent à porter au Pegu des cotons filez, il ne sçait que rapporter à son retour. Comme le pays est tres-abondant en cuivre, s'il estoit permis d'en raporter en lingots, ou mesme en petite monnoye du pays qu'on feroit fondre, il y auroit dix pour cent de benefice; mais il est tres-difficile & tres-rare d'en obtenir la permission. Ils souffrent bien que l'on emporte de leur petite monnoye d'or qu'ils appellent *Fanau*, & qui est mince comme du papier, les dix pieces ne faisant que la veleur d'un écu; mais le marchand qui est quelquefois obligé d'en prendre, y perd dix pour cent. Voilà tout ce que j'ay pû remarquer du commerce du Pegu, où d'ailleurs les vivres sont à grand marché.

Le *Bezoar* se trouve parmi la fiente qui est dans la panse des chevres, qui broutent un arbrisseau dont j'ay oublié le nom. Cette plante pousse des feüilles & des boutons, autour desquels se forme le Bezoar dans le ventre des ces animaux. Il y prend la figure selon celle des boutons & bouts de branches qu'ils ont mangez; c'est pourquoy on en trouve de tant de figures differentes. Les paysans connoissent en tastant la chevre combien elle a de bezoars dans le ventre, & la vendent à proportion de la quantité qu'elle en a. Pour le sçavoir ils coulent les deux mains sous le ventre de la chevre, & battant la panse des deux costez l'émeuvent de sorte; qu'ils comptent juste en tastant la chevre, combien il y a de Bezoars. La rareté du Bezoar est dans la grosseur, quoy que le menu n'ait pas moins de vertû que le gros; mais on y peut estre trompé, parce qu'il y a des gens qui le grossissent avec une certaine paste composée de gomme & d'une autre matiere de la couleur du Bezoar. Ils luy donnent mesme autant d'envelopes que le Bezoar naturel en doit avoir. Mais on peut connoistre cette tromperie par deux épreuves principales. Il faut pezer le Bezoar, & le mettre tremper quelque temps dans l'eau tiede; si l'eau ne change point de couleur, & si le Bezoar ne perd point de son poids, il n'est

pas falsifié. L'autre épreuve se fait en approchant du Bezoar un fer rouge pointu ; si le fer entre & le fait rissoler, c'est une marque qu'il y a du meslange & qu'il n'est pas naturel.

Pour l'ambre gris, il arrive tres-peu d'occasions d'en acheter.

Quant aux Diamans, c'est une marchandise, où l'on sçait assez les precautions qu'il faut prendre ; & en tout cela de bons Officiers fidelles & intelligens sont l'ame du commerce des Indes. Mais il faut remarquer sur ces deux derniers articles des Diamans & de l'Ambre gris, que ce n'est pas une marchandise dont la Compagnie se doive charger, parce que le profit ne vaudroit pas les frais qu'elle fait. Car il faut faire compte que si une Compagnie qui envoye des vaisseaux, d'un écu n'en fait pas trois, les interessez ne voyent de long-temps du profit, & qu'ils sont en danger de perdre leur Capital.

Il est encore tres-important d'establir un Comptoir avec deux ou trois Officiers seulement à Macassar, pour y vendre l'argent & les toiles qu'on envoye de Surate, & pour acheter le clou de girofle que les habitans vont enlever avec de petites barques dans les Isles qui appartiennent aux Hollandois, la Compagnie ne pouvant empescher que les Officiers qu'elle commet à la garde des Insulaires qui cueillent le clou, n'en vendent sous main aux habitans de Macassar. Car sans cela comment pourroit subsister un Capitaine avec cent soldats ayant si peu de gages, dont une partie ne leur est payée qu'à leur retour en Hollande ? Pour tous vivres ils n'ont qu'un peu de ris, qui souvent n'est pas trop bon, & ils se croyent à un festin quand ils peuvent avoir toutes les semaines un petit poisson ou deux longs comme le doigt. Aussi pendant les trois ans que la Compagnie les oblige d'ordinaire à demeurer là, le teint & la prunelle des yeux leur deviennent jaunes, & ils ne perdent jamais cette couleur.

Tandis que le commerce des Anglois a esté en

 vigueur,

vigueur, ils ont fait leur possible pour nuire à celuy des Hollandois. Aprés avoir acheté une partie du clou à Macassar, ils en envoyoient dans tous les lieux où les Hollandois ont accoûtumé de le debiter, & le donnant à tres grand marché, & quelquefois mesme à perte, ils ruinoient par ce moyen le commerce du clou des Hollandois. Car c'est une coûtume établie dans les Indes, que le premier qui fait le prix d'une marchandise contraint tous les autres par son exemple à vendre sur le mesme pied durant cette année-là. C'est par cette raison que les Hollandois ont établi un Comptoir à Macassar, où leurs Officiers rehaussent autant qu'ils peuvent le prix du clou dés que le Roy de l'Ille en ouvre la vente, & mesme font de grands presens au Roy pour l'obliger à le tenir haut; à quoy ni les Anglois ni les Portugais, dans le miserable estat où leurs affaires sont aujourd'huy dans les Indes, ne peuvent plus apporter d'empeschement.

Tandis que ceux de Macassar ont du clou, ils payent de cette drogue les marchandises qu'on leur apporte, & l'on peut aussi prendre en payement de l'écaille de tortuë, qui est de tres-bon debit en tout l'Empire du Mogol & en Europe; & mesme de l'or en poudre, où il y a toûjours à gagner six ou sept pour cent, au lieu qu'il y a à perdre sur la monnoye de l'Isle bien qu'elle soit d'or, parce que le Roy la fait par trop alterer.

Enfin je ne doute point que le commerce de la Compagnie ne reüssisse en tous ces lieux-là, s'il est une fois bien établi, & si l'on observe exactement les choses que j'ay remarquées; & le fondement de tout est que l'argent ne manque point.

Pour conclusion il reste à voir quelles sont les marchandises qui se peuvent tirer de l'Empire du Mogol, & des Royaumes de Visapour & de Golconda.

Ces marchandises sont de diverses sortes, & se debitent en differens endroits.

Celles qui sont bonnes à transporter en Europe sont les cotons filez, les toiles de coton unies, blanches & teintes, plusieurs façons d'étofes de soye, soit unies soit

rayées

rayées d'or ou d'argent, les tapis de laine ou de soye, ou bien de soye travaillée avec l'or & l'argent, les toiles peintes au pinceau ou imprimées; les soyes cruës, l'Indigo des trois sortes, le Salpestre, le Borax, la gomme Laque, le Musc, le Bezoar; & quelquefois l'ambre gris & les diamans.

Celles qui sont propres pour trafiquer à Moeca sur les costes de la mer rouge, & de l'Arabie heureuse, sont les grosses toiles blanches, bleuës & noires.

Pour Ormus & Balsara dans le Golfe Persique, les toiles grosses & fines blanches, peu de teintes en bleu & en noir.

Pour Sumatra, au Royaume d'Achem, les toiles bleuës & noires, beaucoup plus de fines que de grosses.

Pour Java & Macassar les mesmes que pour Achem.

Pour les Philippines toutes sortes de toiles grosses & fines, blanches & teintes, les tapis, & les étoffes de soye.

Et quand le trafic de la Compagnie sera établi sur les costes de Malabar, & dans les autres lieux où l'on prend le poivre, l'Opium qui se prend sur les terres du Mogol sera de bon debit pour avoir le poivre de ces lieux-là.

Je viens maintenant au prix des marchandises dont j'ay fait mention dans ces observations, & à la reduction des monnoyes des Indes à celles de France; ce qui est necessaire pour l'intelligence de tout ce que j'ay dit jusques à cette heure touchant le Commerce des Indes Orientales.

DU

DU POIDS ET DU PRIX DES MARCHANDISES.

Qui sont contenuës dans ce Recueil, & de la Reduction des Monnoyes des Indes à celles de France.

IL faut observer d'abord, que tout le trafic des Indes deça & delà le Gange se fait en *Roupies*, & qu'une roupie vaut presentement trente sols de nostre monnoye ou demi-écu. Mais dans la seule Province de Guzerate les *Mamoudis* ont aussi cours dans le commerce, & un mamoudi vaut douze sols.

Les marchandises dont je vay donner la liste selon leur prix, se reduisent aux épiceries, aux drogues, aux toiles tant blanches que teintes, aux cotons filez & aux tafetas.

Il faut sçavoir ensuite ce que c'est que *Mein* & que *Cobit*, dont il sera parlé pour la vente des marchandises.

La *Mein* de Surate est un poids qui revient à 34 livres de Paris & cinq onces fortes, & la Mein est de 40 *Serres*, & en quelques endroits de 41 c'est comme qui diroit 40 livres, mais qui sont moins fortes que les nostres. La mein d'Agra est une mein & demie de Surate.

Le *Cobit* est une mesure pour toutes les marchandises qui se doivent mesurer, & il y en a de diverses sortes, comme nous avons en Europe de diverses sortes d'aunes. On le divise par 24 *Tasots*; & comme la plus grande partie des marchandises des Indes se debite à Surate, voicy à costé qu'elle est la mesure du quart de Cobit de la ville de Surate divisé en six Tasots.

INDIGO.

L'Indigo d'Agra ou des villages circonvoisins couste la mein, mamoudis 94½

L'Indigo d'Amadabat couste la mein de 40 serres, mamoudis. 45

Amadabat est la ville où les Anglois & les Hollandois font teindre leurs toiles & rafiner leur salpetre, & tant pour l'achat que pour la vente il s'y fait un grand negoce.

EPICERIES.

Poivre.

IL y a de deux sortes de Poivre, l'un dont le grain est petit, l'autre dont le grain est gros, & que l'on distingue d'ordinaire en petit poivre & gros poivre. Le petit poivre se vend dans tout l'Orient aussi bien que le gros, & particulierement parmi les Mahometans qui en consument beaucoup. Car dans une livre de petit poivre il y a le double de grains que dans la livre du gros, & plus il y a de grains dans le pilau où ils en jettent à poignée, plus ces petits grains paroissent; outre que le gros poivre donneroit trop de chaleur à la bouche.

Le petit poivre vient de Bantam, d'Achem & de quelques autres lieux vers l'Orient.

Le gros poivre pour la plus grande partie, vient de la coste de Malabar; & Turicorin & Calicut sont les viles où on le va acheter. Il en vient aussi des terres du Roy de Visapour, & la vente s'en fait à Rejapour petite ville de ce Royaume. Les Hollandois qui le vont acheter ne donnent point d'argent; mais ils donnent en échange plusieurs sortes de marchandises, comme du coton, de l'opium, du vermillon & du vif argent, & c'est ce gros poivre que l'on transporte en Europe. Les 500 livres de ce gros poivre ne leur reviennent en troc qu'à 38 reales; mais sur ce qu'ils donnent en troc ils gagnent les

les cent pour cent. On le peut avoir argent comptant pour 28. ou 30. Reales, ce qui seroit l'acheter de cette sorte beaucoup plus cher que les Hollandois.

Le *Cargamon* est la plus excellente sorte de toutes les épiceries ; mais il est tres-rare, & comme il n'en croist que fort peu dans les seules terres de Visapour, on n'en sert en Asie que sur la table des Grands. Les 500 livres de Cargamon se vendent depuis 100 jusques à 1000 reales.

La *Canelle* vient de l'Isle de Ceylan. Autrefois les Portugais en tiroient des terres qui appartiennent aux Roys d'autour de Cochin. Mais depuis que les Hollandois ont pris cette ville, & qu'ils se sont rendus maistres de la coste de Ceylan où croit la canelle, voyant que celle des environs de Cochin leur faisoit tort, parce que n'estant pas si bonne que celle de Ceylan, elle se donnoit à grand marché, ils ruïnerent tous les lieux où elle croissoit; & ainsi il n'y a plus de canelle que celle de Ceylan, qui est presentement entre les mains des Hollandois. Quand les Portugais tenoient cette coste de Ceylan, les Anglois achetoient d'eux la canelle, & payoient pour la mein [illegible] mamoudis.

Prix des Epiceries que tiennent les Hollandois selon qu'ils les vendent à Surate.

Le clou se vend la mein, mamoudis. $103\frac{1}{2}$

La feüille, ou fleur de muscade la mein, mamoudis. $157\frac{1}{2}$

La noix muscade la mein, mamoudis. $56\frac{1}{4}$

Ces trois sortes d'epiceries sont les seules que les Hollandois ont entre leurs mains avec la canelle.

Le cargamon la mein, mamoudis. 50

Le poivre long la mein, mamoudis. 15

Bois de poivre long, mamoudis. 4

Le petit poivre fut acheté des Anglois pour le porter en divers lieux de l'Asie la mein, mamoudis. 14

Ils en prirent en quantité d'un marchand Indien, & à terme de huit mois.

Drogues

Drogues qui se trouvent dans Surate, & que l'on y apporte des pays Estrangers, avec le prix de chacune par mein.

Salpestre rafiné coûte la mein, mamoudis. 7
Sel Armoniac, mamoudis. 20
Gomme laque, mam. 7½
Gomme laque lavée, mam. 10
Gomme laque faite en cire d'Espagne, mam. 40
Il y en a de 50 & de 60. mamoudis la mein, & de plus encore quand on y veut ajoûter du musc.
Safran de Surate qui ne sert que pour la couleur mamoudis. 4½
Borax, mamoudis 35
Cumin blanc, mam. 8
Cumin noir, mam. 3
Arlet petit, mam. 3
Encens qui vient de la coste d'Arabie, mam. 3
Gingembre, mam. 7
Mira, la bonne s'apelle mira-gilet, mamoudis. 7
Mira-bolti qui vient de l'Arabie, mamoudis. 30
Sucre candi, mamoudis. 18
Casse, mamoudis. 2
Aratinat ; une sorte de graine qui est fort chaude, mam. 1
Fenoüil gros, mamoudis. 3½
Fenoüil petit & fort chaud, mam. 1½
Oupelote, sorte de racine, mam. 14
Cointre, mam. 5
Auzerout, qui vient de Perse, mamoudis. 120
Aloës Sucotrin, qui vient d'Arabie, mam. 28
Reglise, mam. 4
Yez-Cabouli, sorte de racine, mam. 12
Bois d'Aloës du grand morceau, mamoudis. 200
Bois d'Aloës du petit morceau, mamoudis. 400
Il y a de ce bois d'Aloës selon qu'il est gras, qui coute la mein, mamoudis. 4000

PRIX DES TOILES
tant blanches que de couleur.

Toiles blanches.

BAffetas, ou pieces de toile qui se font aux environs de Surate, comme à Brouta, Baroche, Renonsari & autres lieux, sont de 21 Cobits estant crûs, & estant lavés de 20 Gobits. Ceux de Brouta ne sont que de 20 Cobits estant crûs, & de $19\frac{1}{2}$ Cobits estant lavez. Ils sont tous d'une mesme largeur, à sçavoir de 22 Tasots. Voicy le prix des differens baffetas ou pieces de toile, & il n'y en a point de plus bas ni de plus haut.

Piece de toile coute, mamoudis	$2\frac{7}{8}$
Piece coute, mamoudis.	3
Piece coute, mamoudis.	$4\frac{1}{4}$
Piece coute, mamoudis.	5
Piece coute mamoudis.	6
Piece coute, mamoudis.	$6\frac{1}{2}$

Bafetas larges ou Dotis, larges de 31 a 32 Tasots, & qui tirent vingt cobits. Voicy leurs differens prix selon leur qualité.

Piece coute, mamoudis.	5
Piece coute, mamoudis.	6
Piece coute, mamoudis.	$7\frac{1}{4}$
Piece coute, mamoudis.	12

Si ces toiles n'estoient pas assez larges & assez fines, on les peut faire & plus larges & plus fines. On en fait d'autres de 20 Cobits de long & de 22 Tasots de large, qui coutent les unes 300 les autres 400. & 500. & quelques-unes jusqu'à 1000 mamoudis. Mais les Anglois & les Hollandois n'en veulent point emporter de si cheres. Voicy la liste des sortes qu'ils emportent jusqu'à 12 & 16 mamoudis.

Autres

Autres sortes de toiles qui se font aux environs de Masulipatan sur les terres du Roy de Golconda, & ces pieces s'apellent Betilles. *Voicy leurs differens prix.*

Piece ou *Betille* coute, mamoudis,	$2\frac{1}{2}$
Piece coute, mam.	5
Piece coute, mam.	$9\frac{1}{2}$
Piece coute, mam.	12
Piece coute, mam.	16

Il faut remarquer, que plus vous lavez ces sortes de toiles plus elles deviennent belles & pressées. Mais c'est tout le contraire pour celles qui viennent d'Agra, plus on les lave plus elles deviennent laides & pleines de duvet; elles ne font point de profit, & elles sont incontinent rompuës.

Toiles de Couleur

POur ce qui est des toiles de couleur, noire, bleuë, rouge, ou autres, on prend les Baffetas comme l'on veut, fins ou gros. Ils coutent teints ou à teindre autant l'un que l'autre, & pour teindre chaque piece, la battre, la plier, mettre la chape, & pour le papier où on l'envelope, on donne un mamoudi & demi.

Les chites ou pieces de Brampour coutent la piece, mamoudis. $2\frac{1}{4}$

Chites de Seronge longues de 16. Cobits, coutent la piece, mamoudis. 9

Mais il faut remarquer qu'il y a de ces chites à tout prix, à sçavoir de 30 & 40 mamoudis la piece.

Cotons filez, dont voicy les differens prix, & ils se vendent à la mein, c'est à dire au poids.

COton filé, la mein, mamoudis.	15
Coton filé, la mein, mamoudis.	20
Coton filé, la mein, mamoudis.	25

Prix des especes d'or.

Tous les Ducats d'or qui se font en Europe, soit dans l'Empire d'Alemagne, soit en Hongrie, Pologne, Danemarc, Suede, aux Pays-Bas & à Venise, doivent peser 9 vals & $\frac{1}{16}$ d'un Carat, sinon il faut suppléer au defaut. Les Indiens ont un poids de cent ducats, & si les cent ducats ne le pesent pas; on ajoûte ce qui manque. Toutes ces sortes de ducats valent 9 mamoudis & [illegible] pechas. Ceux de Venise valoient autrefois deux pechas de plus que les autres, parce qu'on les croyoit alors de meilleur or; mais depuis quelques années on a trouvé le contraire, & aujourd'huy on ne les veut pas mesme au prix des autres.

Le nouveau Jacobus vaut 22 mamoudis,

Pour ce qui est des Loüis d'or, des pistoles d'Espagne & d'Italie; & autres especes d'or; de l'or en œuvre; comme chaisnes d'or & autres ouvrages; & de l'or ou de l'argent en lingot, on le paye selon le titre. Mais quand le marchand peut avoir de l'or ou de l'argent en lingots, il y a plus de profit; car on ne perd pas la fabrique de la monnoye.

Du change ordinaire dans les Indes.

Tant sur les terres du Grand Mogol, que sur celles du Roy de Golconda, voicy comme les changes vont d'ordinaire pour Surate.

De Labor à Surate, de 7 à 7 $\frac{1}{2}$ pour cent.

De Janabat & d'Agra, de 4 à 5.

d'Amadabat, d'un jusqu'à un & $\frac{1}{2}$

De Bengale, de Patna, de Casembasar & d'Ougali, qui sont les lieux où l'on va prendre les soyes, les sucres, les toiles & le Borax, de 8 à 9 pour cent.

De Golconda & des lieux circonvoisins, où l'on prend les toiles & diamans, de cinq à six pour cent. Et pour Goa quatre pour cent.

De

De la nature des presens qu'il faut faire aux Princes Mahometans de l'Asie, dans les Estats desquels une Compagnie, ou un Marchand particulier pretend de negocier.

J'Ay dit plus haut, que le premier & principal fondement d'une Compagnie de Commerce est que l'argent ne manque point, & de prendre bien ses mesures de ce costé-là. Mais il y en a encore un autre qui n'est pas moins necessaire, qui est de se rendre d'abord favorables les Roys & leurs principaux Ministres dans le pays où la Compagnie veut trafiquer. Pour acquerir leur bien-veillance, il est inutile de recourir à d'autres moyens qu'à de beaux presens; car outre que c'est la coustume generale de toute l'Asie, de n'aborder aucun Prince ny grand Seigneur les mains vuides, ils aiment fort qu'on leur donne; & tiennent pour un affront, si un Estranger les vient salüer sans leur rien offrir.

Mais ce n'est pas encore assez que de leur faire un present, il faut connoistre leur goust, & faire en sorte que le present leur soit agreable. Sur quoy il faut remarquer comme une maxime generale, que les Mahometans estiment impur & souillé tout ce qui part de la main des Chrétiens, & qu'ils ne se servent jamais d'aucune chose qu'ils puissent acheter d'eux ou recevoir en present, qu'ils ne l'ayent lavée deux ou trois fois. Que si la chose ne se peut laver sans estre gastée, ils la méprisent & la rejettent comme estant inutile à leur usage, quelque precieuse qu'elle pust estre d'ailleurs. La Compagnie Angloise ayant un jour presenté, soit en son nom, soit au nom du Roy d'Angleterre, un carosse tres-riche au Roy de Perse, aprés qu'on l'eut fait laver & nettoyer plusieurs fois, le Roy Cha-sefi qui reguoit alors, estant jeune & moins zelé pour la Loy que les Princes ne le sont d'ordinaire dans un âge plus avancé, entra enfin dedans une seule fois au bout de deux ou trois mois, & ne fit que le tour de la place d'Ispahan, aprés quoy le carrosse demeura inutile pour toûjours, & chacun

chacun avec le temps en prit un lambeau. Le Roy s'y déplut d'abord, & dit qu'en se faisant traisner dans cette machine, il ne pourroit pas voir à la guerre ceux qui viendroient l'attaquer. Le Grand Duc de Moscovie s'avisa aussi de luy faire present d'un carosse, mais il en fit encore moins d'estat, & n'entra jamais dedans.

J'ay vû le riche & magnifique carosse que la Compagnie Françoise a envoyé en present au Grand Mogol, mais je doute fort qu'il en ait esté bien receu, ny qu'il ait jamais voulu s'en servir, parce que pour en oster la souillure que les Mahometans croyent, comme j'ay dit, estre attachée à tout ce qui part des mains des Chrestiens, on ne l'aura pû laver sans le gaster. Je suis bien persuadé qu'un joyau qui n'auroit cousté que la moitié de la somme qu'ont cousté à la Compagnie le carrosse & la chaise qui l'accompagnoit, auroient esté un present infiniment plus agreable au Grand Mogol, ou au defaut d'un joyau, si on n'avoit pû en recouvrer, un bassin de roupies d'or, montant à la somme dont on auroit voulu luy faire present.

La Compagnie Angloise fit present un jour au Grand Mogol, d'une *Simiane*, qui est une grande piece qu'on tend au devant d'un pavillon, afin que ceux qui sont à la porte, soient à l'abry des pluyes & du Soleil. Cette piece estoit magnifique & extraordinairement riche; mais parce que c'estoit un ouvrage des Chrétiens, & que pour s'en servir il l'auroit fallu laver, & par consequent gâter la broderie, on ne fit nul estat de ce present. Les joyaux mesme que les Chrétiens vendent ou donnent aux Princes Mahometans, sont lavez deux ou trois fois avant qu'ils s'en servent, mais sans se gaster. Et c'est par cette raison qu'une belle perle, ou qu'un autre joyau d'une belle pierre ou de plusieurs pierres sont les presens que ces Princes aiment le plus, les pouvant aisément purifier, pour s'en servir sans scrupule. Ces presens, dis-je, leur sont de beaucoup plus agreables, quoy qu'ils soient des productions de l'Orient, & qu'il semble que naturellement les hommes font plus d'estat des richesses

estrau-

estrangeres. Mais la perle vient aussi des Indes Occidentales, & mesme il s'y en trouve de plus grosses que dans l'Orient.

Remarque touchant les Courtiers des Indes.

LEs Courtiers des Indes sont d'ordinaire comme les Chefs de leurs familles, dont ils ont tout le bien entre les mains, pour le faire valoir. On choisit pour cela ceux qui ont tout ensemble le plus d'age & le plus d'experience, afin de pouvoir bien procurer les avantages de toute la parenté, estant comme les Depositaires & les Tuteurs de ses biens. Tous les soirs aprés qu'ils sont revenus de leurs affaires, & que selon la coûtume des Indiens qui ne soupent point, ils ont mangé quelque douceur, & bû une tasse d'eau, les plus vieux de la parenté s'assemblent au logis du Courtier, qui leur rend conte de ce qu'il a negocié ce jour-là, & ils tiennent conseil ensemble de ce qu'il devra faire à l'avenir. Sur tout on l'exhorte à prendre bien garde à ses affaires, & à tromper plûtost que d'estre trompé.

FIN.

RELATION
Nouvelle & Singuliere
DU
ROYAUME
DE
TUNQUIN
Avec plusieurs figures, & la Carte du Païs.

LIVRE QUATRIÉME.

CHAPITRE PREMIER

Discours general du Royaume de Tunquin, & de quelle maniere l'Auteur en a eu la connoissance.

LE Royaume de Tunquin a esté long-temps inconnu aux peuples de l'Europe, & ceux qui nous en ont écrit des relations n'ont pas bien reconnu le pays, ou ils n'en ont pas eu des memoires assez fideles. Ce n'est pas que je les veuille censurer; mais je dis seulement que celle que je donne ici au public tirée des memoires de mon frere, que je menay avec moy dans le second voyage que je fis aux Indes, & qui a fait onze ou douze voyages de Batavia, de Bantam & d'Achem au Tunquin, est plus exacte. J'en ay aussi recueilli d'autres des Tunquinois avec lesquels j'ay eu plusieurs conversations pendant le temps que j'étois à Batavia & à Bantam, où ils viennent faire leur principal negoce; & ce qui m'en a donné les plus grandes lumieres, c'est que ces negociants amenent toujours avec eux quelques Bonzes qui sont leurs Prestres, & aussi quelques gens de lettres pour appren-

apprendre à leurs enfans à lire & à écrire; car quand ils font des voyages en mer ils menent toutes leurs familles; c'est de ces Bonzes & de ces gens de lettres que j'ay tiré plusieurs memoires qu'ils me donnoient agreablement, parce qu'ils estoient fort aises d'apprendre aussi de moy la maniere du gouvernement de nostre France; & comme je n'ay jamais esté dans mes voyages sans avoir un atlas & plusieurs cartes particulieres, ils estoient ravis quand je leur montrois comment le monde est composé [illegible] les differens Estats & Royaumes.

Ce qui donne le plus de plaisir au Lecteur dans ces sortes de relations, est la persuasion qu'il peut avoir qu'elles sont fideles, & qu'elles partent d'un homme sincere & qui n'a pas dessein de les abuser. Mon frere qui estoit un homme hardy & intriguant, & qui aimoit à voyager comme moy, ayant oüy dire aux Indes beaucoup de belles choses du Royaume de Tunquin, resolut d'y aller; & comme il avoit un don particulier pour apprendre les langues en peu de temps, la langue Malaye luy fut bientost assez familiere, qui est celle des sçavans en ces quartiers de l'Asie, comme la Latine dans nostre Europe. Il apprit que la soye, le musc, & autres marchandises de cette nature estoient à beaucoup meilleur marché en ce pays-là qu'en tous les pays voisins, & que mesme le negoce s'y faisoit avec bien plus de fidelité. Sur cette instruction il équipa un vaisseau avec lequel il y a fait heureusement ses voyages.

Il portoit toûjours avec soy une bonne somme d'argent, & de plus il se munissoit de quantité de petits ouvrages curieux, pour en faire present au Roy & aux principaux de sa Cour, selon la coûtume generale de tous ces pays Orientaux, où il ne faut jamais se presenter devant les Princes ny les Grands Seigneurs avec les mains vuides. De cette maniere il fut bien receu dés la premiere fois qu'il aborda en ce pays, & le Doüanier qu'il fut saluer d'abord, & qui lui sceut bon gré du present qu'il luy fit d'une horloge à contre-poids, d'une paire de pistolets, & de deux tableaux qui representoient deux courtisanes,

alla aussi-tost en donner avis au Roy. Ayant eu ordre de se rendre à la Cour, & venant saluer ce Prince, tout le monde fut surpris de voir un étranger si éloigné de son pays parlant si bien la langue Malaye. Le Roy luy fit un tres bon accueil, & receut fort agreablement le present qu'il luy avoit apporté. C'estoit une tres-belle epée, dont la garde & la poignée estoient d'or, couvertes de rubis & d'émeraudes, la lame large de deux doigts ne tranchoit que d'un costé, comme sont celles des Tunquinois. Cette épée estoit suivie d'une paire de pistolets garnis d'argent; d'une selle de cheval à la Persienne en broderie d'or & d'argent avec la bride; d'un arc avec le carquois & les fleches; & de six tableaux de mesme nature que ceux qu'il avoit donnez au Doüanier. Toutes ces choses plurent fort au Roy, qui tira aussi-tost l'épée hors du fourreau pour la mieux considerer. En suite un de ses fils l'ayant prise, essaya si elle viendroit aussi bien à sa main que celles de leur pays, & se mit en posture comme s'il eut voulu allonger un coup. Mon frere voyant que ce jeune Prince s'y prenoit de bonne grace, mais à la maniere du pays, dit au Roy que s'il luy plaisoit il monstreroit au Prince comme cet exercice se faisoit en France, de quoy le Roy témoigna qu'il estoit bien content. Car s'il m'est permis de dire d'un frere ce qui en estoit, outre qu'il estoit assez bien fait, & qu'il avoit une belle disposition de corps, il n'avoit jamais guere trouvé d'homme dans les sales d'armes qu'il n'eust batu, & il s'estoit plu dans sa jeunesse à frequenter les Academies où il n'avoit pas perdu le temps.

Voilà de quelle maniere se passa cette premiere entrée à la Cour; car il fit plusieurs fois le voyage de Tunquin, & à toutes les fois qu'il retournoit, on luy faisoit de plus en plus des caresses. Ce qui acheva de le mettre tout à fait bien dans l'esprit du Roy & des principaux Seigneurs, est la complaisance qu'il avoit de joüer avec eux & jusqu'à de grosses sommes, de maniere que comme il estoit hazardeux il en fut dans un voyage pour plus de vingt-mille écus de perte. Mais

le

le Roy qui estoit genereux ne voulut pas qu'il la souffrit, & luy fit quelques presens qui la repararent. Ainsi dans le long sejour que mon frere fit en Tunquin, & avec les habitudes qu'il eut à la Cour, & le negoce qu'il fit dans le Royaume, comme il estoit curieux de tout sçavoir, il luy fut aisé de s'instruire bien particulierement de toutes choses; & c'est sur ses memoires que j'ay dressé cette relation. Mais je puis dire que j'ay travaillé aussi sur les miens propres, par l'entretien que j'ay eu souvent à Batavia & à Bantam avec quantité de Tunquinois qui y venoient pour negocier, & que je regalois exprés pour m'instruire de leurs coûtumes & de leurs ceremonies. Ils souhaitoient aussi que je les entretinsse reciproquement des nostres, je remarquois qu'ils prenoient plaisir à écouter ce que je leur faisois dire, que de mesme qu'en leur pays, la Noblesse en France s'acqueroit par la vertu & les belles actions, soit dans les armes, soit dans les negotiations dans les pays étrangers, où l'on a rendu quelque service considerable à l'Estat. Que l'étude des belles lettres faisoit aussi parvenir aux plus hautes charges de Judicature, & donnoit entrée aux gens capables jusques dans le Conseil secret du Roy; ce qu'ils trouvoient avoir beaucoup de rapport avec les loix & les coûtumes de leur pays, comme il se verra ensuite.

Voilà sur quels fondements cette relation est appuyée. Elle est fidele & assez exacte, & ce beau Royaume; dont l'on a parlé jusques à cette heure avec assez d'obscurité & d'incertitude, sera dépeint tel qu'il est, sans qu'aucune consideration me puisse porter à dire les choses autrement qu'elles m'ont esté connuës.

Pour observer un bon ordre dans cette relation, & conduire pied à pied le Lecteur à une parfaite connoissance de ce Royaume, je parleray premierement de son assiete, de son étenduë & de son climat. Puis je viendray à sa qualité, à ses richesses & à son commerce, qui sont les trois sources des forces des Estats. Aprés j'exposeray les mœurs & les coûtumes des peuples, soit dans l'œco-

l'œconomie particuliere, soit dans la societé civile, comme dans leurs mariages, leurs visites & leurs festins. Je feray ensuite paroistre les gens de lettres, entre lesquels je n'oublieray pas les Medecins, ny l'objet de leur art, c'est à dire les maladies qui regnent le plus en ce pays-*là*. Je traiteray de l'origine, du gouvernement & de la police du Royaume de Tunquin; de l'estat de la Cour, de l'avenement des Rois au trône & de leur pompe funebre, & en dernier lieu de la Religion de l'Estat. Ainsi je reduiray toute cette relation à quinze chapitres; les cinq premiers seront pour la description naturelle de ce Royaume; les cinq qui suivront pour la description morale, & les cinq derniers pour la description politique; ce qui est ce me semble le meilleur ordre qu'on puisse tenir en des matieres de cette nature. Au reste cette relation est comme une suite de celles que j'ay déja données de mes voyages de Perse & des Indes, & elle servira à éclaircir plusieurs choses touchant le commerce.

J'ose me promettre que la carte du pays, & les figures tirées aprés des desseins faits sur les lieux, ne contribueront pas moins au divertissement du Lecteur, qu'à l'intelligence de la matiere qu'elles expliquent.

CHAPITRE II.

De l'Assiette & de l'étenduë du Royaume de Tunquin.

IL y aura moins dequoy s'étonner, que nos predécesseurs ayent eu si peu de connoissance de ce Royaume, si l'on considere qu'ayant fait autrefois une portion considerable de celuy de la Chine, ses peuples, de mesme que les Chinois, se sont toûjours tenus enfermés dans leurs limites; sans se soucier d'avoir aucun commerce avec les autres peuples, qu'ils méprisoient & qu'ils estimoient barbares comme gens venus d'un autre monde; mais aujourd'huy qu'ils voyent que les étrangers les viennent trouver dans leurs pays, ils commencent à connoistre que

que les autres peuples sont aussi bien policez qu'eux, & l'envie leur a aussi pris de venir faire le commerce aux pays étrangers, comme je les ay veus à Batavia & à Bantam, s'humanisant avec tout le monde d'une maniere fort honneste. L'on croiroit que le climat de ce Royaume devroit estre chaud; il est neanmoins fort temperé, tant à cause de la quantité des rivieres qui arrosent le pays & envoyent toûjours quelque fraîcheur, que par les pluyes qui tombent dans leurs saisons, ce qui arrive ordinairement dans toute la Zone-torride, comme j'ay remarqué dans mes voyages des Indes; ainsi il ne sera pas mal aisé de croire que le pays est bon & fertile, & par consequent des plus peuplez, dequoy il sera parlé au chapitre suivant.

A l'Orient ce Royaume touche la Province de Canton *l'une des meilleures de la Chine.*

A l'Occident il confine avec le Royaume de Brama.

Au Septentrion il est borné par deux autres Provinces de la Chine, Junnan & Quansi.

Au Midy il a la Cochinchine & le grand Golfe de mesme nom.

Pour revenir au climat de ce pays, l'air y est si doux & si temperé, qu'il semble que toute l'année ne soit qu'un printemps continuel. On n'y a jamais vû ni neige ni glace, les arbres n'y sont jamais sans feüillages, la peste, la goute, la pierre, & autres maladies si communes en Europe, sont entierement inconnuës aux Tunquinois. Il n'y a que deux vents qui partagent entre eux toute l'année, l'un qui vient du Nord, & l'autre du Sud, & chacun regne six mois. Le premier rafraichit tellement la terre, qu'il n'y a rien alors de si delicieux que le sejour de Tunquin. L'autre commence à soufler depuis la fin de Janvier jusqu'à la fin de Juillet, & les deux derniers mois sont les mois des pluyes. Ce qu'il y a de facheux, tant en ce pays-là qu'en d'autres endroits des Indes, est que d'ordinaire de sept en sept ans il se leve des vents furieux appellez Ouragans, qui abattent les maisons, arrachent les arbres, & font d'étranges degats. Ils ne du-

durent communément que vingt-quatre heures ; & ne se font guere sentir que sur les mers du Japon, de la Chine, de la Cochinchine, de Tunquin & des Manilles, & tourmentent rarement les autres mers.

Les Astrologues de ces quartiers là croyent que ce vent tempestueux & terrible prend naissance des exhalaisons qui se forment dans les mines du Japon. Comme ce vent se rend tout d'un coup impetueux, quand il surprend un vaisseau en mer, les Pilotes n'ont point trouvé de meilleur expedient que de couper promptement les mats, afin qu'il ait moins de prise.

Dans cette belle étenduë de pays, qui égale presque celle de la France, on compte plusieurs Provinces dont les limites ne nous sont pas fort connus, les Tunquinois n'estant pas grands Geographes, & n'ayant pas esté aussi fort curieux d'écrire les Annales de leur nation. Mais des plus habiles d'entre-eux m'asseurerent toutefois à Batavia, que tant villes que bourgs il y en avoit dans le Royaume prés de vingt mille. Ils adjoûtoient qu'il y en auroit bien davantage, n'estoit que de mesme que les Cochinchinois leurs voisins, ils aiment fort l'eau, où ils demeurent plus volontiers que sur terre, & l'on void en effet la plûspart de leurs rivieres couvertes de bateaux qui leur servent de maisons, & qui sont fort propres bien qu'ils y tiennent aussi leur bestail. Il est temps de venir à la qualité du terroir, & de voir ce qu'il produit pour la nourriture de ces peuples.

CHAPITRE III.

De la qualité du Royaume de Tunquin.

CE Royaume pour la plus grande partie est un pays uny, qui se releve de fois à autre en des costeaux agreables. Ses plus grandes montagnes sont vers le Nord. Il est arrosé de plusieurs rivieres qui l'entrecoupent, entre lesquelles il y en a qui portent de grandes galeres & grosses barques, ce qui leur est fort avantageux

pour

pour leur negoce. Dans tout ce Royaume il n'y croist toutefois ny bled ny vin, parce que comme j'ay dit, il manque de pluye, qui n'y tombe qu'aux mois de Juin & Juillet; mais d'ailleurs il y vient une grande quantité de ris, qui est la principale partie de la nourriture des peuples, non seulement au Royaume de Tunquin, mais aussi dans la plus grande partie des Indes; ce ris sert aussi pour leur boisson; & ils en font mesme de bonne eau de-vie. Ils ont d'excellents fruits & fort differens des nostres, aussi bien que les arbres qui les portent. Les plus considerables sont le palmier, le gogavier, le papager, & l'araguer. Le palmier porte là ses fruits plus gros qu'en pas un lieu de l'Asie; la noix est de la grosseur de la teste d'un homme, & sa figure comme une noix de cocos, l'ecorce est fort dure, & quand on ouvre ce fruit on trouve une chair blanche comme la neige; le goust aproche de celuy de nos amandes, & dans chacun de ces fruits il y a environ deux grands verres d'une liqueur qui est tres rafraichissante & tres-agreable à boire. Le gogavier a beaucoup de ressemblance avec le laurier, & il y en a de deux sortes; l'un porte des pommes vertes au dehors, & rouges au dedans; mais celles de l'autre dont on fait plus de cas, tirent sur le jaune au dehors, & sont blanches au dedans, & du haut du fruit sort comme un petit bouquet, sa chair est pleine de pepins plus petits que les grains de nos grenades; & si on le mange avant qu'il soit meur, il resserre le ventre, au lieu que dans sa parfaite maturité il fait un effet contraire. Autrefois cette sorte de fruit estoit inconnuë au Royaume de Tunquin; mais depuis que les Portugais se furent postez à Macao ils y en porterent, & il s'est beaucoup multiplié. Le papager porte un fruit qui a beaucoup de rapport avec un petit melon, & dont le goust est delicieux. L'araguer croist haut & droit comme un mast de navire, ne portant des branches qu'au sommet, ce qui luy fait comme une couronne; son fruit ressemble à la noix muscade, mais il est un peu plus rond. Tous ces peuples cassent cette noix, & en maschent les morceaux avec des

feüilles

fueilles de betlé, y meslant un peu de chaux, ce qui leur tient les dents nettes, leur rend les levres vermeilles, & empesche qu'ils n'ayent l'haleine mauvaise. Ils ont de deux sortes de figues, les unes semblables aux nostres, les autres comme celles que l'on appelle figues d'Adam, qui sont longues comme le doit. On void encore en ce pays-là un arbre qui ressemble fort à nos saules, & qu'ils appellent l'arbre de poudre, parce que de son bois on fait du charbon, & de ce charbon de la poudre dont on se sert à la guerre. Le jamboger est un autre arbre fort haut, qui porte beaucoup de fruit de la grosseur d'une petite citroüille; le fruit est tout plein de grains comme la grenade, fort agreable & rafraichissant, & ces peuples en mangent beaucoup durant les chaleurs. Ils ont aussi sur les grands chemins quantité d'arbres plantez pour la commodité des voyageurs, afin qu'ils se puissent reposer à l'ombre. Et il y a tel de ces arbres sous lequel deux ou trois mille personnes se peuvent ranger, comme est celuy d'Ormus ou du Bander Abassi, que j'ay dépeint dans mes relations de la Perse, & dont plusieurs autres voyageurs ont fait mention. Quand les branches de cet arbre sont de dix à douze pieds de long, ils en sort d'autres petites branches qui tendent en bas, & qui peu à peu gagnant la terre, entrent dedans, & prennent racine, ce qui sert aprés comme de support & de pilier pour soûtenir les maîtresses branches. Il y en a de plus de trois cens pas de long, & qui de douze en douze, ou de quinze en quinze pas ont de ces supports. Son fruit est de la grosseur d'une de nos grosses noix, la peau en est rouge & le dedans n'est rien qu'une graine comme du millet. Il n'y a que les chauve-souris qui en mangent, & elles font aussi d'ordinaire leurs nids sur ces arbres. Je diray en passant, & de peur de l'oublier dans un autre endroit, que ces chauve-souris sont de la grosseur d'un bon poulet, & qu'une de leurs ailes est longue de plus d'un pied & demy de Roy. Elles ne branchent pas comme les autres oyseaux; mais on les void tout le jour penduës aux branches de ces arbres,

où elles s'acrochent par les pieds la teste pendant en bas. Elles ont à chaque aile sept ou huit crochets, de maniere qu'en les tirant d'un coup de fusil elles ne tombent pas en terre, mais demeurent toûjours acrochées par quelque endroit ; & l'on diroit de loin que ce sont de grosses poires qui sont sur l'arbre. C'est un grand ragoût pour les Portugais, & ils quitteroient des poulets pour en manger. Il est vray que la chair en est extraordinairement blanche, & quand elles sont jeunes elles sont fort delicates. Il m'est arrivé par deux fois d'en manger avec les Portugais qui croyoient me faire un grand regal, & j'avouë que si je ne l'eusse pas sceu j'aurois peut-estre crû manger des poulets. Pendant que je suis en train de parler des ragoûts du pays, je diray icy deux mots d'un espece de manger assez singulier pour y tenir sa place. Ce sont des nids d'oiseaux qui ne se trouvent qu'en quatre Isles qui sont vers la coste de la Cochinchine, qui sont marquées sur la Carte A, B, C, D. Ces oiseaux sont environ de la grosseur d'une irondelle, & composent leurs nids d'une matiere qui n'est ny tout à fait opaque ny entierement transparente : elle est de la maniere des oignons, c'est à dire de plusieurs pelures les unes sur les autres qui forment un nid d'une espece de gomme, qui se delaye dans l'eau tiede ; & qui entre dans tous les ragousts & sauces qui se font pour la viande & pour le poisson. Il semble en mangeant les choses qui en sont assaisonnées, que ces nids soyent composez de tous les aromates qui sont dans l'Orient ; ils son gros environ comme nos nids d'irondelles. Il s'en transporte par toutes les Indes, & mesme en Hollande pour la curiosité, mais principalement au Tunquin, qui confine, comme j'ay dit, avec la Cochinchine d'où vient ce rare ragout, qu'un de nos Traducteurs de relations modernes ne pouvant s'imaginer que des nids d'oiseaux se peussent manger, à cru que l'Auteur de la relation qui est Italien, a voulu dire nichée lors qu'il a écrit *nido* parlant de ces nids singuliers. Non seulement j'en ay apporté en France, & en ay presenté à des per-

personnes de la premiere qualité ; mais j'ay icy pour garants de la verité, de mes amis qui en ont apporté de Hollande, dont l'un est Monsieur de Villermont, dont le nom est celebre pour les grands voyages qu'il a faits dans les Indes de l'Occident. Luy & tous ceux qui en ont mangé conviennent avec moy, que toutes les épiceries ensemble ne font pas l'effet que fait un de ces nids pour l'assaisonnement des mets où l'on les employe.

Proche de ces quatre Isles où se trouvent ces nids d'oiseaux, il y en a cinq autres qui sont marquées dans la Carte 1.2.3.4.5. Dans ces cinq Isles il y a une si grande quantité de tortuës & si excellentes à manger, que les Tunquinois & Cochinchinois ne croient pas avoir esté bien traitez à un banquet où l'on n'en a point servy. Ces deux nations en sallent une prodigieuse quantité, qu'ils transportent aux pays estrangers & en font un grand negoce, & le plus grand sujet des guerres que se font ces deux Nations, vient de ce que les Cochinchinois ne veulent pas que les Tunquinois en viennent prendre, disant que ces Isles & cette mer leur appartiennent. Ce n'est pas seulement pour la viande, mais c'est aussi pour l'écaille qui fait un des grands negoces de l'Asie. Enfin ces tortuës font le mesme effet entre ces deux Nations, que fait la pesche du hareng entre les Anglois & les Hollandois.

Le Tunquin a aussi quantité d'ananas & d'orangers. Il y en a de deux sortes, les unes n'excedent pas la grosseur d'un abricot, les autres passent celles de nos oranges de Portugal, dont les unes & les autres ont le mesme goût ; & ont ce fruit six mois de l'année. Ils ont de mesme de deux especes de citrons, les uns jaunes, & les autres verts ; mais les uns & les autres si aigres qu'ils n'en pourroient manger sans se gaster l'estomach. Ils ne leur sont pas toutefois inutiles, & ils s'en servent comme l'on fait ici de l'eau forte à nettoyer le cuivre, le laiton, le fer, & autres metaux quand ils les veulent dorer, comme aussi pour les teintures ; & sur tout pour les teintures en soye. Ils s'en servent encore pour leurs lessives, & cela

& cela rend le linge parfaitement blanc, & en oste toute les taches. Dans tous les Estats du Grand Mogol on se sert de ce jus de limon pour les toiles de coton, & de là vient qu'elles sont si blanches que souvent cette grande blancheur éblouït la veuë.

Il se fait quantité de soye au Royaume de Tunquin, & tous ceux du pays, tant riches que pauvres, s'en font des habits. Les Hollandois qui pour leur negoce se fourrent par tout où il y a du gain à esperer, en enlevent tous les ans une telle quantité, qu'à present elle fait la plus grande partie de celle qu'ils negocient au Japon, au lieu qu'auparavant ils alloient prendre les soyes de Perse, de Bengale, ou de la Chine. Ils en prennent bien encore aujourd'huy en tous ces lieux-là, mais ils les transportent en Hollande. Je parleray de leur commerce au Japon, & de la perte qu'ils ont faite de l'Isle Formosa, dans un Traité que je donneray à part de la conduite des Hollandois en Asie.

Pour ce qui est des fleurs dont l'odeur soit agreable, les Tunquinois n'en ont guere que d'une sorte qu'ils appellent *Fleur de bague*. Elle vient comme un gros bouquet, & les branches de l'arbrisseau qui la porte, s'estendent en serpentant. Comme ils ont quantité de sucre, ils en mangent aussi beaucoup quand il est encore dans les cannes, n'ayant pas l'addresse de le bien rafiner; & ce qu'ils en peuvent rafiner grossierement, ils le mettent par petits pains qui ne pesent guere qu'une demi livre. Ils en consument beaucoup, parce qu'ils en mangent à tous leurs repas, dans la creance qu'ils ont qu'il aide à la digestion.

Il n'y a dans tout le Royaume ni lions, ni asnes, ni moutons; mais les forests sont pleines de tigres, de cerfs & de singes; & les campagnes de bœufs, de vaches & de pourceaux. Pour des poules, des canars & des tourterelles, il y en a sans nombre, & c'est ce qui fait la meilleure partie de leurs festins. Leurs chevaux sont d'assez belle taille, & il y en a toûjours quatre à cinq cens dans les écuries du Roy, qui entretient aussi pareil

nombre d'elephans, dont une partie est pour le service de sa maison, & l'autre est dressée pour la guerre. Ces elephans sont d'une prodigieuse grandeur, & en aucun lieu de toute l'Asie il n'y en a point de si hauts ni de si adroits. Car ils se plient & se mettent si bas, qu'on peut monter dessus sans avantage. Ils n'ont point de chats, mais bien une sorte de chiens qui leur rendent le mesme office, & qui veillent toute la nuit pour prendre les souris & les rats qui sont fort gros & fort importuns. On void peu d'oyseaux en l'air, lequel vers le soir paroist souvent tout noir de ces petits moucherons qui se fourrent la nuit dans les maisons, & empeschent de dormir, non seulement par le bruit qu'ils font, mais encore par leurs piqueures, & c'est une des plus facheuses incommoditez du pays. Pour s'en delivrer en quelque sorte, une heure avant que de s'aller reposer ils prennent la petite gousse qui sort de dessus le ris quand on l'a batu, & la jettent sur un peu de feu dans une poisle, afin que cela rende de la fumée, qui fait mourir ou fuir ces moucherons qui s'enfuyent par une petite fenêtre que l'on laisse ouverte. Outre cela on couvre le lit d'un grand pavillon qui traisne à terre, & qui d'ordinaire est fait en forme de rests fort pressé, afin d'avoir un peu d'air; mais malgré toutes ces precautions il ne se peut faire qu'en se levant on n'en ait quelques piqueures. Mais ce qui est encore plus facheux & plus incommode en ce pays-là, est la quantité de petites fourmis blanches. Quoy qu'elles soient fort petites, elles ont les dens si aiguës & si tranchantes, qu'elles coupent des colonnes de bois en peu de temps; & si l'on n'y prend bien garde dans les lieux où l'on enferme les bales de soye, elles les coupent en vingt-quatre heures comme si on les avoit sciées par le milieu. Au Royaume de Golconda on est aussi fort incommodé de cette mesme sorte de fourmis, parce que comme le pays est fort chaud, on n'a pour tout habit qu'une petite chemise & d'une toile fort deliée. Il m'est souvent tombé de ces fourmis du planché sur le derriere du col, & par tout où elles courent sur la chair il y vient

d'abord

d'abord de grosses ampoulles ; mais elles s'en vont incontinent en les lavant avec de l'eau fraiche.

J'ay dit que les Tunquinois ont quantité de poules & de canars ; il faut ajoûter la maniere dont ils sçavent garder les œufs de ces animaux qui se conservent deux ou trois ans sans se gaster ; ils les sallent, & pour leur faire prendre sel ils prennent un grand vaisseau qu'ils emplissent d'eau, dans laquelle ils jettent une quantité de sel, & pour sçavoir si la saumure est faite, ils jettent un œuf dedans, & si l'œuf va au fond, c'est que la saumure n'est pas faite, alors ils rejettent du sel ; car quand elle est faite, l'œuf demeure dessus ; cette saumure estant faite, ils prennent de la cendre qu'ils meslent avec cette saumure, tant qu'elle soit en paste, & de cette paste ils en entourent chaque œuf, & puis ils l'envelopent d'une grande feüille d'herbe qui ressemble à nos feüilles de porrées, & les mettent dans de grands pots de terre qu'ils couvrent bien, & de cette sorte ils se conservent comme j'ay dit, deux ou trois années.

En d'autres pays des Indes où l'huile est en quantité, comme dans les terres du Grand Mogol, & aux Royaumes de Pegu, & d'Arachan, ils mettent les œufs dans de grands vaisseaux de terre bien vernis, & puis remplissent le vaisseau d'huile, qui est faite d'une petite graine noire comme la graine de navete ; car pour de l'huile d'olive, lors qu'on a passé Alep, on ne voit plus d'oliviers dans toute l'Asie, si ce n'est dans un seul lieu de la Perse proche de Casbin, où entre des montagnes on void une petite plaine d'environ une lieuë de long & demi-lieuë de large toute pleine d'oliviers ; mais on en fait tres-peu d'huile, & l'on garde les olives pour les manger. Pour revenir aux œufs, ce sont les principales provisions pour les navires ; mais on aime mieux les œufs salez que ceux qui sont conservez dans l'huile ; parce qu'avec les premiers il n'est pas besoin de porter du sel en mer, ni de saler le ris en le cuisant. Quand ils le veulent manger, ils font cuire de ces œufs jusques à ce qu'ils soient durs, & à chaque bouchée de ris ils pren-

prennent de l'œuf la grosseur d'un pois, ce qui fait le mesme effet qu'un bon grain de sel. Au reste il n'y a point au Royaume de Tunquin de mines d'or, ny d'argent, & l'on n'y fait point batre monnoye. Je diray au chapitre suivant de quelle maniere ils font leurs payemens dans le negoce.

CHAPITRE IV.

Des richesses, du commerce, & des monnoyes du Royaume de Tunquin.

LEs principales richesses du Royaume de Tunquin consistent dans la quantité de soyes qu'ils vendent aux Hollandois & autres étrangers qui les viennent enlever, & dans le bois d'aloës. J'ay deja parlé de la nature de ce bois dans mes relations des Indes, & montré qu'il y en a qui vaut jusqu'à mille écus la livre selon qu'il est bon & plein de graisse. Il y en a aussi qui ne vaut que trois écus; mais il n'a aucune graisse, & n'est guere propre qu'à faire de petits cabinets, ou des grains pour pendre au col. Tous les Mahometans, & principalement ceux qui laissent croistre leur barbe comme les Turcs, & les Arabes, font grand cas de ce bois, & quand ils se rendent visite, on apporte aussi-tost la cassolete où l'on en jette un petit morceau qui rend une fumée & une odeur agreable, dont ils parfument leurs barbes en levant les mains au ciel, avec ces mots, *Elhemed Illahh*, c'est à dire, *graces à Dieu*. Quand il est gras, en n'en jettant sur le feu que la grosseur d'un pois & l'ayant un peu moüillé, il rendra plus de fumée que ne feront des morceaux gros comme le poing où il y aura peu de graisse. Ainsi lors que ce bois se trouve d'une bonté extraordinaire, il n'a point de prix. L'an 1642. que les Portugais eleverent Dom Jean Duc de Bragance sur le trône, ceux de Goa furent au Japon pour une occasion que je diray ailleurs, & qui feroit icy une trop grande interruption. Entre les presens qu'ils porterent au Roy, il n'y en eut

point

point qui fust si considerable, qu'une piece de ce bois d'Aloës qui avoit six pieds de haut & deux de rondeur. Elle avoit coûté quarante mille *pardos*, qui sont cinquante quatre mille livres de nôtre monnoye, & je l'ay veuë en Perse au logis des Peres Augustins qui l'y rapporterent du Japon, où ils n'eurent pas lieu de l'offrir au Roy. Ils avoient dessein de la présenter au Roy de Perse; mais elle avoit esté en partie gastée de l'eau de la mer & estoit déja comme pourrie, de sorte que lors qu'on en mettoit un morceau au feu il en sortoit une puante fumée. Car quand les Portugais revinrent du Japon, ils eurent si mauvais temps que toutes les marchandises qui estoient dans leur vaisseau furent gatées des tempestes, & qu'estant de retour à Goa tout ce qu'ils avoient remporté estoit comme pourri. Le Superieur des Augustins d'Ispahan me fit scier une tranche de ce bois que j'apportay à Paris, & j'en fis present à Monsieur Brunier premier Medecin de feu Monseigneur le Duc d'Orleans.

Il y a d'autant plus de plaisir & d'avantage de negocier avec les peuples du Tunquin, qu'ils ont plus de fidelité & de franchise dans le commerce que les Chinois, qui vous trompent s'ils peuvent, & c'est bien mal-aisément qu'on peut se defendre de leurs artifices, ce que j'ay souvent éprouvé en mon particulier. Quand on leur a vendu quelque chose, & qu'ils voyent que le marché ne leur est pas trop avantageux, voicy de quelle maniere ils s'en debarrassent. Comme ils ont d'ordinaire de trois sortes de reales, les unes qui sont du poids legitime, d'autres qui sont legeres de quatre, & d'autres de huit pour cent, s'ils ne veulent pas tenir le marché ils presentent le payement de la marchandise en reales legeres qu'ils ont rognées, & ainsi il est rompu. Il n'y a point au monde de negocians si subtils, tout leur est propre, ils ne refusent jamais rien à acheter, jusques à de vieux souliers, & si vous ne leur en voulez vendre qu'un ils le prendront, sans s'informer pourquoy vous ne vendez pas l'autre. Mais pour ceux de Tunquin ils vont plus rondement dans le negoce, & l'on est bien aise d'avoir affai-

affaire avec eux. J'ay dit qu'ils n'ont point de mines ny d'or, ni d'argent, & qu'ils ne font point batre monnoye. Ainsi dans le commerce ils se servent pour les payemens de certains pains d'or, comme ils viennent de la Chine, & dont les uns valent trois cents livres de nostre monnoye, les autres six cents. Ils se servent aussi de barres d'argent comme on les apporte du Japon; & pour les petits payemens, ou ils coupent des morceaux de ces barres selon la somme qu'il faut compter, ayant chacun leur balance preste, qui est comme une maniere de nos Romaines; ou bien ils le font en monnoyes étrangeres, qui sont le plus souvent des reales d'Espagne. Cet or & cet argent leur viennent de la Chine & du Japon, pour la grande quantité de soyes qui sortent de leur païs, & qui avec le musc & le bois d'aloës, sont, comme j'ay dit, leurs principales richesses.

CHAPITRE V.

Des forces tant par mer que par terre du Royaume de Tunquin.

CEux qui ont écrit avant moy du Royaume de Tunquin portent bien loin ses forces, tant celles de terre que celles de mer, & luy donnent un nombre prodigieux de soldats & de galeres. Il y en a qui ont écrit que les troupes qui se devoient trouver d'ordinaire au rendez-vous, estoient douze mille chevaux, deux mille élefans, tant pour la guerre que pour porter les tentes & le bagage de la maison du Roy & des Princes, trois cens mille fantassins & trois cens galeres; & comme le Royaume est tres-puissant en munitions de guerre & de bouche, qu'en temps de guerre toute l'armée passoit cinq cens mille hommes; mais il y a bien à dire de ce qu'ils en ont écrit. Voici le nombre de ce que mon frere vid en l'an 1643. lorsque le Roy vouloit faire la guerre contre celuy de la Cochinchine pour quelques vaisseaux que son peuple avoit pris aux Tunquinois; mais cela fut appaisé par les

ambaſſadeurs qui furent envoyez par le Roy de la Cochinchine au Roy de Tunquin qui luy en firent ſatisfaction.

L'armée du Roy de Tunquin qui devoit marcher étoit composée de huit mille chevaux, de nonante & quatre mille fantaſſins, de ſept cents vint & deux elefans, cent trente pour la guerre & les autres pour le bagage de la maiſon du Roy & de quelques Princes, & trois cents dix-huit tant galeres que barques fort longues & étroites qui vont à rames & à voiles, voilà ce que mon frere en avoit remarqué. La condition de ſoldat eſt tres-penible & tres-peu avantageuſe au Royaume de Tunquin. Car ils ſont tellement attachez toute leur vie au ſervice de la guerre, que bien qu'ils ſoient capables de quelque autre travail, par lequel ils pourroient ſubvenir à l'entretien de leur famille, on ne leur permet pas de s'y occuper. Les jours qu'ils ne ſont point de garde, ils ſont obligez d'accompagner leurs Capitaines en quelque lieu qu'ils veuillent aller, & il faut qu'ils aillent tirer de l'arc deux fois la ſemaine en leur preſence. Les Compagnies ſont d'ordinaire de cent juſqu'à cent trente hommes, & ceux de chaque Compagnie qui ont fait les deux meilleurs coups ont pour leur recompenſe, l'un deux mois de gages, & l'autre un mois, ce que l'on leur paye en ris. Celuy qui a le plus mal tiré, eſt obligé la premiere fois qu'il monte la garde d'eſtre le double de temps en ſentinelle. Tous les Capitaines font gloire que les armes de leurs ſoldats ſoient toûjours propres & claires comme l'argent. S'ils y apperçoivent quelque roüille, on leur oſte huit jours de gage pour la premiere fois; & pour la ſeconde ils ſont tres rudement châtiez. Pour ce qui eſt de ceux qui ſervent ſur les galeres ils ſont traitez à proportion; & les Capitaines qui ſervent ſur terre font venir auſſi leurs ſoldats ſur ces galeres en certains jours, afin qu'ils apprennent auſſi à bien ramer. La raiſon de cela eſt, que de tout temps les Rois de Tunquin & tous les Princes ſe ſont toûjours plû, & ſe plaiſent encore plus que jamais à voir les combats de galeres. Pour prendre ce divertiſſement, le Roy avec une partie de ſa Cour va demeurer

quelques jours à une de ses belles maisons qui est sur le bord de la plus grande riviere de son Royaume; & c'est une grande gloire pour un de ses Capitaines, quand en cette rencontre ses soldats r'emportent la victoire. Comme elle ne s'emporte qu'à force de rames, il y a de ces soldats qui font telle force qu'ils tombent morts la rame à la main, & le Roy seul est le juge du combat. Comme il y prend beaucoup de plaisir, il envoye un élefant au Capitaine qui a remporté le prix, & luy donne de plus trois mois de gages. Quand un soldat vient à mourir dans cet exercice, la veuve ou ses heritiers ont deux années de paye; mais avec toute leur peine & tout leur travail, ces gages des soldats sont si petits qu'il n'y a pas dequoy entretenir leurs femmes & leurs enfans. Mais comme en ce païs là ils se marient fort jeunes, les femmes tant des soldats que des autres gens de basse condition qui aiment naturellement le travail, apprennent de bonne heure quelque mestier pour aider à l'entretien de la famille. Les Capitaines ont aussi de leur costé dequoy s'occuper, & sont obligez de faire dresser les élefans pour la guerre, de telle sorte qu'ils n'ayent point de peur des feux d'artifice; & de faire bastir des lieux le long des rivieres où l'on puisse mettre les galeres à couvert, quand on les retire de la mer ou des rivieres dans le mauvais temps. Tous ces Capitaines & autres Officiers du Roy, & les Seigneurs de la Cour, que d'un nom general on appelle Mandarins, n'ont que quatre jours à chaque Lune pour se divertir, deux lors qu'elle se renouvelle, & deux en son plein. Voilà en peu de mots ce qui regarde la description naturelle de ce Royaume; venons à la description morale, & aux mœurs & coûtumes des habitans.

CHA-

N.° 1. Le grand Chancelier du Royaume de Tunquin. 2. 3. 4. Mandarins ou Officiers de guerre. 5. Chancelier chef de toutes les jurisdictions du Royaume. 6 et 7. Mandarins de Lettres ou Officiers de Judicature. 8. Premier huissier.

CHAPITRE VI.

Des mœurs & coûtumes des peuples du Royaume de Tunquin.

LEs peuples de Tunquin sont naturellement doux & pacifiques, se soumettant fort à la raison, & condamnant les emportemens de colere. Ils estiment plus les ouvrages des païs étrangers que les leurs propres, bien qu'ils n'ayent pas encore beaucoup de curiosité de voir d'autres terres que celles où ils ont pris naissance, & où ils veulent, disent-ils, toûjours demeurer pour honorer la memoire de leurs ancestres. Ils ont la voix naturellement douce & agreable, la memoire heureuse, & dans leur langage qui est fleuri, ils usent incessamment de belles comparaisons Ils ont parmi eux de bons Poëtes, & des gens qui cultivent les sciences, comme il sera dit en son lieu, & ils ne cedent point aux Chinois leurs voisins de ce costé là.

Les Tunquins tant hommes que femmes, sont pour la plus grande partie de belle taille, d'un teint un peu olivastre, & ils admirent & loüent fort la blancheur des Européens. Ils n'ont pas le nez & le visage si plat que les Chinois, & en general ils sont mieux faits. Leurs cheveux sont fort noirs, & ils les portent aussi longs qu'ils peuvent croistre, estant fort soigneux de les peigner. Le menu peuple les tresse, & les attache comme un gros bourlet au haut de la teste; mais les nobles, les gens de Justice & les simples soldats les lient autour du col, afin qu'ils ne viennent point battre sur le visage. Ils ne croyent pas avoir de belles dents, jusques à ce qu'ils les ayent renduës noires comme du jaye, & ils laissent croistre leurs ongles, les plus longs entre eux estant les plus beaux.

Leur habit est grave & modeste; c'est une longue robe qui leur va jusqu'aux talons, à peu prés comme celle des Japonnois, & il n'y a point de distinction pour la maniere de s'habiller entre les deux sexes. Cette robe se lie par le milieu du corps avec une ceinture de soye ou meslée d'or

&

& d'argent, dont l'ouvrage est aussi beau d'un costé que d'autre. Mais pour ce qui est des soldats, leur robe ne va pas jusqu'au genou, & leurs caleçons s'arrestent à my jambes, n'ayant ni bas ni souliers.

Le menu peuple est esclave une partie de l'année; car à la reserve des bourgeois de la ville capitale où le Roy tient ordinairement sa Cour, tous les gens de mestier quels qu'ils soient, menuisiers, charpentiers, serruriers, massons, & autres, sont obligés de travailler tous les ans durant trois Lunes pour la maison du Roy, & durant deux autres Lunes pour les Mandarins ou Grands Seigneurs (car les Tunquinois comptent les mois par Lunes) le reste de l'année est à eux, & ils travaillent pour ceux qui les payent & pour l'entretien de leur famille. Ils appellent en leur langue ce service *Viecquay*, c'est à dire, condition d'esclave. Mais ils ont encore d'autres sujections plus facheuses que celle-là, qui est d'ébrancher les arbres, de quoy en partie on nourrit les élephans. C'est une rude courvée, à laquelle ils furent condamnez par le bisayeul du Roy qui regne à present, aprés qu'il eut appaisé les guerres civiles qui troublerent son Royaume, & qu'il eut mis ses sujets rebelles à la raison. Comme ils luy avoient donné beaucoup de peine, & qu'il ne put les dompter qu'avec une grande perte de son armée, son Conseil estoit d'avis qu'il en fit mourir une partie, mais il aima mieux leur donner à tous la vie, & les condamner eux & leur posterité à ce penible service, dont il pouvoit avec le temps tirer beaucoup d'avantage.

J'ay dit ailleurs que les Tunquinois aiment fort à demeurer sur les rivieres, qui sont en leur païs exemptes de crocodiles & d'autres animaux dangereux, qui se trouvent en quantité dans le Nil & dans le Gange. Sur quoy il faut remarquer que ces rivieres se debordent tous les ans aprés la chute des pluies & durent quinze jours ou trois semaines au plus, mais d'une telle maniere & si effroyablement, qu'elles emportent souvent des bourgs & des villages entiers; & alors une partie de ce Royaume a la face d'une mer, comme on nous represente la basse Egypte dans les inondations du Nil.

CHA-

CHAPITRE VII.

Du mariage des Tunquinois, & de leur severité pour les adulteres.

LEs Tunquinois ne se peuvent marier si le pere & la mere n'y consentent, & quand les peres & meres sont morts il leur faut avoir l'aveu de leurs plus proches parens. Il faut aussi avoir le consentement du Gouverneur ou Juge du lieu où se fait le mariage, & pour l'obtenir il est necessaire de luy faire quelque present. Mais comme ces gens-là exigeoient souvent du pauvre peuple plus qu'il ne pouvoit donner, & qu'ainsi plusieurs mariages ne se faisoient pas au grand desavantage du bien public; le Roy qui regnoit l'an 1639. ayant esté averty de cet abus & de ces extorsions, fit un Edit pour regler la chose & brider l'autorité que prenoient ces Gouverneurs. Il ordonna que le garçon qui se voudroit marier payeroit certaine somme à proportion de son bien, ce qui pouvoit monter à deux & un quart pour cent; & que ceux qui n'auroient pas au delà de cent écus vallant, ne payeroient rien. Comme le menu peuple, tant hommes que femmes, est naturellement fort laborieux, tout ce que les filles peuvent gagner, elles le conservent pour leur mariage, & pour avoir deux ou trois belles robes, avec le collier de coral ou d'ambre jaune, & plusieurs grains qu'elles attachent à leurs cheveux, lesquels elles laissent pendre sur leur dos & font consister leur beauté dans leur longueur. Il ne se fait point de mariage sans festin, & il faut que les gens soient bien pauvres quand la feste ne dure que trois jours; car souvent elle va jusqu'au neuviéme. Dés le lendemain des noces le mary appelle sa femme sa sœur, & la femme appelle son mari son frere. La loy du Royaume permet à l'homme de repudier sa femme quand il luy plaist, ce qu'il faisoit souvent pour des causes bien legeres; mais la femme n'a pas le mesme privilege, ou du moins quand elle veut demander la separation il y faut bien du mistere. Les Tunquinois disent que

cette loy fut faite pour tenir les femmes dans leur devoir, & pour les obliger de porter toûjours grand respect à leurs maris. Qand le mary veut venir à cette separation (ce qui arrive moins frequemment depuis quelque temps) voicy la maniere dont il s'y prend. J'ay remarqué dans mes relations qu'il y a quelques pays dans l'Orient qui ne touchent point la viande avec les doigts, mais qu'ils se servent de deux petits bastons de la largeur du petit doigt, & longs de six pouces, proprement dorez & vernissez, ce qui leur tient lieu de fourchettes pour prendre les viandes Le mary voulant donc repudier sa femme, il prend un de ses bastons & un de ceux de sa femme, & les ayant rompus, chacun en prend la moitié qu'il fait coudre dans un morceau d'etofe de soye, où il la garde & conserve, alors le mary est tenu de rendre à la femme ce qu'elle a apporté, & de garder les enfans qu'ils ont eus ensemble. Mais, comme j'ay dit, ces divorces sont bien plus rares qu'ils n'estoient auparavant,

Au reste les loix du Royaume sont tres rigoureuses contre l'adultere. Si l'on peut prouver qu'une femme y est tombée, & qu'elle en soit convaincuë, on la jette à un élefant dress à cette cruelle fonction, lequel l'enleve d'abord avec sa trompe, puis estant retombée à terre la foule aux pieds & l'écrase jusques à ce qu'il ne luy sente plus de vie.

Du temps que mon frere estoit à la Cour de Tunquin, il fut témoin du severe châtiment auquel une Princesse fut condamnée pour avoir esté surprise avec un Prince, & parce que l'histoire est assez particuliere & assez tragique, je veux bien la donner icy en peu de mots. C'est la coûtume dans tout l'Orient, que lors qu'un Roy meurt on renferme dans un quartier reculé au fond du Palais, toutes les femmes dont il s'est servi durant sa vie. On leur donne à chacune deux filles pour les servir, elles mangent seules, & sont tellement recluses qu'elles ne voyent plus personne jusques à leur mort. On ne sçait par quel moyen & par quelle intrigue un des Princes du

sang

sang cousin du Roy avoit vû autrefois une des femmes du feu Roy son oncle, & dans l'envie qu'il luy prit de la voir encore, pour vaincre toutes les difficultez qui s'y opposoient, & tromper toutes les gardes des portes, il eut recours à une ruse qu'il estoit assez difficile de decouvrir. Il faut sçavoir auparavant, qu'au Royaume de Tunquin comme aux autres Royaumes de l'Asie, dans les maisons des Roys & celles des Grands Seigneurs, la cuisine est ordinairement separée du logement ; & que le plus souvent le jardin est entre deux ; de maniere qu'aux heures des repas pour transporter les viandes d'un lieu à l'autre, les officiers se servent d'une façon de caisse où l'on repose les plats, & de peur que les viandes ne se refroidissent, ces plats sont supportez par de petits bastons traversans & éloignez d'un pouce l'un de l'autre, sous lesquels il y a une platine de fer percée à jour, élevée d'un demy pied au dessus d'une autre qui fait le fond de la caisse, & c'est entre ces deux platines qu'on met du charbon allumé pour conserver la chaleur aux viandes. J'ay veu à Versailles des caisses à peu prés de cette sorte, & pour le mesme usage, si ce n'est qu'on n'y pouvoit mettre du feu comme à celles de Tunquin. Ces caisses estant portées par deux hommes ; ce Prince Tunquinois dressa si bien sa partie, qu'il fut mis dans celle où l'on portoit à manger à l'appartement de la Princesse qu'il vouloit voir ; & il ne put y estre que peu de jours sans que la chose fust découverte. Il fut aussi-tost amené devant le Roy qui le fit charger de fers au col, aux bras & par le milieu du corps, & afin qu'il fust veu de tout le peuple, il ordonna qu'il seroit promené de la sorte cinq mois durant. En suite il fut enfermé dans une étroite prison, où il demeura sept ans jusqu'à la mort du Roy, aprés laquelle son fils venant au trone il luy donna la liberté, à condition qu'il iroit servir sur les frontieres du Royaume pour simple soldat. Pour ce qui est de la Princesse, elle fut enfermée dans une petite chambre au haut d'une tour, où elle demeura douze jours sans qu'on luy donnast ni à boire ni à manger ;

aprés

aprés quoy l'on décrouvrit la chambre, afin que la grande ardeur du ſoleil achevaſt de l'extenuer & de luy oſter la vie, qu'elle perdit ainſi cruellement au bout de trois jours. Les deux filles qui la ſervoient n'eurent pas plus de grace, & dans la grande place qui eſt devant le Palais, elles furent expoſées aux élefans qui les ſaiſirent d'abord avec leurs trompes, & les jettant à terre à demy étouffées acheverent des les écraſer ſous leurs pieds. Il reſtoit les deux porteurs de la caiſſe qui furent écartelez, non pas comme en Europe lors qu'un homme eſt tiré à quatre chevaux, mais eſtant attachez à quatre demy galeres par les deux bras & par les deux jambes, de maniere que les rames allant de concert, un homme eſt auſſi-toſt demembré. Lors que j'eſtois au Royaume de Bengala, je vis à Daca ville ſur le bord du Gange, faire la meſme juſtice d'un Brameré, qui avoit voulu trahir Cha-Eſtkan oncle du Grand Mogol pour le livrer au Roy d'Arachan; & c'eſt le meſme Brameré qui avoit fait autrefois pluſieurs mauvais tours à Sultan Sujah frere d'Oreng zeb qui regne à preſent dans l'Indoſtan.

CHAPITRE VIII.

Des viſites, feſtins, & divertiſſemens des Tunquinois.

ENtre tous les peuples d'Orient les Tunquinois ſont fort ſociables, & ſe rendent volontiers viſite les uns aux autres. d'Ordinaire ils le font ſur le midi dans la plus grande chaleur du jour, & chacun marche alors avec une ſuite ſelon ſa condition. Les Princes & les Mandarins montent ſur leurs élefans, on ſe font porter dans une maniere de brancar où ils ſont couchez, ou aſſis. Six hommes les portent, autres ſix marchent aprés pour les relayer. Leur ſuite eſt d'ordinaire de cinquante à ſoixante hommes, & il ne leur eſt pas permis d'exceder ce nombre-là. Pour ce qui eſt des ſimples Gentilshommes, & des Officiers de la Cour qui vont à cheval, chacun ne peut avoir au plus que ſept valets aprés ſoy. Ils marchent inceſſam-

ceſſamment du betlé, comme font tous les autres Aſiatiques dans les lieux où il s'en trouve, & j'ay aſſez parlé de cette feüille dans mes precedentes relations. Il y en a tel qui en conſume plus de cent par jour; car ſoit dans la maiſon, ſoit dans les ruës, ſoit à la campagne ils en ont à toute heure dans la bouche. Quand ils vont voir un amy, ce ſeroit leur faire un grand affront ſi en ſortant on ne luy preſentoit pas la boite du betlé pour en prendre à ſa diſcretion.

Plus cette boite eſt magnifique & plus il y a d'honneur pour celuy chez qui on preſente le betlé: Et lors qu'un Prince ſe marie, d'ordinaire il envoye trois de ces boites à ſon épouſe, dont j'en ay vu quelques-unes au logis de quelques Princes à la Cour du Grand Mogol qui revenoient à quatre & cinq cents mil livres; l'une ſera couverte de diamans, l'autre de rubis & de perles, & l'autre d'émeraudes & de perles, ou de quelques autres pierreries. A mon cinquiéme voyage de Perſe & des Indes j'en portay une que j'avois fait faire. A la verité elle n'étoit pas de ſi grand prix, mais de la maniere galante dont elle eſtoit faite, & par la beauté des émaux & des émeraudes & rubis & perles qui faiſoient les grains des fleurs qui relevoient agreablement cet ouvrage, je puis aſſurer qu'elle meritoit quelque eſtime. Quand je fis faire cette boite, mon deſſein eſtoit de la porter au Grand Mogol; mais comme le Roy de Perſe eſt le premier Monarque que les Francs vont ſaluer, parce que dés qu'un étranger entre dans la frontiere de ſon pays le Gouverneur luy en donne avis, & comme il aime les Européans, s'ils ont apporté quelque choſe de beau & de curieux, il ne le laiſſe pas ſortir de ſon Royaume, je crûs que je la luy devois preſenter, & me continuer par là l'honneur de ſa protection & de ſa bien-veillance.

Les Tunquinois tiennent à grand des-honneur d'avoir la teſte nuë, ce qui n'eſt propre qu'aux criminels que l'on fait raſer dés qu'ils ſont ſaiſis. De la ſorte il ſeroit difficile à un criminel qui ſe pourroit ſauver, d'échapper des mains de la Juſtice, parce qu'en quelque lieu qu'il

qu'il puſt aller, dés qu'on void qu'un homme n'a point de cheveux, il eſt pris & mené au Gouverneur de la Province qui le fait auſſi-toſt attacher à une croix.

Ces peuples ont la meſme façon de s'aſſeoir comme par toute l'Aſie, les deux jambes croiſées de meſme que nos tailleurs. Chez les grands Seigneurs dans la ſalle où l'on reçoit les viſites, il y a comme un Alcove avec une eſtrade élevée de terre environ d'un pied. Elle eſt couverte d'une natte tres-fine de petits joncs deliez comme du fil le plus fin, n'ayant pas la coûtume d'étendre des tapis ſur les planchers comme aux autres païs de l'Aſie. Ce n'eſt pas la cherté qui les empeſche de s'en ſervir, car ces nattes leur couſtent beaucoup plus que ne feroit un beau tapis de Perſe ou des Indes, mais c'eſt parce qu'on y ſent plus de fraicheur quand on eſt aſſis deſſus, & que les punaiſes ne s'y fourrent point. Car dans toutes les Indes dés que les pluyes viennent, on eſt fort tourmenté de cette vermine, dont la Perſe eſt exempte, parce que le païs eſt fort ſec. Comme j'eſtois à Bantam j'achetay une de ces nattes d'un Tunquinois, & elle a eſté admirée en France pour ſa fineſſe. Elle avoit huit à neuf aunes en carré, & eſtoit auſſi unie & auſſi douce que du velours. C'eſt de ces nattes dont on couvre les eſtrades où les Princes & les Mandarins ſe vont aſſeoir, & la Nobleſſe qui les accompagne eſt auſſi aſſiſe autour de la chambre, chacun ayant un couſſin ſous luy, & un autre derriere ſon dos.

Au reſte les Tunquinois ne ſont pas fort delicieux dans leurs repas. Le menu peuple ſe contente de ris cuit dans de l'eau avec du poiſſon ſeché au vent, ou avec des œufs ſalez, car pour de la viande, ils n'en mangent guere que dans leurs feſtins. Pour ce qui eſt des Grands Seigneurs, on leur ſert toûjours chair & poiſſon, mais leurs cuiſiniers ne ſçavent ce que c'eſt que de biſques. d'Ailleurs ils ſont beaucoup plus propres que nous & dans leurs cuiſines & dans leurs chambres, bien que quand ils mangent ils ne ſe ſervent ny de nappes ny de ſerviettes. Tout ce qu'on leur ſert à manger ſe met dans

de

de petits plats qui ne sont pas si grands que nos assiettes, & qui sont de bois, lacrez de toutes sortes de fleurs, comme ces cabinets qui nous viennent du Japon. Tous ces petits plats sont rangez & apportez dans un grand bassin lacré comme les petits plats. Il y en tient ordinairement neuf & tout ce qui y est servi est coupé par petits morceaux de la grosseur d'une noisette. Ils ne se servent à table, ni de cuilliere, ni de coûteaux, ni de fourchete, mais seulement de ces deux petits bastons dont j'ay parlé au chapitre precedent, & dont ils sçavent se servir aussi adroitement que nous de nos fourchetes, & jamais ils ne touchent leur manger avec leurs mains.

Quand ils se trouvent plusieurs à table, ou à leurs repas ordinaires, ou à quelque festin, ils font gloire de garder le silence, ou s'ils veulent s'entretenir de quelque chose, ils deferent au plus vieux l'honneur de parler le premier, portant beaucoup de respect aux plus agez, & jamais le plus jeune de la campagnie n'entamera le discours. Ils se lavent les mains, la bouche & tout le visage en entrant à table seulement, & non aprés le repas; & quand ils veulent sçavoir si quelqu'un a pris sa refection, ils luy demandent s'il a mangé son ris; qui est la mesme façon de s'exprimer de nos anciens peres dans l'histoire sainte, où par le pain le repas entierement signifié. Ce n'est pas aussi leur coûtume de se demander l'un à l'autre comme il se porte, mais seulement combien il a mangé de mesures de ris à son repas, & s'il a mangé avec appetit. Cette coûtume est universelle entre tous les Idolatres des Indes, excepté que dans les Estats du Grand Mogol, où ils ne mangent pas seulement du ris, mais aussi du pain, ils se demandent par civilité combien ils ont cuit de ris, & combien ils ont pris de farine pour faire du pain; car plus un homme a mangé, ils croyent que sa santé est meilleure.

Entre tous les divertissemens des Tunquinois, il n'y en a point où ils s'attachent avec tant de plaisir qu'à la Comedie, qui ne se fait d'ordinaire que la nuit; & celles qu'ils representent le premier jour qu'ils voyent la lune

lune se renouveller, sont les plus belles. Elles durent depuis le soleil couchant jusqu'au soleil levant, & elles sont accompagnées de quantité de decorations & de machines qui surprennent agreablement la veuë. Ils sçavent admirablement bien representer la mer & les rivieres, & les combats de galeres & de vaisseaux; bien qu'ils ne soient d'ordinaire que huit Acteurs, tant hommes que femmes. Les lieux où se donnent ces spectacles sont de grandes sales, dont le tiers est occupé par le theatre, le reste servant d'amphitéatre, & estant rempli de bancs. De costé & d'autre du theatre il y a une loge fort enjolivée, reservée pour le Roy quand il luy plaist de venir à la Comedie. Les Acteurs & Actrices ont des habits magnifiques, & la coifure des femmes est une espece de mitre ou de tiare qui leur sied tres-bien, & d'où pendent par derriere deux bandes larges chacune de trois doigts qui vont jusqu'à la ceinture. Les uns & les autres s'acquitent parfaitement bien de leurs roles, & dansent à leur maniere avec beaucoup de justesse; & à un des coins de la sale il y a un petit theatre pour les deux Juges de la Comedie, l'un desquels bat la mesure sur une grosse timbale. Leurs autres divertissemens les plus ordinaires, sur tout pour les Mandarins & pour la Noblesse, sont la pesche & la chasse; mais ils prennent plus de plaisir à la premiere, toutes leurs rivieres leur fournissant beaucoup de poisson. Mais, comme j'ay dit, ils ne prennent ces divertissemens qu'aux jours qu'il leur est permis, & ils sont bien meilleurs menagers du temps que nous, l'employant sans en rien dérober à l'exercice de leurs charges. Ainsi ceux qui dans le commencement de la connoissance que nous avons euë de ces peuples, ont écrit qu'ils avoient des mœurs & des coûtumes sauvages, en estoient mal informez; & comme il ne faut point douter de la verité des choses que j'avance, & dont une partie est confirmée par d'autres relations, il faut conclure en mesme temps, que tous les devoirs de la société civile & toute la politesse ne sont pas renfermées dans nostre Europe, & que le Royaume de Tunquin qui a fait anciennement une partie de la Chine, a re-

lune se renouveller, sont les plus belles. Elles durent depuis le soleil couchant jusqu'au soleil levant, & elles sont accompagnées de quantité de decorations & de machines qui surprennent agreablement la veuë. Ils sçavent admirablement bien representer la mer & les rivieres, & les combats de galeres & de vaisseaux; bien qu'ils ne soient d'ordinaire que huit Acteurs, tant hommes que femmes. Les lieux où se donnent ces spectacles sont de grandes sales, dont le tiers est occupé par le theatre, le reste servant d'amphitéatre, & estant rempli de bancs. De costé & d'autre du theatre il y a une loge fort enjolivée, reservée pour le Roy quand il luy plaist de venir à la Comedie. Les Acteurs & Actrices ont des habits magnifiques, & la coifure des femmes est une espece de mitre ou de tiare qui leur sied tres-bien, & d'où pendent par derriere deux bandes larges chacune de trois doigts qui vont jusqu'à la ceinture. Les uns & les autres s'acquitent parfaitement bien de leurs roles, & dansent à leur maniere avec beaucoup de justesse; & à un des coins de la sale il y a un petit theatre pour les deux Juges de la Comedie, l'un desquels bat la mesure sur une grosse timbale. Leurs autres divertissemens les plus ordinaires, sur tout pour les Mandarins & pour la Noblesse, sont la pesche & la chasse; mais ils prennent plus de plaisir à la premiere, toutes leurs rivieres leur fournissant beaucoup de poisson. Mais, comme j'ay dit, ils ne prennent ces divertissemens qu'aux jours qu'il leur est permis, & ils sont bien meilleurs menagers du temps que nous, l'employant sans en rien dérober à l'exercice de leurs charges. Ainsi ceux qui dans le commencement de la connoissance que nous avons euë de ces peuples, ont écrit qu'ils avoient des moeurs & des coûtumes sauvages, en estoient mal informez; & comme il ne faut point douter de la verité des choses que j'avance, & dont une partie est confirmée par d'autres relations, il faut conclure en mesme temps, que tous les devoirs de la société civile & toute la politesse ne sont pas renfermées dans nostre Europe, & que le Royaume de Tunquin qui a fait anciennement une partie de la Chine, a re-

Representation du Theatre, ou l'on joüe les Comedies, pour le divertissement du Roy de Tunquin, et de sa Cour.

1 La Loge du Roy. 2 la Loge des deux juges ou Magistrats, qui president a la Comedie. 3 et 4 Loges des Princes. 5 Theatre pour les Acteurs. 6 Machines et decorations.

a retenu le bon ordre & la civilité qu'on nous depeint parmi les Chinois.

CHAPITRE IX.

Des gens de Lettres du Royaume de Tunquin.

IL est constant que les Tunquinois ont beaucoup de genie pour les lettres, & qu'ils s'y appliquent avec soin & y reüssissent; parce qu'ils ne peuvent s'avancer que par ce moyen aux charges & dignitez du Royaume. Par les lettres il ne faut pas icy entendre les langues de nos sçavans de l'Europe, qui sont entierement inconnuës aux Orientaux, & encore moins la Philosophie d'Aristote dont ils n'ont jamais oüi parler. Mais il faut entendre la science des loix de leur pays, par laquelle ils parviennent aux charges de Judicature, les Mathematiques, & particulierement l'Astrologie, pour laquelle tous les Orientaux ont beaucoup de passion, comme estant grands observateurs des Astres, d'où ils se flatent de pouvoir tirer la connoissance de l'avenir. Les Tunquinois aiment aussi passionnément la Musique & la Poësie, par la mesme raison qu'ils aiment les spectacles du theatre où ces deux choses doivent entrer; & tant les Poëtes que les Comediens de Tunquin passent pour les meilleurs de tout l'Orient.

Pour acquerir la Noblesse par les lettres, il faut que la jeunesse passe par trois degrez, qui sont celuy de *Sinde*, celuy de *Doucum* & celuy de *Tansi*, auquel estant parvenuë elle peut entrer au rang des Nobles. Pour venir au premier degré, les jeunes gens doivent s'appliquer huit ans entiers à bien apprendre ce qui est de la fonction de Notaire, de Procureur & d'Avocat, s'étudiant fort à se rendre eloquens pour parler en public. Au bout des huit ans ils sont examinez sur le fait de ces charges, & si quelqu'un manque à bien répondre aux demandes qu'on luy fait, il est renvoyé comme incapable d'exercer jamais aucune charge, & de plus étudier. Pour ceux qui sont bien sortis de l'examen qui est rigoureux, leurs noms sont écrits sur le registre & presentez

au Roy, qui leur permet de prendre le nom de Sinde, & alors il leur est fait commandement par les Tansis d'aller apprendre, s'ils veulent avoir un jour le nom de Doucum, & l'Astrologie, & la Musique, & mesme la Poësie, pour en sçavoir juger & s'en servir dans l'occasion. Car pour estre establis Juges de la Comedie (ce qui est parmy eux un grand honneur) il est necessaire qu'ils soient eux-mesmes, & bons Musiciens, & bons Poëtes; & les Comedies sont tres frequentes en ce pays-là, parce qu'ils l'aiment beaucoup, & que c'est, comme j'ay dit, leur plus grand & plus agreable divertissement. Car il ne se fait point de festin qui ne soit accompagné de feux d'artifice, en quoy ces peuples sont merveilleux, & puis de la Comedie avec des machines & des changemens de theâtre à tous les Actes. Les Acteurs ont une memoire admirable, & quelque longue que puisse estre la piece, on ne la tient point dans une aile pour les relever, comme on fait en nostre Europe, parce qu'il ne leur arrive jamais de manquer.

Il faut aussi que ceux qui apprennent les Mathematiques fassent eux mesmes les instrumens dont ils ont besoin, & ils employent cinq ans à cette science. On les examine tous les ans, & s'ils manquent à bien répondre sur quelque demande, cela leur est pardonné; mais si au bout des cinq années ils manquent au moindre article du grand examen qui se fait par les Tansis, ils sont entierement degradez; au lieu que s'ils ont satisfait à tout ce qui leur a esté demandé, ils prennent le nom & le degré de Doucum.

Aprés ces treize années d'étude, avant que de pouvoir arriver au rang de Tansi, il faut en employer encore quatre à apprendre à lire & écrire le caractere Chinois jusques à un certain nombre de mots. Car pour apprendre à lire & à écrire entierement le Chinois la vie de l'homme n'y pourroit suffire. La raison de cela est, qu'il n'en va pas en cela dans la Chine comme aux autres Nations, où un mot est composé de plusieurs lettres. Les Chinois pour chaque mot ont une figure differente, & toutes

toutes ces figures ou traits entrelacez sont en tres-grand nombre, comme il est aisé de le juger. Je remarqueray en passant, que ces figures se font avec de petits pinceaux, & que les Chinois se servent pour cela d'une certaine ancre en masse qui est comme un noir de fumée, en délayant dans de l'eau la quantité dont ils ont besoin, à mesure qu'ils la veulent employer. Ils ont aussi quelque autre couleur pour de certains mots; mais ils ne peuvent se servir de nos plumes, ny de celles de tous les autres Orientaux. Ce sont de petits roseaux d'un rouge brun, & les meilleurs viennent de certains marais des Royaumes de Pegu & d'Arachan, & c'est dequoy les élefans de ces pays-là sont les plus friands.

Pour revenir aux étudians de Tunquin, on les oblige de sçavoir aussi bien les loix & les coûtumes des Chinois que les leurs propres, & les quatre dernieres années estant finies, le grand & dernier examen se fait dans la grande place qui est dans l'enclos des murailles du Palais du Roy, qui est un riche édifice de marbre. Le Roy s'y trouve avec les Princes & Grands Seigneurs de sa Cour & les Mandarins de lettres, quelques-uns s'y rendant mesme des Provinces éloignées, & tous les Tanfis sont aussi présens. Il y a des relations de Tunquin qui ont avancé sur ce sujet plusieurs choses ridicules, & assuré qu'en ces sortes d'examens il y a eu quelquefois jusques à trente & quarante milla étudians. Mais, à ce que j'ay pû apprendre, & de mon frere, & de plusieurs Tunquinois avec qui je me suis souvent trouvé à Batavia & à Bantam, jamais le nombre n'a passé trois mille. On dresse dans cette place neuf échafauts, dont l'un est pour le Roy & les Princes, les huit autres pour ceux qui examinent, & pour ceux qui sont examinez, & afin que chacun puisse bien voir tout ce qui se passe, tous ces échafauts sont faits en amphiteatre. Mais le Roy & les Mandarins ne s'y trouvent que les deux premiers jours des huit que l'on employe à cet exercice. Le dernier jour tous les noms de ceux qui ont esté examinez, tant de ceux qui ont bien répondu, que de ceux qui ont manqué

sont laissez entre les mains des seize premiers Mandarins, qui sont comme les seize Conseillers d'Estat, & il dépend du Roy de faire grace à qui il luy plaist de ceux qui ont le moins mal satisfait par leurs réponses. Pour les autres qui se sont trouvez fort ignorans, ils sont degradez avec honte, & il ne s'en parle plus. Tous ces noms generalement sont écrits sur de grandes tables posées à la porte du Palais du Roy durant ces huit jours, & tout le peuple peut connoistre par là ceux qui seront receus ou non au rang des Nobles. Les huit jours passez ils se doivent tous trouver sur ces mesmes échafauts, où à la veuë de tout le monde, ceux qui ont eu le malheur de ne pas bien satisfaire aux questions des examinateurs sont renvoyez comme indignes d'aucun employ, & l'on donne aux autres qui sont receus une robe de satin violet dont ils se vestent, prenant en mesme temps le nom de Tansis. En suite on donne à chacun le dénombrement des bourgs & villages où ils doivent prendre les rentes que le Roy leur donne; en quoy ils ne sont pas tous égaux, les uns ayant plus de revenu que les autres, ou selon la difference du merite, ou selon la bien-veillance du Prince. Aussi-tost ils donnent avis aux lieux qui leur sont assignez du jour qu'ils y pourront arriver, & tous les habitans viennent au devant pour leur faire honneur, avec toutes sortes d'instrumens de musique, & avec une maniere de branquar doré, porté par huit hommes. C'est où le nouveau Tansi s'assied, & ainsi il fait son entrée dans le lieu de son départemen. Il luy est permis de demeurer là trois mois pour se divertir & se donner du bon temps, aprés quoy il vient à la Cour pour s'instruire des affaires du Royaume & de la maison du Roy, & tascher de s'y perfectionner, estant le chemin pour parvenir à la qualité de Mandarint. Tous les Ambassadeurs, qui sont envoyez aux Estats voisins, & particulierement à la Chine, sont tirez de ces Tansis, & l'on fait toûjours choix des plus capables, & non pas des plus riches, le Roy leur donnant suffisamment de quoy luy faire honneur, & satisfaire aux frais de l'Ambassade.

Jusques icy il a esté parlé de ceux qui par leur capacité & leur science peuvent entretenir le corps de l'Etat dans sa vigueur; & remedier aux maladies qui luy surviennent, il faut parler aussi de ceux qui sçavent guerir celles des hommes en particulier, & contribuer à l'entretien de leur santé par les secrets de la medecine.

CHAPITRE X.

Des Medecins & des maladies des Tunquinois.

LES Medecins du Royaume de Tunquin ne s'amusent guere à faire leurs études dans les livres, & ils ne s'étudient dés leur jeunesse qu'à bien connoistre les simples & les racines pour en sçavoir la vertu, & en faire l'application selon le genre de la maladie. Mais ils s'adonnent particulierement à bien connoistre le battement du pouls & sa diversité, par où ils se piquent fort de découvrir la source du mal pour y pouvoir apporter le remede convenable. Sur quoy il faut remarquer, qu'au lieu que nous disons en Europe taster le pouls, il faudroit en ce pays là parler au plurier & dire les pouls, parce que lors qu'ils vont voir un malade, ils le luy tastent en plusieurs endroits du corps, & selon la diversité du lieu & du battement ils jugent de la qualité de la maladie. Ils touchent donc d'abord le malade en trois endroits, premierement au costé droit, & aprés au gauche. Par le pouls qu'ils tastent au poignet du costé droit, ils connoissent ce qui est du poumon; par celuy qu'ils vont chercher aux veines du bras où d'ordinaire on se fait saigner, ils jugent ce qui est du petit ventre, & par celuy de la temple ce qui est des reins: le pouls du poignet gauche leur découvre ce qui peut provenir du cœur, celuy de l'endroit du bras gauche où l'on se fait tirer du sang, leur apprend ce qui se passe au foye; & enfin par celuy de la temple gauche ils sçavent encore mieux ce qui est des maladies des reins. Ils ont grand soin de compter exactement combien le pouls bat de fois à un malade durant une

une respiration, & ainsi selon ces divers batemens ils vous disent laquelle partie du corps est particulierement alterée, si c'est le cœur ou le foye, ou le poulmon, ou si le mal procede d'une cause exterieure, comme du mauvais air, ou du froid, ou de tristesse, ou de quelque autre passion dereglée. Ils ne se servent pour tous remedes que d'herbes & de racines qu'ils vont eux-mesmes choisir, n'y ayant point en ce pays-là de distinction entre Medecin & Apoticaire. Ils les meslent souvent avec un peu de gingembre qu'ils font cuire dans de l'eau, & aprés qu'elle est passée ils font boire cette decoction au malade. Ils ne luy donnent jamais de medecine qu'un peu auparavant il n'ayt mangé quelque chose; & c'est d'ordinaire aprés le repas. Au reste ils ont de tres-bons remedes pour l'epilepsie, pour le pourpre, & pour d'autres maladies qui passent pour incurables dans l'Europe. Ils se servent de l'encre de la Chine pour arrester la dissenterie & pour guerir des blessures. Quand la mer se retire on trouve sur la greve de ces petits cancres qu'elle y a laissez, & qui meurent aussitost. Le soleil est si chaud, qu'en peu de temps ils s'endurcissent comme une pierre, & ces Medecins les prennent pour les mettre en poudre. C'est encore un remede souverain, & pour les blessures, & pour les dissenteries, & pour les fievres, & selon la maladie cette poudre se prend dans quelque peu d'eau de vie ou dans de l'eau. Ils font grand cas de cette herbe appellée *Té*, qui vient de la Chine & du Japon, & cette derniere est la meilleure. Ils la transportent dans des bouteilles d'estain bien bouchées, de peur que l'air ne luy oste de sa force, & lors qu'ils en veulent prendre, on fait boüillir de l'eau selon la quantité dont il est besoin, & quand elle boult on y jette du Té à proportion, assavoir une pincée ou deux sur la valeur d'un verre. On boit cette eau la plus chaude qu'on la peut souffrir; & il y en a qui prennent en mesme temps dans leur bouche gros comme un pois de sucre candi. Ils disent que ce Té est excellent pour le mal de teste, pour la gravelle, & pour ceux qui sont sujets à des maux de ventre; mais pour ce

der-

dernier article, il faut quand l'eau boult y mettre un peu de gingembre. A Goa, à Batavia, & dans tous les Comptoirs des Indes, il n'y a guere de nos Europeens qui n'en prennent quatre ou cinq fois le jour, & ils ont soin de garder cette feüille qui a esté boüillie pour en faire une salade le soir avec l'huile, le vinaigre & le sucre.

Le Té le plus estimé est celuy qui rend l'eau verte, celuy qui la rend jaune est mediocre, & celuy qui la fait rougeâtre est le moindre, dont on fait tres-peu de cas. Dans le Japon le Roy & les Grands Seigneurs qui prennent le Té ne boivent que la fleur, qui est bien plus salutaire que la feüille & d'un goust plus agreable; mais aussi le bruvage en est bien d'un autre prix que celuy de la feüille; *car la coupe* où ils boivent tient environ un de nos verres ordinaires, & cela revient bien à la valeur d'un écu de nostre monnoye.

Les maladies les plus dangereuses du Tunquin viennent d'ordinaire quand le mauvais air surprend les gens; car en un moment il leur oste la parole, & la mort suivroit infailliblement sans un prompt secours. Le meilleur remede pour ce mal subit est de mesler quelque contre-poison avec un peu d'eau de vie faute de vin; & l'ayant fait chaufer le faire boire au malade le plus chaud qu'il peut. Mais il se faut aussi froter en mesme temps avec un linge trempé dans l'eau de vie où l'on a mis boüillir du gingembre pilé bien menu. C'est un remede salutaire qui oste entierement les douleurs causées par des vents froids ou par quelque mauvais air. Pour estre plus promptement delivrez de ces douleurs, il y en a qui aprés avoir esté frotez se couchent sur un lit de sangles éloignées l'une de l'autre de la largeur de quatre doigts, & mettant deux réchauts de feu sous ce lit avec de l'encens dedans, le malade est tout entouré de cette fumée qui le fait suer, & le guerit; & il faut que cela se fasse le soir & le matin.

Pour ce qui est des saignées, elle ne sont nullement en usage en ce pays-là. Ils se servent du feu, sur tout pour le pourpre, qui est une maladie si dangereuse en

en France. Pour la guerir, les Medecins de Tunquin prennent de la moëlle de jonc qu'ils font secher, puis la trempent dans un peu d'huile & l'allument, & sur chaque marque de pourpre appliquant un de ces moucherons allumez, le pourpre eclate comme feroit une petite fusée de poudre, & c'est une marque infaillible que le venin sort du corps. Ce remede ne s'applique d'ordinaire que la nuit, à cause que le pourpre ne paroist pas si bien de jour; & le Medecin doit bien prendre garde, que lors que ce venin sort du corps du malade il n'entre point dans le sien, car alors il n'y a point de remede & il faut mourir. Il y a de ces Medecins qui avec la pointe d'une aiguille percent l'endroit où est le pourpre, & en font sortir le mauvais sang; apres quoy ils brûlent le mesme endroit qu'ils ont percé, & puis le frotent avec du gingembre, ne permettant pas au malade de prendre l'air de plus de vingt jours apres qu'ils sont gueris. Pendant qu'ils sont dans ces remedes, ils ne boivent que de l'eau boüillie avec de l'écorce de citron, & ne mangent ny chair ny beurre. On ne leur donne que du ris cuit dans de l'eau & du poisson salé, & plus ils s'abstiennent de manger & de boire, & plûtost ils sont gueris. C'est une chose admirable de voir en peu de temps l'excellence & la vertu de leurs remedes, & l'on ne void pas en ce pays-là les maladies trainer en longueur, & durer des années comme parmy nous. Je viens à la description politique de ce Royaume, dans laquelle je comprens la religion, qui est presque en tous lieux de concert avec le gouvernement civil pour l'appuy reciproque de l'un & de l'autre.

CHAPITRE XI.

De l'origine du gouvernement, & de la police du Royaume de Tunquin.

IL n'y a guere plus de six cens ans que le Tunquin est gouverné par des Rois particuliers, parce que c'estoit anciennement une des dépendances de la Chine. Ce qu'on dit des premiers Tunquinois qui furent sans Gouverneurs & sans Rois, n'est qu'une pure fable, pareille à celle qu'on raconte d'un enfant de trois ans, qui se presentant devant une grande assemblée de Tunquinois les exhorta de délivrer leur patrie des mains des Chinois dont *ils* estoient mal traitez; & qu'à l'instant il parut miraculeusement un beau cheval, sur lequel estant monté *il* poussa contre l'ennemy, avec les Tunquinois & d'autres troupes qui luy estoient aussi subitement apparuës, & ayant attaqué vigoureusement les Chinois les defit & leur osta l'envie de plus revenir dans le Tunquin. Ce que l'on peut sçavoir de plus assuré de l'histoire de ce Royaume, est que depuis plus de six siécles il a esté gouverné par sept diverses familles. Le premier qui porta le nom de Roy fut un insigne brigand nommé *Din*, lequel ayant amassé quantité de mécontens & de vagabonds se rendit si puissant & si redoutable par sa valeur, qu'aprés plusieurs batailles gagnées il luy fut aisé de se mettre sur le trône. Mais il ne regna pas long-temps en repos; car la plus grande partie des peuples se souleva d'abord, & dans la premiere bataille qu'il donna il perdit la vie. Ceux qui tenoient son parti ne laisserent pas de la gagner, & ayant laissé deux fils l'aisné regna trois ans, & aprés sa mort le cadet ne fut guere plus de temps sur le trône, estant morts tous deux jeunes & sans enfans. Le Royaume fut alors déchiré par plusieurs guerres civiles, & le party qui se vid le plus foible ayant appellé les Chinois à son secours, se rendit bien-tost le plus puissant. On éleva alors sur le trône un Mandarin d'une maison appellée *Lelequel*, prince vaillant & bien avisé

qui remit aussi-tost le calme dans tout le Royaume. Comme il vid que tout estoit en paix, il s'occupa à faire bastir le grand Palais que tous ceux qui le voyent admirent, tant pour sa grandeur, que pour sa magnifique structure, estant tout de marbre de diverses couleurs par dedans & par dehors. Ce Roy n'eut qu'une fille, qui aussi-tost aprés la mort de son pere, pour mieux affermir sa Couronne, se maria à un des plus grands Mandarins de la maison de *Tran*. Mais peu de temps aprés un de ses sujets se souleva contre luy, luy donna bataille, & s'estant saisi de sa personne le fit mourir. Se voyant la force en main il se mit sur le trône, mais neuf ans aprés il fut tué dans une guerre que luy susciterent quelques mécontens appuyez des armes des Chinois. Ceux-cy se rendirent maistres du Royaume qu'ils tinrent durant vingt ans, & ils établirent des Gouverneurs dans chaque Province. Mais enfin les Mandarins se lassant de leur gouvernement qui leur sembla tirannique, parce qu'ils exigeoient de gros tributs des Tunquinois, un vaillant Capitaine de la maison de *Le* assembla secretement quantité de troupes, & leur livra trois batailles où il eut toujours de l'avantage. Il chassa tous les Chinois du Tunquin, & possedá la couronne qui s'est conservée quatre-vingts ans dans cette maison. Aprés ce temps-là un grand Seigneur de la famille de *Mar*, qui autrefois avoit eu le sceptre, pour se venger d'un afront que le Roy luy avoit fait faire à la Cour, trouva moyen de le debusquer, assisté d'un grand nombre de mécontens, dont les Etats les mieux reglez sont toûjours remplis, & du secours des Chinois toûjours prests à rentrer dans le Royaume. Il s'en rendit maistre aprés une sanglante bataille; sans qu'on ait jamais sceu ce que le Roy son predecesseur est devenu. Mais ce nouveau Roy ne joüit pas long-temps du fruit de sa victoire, & deux ans aprés un Mandarin de la maison de *Trin* ayant épousé la fille d'un autre Grand Seigneur, luy declara ouvertement la guerre dans le dessein d'éteindre entierement la race de Mar. Malheureusement pour luy la mort arresta tous ses desseins,

& il laissa deux fils capables de les poursuivre. L'aisné timide de son naturel, & craignant de s'engager dans une guerre trop dangereuse, se soumit volontairement au Roy, qui luy donna un gouvernement & le maria avec une niece qu'il avoit d'une sœur. Le cadet estant brave, & ayant à sa disposition toute l'armée de feu son pere, bien que le Roy luy proposast de grands avantages, ne voulut rien écouter, & poussant jusqu'au bout l'ambition de regner, continua & acheva mesme heureusement ce que son pere avoit commencé. A la seconde bataille qu'il donna au Roy qui y estoit en personne (car il ne se trouva pas à la premiere que le jeune Mandarin gagna aussi) il le fit prisonnier avec son frere qui avoit pris son parti, & quelques jours aprés il les fit tous deux mourir publiquement à la teste de son armée ; l'un comme un injuste usurpateur du trône & indigne d'y estre assis ; l'autre comme un deserteur qui avoit abandonné l'armée de son pere & mal suivi ses intentions.

Quoy que le victorieus eut pû monter sur le trône & prendre le nom de Roy, il ne voulut avoir que celuy de General des Troupes ; & pour mieux établir son autorité & se faire aimer des peuples, il fit sçavoir par toutes les Provinces du Royaume, & mesme jusqu'à la Chine, que s'il restoit encore quelque Prince de la maison de Lé, il pouvoit se presenter, assurant qu'il le metroit en possession du Royaume. Il ne s'en trouva qu'un, lequel avoit esté si chaudement poursuivi par la famille de Mac durant qu'elle estoit en regne, que pour sauver sa vie il s'estoit retiré sur les frontieres, où il servoit, inconnu, de simple soldat. Ce General fut ravi de trouver encore un Prince legitime de la maison de Lé pour le rétablir dans cet Estat ; & aussi-tost qu'il fut reconnu pour estre de cette race, on luy envoya tout l'équipage d'un Roy, avec ordre à toutes les Provinces de son passage de le recevoir comme s'il eût déja esté sur le trône. Toute l'armée fut deux journées au devant de luy, & le mena à *Checo* ville capitale du Royaume, où il fut mis sur le trône

trône & proclamé avec grande pompe Roy de Tunquin. Mais le General Trin qui se soucioit moins du titre de Roy que de la puissance effective de l'autorité Royale, fit si bien son compte dans cette rencontre, que laissant à Le tout l'éclat & tout l'exterieur de la Royauté, il se reserva le commandement absolu dans les armées, & la plus grande partie des revenus du Royaume pour en disposer entierement à sa volonté. De maniere que depuis ce temps-là jusques à cette heure, on peut dire qu'il y a eu & qu'il y a encore deux Rois au Tunquin, dont le premier n'en a guere que le nom & est appellé *Bua*, & le second nommé *Choua* en a presque toute l'autorité, disposant à son gré de toutes choses, tandis que l'autre demeure enfermé dans *son Palais* comme un esclave, & faus en sortir qu'à de certains jours. Alors on le porte par les ruës de Checo comme une statuë; ce qui se fait toutefois avec un magnifique appareil. Il a d'ordinaire deux mille soldats pour sa garde, & quelquefois jusques à vingt mille, qui sont entretenus sur les frontieres, principalement vers la Cochinchine. Il entretient aussi toûjours sur les frontieres cinquante élefans pour la guerre; & sur toutes les rivieres du Royaume par où l'ennemy pourroit venir l'endommager, il y tient d'ordinaire cent grosses galeres avec une grande quantité de petites galiottes dont les rameurs & soldats ont plus de paye que les autres; car pour avoir plus de force ils rament debout le visage tourné vers la prouë, tout au contraire des nôtres qui luy tournent le dos.

Le Roy donne presque tous les jours audience publique; mais il ne fait aucun Edit & ne donne point d'arrest qui puisse avoir effet, s'il n'est aussi signé du Choüa. Dans ces audiences il a avec luy trente deux Conseillers d'Estat, outre lesquels il y en a cent autres pour juger de toutes les appellations du Royaume. Les Eunuques ont grand pouvoir à la Cour, comme dans tous les autres Estats de l'Asie; & le Roy pour ses affaires les plus importantes se confie plus en eux qu'en ses propres enfans.

Les

Les aisnez ne succedent pas tousjours au Royaume ; mais le Choüa ou General avec tous les Conseillers, qui sont ordinairement ses creatures, trouva à propos que lors que le Roy auroit plusieurs fils, il feroit choix de celuy qu'il luy plairoit pour luy succeder. Aussi-tost qu'il l'a nommé, le Choüa suivi des principaux Officiers de l'armée, des Conseillers d'Estat & des Eunuques viennent le saluer, & prester serment de le mettre sur le trône aprés la mort de son pere ; & pour les autres freres ils demeurent tousjours enfermez dans le Palais comme dans une prison, sans se mesler d'aucune affaire d'Estat. Ils ne sortent du Palais que quatre fois l'an, & à chacune fois ils ne peuvent demeurer dehors que six jours, les Officiers qui les accompagnent leur estans donnez par le Choüa, qui est, ainsi que j'ay dit, comme le Connestable qui commande en chef toutes les armées. Le premier de ces six jours de liberté, ils vont visiter les Temples & les Preitres à qui ils font de grandes aumosnes ; les deux suivans ils prennent le divertissement de la chasse, & les trois derniers ils se promenent sur la riviere dans des galeres superbement équipées.

Le Royaume de Tunquin est divisé en huit grandes Provinces, chacune desquelles a son Gouverneur & ses Magistrats, & l'on peut appeller de leur sentence à la Cour. On feroit tort à ce pays-là si l'on s'imaginoit qu'il n'y a point de noblesse ; comme en effet il n'y en a point dans la plus grande partie des Royaumes de l'Asie. Mais il faut que tous acquierent cette noblesse par leur merite, les uns par les armes, les autres par les estudes. Ceux qui y parviennent par les armes ont dequoy s'entretenir du bien de leur maison, & l'on commence à leur faire apprendre cet exercice de bonne heure, au plus tard à l'age d'onze ou douze ans. La premiere chose qu'ils doivent sçavoir, est de bien manier l'épée. La lame en est droite, longue & large comme celles des Suisses, & elle n'est tranchante que d'un costé. Ils apprennent aussi à tirer de l'arc & du mousquet avec la méche, (car pour les fusils ils n'en ont pas encore la connoissance) & à

monter à cheval, pour bien tirer de l'arc en courant; & manier le zagaye, qui est un baston ferré comme une maniere de demy-pique. Aprés s'estre rendus habiles en tous ces exercices, ils apprennent à faire de toutes sortes de feux d'artifices, & mesme à en inventer de nouveaux, pour s'en servir contre les élefans des ennemis, & tascher de les mettre en desordre dans la bataille. Mais je diray en passant qu'il y a de ces élefans, comme j'ay vû plusieurs fois, qui sont si accoûtumez à tous ces feux d'artifice qu'ils n'en branlent pas, & ne s'étonnent nullement des fusées qu'on leur jette & qui leur viennent passer sous le ventre. Toutefois de deux cens de ces animaux que ces Rois d'Orient menent à la guerre, à peine y en aura-t-il quinze ou vingt qui soient si fermes & assurez. Si ceux qui les gouvernent & qui les montent n'y prennent bien garde, au lieu d'aller alors contre l'ennemy ils le tournent contre eux-mesmes, & mettent toute l'armée où ils se trouvent dans une effroyable confusion. J'en ay vû un exemple devant Daman ville qui appartient aux Portugais à quatorze lieuës de Surate. Aureng-zeb qui est à present Roy des Indes, qu'autrement nous appellons Grand Mogol, n'estant encore que jeune Prince, son pere Cha-Gehan estant sur le trône, obtint de luy à force de prieres, qu'il luy donnast une armée d'environ soixante mille hommes & de quatre-vingts élefans, avec quoy, comme estant grand ennemy des Chrestiens, il vint mettre le siege devant cette ville. Celuy qui commandoit dedans estoit un vaillant homme, qui avoit deux braves hommes auprés de luy, & tous trois avoient servi en France. Il y avoit aussi dans la place huit cens Gentils-hommes qui s'y estoient rendus de toutes les villes que les Portugais ont aux Indes, & dont la plus grande partie estoit de Goa. Ils estoient tous bien montez, tous ces gens là ne voulant que des chevaux Arabes, dont le moindre couste mille écus. Le Commandant voyant que le Prince Indien le pressoit fort; & qu'il luy avoit déja donné deux assauts, resolut avec toute sa cavalerie & infanterie, que la nuit

du famedy au dimanche, auſſi-toſt que minuit auroit ſonné chacun entendroit la meſſe, & que l'on feroit une ſortie generale, chacun ayant ſa lance à feu qu'il allumeroit au moment qu'on auroit pû gagner le quartier où eſtoient les élefans. Leur deſſein reüſſit ſi bien, que lors qu'ils en vinrent à l'execution les élefans prirent l'épouvante, & ſe jettant impetueuſement à travers l'armée Indienne, ils rompirent & taillerent tout en pieces avec l'épée & la chaiſne de fer qu'ils ont attachées à leur trompe, briſant les tentes, & écraſant ſous leurs pieds tout ce qu'ils trouvoient en leur chemin. Les Portugais de leur côté ne faiſoient guere moins de ravage dans l'armée d'Aureng-Zeb, ils tailloient tout en pieces, & avoient égorgé des miſerables Mahometans qu'ils ſurprirent dans leur plus profond ſommeil. Car pour dire tout, ils n'auroient jamais pû s'imaginer que les Chreſtiens fuſſent venus les attaquer un Dimanche, dans la creance qu'ils avoient que ce jour-là ne leur eſtoit pas moins en veneration qu'aux Juifs le jour du Sabbat. Aureng-zeb comme ayant toûjours mené une vie de Santon, c'eſt à dire de Religieux Mahometan, & ayant lu pluſieurs fois l'Alcoran compoſé en partie de la loy Moſaïque, n'ignoroit pas que les Juifs gardoient ſi religieuſement le jour du Sabbat, qu'ils ſe laiſſeroient plûtoſt tuer ce jour-là que de ſe deffendre. Il s'imagina que les Chrêtiens en uſoient de meſme le jour du Dimanche; en quoy il ſe trompa fort, n'ayant pas lû l'Evangile comme il avoit lû l'Alcoran, & ne ſçachant pas que le Sauveur du monde, le grand Docteur de la loy de Grace, voyant que les Juifs trouvoient à redire qu'il fiſt des gueriſons miraculeuſes le jour du Sabbat, les appella inſenſez, & leur repreſenta qu'il n'y avoit aucun d'entre eux qui viſt ſon bœuf ou ſon aſne tomber dans une foſſe un jour de Sabbat, qui ne le relevaſt incontinent. Ainſi dans cette ſortie ſi bien concertée & faite ſi à propos, les Portugais remporterent une ſi grande victoire, qu'il demeura ſur la place plus de vingt mille hommes de l'armée d'Aureng-zeb, qui faillit à y laiſſer luy-meſme la vie. Car les élefans dans

leurs furies briserent toutes ses tentes & celles de son haram ou de ses femmes, & au mesme instant il leva le siege perdant pour jamais l'envie de venir attaquer les Chrétiens. On a crû que les Portugais eurent bien la valeur de deux millions de leurs dépouilles.

Pour revenir au Royaume de Tunquin, je diray qu'il a eu souvent la guerre contre les Chinois, pour ne leur vouloir pas payer le tribut qui leur fut accordé en faisant la paix avec un des Roys de la race de Lé. Mais l'an 1667. les Chinois voyant que les Tartares se rendoient maistres de leur pays, firent la paix avec le Roy de T[illegible] par laquelle on demeura d'accord qu'il ne [illegible] plus de tribut; mais qu'il envoyeroit seulem[illegible] ans un Ambassadeur à la Cour de Pequin pour rendre l'hommage à l'Empereur de la Chine.

Pour ce qui est de la Justice & de la Police, on observe en toutes choses un tres-bon ordre au Royaume de Tunquin, soit dans les villes, soit dans la campagne, & il en va à peu prés comme dans les autres Estats les mieux policez. Je ne veux pas ennuyer le Lecteur par un long détail, & je diray seulement que sur tout ils ont grand soin pour la commodité du public de reparer les ponts & les grands chemins, & de prendre garde que par tout de quart de lieuë en quart de lieuë le voyageur trouve non seulement de l'eau, mais mesme du feu pour allumer sa pipe, estant comme ailleurs de grands preneurs de tabac.

Pour ce qui est de meurtres, on est fort exact à les punir; mais s'il y a lieu pour un coupable de demander pardon de son crime, on le mene devant celuy qui le doit écouter, & alors il faut qu'il ait à la bouche un bouquet d'herbe, qui donne à entendre que par le déreglement de sa vie & sa mauvaise conduite il s'estoit rendu semblable aux bestes. Cette coûtume approche fort de celle de Perse, où le Roy & son Conseil condamnent à mort, & font aussi grace à qui il leur plaist, horsmis à ceux qui ont tué un homme qui a des parens. Car alors

toute

toute la grace que le Roy leur peut faire, est de les remettre entre les mains du plus proche des parens du defunt, à qui il est permis d'accorder avec le criminel pour de l'argent, ce qui se fait rarement comme estant une chose honteuse & infame ; & l'accord ne se faisant pas, il faut que le plus proche parent soit luy-méme le bourreau ; & luy fasse souffrir le supplice auquel il a esté condamné.

CHAPITRE XII.

De la Cour des Rois de Tunquin.

Bien que le Roy, comme j'ay dit, n'ait pas beaucoup d'authorité dans l'Estat, & qu'elle reside presque toute entiere en la personne du Connestable qui a toutes les forces en main, cela n'empesche pas qu'il ne soit grandement honoré de ses Sujets, & que sa Cour ne soit magnifique. Le premier & le quinziéme jour de chaque Lune tous les Mandarins qui sont les Grands du Royaume, sont tenus d'aller vestus à la Chinoise saluer le Roy. Le Connestable alloit aussi autrefois rendre le mesme devoir, mais peu à peu il a sceu s'en dispenser, & il y envoye un Prince en sa place. Pour ce qui est des autres Mandarins Gouverneurs des Provinces & Chefs de Justice, & des Officiers de guerre, ils vont tous les ans saluer le Choüa & luy faire leur Cour le jour de sa naissance, & le premier jour de leur année, qui est le cinquiéme de la cinquiéme Lune, comme aussi quand ils ont remporté quelque victoire sur leurs ennemis ; le Connestable recevant de la sorte plus d'honneur que le Roy mesme. C'est la coûtume des Tunquinois, lors qu'ils saluent quelqu'un plus relevé qu'eux en dignité, de faire quatre profondes reverences jusqu'à terre ; mais pour les femmes, quelque difference de condition qu'il y ait entr'elles, elles ne se prosternent qu'une fois. Ceux qui doivent entrer au Palais pour voir le Roy, sont obligez de prendre des robes de violet, & les valets qui les accompagnent doivent porter la mesme couleur.

Si

Si quelqu'un veut approcher la personne du Roy pour luy demander quelque grace, il doit porter un present. S'il veut luy accorder sa requeste il commande qu'on le prenne, mais s'il la luy veut refuser on renvoye la personne avec son present. Bien que ce soit le Connetable qui dispose de toutes les charges de la Cour & du Royaume, & qui distribuë les recompenses à ceux qu'il en juge dignes, le Roy fait tous les ans le quinziéme jour de la septiéme Lune, des liberalitez assez considerables à ceux de sa Cour, & mesme aux enfans dont les peres ont rendu autrefois quelque important service à l'Estat. Il leur fait donner des pains d'or qui reviennent c[illegible] cens livres, & des barres d'argent qui valent [illegible] quarante [illegible] livres de nostre monnoye; & le m[illegible] il fait élargir tous les prisonniers, tant pour le crime que pour le civil, pourvû que le crime n'aille pas à la mort, & que la dette ne passe pas deux barres d'argent. Tous les ans les trois derniers jours de la derniere lune, lesquels ils appellent jours de la mort, les quarante Mandarins qui sont les premiers Conseillers d'Estat, vont prendre le serment de tous les Seigneurs & Officiers de la Cour, & mesme de leurs femmes, leur faisant promettre d'estre fideles au Roy comme ils l'ont esté auparavant, & que s'ils découvrent quelque chose qui touche sa personne ou son Estat, ils le viendroent declarer. Tous les Gouverneurs des Provinces en font faire autant à tous les Seigneurs & Gentilshommes de leur gouvernement, & ceux des villes à tous les bourgeois & habitans. Ceux qui viennent découvrir quelque trahison ne manquent jamais de recompense. Tout ce qu'il y a de difference est à l'égard de la condition des personnes qui la revelent. Car si ce sont des Mandarins ou des Gentilshommes, ils n'ont de recompense que ce qu'il plaist au Roy de leur donner; mais pour des roturiers, soit hommes, soit femmes, premierement ils sont annoblis, & depuis on leur donne cinquante pains d'or & cinq cens barres d'argent, ce qui revient, comme j'ay marqué cy-dessus, à cinquante trois mille livres de nostre mon-

noye,

noye; mais ils estiment beaucoup plus la noblesse que l'argent.

Par tout le Royaume on fait en certains temps reveuë de toute la jeunesse des Provinces, & tous ceux que l'on trouve n'estre pas nobles, ou n'avoir pas appris de mestier, pourvû qu'ils ayent atteint l'âge de dix-huit ou vingt ans, sont enrollez pour le service du Roy, qui tous les cinq ans fait choix de ceux qu'il veut retenir pour sa garde, & les envoye aux forteresses des frontieres. Il s'en trouve quelques-uns de ceux-là qui taschent par argent de [illegible] de cette servitude; mais quand ils sont surpris [illegible] de ce dessein, ce qu'ils ne peuvent guere [illegible] qu'on le sçache; & le soldat & l'officier qui est [illegible] avec luy sont chatiez sans remission. On [illegible] une petite échelle au col, on leur met les fers [illegible] bras, & on les envoye en cet équipage au Connestable, qui les condamne aussi-tost à avoir la teste tranchée. Mais comme les Tunquinois ne voyent pas volontiers du sang humain répandu, les parens ou amis de ceux qui sont condamnez, demandent par grace qu'ils soient étranglez; trouvant cette mort moins deshonorable, parce qu'il n'y a point de sang versé, en quoy ils semblent estre de l'opinion des Turcs. Le Chapitre suivant fera encore mieux voir ce que c'est de l'estat de la Cour de Tunquin & de sa magnificence.

CHAPITRE V.

Des ceremonies qui s'observent lors que les Rois de Tunquin sont élevez sur le trône.

AVant que de parler de l'élevation au trône des Rois de Tunquin, & des grandes ceremonies qui l'accompagnent, il faut dire encore un mot de la maniere dont il sort ordinairement de son Palais pour aller prendre quelque divertissement. Il monte sur un magnifique Palanquin porté par huit hommes, où il peut estre vû de tout le peuple; les Seigneurs & Officiers de sa

Cour l'accompagnant à pied, pourvû qu'il ne sorte point de la ville; mais quand il va en campagne, il monte sur un elefant, & les Seigneurs suivent à cheval. Quan[illegible] la mere du Roy sort, ou sa premiere femme, on les porte de mesme sur un Palanquin qui est fait en jalousie, afin qu'elles puissent voir le monde sans estre vûës. Leurs Dames d'honneur & leurs filles suivent à pied aprés le Palanquin, qui est richement orné dedans & dehors.

La coûtume des Princes & des Mandarins est de celebrer tous les ans le jour de leur naissance avec de [illegible]ds divertissemens, des festins, des comedies, [illegible] d'artifices, & tous les parens & les amis ne m[illegible] pas de venir à la feste pour leur faire l'onne[illegible] 1645. le fils aisné du Roy qui avoit esté nom[illegible] par[illegible] pere pour estre son successeur, donna au jour de sa n[illegible] sance tous les divertissemens possibles à la Cour, & le Ro[illegible] qui l'aimoit, pour luy donner moyen de faire une plu[illegible] belle dépense, luy fit porter mille pains d'or & cinq mil[illegible] le barres d'argent, ce qui faisoit huit cents vingt mille livres de nostre monnoye. En ce temps-là ils font de grandes aumosnes, sur tout aux pauvres veuves & aux prisonniers.

Quand le Roy est mort & qu'il laisse plusieurs fils, on prend celuy qu'il luy a plu de choisir de son vivant pour estre son successeur, & qu'il a fait reconnoistre pour tel, comme il a esté dit auparavant. Le troisiéme jour aprés le decez du Roy, le Connestable avec tous les Mandarins d'armes & ceux du grand Conseil, & tous les Gouverneurs des Provinces vont à l'appartement de ce Prince; où on luy donne un habit à la Cinoise, aprés quoy l'ayant monté sur un elefant on le mene dans une des plus grandes cours de son Palais, qui est [illegible] couverte de brocards d'or & d'argent comme une [illegible] de tente. C'est là qu'étant assis sur un trône su[illegible]ment enrichi, tous les Mandarins se prosternent en ter[illegible] re; & aprés avoir tenu quelque temps la teste b[illegible] [illegible], ils se relevent, & joignant les mains, levan[illegible]

les bras, & regardant le Ciel, font serment au nouveau Roy de luy estre fideles en toutes choses jusques à la mort. Cette premiere ceremonie achevée, le Roy pour se monstrer liberal à son avenement au trône, leur fait donner à chacun quatre pains d'or & six barres d'argent. Mais pour distinguer le Connestable d'avec tous les autres, il a vingt pains d'or & quarante barres d'argent; & le Chef ou President du Conseil, comme qui diroit le Chancelier, en a dix des premiers & vingt des autres. Ces presens estant faits, plusieurs pieces d'artillerie que l'on a [illegible]sées autour du Palais font trois décharges & sont [illegible] pareil nombre de toute la mousqueterie ran[illegible] une plaine voisine, où il y a environ trente mil[illegible] sous les armes, tant cavalerie qu'infanterie. [illegible] fait le Roy est mis sur un magnifique Palan[illegible] Connestable & le Chef du Conseil marchent devant [illegible] de beaux chevaux. Seize des principaux Seigneurs de la Cour portent le Roy, sçavoir huit Mandarins d'armes, & huit du Conseil, & de cette maniere on se rend à l'appartement du defunt Roy, d'où chacun se retire pour deux heures, hors les Eunuques; & c'est alors que les Princesses, les Dames de la Cour & autres femmes des principaux Mandarins viennent saluer le Roy & le feliciter de son heureux avenement au trône. En suite les Seigneurs r'entrant pour assister au festin superbement preparé à la mode du pays. Leurs viandes ne sont pas si delicieuses ny si delicatement apprestées que les nostres, [illegible] ils n'en ont point de tant de sortes. Il est vray, comme je l'ay deja dit, qu'ils ont ces nids d'oiseaux qu'ils mettent dans la plus graude partie des viandes qu'ils apprétent, qui leur donnent le goust de diverses sortes d'aromates. De toutes les viandes qu'ils mangent, ils font plus de cas de la chair d'un jeune cheval & de celle d'un chien que des autres, ce qui ne seroit [illegible] nostre goust. La Comedie & les feux d'artifice suivent ce [illegible] Royal, & durent toute la nuit. Le lendemain les trente mille hommes qui ont fait leurs décharges le jour pr[illegible] dans une campagne proche du Palais, s'y

s'y trouvent encore en tres-bel ordre, & tous les principaux Officiers de guerre, Colonnels, Capitaines, Lieutenans qui estoient sur les frontieres, se rendent au mesme lieu. Le Roy assis sur son Palanquin porté par seize de ses premiers Officiers, & precedé du Connestable & du grand Escuyer à cheval, sort de son Palais, suivi de plusieurs autres Officiers de guerre qui sont à pied, & d'un bon nombre de baladines qui dansent devant le Palanquin, & jouent agreablement de diverses sortes d'instrumens. Les tambours, les trompettes, les cornets, & autre musique martiale font aussi un bruit qui remplit l'air, & qui s'entend de bien loin. C'est avec [illegible] pe que le Roy se rend au Camp, & y estant [illegible] quitte son Palanquin, & monte sur un de ses [illegible] guerre. C'est un de ceux qui ne s'estonnent [illegible] coups de mousquet ny des feux d'[illegible] lors qu'à l'arrivée du Roy & à son [illegible] Camp toute cette armée vient à faire ses trois décharges, & jetter des lances à feu, le Roy seroit en danger de sa personne. Estant donc monté sur son élefant fait à ce grand feu & à ce grand bruit, il se met au milieu des troupes, & tous les Officiers viennent luy prester le serment de fidelité, aprés quoy il leur fait aussi ses liberalitez, sçavoir à chaque Colonnel de deux pains d'or & de quatre barres d'argent; à chaque Capitaine la moitié de ce qui a receu son Colonnel; & à chaque Lieutenant la moitié de ce qui a esté donné à son Capitaine. Pour ce qui est des soldats ils ont chacun [illegible] de gage; & en moins de rien cela est payé, chaque Regiment ayant son Tresorier & ses Soustresoriers, qui payent chacun leur compagnie. Tous ces presens estant faits, toute l'armée fait ses trois décharges, & chaque compagnie se retire dans une des grandes hutes qu'on a dressées dans cette campagne, où elle trouve à boire & à manger pour tout le jour & toute la nuit. On a aussi dressé dans [illegible] mesme campagne un beau Palais qui n'est que de bois, mais d'ailleurs fort enrichi de dorures & de peintures. C'est où le Roy va passer la nuit [illegible] partie de laquelle

s'employe à la bonne chere, à la comedie, aux feux d'artifice, & à voir sauter & danser les baladines. Le lendemain le Roy monté sur son élefant, quite son Palais de bois, où les soldats avant que se décamper, mettent le feu de mesme qu'à leurs hutes, pour retourner à son Palais. S'estant arrivé avec la mesme pompe qu'il en estoit sorti, il va s'asseoir dans son trône, & donne aussi alors des marques de sa liberalité à ceux qui ont composé les feux d'artifices, aux comediens & aux baladines, & à tous autres qui ont contribué à son divertissement, & à la solemnité de ce grand jour. En suite on donne entrée à tout le peuple, & deux Deputez, l'un du corps des marchands, l'autre de celuy des artisans, font une harangue au Roy, dont la substance est que tous les bourgeois & habitans de la bonne ville de Checo, le reconnoissent pour leur legitime souverain, & qu'ils luy seront fideles jusques à la mort. La harangue finie le Roy fait present au corps des marchands de cinquante pains d'or & de trois cens barres d'argent; & au corps des artisans de vingt pains & de cent barres. Alors le peuple s'étant retiré, c'est dans chaque quartier de la ville à qui fera le plus de dépense en festins, en comedies, en feux d'artifice, & ils ajoûtent encore beaucoup du leur aux liberalitez qu'ils ont receuës du Roy, employant tout un quartier de lune dans ces sortes de réjoüissances. Quelques jours aprés arrivent les Deputez des Communes de tous les endroits du Royaume, qui, chacun au nom de leurs villes ou de leurs bourgs viennent témoigner au Roy la joye qu'ont tous les peuples de sçavoir comme on a mis sur le trône un de leurs Princes legitimes; & celuy qu'il avoit plû au défunt Roy de nommer; qu'ils luy seront toûjours fideles, & qu'ils donneront leur vie pour son service contre les Chinois. Ils nomment particulierement les Chinois, parce que les Tunquinois n'ont point de plus grands ennemis qu'eux, & que cette haine est irreconciliable. Le Roy voyant la bonne volonté de son peuple, luy fait aussi part de ses liberalitez, & la chose va de cette maniere. Tous les lieux qui d'anciennetté n'ont

n'ont point esté rebelles à leurs legitimes Rois, qui ont toujours pris courageusement les armes pour sa defense, ont une année de remise de toutes tailles & impots ; & pour les autres qui ont assisté l'ennemi en quelque rencontre que ce soit, ils ne sont exempts de ces charges que pour six mois. Tous les prisonniers pour debtes se sentent aussi des graces du Roy, & apres que le Chef du Conseil a eu fait leur accommodement avec leurs creanciers, le plus souvent à la moitié de la somme, le Roy fait payer le reste.

Au reste c'est une chose incroyable que la quantité de victimes que le nouveau Roy envoye aux temples de ses faux Dieux, pour y faire des sacrifices & des offrandes aux Idoles.

On fait compte que le nombre de toutes sortes d'animaux passe cent mille, & qu'outre cela il y va la valeur d'un million en pains d'or & barres d'argent, en brocart & autres pieces de soye pour l'ornement des Idoles, & en toiles teintes en orange pour habiller les Bonzes & autres gens destinez au service de ses faux Dieux, & à tenir nettes leurs Pagodes ; c'est le nom qu'on donne aux Indes aux Temples des Idolatres.

Entre ces presens que le Roy envoye, il y a une grande quantité de pieces de grosses toiles teintes en bleu pour vestir les pauvres gens qui se sont retirez dans ces Pagodes, comme nos pauvres en Europe se retirent dans les hospitaux. Les Princes idolatres consument des sommes incroyables à embellir ces [illegible] les Statuës de leurs faux Dieux. Il y en a d'or massif de trois pieds de haut, comme j'en ay vû au Royaume de Carnatica, & d'autres d'argent beaucoup plus grandes que le naturel. Le nouveau Roy en attendant que toutes ces ceremonies soient achevées pour aller rendre graces à ces fausses Divinitez de son heureux avénement à la couronne, prend son temps que la lune se renouvelle, s'enfermant durant le premier quartier avec les Bonzes, & vivant comme eux avec beaucoup de frugalité.

Pendant ce temps là il va visiter les [illegible] hospi-

taux pour voir comme on y traite ses pauvres, & sur tout les vieilles gens qu'ils ont en veneration (car naturellement les Tunquinois sont fort charitables) & il leur fait encore de nouvelles charitez. Pour conclusion il choisit quelque beau lieu où il ordonne de faire bastir une nouvelle Pagode qu'il vouë à quelqu'une de ses Idoles, & ses devotions finies le premier jour du second quartier de la lune il monte sur un de ses élefans de guerre, suivi de tous les Officiers de sa Cour à cheval, & de dix à douze mille hommes de pied choisis & detachez de toute l'armée pour l'accompagner. Pendant ce second quartier toute la Cour s'arreste dans une grande plaine où l'on a preparé trois maisons, une pour le Roy, la seconde pour le Connestable, & la troisiéme pour le Chef du Conseil, avec quantité de hutes pour les ... Il y a aussi une infinité de petites cabanes qui ne sont couvertes & fermées que d'un costé, lesquelles on fait tourner selon le vent qui soufle, & ce sont les lieux où l'on apreste les viandes; car durant tout ce temps-là le Roy donne à manger deux fois le jour à tout ce grand monde. C'est par cette mesme plaine que passe la riviere de . . . qui est large en cet endroit, & sur laquelle sont les trois Palais dont j'ay parlé. Il se trouve là plusieurs galeres superbement enrichies d'or & de peintures, & particulierement la generale qui surpasse de beaucoup toutes les autres en magnificence. La prouë, la poupe, les mats, les rames jusqu'où elles touchent l'eau, tout éclate d'or: les bancs sont proprement peints, & les rameurs bien couverts; car ceux qui rament sont tous soldats & toutes personnes libres, au contraire de nostre Europe où l'on ne se sert dans les galeres que d'esclaves & de forçats. Ces soldats dés leur jeunesse apprennent à manier la rame comme on apprend un autre mestier, & mesme ils ont un peu plus de paye que les soldats qui servent d'ordinaire sur terre. Les galeres de Tunquin ne sont pas si larges que les nôtres, mais elles sont plus longues & coupent mieux l'eau. Pendant le sejour que le Roy fait en ce lieu là

il se

il se divertit à voir combatre ces galeres, & celles-là remportent le prix qui passent les autres à force de rames. Le soir les rameurs viennent à terre avec leurs Capitaines saluer le Roy, & ceux qui ont le mieux fait remportent des marques de sa bien-veillance. Les sept jours passez le Roy avant son départ fait venir devant luy tous les soldats de galeres avec leurs Officiers, & leur fait donner d'extraordinaire deux mois de gage, comme l'on fait à ceux qui servent sur terre. C'est une chose estonnante de voir la quantité de feux d'artifice qu'ils font joüer, tant sur terre que sur l'eau, & mon frere qui s'est trouvé present à toutes ces magnificences, m'a dit que durant les sept nuits, ces feux qui brûlent & courent dans l'eau, couvrent toute la riviere & remplissent l'air, de maniere qu'il semble alors que tout soit en feu. Je vis joüer à Bantam un de ces feux d'artifice, que des [illegible] qui y estoient, tirerent en la presence du [illegible], & j'avoüay alors que c'estoit toute autre chose que ceux que nous faisons en Europe.

Les sept jours passez le Roy rentre dans la ville dans le mesme ordre qu'il en estoit sorti & avec la mesme pompe, & estant en son Palais il va droit au quartier des Princesses, où il n'entre avec luy que les Eunuques, & où il demeure le reste de la lune à prendre d'autres divertissemens. Tous les soirs il a le plaisir des nouveaux feux d'artifice que l'on tire devant le quartier des femmes, & les Eunuques se joignant avec des Comediennes & des Baladines, tous contribuent ensemble à bien divertir le Roy. Voilà de quelle maniere se passe la solemnité de son avenement au trône. Car on ne luy met point de couronne sur la teste, non plus qu'aux autres Rois d'Orient, & c'est une remarque assez importante que j'ay faite sur ce sujet dans mes relations de Perse, pour faire voir qu'il ne se parle point aussi en ce pays-là de couronnement, mais bien d'élevation au trosne.

CHA-

CHAPITRE XIV.

De la pompe funebre des Rois de Tunquin, & de la maniere d'enterrer les morts.

QUand un Roy de Tunquin meurt, il est incontinent enbaumé & mis dans un lit de parade, où pendant soixante-cinq jours il est permis à tout le peuple de l'aller voir. Il est servi pendant ce temps-là comme s'il estoit en vie, & quand on oste le service de devant le corps, la moitié est donnée aux Bonzes, & l'autre moitié aux pauvres. Aussi-tost que le Roy a rendu le dernier soûpir, le Connestable envoye donner avis de sa mort aux Gouverneurs des Provinces, & ordonne combien de temps on en doit porter le deüil.

Tous les Mandarins d'armes & de Justice le portent ordinairement trois ans, la maison du Roy neuf lunes, & la Noblesse six, & le menu peuple trois. Pendant ces trois ans tous les divertissemens cessent, à la reserve de ceux qui accompagnent la ceremonie de l'élevation du nouveau Roy sur le trône; toutes les viandes qu'on luy sert sont dans des plats vernissez de noir; le Roy se fait couper les cheveux & se couvre la teste d'un bonnet de paille, ce que font aussi les Princes & les quarante Mandarins Conseillers d'Estat, & ils ne quittent point cet équipage que le corps du Roy ne soit dans la galere où il est mis pour le porter au lieu où il doit estre enterré. Trois cloches qui sont au haut d'une tour du Palais, depuis le moment que le Roy expire, ne cessent point de sonner jusques à ce que le corps entre dans cette galere. Le troisiéme jour du decés, tous les Mandarins vont à la Cour pour témoigner le regret qu'ils ont de la mort du deffunt Roy, & dix jours aprés seulement il est permis à tout le peuple d'aller voir le corps en son lit de parade, jusques au jour que l'on l'enleve pour l'inhumer.

Pendant les soixante-cinq jours qu'il est ainsi exposé, le Connestable s'occupe à faire de grands appareils pour la pompe funebre; car plus elle est belle plus il en a d'hon-

neur

neur. Du Palais jusques au lieu où sont les galeres qui attendent le corps, il y a environ deux journées de chemin, & tout ce chemin est couvert d'une grosse toile teinte en violet qui est la couleur du Roy. Mais comme le nouveau Roy & toute la Cour font ce chemin-là à pied en allant & revenant, ils y employent jusques à six jours. De quart de lieuë en quart de lieuë, comme sur tous les autres chemins Royaux, il y a de petites huttes où l'on trouve de l'eau pour boire, & du feu pour allumer la pipe de tabac. Au retour du Roy quand toute la ceremonie des funerailles est achevée, cette toile qui couvroit le chemin est aussi-tost levée & donnée aux [illegible].

Voicy l'ordre de la marche de cette pompe funebre, comme on le void dans la figure suivante. Les deux hommes qui en font le commencement sont les deux premiers Huissiers de la porte de la chambre du Roy, lesquels vont criant le nom du feu Roy, & ils portent chacun une maniere de masse d'armes, dont la boule est pleine de feu d'artifice. Les douze qui suivent sont douze des premiers Officiers des galeres qui traisnent le mausolée où est écrit le nom du feu Roy. Aprés vient le Grand Escuyer à cheval suivi de deux autres. Puis paroissent douze chevaux de main que l'on méne deux à deux, six desquels ont leurs brides enrichies de petites plaques d'or, & leurs selles en broderie; les six autres ayant la bride d'or, & la housse aussi en broderie, avec une frange d'or ou d'argent à l'entour, & chaque cheval a deux hommes qui le ménent. On void suivre aprés douze élefans; quatre qui portent chacun un homme tenant un étendart; quatre autres qui portent chacun une tour où il paroist six hommes, les uns avec des mousquets, & les autres avec des lances à feu; & les quatre derniers portant chacun une maniere de cage, dont l'une par le devant & les deux costez a de fines glaces; l'autre est faite en jalousie, & chacune des deux autres a quatre goudrons; ce sont les élefans que le Roy montoit quand il alloit à la guerre. Aprés viennent huit chevaux menez chacun par un Capitaine des Gardes, & qui tirent le mausolée où est le

corps

corps du feu Roy. Le nouveau Roy, & ses freres s'il en a, ou quelques Princes du sang suivent le mausolée, vestus de grandes robes de satin blanc, qui est la couleur du deüil. On void marcher aprés quatre Princesses qui portent le boire & le manger pour le mort. Enfin suivent deux chariots chacun tirez par huit chevaux, & portant deux coffres qui sont les pains d'or & les barres d'argent, les riches estofes d'or & de soye, & les habits que l'on enterre avec le corps du feu Roy.

Funerailles des Tunquinois

POur ce qui est des funerailles ordinaires des Tunquinois, elles se font plus ou moins pompeuses selon la qualité des personnes quand elles sont hors du commun.

Pour ce qui est de leurs enterremens, ils usent de quantité de feux d'artifice dont ils se servent en toutes occasions, tant dans le deüil comme dans la joye. Ces feux sont enfermez dans des tours, & roulez sur de petits chariots que des hommes traisnent, tout n'estant fait que de papier peint de diverses couleurs. Ils mettent sur le tombeau du defunt quantité de viandes & de confitures dans la croyance qu'ils en profitent : car leurs Prestres les entretiennent dans cette erreur pour leur avantage, & font si bien leurs affaires que le matin il ne se trouve plus rien sur la tombe. Je l'ay vû pratiquer de mesme aux Chinois à *Batavia*, où ils ont une place hors la ville pour enterrer leurs morts, & il arriva un jour à ce sujet une chose digne d'estre remarquée. Tous les soirs on monte la garde, tant dans la ville que dans la forteresse; on fait sortir en mesme temps par chaque porte huit soldats & un caporal qui vont faire la ronde autour des murailles de la ville, & mesme ils vont jusques à la portée du canon & au dela, ayant toûjours peur d'estre surpris du Roy de Mataran ou de celuy de Boutam leurs ennemis jurez. Comme le cimetiere des Chinois n'est pas éloigné d'un des corps

de garde où ces soldats ont leur rendez-vous, dés qu'ils y estoient arrivez ils ne manquoient pas d'aller voir si l'on n'avoit point enterré quelque Chinois ou Tunquinois; & quand ils trouvoient quelque chose à boire & à manger sur une tombe, ils ne manquoient pas aussi d'emporter le tout dans leur corps de garde & [illegible] bonne chere. Les Prestres Chinois qui vien[illegible] ordinaire sur le minuit oster ces viandes, pour faire voir [illegible] pauvres idolatres que c'est pour nourrir les ames de leurs parens, ayant veu par plusieurs fois que l'on [illegible] les enlever, ce qui estoit leur oster une partie de leurs [illegible], se douterent bien que ce ne pouvoit estre [illegible] que les soldats de la garnison Hollandoise, & que pour eviter que cette friponnerie n'arrivast plus il faloit en faire plainte au sieur General & à son Conseil, ce qu'ils firent; aussi-tost le General fit defense aux soldats de ne plus aller rien prendre sur ces tombeaux; mais ceux-cy qui estoient affriandez à ces bons morceaux ne firent pas grand cas de la defense, & continuoient de les aller enlever, niant toutefois la chose quand on venoit derechef à s'en plaindre au General. Enfin les Prestres virent bien qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour les empescher d'y retourner, que d'empoisonner toute la boisson & toutes les viandes qui seroient mises à l'avenir sur les sepultures, dans l'esperance que quand les soldats y auroient esté pris deux ou trois fois ils quitteroient la partie. Ils firent la chose comme ils l'avoient projettée; & en effet il y eut plusieurs soldats qui en creverent, ce qui osta aux autres la volonté de plus manger de ces viandes. Toutefois de mon temps les Chinois ne s'y fioient pas encore entierement, & si le festin mortuaire estoit d'une vingtaine de plats, il y en avoit toûjours trois ou quatre d'empoisonnez, les Prêtres sçachant bien les distinguer d'avec les autres, parce que ce sont eux-mesmes qui les apprestent & qui les consacrent, & de la sorte ils ont trouvé le moyen de se conserver leur revenu.

CHA-

CHAPITRE XV.

De la Religion, & des superstitions des Tunquinois.

Les Tunquinois en matiere de Religion sont divisez en trois sectes. La premiere prend son origine d'un ancien Philosophe nommé *Confutius*, dont la memoire est celebre dans toute la Chine & quelques Estats voisins. Il enseigna qu'il y a cinq élemens, la terre, l'eau, le feu, le bois, & le reste des creatures. Que l'homme est composé de deux Parties, l'une subtile, & l'autre grossiere, & que quand l'homme meurt, la subtile va en l'air, & la grossiere demeure en terre. Ils ont dans cette secte l'usage des sacrifices, & adorent les sept Planetes; mais entre tous leurs Dieux & leurs Idoles, ils en ont quatre en particuliere veneration, & une Deesse. Les noms de ces Dieux sont *Raumu*, *Betolo*, *Ramonu*, *Brama*, & le nom de la Deesse *Satibana*, qui est celle que les femmes adorent; mais pour le Roy & les Mandarins, & sur tout les gens d'étude, ils adorent le Ciel.

La seconde secte vient d'un certain Solitaire nommé *Chacabout*, & est suivie de la plus grande partie du menu peuple. Il leur a enseigné la transmigration des ames; il faut que ses sectateurs observent dix commandemens que ce Chacabout leur a laissé.

Le premier est qu'ils ne tueront point. 2. Qu'ils ne deroberont point. 3. Qu'ils ne soüilleront point leur corps. 4. Qu'ils ne mentiront point. 5. Qu'ils ne feront point d'outrage à personne. 6. Qu'ils ne seront point de deux paroles. 7. Qu'ils n'auront point de desirs dereglez. 8. Qu'ils ne seront point grands parleurs. 9. Qu'ils n'excederont point dans leur colere. 10. Qu'ils feront ce qu'ils pouront pour se tirer de l'ignorance. Pour ce qui est de ceux qui veulent vivre religieusement, ils doivent renoncer aux delices de cette vie, estre charitables envers les pauvres, vaincre leurs passions, & s'adonner à la meditation. Il enseigna de plus,

 qu'apres

qu'aprés cette vie il y avoit dix lieux differens de joye & de tourment, & que ceux qui auroient mesprisé sa loy souffriroient des peines proportionées à leurs offenses sans jamais voir la fin de leurs tourmens; & que pour ceux qui auroient tasché de bien accomplir sa loy [illegible] roient manqué à quelque point, ils devoient [illegible] leur mort en divers corps durant trois [illegible] que d'entrer dans le lieu des bien-heureux [illegible] ceux qui auroient observé sa loy recevroient une recom-pense toute particuliere sans renaistre comme les au-tres, & sans souffrir le changement des corps [illegible] luy mesme avoit esté reduit à renaistre dix fois [illegible] que d'avoir pû joüir de la gloire qu'il possedoit, par-ce que durant les premieres années de sa vie il n'estoit pas illuminé de la connoissance de ces hauts mysteres. Ce Chacabout fut un des plus grands imposteurs qui ait jamais esté dans l'Asie: car il a répandu sa secte dans tout le Royaume de Siam, dans une partie des Pro-vinces du Japon, & de là dans le Tunquin où il mourut.

La troisiéme secte est celle de *Lanthu*, aux mensonges duquel les Japonois & les Chinois ont une grande croyance; & les Tunquinois y adjoûtent encore plus de foy. Il estoit Chinois de nation, & ç'a esté un des plus fameux & des plus sçavans Magiciens qui ait jamais esté en Orient. Il fit quantité de disciples, qui pour au-toriser ce noir imposteur, & faire que le pauvre peu-ple luy donnât plus de croyance, luy persuaderent que Lanthu a eu une naissance miraculeuse, & que sa mere l'a porté dans son ventre sans perdre sa virginité l'espace de soixante & dix ans. Il leur a enseigné une partie de la doctrine de Chacabout; mais ce qui luy a le plus attiré le cœur de ces peuples, est qu'il les a toûjours exhortez à la charité, & à bastir des hospitaux dans toutes les villes où il n'y en avoit point auparavant. Et mesme il y a plusieurs Grands du Royaume qui s'y sont retirez pour servir les malades, avec quantité de Bonzes qui s'y sont aussi rendus au mesme sujet;

avant cela ils menoient une vie faineante & malheureuse. Du temps que mon frere estoit en ce pays-là, le *Choua* ou Connestable, ennemy de tous ces vagabonds, fit venir auprés de luy la plus grande partie de ces Bonzes & de ces autres faineans; & quand ils furent arrivez il fit [illegible] tous ceux qui luy semblerent les plus robustes & les [illegible], & les envoya pour soldats aux frontieres [illegible].

Les Tunquinois ont accoûtumé d'adorer trois choses dans leurs maisons. La premiere est le foyer de leur cuisine [illegible] de trois pierres. La seconde est une idole qu'ils [illegible] *[illegible]*, laquelle est comme la Patrone des Arts, de l'orfévrerie, de la sculpture, de la peinture, &c. Et lors qu'ils destinent un enfant à apprendre un de ces mestiers, avant que de le mettre en besogne ils dressent un Autel où ils sacrifient à cette idole, afin qu'elle ouvre l'esprit de cet enfant & luy donne bon jugement pour apprendre. La troisiéme idole s'appelle *Buabin*, qui est celle qu'ils implorent quand ils veulent bastir une maison. Ils font dresser un Autel, où ils appellent des Bonzes & des Sayes pour y sacrifier à l'idole. Il y a grande preparation de toutes sortes de viandes, & en suite on luy presente plusieurs papiers dorez où se trouvent écrites quelques paroles magiques; aprés quoy ils les brûlent avec les parfums qu'on luy presente, luy apportant plusieurs tables couvertes des viandes qui ont esté sacrifiées; ils font tout cela pour obliger l'idole par ces caresses à ne point souffrir qu'il arrive jamais de malheur à la maison qu'ils veulent bastir.

Il y a des Tunquinois qui adorent le Ciel, d'autres la Lune, & d'autres les étoiles. Il y en a encore qui adorent les cinq parties de la Terre, en faisant une cinquiéme au milieu des quatre qui nous sont connuës, & qui le leur sont aussi, mais confusément. En leur rendant leur hommage, ils ont pour chacune de ces parties une couleur particuliere. Quand ils adorent celle qui répond au Septentrion, ils sont vestus

de noir; & la table & les plats où ils mettent les viandes des sacrifices sont pareillement noirs. Lors qu'ils adorent la partie du Midy, ils sont vestus de rouge, pour l'Orient de verd, & pour l'Occident de blanc; & quand ils adorent le milieu du monde, ils portent le jaune.

Ils font des offrandes aux elefans, aux chevaux, aux vaches, & presque à tous les autres animaux, comme aussi aux arbres. Ceux d'entre eux qui s'étudient à connoistre les caracteres Chinois, ont accoûtumé, la cinquiéme lune de l'année, de faire faire des sacrifices pour les ames de ceux qui sont morts & qui n'ont point eu de sepulture. Ils croyent qu'en faisant cela leur entendement sera plûtost éclairé pour comprendre toutes choses.

Tous les ans au commencement de l'année, ils font une grande solennité pour honorer, aprés leur mort, ceux qui durant leur vie ont fait quelques belles actions, qui ont eu du cœur, & qui se sont montrez vaillans, mettant en ce rang ceux qui ont eu la hardiesse de se soulever contre leurs Princes legitimes, & disant que c'estoient des gens de cœur. Trois jours avant cette grande solennité qui se fait dans une grande campagne, on y dresse quantité d'autels, dont les uns sont pour les sacrifices, les autres pour mettre les noms de ces grands Capitaines & hommes Illustres; dont l'on celebre la glorieuse memoire. La veille, plus de quarante mille soldats vont passer la nuit dans cette campagne, où tous les Princes & Mandarins ont ordre de se trouver avec grand nombre d'élephans & de chevaux de main, & le Roy mesme s'y rend aussi. Aprés que l'on a achevé tous les sacrifices, & que l'on a brûlé quantité d'encens à l'honneur des defunts, le Roy & tous les Princes & Mandarins font quatre profondes reverences où sont les autels, & où sont les noms de ces guerriers; puis le Roy tire cinq coups de fleche contre les autels où sont les noms de ceux qui ont esté si temeraires que de se soulever contre leur Prince legitime. Cette action est suivie de quantité de

volées

A

Ordre de la marche, quand la Reyne Mere ou la Reyne Regnante du Tunquin sortent de leur Palais.

Représentation des Temples, ou Pagodes des Idolatres au Tunquin avec les figures de leurs Divinités, et des différentes postures ou ils se mettent pour faire penitence, et pour accomplir les voeux qu'ils ont faits, selon leur superstition, ou pour pratiquer leurs magies aux quelles ils sont fort adonnés.
N° 1. Thaibout 2. Thaiphou Thuy 3. Bayoti magiciens et magiciennes.

volées de canon, & de trois salves de mousquetterie de tous les soldats, pour mettre en fuite toutes ces ames. En suite ils brûlent tous ces autels, & quantité de papiers dorez qui avoient servi aux sacrifices. & puis tout se termine par un hurlement épouvan- [illegible] la soldatesque. Pour conclusion les [illegible] s, [illegible] Sayes, & autres gens de la sorte [illegible] gent toutes les viandes qui ont servy aux sacrifices.

Le premier jour & le quinziéme de la lune c'est [illegible] chose étonnante d'entendre le carillon de leurs [illegible] cloches; car ce sont des jours de feste de leurs Dieux, & tous les Bonzes & les Sayes leur rendent alors plus de veneration qu'à l'ordinaire, en redoublant leurs prieres & en disant chacun de ces jours-là six fois une maniere de chapelet. En ces jours-là plusieurs font apporter sur la sepulture de leurs parens morts, à boire & à manger pour leurs ames. Les Bonzes & les Sayes ne manquent pas de s'y trouver, & aprés qu'ils ont fait leurs prieres ils mangent ce qu'ils peuvent des viandes qui ont servi au sacrifice, & donnent ce qui reste aux pauvres. Mais quoy que fassent ces Bonzes & ces Sayes qui vivent assez austerement, le Roy ny les Mandarins n'en font pas beaucoup de cas, & il n'y a que le menu peuple qui les honore.

* Dans le Royaume de Tunquin, outre les grandes villes qui ont plusieurs Pagodes, il n'y a guere de bourg ny de village qui n'ait la sienne, & chaque Pagode est servie du moins par deux Bonzes & par deux Sayes. Mais il y a telle Pagode qui entretient tant de Bonzes que de Sayes jusques à quarante, qui vivent en communauté sous un Superieur. Ils tiennent la croyance de Chacabout, & un bouc est l'idole qu'ils adorent. Ils portent tous au col une maniere de chapelet de cent grains, qui sont de bois & fort gros; avec un baston à la main, & au bout du baston il y a un petit oiseau d'un bois verny. Ils vont demander l'aumosne

pour leur entretien ; & ils ne ſont pas comme les Bonzes des autres Royaumes, qui ne demandent l'aumoſne qu'avec gravité ; ceux-cy au contraire la demandent avec une grande humilité & modeſtie, ne prenant jamais que ce qui leur eſt neceſſaire ; & s'ils ont quelque choſe de reſte, auſſi-toſt qu'ils ont achevé leur [illegible] nent aux pauvres veuves qui ne pouvent [illegible] & aux orfelins. Leur regle leur permet le mariage, & vû qu'ils ſortent de leur Monaſtere [illegible] rement aux funerailles des Grands [illegible] çon de chapelet, & y ſonnent de leurs cornets ou [illegible] petes, faiſant ſonner en meſme temps les groſſes cloches de leurs Pagodes.

Au reſte les Tunquinois ont une particuliere veneration pour deux Magiciens & une Magicienne. Le premier des Magiciens qu'ils nomment *Tay-bou*, leur fait accroire qu'il ſçait le ſuccez des affaires à venir ; de ſorte que quand ils ont deſſein de marier leurs enfans, de bâtir une maiſon, d'acheter une terre, ou d'entrependre quelque negoce, ils vont conſulter cet oracle pour ſçavoir ce qui leur arrivera. Le Magicien leur fait un doux accüeil ; & avec une feinte modeſtie leur demande, par exemple, l'âge de la preſonne dont il s'agit, pour ſçavoir le ſuccez de l'affaire qu'elle veut entreprendre. Puis ayant pris un grand livre épais de trois doigts, où il n'y a que des figures d'hommes, de demy-hommes, & de toutes ſortes d'animaux terreſtres & aquatiques, & de cercles, de triangles & de quarrez, il l'ouvre, met en meſme temps dans un gobelet trois pieces de cuivre, où d'un coſté ſeulement il y a quelques caracteres gravez. Aprés avoir bien remué ces trois pieces, il les jette à terre comme au ſort. Si tous les caracteres ſe trouvent deſſous, il ne daigne pas regarder dans ſon livre, & c'eſt un tres-mauvais preſage pour la perſonne dont il s'agit. Mais ſi un caractere ou deux viennent deſſus, il regarde dans ſon livre, & fait accroire à la perſonne tout ce qu'elle veut. Que ſi le hazard veut que tous les caracteres des

des trois pieces paroissent ensemble, alors le Magicien s'écrie que c'est la personne du monde la plus fortunée.

Le second Magicien appellé *Thay phou-thouy*, est celuy auquel ils ont recours dans leurs maladies. Quand [illegible] les gens [illegible]quver, il prend un livre plein des mesmes figures que celuy du precedent Magicien. Il n'y a de difference que dans la forme du livre ; car celuy-cy n'est que de la grosseur du pouce, & d'environ quatre doigts de large à huit paus, sur chacun desquels il y a plusieurs chiffres. Si aprés plusieurs singeries qu'il fait devant le malade pour l'abuser, il dit qu'il reconnoist que la maladie vient du demon, alors il luy fait hommage avec le malade & avec ceux qui l'ont amené. Cet hommage se fait par plusieurs sacrifices, & ceux qui sont amis du malade presentent au demon, ou plûtost au Magicien une table chargée de ris & de viandes. Mais si aprés toutes ces offrandes le malade ne recouvre pas la santé, tous ses parens & amis avec le plus de soldats qu'ils peuvent amasser entourent le logis du malade, & chacun fait trois decharges du mousquet pour chasser le demon de la maison. Quelquefois ce Magicien fait accroire au malade & à ses parens, que c'est le Dieu des eaux qui est la cause de la maladie, & c'est quand le malade est de ces gens de mer ou de riviere, comme matelots, bateliers, pescheurs ; & afin qu'il guerisse, & que le Dieu s'appaisant retourne dans son Empire aquatique, il ordonne que le chemin, depuis le logis du malade jusqu'à la riviere la plus proche, soit couvert des plus belles pieces d'étofe que toute la parenté puisse avoir ; & que d'espace en espace on dresse des huttes, dans chacune desquelles il y ait deux tables couvertes pendant trois jours de toutes sortes de viandes ; tout cela pour inviter le Dieu à se retirer, & luy faire honneur jusqu'à ce qu'il rentre dans son Empire. Mais pour mieux sçavoir la source de la maladie, le *Thay phou-thouy* leur fait accroire qu'il faut qu'ils aillent consulter le *Thay-bou*, qui est le premier Magicien, & s'il répond

que les ames des morts, (car ils croyent le paſſage des ames d'un corps à l'autre) ont cauſé cette maladie, le Magicien employe toutes ſes ruſes & ſes artifices, pour attirer à ſoy ces ames malfaiſantes; & quand il a pû avoir, à ce qu'il dit, celle qui cauſe le mal, il la renferme dans une bouteille pleine d'eau juſques à ce que le malade ſoit gueri; & alors on caſſe la bouteille, & l'ame a la liberté de s'en aller. Quand ces pauvres gens ont recouvré leur ſanté, le Magicien leur fait accroire que ſi cette ame n'eut eſté bien enfermée, ils n'auroient jamais échapé de cette maladie, & qu'ils en ſeroient morts infailliblement.

La Magicienne que les Tunquinois vont auſſi conſulter, s'appelle *Bacoti*, & a grande intelligence avec le demon, auquel ſi elle a une fille, elle en fait offrande ſi-toſt qu'elle eſt née pour mieux acquerir ſes bonnes graces, & avoir plus de conoiſſance dans la magie. Quand une mere pleure la mort de ſon enfant, & qu'elle veut ſcavoir en quel eſtat eſt ſon ame en l'autre monde, elle va trouver cette *Bacoti*, qui pour contenter le deſir de cette mere, ſe met auſſi-toſt à batre ſon tambour pour appeller par ce bruit l'ame du deffunt, qui paroiſt devant elle, à ce qu'elle luy fait accroire, & qui luy conte ſi elle eſt bien ou mal; mais ordinairement elle dit à ces pauvres meres que cette ame eſt bien heureuſe au lieu où elle eſt, & qu'il faut qu'elle s'en conſole, à moins quelle ne veüille qu'on croye qu'elle a de la douleur du bonheur de ſon enfant.

Les ſuperſtitions de ces peuples ſont en ſi grand nombre, qu'il y auroit de quoy remplir un juſte volume; mais je me contenteray d'en rapporter encore quelques-unes des principales. Les gens d'étude s'appliquent fort à apprendre en regardant dans un miroir à predire les choſes à venir, & ſe vantent de poûvoir dire à ceux qui les viennent conſulter, ce qu'ils deviendront un jour, & quel ſera le ſuccez de leurs affaires.

Il y en a qui preſentent de l'eau de vie aux morts, & en arroſent leurs cendres; mais ils ne font cela qu'à celles

les de leurs Ayeulx, pour leur demander la santé, l'honneur & les richesses.

Il y en a d'autres qui le premier jour de leur année prennent de la chaux, & font plusieurs figures, rondes, quarrées & en triangles, sur le seüil & sur le pas de leurs portes. Ils disent que ces figures font peur aux esprits malins, & sur tout que la triangulaire les fait fuir d'abord. Quelques-uns en considerant les pieds d'une poule, en tirent de bons ou mauvais augures. d'Autres allant en campagne, s'ils n'eternuent qu'une fois retournent au lieu d'où ils sont partis le matin, disant que s'ils passoient plus avant il leur arriveroit infailliblement quelque disgrace; mais s'ils éternuent deux fois ils poursuivent leur chemin avec joye, ne craignant aucun danger pour ce jour-là.

Il y en a de si superstitieux, qu'en sortant de leurs maisons s'ils rencontrent quelque femme ils retournent chez eux pour deux ou trois heures, croyant que s'ils avoient passé outre ils seroient tombez dans quelque malheur. Mais s'ils rencontrent un homme c'est un bon presage.

Le premier fruit qu'ils cüeillent au commencement de leur année est celuy que porte l'*Arequié*, dont il a esté parlé au chapitre troisiéme; & c'est aussi le premier qu'ils mangent avec grande ceremonie durant le premier quartier de leur seconde lune. Il y en a de si endiablez qu'ils empoisonnent ce fruit, & font en sorte qu'un enfant en mange, croyant qu'en ostant la vie à un des ces pauvres innocens, le bonheur les doit accompagner toute l'année.

Quand il se fait éclypse de lune, ils disent que c'est un dragon qui luy fait la guerre & qui s'efforce de la devorer. Alors pour la secourir & faire fuir le dragon, tous ceux qui ont des armes à feu les tirent, on sonne toutes les cloches, on fait grand bruit de tambours, & pendant ce temps-là l'éclypse se passe; ce qui leur fait croire qu'ils ont delivré la lune; & ils font de grandes réjoüissances, comme s'ils avoient remporté quelque grande victoire sur leurs ennemis.

Ils

Ils ont aussi de grandes superstitions pour les heures du jour & de la nuit. Ils divisent le jour naturel, c'est à dire tant le jour que la nuit, en douze heures, & ils donnent à chacune le nom d'un animal, comme du tygre, du lion, de l'ours, du cheval, [illegible] singe, &c. Les lunes & les jours ont aussi les mesmes noms; & quand un enfant vient au monde, [illegible] le pere & les parens vont voir le nom de l'animal [illegible] l'heure où l'enfant est né, & ils croyent que cet animal là luy est funeste. Dans le temps que mon frere estoit à la Cour du Tunquin, le Roy qui regnoit alors estant né à l'heure du cheval, ne donnoit jamais d'audience à cette heure là, & ne sortoit point de son Palais, de crainte qu'il ne luy arrivât quelque malheur durant ce temps là. Ce Prince estoit si superstitieux, qu'un de ses enfans estant mort à la cinquiéme lune, qui est celle qui porte le nom du cheval, il ne voulut jamais permettre qu'on l'enterrât, mais il fit brûler le corps, & jetter ensuite les cendres au vent.

Voilà ce que j'ay pû recüeillir de plus singulier & de plus considerable de l'estat du Royaume du Tunquin, tant des manuscrits que me laissa feu mon frere qui mourut aux Indes, que des conversations que j'ay euës avec plusieurs Tunquinois à Batavia & à Bantam.

FIN.

Ordre de la marche du Roy de Tonquin, quand il sort de son Palais.

Ordre de la marche du Roy de Tonquin, quand il va a la Guerre.

Le Roy de Tunquin allant à la guerre.

1. Le Roy porté dans son Palanquin par les principaux Officiers de sa Maison quand il sort de son Palais.
2. Marche du Roy quand il va à la guerre.
3. Joüeurs d'Instrumens & Trompettes qui suivent le Palanquin du Roy.
4. Un Officier qui porte un bassin plein d'eau, sur laquelle nage une tasse de cuivre troüée par le fonds, dont le trou est percé si juste en son lieu, & d'une telle grandeur, qu'en une heure de temps precisément, la tasse s'emplit jusques au bord & s'enfonce tout d'un coup dans l'eau.
5. Deux autres Officiers à l'instant frappent l'heure sur deux grandes plaques N. 5. d'environ deux pieds de diametre, de la figure à peu prés de nos miroirs concaves, & d'un metal comme nos cloches : le son de ces plaques s'entend de fort loin. Alors celuy qui porte le bassin plein d'eau, retire la tasse du fond & la remet vuide sur la superficie de l'eau en la maniere qu'elle estoit auparavant. Quand elle est remplie & qu'elle se renfonce, on frappe de mesme sur ces plaques, & c'est ainsi qu'on marque le temps & les heures dans le Tunquin, dans les Indes, & presque dans tout l'Orient entre les Tropiques, parce que les horloges qui se font en Europe, ne peuvent servir en ces lieux-là pendant la saison des pluyes, l'air estant alors si humide que le fer & l'acier, & mesme les cousteaux & les montres dans les poches se roüillent, quelque soin qu'on prenne de les envelopper dans du cotton & dans du cuir, & de les tenir seichement, de telle sorte qu'il est impossible de les preserver de la roüille qu'en les trempant dans de l'huile pendant ce temps-là. Cette humidité regne dans l'air dés qu'on a passé la Perse dans tout le Mogol, depuis le quinziéme de Juin jusqu'à la fin de Septembre : plus on avance vers l'Orient & plus tard les pluyes commencent à venir. Il est bon de remarquer encore que dans l'Empire du Mogol, au Tunquin & aux autres lieux de l'Orient entre les Tropiques, ils divisent comme nous le jour & la nuit en 24. heures, & donnent 12. heures au jour & 12. heures à la nuit, afin de partager également le temps du travail & du repos ; mais ils subdivisent le jour & la nuit chacun en 4. parties égales, & cette division est marquée par les coups que l'on frappe sur ces plaques ; par exemple la premiere heure de la premiere veille de la nuit est marquée par un seul coup, la seconde par un autre coup, & la troisiéme par un autre coup. La seconde veille de la nuit on marque la premiere heure par deux coups de suite, & le reste suit de mesme jusqu'à la troi-

siéme veille que l'on frappe trois coups à la premiere heure: cet ordre s'observe jusqu'à la derniere des heures de la quatriéme veille de la nuit qui sont marquées par quatre coups, & [illegible] on commence la premiere heure du jour avec la mesme [illegible]arité. Tous les grands Seigneurs ont huit Officiers qu'ils entretiennent exprés pour cette fonction, & qui leur servent aussi pour garder la porte [illegible] leur Palais. C'est d'ordinaire à l'entrée des Palais [illegible] che du logement du portier, qu'est [illegible] cet[illegible] plaque de metal pour frapper l'heure, [illegible] ba[illegible] tasse qui marque le temps de la frapper.

Page 188.

Ordre de la marche des Reynes de Tunquin quand elles sortent de leur Palais.

A. Six Elephans marchant deux de front, & portant une maniere de cage ou loge, avec des treillis ou jalousies.

B. 15 Capitaines ou Officiers des Troupes, armez d'armes à feu.

C. Palanquin ou est la Reyne.

D. [illegible] Gentilshommes de la Maison de la Reyne, portant des Parasols pour empescher que le Soleil ne donne sur le Palanquin.

E. 8 Eunuques qui portent le Palanquin.

F. 6 Dames d'honneur de la Reyne: la Premiere commande aux Eunuques qui sont au service de la Reyne: ces Eunuques quoy qu'entierement coupez, n'entrent jamais chez la Reyne; Les Roys de Tunquin sont en cela plus jaloux que les autres Roys & Princes Mahometans, qui permettent à ces sortes d'Eunuques de voir & de servir les Reynes & les Princesses dans leur Palais. Il n'y a que les femmes & les filles qui ayent cette permission au Tunquin. La seconde de ces Dames porte les confitures de la Reyne pour luy en presenter quand elle veut boire; car ils observent cette coustume d'en manger toûjours avant que de boire; & ils disent que cela empesche d'avoir la colique à laquelle on est fort sujet dans le Tunquin. La troisiéme de ces Dames porte la boëtte des parfums & du betel. Les deux autres aident à la Reyne quand elle monte dans son Palanquin, ou qu'elle en descend.

G. Chariot trainé par huit Filles de qualité, pour mener la Reyne quand elle sort du Palanquin, & avant qu'elle en sorte, tous les hommes & les Eunuques se retirent [illegible] lieu d'où ils ne la puissent pas voir; car c'est un crime que de la regarder; alors les femmes luy aident à sortir du Palanquin, & elle monte dans le Chariot, que les Filles [illegible]ment jusqu'au lieu où elle veut entrer.

Ordre qu[illegible] dans la marche de la pompe funebre a l'enterrement [illegible] Roys [illegible]

Ordre de la marche de la Pompe funebre à l'enterrement des Rois de Tunquin.

1. 2 Premiers Huissiers de la Chambre du Roy commencent la marche & crient le nom du Roy mort: ils portent chacun une masse, dont la teste est pleine de feux d'artifice.
2. 12 Elephans dont 4 portent chacun un homme qui tient en main un Etendart du Roy, les 4 suivants portent chacun une tour de bois, & dans chaque tour il y a 6 hommes, les uns armez de mousquets & les autres de lances à feu. Les 4 derniers Elephans portent chacun une espece de cage, dont l'une est fermée par devant & par les costez, avec des glaces, & l'autre est fermée avec des treillis ou jalousies: les deux premieres Cages sont carrées, & les deux autres sont à six pans.
3. Le Grand Escuyer à cheval, suivy de deux Pages à cheval.
4. 12 Chevaux de main menez deux a deux, cha un par un Capitaine des Gardes: Les harnois des 6 premiers chevaux sont tres riches, leurs mords sont d'or pur, & toutes les garnitures de la bride & de la selle sont de mesme, & les selles sont brodées d'or: les 6 autres sont enrichies avec des plaques d'or, & tout le harnois en est couvert.
5. Le Chariot qui porte le Mausolée où est le corps du Roy: ce Chariot est traisné par huit Cerfs dressés pour cet usage, chaque Cerf est mené par un Capitaine des Gardes du Corps.
6. Le nouveau Roy marche à pied, vestu de satin blanc, la teste couverte d'un bonnet de paille: s'il a des freres ils le suivent vestus de la même maniere, & autour d'eux marchent des joüeurs de hautbois & d'autres instrumens.
7. 4 Princesses vestues de satin blanc, qui portent à manger & à boire pour le Roy deffunt, elles sont suivies de deux Dames d'honneur habillées de violet, & autour de ces Princesses & Dames sont plusieurs joüeurs d'instrumens.
8. Princes du Sang vestus de satin violet, avec des bonets de paille.
9. 4 Gouverneurs des 4 principales Provinces du Royaume, portant chacun sur l'espaule un baston où pend un sac plein d'or, & de differents parfums. & ce sac contient le present que chacune de ces Provinces fait au Roy mort pour estre enterré auprés de son corps, afin qu'il s'en puisse servir en l'autre vie.
10. 2 Chariots chacun tiré par 8 Chevaux, chaque couple de Chevaux menée par deux hommes: chaque Chariot porte un coffre plein de pains ou lingots d'or & d'autres richesses pour l'usage du Roy mort quand il sera en l'autre monde.

11. Une

11. Une foule d'Officiers du Roy & de Noblesse suit la pompe funebre, partie à cheval, partie à pied, selon leurs fonctions, ou leur qualité.

Page 225.

Suite de l'ordre qui s'observe à la pompe funebre de l'enterrement du Roy de Tunquin, en sortant de la ville de Bodego.

Le Corps du Roy est mis dans une Galere qui remonte la riviere : Cette riviere est formée de plusieurs ruisseaux qui descendent des Montagnes, elle traverse des païs steriles & deserts : C'est en quelqu'un de ces lieux qu'on l'enterre fort secrettement ; car il n'y a que six des principaux Eunuques de la Cour qui sçachent precisement le lieu où il a esté enterré. On leur fait prester serment de ne declarer jamais ce secret, & cette ceremonie s'observe peut-estre par quelque motif de Religion, peut-estre aussi de crainte qu'on n'aille deterrer le corps & enlever les tresors qu'on y enterre en mesme temps auprés de luy : Ces tresors consistent en lingots ou pains d'or, & en barres d'argent, en brocards d'or & d'argent, & en beaucoup d'autres richesses, pour l'usage (à ce qu'ils disent) du mort quand il en aura besoin en l'autre monde. Plusieurs Seigneurs & Dames de la Cour se font enterrer tous vifs auprés de luy à dessein de le servir aux lieux où il va. J'ay remarqué en passant dans les Estats du Raja de Velouche, qui confinent au Levant à ceux du Roy de Visapour, que les femmes se font enterrer vives aupres de leur mary quand il est mort, au lieu de se brûler comme elles font dans les autres Provinces des Indes.

A. La ville de Bodego.

B. La Galere où est le Corps du Roy.

C. Deux Galeres de suite où sont les Seigneurs qui vont se faire enterrer vifs avec le Roy : celle où sont les jalousies ou treillis, est remplie des Dames qui vont aussi se faire enterrer vives aupres de luy.

D. Galeres qui portent les tresors qu'on va enterrer aupres du corps du Roy.

HI-

Suite de l'ordre qui s'observe a la pompe funebre de l'Enterrement du Roy de Tunquin en sortant de la Ville de Bodego

241

Representation des chariots, et des bateaux, qui portent en forme de Canoe les animaux et les vivres necessaires, pour la nourriture de ceux qui suivent le pompe funebre a l'enterrement des Roys de Tunquin, depuis Checho jusqu'à Bohgo, ou le corps est mis sur une galere pour le porter au monument.

HISTOIRE
De la Conduite
DES
HOLLANDOIS
EN
ASIE.

Tant envers leurs Sujets, qu'envers les Estrangers, pour soûtenir le Commerce.

LIVRE CINQUIE'ME.

CHAPITRE PREMIER.

Dessein de l'Auteur.

Mon dessein n'est pas de blasmer la conduite des Hollandois en general, en écrivant icy les desordres que l'avarice de quelques particuliers a causez souvent dans l'Asie, à la honte de leur païs & du nom Chrestien. Je sçai que cette Nation s'est acquise d'ailleurs beaucoup de gloire par la navigation & par les armes, & mesme qu'elle a fort contribué au restablissement des Arts & des belles Lettres. Ainsi, je suis tres-éloigné de la vouloir offencer; & je le suis moins que jamais, presentement qu'elle accepte la paix que le Roy luy a si genereusement accordée, & qu'elle rentre dans nostre Alliance qui lui a toûjours esté utile & honorable. En effet, la conduite de cette Republique est si sage, qu'elle merite l'estime & l'admiration de tout le monde, car que peut-on voir de plus admi-

admirable que la resistance qu'elle a faite pendant quarante ans à toute la Maison d'Autriche? & mesme dans cette derniere guerre avec quelle sagesse n'a-t'elle pas sçeu reparer ses pertes, engager presque tous les Princes de l'Europe dans sa querelle particuliere, & prendre le moment favorable pour la terminer? Neantmoins il faut avoüer que cette avidité du gain qui ne regne que trop parmi ces peuples, leur a fait quelquefois commettre de grandes fautes, & que cette envie démesurée qu'ils ont d'exclurre du Commerce les autres Nations, les a mis comme à deux doigts de leur ruine, & en danger de perdre leurs propres Estats & leur liberté: au lieu qu'ils devroient considerer que le Commerce est un champ libre & ouvert pour l'industrie de tous les hommes, & qu'il n'y a point de Loy qui dise que le plus fort ait droit d'en bannir les autres. Pour moy j'ay toûjours crû que la justice & la bonne foy sont les premieres & les principales qualitez d'un negociant, & je me suis tres-bien trouvé de cette conduite: je n'ay à me reprocher aucun gain illegitime, & je n'ay couru sur le marché de personne, ny fait des brigues & des injustices pour rendre ma condition meilleure. C'est ce qui m'a donné quelque credit dans tout l'Orient; car le grand secret dans le trafic pour bien gagner c'est d'estre desinteressé, & de sçavoir mesme perdre à propos. Aussi, quand il m'a falu faire quelque dépense pour le bien de la Religion Chrestienne, pour la gloire de la France, & pour mon honneur propre, j'ay toûjours compté l'argent pour rien & j'ay mieux aimé qu'on m'accusast de prodigalité que d'avarice; Et bien que mes interessez ayent profité comme moy de l'effet de mes liberalitez particulieres, je n'en ay jamais rien mis sur leur compte. Par ce moyen, je me suis ouvert l'entrée dans la Cour des Princes, & j'ay acquis la confiance de tous ceux qui se meslent de negocier. Si j'en suis revenu moins riche, du moins j'oze dire que je n'y ay pas fait de deshonneur aux Chrestiens & aux François: graces à Dieu, j'en ay raporté une bonne reputation, & cette reputation m'est plus chere que tout l'or & toutes les pierreries des Indes.

C'est

C'est ce que la plusspart des Marchands & des Officiers Hollandois n'ont pas fait, & comme j'ay esté presque toûjours témoin oculaire (pendant quarante années que j'ay passé en Asie) des choses que j'escris sur leur sujet, je n'en avanceray aucune qui ne soit tres-veritable, & je ne diray rien que je n'aye veu ou que je n'aye apris de gens dignes de foi, & qui n'avoient nul interest à me deguiser les choses. Au reste, je ne touche point icy le Corps des Estats Generaux que je respecte, je ne blâme que des particuliers avec lesquels j'ay peu de mesures à garder aprés les injustices qu'ils m'ont faites en plusieurs occasions.

Je n'entreprens pas d'écrire l'histoire de l'établissement des Hollandois dans les Indes, ce seroit un trop long discours; mais seulement celle de la conduite qu'ils y ont tenuë pendant mes voyages; & peut-estre rendray je en cela un service considerable à leur celebre Compagnie de Commerce, en luy decouvrant beaucoup de choses qu'elle ignore, ou du moins qu'elle ne sçait pas si distinctement. J'en ay appris une bonne partie de la propre bouche des Chefs de Comptoir, appellez autrement Commandeurs, qu'elle tient en divers lieux de la Perse & des Indes, avec lesquels je me suis souvent trouvé & dont il m'a esté aisé de decouvrir la conduite.

C'est une chose assez connuë que la Compagnie des Indes en Hollande est composée de six Chambres, dans toutes lesquelles ensemble il y a seize Directeurs, qui font dix sept voix, parce que le President en a deux; Amsterdam fait seule la moitié de la Compagnie, Middelbourg un quart, & Rotterdam, Delft, Incuse & Horn l'autre quart; c'est à dire chacune une seiziéme partie. C'est cette Compagnie si fameuse dans l'Univers, qui tolere, ou du moins qui ne void pas assez bien les grands & intolerables abus qui se commettent aux Indes à sa honte & à son desavantage, & qui n'y apporte pas tous les remedes qu'elle pourroit. Et c'est sans doute par une suite de cette negligence, & un visible châtiment des injustices & cruautez quelle a soufferts, qu'elle a perdu le poste impor-

important de l'Isle Formosa, depuis la perte de laquelle elle n'a pas esté en si bon estat qu'auparavant. Car alors les Chinois, les peuples de Tunquin, & de Cochinchine, & d'autres pays où croist la soye, ouvrant les yeux aussi bien que ceux du Japon, & voyant que les *Hollandois* vouloient par tout estre seuls les maîtres, declarant d'abord la guerre à ceux qui vouloient marcher sur leur brisées; Tous ces peuples, dis-je, entreprirent alors le negoce de la soye. Ils allerent au Japon, & la donnerent à vingt-deux pour cent meilleur marché que ne faisoient les Hollandois: Ils firent de plus sçavoir au Roy du Japon, que s'ils pouvoient avoir le commerce libre, & que les Hollandois ne les vinssent point traverser, ils donneroient la soye jusques à trente pour cent meilleur marché qu'eux, & ainsi de toutes les autres marchandises. Car la plus grande partie de celles que les Hollandois portent au Japon, *ils* les prennent en ces pays-là, où le plus grand negoce consiste en soyes & en cornes, principalement en celles de bufle, de cerf, & de bœuf: & pour celles de bufle & de cerf, leur Isle Formosa leur en fournissoit assez. En un mot quand ils ont perdu cette Isle, ils ont perdu la plus belle fleur de leur couronne; & depuis ce temps-là ils ne tirent pas du Japon le tiers du profit qu'ils faisoient auparavant. C'est ce que je reconnus bien estant en Bengale l'an *1666.* par l'argent qu'en rapporterent les deux Vaisseaux qui venoient du Japon, & par le recit que me firent des gens qui estoient au service de la Compagnie. Enfin sur les plaintes que toutes ces Nations Orientales firent au Roy du Japon, il fit une Ordonnance par laquelle il declara que si les Hollandois en inquietoient aucune & la traversoient dans son commerce, il feroit crucifier tout autant des leurs qui se trouveroient sur ses terres, & qu'il ne permettroit jamais qu'aucun d'eux y mist le pied. Voilà comment est décheu le grand negoce que les Hollandois faisoient au Japon.

J'ay dit que la Compagnie Hollandoise souffre des injustices & des cruautez; dequoy j'apporteray dans la suite plusieurs exemples; & il semble que celles que nous

repro-

[illegible] aux Espagnols dans l'Amerique, leur doi-vent estre plus pardonnables qu'aux Hollandois qui veu-lent les imiter dans l'Asie; parce que les premiers exer-çoient leur barbarie sur des Idolatres & des Sauvages, du nombre desquels ils pouvoient estre accablez; & que ceux-cy s'attaquent à des Chrestiens, dont un si beau nom devoit retenir leurs violences.

Ce qui porte encore un grand prejudice à la Compa-gnie, c'est le manque de bons Chirurgiens dont elle n'a pas le soin de se pourvoir. C'est en cela qu'elle est tres-mal servie, la plus part de ces Chirurgiens qui montent sur leurs Vaisseaux, n'estant que de jeunes gens, qui aprés trois années d'aprentissage dans une boutique où ils n'ont fait que raser, ou penser par hazard quelque blessure de coup de coûteau, à quoy les Matelots sont sujets entr'eux, viennent d'abord offrir leur service quand on équipe une flotte. Il est vray que l'intention de la Compagnie est de n'en point prendre qui ne soient capa-bles, & qu'aprés avoir esté interrogez par un des Maistres Chirurgiens de la ville, à qui elle donne de bons gages. Mais ce Maistre Chirurgien est bien aise de tirer des deux costez, & voicy comme la chose se fait. Le jeune Chirur-gien se va presenter à la Compagnie, qui luy promet de le prendre, pourvû que le Maistre juré réponde qu'il soit ca-pable. Aussi-tost le pere ou la mere du jeune homme, ou quelqu'un de ses parens, va trouver ce Maistre Chirurgien à qui il fait un present, & celuy qui a le plus donné a la preference. Pour cet effet on luy donne sa leçon par écrit, ce qu'on luy doit demander, & ce qu'il doit répondre parce qu'il doit estre interrogé en presence d'autres Chi-rurgiens, entre lesquels il se trouve toûjours quelque Compere, qui par le souvenir d'un souper receu, & l'espe-rance d'un autre, fait que le tout se passe galamment & en silence. Ainsi quand le jeune Chirurgien s'embarque, pourveu qu'il ait quelque peu d'antimoine preparé, & qu'il sçache faire quelque medecine qui fasse faire quinze ou seize selles, il croit estre bien fourni. Comme j'estois à Ba-tavia, la flotte y arriva de Hollande, & je vis amener un

 Chiur-

Chirurgien de l'un des Vaisseaux qui avoit les fers au pieds. Je m'informay du sujet, & j'appris qu'on l'avoit enchainé de la sorte, parce que de dix malades qui estoient [illegible] Vaisseau, & à qui il avoit donné quelque purgation, huit en moururent peu d'heures aprés. Les Chirurgiens de Batavia voyant bien qu'il ne pouvoit pas éviter d'estre pendu, comme en effet il y fut condamné, pour n'avoir pas la honte qu'un de leurs *fraters* eust fini sa vie par une corde, trouverent le moyen de l'empoisonner. Environ le mesme temps, un Orféure François me vint avertir qu'il y avoit à l'Hospital de Batavia un jeune homme Parisien en mauvais estat. La charité m'obligea de l'aller voir, & je le trouvay au milieu de cinq ou six de ces jeunes Chirurgiens, qui consultoient si l'aprés-disnée ils luy couperoient la jambe pour une playe qu'il y avoit, ce qu'ils conclurent de faire. Pour empescher le coup, & tirer ce jeune homme d'entre les mains meurtrieres de ces jeunes ignorans, je fus promptement trouver le Chirurgien Major, pour le prier de me donner ce Soldat, m'offrant de le faire penser & de le nourrir à mes dépens, ce que j'obtins; & l'ayant mis entre les mains d'un Chirurgien Aleman qui estoit le Chirurgien des Esclaves, il le guerit en peu de temps. Je fis plus; car à force d'amis & de presens, j'eus son congé, & je le ramenay avec moy en France. Il s'appelloit Samuël Lorrain fils d'un riche Bourgeois de Paris de la ruë de Seine.

Mon dessein est donc dans cette Histoire de mettre au jour toute la conduite des Hollandois en Asie, & tout ce qui s'est passé de mon temps sous l'administration de chaque General à Batavia, & sous celle des Commandeurs dans les principaux comptoirs de Perse & des Indes. Je viendray ensuitte à celle des Hollandoises, qui ont souvent, comme des femmes ont en d'autres lieux, leur bonne part au gouvernement: & je laisseray aprés le Lecteur dans la pleine liberté de juger des choses, & de faire telle reflection qu'il luy plaira.

CHA-

CHAPITRE II.

De l'Isle Formosa, & comment elle fut prise par la trahison dont les Hollandois se servirent pour s'en [illegible]es maistres & en chasser les Anglois. Comme aussi de la prise que les Chinois en ont faite sur les Hollandois en l'an 1661. le cinquième juillet, par la lacheté du Gouverneur.

L'Isle Formose a quelque 80 lieuës de tour. Les Hollandois n'ont jamais possedé toute l'Isle: Ils estoient maistres de quatre forteresses, de cinquante deux villages, & de quelques quatorze ou quinze mille habitans.

On a cru depuis long temps qu'une partie de l'or que l'on croyoit venir du Japon, provenoit de cette Isle: Et voicy comme l'on en a decouvert quelque chose. Il y avoit un jeune homme dans la forteresse en qualité de Sous-marchand; mais pour estre un volage, & ne se pas bien acquiter de sa charge, il fut deposé & fait soldat. Se voyant reduit à cette vie miserable, il resolut de mourir plustost que d'estre davantage dans cette misere. Se trouvant le plus souvent seul dans le magasin où il y avoit toute sorte de clinquaillerie, il fit un petit ballot de celle qu'il jugea estre la plus propre pour les gens qui habitent les montagnes de cette Isle, & ayant trouvé le moyen de sortir du Fort, il se mit en chemin pour gagner païs. Ayant demeuré environ quatre ans parmy ces Montagnards, où il avoit eu le loisir d'apprendre leur langue & le negoce du païs, il se hazarda de retourner vers les Hollandois, de qui il fut bien receu, parce qu'ils souhaitoient fort de sçavoir comment ce peuple se gouvernoit, & quel negoce on pourroit faire avec eux: Et voicy quel fut le recit qu'il leur fit de son voyage,

Premierement, leur dit-il, pour ce qui est du gouvernement de ces peuples, il y a sur six villages un Intendant avec quatre Conseillers qui rendent la Justice, & le moindre larcin est puni de mort. Le supplice pour les hommes est de les crucifier; & pour les femmes on

le couche de leur long sur une grosse poutre de bois, où on les lie, puis avec un sabre on leur coupe le corps en trois. Ce premier supplice est pour l'homme qui a tué ou volé; & l'autre est pour la femme quand elle a aussi volé, ou qu'elle a paillardé. Quand le vol n'est que de la valeur de dix sols, on leur donne deux cens coups de foüet, & on leur applique un fer rouge à la joüe, afin de les reconnoistre: Que ceux qui croyoient n'estre pas bien jugez, soit au civil, soit au criminel appelloient de la Sentence, & s'en alloient vers le Nord-est de l'Isle, où il falloit que prés de la mer il y eust une ville, où celuy qui commande en chef à tous ces Montagnards fist sa residence: Que sur la fin de nostre mois de Mars, plusieurs de ces Montagnards se rendent à cette ville, sur tout ceux qui se meslent du negoce, & qu'ils portent avec eux tout ce qu'ils peuvent ramasser le long de l'année de cornes de cerf, de bœuf, de buffle, & les peaux de ces animaux mal preparées, & qu'ils reviennent d'ordinaire sur la fin du mois d'Avril, rapportant des étofes du Japon & de la Chine, des robbes & des toiles de ces pays là, & d'une certaine monnoye d'or & d'argent du Japon, l'une & l'autre de diverses especes & de diverse valeur. Je crois asseurément, poursuivit il, que dans les montagnes de cette Isle qui sont prés de la mer, il y a quelques mines d'or, ou quelque riviere où l'on en trouve en poudre, & que les Japonois viennent l'enlever avec leurs vaisseaux. J'ay fait tout mon possible pour aller voir d'où vient cet or, & où se fait ce negoce; mais ces gens-là m'ont toûjours renvoyé aprés avoir marché quelques jours; car de trois en quatre heures de chemin il y a des Gardes qui veulent sçavoir où chacun va, & mesme qui ne laissent pas passer les gens du païs, si ce n'est ceux qui vont pour appeller d'un jugement, ou pour marchandise. Pour ceux qui veulent aller [illegible] du couchant, ils ne les empeschent point, parce qu'ils sçavent bien que de ce costé-là hors de leurs montagnes le plat pays est aux Hollandois, & qu'ils n'oseroient venir se mettre entre leurs mains. Ce jeune homme

en-

[illegible] qu'il se faisoit fort d'aller par tout, & jusques au [illegible] abordoient les vaisseaux du Japon pour faire n[illegible] [illegible] qu'ils luy fissent donner des marchandises [illegible]ent propres, comme du corail, de l'ambre jaune, [illegible]s, & sur tout quelques peaux de ces poissons de mer, qui sont plus rudes que le chagrin. C'est dequoy l'on couvre en ce païs-là au lieu de cuir, la gaine des sabres ou couteaus; & l'on fait grand estat de ces peaux-là; car d'ordinaire au milieu du dos de ce poisson, il se trouve neuf petites pierres, qui sont comme [illegible]se, huit en rond, & une au milieu, de la maniere que vous voyez ces neuf points disposez.

Autrefois, quand il n'y avoit que les Portugais qui faisoient le negoce du Japon, c'estoit comme une chose incroyable de leur entendre dire combien ils vendoient chacune de ces peaux, lorsque ces huit pierres qui font le tour se trouvoient égales, d'une mesme grandeur & hauteur, qu'elles faisoient un cercle parfait dans une égale distance l'une de l'autre, & que celle qui est au milieu se trouvoit la plus grande & la plus haute. Plusieurs Portugais de Goa m'ont asseuré d'avoir eu pour une de ces peaux jusqu'à la valeur de dix mille piastres & au delà. Il faut aussi que cette peau se trouve assez longue pour couvrir toute la longueur de la gaine, sans qu'il soit besoin d'y ajouter de morceaux. Il se pesche de ces poissons dans le golfe Persique où j'en ay vû; mais je n'en ay jamais vû qui [illegible] comme on les desire, & il n'y a point de marchandise qui hausse de prix comme celle-là; car une de ces autres peaux se peut avoir pour un escu, quand il n'y a que trois ou quatre pierres, les autres estant tombées, ou quand elles sont fort inegales; au lieu qu'une peau parfaite telle que je l'ay dépeinte, vaudra jusques à dix mille écus: Le Gouverneur fit donc donner au jeune Hollandois ce qu'il avoit demandé, & il s'en alla; mais pourtant peu de temps aprés les Chinois chasserent tous les

Hollandois de l'Isle, on n'a pas sceu ce que le jeune homme est devenu.

Je ne crois pas que ceux qui ont écrit de la prise de cette Isle, ayent sceu le sujet qui fit qu'elle fut renduë en si peu de temps. Le peu de cœur du Gouverneur y contribua beaucoup, comme aussi d'avoir manqué à *la* promesse qu'il donna à un des Soldats François, de Roüen, & brave, nommé Abraham Dupuis. Ce garçon ayant achevé son temps, qui est de sept années, comptant les deux années pour les voyages d'aller & venir, comme c'est l'ordre de la Compagnie de ne retenir aucuns Soldats ou autres Serviteurs quand ils ont achevé leurs temps, ce Soldat Abraham Dupuis, voyant que son temps estoit finy, demanda son congé, que le Commandeur luy accorda en dissimulant le dessein qu'il avoit de le retenir, & le remit lors qu'il seroit arrivé quelques vaisseaux. Quand les vaisseaux furent arrivez & prets à s'en retourner en Batavia, le Soldat croyant s'en aller, fut dire au Gouverneur: Monsieur voilà les vaisseaux qui sont prests à s'en retourner, vous m'avez promis que je m'en irois avec les premiers vaisseaux qui iroient en Batavia, je veux donc m'en aller. Le Commandeur luy repartit brutalement; quand tu verras cette Forteresse en mer à la voile comme ces vaisseaux, tu t'en retourneras. Quelque temps aprés les Chinois vinrent assieger la Place, & durant ce siege il survint un si grand debordement d'eau, tant de la terre que de la mer, que la Forteresse fut presque inondée, & que l'eau montoit jusques aux fenestres des premieres chambres. Le Soldat voyant cela vint au Commandeur, & luy dit; Commandeur, vous m'avez promis que lors que la Forteresse seroit en mer vous me laisseriez aller; ie trouve la mer assez haute pour y mettre les voiles. En mesme temps le Commandeur se ressouvint de ce qu'il avoit dit au soldat, & ne luy fit que répondre: Va, & prions tous Dieu que nous puissions retourner en Batavia. Ce soldat comme desesperé vint une heure ou deux aprés dans le Corps-de garde, n'ayant autre chose sur son

cer[illegible]s que son caleçon & son épée fourrée dans la ceinture de son caleçon, & ainsi par l'une des fenestres se jetta en mer, & se fut rendre du costé des assiegeans. Ceux qu'[illegible] l'action du soldat furent aussi-tost en donner avis au Commandeur, qui vint avec precipitation au Corps-de-garde, & comme le Soldat n'estoit pas encore loin, le Commandeur demanda à ces Soldats qui d'eux vouloit se jetter à la nage pour tascher de l'avoir vif ou mort, qu'il luy donneroit deux cens pieces de huit, qui sont deux cens escus. Il se trouva un Sergent qui accepta le party d'aller aprés luy; mais ce fut pour se retirer du service de la Compagnie, dont il estoit aussi mal satisfait que le soldat fugitif. Ils furent également heureux dans leur fuite, & arriverent au quartier des Chinois, & dés qu'ils y furent les Gens du General Coxima les luy menerent; & ce General qui estoit homme d'esprit, les caressa fort, & s'informa d'eux de l'estat où estoit la Forteresse; ce qu'ayant sceu, il prit ses mesures sur ce que ces deux hommes luy dirent, qu'il n'étoit pas bien posté pour prendre la Forteresse, par ce qu'il la battoit du costé qui estoit le plus fort, & où estoit le plus de deffense; mais que s'il la vouloit attaquer du costé qu'ils luy diroient, ils consentoient qu'il les fist mourir s'il n'emportoit la Place dans huit ou dix jours. Si ces deux soldats ne fussent arrivez, le General estoit dans le sentiment de lever le siege; mais dés aussi-tost qu'il eut attaqué la Forteresse du costé que ces deux soldats luy avoient dit, & quantité de coups de canons tirez par l'espace de cinq jours: comme il preparoit tout son monde pour donner un assaut general, le Commandeur Hollandois qui craignoit fort de perdre la vie & ses richesses, & la plus grande partie de ceux de son conseil qui estoient de son humeur, voyant qu'il falloit se preparer à soûtenir au assaut; ils envoyerent demander à composer, ce qui leur fut accordé, & avec bonne composition ils rendirent la place. Durant ce siege les Hollandois firent une sortie, croyant de surprendre un quartier des Chinois,

& dans

& dans ce party les Hollandois furent battus & ... ze faits prisonniers. Comme ce General Chinois ... nombre de Hollandois en son pouvoir, ... & ... autres Chinois se ressouvinrent des cruautez qu... landois avoient exercées sur les Chinois quand ... eu quelque victoire sur eux en mer, & il fit p... quatorze Hollandois, ausquels il fit à chacun ... œil, couper le nez & les oreilles & une ma... attacher à leur col, & en cet estat il les renvoy... avec ordre de dire au Commandeur que c'est... tion Hollandoise qui leur avoit appris à traite... nemis si inhumainement, & qu'il n'ignoroit pa... de leurs Capitaines ayant pris un de leurs vaiss... nois, & faisant couper la teste à une partie, ... jetter l'autre en mer, le Chirurgien Hollando... da à son Capitaine un de ces Chinois pour e... Anatomie vif, ce qui luy fut accordé, & dé... le Chirurgien le fit lier sur une planche, & ... commençoit à le decouper, les Matelots Ho... pouvant voir cette tyrannie, l'osterent des m... Chirurgien & le jetterent en mer. Le Lecteur ... au long l'histoire de ces quatorze personnes ... tre XVI.

CHAPITRE III.

Du peu de scrupule que font les Hollandois de ... nir leur parole dans leurs Capitulations.

LE brave Cocxima General des Chi... le qu'il avoit donnée aux Hollandois, q... rendirent les Forteresses qu'ils tenoient dans ... mosa, & leur donna mesme des vivres s... pour leur subsistance durant deux mois, & ... voyage. Mais les Hollandois n'ont pas agi ... dans l'Isle de Ceylan, ayant manqué ouverte... role au Roy de cette Isle dans l'accord qu'il... luy pour chasser les Portugais de ses terres. ...

ſtipulé entr'eux & le Roy de Candi, qui eſt le Roy de l'Iſle, que toutes les Villes & Fortereſſes que les Hollandois reprendroient ſur les Portugais ſeroient remiſes en ſes mains, à condition que le Roy ne donneroit de canelle qu'à eux, & à un certain prix dont l'on eſtoit convenu. Mais à la premiere ville qu'ils prirent, qui fut Pointe de Galle, où ils furent puiſſamment aidez par les troupes du Roy de Candi, & celles du Roy d'Achem, ils eurent la ſubtilité de faire entrer les leurs les premiers dans la place, où ils ſe ſaiſirent d'abord de l'Egliſe pour en faire un corps-de garde, & de tous les baſtions. En meſme temps ils firent entrer tous les vaiſſeaux qu'ils avoient là dans le port, & firent tranſporter une partie du canon qui eſtoit deſſus, pour en border les rempars & autres lieux où il eſtoit neceſſaire. Ainſi dans peu de jours la Ville fut plus forte qu'elle n'avoit jamais eſté du temps que les Portugais en eſtoient maiſtres. Le General Hollandois ſe voyant en defenſe, & ne craignant plus ces deux Armées, envoya vers le Roy de Candi & vers le General des troupes du Roy d'Achem, leur dire qu'ils pouvoient mettre leurs gens en quartier pour les rafraichir, & que pour luy il vouloit auſſi laiſſer repoſer les ſiens qui n'eſtoient pas accoûtumez aux chaleurs du païs, les trois Armées ayant aſſez fatigué tant par mer que par terre. En effet je me ſuis ſouvent étonné comme cette Armée Hollandoiſe pouvoit ſubſiſter en un païs ſi different du leur, & comme des gens nés au delà du cinquantiéme degré, pouvoyent vivre en un lieu qui n'eſt qu'à ſix degrez de la ligne Equinoctiale, & qui l'a deux fois l'année perpendiculaire & pour ſon zenit ou point vertical. Car quand ils ſont en campagne ils n'ont que de méchantes hutes pour parer cette grande chaleur, & quand il n'y a point de vent elle eſt beaucoup moindre dehors que dedans. Je reconnois que c'eſt une grace toute particuliere que Dieu fait aux Européens, qui peuvent reſiſter à de pareilles ardeurs, & qui ne ſuccombent point ſous tant de fatigues

Le General Hollandois fit aussi dire au Roy de Candi & au General du Roy d'Achem, qu'il avoit al[illegible] de pour garder la Ville, & qu'ils s'asseurassent [illegible] tugais ne le viendroient pas attaquer. Le Roy [illegible] ral furent surpris de ce compliment: car selon l'accord qu'ils avoient fait, le Roy s'attendoit d'y mettre garnison, & les Hollandois pour donner quelque couleur à leur manquement de foy, dirent qu'ils consentiroient volontiers que le Roy y mist de ses troupes, pourveu qu'il les remboursast auparavant des frais qu'ils avoient faits en cette guerre, qu'ils firent monter à une si grande somme, que les revenus de ce Roy qu'ils connoissoient pauvre, n'auroient pû payer en cinq ou six ans. C'est ainsi qu'ils sont demeurés maistres de cette Place, & de celles qu'ils ont prises depuis, comme Colombo, Negambe, & Manar, où il y a une Pescherie de perles.

J'ay dit que le Roy de Candi est pauvre, & pour donner des preuves du peu d'argent qu'il y a dans son Royaume, je feray mention d'un de ses sujets qui fut trouvé sous un arbre de canelle voulant mourir de desespoir. On luy en demanda la cause, & il avoüa qu'il avoit tué son pere pour avoir sa bourse; mais que ce qui faisoit sa plus grande douleur, estoit qu'il ne luy avoit trouvé qu'un larin, qui est une piece d'argent de la valeur de douze sols de nostre monnoye.

Anciennement il n'estoit parlé que de la bonne foy des Hollandois; mais il faut que ce soit de ceux qui n'ont point esté aux Indes: car en plus de quarante ans que j'ay employez dans mes voyages d'Asie, j'ay toujours remarqué que pour le moindre interest ils ont des equivoques & des detours tout prests pour retirer leur parole & manquer de foy. Ce que l'on ne trouve en aucune part du monde. Ils me l'ont fait éprouver plus d'une fois, & j'en ay dit quelque chose dans mes Relations des Indes. Chacun sçait qu'ils ont esté cause de la grande persecution qui se fit au Japon, [illegible] mille Chrestiens, tant Portugais que de ceux du pays

nouvellement convertis, furent massacrez. Voicy encore un mauvais tour qu'ils firent aux Portugais à la prise de Cochin.

La Ville se rendit à composition, qui portoit que la milice sortiroit avec les armes & tambour batant, & que pour ce qui estoit des gens d'Eglise, des bourgeois, & autres de quelque sexe & âge qu'ils fussent, ils emporteroient de leur bien ce que chacun pourroit porter sans qu'il leur en fust fait le moindre tort. Il estoit dit aussi par la capitulation, que les Hollandois les meneroient à Goa, à Bassaïm, & à Chaoul, selon le lieu où chacun desireroit aller. Et quand il fallut quitter la Ville, chacun, tant hommes que femmes, enfans, gens d'eglise, & esclaves, se chargea de ce qu'il avoit de meilleur. Apres quelques jours que ces pauvres gens furent en mer, les Capitaines Hollandois & autres Officiers des vaisseaux, les firent venir l'un apres l'autre dans la chambre de poupe, & les dépoüillerent de tout ce qu'ils avoient, ne laissant aux hommes que la chemise & le caleçon, & aux femmes que leur bagou, qui est une forme de brassiere qui ne leur vient qu'un peu au-dessous des mamelles, avec trois ou quatre aunes de toile dont ils s'entourent le corps depuis la ceinture jusqu'en bas, ce qui leur sert de juppe ou de cotillon sans y employer la main du tailleur: Mais les Hollandois n'en demeurerent pas là; ils pousserent plus loin leur cruauté & leur infamie, & ne se contentant pas d'avoir mis les femmes presque toutes nuës, ils en vinrent jusqu'à cet excez de mettre la main dans la nature des femmes les plus qualifiées, pour voir si elles n'y avoient point caché quelques pierreries. Le Lecteur aura sans doute de la peine à croire que des gens qui se disent Chrétiens puissent venir à des actions si brutales & si infames, mais la chose n'est que trop veritable, & trois mois apres la prise de Cochin je parlay à deux Capitaines qui s'en vantoient. Ils estoient du nombre de ceux qui avoient mené ces pauvres gens à Goa, & estant venus à Soüaly, qui est le port de Surate, où j'estois alors; ils

ils me voulurent vendre cinq diamans pour douze mille roupies, qui font environ six mille escus. J'ay depuis sceu qu'ils avoient esté pris de la maniere que j'ay dit à ces pauvres Portugaises, dequoy ces Capitaines se peuvent faire gloire; bien qu'au prix qu'ils me les laissoient je les eusse bien revendus le double, je n'en voulus point, & je ne daignay pas les acheter. C'estoient cinq belles pierres, trois rosses, & deux épaisses.

Il n'est, dis-je, que trop vray, que les Hollandois qui sont aux Indes ne font aucun scrupule de violer le droit des gens quand il s'agit de leur interest, & que la veuë du moindre profit leur fait mettre toutes sortes de fourbes en usage.

Il n'y pas long-temps que lors qu'on avoit receu aux Indes quelque injustice de ces Officiers & Commis de la Compagnie, & que l'on pouvoit venir faire sa plainte en Hollande, la Compagnie, ou les Estats en faisoient faire raison. Mais à present si quelqu'un se veut plaindre on se moque de luy, & l'on approuve toutes ces injustices, pourveu qu'elles aillent au profit de la Compagnie. Il n'est pas moins inutile de s'en plaindre aux Estats, parce que la pluspart de ceux qui les composent sont les premiers interessez dans la Compagnie, & plus de larcins & d'infidelitez ceux qu'elle employe aux Indes font aux étrangers, plus il en revient de profit aux uns & aux autres. En deux de mes voyages ils sont cause que j'ay perdu pour le moins cent mille livres, contant ce qu'ils me volerent à Batavia. Car aprés trois années de procez que j'eus contre eux en Hollande pour ce procez je n'en ay jamais sceu tirer que dix mille livres, & de ce qu'ils me prirent j'en aurois fait trente mille; à quoy il faut adjouter autres dix mille livres de frais que je fis en trois années de procez, & pour les allées & venuës qu'il m'a fallu faire: Car comme ils sont à la fois juges & parties, quand ils ont fait tort à quelqu'un, ils prennent plaisir de luy faire manger le plus souvent plus qu'il ne demande, & sans l'honneur que j'avois d'estre un des Officiers de feu Monseigneur le Duc d'Orleans, il con-
[illegible] son

Son Altesse Royale voyant l'injustice qu'on me faisoit, daigna en parler en bonne maniere au Sieur Borel Ambassadeur en France pour les Estats Generaux à qui il [illegible]vit, je perdois la somme entiere, & n'aurois rien eu du tout.

Il se verra un grand nombre d'autres pareilles injustices dans le cours de cette Histoire, & apres cela il n'est pas mal aisé de [illegible] le peu de zele que les Hollandois ont pour l'avancement du Christianisme en ces païs d'Idolatres. Ce que je montreray dans le chapitre qui suit.

CHAPITRE IV.

Du peu de zele des Hollandois pour l'avancement du Christianisme aux Indes; du mauvais ordre de leurs Hospitaux; & de leur defaut de charité.

IL est constant, & c'est une chose digne d'estre remarquée; que les enfans des Indiens ont l'esprit si vif & une memoire si heureuse, particulierement ceux des Isles Moluques & de l'Isle de Ceylan, qu'ils apprennent plus en un an que nos enfans en Europe ne font en deux. Du tems que les Portugais estoient maistres d'une partie de Ceylan, les Peres Paulistes, que nous appellons autrement Jesuistes, avoient dans chaque ville de belles maisons pour l'instruction de la jeunesse du païs, & ils ne pouvoient assez admirer la grande facilité qu'ils luy voyoient à apprendre promptement toutes choses. C'est pourquoy les Jesuites firent une assemblée à Cochin, où ils se trouverent en grand nombre, & où il fut resolu que hors les enfans nez de pere & de mere blancs, on n'enseigneroit à tous les autres que la langue Latine, pour pouvoir un jour dire la messe s'ils venoient d'estre prestres, & que cela leur suffiroit: car pour les laisser venir jusqu'à la Philosophie & aux autres sciences; ils ne le trouverent pas à propos, parce qu'en peu de temps ils en auroient sçeu plus que l'on n'auroit voulu, & seroient

seroient devenus aussi sçavans que leurs maistres ; pour ne pas dire plus que quelques uns qui viennent d'Europe. J'ay quelquefois nourri à Golconda & en d'autres lieux des Indes quelques uns de ces jeunes écoliers qui s'en estoient fuis de Goa, de Cochin, & de Colombo pour tascher d'aller à Rome ou en d'autres lieux de l'Europe dans le dessein de se pousser aux études, se faschant de demeurer en si beau chemin.

Pour ce qui est de la pauvre jeunesse de l'Isle Formosa, on n'a pas esté en peine d'apprehender qu'elle en vinst jusqu'à la Philosophie : car les Hollandois ont eu si peu de zele pour avancer la gloire de Dieu en cette Isle, que bien qu'ils connussent que tous ces jeunes gens ne manquoient pas d'esprit & de memoire, non plus que ceux des Isles Moluques & de l'Isle de Ceylan ; mais seulement d'instruction, ils ont esté si avares que de leur refuser des livres & quelques rames de papier pour apprendre à lire & à écrire : Et durant tout le temps qu'ils ont tenu une partie de cette Isle, ils n'ont jamais sçû faire ny un Chrestien ny une Chrestienne. J'ay appris ce defaut de charité par plusieurs de leurs Maistres d'école, & particulierement d'un que je reconnus homme de bien, & qui passa de Batavia en Hollande l'an 1649. dans le vaisseau où j'estois. Il estoit fort indigné de la nonchalance des Commis que la Compagnie tient aux Indes, à pourvoir aux moyens de bien instruire la jeunesse du païs, & il retournoit en Hollande à dessein d'en aller faire ses plaintes aux Estats. Ce sont ces mesmes Maistres d'école qui font la priere sur les vaisseaux le matin & le soir, qui entonnent le Pseaume, & quand ils s'embarquent la Compagnie leur donne quelques sermons imprimez pour en lire deux tous les Dimanches quand ils sont en mer. Car quand ils sont dans les ports ils songent plustost tous à la bonne chere qu'à prier Dieu ; ce que j'ay remarqué plusieurs fois, & sur tout quand nous fusmes au Cap de bonne Esperance & à sainte Helene. Nous demeurâmes l'espace de quarante deux jours en ces deux Plages, & pendant ce temps-

là

là une partie des matelots & des soldats estoient en terre. Pour les Officiers ils alloient d'ordinaire d'un bord à l'autre, où ils demeuroient dans chacun deux ou trois jours, selon qu'ils trouvoient le vin bon. A mon départ de Batavia le General me fit present d'un grand tonneau de vin du Rhin, où je ne voulus point toucher que nous ne fussions à sainte Helene. Je ne l'eus pas plustost fait percer que je fus surpris de voir en trois ou quatre heures venir à nostre bord, la plus grande partie des chaloupes de nostre flotte, & de celle des Anglois qui consistoit en vingt vaisseaux qui venoient de plusieurs places des Indes, & regagnoient l'Angleterre. Les chaloupes des Anglois estoient remplies de leurs principaux Officiers, & celles des Hollandois de plusieurs Dames qui retournoient en Hollande. Ces Dames sont ravies quand il se trouve de ce vin du Rhin; de sorte qu'en moins de six jours, tant de ce qui fut bû dans nostre vaisseau, que de ce que les Dames emporterent, mon tonneau se trouva vuide, bien qu'il continst plus de six cent pintes de Paris. Je remarquay que dans les vingt-deux jours que nous fusmes à l'ancre à sainte Helene, des onze vaisseaux qui composoient la flote Hollandoise, il n'y en eut pas un où la priere se fist ny soir ny matin. Tous les Officiers n'eurent point d'autre passe-temps, comme j'ay dit, que d'aller d'un vaisseau à l'autre, & y demeurer autant de temps qu'ils y trouvoient le vin bon, ne revenant point qu'ils n'eussent leur compte, & ainsi ils prenoient leur revanche les uns chez les autres, la debauche estant continuëlle. Il y eut de ces Officiers qui ne decamperent point de nostre bord depuis que mon tonneau fut percé, jusqu'à ce qu'ils eussent vû tirer la derniere goute. J'admiray souvent comme il n'y arrivoit point de malheurs, & que dans ces grandes debauches qui ne cessoient point, le feu ne prist à quelques vaisseaux, ou qu'il ne se renversast quelque chaloupe avec tous ceux qui estoient dedans. Car quand ces Officiers venoient à descendre du vaisseau dans la chaloupe, il n'y en

avoit aucun qui n'eust besoin que les matelots ou les soldats ne le prissent par la teste & par les pieds. Pour ces matelots & ces soldats, ce qu'on leur donnoit de vin ou d'eau de vie, n'estoit pas capable de leur faire perdre le jugement; & s'ils eussent esté en pouvoir d'en faire autant que leurs Officiers, à peine une chaloupe seroit elle venuë à bord, & il y auroit eu asseurement bien des gens noyez. Car lors qu'ils repassent dans leur bord la teste pleine de vin & les esprits échauffez, ils font faire force de voile pour avoir l'honneur que leur chaloupe passe devant; & c'est une chose admirable & effroyable tout ensemble, de les voir si fort de costé & montrant toûjours la quille, sans se renverser, & le Proverbe me revenoit alors toûjours en memoire, *que Dieu ayde les enfans & les yvrognes.* C'estoit un de mes plus grands divertissemens de leur voir commencer des santez. Celle des Estats va la premiere, ensuitte celle du Prince d'Orange, & puis celle de la Compagnie; à chacune desquelles ils font tirer dix ou douze coups de canon. Mais la santé qui passe toutes les autres, & qui se fait avec bien plus de ceremonie, est quand on boit à la prosperité & au profit que doit faire la Compagnie: car alors on fait une décharge generale de tout le canon du vaisseau où se boit cette santé, & il fut tant tiré pendant que nous fusmes à l'anchre à sainte Helene, que deux pieces de canon creverent, dont deux canoniers & trois matelots furent tuez.

Le troisiéme jour de nostre départ de cette Isle, le General fit mettre la banniere, qui fut le signal que tous les Capitaines & les premiers Pilotes de la flotte vinssent à son bord pour deliberer quelle route la flote devoit prendre, & en mesme temps il ordonna que les lecteurs ou Maistres d'écoles, qu'autrement ils appellent *Dominez*, eussent à recommencer leurs charges, & à faire les prieres: car comme j'ay dit, pendant tout le temps que nous fusmes à l'anchre à sainte Helene, on ne fit point publiquement la priere, croyant bien que plusieurs la faisoient en leur particulier. Ces Dominez ou

ma-

magiftres pour la plufpart s'acquitent bien legerement de leurs charges, & font fort negligens à faire la priere auprés des pauvres malades, comme cela eft de leur fonction. La Compagnie dans un article fi important ufe de trop de menage, & prend ordinairement de pauvres gens fans étude, l'un tailleur, l'autre cordonnier ou tiferan, & pourvû qu'ils ayent un peu de voix, & qu'ils fçachent deux ou trois nottes pour entonner un pfeaume, les voilà affez fçavans. Auffi n'ont ils d'ordinaire pour tous gages que dix-huit ou vingt francs par mois au plus, & je crois bien que s'ils eftoient plus habiles, ils ne fe feroient pas efclaves à fi bon marché. Mais d'ailleurs je trouve que c'eft encore beaucoup pour cette forte de gens, qui font confifter leur plus grand plaifir à la débauche. Si toutesfois la Compagnie qui donne bien cinquante ou foixante francs par mois au moindre marchand qu'elle prend à fon fervice, & qui luy en derobe cinq ou fix fois autant felon le negoce qu'il a en main, & le comptoir où on l'établit; fi, dis-je, la Compagnie au lieu de dix huit ou vingt francs de gages qu'elle donne à ces Dominez, leur en donnoit autant qu'aux moindres marchands, ils trouveroient à leur fervice de jeunes gens de bonne famille qui auroient eftudié, & mefme des Miniftres qui n'ont point encore d'Eglife, & qui feroient ravis d'aller prefcher l'Evangile en ces païs éloignez. Mais la Compagnie ne fait que trop connoitre qu'elle aime bien mieux la lefine & le profit de la bourfe, que l'acquifition des ames de ces pauvres Idolatres, & fi elle avoit eu la centiéme partie du zele de Meffieurs de la Religion Romaine, toute la jeuneffe de ces Ifles feroit maintenant Chreftienne, ce que j'ay fouvent reproché à quelques-uns d'eux. Car en effet ils ont un beau champ pour moiffonner à la gloire du Seigneur; mais pour me fervir des termes de l'Evangile, ils ne veulent point pouffer d'ouvriers en fa moiffon. Il y en a eu d'entr'eux (& j'ay honte de le dire) qui ont tourné la chofe en ridicule, difant que ces pauvres Idolatres eftoient des chiens, indignes de

de la connoissance de Dieu. Dans le juste dépit que j'avois de leur voir si peu de charité, j'en venois au mépris de leurs personnes, & du mépris peu s'en falloit que dans la dispute je n'en vinsse aux mains. Car enfin je leur soûtenois fermement que ces gens là estoient créez comme nous à l'image de Dieu, & que Dieu ne leur avoit peut-estre ouvert le chemin à ces terres éloignées, que pour amener ces pauvres gens à la connoissance de sa verité; que c'estoit pour leur prescher l'Evangile plustost que pour enlever leurs tresors qu'il veut que son nom soit annoncé à tout le monde, & que ceux à qui il a fait la grace de se donner à connoistre, le fassent aussi connoistre aux peuples les plus reculez. Quelquefois par ces paroles je touchois le cœur de quelques-uns d'eux, qui m'avoüerent que ce que je disois estoit vray; mais que ce n'estoit pas le but de la Compagnie, qu'elle n'avoit en veuë que de faire valoir le talent du negoce, & non pas le talent du Seigneur; & que pour ceux qui estoient au service de la Compagnie & à ses gages, il falloit qu'ils fissent leurs charges selon qu'il leur estoit ordonné. d'Ailleurs les Hollandois en Asie font voir qu'ils n'ont gueres de Religion, lorsqu'ils font travailler les Dimanches les soldats, les matelots, & les esclaves de l'un & de l'autre sexe. Quand leurs vaisseaux doivent partir, fust ce un jour de Pasque, ils mettent en besogne charpentiers, serruriers & autres gens de mestier qui sont a leurs gages, ce que j'ay vû plusieurs fois. Mais j'ay vû aussi à Goa que les Portugais ont des maximes bien plus Chrestiennes. Tous les Dimanches & toutes les festes ils ont grand soin d'envoyer leurs esclaves à l'eglise, & dans toutes les principales places de Goa sur les quatre heures aprés midy, un pere Jesuite accompagné d'un frere fait un sermon, ou ces mesmes esclaves sont obligez d'assister, où se trouvent aussi plusieurs de ces pauvres idolatres qui se rendent à la ville. Durant mon sejour à Batavia, j'ay souvent dit hardiment aux Hollandois qu'ils devoient en cela imiter les Portugais, & mener avec eux ou envoyer

voyer leurs esclaves à l'eglise ; mais ils me répondoient que ces chiens n'en valoient pas la peine ; & en effet quand ils leur parlent, leur plus douce parole est de les appeller *cachorro*, c'est à dire chien en Portugais. S'ils menent quelques esclaves à l'eglise, soit hommes soit femmes, c'est pour porter leur parasol, & pour donner aux Dames leur Betlé, qui est cette feüille dont j'ay parlé dans la description du Tunquin, laquelle hommes & femmes vont toûjours maschant, mesme dans l'eglise ; & voila comme ces Dames font leurs prieres avec devotion. Cela est infame à voir ; car elles ont toûjours la bouche pleine d'une eau rouge, comme si on leur avoit cassé les dents, & quoy que le General ait fait plusieurs deffenses de se servir de cette drogue, il n'a jamais pû se faire bien obeïr.

Pour ce qui est de la charité, les Hollandois des Indes n'en ont point, bien differens en cela des Hollandois de l'Europe. Neantmoins pour faire voir qu'ils en ont, ils ont fait bastir un Hospital, qui n'en a proprement que le nom, parce que la charité y est fort peu exercée. Aussi est-il gouverné par des gens qui ne font pas conscience de voler les pauvres, qui pour estre dans une riche maison, n'en sont pas pour cela plus soulagez. Elle a en effet de grands revenus, & de plus le tiers de toutes les confiscations, & la moitié de toutes les amendes. Tous les trois ans on change d'Hospitalier, & celuy qui a le plus d'amis a la charge. Dans ces trois ans là ils mettent ordinairement cinquante ou soixante mille livres en bourse, comme fit celuy qui y estoit durant mon sejour à Batavia. Car quand il entra en cette charge il devoit trente mille florins, qu'il paya, & en eut encore plus de reste les trois ans finis. Il est du devoir de l'Avocat Fiscal d'aller avec trois Conseillers de la Justice des bourgeois voir toutes les semaines une fois comme l'on traite les pauvres malades, & faire rendre compte à l'Hospitalier. Mais ces Messieurs s'en acquitent fort legerement, & se contentent de faire un tour de promenade dans les galeries où sont les pauvres

vres malades sans leur rien dire. De là l'Hospitalier les mene dans une chambre, où la table est bien couverte de viandes & de poisson qu'accompagnent deux ou trois sortes de vin. Apres avoir esté quatre ou cinq heures à table où ils ont plus bû que mangé, l'Hospitalier apporte ses comptes, alors ces Messieurs ont plus envie de dormir que de les examiner. Ils n'ont pas plustost ouvert les livres, qu'ils les referment, ils se contentent de voir deux ou trois articles des moins importans, & ils signent tout ce que l'Hospitalier veut. d'Autre costé la femme de l'Avocat Fiscal, & celles des trois Conseillers, avec quelques commeres qu'elles amenent, vont trouver Madame l'Hospitaliere pour voir le linge qu'on sert aux pauvres malades, & cette visite est bien-tost faite, parce qu'on ne leur en donne guere. Quand un de ces pauvres gens releve de maladie, il faut qu'il soit bien en faveur auprés de l'Hospitaliere s'il sort avec une chemise sur le dos. Ordinairement il n'a qu'un méchant caleçon de toile, & le plus souvent sans pourpoint, les miserables esclaves qui les servent leur ayant dérobé tout ce qu'ils avoient. Je fus une fois invité par ces Dames d'aller à leur collation en cette maison ; ce que j'acceptay, & nous y fusmes tres-bien traitez. Ce qui m'étonna fut de voir parmy les viandes que l'on servit un fort bon coq d'inde, ce que je n'avois pas vû dans toute l'Asie ; car la race de ces animaux vient uniquement des Indes Occidentales. Ces Dames me voyant surpris de voir ce coq d'inde sur la table, l'une d'elles prenant la parole ; nous n'avons personne, me dit-elle, au service de la Compagnie qui traite si bien ses amis comme fait Monsieur l'Hospitalier. Vous ne sçauriez croire la depense qu'il a faite à faire venir de Hollande cette sorte d'animaux, & combien il en est mort en mer avant qu'il en ait pû avoir de la race. Mais pour le present il en a une bonne quantité, & tant mâles que femelles, jusques à cinquante en vie. Pour ce qui est de moy ; j'avoüe que cet Hospitalier a trouvé une bonne invention, de traiter ces Messieurs & leurs

Dames

Dames pour mieux faire ses affaires, ce qui luy a valu l'avantage d'estre continué jusques à six ans, quoy que l'ordinaire ne soit que de trois.

Je reviens aux pauvres malades, qui dés le jour qu'ils sont entrez à l'Hospital n'ont plus de gages de la Compagnie. Quand Dieu leur renvoye la santé on leur refait leurs gages du jour qu'ils reprennent le travail. Au reste ceux qui voyent comme ils sont dans cet Hospital en ont compassion. Leur lit consiste en deux treteaux & trois planches dessus, & on ne leur donne ny matelas, ny couverture, ny traversin, ny paillasse, de maniere qu'ils couchent tout à fait sur la dure, s'ils ne peuvent rien apporter avec eux, ou s'ils n'ont point d'amis qui les assistent. Aussi à la plupart de ces pauvres malades on voit les os qui percent la peau, & comme ils sont étendus sur ces planches, le jour les mouches les desesperent, & la nuit les moucherons, faute d'un méchant drap pour les couvrir. Ils ne sont gueres travaillez d'autre maladie que du flux de sang, & la plus grande consolation qu'ils ont est l'assistance de quelque camarade, qui a soin de temps en temps de les venir voir, de les nettoyer, & d'aller laver leurs méchans haillons. Pour ce qui est de leur nourriture, on ne leur donne guere que du ris cuit dans l'eau & le sel, & quand par hazard ils commencent à se mieux porter, on leur presente de cette viande salée qui vient de Hollande, qui a esté quelque fois plus d'un an dans la saumure, ou bien quelques legumes à moitié moisies pour avoir esté sept ou huit mois en mer. Quand il arrive que ces pauvres malades mangent quelque morceau de poule, ou qu'ils ont quelque autre petit rafraichissement, c'est pour leur argent, ou pour celuy de quelque charitable camarade, ou par la faveur de quelque officier qui leur fera avancer un ou deux mois de gages. C'est une bonne coûtume entre les matelots & les soldats, qu'ils s'assistent volontiers l'un l'autre, jusques-là que celuy qui est en santé pour secourir son camarade qui est malade, demandera quelques mois de ses gages, ce que la Compagnie ne refuse

pas, mais elle ne leur donne pas de l'argent, ce qui leur se-roit plus commode & mesme plus avantageux, que quelque piece d'estoffe, quelques chemises, ou quelques souliers; ce qui leur est compté à cent pour cent plus que les choses ne valent. La necessité force ces pauvres gens de prendre ce qu'on leur donne, & quand ils vont le revendre aux Bourgeois de Batavia ou aux Chinois, ils perdent la moitié. Quand un de ses Soldats ou matelots vient à mourir, il laisse d'ordinaire son camarade heritier, & il y en a quelque fois qui reviennent en Hollande avec une quantité de semblables testaments. Car la Compagnie fait compte que de cent hommes qu'elle envoye aux Indes, il n'en revient au plus que huit ou neuf, tellement qu'il y a tel soldat ou matelot qui reçoit une bonne somme à son retour. Les étrangers qui voyent cela, & qui ne sçavent pas comme vont les choses, s'imaginent que ces soldats ou matelots ont gagné cet argent dans leurs sept années de service: mais ils se trompent fort: car la plus part de ceux qui reviennent n'ont pas beaucoup de reste à prendre à leur retour, sur tout ceux à qui les gages ont esté confisquez pour la moindre faute. Pour ce qui est de ceux qui meurent sans tester, & sans avoir donné à personne ce qui leur est deu de leurs gages, on fait leur compte du jour qu'ils sont tombez malades, & ce compte s'envoye en Hollande au comptoir ou à la ville d'où ils sont partis. Cela est écrit dans le livre des morts, & ce qui se trouve leur estre dû de reste, la Compagnie le garde trois ans. Que si dans ces trois ans il ne se presente aucun heritier pour demander cet argent, on le donne à l'hospital de la ville, qui le garde encore trois autres années, aprés lesquelles si personne ne le vient reclamer durant ce temps là, il demeure aux pauvres. C'est une des choses les plus équitables que face la Compagnie, mais comme la chose est de peu d'importance, ces Messieurs se montrent gens de bien à peu de frais.

Quand ces malades de l'hospital se trouvent en bien mauvais estat, on leur donne trois fois le jour de l'eau

où

où le ris a fait seulement deux ou trois boüillons. Cette eau qui est passée dans un tamis est épaisse comme un amidon fort clair, & j'avouë qu'on ne peut donner de meilleur aliment que celuy là aux malades. Car cette eau de ris leur est plus salutaire que ne seroient nos boüillons à la viande, parce qu'elle nourrit & rafraichit tout ensemble sans engendrer de corruption. Cela va bien pour ces pauvres gens ; car comme la volaille est rare à Batavia, & qu'il n'en est pas là comme aux autres endroits des Indes, où l'on a jusques à quatre vingts & cent poules pour un écu, la Compagnie est bien aise de se redimer de cette dépense par cette eau de ris qui leur tient lieu de consumé. Mais quand la fiévre est passée & qu'ils sont hors de danger, on leur donne & l'eau & le ris, & la chair salée & des legumes. Aussi-tost qu'ils sont en convalescence, ils n'attendent pas que l'on leur donne congé, ils le prennent bien d'eux mesmes ; & comme ils meurent de faim : ils courent promptement à un de ces cabarets que les Chinois tiennent à Batavia, où ils se crévent d'abord de manger, & la plupart ont des recheutes dont ils n'échapent guere. Ces Chinois leur avancent volontiers quelques jours de nourriture, & soit qu'ils vivent ou meurent ils ne perdent rien, parce qu'ils s'accommodent avec le premier marchand du Fort, qui a la charge de payer les soldats & les matelots, & de leur avancer quelques mois de gages dans le besoin. Allant un jour à cet hospital pour voir un soldat François qui y estoit fort malade, je fus fort surpris de voir de quelle maniere ces pauvres gens là estoient servis. Chacun pres de son lit a un plat de terre fait à peu pres comme nos jattes de bois, & à le voir si sale on croiroit plustost qu'il leur sert à faire leur ordure qu'à y manger. Car si quelque camarade qui les vient visiter n'a la charité de laver ce plat, quand les esclaves qui servent l'hospital viennent à passer avec leurs chaudieres, sans regarder ny se soucier s'il est net ou sale, ils y jettent deux ou trois grandes cuillerées de ce qu'ils apportent, & le malade en mange s'il peut. J'en vis un dont le

le plat avoit esté par hazard rompu ; ces canailles d'esclaves ne voulurent jamais luy en aller querir un autre, & en luy disant brutalement qu'il en envoyast acheter un s'il vouloit manger, passerent outre sans luy donner sa portion. Je fus touché de cette inhumanité, & luy en envoyay promptement acheter un autre. J'en fis mesme plainte à l'Hospitalier ; mais cet homme aussi brutal que les esclaves ne fit pas grand compte de ce que je luy dis, & il me paya de cette mauvaise réponse, que si l'on n'en usoit comme cela il leur faudroit tous les jours de nouveaux plats. Voilà quelle est la charité des Hollandois dans les Indes, & la douceur avec laquelle ils traitent les pauvres malades. Je donneray un autre exemple de leur inhumanité au dernier chapitre, dans l'histoire de la fin pitoyable d'un riche marchand de Hambourg qui repassoit de Batavia en Hollande.

CHAPITRE V.

De l'Isle Maurice où l'on coupe l'Ebenne, à quoy les Hollandois employent les esclaves & les bannis.

L'Isle Maurice occupe presque tout le 84. deg. de longitude, & tout le 21 de latitude australe, n'estant qu'à 2 deg. 30. min. du Tropique du Capricorne, presque vis-à-vis du milieu de la grande Isle de Madagascar qu'elle a au couchant, & dont elle n'est éloignée que d'environ 140 lieuës, en ayant à peu prés 60 de circuit. Elle porte quantité de bois d'ebenne, & c'est où la Compagnie Hollandoise envoyoit cy-devant une partie de ses esclaves, & de ceux qu'elle condamnoit au bannissement. Ils estoient employez à couper ce bois, & c'est un des plus rudes travaux qu'on puisse imaginer, celuy de la galere n'estant rien au prix. Cette Isle est si sujete aux Ouragans, c'est à dire à des orages terribles qui abattent tout, & qui y sont plus frequens & plus furieux qu'en aucun lieu de l'Asie, que ces pauvres misera-

bles

bres pouvoient tenir de huttes, & qu'ils estoient contraints de faire des trous en terre pour se loger. On ne leur donnoit pour toute nourriture que du ris cuit dans l'eau, & pour la valeur de deux liards de nostre monnoye de poisson salé à quatre pour tout le jour. Mais il est croyable que Dieu à oüy les cris & les gemissemens de ces malheureux, permettant que l'ébenne soit venu à vil prix, & s'estant trouvé d'autre sorte de bois plus precieux & plus estimé, dont l'on fait de riches emmeublemens. Ainsi les Hollandois voyant que le profit n'estoit pas capable de payer la nourriture de ces miserables, quoy que tres-petite, ils les ont tous retirez de cette Isle.

Je ne crois pas que nos Ebenistes sceussent comme il faloit menager ce bois pour en faire de bonne besogne. Dés que l'arbre estoit coupé il falloit le faire scier en planches, puis les mettre aussi-tost dans la terre à sept ou huit pieds de profondeur. Il falloit que la terre fust un peu humide, & qu'elles y demeurassent ainsi deux ans, & mesme jusqu'à trois si elles estoient bien épaisses, ou si c'estoient comme des colomnes. Apres cela ce bois est fort maniable, & estant travaillé il ne se fend ny n'éclate, & il prend un bien plus beau poliment. Surquoy il est aisé de remarquer la difference qu'il y a entre ces cabinets & autres meubles d'ébenne que les Hollandois aportent des Indes, & ceux que l'on travaille en Europe.

Puisque je parle de l'Isle Maurice, je ne veux pas oublier une histoire que me raconta le Sieur Looker touchant ce qui luy arriva venant de Hollande pour Batavia en l'an 1643. Cha-Abas II. du nom Roy de Perse s'étant mis dans l'esprit de vouloir apprendre à dessigner, fit dire aux Hollandois qui ont un Comptoir à Hispahan, qu'il souhaitoit d'avoir quelqu'un de leur pays qui entendist bien le dessein, & qui sceust aussi quelque chose de la peinture. Le Chef du Comptoir en écrivit d'abord en Hollande, & la Compagnie envoya Looker qui estoit excellent peintre, & par consequent qui sçavoit bien dessigner. Pour luy faire plus d'honneur elle luy

luy donna la charge de Marchand du vaisseau, qui va au pair avec le Capitaine dans le voyage, & le temps leur fut tres-favorable jusques au Cap de Bonne-esperance. Mais aprés l'avoir doublé, les Pilotes prirent leur route trop au Nord, au lieu de la prendre droit à l'Est, de sorte que quand ils furent à la hauteur de l'Isle de Madagascar ou l'Isle Dauphine, ils [illegible] vents contraires. On a remarqué que toute l'année il n'y a d'ordinaire qu'un vent qui regne vers l'Isle Maurice. Car de cette Isle à l'Isle Dauphine le voyage se fait toûjours en huit à neuf jours. Mais pour revenir il en faut trente ou quarante: car il faut venir du costé d'Ouest jusqu'au 30. deg. & de là aller à l'Est jusques au 14. ou au 15. & puis on vient tomber sur l'Isle Maurice. Il y avoit environ cinq jours que ce vaisseau estoit malmené de la tempeste; mais enfin elle grossit si fort, & la mer devint si rude & enflée, que toute la chambre de poupe en estoit brisée, l'esperon emporté, & le mast n'estant hors d'estat de plus servir. Ils furent treize jours entiers miserablement balotez par le mauvais temps sans jamais avoir peu voir le soleil pour prendre la hauteur & sçavoir où ils pouvoient étre. Mais enfin le quatorziéme le temps s'éclaircit, le soleil parut, & ayant pris la hauteur ils reconnurent qu'ils n'estoient pas loin de l'Isle Maurice, ce qui estoit vray, car le lendemain à la pointe du jour il se trouva qu'ils n'estoient qu'à deux lieuës de l'Isle, & si la nuit eust esté plus longue ils seroient venus faire naufrage infailliblement en ce lieu là. Ils reconnurent qu'ils estoient du costé de l'Isle qui regarde le Nord, la loge ou habitation des Hollandois estoit du costé du Sud, & voyant que si le vent ne changeoit ils ne pourroient de long-temps, & que tres-malaisément, faire le tour de l'Isle pour venir au Fort, ce qui leur estoit pourtant d'une necessité absoluë pour avoir de l'eau & achever leur voyage jusques à Batavia, ils tinrent conseil & resolurent que Looker iroit en terre avec dix soldats pour tascher de gagner le Fort, & dire à celuy qui y commandoit de faire en sorte qu'à s'arri-

l'arrivée du vaisseau on trouvast de l'eau & quelques rafraichissemens pour le reste de leur voyage. L'Isle Mauriço a cela de bon que l'eau y est excellente, & il y a de plus quantité de boucs & chevres sauvages, avec des orangers, des citronniers, & autres fruits du pays. Mais quand les Ouragans viennent il n'en reste guere sur les arbres, & ceux qui s'y conservent sont à l'abry de l'ébene, qui est un arbre fort & bien enraciné que la tempeste ne peut abatre. Booker se mit donc dans la chaloupe avec les dix soldats, & on leur donna du vin d'Espagne, de l'eau de vie & autres provisions pour cinq ou six jours, avec deux boussoles pour tenir leur route par terre le plus droit qu'ils pourroient, & gagner l'autre costé de l'Isle où estoit le Fort. Cette Isle à l'endroit où ils descendirent n'a guere que huit ou dix lieuës de traverse, ce qu'ils espererent de faire en peu de temps; mais si chacun d'eux ne se fust pourvû d'une de ces grosses haches de charpentier, jamais ils n'auroient pu faire cette traversée, parce que les bois sont trop épais, & qu'à tout moment il falloit les éclaircir & couper les branches pour pouvoir passer. Ils eurent premierement bien de la peine à gagner la terre à cause du mauvais temps, & ayant abordé l'Isle sur les dix heures du matin, ils marcherent sans difficulté jusques à prés de midy qu'ils commencerent d'entrer dans les bois, qu'ils trouverent si forts & où ils avançoient si peu à force de couper des branches, qu'ils ne sçavoient plus où ils en estoient, ny quelle route tenir. Dans tout le jour suivant il ne purent faire qu'une lieuë, & le lendemain aprés en avoir fait presque autant, ils se reposerent & s'endormirent du grand travail qu'ils avoient eu à couper incessamment. A leur reveil ils ouïrent plusieurs voix, ce qui les rejoüit, & ils se douterent bien que c'estoient ces pauvres bannis & esclaves qui coupoient l'ébene. Ils ne perdirent point le temps, & avancerent autant qu'ils purent, mais ils s'engagerent dans des endroits si épais qu'ils desespererent d'en pouvoir jamais sortir. Cependant plus ils s'estoient avancez, mieux ils entendoient des voix d'hommes, & mesme

mesme ils pouvoient desja les [illegible], les uns parlant Hollandois, & les autres Portugais. Looker jugeant qu'il se pourroit faire entendre d'eux, ou bien qu'il les entendoit, commande à un de ses soldats qui avoit la voix forte & qui parloit Portugais, de dire à ces gens là qu'ils les vinssent aider à faire le chemin pour aller vers eux ; mais bien loin de [illegible] dés qu'ils eurent oüi la voix de ce soldat ils [illegible] tous [illegible] du costé de la Loge, & dans une [illegible] effrayé dirent à celuy qui les commandoit que les diables estoient dans le bois, & qu'il les avoit appellez en langue Portugaise les invitant de les aller aider à faire le passage. Le Chef du comptoir voyant les soldats aussi effrayez & interdits de cette avanture que les [illegible], ne sceut d'abord qu'en penser, & tascha de remettre les esprits de ces pauvres gens à demy morts de la peur qu'ils avoient euë. Le lendemain il leur dit qu'il falloit retourner au travail & qu'ils devoient se mocquer du diable, qu'ils n'auroient sans doute rien oüi que par imagination ; mais ils protesterent tous qu'ils n'y retourneroient pas, & qu'ils aimeroient mieux qu'on les fist mourir que de s'aller exposer au demon qui leur feroit enfin un méchant party. D'autres qui estoient demeurez dans la Loge, quoy qu'estonnez de ce rapport n'y donnerent pas toutefois beaucoup de créance, & pour sçavoir ce qui en estoit ils s'offrirent d'aller au mesme lieu, pourveu que quelqu'un de ceux qui avoient oüy les voix fust leur conducteur. Ils y furent donc une bonne troupe, & comme ils avancerent dans le bois vers le mesme [illegible] où les autres avoient creu oüir le diable, ils se mirent à travailler, & pendant un long espace de temps ils n'oüirent aucune voix. La cause de cela [illegible] Looker & ses compagnons ayant encore beaucoup travaillé à avancer un peu de chemin, s'estoient endormis de la grande fatigue qu'ils avoient euë, & ainsi les nouveaux venus qui n'entendoient aucun bruit se moquerent de ceux qui les avoient amenez, qui soustenoient toujours opiniâtrement que le rapport qu'ils

avoient

[illegible] estoit veritable. Leur dispute commen[illegible] s'eschauffer, le bruit qu'ils firent reveilla les au[illegible] qui entendirent distinctement tout ce qu'ils di[illegible]ent, & malgré leur grande lassitude ne purent s'empescher d'en rire. En mesme temps & Looker & ses soldats se mi[illegible] tous l'un aprés l'autre à crier, les uns en Hollandois, les autres en Portugais ; Venez vers nous, leur dirent-ils, nous sommes Hollandois, venez nous aider à sortir des bois, & nous vous aiderons aprés à finir vostre querelle. Au bruit de ces voix bien loin de les venir secourir, ils s'enfuirent tous, & arriverent à la Loge si espouvantez & si hors d'eux-mesmes, que de long temps le Chef du comptoir ne put tirer aucune parole d'eux. Enfin ayant repris leurs esprits ils l'asseurerent qu'il n'estoit que trop vray que les diables estoient dans le bois, & que pour les mieux seduire ils avoient plus fait ce jour là que celuy de devant, ayant parlé en Hollandois & en Portugais. Tous ceux de la Loge furent generalement fort étonnez, & ne [illegible] que resoudre sur cette avanture confirmée par un second rapport. Mais le lendemain ils en furent éclaircis, & la sentinelle du Fort qui estoit sur un lieu eminent apperceut de loin venir ceux que l'on croyoit estre des diables. Elle en avertit aussi-tost le Corporal par un coup de mousquet, & tout le monde sortant de la Loge crut d'abord que c'estoient des gens échappez d'un vaisseau qui dans le mauvais temps avoit fait naufrage aux costes de l'Isle. Trois jours aprés le vaisseau vint jetter l'ancre vis-à-vis du Fort, mais fort mal en ordre, & ayant besoin de reparer les dommages que la mer luy avoit faits.

CHAPITRE IV.

De l'équipage du General à Batavia ; & en particulier du General Matsuker, & de ce qui arriva à sa femme & à sa niece.

LA Compagnie pour soûtenir sa authorité & son commerce dans les Indes avec quelque eclat, veut bien que le General qu'elle envoye à Batavia, & qui commande en chef à tous les autres lieux de l'Asie où les Hollandois trafiquent, ait un équipage de Prince. Et en effet il ne s'en void guere dans l'Europe dont la Cavalerie soit si bien couverte & si bien montée que la sienne. Les Cavaliers ont tous des chevaux de Perse où d'Arabie ; & l'infanterie à proportion n'est pas moins leste. Les halebardiers ont tous le pourpoint de satin jaune & les chausses d'écarlate, le tout chamarré de galon d'argent, & avec le bas de soye. Mais toute cette magnificence n'est que pour les soldats de la garde du General : & pour ceux qu'on envoye de costé & d'autre dans les villes & forteresses, c'est pitié que de les voir, & ils sont aussi mal vêtus que mal nourris. Quand la flote arrive de Hollande à Batavia, tous les soldats qu'elle amene sont rangez en bataille sur la place de la Forteresse par le Major, qui choisit des mieux faits ce qu'il luy en faut pour demeurer à Batavia, & les autres sont envoyez & distribuez en divers lieux. Quand Monsieur le General, ou Madame la Generale sa femme viennent à sortir, c'est toûjours dans un carosse à six chevaux, avec six hallebardiers aux portieres, une Compagnie de cavalerie & deux d'infanterie estant leur escorte. C'est là leur train & leur équipage ordinaire, & de plus leur autorité est grande, la femme gouvernant souvent le mary, & comme l'un & l'autre commandent là avec un pouvoir fort absolu, il n'est pas seur de rien faire ny de rien dire qui les puisse fascher. Mais pour ceux qui ne relevent pas entierement de leur pouvoir, & qui ont immediatement leurs charges de la Compagnie, ils se soucient quelque fois assez peu de

les

les Facteurs, ils ne sont pas obligez de garder tant de mesures. J'en donneray un exemple assez plaisant, qui fait voir la verité de ce que je dis.

La femme du General Matsuker ayant un jour entrepris dans la raillerie, un Capitaine de vaisseau nommé Lucifer, & s'estant mocquée de luy parce qu'on luy avoit saisi quelque bale de marchandise, (car il n'est pas permis, comme j'ay remarqué plusieurs fois, à aucun particulier, ny homme ny femme de negocier) le Capitaine outré de dépit resolut d'en avoir sa revanche, & bientost aprés il en trouva le moyen. Il fut commandé pour faire voile à Masulipatan au Royaume de Golconda, qui est le lieu où se font les plus belles peintades, c'est à dire toiles peintes, & autres toiles qui ont le plus de cours & qui rendent plus de profit. Le Capitaine ayant sa charge & prest à lever l'anchre pour retourner à Batavia, le Chef du Comptoir le pria de vouloir prendre quatre bales de marchandises qui appartenoient à Madame la Generale, le priant de les luy remettre en particulier. Ce fut pour le Capitaine une agreable occasion pour se venger de la piquante raillerie qu'elle luy avoit faite, & estant arrivé à Batavia il vint d'abord saluër le General selon la coûtume, & luy remettre les lettres qu'on luy avoit données à Masulipatan concernant le negoce, comme font tous les autres Capitaines qui arrivent en ce lieu là. Le General les fait aussi prier d'ordinaire par un de ses hallebardiers à disner ou à souper selon l'heure qu'ils arrivent, & durant le repas il s'informe d'eux de ce qui s'est passé durant le voyage, s'il n'y a point dans le vaisseau de marchandise de contrebande, & si ce que l'on y a embarqué est pour le compte de la Compagnie. Le Capitaine Lucifer à la derniere question répondit que tout estoit pour le compte de la Compagnie, à la reserve de quatre bales que le Chef du comptoir de Masulipatan luy avoit tres-particulierement recommandées, parce qu'elles estoient à Madame la Generale. Comme la chose fut dite publiquement & en presence de gens qui estoient à table, cette femme

qui ne s'attendoit pas à ce coup la fut extraordinairement surprise, & le General encore plus estonné luy demanda d'un ton assez fort, d'où venoit qu'elle entreprenoit de faire quelque negoce sans sa connoissance.. D'abord elle se mit sur la negative, disant que le Capitaine se trompoit & la prenoit pour une autre. Sur ces entrefaites le General envoya aussitost querir le Fiscal & celuy-cy estant arrivé il luy ordonna d'aller, sur l'heure avec le Capitaine au vaisseau querir les quatre balles de marchandise. Dés qu'elles furent en terre il commanda qu'elles fussent portées au milieu de la place de la maison de ville avec un écriteau en grosses lettres, portant que ceux à qui ces quatre balles appartenoient eussent à les venir reclamer. Elles demeurerent là quelques jours sans que personne se presentast, & quand elles auroient esté à tout autre qu'à Madame la Generale on se seroit bien gardé de les reclamer, pour ne pas encourir les peines & amandes imposées en ces rencontres. Le Capitaine eut le plaisir de voir cette Dame crever de depit, & faire contre son gré present de ces balles à la Compagnie, à l'Avocat Fiscal, & aux pauvres de l'hospital; car c'est là où s'en vont ces sortes de confiscations. On m'a toutefois asseuré que cette femme n'y a rien perdu, & que la marchandise ayant esté venduë bien cherement à un marchand Chinois, ceux qui devoient recevoir l'argent de la confiscation, envoyerent le mesme marchand le porter secretement à la Generale. Elle fut surprise du grand profit que la marchandise avoit rendu; & pensant alors à sa conscience, elle envoya tout ce profit aux pauvres de l'Hospital, sans faire dire d'où cela venoit, se contentant du capital qu'elle avoit deboursé. Dans ces rencontres il n'y a que les bas officiers, ou escrivains, ou soldats, ou matelots qui sont severement punis quand ils se trouvent en faute; car alors, comme j'ay dit, on les renvoye en Hollande aprés avoir confisqué leurs gages, ou bien on les bannit dans quelque Isle à aller faire de la brique, ou comme autrefois à aller couper l'ebene, ainsi que j'ay remarqué au chapitre precedent.

Le

Le General Matsuker n'ayant point eu d'enfans avec sa femme, ils penserent l'un & l'autre à faire du bien à leurs parens, & la Generale ayant une niece à Amsterdam ils écrivirent à Messieurs les Directeurs de la Compagnie pour les prier de la leur envoyer à Batavia. Cette niece menoit tous les jours la broüette dans la ville pour gagner sa vie à vendre des choux & des oignons. La Compagnie n'établit d'ordinaire un General que pour trois ans, & elle desireroit qu'en s'aquitant bien de leurs charges ils y continuassent toute leur vie; parce qu'autant de nouveaux Generaux c'est autant de nouvelles bourses qu'il faut remplir. Car quand ils retournent en Hollande ils veulent tenir à peu prés le rang qu'ils tenoient à Batavia, & [illegible] leurs femmes ne veulent plus qu'on les connoisse pour ce qu'ils ont esté autrefois. Ainsi la Compagnie estant bien aise de voir par les lettres du General Matsuker qu'il avoit envie de les servir plus long-temps que l'ordinaire, fit chercher *cette niece* que l'on eut assez de peine à trouver. Il est aisé de se persuader que dans le negoce qu'elle faisoit, elle n'estoit guere en la compagnie des femmes ou filles des Bourguemestres; mais enfin on la trouva, & ayant esté amenée devant Messieurs les Directeurs, ils luy firent sçavoir que Monsieur son Oncle & Madame sa Tante la demandoient. On luy fit voir leurs lettres (car ils luy avoient aussi écrit en particulier) & à l'instant le President de la chambre l'envoya à sa femme, qui la fit habiller, & d'une vendeuse de choux en fit une demoiselle. Bien qu'elle [illegible] basse condition elle avoit neantmoins quelque beauté, & lors que je la vis à Batavia elle avoit sur soy quantité de diamans avec un fort beau collier [illegible] de maniere qu'on ne pouvoit plus rien connoistre de ce qu'elle avoit esté.

La flotte estant preste à partir d'Hollande on fit faire dans le Vice-Admiral une chambre exprés pour cette niece, & la Compagnie luy fit present de plusieurs brocards d'or & d'argent & étoffes de soye, tant pour elle que pour le General & la Generale, joignant à cela tou-

toutes sortes de rafraichissemens pour le voyage. De plus ils la recommanderent bien particulierement au Capitaine Rosse qui estoit Vice Admiral, afin qu'il eust grand soin d'elle. Ce Capitaine avoit desja esté plusieurs fois aux Indes, où il avoit fait des prises considerables sur les Portugais lors que les deux Nations estoient en guerre, & d'ailleurs il estoit riche & n'estoit pas marié. Dés qu'il fut en mer il ne manqua pas de rendre à la niece tous les services possibles, & il se montra fort assidu auprés d'elle. Je crois bien que des-lors (& la suite l'a bien fait voir) sa pensée fut de gagner en mesme temps son affection & de l'épouser en suite, esperant par ce moyen d'entrer dans l'alliance du General, & de se voir un jour tres-riche & un des premiers de Batavia. Cette fille n'estant pas accoûtumée à la mer, à la moindre bourasque de vent elle estoit demy morte, & pendant ce temps-là le Capitaine ne bougeoit d'auprés de son lit de peur qu'il ne luy arrivast quelque accident. *Car lors que la mer est* forte, si l'on n'est pas dans un de ces lits qui sont fermez comme une armoire, on court risque de tomber, ce qui m'est arrivé plus d'une fois. Si le Capitaine ne quittoit point le lit de la niece durant la tempeste, je crois bien qu'il ne s'en éloignoit guere aussi pendant le beau temps & qu'au lieu de se mettre aupres du lit il se mettoit quelquefois dedans. Mais enfin que ç'ait esté dedans ou dehors il est constant qu'avant que d'arriver à Batavia la niece se trouva grosse, & cette amourette se passa si bien & si discretement que pas un du vaisseau ne s'en apperceut.

Le vaisseau n'estoit qu'à peine sorti du destroit qui est vers Bantam, que Madame la Generale avec plusieurs de ses amies vint avec quantité de petites barques au devant de sa niece, & elles furent fort surprises de voir une si belle personne & si bien vestuë, sans la moindre apparence de ce qu'elle avoit esté auparavant. Un carosse à six chevaux, les six hallebardiers, & une compagnie de cavalerie & une d'infanterie attendoient en terre Madame la Generale, & la niece fut conduite au Fort avec

cette

cette pon[illegible] fut civilement receuë de Monsieur [illegible] Peu de jours apres plusieurs partis se presen[illegible] pour l'avoir en mariage; mais ny l'oncle ny la [illegible]nerale, voulurent point écouter, l'ayant destinée depuis long temps à un jeune homme fort riche qui estoit alors en quelque voyage. Le Capitaine Rosse rioit en luy mesme de tout ce qui se passoit, & ne laissoit pas de continuer ses assiduitez à la niece, ce que le General & la Generale voyoient de bon œil à cause du soin qu'il avoit eu d'elle dans le voyage. Mais enfin voyant tant d'amans auprés d'elle, il eut la charité de les detromper, & sans autre ceremonie fut trouver la Generale & luy demander sa niece en mariage. Cette Dame qui se [illegible]oit comme une Reine à Batavia, se crut fort offensée qu'un Capitaine de vaisseau osast luy faire une pareille proposition, d'autant plus qu'elle refusoit tous les jours les meilleurs partis de Batavia, & des gens qui pouvoient avec le temps estre Conseillers des Indes. Peu de jours aprés le Capitaine revient à la charge, & ce fut alors que la Generale encore plus en colere, deffendit pour jamais au Capitaine l'entrée du Fort. Celuy-cy sans s'estonner fut trouver incontinent le General, & l'ayant entretenu sur le mesme sujet il en receut aussi la mesme réponse. Mais le Capitaine fit au mary une repartie qu'il n'avoit pas voulu faire à la femme. J'ay demandé, luy dit-il, par deux fois Mademoiselle vostre niece en mariage, & voicy la troisiéme fois que je viens vous la demander à l'un & à l'autre. Vous me la refusez, & je vous declare que je me laisseray bien aussi prier trois fois avant que je la prenne; & en achevant ces mots il se retira. Le General qui estoit homme d'esprit fit reflection sur les paroles du Capitaine, & allant trouver sa femme luy recita ce qui s'estoit passé dans leur conversation, & que cela luy faisoit croire qu'il pourroit y avoir eu quelque amourette entre eux dans le voyage, & qu'elle en devoit tirer quelque éclaircissement de sa niece, ce qu'elle fit. Cette fille qui n'avoit pas esté nourrie à la dissimulation confessa d'abord la chose, & ainsi sans grande

façon elle fut donnée au Capitain[illegible], dequo[illegible] la vil-le fut bien surprise. Elle le fut encore bien[illegible] lors qu'au bout de [illegible]x mois on sceut pourquoy [illegible] épousé ce Capitaine, par la nouvelle qui le [illegible] qu'elle estoit accouchée d'un garçon. Mais c[illegible] accouchement luy fut malheureux, & elle mourut peu de temps aprés par un accident estrange, qui ne [illegible] pas non plus estre passé sous silence, pour faire voir de quelle sorte de Chirurgiens la Compagnie se sert en ces pays-là. Cinq ou six jours apres l'accouchement la mere & la nourrice de l'enfant se trouverent un peu incommodées, & le maistre Chirurgien du Fort (car les Chirurgiens font là aussi l'office de Medecins) leur ordonna de prendre un peu de creme de [illegible] : il envoya un jeune Chirurgien son valet vers le maistre Chirurgien de la v[illegible] pour luy en apporter deux prises. Il estoit dans sa sal[illegible] boire avec ses amis quand on les luy vint demander, & n[illegible] daignant pas se lever il appella un jeune barbier nouvellement venu d'Hollande, & luy dit de donner deux p[illegible]ses de creme de tartre pour le maître Ch[illegible] du Fort. Ce jeune étourdi, aussi bien que celuy que l'on [illegible] envoyé du Fort, n'avoit sans doute jamais vû de sublim[illegible], & pri[illegible] la boëte où il y en avoit au lieu de celle où c'stoit la creme de tartre. Ainsi il donna deux prises de ce sublimé san[illegible] les venir montrer à son maistre, & l'autre jeune fou les ayant apportées au sien, celuy cy sans prendre garde à ce que c'estoit les luy fit dissoudre dans une tasse d'argent pleine d'eau. Ce jeune homme tout[illegible] voyant que la tasse devenoit noire vint dire à [illegible]stre qu'il ne sçavoit quelle creme de tartre on [illegible] avoit donné, & que la tasse d'argent en estoit devenuë t[illegible] noirastre. Mais le maistre qui estoit assis au[illegible] malade estant aussi paresseux à se lever que l'autre Chirurgien, & ne daignant pas aller voir ce que c'estoit; tu ne sçais c[illegible] que tu dis, cria-t'il à son valet, prens deux verres & en fais deux parts & apporte les icy. La mere & la nourrice prirent chacun le sien, & peu de temps aprés elles commencerent à faire des cris épouven[illegible]

faisoient [illegible]. Messieurs les deux maistres Chirurgiens le [illegible] rent leur faute, mais trop tard, tous les remedes [illegible] purent donner à ces deux femmes furent inutiles, & elles moururent en moins de vingt-quatre heures. Le Capitaine Rosse ne survescut pas aussi long-temps à sa femme, & c'est une autre histoire que je reserve pour le chapitre quinziéme, pour ne pas interrompre celle que je veux donner de suite de plusieurs Generaux de Batavia.

CHAPITRE VII.

Du General Vander-Broug, & de ce qui s'est passé sous son Gouvernement, avec l'origine de la ville de Batavia.

LE General Vander Broug n'estoit entré d'abord au service de la Compagnie qu'en qualité de simple soldat. Il estoit d'Anvers, & ayant fait ses études au college des Jesuites, il garda toute sa vie quelque teinture des belles lettres, qu'il a tasché de cultiver autant que ses occupations luy ont permis. Durant son Generalat il fit traduire l'Alcoran de Mahomet d'Arabe en Hollandois, & comme il estoit homme d'esprit il aimoit aussi les gens capables, ayant avancé Monsieur Vandyme qui luy succeda dans la charge de General. Mais il n'estoit pas moins brave que sçavant, & il exposa plusieurs fois sa vie à de grands hazards pour le service de la Compagnie, dequoy je donneray un exemple entre plusieurs autres que je pourrois rapporter.

[illegible] les Hollandois eurent fait plusieurs prises en mer sur les Portugais; se voyant riches de leur piraterie ils jugerent qu'ils ne pourroient bien établir leur negoce sans avoir un lieu de retraite, où ils pussent radouber leurs vaisseaux & se reposer apres les fatigues de la mer. Ils jetterent d'abord la vûe sur l'Isle de Java, au lieu où [illegible] avoient fait bâtir une Loge pour leur negoce.

Il y a en cet endroit une plage où les vaisseaux demeurent à l'ancre en seureté toute l'année, & ils y voient dégorger une riviere dans laquelle on peut entrer environ mille pas avec de grandes chaloupes. C'est la plus belle eau & la meilleure qui soit au monde, ayant cette bonne qualité que lors qu'on la transporte en mer elle ne s'empuantit point & qu'il ne s'y engendre aucune vermine. On en peut dire autant & uniquement de la Tamise & du Gange; & pour ce qui est de cette derniere riviere il n'y a point d'Idolatre dans tout l'Empire du Grand Mogol, ny mesme de Roys & Princes Payens des environs qui croyent estre sauvez, si une fois en leur vie ils ne vont en pelerinage au Gange pour s'y laver le corps & en boire leur saoul. Mais j'ay assez parlé de cette sorte de superstition dans mes relations des Indes.

Les Hollandois vinrent donc se camper sur la pointe de la riviere de l'autre costé du lieu où les Anglois avoient leur Loge, & ils avoient alors avec eux *la plus grande partie des vaisseaux qu'ils tenoient aux Indes*, chargés de ces grosses balles de toile qui viennent du coste de Surate & de Bengale, & qui ont besoin chacune de douze hommes pour les rouler. Les ayant toutes deschargées en terre ils en firent une maniere de fort, mettant force canon entre deux. Car pour le canon il ne leur a jamais manqué depuis les prises qu'ils ont faites sur les Portugais, qui du temps qu'ils negocioient seuls au Japon, le Royaume du monde le plus abondant en cuivre, en apportoient des quantitez prodigieuses à Macao & à Goa où ils faisoient fondre leur artillerie. Il ne partoit point de vaisseau qu'ils n'en envoyassent un grand nombre en Portugal, ce qui leur servoit aussi en partie de leste. Les Hollandois leur en prirent en ce temps-là un vaisseau où il y en avoit environ cent pieces. Je ne puis m'empescher d'interrompre icy ma narration, pour témoigner mon estonnement de voir que les Hollandois vendent aux Roys Mahometans ennemis des Chrestiens autant de canon qu'ils veulent & de toutes sortes d'armes pour les battre; ce que j'ay veu ...

plusieurs villes & forteresses du Grand Mogol, comme à Galeor, à Alabas, & sur tout à Agra & à Gehanabat, où il y a par tout quantité de belles pieces de canon depuis douze jusques à quarante huit livres de bale. Il y avoit de mon temps à Gehanabat un Chirurgien Aleman que la Compagnie avoit presté au Roy: & qui avoit guery une de ses femmes qui avoit esté abandonnée des Medecins du pays. Le Roy pour sa recompense luy donna de beaux gages, & d'ailleurs la Compagnie estoit bien aise qu'il fust en ce lieu-là pour luy servir d'espion, parce qu'elle n'y a point de Comptoir, mais bien à Agra. Ce Chirurgien alloit souvent trouver le Nabab, qui est comme le Grand Visir en Turquie & le premier Ministre d'Estat, pour avoir le payement de vingt-quatre grosses pieces de canon que les Hollandois avoient vendu en Bengale au General de l'armée d'Aurengzeb lors qu'il faisoit la guerre à son frere Sultan Suja. Ils en ont aussi vendu une grande quantité au Roy de Visapour & au Roy de Golconda, toutes leurs Forteresses en sont bordées, & tous leurs havres en sont bien garnis. Est-il possible que l'avarice de ces marchands les porte à faire un negoce si detestable, que de vendre aux ennemis de la Chrestienté toutes sortes d'armes & de munitions de guerre dont ils se peuvent aprés servir pour la detruire? Cela crie vengeance devant Dieu, c'est avec bonne raison que le Pape excommunie tous les ans à Rome tous les Chrestiens qui sous quelque pretexte que ce puisse estre n'auroient vendu aux infidelles qu'une livre de fer ou qu'une livre de plomb.

Les Hollandois crurent donc que par mer personne ne pourroit venir forcer leur petite citadelle faite de balles de toiles, & qui estoit de plus défenduë par les Vaisseaux qu'ils avoient à la rade; mais que par terre les Roys de l'Isle, celuy de Materan ou celuy de Bantam, leur pourroient bien donner de la peine. Cette Isle est couverte de quantité de bois, & de ce costé là ils viennent jusques à une lieuë prés de la mer. De l'endroit où ils finissent jusques au rivage il n'y a point d'autre chemin

qu'une

qu'une digue qui separe le marais [illegible] la riviere [illegible] les Hollandois pour se mettre mieux en seureté contre les deux Roys, se resolurent de faire un fort ou d'élever quelque tour sur cette digue. Ils se contenterent pour lors d'une tour qui fut bien tost faite à un bon quart de lieuë de la plage. Car ils avoient apporté dans leurs vaisseaux une quantité de pierres & de chaux, & pour [illegible] la riviere leur en fournissoit assez. Ils garnirent cette tour de plusieurs coulevrines & pierriers accompagnées de feux d'artifice, & tous les soirs ils renouvelloient la garde. Le Roy de Materan qu'on appelle autrement l'Empereur de l'Isle, jugea bien que les Hollandois n'en demeureroient pas là, & qu'un jour ils luy pourroient donner de l'exercice. Avant qu'ils se fortifiassent davantage, il s'avança avec une puissante armée pour abattre cette tour, & les machines dont il se vouloit servir pour cela estoient des chaines de fer & de gros cables faits de la filace de Cocos. Il s'imagina qu'à la faveur de la nuit ayant entouré cette tour de ces chaînes & de ces cables tirées par leurs barques, leurs elefans, & leurs hommes, [illegible] [illegible] aisément à bas. Mais ayant tenté inutilement cette entreprise, & le jour venu voyant que la tour ne s'ébranloit pas, mais qu'au contraire l'artillerie & autres machines de feu avoient fort incommodé son armée, il se retira avec une grande perte de ses gens. Les Hollandois victorieux considerant qu'ils avoient plustost à faire à des bestes qu'à des hommes, envoyerent des vaisseaux dans toutes les Isles voisines pour prendre des pierres, qui ne sont pas pourtant des meilleures estant une maniere de pierreponce, & brûlant [illegible] chaux ils commencerent la forteresse de Batavia qui est aujourd'huy. l'Empereur entendoit dire tous les jours, [illegible] s'il la laissoit achever jamais il ne viendroit à bout de chasser les Hollandois de son Isle, ce qui s'est trouvé bien veritable. Il assembla donc le plus de forces qu'il put, & fit une armée assez nombreuse tant par mer que par terre avec grand nombre de petits bastimens, ce qui luy estoit bien necessaire à cause des grands marais qui sont dans la ter-

re. Il fit donner d'abord l'assaut à la forteresse, qui estoit desja en estat de se defendre & bien munie de bons canons. L'Attaque fut rude ; mais les Hollandois la soûtinrent vigoureusement, ce qui ne fit point perdre le courage aux ennemis, qui quelques jours aprés ayant receu un renfort considerable, resolurent de donner un second assaut. Mais avant que d'en parler il faut raconter icy un incident qui fut favorable aux Hollandois pour la conservation de la place.

Aprés que le premier assaut fut donné, un des plus considerables Chefs de l'armée ennemie fut accusé de n'avoir pas fait son devoir, & fut averti que l'Empereur se vouloit saisir de sa personne & le faire tailler en pieces. Car il faut remarquer en passant que parmy les Javans quand un homme ou une femme ont merité la mort, le supplice qu'on leur fait souffrir est de coucher le patient tout de son long sur une poutre qui repose sur deux autres qui se touchent & qui sont à terre, & aprés luy avoir lié les bras & les jambes qu'on luy fait allonger, le premier Seigneur qui se trouve là, pour voir si son coutelas est bon fait en trois coups quatre morceaux de son corps. Le premier coup est sur les mamelles, le second au bas de l'estomac, le troisiéme au bas du ventre, puis on brusle toutes ces pieces ; car ce n'est pas leur coûtume d'enterrer personne. Si c'est quelque femme ou quelque fille de mauvaise vie qui a merité la mort, apres qu'elles ont esté taillées en pieces, on les donne à manger aux chiens, qui sont nourris à cela.

Ce Seigneur ayant donc esté averti par quelqu'un de ses amis que l'Empereur se vouloit saisir de sa personne, il se vint jetter entre les mains des Hollandois, & fut tres-bien receu du General Vander Broug qui parloit bien la langue Malaye. J'ay dit ce que c'est que cette langue au sujet de mon frere dans la relation du Royaume de Tunquin. Ce Seigneur Javanois declara au General tout ce que l'Empereur avoit dessein de faire pour emporter la tour, en quel endroit il viendroit poser ses échelles pour monter à l'assaut, & la quantité de monde qu'il

avoit

avoit dans son armée. Bien que le General eust fait entrer dans la forteresse la plus grande partie du monde qu'il avoit dans ses vaisseaux, il se trouvoit un peu embarassé, & voyoit bien qu'il auroit de la peine à soutenir cet assaut. Le Seigneur Javanois le voyant pensif: Je m'asseure, dit-il, que tu crains les forces de l'Empereur, & il est vray qu'il pourra emporter la place si tu ne fais ce que je te vay conseiller. Je sçais bien que tous les Javans sont grands zelateurs de Mahomet & rigides observateurs de sa loy, & que lors que quelque ordure les touche, sur tout quand elle vient de la main d'un Chrêtien, si elle tombe sur le linge dont ils sont couverts, ils le jettent & ne s'en servent plus & demeurent trois jours sans pouvoir faire leurs prieres; que chacun de ces trois jours il faut qu'ils se lavent le corps trois fois de mesme que s'ils faisoient leurs prieres; & que si ces ordures viennent de la main d'un Chrestien, ils demeurent six jours sans faire leurs prieres & se lavent tous les jours cinq fois. Voicy donc, poursuivit-il, ce que tu feras pour les empescher de monter. Comme l'Empereur ne peut donner l'assaut que dans quatre ou cinq jours, parce qu'il attend quelques troupes & plusieurs petites barques pour passer les marais, il faut que pendant ce temps là toutes les ordures que tes gens feront & dans le fort & dans les vaisseaux, soient soigneusement amassées & renduës liquides dans des pots que tu feras apporter à l'endroit où l'ennemy doit venir, & quand il montera à l'assaut tu le feras abondamment arroser de cette ordure & il n'y en aura alors pas un qui ne s'en retourne plus viste qu'il ne sera venu. Deplus je sçay que les ennemies qui se presenteront auront les pointes de leurs flesches empoisonnées, de mesme que les pointes de leur arc, & ce poison est si fort que tous ceux qui en seront frappez en mourront subitement, s'ils ne courent à cet unique remede. C'est que chacun prenne de son propre excrement, & l'ayant fait secher le reduise en poudre; puis qu'il tienne prest quelque petit vase plein d'eau, [illegible] fois qu'il se sentira blessé de ces armes empoiso[illegible]

qu'il jette une pincée de cette poudre dans l'eau & la boive promtement. Le General ayant observé exactement tout ce que ce Seigneur luy avoit dit, quand les ennemis vinrent pour monter à l'assaut & qu'ils se virent d'abord couverts d'ordure, au lieu de gagner le haut de leurs échelles, ils ne penserent qu'à retourner promptement au bas; mais en estant empeschez par ceux qui les suivoient, ils se jetterent du haut en bas, dequoy les uns furent estropiez & les autres en moururent. Ainsi toute l'armée se debanda en un moment, & l'Empereur fut le premier à prendre la fuite. Le General Vander Broug voiant comme l'ennemy se retiroit en desordre, & estant vaillant de sa personne, ne put s'empescher de prendre une partie de ses gens & de courir aprés ceux qui se sauvoient par dessus la digue, pensant bien qu'il en auroit bon marché à cause du fort qui estoit devant eux, d'où ceux qui y estoient en garnison firent une sortie, tellement que ces pauvres Javans furent enfermez de tous costez. La pluspart furent taillez en pieces. & ceux qui croyoient se sauver en se jettant dans le marais y furent noyez.

Le General crut bien faire de laisser une partie des soldats qu'il avoit amenez, avec ceux qui gardoient la tour, pour tascher de tailler en pieces quelques-uns des ennemis à mesure qu'ils sortiroient du marais, ou de les rendre esclaves. Mais s'en retournant avec peu de monde, il ne songea pas qu'on pouvoit luy avoir dressé quelque embuscade, ce qui arriva. Les Javans voyant que les Hollandois avoient fait une sortie sur ceux qui fuyoient par dessus la digue, se cacherent en de certains endroits du marais qu'ils sçavoient mieux qu'eux qui ne faisoient que d'entrer dans le pays. Ils s'estoient disposez par petits pelotons en diverses embuscades, & les deux premiers ayant laissé passer le General avec sa petite troupe, tous ces Javanois se montrerent à la fois, & envelopperent les Hollandois d'une maniere qu'ils ne pouvoient échapper. Ils ne laisserent pas de se bien defendre, & le combat fut tres rude; les ennemis venant teste baissée avec leurs crics à la main, dont la pointe, comme j'ay dit

dit, estoit empoisonnée de mesme que celle des fleches. Tous ceux qui furent frapez de ces deux sortes d'armes en moururent faute d'avoir le remede dont il a esté parlé. Il y avoit si peu de temps qu'on leur avoit appris ce contre-poison, que la pluspart n'en estoient pas encore fournis, & plusieurs mesme ne vouloient pas croire que ce remede fust si souverain qu'il est. Dans cette rencontre le General qui devoit apparemment y laisser la vie, ne fut pas seulement blessé; & il m'a dit luy mesme qu'aussi-tost qu'il fut surpris, il remarqua bien qu'ils ne vouloient pas le tuër, mais qu'ils le vouloient prendre vif, & aussi-tost qu'ils s'en furent saisis & de dix autres Hollandois, ils les menerent à l'Empereur qui en témoigna une grande joye. Dés qu'il luy fut presenté il luy parla de la sorte; *General, luy dit-il, pour ce qui est de ta vie ne crains point, il ne te sera fait aucun mal; mais il faut que tu viennes faire commandement à tes gens de me remettre le fort & la tour entre les mains, puis tu t'embarqueras & feras voile où tu le trouveras bon. Autrement & toy, & ceux qui sont icy avec toy, & tous ceux dont je me pourray saisir, seront tant qu'ils vivront mes esclaves.* En mesme temps l'Empereur avec ses principaux Officiers & le General Hollandois vinrent au pied de la muraille du fort, & le General haussant la voix leur deffendit de tirer, & leur dit que tous les Officiers eussent à venir sur la muraille pour entendre ce qu'il avoit à leur dire, à quoy ils obeïrent incontinent. Comme il y en avoit desja plusieurs d'entre eux qui sçavoient la langue Malaye, il leur parla en cette langue, afin que l'Empereur & ses Officiers entendissent ce qu'il leur disoit. Il leur representa qu'ils sçavoient bien qu'il estoit leur General, & qu'ils n'ignoroient pas qu'il avoit le pouvoir de la Compagnie de faire tout ce qu'il trouveroit à propos; qu'ils luy avoient presté serment de faire ce qu'il leur commanderoit, & que le sort de la guerre ayant voulu qu'il tombast entre les mains de l'Empereur, il leur commandoit de sortir du fort pour le remettre entre ses mains; mais que premierement ils feroient embarquer

munitions qui pouvoit leur estre necessaire, horsmis six petites pieces de canon & deux cents boulets de leur calibre & cinquante quintaux de poudre. l'Empereur & ses Officiers estoient ravis d'entendre parler de la sorte le General, & ces Javanois s'imaginoient desja estre maistres du fort & de la tour. Mais le General qui n'avoit parlé jusques alors à ses soldats qu'en langue Malaye, sçachant qu'il n'y avoit aucun Javanois qui entendist le Flamand, dit à l'Empereur que la pluspart des Hollandois n'entendant pas la langue Malaye, il estoit bon afin d'en estre obeï de leur dire la mesme chose dans leur langue naturelle, ce que l'Empereur trouva à propos. Alors le General leur parlant en Flamand leur dit tout le contraire de ce qu'il leur avoit declaré en langue Malaye; Qu'ils ne fussent point traistres à la Compagnie, qu'ils se gardassent bien de rendre la place, qu'ils tinssent bon jusques à la mort, & qu'ils ne se missent non plus en peine de luy que s'il n'estoit plus au monde; qu'ils chassent à ces infidelles qu'ils eussent à se retirer promptement, ou qu'ils les mettroient tous en poussiere à coups de canon. L'Empereur bien étonné de voir la resolution de ses gens, se retire, & emmeine le General avec luy. Comme il estoit homme d'esprit il faisoit acroire à l'Empereur qu'estant arrivé à Japara où il faisoit en ce temps-là sa residence, & qu'il a quittée de peur de quelque surprise, pour se retirer à une autre ville qui est huit lieuës plus avant dans la terre, depuis que les Hollandois ont basti [illegible]; qu'estant, dis-je, arrivé à Japara il trouveroit moyen d'ecrire à la Compagnie pour luy faire sçavoir comment toutes les choses s'estoient passées, estant persuadé qu'elle envoyeroit ordre au plûtost pour faire quelque accommodement dont l'Empereur seroit satisfait. En effet, quoy que le General fust bien gardé & qu'il fust comme impossible qu'il se pust sauver, il ne laissa pas par de ses intrigues de trouver le moyen d'entrer dans une petite barque & de gagner la forteresse, où il fut receu avec une joye inconcevable. Pour ce qui est de ceux qui [illegible] pris avec luy, ils sont morts miserables dans

l'esclavage, sans que pour aucune offre avantageuse ou d'échange ou d'argent on ait pû induire l'Empereur à les renvoyer.

Le lecteur jugera par cette action du genie & du courage de ce brave General, qui s'est jetté dans de si grands hazards pour le service de sa Compagnie; & comme j'ay fait voir comme de simple soldat il parvint à une si haute Charge, on sera aussi sans doute bien aise d'apprendre quelle a esté la fin de sa vie. Pour tout ce que j'ay dit de luy jusques à cette heure je le tiens de sa propre bouche & ç'a esté un recit qu'il a pris plaisir de me faire luy mesme de sa fortune; & pour ce que je vay ajouter j'en ay veu une partie qui est arrivée du temps que j'estois aux Indes.

Comme la fortune (pour parler vulgairement) se plaist à se joüer des hommes, & que bien souvent aussi ce sont eux qui contribuent à se la rendre contraire & faire qu'elle leur tourne le dos; voicy le revers de la medaille de nostre General. Apres avoir long temps servy, & avoir acquis tout à la fois une grande reputation & de grands biens, l'envie luy prit de revoir sa patrie; & mesme le Prince d'Orange & plusieurs des Estats qui avoient souvent oüy parler des services considerables qu'ils avoit rendus à le Compagnie, eurent aussi envie de le voir. Estant de retour en Hollande apres avoir fait son rapport aux Directeurs, des principales affaires qui s'estoient passées durant son Gouvernement, & avoir receu le payement de ce qu'il luy estoit deu de ses gages avec les presens que la Compagnie luy fit pour ses bons services, il fut à la Haye où il demeura pendant tout le temps qu'il s'arresta en Hollande. Aussi-tost il leva un grand train & un tres-bel équipage, donnant souvent à manger au Prince d'Orange & à Messieurs des Estats, & souvent aussi aux Dames. Un jour le Prince luy demanda quelles raretez il avoit apportées des Indes, il dit à son Altesse qu'il ne s'estoit point voulu charger d'autres raretez que de celles que l'on pouvoit mettre en peu lieu, & que s'il luy plaisoit il luy en feroit voir quelques unes.

En mesme temps il pria un des valets de chambre du Prince de faire apporter cinq assiettes d'argent, & estant mises sur la table il tira cinq petits sacs de ses poches qu'il vuida chacun sur une des assiettes, & tant le Prince que Messieurs des Estats furent surpris de voir tant de diamans & de si grandes richesses. Il en fit tant de liberalitez aux Dames, & s'enfonça dans une si grande dépense, qu'en peu d'années il se vit reduit à aller offrir derechef son service à la Compagnie. C'est la coûtume que tandis qu'un Officier la sert bien elle ne luy donne jamais son congé; mais quand il le demande & qu'il est hors de service mal-aisément peut il y rentrer; ou s'il y rentre, c'est sans pouvoir obtenir aucune charge. Vander-Broug avec toute la faveur de ses amis trouva de mesme de la difficulté dans son dessein, & la Compagnie n'estoit pas dans la volonté de le recevoir. Voyant cela un jour que tous les Directeurs estoient en conseil, il entra hardiment dans la chambre, & leur parlant d'un ton ferme; Je crois, Messieurs, leur dit il, que je ne vous ay pas rendu de si mauvais services, qu'ils puissent me fermer le chemin de retourner aux Indes. Je ne veux point d'autre qualité que celle que j'avois quand je partis d'icy la premiere fois, qui estoit de simple soldat, & comme tel j'espere de vous rendre encore quelques bons services. Il esperoit de retrouver à Batavia le General Van-Dyme de qui il avoit fait la fortune, & la Compagnie eut aussi bien que luy la mesme pensée. Enfin elle le renvoya en qualité d'Admiral de deux vaisseaux (& arrivant à Batavia le General Van-Dyme faisoit partir la flote qu'on envoye tous les ans porter des marchandises à la coste de Coromandel, à Surate & en Perse, & ces marchandises consistent pour la plus grande partie en espiceries. Le General & son Conseil donnerent à Vander-Broug la charge d'Admiral de cette flotte comme à un homme tres capable de la conduire, & il se mit à la voile pour les païs que j'ay dit. Il sçavoit bien que les Hollandois aux Indes ont une coûtume & une fierté entr'eux, que dés qu'ils sont Chefs de quelque Comptoir,

qui que ce soit qui vienne de leur nation, ils ne luy font jamais l'honneur de luy donner la premiere place à table. Comme il ne vouloit pas s'exposer à cet affront, dans tous les ports & toutes les plages où il jettoit l'ancre il demeuroit dans son vaisseau sans aller à terre. Sur tout il n'avoit garde de venir au Comptoir de *Surate*, parce que celuy qui y commandoit appellé Barne-Petre avoit esté en sa jeunesse au service de Vander-Broug qui l'avoit avancé. J'estois à Surate lors qu'il y arriva avec sa flote, & ayant sçeu les raisons qui l'empeschoient de venir en terre je fus le trouver, menant avec moy au bord de la mer mon carosse & mon palanquin, au cas qu'il voulust venir avec moy & accepter mon logis. Estant arrivé à son bord je le priay civilement de me faire cet honneur, il accepta mon offre, & nous vinsmes ensemble à Surate où il demeura prés de trois semaines. Tout ce temps-là fut employé à la bonne chere & aux divertissemens; les Hollandois & les *Anglois le venoient* voir tous les jours, & les premiers luy *firent de grands* presens. Il eut du feu Chef du Comptoir un anneau de diamans que je luy avois vendu trois mille écus, & il en remporta bien en tout de Surate la valeur de neuf mille. Cette occasion me vint fort à propos pour passer en Perse où j'avois dessein de me rendre dans cette saison, ayant acheté pour cet effet à Agra cent quarante balles d'Indigo, chacune desquelles renduë à Surate me revenoit à quatre cents roupies, qui sont environ six cens livres de nostre monnoye. l'Admiral Vander-broug fut ravy de sçavoir mon dessein, & m'offrit fort civilement de me recevoir dans son bord. Il me dit mesme que si j'avois quelques grosses marchandises je n'avois qu'à les luy remettre entre les mains, & qu'il les feroit passer comme estant à luy, ce que je fis, & ne m'en meslay plus en aucune maniere, sinon que de prendre l'argent qui en estoit provenu lors que nous fusmes de retour à Surate. Je l'aurois bien pris en Perse, mais il m'en eust auroit cousté deux & demy pour cent que la Doüane de Surate prend de l'argent. Car à Surate soit en partant soit

en arrivant, il faut necessairement passer par la Doüane pour entrer dans la ville, & l'on foüille exactement tant les personnes que les hardes & marchandises. Mais les Chefs des Compagnies, & les Capitaines de vaisseaux peuvent entrer dans la ville, & apporter dans leurs poches tout ce qu'ils peuvent sans qu'on les foüille ; & comme d'ordinaire on n'apporte que des monnoyes d'or de la Perse, ces Messieurs là font plaisir à ceux qu'ils veulent de ces deux & demy pour cent. Pour ce qui est de la Perse cela va bien plus haut, & comme les Anglois & les Hollandois ne payent aucune doüane, quand ils veulent faire le plaisir à un particulier de prendre ses marchandises, & de les faire passer comme estant à eux, ils luy épargnent dix huit pour cent, sçavoir seize pour cent pour le Roy, & deux pour cent pour les Officiers. Il y a de plus pour le nolis du vaisseau & autres petits frais environ sept pour cent, à quoy ajoûtant les deux & demy pour cent de l'entrée de l'argent à Surate, le tout revenoit [illegible] pour cent, c'est à dire environ à cinq mille écus, ce que l'Admiral me fit la grace de m'épargner. Quand nous fusmes de retour de Surate il voulut bien reprendre mon logis, où il demeura huit jours, & à son depart le conduisant jusqu'à son vaisseau en reconnoissance des graces qu'il m'avoit faites, je lui fis present d'un anneau de diamant qui m'avoit coûté deux mille roupies, c'est à dire mille écus.

Vander-Broug ne fut pas plutost de retour à Batavia, que le General Van-Dyme resolut avec son Conseil de l'envoyer à Malaca que les Hollandois assiegeoient alors. Ils trouvoient plus de resistance qu'ils n'avoient crû, & ils y avoient desja perdu beaucoup de monde dans deux sorties vigoureuses que les Portugais avoient faites. Celuy qu'on avoit envoyé pour commander à ce siége s'entendoit mieux à tenir un *livre* de compte qu'à faire ouvrir une tranchée, ou donner un assaut ; tout au contraire Vander-broug qui estoit plus soldat que marchand, & qui en avoit donné de bonnes marques à la Compagnie. Il fut donc envoyé à Malaca, où donnant un

assaut il receut une legere blessure dont il fut bien tost gueri. Mais depuis il tomba malade & mourut avant que la ville fust renduë.

CHAPITRE VIII.

Du General Van-Dyme, & du General Vanderlin, & des choses qui se passerent sous leur Gouvernement.

LE General Van-Dyme estoit entré au service de la Compagnie en qualité de simple Caporal. Aprés avoir donné quelque temps aux études en sa jeunesse, il voulut sçavoir ce que c'estoit que la marchandise, & apprit à bien tenir des livres de comptes, à quoy il avoit d'autant plus de facilité, qu'il avoit la main excellente & qu'il peignoit son écriture mieux que n'a jamais fait aucun Hollandois. Pour commencer d'entrer en quelque negoce il s'associa avec un autre jeune homme, & ils avoient un magasin ensemble où ils vendoient du sucre en gros. Mais ayant eu plusieurs pertes en mer & souffert c[illegible] banqueroutes, il fallut fermer le magasin & penser à d'autres choses. Van-Dime estoit homme d'esprit & de cœur, & il en a donné de bonnes preuves à la Compagnie, qui sans luy ne seroit jamais venuë au point où elle est, & n'auroit pas mis bas les Portugais & leur negoce, en leur ostant une partie de leurs bonnes places, & entr'autres Malaca. Aprés avoir fermé le magasin & se voyant accablé de dettes, il prit resolution d'aller servir la Compagnie; se proposant que si un jour Dieu luy faisoit la grace de gagner quelque chose, de satisfaire à ses creanciers, ce qu'il a fait depuis fort exactement. Car dés qu'il se vit un peu de bien, il ne voulut point accepter la charge de General à Batavia qu'il ne vinst auparavant en Hollande payer ses dettes. Dés qu'il y fut arrivé il fit afficher dans plusieurs villes, que si quelqu'un pretendoit quelque chose de Van-Dyme il vinst à Amsterdam, & qu'il seroit payé du capital & des interests. Ayant ainsi satisfait à tous ceux à qui il

devoir, il accepta la charge de General & retour-
avia, où aprés plusieurs années il mourut dans
lité, la Compagnie ne luy ayant jamais voulu
on congé tant elle estoit satisfaite de ses bons ser-
Il laissa de grans biens à sa femme, avec trente
us en particulier, destinez pour faire bastir un
dans le Fort, à quoy mesme elle vouloit ajoûter
fin que le bastiment en fust plus superbe, n'ayant
enfans & estant bien aise d'eterniser la memoire
mary & la sienne, sans compter de beaux legs
aux pauvres. Aprés sa mort elle commença cet
mais depuis son retour en Hollande le General
ia & son Conseil se saisirent des trente mille écus
gocierent, laissant là le bastiment dont à peine
mens sont hors de terre. Je ne sçay si le procez
voit pour cela avec la Compagnie est presente-
dé, car elle demandoit avec grande justice, ou
bastiment s'achevast, ou que cet argent luy fust

pour sçavoir un peu plus particulierement par
grez Van-Dyme parvint à la qualité de Gene-
faut reprendre les choses dans le detail & dés les
cemens. Aprés que le malheur que j'ay dit luy
é, il vint se presenter à la Compagnie pour
elque employ aux Indes dans le negoce, ce
ut obtenir. Elle crut luy faire une grande faveur
nner une place de Caporal, ce qu'il accepta, ne
avoir ce qu'il demandoit. Les Directeurs de la
gnie qui le connoissoient pour homme d'esprit,
u'il n'estoit pas à propos de luy donner quelque
commandement, de peur qu'il n'entreprist
chose au desavantage de la Compagnie; &
toutes les six Chambres qui la composent écrivi-
re luy au General Vander-broug qui comman-
s à Batavia. Les lettres portoient que si un
Van-Dyme arrivoit en santé, il ne luy fust ja-
mé de plus haut employ; que c'estoit un
p subtil, & que si on l'avançoit il pourroit plus
nuire

nuire que profiter à la Compagnie; & ces lettres furent envoyées par le mesme vaisseau où il s'embarqua. C'est la coûtume des vaisseaux qui vont d'Hollande à Batavia que dés qu'ils ont reconnu les Isles du Prince, où ils prenoient autrefois quelques refraichissemens (je parleray de ces Isles sur la fin de ce chapitre) ils mettent leurs chaloupes en mer, & alors le Capitaine prend toutes les lettres & les livres de l'Ecrivain du vaisseau, où se trouvent toute la cargaison & toutes les procedures contre ceux qui ont fait quelque mauvaise action dans le voyage. C'est afin que le General & le Conseil en jugent de bonne heure, & selon qu'ils en ont ordonné l'Avocat Fiscal vient au devant des vaisseaux, & en fait faire la justice avant qu'ils arrivent à Batavia. Autrefois cela ne se faisoit pas; mais on a veu que dés que ces gens-là estoient en la ville on n'en faisoit aucune justice, & que par compere & par commere on trouvoit le moyen de leur faire obtenir leur pardon. Autrefois aussi le Capitaine du vaisseau avec le Marchand & les autres Officiers, jugeoient de certains crimes dans le vaisseau mesme durant le voyage & faisoient executer leur jugement; mais cela a cessé depuis l'affaire de trois Gentils-hommes Bretons, qui arriva au Cap de Bonne-Esperance & fit grand bruit en Hollande, dequoy il sera parlé au chapitre 14.

Pour revenir à Monsieur Van Dyme, le General & son Conseil ayant oüy la lecture des lettres de la Compagnie, & veu les recommandations qui leur estoient faites pour le Caporal, non pas pour son avancement, mais plustost à sa ruine, cela leur donna d'autant plus d'envie de le voir. Mais il falut attendre trois jours; car c'est la coûtume que lors que les vaisseaux qui viennent d'Hollande ont moüillé à la rade de Batavia, tous les soldats & une partie des matelots peuvent venir à terre pour trois jours, aprés lesquels ils doivent retourner aux vaisseaux jusques à ce que le Major les vienne faire sortir pour les mettre aux lieux où il les sçait necessaires. Au bout des trois jours que tous ces soldats & matelots furent

retournez à bord, le General envoya le Secretaire du Conseil pour voir si entre les soldats il y en avoit quelqu'un qui sceust passablement écrire & tenir un livre de compte. Le sieur Van-Dyme se presenta aussi-tost avec quatre autres soldats ; & le Secretaire les mena tous cinq en la presence du Conseil, d'où ils furent envoyez à la Secretairie pour voir ce qu'ils sçavoient faire. Le General ayant reconnu la capacité du sieur Van-Dyme, fit donner aussi-tost à son Secretaire une place dans un des Comptoirs de la Compagnie, & retint l'autre auprés de luy pour le servir dans la mesme qualité. Lors que la flote est sur son depart pour la Hollande, il faut que le Secretaire travaille jour & nuit à revisiter tous les livres de compte qui viennent de tous les Comptoirs, & à faire tirer copie de toutes les lettres. Car il faut qu'il soit fait trois copies de tout ce qui se passe dans les Indes, tant au fait du negoce comme en la justice, soit au civil soit au criminel, & de ces trois copies, l'une est pour le Comptoir particulier, l'autre pour le Comptoir general de Batavia, & la troisiéme pour la Compagnie. Le General sçavoit bien que le sieur Van-Dyme ignoroit ce qu'elle avoit écrit contre luy afin qu'il ne fust point avancé, & voulant avoir le plaisir de voir quel effet produiroit cette lettre sans qu'il pust juger que cela vinst de luy, & quelle réponse il y feroit aprés l'avoir leüe, il la mit sur la table de son comptoir parmy d'autres papiers qu'il falloit necessairement qu'il visitast. Il ne manqua pas de mettre la main dessus, de la lire, & d'y faire réponse, laquelle il mesla aussi parmy plusieurs papiers qu'il mit sur la table de la chambre où le General & son Conseil ont accoutumé de s'assembler. Ces Messieurs venant à signer ces papiers, trouverent la reponse du sieur Van-Dyme, & admirant l'esprit avec lequel elle estoit couchée, l'envoyerent en Hollande à la Compagnie. Le General & son Conseil luy écrivirent aussi qu'ils avoient esté fort surpris de la lettre qu'elle leur avoit écrite au sujet du sieur Van-Dyme, & qu'elle les obligeroit de leur envoyer des gens qui luy pussent ressembler s'il estoit possible

qu'elle en trouvast d'un pareil calibre ; au
envoyer comme elle faisoit souvent de jeun
qu'il faut avancer à force de recommandation
portent, & qui ordinairement ne sçavent pas
nom. Ainsi le sieur Van Dyme dut son avan
son bel esprit & non pas à la faveur ; mais
aussi que ce fut un bonheur pour luy de renc
tavia un appuy comme le General Vander-B
estoit habile homme & genereux, & qui sçav
justice au merite.

J'ay promis de parler des Isles du Prince,
qu'à l'occasion du General Vanderlin, qui
estimer par une action qui n'estoit pas d'
d'honneur, & que la plufpart de ceux de B
tout à fait condamnée. Le Fort de Batavi
beaux bastions & est assez bien construit,
tres-mauvais fonds, ces bastions s'affaissant à
& demandant de temps en temps quelque repa
General Vanderlin & son Conseil n'avoient
d'esclaves pour entretenir les travaux tant du F
la ville, & d'ailleurs le sieur Caron alors D
la Campagnie, qui est celuy qui commande a
neral, en avoit aussi besoin pour travailler
qu'il faisoit venir d'une riviere proche de Bata
conduire de l'eau dans une plage qui est proch
ce qui est une grande commodité pour les vais
avoir de l'eau, qu'il leur falloit aller prend
vant à demi-lieuë au dessus de la ville dans la
y vient passer. Pour dire les choses comme elle
sieur Caron n'auroit pas eu tant d'égard au b
s'il ne se fust aussi agi en cela de son interest.
nal estant achevé il a tiré un grand revenu
qui en a esté ostée, & de laquelle on a re
rais, duquel on a fait de bons jardins ; sans
profit qu'il a eu de la prodigieuse quantité de
de toute sorte dont le canal est rempli. Il
question pour tous ces ouvrages d'avoir des e
l'on tient que ce fut le sieur Caron qui donn

cieux conseil d'aller prendre les pauvres gens des trois Isles du Prince. De quelque teste qu'il fust parti, il estoit tres-mauvais & tres-injuste, & ne produisit aussi qu'un méchant effet. Le General Vanderlin & son Conseil ayant resolu la chose, envoyerent pour cette entreprise trois des plus gros vaisseaux qui fussent alors à Batavia. Ils abordérent chacun à une de ces trois Isles, feignant qu'ils venoient d'Hollande & qu'ils avoient besoin de raffaichissemens, comme jusques alors tous les vaisseaux venant d'Hollande avoient accoûtumé des s'y arrester. Aussi tost que les habitans de ces Isles decouvrirent ces vaisseaux, ils accoururent sur le rivage selon leur coûtume, hommes, femmes & enfans, apportant tout ce qu'ils avoient de meilleur, comme du vin de cocos, de leurs noix, & d'autres fruits du crû de ces Isles. C'estoit à qui d'eux tous feroit le plustost à bord des vaisseaux avec leurs petits canots; car ils avoient toujours meilleur compte avec les soldats & les matelots qu'avec ceux qui alloient troquer en terre. Aussi-tôt qu'ils furent dans les vaisseaux on leur fit boire tant d'eau de vie qu'ils en furent enyvrez, & les Hollandois les voyans en cet estat envoyerent incontinent bon nombre de leurs gens à terre bien armez, qui lierent & garoterent ceux qui estoient sur la greve pour troquer leurs denrées, & les enleverent dans leurs vaisseaux, ayant fait main basse sur ceux qui avoient voulu resister. Il est aisé de s'imaginer les cris pitoyables de ces pauvres gens qui furent ainsi enlevez de leur pays & menez par force à Batavia. Mais Dieu permit que les Hollandois ne purent tirer grand service d'eux; car se voyant si inhumainement traitez, comme le sont d'ordinaire tous leurs esclaves, ils prirent une ferme resolution de ne rien manger, & de mourir de faim plustost que d'estre reduits à un rude travail & à estre tous les jours battus. Les Hollandois voyant qu'ils n'en pouvoient venir à bout, ny à force de coups, ny d'autre maniere, & que la pluspart estoient morts de langueur & de chagrin, renvoyerent ce qui en restoit dans leurs Isles. Depuis ce temps-là ces pauvres

Insu-

Insulaires ne se sont plus fiez aux Hollandois, qui ne vont plus aussi prendre chez eux de rafraichissemens comme ils faisoient avant cette insulte. Si l'on vouloit écrire toutes les cruautez qu'ils ont exercées sur leurs esclaves, il y auroit dequoy en remplir un gros volume; mais il suffira de remarquer cy apres celles qu'ils ont euës pour leurs propres sujets sans aucun respect du Christianisme.

CHAPITRE IX.

Du General Spek, & de la grande severité du General Com.

LE General Spek avant que de parvenir à cette charge, avoit une fille d'une certaine femme qu'il entretenoit. Aprés avoir achevé son temps il retourna en Hollande, & ne voulant pas y mener cette fille qui n'estoit pas legitime, il la laissa entre les mains du sieur Com qui prenoit la place de General, sçachant bien qu'elle trouveroit à Batavia un meilleur parti qu'en Hollande. Car aux Indes on ne prend pas garde de si prés à ces choses là, & ny bastard ny bastarde ne rompent pas un marché, pourvû que l'argent ne manque pas. Peu de temps aprés que le pere fut parti il se presenta assez d'amans pour la fille qui estoit belle & riche, & elle témoigna à l'un d'eux, qui estoit le marchand superieur du Fort, qu'elle avoit assez d'estime pour luy & qu'il pouvoit la faire demander. Elle crut que le General Com à qui elle estoit recommandée y consentiroit, dés qu'elle luy auroit dit qu'elle avoit de l'inclination pour ce jeune homme qui estoit d'une bonne famille. Elle fut trompée dans sa croyance, & le General refusa la demande qui luy en fut faite & dit qu'il n'y falloit pas penser. Nonobstant ce refus le jeune homme & la fille ne laisserent pas de s'aimer, & mesme de se voir par l'adresse de leurs esclaves. Car à Batavia tous les esclaves qu'on tient dans les maisons de l'un & de l'autre sexe sont autant d'in-

d'infames ministres d'impudicité, & qui plus est ils apprennent mille méchancetez aux enfans des Hollandois dés qu'ils ont l'age de neuf ou dix ans. Pour ce qui est des filles esclaves les Hollandois sont bien aises quand elles deviennent grosses, parce qu'autant d'enfans qui en proviennent sont autant d'esclaves pour les maistres; ce qui arrive assez souvent; car il ne manque pas à Batavia de soldats & de matelots qui cherchent de semblables fortunes, & d'ailleurs ces noires aiment passionément les hommes blancs, & mesme sont stylées à les introduire quelquefois secretemeent chez leurs maistresses.

La fille du General Spek & son amant s'approcherent enfin de si prés que la Demoiselle devint grosse. Elle le declara à une des premieres Dames de la ville pour consulter avec elle quel biais on pourroit prendre pour le faire sçavoir au General, & se persuada qu'aussi-tost qu'il en auroit connoissance il les feroit épouser avant que la chose vinst à éclater. Mais ce fut bien le contraire; car aussi tost que cette Dame eut appris la chose au General, il fit mettre le jeune homme en prison avec les fers aux pieds, & fit enfermer la fille dans une chambre. Le lendemain ayant fait assembler le Conseil & representé le fait, il dit qu'il vouloit que le jeune homme eust la teste coupée, & que la fille eust le foüet par la main du bourreau. Il n'y eut pas un dans l'assemblée qui ne rejettast bien loin cette proposition, & ils representerent tous au General qu'il n'y avoit point d'équité à punir le jeune homme de la sorte, qu'il estoit le moins coupable, que c'estoit la fille qui l'avoit poussé à coucher avec elle, & que pour ce qui estoit de leur naissance le garçon de toutes manieres l'emporteroit sur elle; que puis qu'ils estoient tous deux contens l'un de l'autre, il n'y avoit autre chose à faire qu'à les marier, & qu'ils ne trouvoient point qu'il y eust d'autre expedient que celuy-là. Telles furent les raisons & les remonstrances des Conseillers, dont toutesfois le General ne fut nullement touché; mais comme il estoit naturellement brutal & cruel, le lendemain sans y faire appeller aucun du

Con-

Conseil, il envoya de son chef querir le bourreau en ca-chette, & ayant fait amener le jeune homme & la fille dans la salle, il fit couper la teste au premier, & fit foüetter l'autre bien qu'elle fust grosse. Voila quel fut le bel acte de Justice du General Com.

CHAPITRE X.

Autres grandes severitez du sieur Can, & du sieur Caron.

LE sieur Can & le sieur Caron eurent de pareils commencemens de fortune dans les Indes, car la premiere fois qu'ils s'embarquerent dans les vaisseaux de la Compagnie ils n'y furent qu'en qualité d'aides de cuisine, qui est la plus basse de tout le vaisseau. Neantmoins avec le temps ils n'ont pas laissé par de grands coups de bonheur de s'élever de ce bas degré aux plus hautes Charges que la Compagnie puisse donner; le sieur Can ayant esté Conseiller du Fort à Batavia & Admiral d'une flote, & le sieur Caron Directeur General au mesme lieu, qui est, comme j'ay dit au chapitre precedent, la premiere personne apres celle du General.

Le sieur Can depuis le premier employ un peu considerable qui lui fut donné jusques à sa mort, a fait une infinité de fourberies, aboutissantes veritablement au profit de la Compagnie, mais non pas à sa gloire, esperant toûjours par ce moyen d'avoir la Charge de General, où il n'a pû toutefois jamais parvenir. Apres avoir servi plusieurs années aux Indes, & voyant qu'il ne pouvoit venir à bout de son dessein, il resolut de repasser en Hollande croyant y mieux reussir, mais n'y vescut point de jour, & ne se portant pas bien dans un climat tout contraire à celuy des Indes où il estoit plus accoustumé, il reprit le service de la Compagnie, qui le renvoya pour Conseiller du Fort, & pour Admiral de la flote qui [illegible]. Aussi-tost qu'il fut en mer il se mit à retrancher beaucoup des petits rafraichissemens qu'on avoit accoustumé

de donner aux soldats & aux matelots, ne voulant pas dementir son méchant naturel qui le portoit à la cruauté & à n'avoir compassion de personne. Ce retranchement fut cause que plusieurs de ces pauvres gens devinrent malades; & la pluspart mouroient faute d'un peu de vin; de quelque morceau de biscuit blanc, ou de quelque autre chose de peu de valeur. Tous ceux qui estoient en santé dans la flote en murmuroient, mais pas un n'en osoit ouvrir la bouche. C'est la coûtume sur tous les vaisseaux, que ce que le Chirurgien demande pour les malades le Capitaine le luy fait donner, mais celuy cy quand le Chirurgien luy parloit de quelque chose de semblable, il le menaçoit de luy faire donner cent coups de corde, luy disant que c'estoit pour luy qu'il demandoit & non pas pour les malades, lesquels de cette maniere il ne pouvoit assister comme il auroit bien voulu. La femme du Chirurgien aussi belle & aussi vertueuse qu'il en fust jamais sortie d'Hollande, ne pouvant plus voir languir tant de pauvres gens, sur tout faute d'un peu d'eau, parce que la pluspart estoient dans les ardeurs de la fievre, vint supplier l'Admiral Can de luy en faire donner, ce qu'il lui refusa assez rudement; & cette femme bonne & charitable faschée d'une telle dureté; luy dit franchement que si Dieu luy faisoit la grace d'arriver à Batavia elle en feroit ses plaintes au General & à son Conseil. Elle n'eut pas plutost lasché la parole que ce brutal la fit prendre, & ayant commandé qu'on luy ostast ses cottes & qu'on la liast au pied du grand mast, il luy fit donner cent coups d'une grosse corde sur les fesses. Elle eut beau crier qu'elle estoit grosse, cela ne servit de rien, & elle disoit la verité; car elle en perdit son fruit, & depuis ce temps-là elle ne peut jamais avoir d'enfans. Estant arrivée à Batavia elle voulut se plaindre de ce cruel traitement; mais on ne la voulut pas écouter, & elle mesme m'en a raconté l'histoire en pleurant; mais à ce qu'elle me dit, ce qui la faschoit le plus est qu'elle ne pouvoit plus avoir d'enfans.

Mais

Mais voicy une autre cruauté bien grande du sieur Caron. C'est la coûtume à Batavia que deux ou trois fois l'année le General donne permission à toute la jeunesse du Fort qui sert au Comptoir, de se divertir, & c'est tout lors que la flote est partie pour Hollande, les affaires ne pressant pas tant alors. Comme ils n'ont pas encore eu des emplois pour emplir leur bourse, le General leur fait donner d'ordinaire trois cents richdalles, avec un tonneau de vin d'Espagne, un de vin du Rhin, & un de biere appellée *Brunschwich-moome* qui n'est pas moins forte que le vin. Durant ces trois jours de debauche tous ces jeunes gens ne manquent pas d'estre visitez, tant par les bourgeois que par ceux de la garnison, & les trois jours passez il faut qu'ils aillent coucher au Fort & qu'ils se remettent au travail. Entre ces jeunes gens estoit celuy dont je veux parler icy, nouvellement arrivé d'Hollande, & d'une des bonnes familles d'Amsterdam. C'estoit une des meilleures plumes qui fust jamais venuë aux Indes, & comme ce jeune homme n'estoit pas accoutumé à ces débauches, sur tout dans un pays chaud comme Batavia qui n'est qu'au sixiéme degré de latitude meridionale, le quatriéme jour qu'il falloit retourner coucher au Fort il se sentit la teste si pesante, qu'il luy fut impossible de se remettre à l'écriture dans l'estat où il estoit, & ne sçachant pas qu'on fust si rigoureux en ce lieu là il reprit le chemin de la ville, & fut prier un amy de luy prester un lit pour pouvoir reposer jusques à ce que son mal de teste fust passé. Cependant le premier marchand du Fort qui conduit toute cette jeunesse & luy distribuë le travail auquel elle se doit occuper, ayant donné à ce jeune homme le livre concernant le negoce du Japon, qui devoit estre promptement fini, parce que les vaisseaux devoient partir, & qu'il ne faut pas qu'un livre de negoce soit écrit de deux mains, vint au Comptoir un moment aprés qu'il en fut sorty, & ne le voyant pas en sa place fut d'abord s'en plaindre au sieur Caron comme Directeur General, luy disant qu'il ne luy suffisoit pas de trois jours de debauche, & qu'il

s'estoit allé enyvrer le quatriéme. A peine s'estoit-il mis sur le lit qu'on se vint appeller, avec ordre de retourner promptement au Fort. Cependant le sieur Caron sans s'informer davantage de la chose, fait venir le sergent de la Garde, & luy commande de se saisir d'un tel Ecrivain dés qu'il entrera dans le Fort, & de le mettre en sentinelle durant quatre heures avec l'armure que l'on fait prendre aux soldats quand ils ont fait quelque faute. Cette armure est fort pesante principalement le casque, & de plus il y a une forme de pennache attachée dessus qui est un gros boulet de canon, le casque & le boulet pesant bien ensemble vingt livres. Le sergent fit selon le commandement qu'il avoit receu. C'estoit sur les onze heures du matin dans la plus grande chaleur du jour que le jeune homme fut mis de la sorte en sentinelle devant la porte du Corps de Garde, & il est aisé de s'imaginer combien il souffroit dans cette armure qui fut bien tost échaufée. Il fut quelque temps dans ce tourment, criant à tous momens, *Je me meurs*, & à la fin le Sergent en ayant compassion, fut trouver le Directeur Caron pour le prier de permettre qu'il ostat ce jeune homme de sentinelle, ou qu'infailliblement il y mourroit. Presque en mesme temps un des Caporaux en vint dire autant; & le sieur Caron leur fit à tous deux cette méme réponse l'un aprés l'autre; *Va-t-en, & laisse mourir ce chien.* Avant qu'ils fussent de retour au Corps de garde le jeune homme tomba mort, & il n'en a jamais esté autre chose, sinon que lorsque le sieur Caron revint en Hollande les parens du jeune homme le prirent à partie; mais sur cela il vint servir la Compagnie Françoise, de quoy Dieu l'a puni par la triste fin de sa vie, & ainsi le procez d'Hollande a aussi pris fin.

CHA-

CHAPITRE XI.

Du ſieur Rikloſt Van Gous qui commandoit l'armée devant Cochin, de ſes cruautez, & de ſa vanité à couronner un Prince Indien au nom de la Compagnie.

CEluy dont je vais faire l'hiſtoire dans ce Chapitre eſtoit venu aux Indes comme la pluſpart des autres, ſimple page de navire employé à nettoyer le vaiſſeau & à d'autres vils ſervices où ces jeunes garçons ſont deſtinez. Il commandoit l'armée Hollandoiſe qui aſſiegeoit Cochin, lors qu'il arriva un certain cas où il donna des marques d'un eſprit porté à la cruauté & d'une ame ſanguinaire.

La ville eſtant fort preſſée & dans une grande neceſſité de vivres, une pauvre femme qui voyoit mourir ſon enfant faute d'une poignée de ris, plûtoſt que de ſouffrir qu'il periſt à ſes yeux, s'aviſa de le mettre dans une corbeille & de le devaler à l'avanture avec une corde dans le foſſé durant la nuit. Un ſoldat François qui eſtoit prés de cet endroit là en ſentinelle ayant oüy quelque bruit, le jour venu ſe met au hazard d'eſſuyer quelques coups de mouſquet pour aller voir d'où il pouvoit provenir. Comme il vit que c'eſtoit un enfant, émeu de pitié pour ce qui en donne, dit-on, aux beſtes les plus farouches, il le prend avec ſa corbeille & l'emporte au Corps de Garde. Le General en ayant eſté incontinent averti, envoya querir le ſoldat, qui donnoit un peu de ris à cet enfant qui mouroit de faim, & ſans autre forme de procez, ſans aſſembler le conſeil de guerre, de ſa propre autorité il fit venir le Prevoſt & pendre le pauvre François en ſa preſence, diſant pour toute raiſon que ce n'eſtoit pas à un ſoldat à aller voir de ſon chef ce qui ſe faiſoit dans le foſſé de l'ennemy, & qu'il devoit eſtre puni pour avoir apporté cet enfant ſans permiſſion.

Ce General aprés la priſe de Cochin fit une autre injuſtice auſſi forte que celle là. Le lendemain que la

ville

ville fut renduë & que les Compagnies eurent pris leurs logemens, on donna permission à la moitié de chacune de ces Compagnies d'aller se recréer pour deux jours où bon leur sembleroit, aprés quoy à son tour l'autre moitié devoit suivre. Avant que de passer outre dans ma narration, il faut dire en peu de mots quelle est la nature de ce pays. Toute la campagne n'est presque plantée que de cette sorte d'arbre nommé Cocos, dont le fruit produit le vin que les habitans appellent Tary, & dont ils font aussi de l'eau de vie. Ils mélent ce vin avec de gros sucre noir qui n'est pas encore rafiné, & avec l'écorce d'un arbre qui n'apporte que des épines. Cette écorce a la force de faire boüillir ce tary & ce sucre dans le poisson où on les à mis, comme fait nostre vin nouveau dans les tonneaux. Quand ce tary & ce sucre ont boüilli sept ou huit jours, ils le distillent dans un alambic & en font de l'eau de vie, qu'ils rendent plus ou moins forte selon qu'ils la veulent, en la faisant passer plus ou moins de fois dans l'alambic. d'Ailleurs toute la campagne est couverte de vaches, parce qu'ils sont tous Idolatres en ce pays--là, tant les Princes que les peuples, & que cette sorte d'Idolatres n'a pour Dieu que la vache, & son lait pour nourriture, ne mangeant d'aucune chose qui ait vie sensitive. Quand on sort des terres de ces Princes, que l'on appelle *Rajas*, tirant au Nord-est, on entre dans celle du Raja de Velouche, qui est grand terrien & aussi Idolatre avec tout son peuple. Il y a encore dans ses Estats neuf ou dix mille de ces pauvres gens que l'on appelle Chrestiens de saint Jean, parce qu'ils sont baptisez, de méme que saint Jean baptisoit au desert. Si quelque bon Ecclesiastique alloit en ce pays-là il pourroit les tirer de leurs erreurs; mais il ne faudroit pas qu'il y allast pour avoir quelque chose d'eux, il faudroit plûtost y aller pour leur donner, vû l'incroyable misere dans laquelle ils vivent.

Les soldats Hollandois qui avoient eu la permission de s'écarter pendant deux jours pour se divertir, se donnerent au cœur joye de ce tary qui enyvre comme feroient

nos vins d'Europe, & burent aussi de l'eau de vie autant qu'ils voulurent. Trois d'entre eux voyant toute la campagne pleine de vaches, & s'estant rendus plus hardis que les autres à force de boire, au lieu de retourner avec les autres au temps qu'il falloit, furent tentez d'aller tuer une de ces bestes. Ils crûrent qu'ayant esté si long-temps au siege de Cochin, où ils n'avoient mangé qu'un peu de ris puant ou de biscuit moisi, il leur seroit bien permis d'aller prendre une de ces vaches pour la manger, ce qu'ils firent, & l'ayant amenée dans un des jardins qui sont prés de la ville, ils la tuerent pour en manger. Ils commençoient à en faire bonne chere, quand il arriva quelques officiers ou soldats, au nombre de quinze ou vingt que le General envoyoit pour se saisir de ces trois soldats. Sans autre formalité on les fit tirer au sort pour voir lequel des trois seroit pendu, & le malheur tomba sur un pauvre François Provençal de *nation*, *qui fut aussi-tost* executé. Je l'avois vû par *deux fois*, une *fois* à Masulipatan, l'autre fois à Palicate, & comme il estoit brave garçon je luy donnois tôujours quelque chose pour avoir quelque rafraichissement.

Ce General Van-Gous estoit devenu si fier & si superbe, qu'il méprisoit tous les autres Officiers qui estoient sous luy, tant ceux de guerre, que ceux qui estoient pour la justice & police de la ville; & quand il croyoit que quelqu'un avoit merité la mort, sans assembler son conseil, comme cela se pratique par toute la terre, de sa propre autorité il l'envoyoit executer sur le champ. Je ne sçay ce qu'on dira d'une action de vanité & d'orgueil extréme qu'il fit apres la prise de la ville de Cochin. Au commencement du Siége, tous les Rajas des terres voisines tenoient pour les Portugais, aimant mieux les avoir pour voisins que les Hollandois, ayant oüi parler du gouvernement tirannique de ces derniers quand ils s'étoient rendus Maistres de quelques places. Ils avoient sceu de quelle maniere ils en usoient dans l'Isle de Ceylan, où qui que ce soit ne peut aller dans son propre jardin pour prendre un peu de son vin de tary, sans la permission du

Gouverneur du lieu & sans luy en payer quelque droit ; au lieu que sous le gouvernement des Portugais chacun estoit libre & ne payoit rien du bien qui estoit à luy. Le General Van-Gous & tous les autres Officiers de l'armée furent bien étonnez de voir que ces Rajas qu'ils croyoient devoir tenir pour eux & ne leur point laisser manquer de vivres, s'estoient tous declarez en faveur des Portugais ; & en effet Van-Gous n'auroit jamais pris la ville, si quelqu'un de ces Rajas ne luy eust enfin donné du ris. Il fit si bien par argent & par de belles promesses, qu'il en attira un dans son parti lequel luy fournit ce qu'il put de vivres. Lors que la ville fut prise, & qu'il fallut recompenser ce Raja, le General voulut qu'il quittast ce nom de Raja (qui veut dire Prince) & qu'il prist le nom de Roy, afin qu'il eust l'honneur de luy mettre la couronne sur la teste. Il crut que la Compagnie Hollandoise estoit assez puissante pour luy faire conquerir les terres de ses voisins, & il se fit informer si dans toute son armée il n'y avoit point quelque orfevre qui pust faire une couronne d'or. Il se trouva un jeune homme de Roüen nommé le Page qui l'entreprit & en vint à bout ; elle estoit d'or massif & pesoit pres de dix marcs, & je croy que ce nouveau Roy trouva cette couronne plus incommode & plus pesante sur sa teste, qu'un méchant mouchoir à trois cornes dont ces Rajas bandent la leur pour marque de leur souveraineté.

Pendant qu'on faisoit cette couronne, on travailloit à tout ce qui estoit necessaire pour cette ceremonie. Elle se fit dans un jardin proche de la ville, où l'on dressa un grand couvert entouré de toiles peintes comme une maniere de tente, & au dessous on éleva une forme de trône avec un dais de ces damas de la Chine, & toutes les paremens du trône estoient couvertes de tapis de Perse. Le jour du couronnement venu, la plus grande partie de l'armée tant Officiers que soldats, fut prendre le Raja qui estoit à un quart de lieuë de là dans sa hute, & on le fit monter sur l'un des deux elefans que le General luy envoya, avec quatre chevaux de main & deux palanquins.

 Estant

Estant arrivé au lieu du couronnement on le vestit d'une robe d'écarlate à grandes manches pendantes, & il entra dans cet équipage au lieu où Van-Gous estoit assis sur ce trône, avec une épée & la couronne auprès de luy. Le Raja estant au pied du trône, le Major de l'armée prit l'épée de la main du General pour la luy ceindre; puis le Raja montant les marches du trône s'alla prosterner devant le General Hollandois qui luy mit la couronne sur la teste. Alors le nouveau Roy se levant fut mettre la main sur la teste d'une vache qui estoit devant le trône, puis se mettant à genoux, joignant les mains, & les levant vers la teste de la vache, fit serment d'estre toujours fidele à la Compagnie & d'embrasser ses interests. Le General luy promit reciproquement de la part de la Compagnie, qu'elle luy donneroit toute sorte d'assistance quand il en auroit besoin contre ses ennemis; & toutes ces protestations estant faites solennellement de part & d'autre, toute la soldatesque fit trois décharges, de mesme que le canon de la ville, & le nouveau Roy fut remené dans sa hute avec la mesme pompe qu'il estoit venu. Le General luy fit present des deux elefans & des quatre chevaux de main, & voila comme se fit ce couronnement à peu de frais, & comme des vendeurs de poivre se piquent de faire des Rois & de dominer sur les Couronnes.

Entre toutes les brutalitez de Van Gous celle-cy ne doit pas estre oubliée. Il faut sçavoir auparavant que les Jesuites de Cochin avoient en cette ville la plus belle Bibliotheque qui fust en Asie, tant pour la grande quantité des livres qu'on leur envoyoit tous les ans d'Europe: que principalement pour les rares manuscrits Hebreux, Chaldaïques, Arabes, Persiens, Indiens, Chinois, & en d'autres langues d'Orient. Si l'on veut sçavoir comment ils avoient amassé tous ces manuscrits, c'est qu'anciennement dans les conquestes que faisoient les Portugais, aprés qu'ils s'estoient rendus maistres de quelque place, le premier soin qu'ils avoient estoit de faire venir les gens de Lettres, & de tirer d'eux tout ce qu'ils avoient

avoient de livres. Dans le peu de sejour que les Jesuites furent dans l'Ethiopie, ils firent copier la plus grande partie des bons livres qui vinrent à leur connoissance, (ce qui leur coutoit beaucoup, car l'Imprimerie n'a pas encore esté introduite en ces pays-là) & ils envoyoient tous ces livres à Cochin. Ils auroient bien demeuré plus long-temps parmy les Ethiopiens, n'eust esté la jalousie de leur Patriarche & de leurs Evesques qui sont en grand nombre, vû qu'encore que dans un village il n'y ait que deux hommes d'Eglise, l'un prend le titre d'Evesque. Ils usent de cette ceremonie dans le Baptéme, qu'en nommant le Saint Esprit ils appliquent un fer chaud sur le col de l'enfant, disant que le Saint Esprit s'est apparu sur les Apôtres en forme de langues de feu. Ce Patriarche & ces Evesques d'Ethiopie estoient donc jaloux de ce que les Jesuites estoient bien avant dans l'esprit du Roy, & de la meilleure partie des Grands de la Cour. Ils estoient environ vingt, & le Superieur avoit aussi le titre de Patriarche. Ces Prelats furent tellement animez contre eux qu'ils firent soulever le peuple, publiant que le Roy alloit changer de religion & qu'il entrainoit avec luy plusieurs Grands Seigneurs. Quoy que le Roy pust dire ou faire pour desabuser le peuple de cette opinion il ne put éviter la haine de ses sujets, qui le mirent en prison, & éleurent son frere en sa place sur le trône. Ce desordre qu'ils rejettoient sur les Jesuites, fut cause qu'ils les chasserent hors du Royaume, & ils n'en auroient pas esté quittes pour cela, sans la crainte qu'eurent les Ethiopiens que le Gouverneur de Mosembique, & tous les Portugais qui habitent le long de cette coste d'Afrique, & particulierement vers la riviere de Seine, ne se fussent vengez sur eux du mauvais traitement qu'ils auroient fait à des Religieux de leur nation. Car tous les ans les Ethiopiens vont prendre des Portugais des toiles blanches & d'autres teintes en noir qu'ils apportent de Goa, ce qu'ils payent tout en or, n'en apportant pas plus que ce qu'ils doivent de l'année precedente, & ne payant jamais rien comptant des marchandises qu'ils prennent sinon au retour; en-

quoy les Portugais n'ont jamais esté trompez, & plusieurs m'ont dit que ces Ethiopiens sont gens de bonne foy avec lesquels ils n'ont jamais rien perdu. Ce fut avec ces marchands d'Ethiopie que les Jesuites revinrent a Mosembique, non sans grande peine pour ces Peres, à cause des vivres ausquels ils n'estoient pas accoûtumez. Car pourveu que ces gens là ayent du ris ou du millet; cela leur suffit. Pour le millet ils le mangent ordinairement tout cru, mais ils font cuire le ris. Quand ils veulent faire festin ils demandent permission au Seigneur de la Terre où ils sont de tuer un élephant. Ils luy donnent une de ses forces, & gardent l'autre pour eux avec chair dont ils sont friands. Ils negocient aussi de ces dents d'elefant avec les Portugais, & il s'en trouve le long de cette coste en si grande quantité, qu'on en fait des palissades autour des jardins, qu'on peut dire avoir une closture d'yvoire. l'Histoire que je viens de faire de ces Ethiopiens m'a esté ainsi rapportée à Goa par le Patriarche Superieur des mesmes Jesuites avec lequel j'ay mangé deux fois, & il me dit que quatre de ces Peres ne purent venir jusqu'à Mosembique & qu'ils moururent de fatigue en chemin. Je n'aurois pas poussé si avant ce recit, n'étoit que je voulois venir jusques à la source de la riche & curieuse Bibliotheque des Jesuites de Cochin, que le General Van Gous ne fit point de conscience d'exposer au pillage, & depuis ayant fait souvent voyage dans les vaisseaux Hollandois, j'ay toûjours veu entre les mains de quelque soldat ou de quelque matelot, de ces beaux livres, mais tout dechirez & qui ne leur servoient qu'à des choses viles.

CHAPITRE XII.

Du sieur Hollebrand Glins Chef du Comptoir d'Ormus, & de ses brutalitez.

HOllebrand Glins estoit Chef du Comptoir d'Ormus en l'année 1643. & ne dementit point dans cet employ le genie brutal & cruel des Hollandois dans les Indes. Quand les vaisseaux de la Compagnie arrivoient à Ormus, ou plûtost au Bender-Abassi qui n'en est qu'à trois petites lieuës en terre ferme, il falloit que la plus grande partie des marchandises demeurast hors de la Loge, ce qui portoit grand prejudice à la Compagnie, car dans la grande chaleur les épiceries devenoient tellement seches; sur tout le clou de girofle, qu'en peu de temps elles estoient plus legeres de dix ou douze pour cent. Tandis que ces épiceries reposent dans les magazins, il faut de temps en temps porter les balles dans la mer & les y laisser tremper vingt-quatre heures, autrement on n'y trouveroit bien tost plus que de la poussiere. Pour ce qui est du sucre on l'apporte dans de grandes caisses de bois; mais s'il y a la moindre fente où une mousche ou quelque fourmi puisse passer, en peu de temps la caisse est à moitié vuide. Pour le camfre il vient de l'Isle de Borneo dans des vaisseaux qui sont en façon de demy tonneaux, & si l'on ne preud aussi bien garde à cette marchandise & qu'on la laisse un peu trop à l'air, dans peu elle s'exhale & à peine en reste-t'il la moitié. Le sieur Hollebrand pour remedier à tous ces inconveniens, crut qu'il falloit bastir une plus grande Loge que celle que la Compagnie avoit alors au Bander, ce qu'il fit, & il luy fut aisé d'avoir en peu de temps quantité de charpentiers & de maçons. Il n'y avoit que des serruriers qui luy manquoient; car en ce païs-là tant les clefs que les serrures & en general toutes leurs fermetures ne sont que de bois.

Pendant que l'on travailloit à ce bastiment, il arriva un vaisseau Hollandois à Batavia, où il se trouva un

jeune homme de Geneve nommé Santunas Arquebusier de son mestier, & qui s'estoit mis pour soldat au service de la Compagnie. Le sieur Hollebrand en ayant eu avis, le fit venir en terre pour le faire travailler. Le jeune homme qui n'en avoit pas envie eut beau dire qu'il estoit venu pour soldat & non pas pour arquebusier; mais que si on vouloit luy donner les gages d'arquebusier il se resoudroit à travailler, bien qu'il y eust grande difference du mestier d'arquebusier à celuy de serrurier. Il n'eut d'autre réponse du sieur Hollebrand, sinon que la Compagnie l'avoit pris pour ce qu'il sçavoit faire, & dés le lendemain il fallut bongré malgré qu'il se mist au travail. Mais ce qui faschoit le plus ce jeune homme, c'est qu'on le faisoit travailler incessamment & sans relasche, les Dimanches comme les jours ouvriers. Il arriva qu'un Dimanche ayant travaillé jusques sur les deux heures aprés midy, deux de ses camarades vinrent en terre d'un vaisseau Hollandois qui estoit *à la rade*, & qu'*ils se mi*rent à boire ensemble une bouteille de vin de *Schiras*. Le president Hollebrand (car c'est ainsi que j'ay dit que les Hollandois nomment en Perse les chefs de Comptoir) venant voir si le Genevois travailloit, au lieu de le trouver à son étau le vit le verre à la main avec ses deux camarades. d'Abord il commença à jurer, & luy demanda pourquoy il ne travailloit pas. Le jeune homme luy répondit [illegible]ement qu'il avoit esté à la besogne jusques à deux heures, & que d'ailleurs il estoit Dimanche. Le Commandeur sans luy repartir autre chose luy donna d'abord force coups de canne, & l'arquebusier qui estoit fort & robuste se sentant frapé la luy saisit, & la luy ostant des mains la jette par la fenêtre. Alors le Commandeur honteux de n'avoir plus sa canne entre les mains, se mit à crier à l'aide, & que l'arquebusier qui luy avoit osté sa canne luy en avoit donné quatre coups. Cela estoit absolument faux; car trois jeunes Hollandois, & les deux qui buvoient avec luy & moy estions presens quand la chose se passa, & en estat de témoigner le contraire. Au cri du Commandeur tous ceux de la Loge acoururent à son

se-

secours; & dés qu'il se vid du monde auprés de luy, il fit prendre l'arquebusier, luy fit mettre les fers aux pieds & aux mains, & l'envoya dans un des vaisseaux qui estoient à la rade. Deux jours se passerent en contestation entre le Commandeur & les Marchands de la Loge. Car le Commandeur vouloit qu'ils vinssent à bord avec luy pour faire le procez à ce jeune homme, ce qu'ils ne vouloient pas faire, ayant apris de cinq Hollandois & de moy que le Commandeur n'avoit point esté frappé, & que l'Arquebusier n'avoit fait que luy arracher sa canne se sentant si rudement battu. Le Commandeur outré de dépit de ce que les marchands de la Loge n'embrassoient pas son party, & qu'ils ne vouloient pas aller avec luy à bord, s'y en alla seul ne menant avec luy que deux jeunes écrivains ausquels il fit dire tout ce qu'il voulut. Il fit aussi bien boire tous les Officiers du vaisseau, pour leur faire mieux croire les faussetez qu'il alleguoit contre le pauvre arquebusier, & tous ces gens-là aussi sçavans en Droit que le Commandeur qui ne sçavoit pas mesme écrire son nom, firent d'abord tout ce qu'il voulut. Je dis que ce Commandeur ne sçavoit pas mesme écrire son nom; car en effet c'estoit un grand ignorant, & on l'avoit sorty de l'hospital de la ville d'Alcmar pour l'envoyer aux Indes petit garçon de vaisseau, comme ont esté la pluspart des autres Commandeurs de la Compagnie, ainsi que j'ay fait voir dans le cours de cette histoire. Par de longs services qu'il luy avoit rendus en commettant plusieurs injustices, il avoit enfin obtenu la place de Commandeur, d'autant plus aisément qu'il n'y avoit point d'Hollandois aux Indes qui s'entendist mieux que luy aux bastimens & à bien tourmenter les ouvriers. C'est à quoy aussi le General l'employoit ordinairement dans le besoin, & c'est pour ce sujet qu'il fut envoyé au Comptoir d'Ormus où il falloit necessairement rebastir la Loge.

Tous ces Officiers de vaisseaux pris de vin condamnerent donc ce jeune homme à estre pendu à l'antenne du vaisseau pour avoir donné quatre de coups de canne au Com-

Commandeur, & le lendemain l'execution s'en devoit faire. Ce n'est pas le premier que ces sortes de gens ont condamné à la mort dans l'yvrognerie, & j'en ay apporté plusd'un exemple dans ce recuëil. Cette injuste execution se seroit faite à l'heure mesmes s'il se fust trouvé quelqu'un sur le vaisseau qui l'eust voulu faire; mais il faloit pour cela venir en terre prendre un des noirs du pays. Le Commandeur estant de retour à la Loge, les deux écrivains qu'il avoit menez avec luy raconterent aux marchands & à six ou sept étrangers qui estoient là, comme l'on avoit condamné l'arquebusier à estre pendu, & que l'on devoit executer la sentence le lendemain. Tous ceux qui les écouterent se regarderent l'un l'autre avec étonnement, & tous conclurent que c'estoit une injustice manifeste, & qu'il falloit necessairement que tous ceux qui avoient condamné ce jeune homme fussent yvres en prononçant une pareille sentence. Les étrangers qui furent presens lorsque les deux écrivains firent ce rapport, estoient les sieurs de l'Etoile, Malon, Girard, Salomon, Deshommes & moy tous François, & le sieur Petre Pentalin Venitien. Ce jour-là le sieur de l'Etoile nous avoit donné à disné, & moy je luy donnois à soupé, aprés lequel nous consultasmes ensemble ce que nous pourrions faire pour sauver la vie à ce pauvre arquebusier. Nous ne fusmes pas long-temps à prendre nostre resolution, qui fut que le matin, quand le Commandeur iroit à bord pour cette execution, nous irions tous ensemble luy parler & luy dire hardiment qu'il prist garde à ce qu'il vouloit faire, & que pour son bien il empeschast l'execution de la sentence qu'il avoit si injustement donnée contre ce jeune garçon; Que s'il le faisoit mourir nous ferions en sorte que ce seroit la derniere injustice qu'il commettroit de sa vie, qu'il n'en avoit desja que trop fait, & que si nous ne pouvions tirer raison au Banquier, nous le trouverions peut-estre un jour à Ispahan, où il n'ignoroit pas qu'il y avoit sept ou huit tant François que Genevois à qui il auroit à faire, qu'ils ne dependoient de personne, & qu'ils estoient serviteurs du

Roy;

Roy, & non pas valets de marchand comme luy; en un mot s'il faisoit perdre la vie à ce Genevois qu'il prist garde à la sienne, qui aprés un tel coup ne seroit pas trop en seureté. Le Commandeur bien surpris & tout interdit de nous entendre parler de la sorte, nous assura qu'il n'alloit pas à bord pour le faire mourir, mais pour luy faire grace, & qu'il se contenteroit de luy faire donner quelque leger chastiment pour montrer exemple aux autres. Nous crûmes ce qu'il nous dit, & que ce châtiment n'iroit au plus qu'à quelques coups de corde selon leur coûtume. Car quand quelqu'un du vaisseau, soldat, matelot, ou autre a commis quelque faute qui ne merite pas la mort, on le lie au grand mast, puis d'un bout de corde de trois ou quatre pieds de long & de la grosseur du bras d'un enfant, le Capitaine donne le premier coup & aprés luy les Officiers suivent chacun selon sa qualité. Si le crime est grand tous ceux qui sont sur le vaisseau frappent une ou deux fois, & il y en a qui reçoivent deux cents coups. Mais en cette rencontre le President ne se borna pas à cette sorte de châtiment, il le condamna à un autre incomparablement plus rude, & dont peu de gens ont rechapé. C'est de jetter le patient trois fois du haut de l'antenne dans la mer, & à chaque fois le faire passer par dessous le vaisseau; ce que j'ay veu pratiquer en deux rencontres dans les voyages que j'ay faits en mer avec les Hollandois, & c'est une merveille quand de dix il n'en meurt pas neuf, ou du moins quand ils ne sont pas estropiez, comme le fut ce pauvre jeune homme, qui lors qu'il fut amené à terre se trouva perclus de la moitié de son corps du costé droit. Sur tout le bras luy devint si petit, que non obstant tous les remedes que l'on put faire il en demeura estropié. Pour ce qui est du corps, aprés qu'on l'eut frotté tous les jours deux fois avec l'huile de coque & autres simples que connoissent les femmes du pays, & qu'ils luy appliquoient sur la partie malade en l'enveloppant dans des peaux de chevre, il en guerit à la fin. Le President ayant fait maltraiter de la sorte le Genevois, & se souvenant de la harangue que nous

nous luy avions faite comme il alloit à bord, n'osa venir à terre ny y faire amener l'arquebusier, pensant bien que nous luy aurions joüé un mauvais tour. Mais comme tous les soirs les marchands de la Loge luy donnoient avis de ce qui s'estoit passé le jour, & ayant sceu huit jours aprés que nous nous estions mis en chemin pour Ispahan, il n'eut plus lieu de rien craindre au Bander d'où la saison nous pressoit de partir. Car (pour quiter le discours du sieur Hollebrand, que j'auray occasion de reprendre au chapitre suivant) il faut remarquer icy que tous ceux qui trafiquent à Ormus, sçavent qu'il ne faut pas attendre le mois d'Avril pour en sortir, parce qu'autrement ils payeroient le retardement par quelque fievre maligne qui dure quelquefois toute l'année, & si par hazard on en guerit, le blanc des yeux demeure pour toûjours plus jaune que du saffran. C'est la mesme sorte de fievre que nos Européens prennent aussi s'ils n'y prennent garde, au port d'Alexandrette en Syrie, & dans les Isles où la Compagnie Hollandoise prend le clou de girofle, la noix muscade & le macis qui est la feuille de muscade.

Je remarqueray icy en passant qu'il y a une espece particuliere de muscade que les Hollandois appellent maneque & nous muscade masle, une fois aussi longue & un peu plus grosse que l'ordinaire, & que les Hollandois n'apportent point en Europe, pour la vendre plus avantageusement en Perse & aux Indes. Il est encore à remarquer au sujet de cette muscade masle, qu'elle arreste subitement en tres-peu de temps la maladie ordinaire des femmes Indiennes sans aucun inconvenient, lors qu'elles se l'appliquent à l'endroit de la maladie. Je dis à l'égard des Indiennes seulement; car à l'égard des Européennes bien loin de leur en procurer la cessation elles n'ont rien à craindre davantage, attendu que dés que cela leur manque elles n'ont plus qu'à songer à mourir, ce qui leur arrive ordinairement entre 30 & 40 ans, dont j'ay veu une infinité d'exemples.

Pendant que je suis sur le chapittre de la muscade, je

diray encore icy en passant que j'ay remarqué par l'experience que j'en ay faite plusieurs fois, que la muscade ordinaire confite enyvre plus que le plus fort vin, n'en mangeant qu'une seulement, soit au commencement, soit au milieu ou à la fin du repas.

C'est le plus grand malheur qui puisse arriver à un pauvre soldat, lors qu'étant à Batavia on l'envoye d'abord dans l'une de ces Isles en garnison, où il est bien-tost attaqué de cette fievre maligne, à quoy la méchante nourriture contribuë avec le mauvais air. Car on ne luy donne que du ris à moitié pourri & gardé deux ou trois ans dans un magasin, & trois jours de la semaine un poisson de la grosseur d'une sardine. Quelquefois le Dimanche on les regale entre quatre d'un morceau de bœuf salé depuis deux ans, qui paroist comme s'il pesoit cinq ou six livres; mais quand il est cuit il n'est pas plus gros que les deux poings Quand ces pauvres soldats reviennent de ces Isles on a pitié de les voir, ils sont comme des corps deterrez, il ont les yeux & tout le visage jaunes, & ne font que languir le reste de leur jours.

CHAPITRE XIII.

De l'arrivée en Perse de Charles Constant qui commandoit la flote Hollandoise, de ce qu'il fit à la Cour, & d'une querelle qu'il eut avec l'Agent des Anglois.

CHarles Constant fut envoyé en Perse par la Compagnie avec sept gros vaisseaux qu'il commandoit; & ce fut avec ordre de declarer la guerre au Roy de Perse, s'il ne vouloit pas s'accorder amiablement avec les Hollandois pour le negoce de la soye & pour les doüanes. Quand il fut arrivé à Ormus il laissa le commandement de la flote à Hollebrand Glins qui estoit alors Chef du Comptoir, & duquel j'ay parlé au chapitre precedent. Ce fut un bonheur pour luy de n'estre pas obligé de venir à Ispahan pour les affaires de la Compagnie, car assurément on luy auroit tenu parole de ce qui luy fut

fut dit au sujet du Genevois ; ce qui auroit esté fort aisé & sans grand bruit de la maniere que les Européens vivent en ce pays-là. Car lors que les Hollandois ou les Anglois sont à Ispahan, la plus grande partie du temps se passe en festins & en promenades hors la ville, & dans ces festins il y a toûjours quelque teste chaude qui prend feu, & quelque querelle pour une santé ou pour quelque autre legere cause. Cette querelle ne finit guere sans qu'il y ait quelque appel, & il y en a toûjours quelqu'un qui donne de la pratique au Chirurgien. Les Européens ont cela de bon que dans les Estats du Roy de Perse, dans ceux du Grand Mogol & d'autres Rois de l'Asie, quelles que soient leurs querelles, qu'ils se battent & qu'ils s'entretuent, ny les Rois ny les Gouverneurs des Provinces n'en prennent aucune connoissance. Mais ils n'ont guere d'ordinaire de querelles entre eux qu'à la Cour du Roy de Perse, qui est le lieu où se trouvent les bons vins & à un prix raisonnable, comme ceux qui croissent autour d'Ispahan & de Schiras. On en trouve aussi à acheter en quelques lieux des Indes ; mais c'est bon marché quand il ne couste qu'un écu la pinte mesure de Paris. C'est ce qui est cause qu'il y a moins de querelles entre les Francs aux Indes qu'en Perse, parce que tous n'ont pas un écu à mettre à une pinte de vin. Ainsi il nous auroit esté aisé si Hollebrand fust venu à Ispahan, de l'engager dans une querelle, d'où assurément il ne seroit pas sorty sans estre payé de l'injustice qu'il avoit faite au Genevois, & de nous avoir manqué de parole. Mais il n'estoit pas predestiné pour estre chastié en ce monde par la main des hommes, & il estoit du nombre de ceux qui sont reservez à la Justice de Dieu.

Dés que nous eusmes sceu que Charles Constant venoit pour President & n'estoit qu'à une journée d'Ispahan, nous fumes tous au devant de luy, tant ceux qui estoient au service du Roy que d'autres particuliers. Nous le rencontrames environ à trois lieuës de la ville, & après les civilitez ordinaires de part & d'autre, nous le priames de se détourner un peu du chemin pour se venir reposer

dans

dans un jardin qui n'estoit guere qu'à la portée du mousquet, où nous avions fait préparer une collation qui valloit bien un soupé. Nous y avions fait porter aussi quantité de beaux tapis & de matelats, nous doutant bien que nous n'irions pas coucher plus loin, & que nous nous engagerions insensiblement dans une honneste débauche. Ce qui contribua encore à nous faire passer la nuit en ce lieu là, fut l'arrivée de quelques Anglois & de quelques Religieux Augustins qui entrerent comme nous étions sur la fin du repas, & qui n'avoient pas oublié de faire amener le Jacquetan, qui est un cheval qui ne sert qu'à porter les vivres quand quelque personne de qualité va en campagne. Le soleil estant prest à se coucher quand les Augustins & les Anglois arriverent, nous jugeames bien que leur intention estoit de passer la nuit en ce lieu-là, & nous envoyames incontinent au village pour faire apporter de la paille & de l'orge pour les chevaux. Tout ce que nous estions de François en la compagnie, avions sur le cœur l'affront que Hollebrand nous avoit fait, & estions au desespoir de ne le pas tenir-là. Mais tout bien consideré ce fut sans doute un bon-heur tant pour luy que pour nous. Car comme nous estions tous venus bien armez, chacun avec sa carabine, sa paire de pistolets & celuy de poche, & nos valets ayant chacun leur fusil, si ce brutal eut ozé se trouver là il seroit infailliblement arrivé quelque malheur. Nous estions toutefois assurez de deux choses, l'une que le Roy & tous les Grands du Royaume qui ne veulent guere de bien aux Hollandois, n'auroient pas esté fachez que nous leur eussions fait quelque affront sur tout en ayant sujet; l'autre chose estoit que tous les valets qu'ils avoyent tant Persiens qu'Armeniens, n'auroient pas osé branler contre nous.

Toute la nuit se passa joyeusement, & nous n'eusmes guere besoin de matelas. Le matin venu nous montames à cheval & conduisimes le President Constant jusqu'à son logis, où nous trouvames un des Mehemanders du Roy qui est un de ses maistres d'Hostel, qui avoit

fait tenir le disné prest, & nous y passames la journée avec autant de gayeté que le jour de devant. Quelques jours aprés le President partit d'Ispahan pour aller trouver le Roi qui estoit à Casbin ; mais il ne remporta pas de son Ambassade le fruit qu'il en esperoit. Il s'estoit imaginé que le Roy entendant parler de cette flote de sept gros vaisseaux qui estoient à Ormus, tout ce qu'il demanderoit luy seroit incontinent accordé ; mais ce fût tout le contraire. Car le Persien sçavoit bien qu'il ne falloit envoyer personne pour deffaire cette flote, qu'elle se deferoit bien d'elle mesme, & que nos Européens n'estoient pas gens à pouvoir demeurer en Esté à Ormus à cause de la chaleur, & sans avoir aucun rafraichissement. Le pis est qu'à Ormus il n'y a point de bonne eau, & qu'il ne s'en trouve de passable que sur la coste de Perse dans quelques cisternes qui sont d'ordinaire remplies de petits vers. Le long de la coste de l'Arabie heureuse qui est pleine de roches, il y a bien des puits dont l'eau est tres-bonne ; mais dés que les Arabes decouvrent quelque vaisseau qui en prend le chemin, ils viennent tous en armes garder ces puits qui continüent le long du Golfe Persique, & il s'en trouve de mesme de l'autre costé de l'Arabie sur la mer rouge. Il y a eu des vaisseaux venant de Mocca pour Surate & autres lieux, estant en grande necessité d'eau, ont donné aux Arabes jusqu'à cinquante & à soixante écus pour en remplir une pipe. Toutes les fois que je me suis trouvé au Bander Abassi, il m'a plus coûté pour avoir de bonne eau pour moy & mes serviteurs & pour mes chevaux, que je ne depensois en vin, quoi qu'il s'en bust honnestement dans mon logis, qui ne desemplissoit guere de gens qui me venoient voir, & à qui il faut toûjours presenter le verre. Il n'y a qu'un seul puits à quatre lieuës du Bander où l'eau est excellente, mais dont le chemin est si fâcheux & si plein de roches qu'il n'y a que les chameaux ou les asnes qui y puissent aller. Du reste à huit ou dix journées autour du Bander il n'y pas un seul puits. Le Roy & son Conseil n'ignorant donc pas que plus la flote demeu-

demeureroit à Ormus plus elle deperiroit, on fit attendre le Commandeur deux mois avant que de luy donner sa premiere audiance, & on sceut si bien le manier à la Cour qu'il n'eust celle de congé qu'au mois de Novembre qui est le temps que tous les Negocians commencent à retourner au Bander, sur tout ceux qui veulent passer aux Indes; car alors la mauvaise saison est passée & l'on n'a plus rien à craindre durant quatre mois. Il est vray que la promptitude du sieur Constant fut en partie la cause de ce retardement; car il fit un voyage à Ispahan dont il se fust bien passé, & on ne se seroit pas mocqué de luy comme je diray en suite.

Pendant le long-temps que la flotte fut à Ormus il y mourut une telle quantité de monde, qu'à peine peût-on l'envoyer à Batavia faute de matelots. Car depuis les dix heures du matin jusques sur les quatre heures du soir, si quelqu'un de la flote vouloit monter sur le tillac pour prendre un peu d'air on le voyoit tomber mort. Si le President Hollebrand eust esté soldat il auroit pû faire en sorte que la flote n'eust pas manqué d'eau; car dans l'Isle de Kestmé il y a un puits dont l'eau est passable; mais il y a auprés une méchante forteresse faite de terre qu'il n'eut jamais l'assurance d'aller attaquer, & nous avons sceu depuis qu'il n'y a jamais eu plus de dix hommes dedans. S'il eust pris ce fort, ou s'il l'eust mis bas à coups de canon comme il luy estoit facile, il eust esté maistre du puits, & ayant eu de l'eau il auroit sauvé la vie à la moitié de ceux qui moururent.

Le President Constant estant à la Cour eut beau avoir recours aux promesses & aux menaces & écrire des billets aux principaux ministres, où estoit marquée la quantité de ducats d'or de Venise dont il vouloit leur faire le present, il n'avança rien par cette voye. Car il faut remarquer que les Seigneurs de Perse ne prennent jamais directement de present, de peur que la chose ne vienne à la connoissance du Roy; mais on envoye secretement un billet à celuy à qui l'on en veut faire, & il l'envoye recevoir par qui il luy plaist. Il fallut enfin que le Commandeur

deur passast par où voulut l'Atemat-doulet, qui est comme le Grand Visir ou premier Ministre d'Estat, qui fut de prendre la charge de soye consistant en deux balles qui pesent quatre cent livres, pour quarante quatre tomans; & dans toût le temps que les Hollandois avoient négocié jusques alors dans la Perse, ils n'en avoient payé que quarante, la moindre année qu'ils en ont pris ayant toûjours esté de trois & quatre cent charges. Ainsi les quatre tomans qu'ils payent de plus sur chaque charge montant à cent quatre vingt quatre livres deux sols, sur quatre cent charges de soye qu'ils prennent tous les ans, la somme entiere vint à soixante & treize mille six cent quarante livres de plus qu'ils ne payoient auparavant. Il y eut en cette rencontre bien de la faute du President, qui ne voulut pas prendre conseil de ceux qui sçavoient mieux que luy la Coutume du pays pour y avoir fait un long sejour. Car si au lieu que le billet qu'il envoya à l'Atemat-doulet n'étoit que de cinq mille Venitiens, il eust esté de dix mille, il fust revenu dans son premier marché qui estoit à quarante tomans, & c'estoit un marché fait pour toûjours, ou du moins il auroit duré tant que le Roy eust regné. Car il arrive d'ordinaire en Perse que lors qu'un Roy monte sur le trône, il change beaucoup de choses & si le feu Roy a donné quelque maison ou quelque terre à un particulier, il faut que cela soit reconnu par le nouveau Roy dans la premiere année de son regne, ou autrement le don retourne à sa Majesté. Il en est de mesme si un particulier a fait bastir une maison ou acquis quelques fonds dans le domaine du Roy: Et c'est ce qui met en peine dans Ispahan les Religieux Augustins & les Carmes Déchaussez; parce que leurs maisons sont basties sur des terres qui sont du domaine du Roy, & qui leur ont este données par le Grand Cha-Abas Roy de Perse; de maniere que toutes les fois qu'un nouveau Roy monte sur le trône il faut que le don soit ratifié, & quelquefois il faut qu'ils fassent des presens à l'Atemat doulet pour autant que la terre peut valoir; car il est rare de voir ce premier Ministre amy des Chrétiens. Mais les

Jesui-

Jesuites & les Capucins qui sont venus depuis ont mieux aimé joüer à jeu seur, & chacun de ces Ordres a acheté le fonds où sa maison est bastie.

Aprés que le President Constant eut achevé sa negociation à la Cour, il prit congé du Roy & revint à Ispahan, où tous les Européens qui y estoient s'efforcerent à l'envi l'un & l'autre de le regaler. Dans le repas que je luy donnay il arriva une assez plaisante chose, dont le recit ne sera peut-estre pas desagrable au lecteur. Entre les viandes que l'on servit, il y avoit un bassin de deux douzaines de pigeonneaux à la composte, où le cuisinier avoit mis environ deux livres de pistaches fraisches qui couvroient en partie tous ces pigeonneaux & cela paroissoit comme si c'eust esté des feves vertes. Entre ceux qui estoient de la Compagnie du Commandeur il se trouva un jeune marchand, qui apparemment n'avoit jamais veu au logis de son pere que quelque composte de Pekel-haring avec un oignon: Car en Hollande c'est pour plusieurs un mets tres delicieux, que de prendre d'une main un hareng salé & de l'écorcher avec un oignon, & de l'autre le pain & le beure avec la chopine de biere auprés de soy. Ce jeune marchand mangeant de ces pigeonneaux & de ces pistaches, le ragoust luy plût, & il dit à l'oreille à un autre marchand qui estoit à table auprés de luy, qu'il n'avoit jamais mangé de si bonnes feves, & qu'il s'estonnoit où les gens de Monsieur Tavernier les avoient pû trouver en ce temps-là, car c'estoit au commencement de Decembre. Tous ceux qui avoient oüi ce qu'il avoit dit le laisserent sur cette bonne opinion; ce qui fut cause que le lendemain il eut un grand démeslé avec le Pourvoyeur de la Loge, luy reprochant que chez des particuliers on mangeoit déja des feves vertes, & que quand personne n'en voudroit plus on en serviroit à la table du Commandeur. Il ajoûta qu'il pouvoit bien leur faire bonne chere de l'argent que la Compagnie luy donnoit; mais qu'il aimoit mieux emplir sa bourse & se rendre riche à leurs dépens. Le pourvoyeur ou Maistre d'Hostel se voyant offensé de la sorte par ce jeune marchand, en fit ses

 plain-

plaintes au President, qui l'envoya querir & luy en fit reprimande. Il luy demanda pourquoy il offençoit de la sorte un bon serviteur, & où il vouloit qu'on trouvast des feves vertes dans cette saison. Ce n'est autre chose, Monsieur, répondit le jeune marchand, sinon qu'il veut faire sa bourse, & il n'a qu'à demander aux gens de Monsieur Tavernier où ils ont pris les feves qu'il nous a données. Le Commandeur & d'autres marchands qui estoient presens ne purent s'empescher de rire, & pour appaiser la querelle on dit au Maistre d'Hostel qu'il envoyast demander à mes gens où ils prenoient ces feves, & qu'il fist en sorte d'en avoir un plat pour le lendemain, en allant prier de sa part Monsieur de l'Etoile & moy d'en venir manger. Le Maistre d'Hostel trouva bien-tost de ces feves; car tous les marchands qui en avoient mangé luy dirent que c'estoient des pistaches mises en composte avec des pigeonnaux. Le lendemain le sieur de l'Etoile & moy nous nous trouvâmes au disner, où le maistre d'Hostel fit apporter ce plat de pigeonneaux & de pistaches; & en le servant sur la table, Monsieur, dit il, au jeune marchand, voila pour n'avoir plus de brüit avec vous, & pour montrer, ce que vous avez dit, que la Compagnie a bien le moyen de faire manger des feves vertes nonobstant la cherté. Mesme autrefois quand il vous prendra envie de manger quelque nouveauté, prenez garde en quelle saison vous estes, & ne demandez pas les choses trois mois avant que la terre les ait produites. Pour les mauvaises paroles que j'ay receuës de vous; je les pardonne à vostre ignorance que j'ay remarquée en d'autres choses; mais particulierement en croyant manger des feves quand vous mangez des pistaches. Ce discours achevé chacun se prit à rire & à se moquer du jeune marchand, à qui on changea de nom; car au lieu qu'il s'appelloit Willem, on l'appella depuis Mangeur de feves.

C'est la coustume en Perse & aux Indes & autres endroits de l'Orient, que lorsqu'on s'est regalé on demeure cinq ou six jours sans se revoir. d'Ordinaire

dans cet intervalle deux ou trois amis se joignent ensemble pour aller à la chasse, ou pour se promener dans quelque Jardin, afin de dissiper les fumées de la teste aprés de si grands repas, qui souvent durent douze ou quinze heures en faisant courir un grand nombre de santez. Ce qui cause ces fumées est particulierement la diversité des vins; car dans ces repas il y en a toûjours de trois ou quatre sortes & de deux sortes de biere, sans conter les autres sortes de boissons, comme le Saque qui se fait au Japon avec le bled, & que l'on pourroit boire pour du vin d'Egpagne. On a aussi dans toutes les Indes du vin de palme, & quand on le boit venant de l'arbre on le prendroit pour du vin de Condrieux. Enfin il ne manque pas de boissons en Asie, pourveu que l'argent ne manque pas. A mon dernier voyage des Indes estant à Daka derniere ville de Bengale, & traitant les Hollandois qui sont là, avec quelques particuliers Anglois qui n'y sont que pour le service du Prince, la Compagnie Angloise n'y ayant point de negoce, & quelques Portugais qui y sont habituez, ayant convié à manger tous ces Messieurs je leur donnay à boire six sortes de vins; trois de France qui estoient du vin de Mante, du vin de Reims, & du vin de Bourdeaux, & les autres trois estoient du vin du Rhin, du vin d'Espagne, & du vin de Schiras. C'est pour dire qu'il ne faut pas s'étonner si aprés tant de sortes de boissons il monte quelques fumées à la teste, & si l'on a recours au sorbet & à quelques autres bruvages rafraichissans. Les Moscovites en ces occasions courent à des remedes tout opposez. Je me suis trouvé quatre fois à la Cour du Roy de Perse où ils ont fait des festins, y invitant toutes les nations de l'Europe; & aprés avoir esté à table depuis les huit heures du matin jusqu'à minuit, pour rafraichir la compagnie de trop de vin qu'elle avoit bû, ils luy presentoient de l'eau de vie distillée par deux fois, & qu'ils avoient aportée de leur pays. Ils en faisoient venir plusieurs bouteilles; & en remplissoient de grandes coupes d'or, les unes qui tenoient demy septier, les autres

 chopi-

chopine; puis ils mettoient une cuillerée de poivre pilé dans chaque coupe & beuvoient cela d'un trait, disant qu'il n'y avoit rien qui rafraichist tant aprés la debauche que de boire deux ou trois coups de la sorte. Ils ont cela de mauvais, qu'autant qu'il leur est possible, ils veulent forcer la compagnie à en faire autant qu'eux. Il me souvient qu'à leur dernier repas où je fus, la premiere coupe qu'ils burent pour obliger les Estrangers à en faire autant, fut à la santé du Roy de Perse, aprés laquelle suivit celle du Roy d'Angleterre; puis celle du Grand Duc de Moscovie, & enfin celles des Estats & du Prince d'Orange. Quand ce vint sur les neuf heures du soir, tant François qu'Italiens qui estoient là se sauverent, & il n'y eut que les Anglois & les Hollandois qui tinrent bon. Mais ils se rafraichirent si bien avec cette eau de vie, que cinq Anglois & trois Hollandois moururent de ces excez en moins de trois jours; & je crois mesme qu'ils fussent tous morts, sans la grande quantité de laict qu'on leur fit boire. On voyoit à quelques-uns sortir la fumée comme d'un feu de leur bouche.

Revenons au President Constant, que le sieur Barthelemy Trucheman de la Compagnie Hollandoise vouloit aussi avoir l'honneur de traiter avec tous les principaux de la Loge, comme aussi l'Agent des Anglois avec tous les autres Anglois de sa maison; & tous les François, & mesme les Religieux Augustins; car pour les autres ils ne mangent point hors de leur maison. Ce regal qui devoit durer quatre jours finit le second jour, par un desordre qui arriva pour une de ces santez qui se font d'ordinaire dans de grands verres. L'Agent des Anglois prit querelle contre le President Hollandois, par ce, disoit-il, qu'on ne luy avoit pas emply le verre jusqu'au haut comme on avoit fait à luy pour faire raison d'une santé qu'on luy avoit portée, & des paroles on en vint aux mains. Ils furent aussi-tost separez; & toute la Compagnie se separa aussi en mesme temps. Le President portoit mieux le vin que l'Agent qui en estoit extraordi-

nai-

nairement pris, & tout ce que l'on put faire fut de le mener à son logis & de le mettre coucher. Pour le President il avoit encore bon jugement, & dés qu'il fut chez luy il lui fit un appel, par lequel il luy fit sçavoir qu'il eust à se trouver le lendemain matin hors la ville en une place qu'il luy marquoit. Le President ne manqua pas de s'y trouver seul avec deux pistolets, mais l'Agent ne s'y rencontra point. Je ne crois pas que ce fust manque de cœur; car il avoit la mine d'estre plus soldat que l'autre, & il avoit passé une partie de sa vie dans les guerres d'Alemagne, où il avoit esté Capitaine d'Infanterie & puis de Cavalerie. Mais la raison pourquoy il ne se trouva pas au rendez-vous, est que le billet ne luy fut pas monstré, & mesme quand on le luy auroit rendu, il n'estoit pas en estat d'y répondre ayant encore la teste pleine de vin. Pour dire les choses dans la verité, je crois aussi que ce fut un bonheur pour le President Constant qui n'avoit manié toute sa vie qu'une plume dans un Comptoir. Cependant comme tous les Européens estoient meslez dans cette affaire, & les Augustins & les Capucins craignans qu'elle n'eust de mauvaises suites, chacun ayant pris parti selon son inclination, ils travaillerent à faire la paix & à les remettre bien ensemble. Le President estoit sur le pré attendant son homme, voyant qu'il ne venoit point, envoya un petit garçon qu'il avoit mené avec luy, prier le sieur Malot & moy de nous informer si l'Anglois vouloit tenir sa parole ou non, & de luy en donner avis sur le lieu où il l'attendoit sans autre compagnie que de son cheval & deux pistolets. Comme nous estions en chemin pour aller à la maison des Anglois, nous trouvâmes deux Augustins & un Capucin, qui y alloient aussi, pour tascher autant qu'il leur seroit possible d'empescher que l'Agent ne sortist s'il estoit dans cette volonté. D'autre costé trois autres de ces Religieux estoient aussi allez vers le Commandeur pour le prier de revenir à la ville, & luy representer qu'encore que le Roy ne se meslast pas ordinairement des affaires des Francs, s'il venoit à sçavoir celle-cy, cela pourroit causer

 quelque

quelque changement facheux, comme il pouvoit l'avoir remarqué en sa personne. Car il faut observer que depuis que les Francs ont commencé d'entrer dans la Perse, soit pour le negoce ou par la seule curiosité de voir cette Cour, il n'y en avoit jamais eu aucun, à qui l'on eust empesché l'entrée ou la sortie, comme on fit à ce Commandeur durant le temps qu'il fut à Casbin auprés du Roy. Je quitte ici la querelle avec l'Agent, & tandis que le sieur Constant l'attend sur le pré, je diray quelle fut la suite de sa negociation à la Cour de Perse.

Le Commandeur voyant qu'il ne pouvoit venir à bout de son dessein touchant le negoce de la soye, & que l'Atemat-doulet ne vouloit rien rabatre des quarante-quatre tomans de la charge qu'il luy avoit demandez, il fut trouver le Divanbegai pour luy en faire sa plainte, & luy representer qu'en l'achetant des particuliers on pouvoit l'avoir pour trente-deux ou tout au plus pour trente-trois tomans; à quoy le Divanbegai luy répondit, que tous ces particuliers payoient au Roy la doüane & les raderies des chemins, la doüane seule allant à dix-huit pour cent, ce que les Hollandois ne payoient point, & qu'il n'y avoit point d'année qu'il n'entrast de leurs marchandises dans le pays pour plus de trente mille tomans; que si l'on faisoit le compte des soyes qu'ils en tiroient aussi bien que des marchandises qu'ils y faisoient entrer, l'Atemat-doulet devroit leur faire payer prés de cinquante tomans de la charge. Le President mal satisfait de cette réponse vint en son logis, & sans daigner prendre conseil des marchands qui estoient avec luy, ny de son truchement qui sçavoit mieux que luy la pratique de la Cour, ny mesme sans prendre congé d'aucun des Ministres, fait charger son bagage & retourne à Ispahan pour s'en aller de là au Bander ou estoit la flote. l'Atemat-doulet ayant esté aussi-tost averti de cette prompte sortie en fut fort offensé, d'autant plus qu'à l'arrivée du President il luy avoit fait faire de grandes civilitez, jusques à luy avoir fait meubler sa chambre à nostre mode avec un lit, une table & des chaises, sçachant bien que les

Francs

Francs ne peuvent souffrir d'estre assis comme les Orientaux. l'Atemat-doulet en ayant donné avis au Roy, on remarqua que le Roy ne dit que ces mots : *Luy a-t'on donné quelque mécontentement, ou est-il devenu fou ? il n'aura que la peine de revenir.* Tous les Francs qui estoient à Ispahan furent surpris du retour du Commandeur, n'ayant point eu de nouvelles qu'il eust eu son congé du Roy, & il ne sçavoient que juger de cette affaire. Car la grande diligence qu'il fit à revenir fut cause que la plus grande partie de ses gens & de son equipage demeura derriere, bien qu'ils fissent leur possible pour le suivre, & qu'ils ne se souciassent guere de tuër leurs chevaux, parce qu'il ne leur en couste rien, la Compagnie ayant bon dos pour porter cette depense, & payer tout ce que ces messieurs là font perdre par leur imprudence & par leurs debauches.

Le President revint de Casbin à Ispahan en sept jours, & d'ordinaire, on y en met treize ou quatorze. Dés qu'il fut arrivé, il commença à faire nouvel équipage, croyant partir dans sept ou huit jours pour Gomron au cas que le Roy ne le fist revenir, ce qui arriva, mais non pas de la maniere qu'il s'estoit imaginé; car il se flatoit que le Roy l'envoyeroit prier de revenir. Il l'envoya querir en effet, mais le compliment fut un peu fort, & celuy qui le fit avoit ordre de luy dire qu'il falloit qu'il retournast promptement trouver le Roy, & que s'il n'y venoit de bonne volonté son ordre estoit de l'y faire aller par force. Ce discours estonna un peu le Commandeur ; mais il estoit d'une humeur que lors qu'il avoit conceu quelque chose dans son esprit, ou bien ou mal, il n'en vouloit point demordre. Apres qu'il eut demeuré huit jours à Ispahan, nonobstant le commandement venu de la part du Roy, & contre le conseil de tous ses amis, il partit d'Ispahan pour le Bander. d'Ordinaire quand un Franc sort d'Ispahan c'est sur les dix heures du matin, & tous les Francs qui le vont accompagner vont disner avec luy dans quelque jardin du Roy hors de la ville, où on laisse passer la grande chaleur du jour, apres quoy on marche

toute

toute la nuit. Nous sortions du jardin sur les six heures du soir & nous prenions congé l'un de l'autre, quand nous vismes un Persien bien fait & bien monté (c'estoit un Capitaine de cent hommes) qui ayant fait venir le truchemau de la Compagnie; va, luy dit il, & fais sçavoir à ton President qu'il ait à retourner dans sa maison, & que demain il aille trouver le Roy selon l'ordre qu'il en a dejà receu; puis il s'en alla à toute bride sans dire autre chose. Le Truchemau ayant rapporté au President ce que le Capitaine luy avoit dit, aussi tost le President homme prompt & boüillant prend un de ses pistolets en main, & picque son cheval pour continuer son chemin & s'en aller au Bander sans dire adieu à personne. Tous les Francs qui l'estoient venu accompagner coururent aprés luy pour voir où tout cecy aboutiroit; mais plusieurs marchans Zulfalins, & tous les serviteurs tant Persiens qu'Armeniens ne voulurent point le suivre, ayant peur des bastonades & se doutant bien que dans peu de temps on nous feroit tous revenir de gré ou de force. Ils n'en jugeoient pas mal; car à un quart de lieue du jardin où nous avions disné, comme nous estions proche de la porte d'une maison de plaisance d'un grand Seigneur, où il y a une haute muraille du costé du midy pour empescher que l'ardeur du soleil ne donne sur la galerie; trois Capitaines se presenterent à nous l'arc & la fleche à la main, & l'un d'eux venant droit au President; Es-tu le seul, luy dit-il, qui est venu dans cet Empire pour ne vouloir pas obeïr à celuy qui est le compagnon du Soleil, & à qui obeït une partie du monde? En mesme temps sortirent de derriere cette muraille cinquante Cavaliers fort lestes, l'un desquels, qui apparemment commandoit aux autres, venant droit au President se mit en devoir de le frapper d'une masse d'armes. Mester Wil qui pour lors estoit la seconde personne de la Loge des Anglois, qui estoit venu accompagner le Commandeur, voulant détourner le coup qui ne porta point, un autre Cavalier vint par derriere qui luy en donna un au milieu du dos, de quoy il fut fort long-temps incommodé.

En-

Enfin il fallut que le President calast la voile & qu'il retournast en son logis ; toutes les rodomontades qu'il fit furent inutiles, il essuïa l'affront qu'il auroit pû eviter, & toute cette Cavalerie nous ayant accompagnez jusques à la porte de la ville, elle ne nous laissa qu'un Officier & une douzaine de Maîtres pour nous conduire à la maison de la Compagnie. Y estant arrivez & ayant tous mis pied à terre, l'Officier Persien ne descendit point de cheval ; mais faisant venir le Truchemau, Va-t-en, luy dit-il, à ton President, & dis luy de la part du Roy que ny luy ny aucun Hollandois n'ait à sortir de sa maison jusqu'à nouvel ordre, & que si l'on en trouve quelqu'un dans la ville on luy apprendra à obeïr aux commandemens du Roy. Les Hollandois ayant esté arrestez de la sorte neuf jours dans leur logis, on vint dire au Commandeur qu'il pouvoit retourner à Casbin où la Cour estoit encore, & y estant arrivé il vit bien que toutes ses rodomontades luy estoient inutiles, & il fallut qu'il prist la soye au prix que l'Atemat-doulet voulut.

Reprenons maintenant l'histoire de la querelle & de l'appel. Le President ne voulut jamais rentrer dans la ville qu'il n'eust eu nostre réponse, qui fut qu'estant à la maison des Anglois nous avions trouvé l'Agent encore tout endormi, & qui en se reveillant ne se ressouvenoit de rien du tout ce qui s'estoit passé le jour precedent, ayant encore plus besoin de repos que de toute autre chose. Que pour preuve de cela les Religieux qui estoient venus le voir & le sieur Malot & moy, luy ayant fait accroire qu'il avoit promis aux Peres Augustins d'aller disner chez eux avec le President Constant, & que nous estions là pour l'accompagner, à ce nom de President il n'avoit pas témoigné le moindre ressentiment ; ce qui nous confirmoit dans la pensée que cet Agent ne se souvenoit nullement de l'appel, & qu'assurément on ne luy en avoit point parlé. Car, comme j'ay dit, l'Agent estoit plus soldat que le President, & il y avoit long-temps que l'un & l'autre m'estoient connus. J'avois veu le temps que le President n'auroit eu garde de faire un appel ;

mais

mais il s'imaginoit sans doute qu'ayant esté fait Amiral de la flote qui estoit à Ormus, cette haute dignité luy feroit mieux faire un coup d'épée ou tirer un coup de pistolet.

Le President nous ayant envoyé prier le sieur Malot & moy de sçavoir si l'Agent le viendroit trouver ou non, nous luy vinsmes apporter la réponse & luy dire l'estat auquel nous l'avions laissé, l'assurant que s'il sçavoit quelque chose de l'appel il estoit homme à luy faire raison, personne n'ignorant qu'il avoit passé toute sa vie dans les troupes Suedoises, où il avoit eu charge de Capitaine dans l'Infanterie & dans la Cavalerie; & qu'enfin c'estoit un bonheur pour l'un & pour l'autre qu'il n'avoit rien sceu de cet appel. Le President avoit quelque confiance en moy, & se souvenoit des bons offices que je luy avois rendus à Surate lors qu'il n'estoit que sous-marchand dans la Loge. Ainsi les Religieux, le sieur Malot & moy obtinmes enfin qu'il quitat son poste, & le menames au logis des Augustins où l'on avoit concerté tout ce qui se devoit observer dans l'entreveuë de l'Agent & du President. L'Agent estant venu le premier dés que l'on vit arriver le President les Religieux firent que l'Agent eut le verre en main, & qu'il but d'abord avec eux à la santé du Commandeur; & en mesme temps on presenta un verre au sieur Constant & à chacun de sa Compagnie, pour faire raison à l'Agent & aux Religieux & aux autres Francs qui estoient presens. Le disné & le soupé, c'est à dire la journée entiere se passa avec beaucoup de gayeté tant d'un costé que de l'autre, & l'on n'a pas oüi parler depuis de l'appel.

Le President Constant demeura encore quatre jours à Ispahan, puis il partit pour Ormus où je luy fis compagnie. Nous fismes grande diligence & ne fusmes que dix-huit jours en chemin, quoy que ce fust dans la mauvaise saison. Estant à Isdecas il nous fallut quiter le grand chemin, ne pouvant passer par la montagne qui est entre cette ville & celle de Schiras à cause des neiges, & nous fusmes obligez, comme c'est toûjours une necessité en ces

temps

temps-là, de prendre nostre route par Tchelminar, dont j'ay parlé amplement dans mes relations de la Perse. Ce détour qu'il faut absolument faire est de deux journées, on n'y trouve point ou fort peu de neige; mais ce qu'il y a d'incommode est qu'il n'y a point de Carvansera pour se retirer la nuit, & qu'on n'y a pour tout abry que de méchantes cabanes de bergers & de chameliers qui y retirent leurs bestes. Mais dés que l'on a passé Schiras on ne craint plus ny le froid ny la neige.

Estant arrivez à Gomron le President Constant fut fort surpris de voir la flote en si mauvais estat, la chaleur & le manquement d'eau ayant fait perir pres de-la moitié du monde. La chaleur avoit esté si grande que tout le bois des vaisseaux qui ne touchoit point l'eau estoit entrouvert, & que l'on auroit passé le doigt entre les planches. Aussi-tost le sieur Constant renvoya cette flote à Batavia avec le sieur Hollebrand pour Amiral, & cela me fait souvenir du pauvre Arquebusier Genevois à qui il fit un traitement si cruel, & qui estoit estropié pour jamais d'un bras. Comme il avoit achevé son temps il eut son congé, de quoy il fut ravy dans l'esperance qu'il eut de se pouvoir mieux venger de la cruauté du sieur Hollebrand. Il se doutoit bien qu'ayant esté cinquante ans au service de la Campagnie il retourneroit finir ses jours en Hollande, pour y manger avec plus de repos les grands biens qu'il avoit amassez; comme il esperoit de passer avec luy dans la mesme flote, il avoit resolu qu'au lieu où il mettroit pied à terre, ou au Cap de Bonne Esperance ou à sainte Helene, il prendroit son temps pour luy donner un coup de pistolet au hazard de mourir aprés s'estre satisfait. Quand une flote arrive en l'un de ces deux lieu-là, c'est la coûtume d'envoyer tour à tour en terre la moitié de l'équipage, & il écheut au Genevois d'y aller des premiers, ce qui fut à la fois son bonheur & son malheur. Car il n'alloit en terre que pour tascher de tuer Hollebrand, & s'il fut venu à bout de son dessein il auroit esté pendu, ou jetté en Mer. Mais Dieu ne permit pas qu'il put executer son mauvais dessein: car

car le vengeance appartient à Dieu, & non pas aux hommes. Quand des vaisseaux ont jetté l'ancre au Cap de Bonne Esperance, les peuples de ces costes appellez Cafres amenent sur le rivage quantité de bœufs, de vaches, de jeunes austruches & autres rafraichissemens pour les troquer, & tout cela est mené au bord de l'Amiral où les trocs se font, apres quoy on fait part de toutes ces choses à chaque vaisseau. On chargea donc de ces bestes la chaloupe de l'Amiral pour les mener à son bord, & l'Arquebusier fut l'un de ceux qui furent commandez pour les couduire. Le vent estoit fort & un peu contraire, tellement qu'il falloit bordayer & souvent tourner les voiles, ce qui fait que la chaloupe se renverse alors subitement tout d'un costé. Il arriva malheureusement que dans un de ces changemens de voile, ces animaux prirent une telle épouvante & se tourmenterent si fort en frappant des pieds, joint les piquures qu'ils soufroient des mouches, qu'ils firent enfin renverser entierement la chaloupe; & ainsi tant hommes que bétes furent la plus grande partie submergez, & le pauvre Arquebusier alla à fond des premiers, parce que ne se pouvant aider que d'un bras il ne put se sauver à la nage.

CHAPITRE XIV.

Fin miserable de trois Gentilshommes Bretons qui s'estoient mis au service de la Compagnie.

CEs trois Gentilshommes estoient de bonne maison, & alliez, à ce que l'on croit, de celle de la Melleraye. Ils partirent emsemble de Bretagne dans le dessein de voyager, & apres avoir veu l'Italie & l'Alemagne ils tomberent en Hollande, où estant charmez du bel équipage des vaisseaux qu'on preparoit pour les Indes, il leur prit envie d'aller voir aussi ces pays-là. Ils s'enrolerent pour simples soldats, croyant qu'ils ne seroient occupez qu'à faire la sentinelle; mais quand ils furent en mer ils reconnurent bien-tost le rude gouvernement des Hol-

Hollandois, & que la Compagnie donne trop de licence à ses Officiers, & un pouvoir trop tyrannique sur les soldats & les matelots. En effet il n'y a aucun d'eux qui ose répondre à son Officier sans se mettre au hazard d'avoir des coups de canne, témoin la femme du Chirurgien qui fut si cruellement traitée au pied du mast, pour avoir dit au Commandeur Can qu'elle se plaindroit au General à Batavia de la cruauté dont il usoit envers les malades. Il arrive souvent qu'un miserable tailleur ou cordonnier qui a eu par faveur une place de Caporal, commande sur ces vaisseaux à des gens de qualité qui sont entrez au service de la Compagnie pour simples soldats, sur tout quand il se fait quelque paix entre les Princes Chrestiens qui ont eu la guerre ; & j'ay vû dans ces rencontres des Enseignes, des Lieutenans & jusqu'à des Capitaines, qui n'ayant point d'autre mestier que la guerre ny le moyen de subsister que par leur épée, se sont ainsi engagez pour le service des Indes. Les Directeurs devant qui ils se presentent en Hollande pour estre enrollez ne leur veulent donner aucune charge, & ils leur font seulement esperer que s'ils s'aquitent bien de leur devoir le General ne manquera pas de les avancer, ce qu'il fait quelquefois quand il sçait faire discernement du merite.

Voicy donc ce qui se pratique d'ordinaire sur les vaisseaux des Indes dés qu'ils ont haussé la voile, ou du moins dés qu'ils ont passé la manche. Le matelot en mer a toûjours la preference sur le soldat, de sorte que s'il s'agit de quelque vil service il faut que le soldat le fasse de gré ou de force. S'il dit que la chose n'est pas de sa fonction, on luy répond que la Compagnie l'a pris pour la servir en toutes manieres ; & le plus souvent quand il reçoit quelques coups de canne, c'est qu'il n'a pas appellé de temps en temps le Sergent ou le Caporal pour venir boire sa part de la petite provision qu'il a faite d'eau de vie pour le voyage, & ainsi ces Officiers succent les pauvres soldats pour épargner ce qu'ils ont.

Les trois Gentilshommes Bretons furent bien surpris

de voir le travail auquel on les occupoit, comme à puiser de l'eau tous les matins pour laver le vaisseau, à tirer celle de la pompe, à nettoyer les cages où sont les poules, les cannes & les pourceaux, & à avoir le soin de leur donner à manger. J'ay oüy dire à quelques François qui estoient avec eux sur le mesme vaisseau, & à d'autres qui estoient dans la mesme flote, que ces pauvres Gentilshommes vivoient miserablement n'ayant fait aucune provision faute d'argent, & de la sorte ny les Sergens ny les Caporaux ne profitoient de rien auprés d'eux. Pour ce qui est du boire & du manger on peut se passer de ce que la Compagnie fait donner; mais depuis que l'on a passé le Cap de Bonne-esperance; on retranche le vin & la biere que l'on donne jusques-là, & mesme la moitié du biscuit; au lieu dequoy l'on donne du ris qui est à demy pourri, & qui reste de la provision quand les vaisseaux reviennent de Batavia. Les Capitaines & ceux qui ont la garde des vivres les épargnent tant qu'ils peuvent, comme j'ay remarqué ailleurs, pour monstrer au General & à son Conseil qu'ils sont bons serviteurs de la Compagnie, où plûtost pour avoir un beau pretexte de la voler.

Quand nos trois Gentilshommes furent donc au Cap de Bonne esperance, ils consulterent quel moyen ils pourroient prendre pour se retirer de cette misere. J'ay dit au chapitre precedent que lorsque les vaisseaux arrivent à Sainte Helene ou au Cap, si l'on a dessein de s'y arrester vingt jours, on envoye tour à tour une moitié de l'équipage en terre pour se recréer. Les trois Bretons y estant & ne sçachant pas trop bien la Carte, crurent qu'ils se pourroient sauver; ils estoient seulement en peine comme ils pourroient vivre. Ils virent que les Cafres ou Noirs du Pays venoient à bord apporter des rafraichissemens tels que je viens de dire, & qu'en échange le Capitaine leur faisoit donner quelque quinquaillerie, & quelques plats & cuilliers d'estain; mais ils n'avoient rien que ce qu'ils portoient sur leur corps, & que les matelas & les couvertures que la Compagnie fait donner

à cha-

à chacun en Hollande pour dormir, ce qu'on laiſſe à tous emporter en terre pour ſe repoſer pendant qu'ils y ſont. Les trois Gentilshommes furent de la derniere brigade, & ſe voyant denuez de toutes choſes ils s'aviſerent pendant les dix premiers jours que les autres eſtoient en terre, de derober ce qu'ils purent d'eſtain, & ils le fourrerent dans leurs matelas pour le mieux cacher. Comme ils furent en terre, un jour ſur le minuit ils ſe hazarderent de s'en aller, ne ſçachant pas la nature du pays où il n'y a que des deſerts. Ils eſperoient de pouvoir vivre avec ces Noirs en leur donnant leur eſtain quand ils ſe ſeroient enfoncez à dix ou douze lieuës dans la terre, & juſques à ce que quelque vaiſſeau Anglois ou Portugais vinſt à toucher le Cap pour s'en retourner avec eux en Europe. Bien qu'ils euſſent trouvé quelque habitation pour s'y retirer, ils euſſent bien mal paſſé leur temps avec des hommes ſi brutaux comme ſont les Cafres; car ils mangent tout ce qu'ils trouvent de mort, viande ou poiſſon, & ſans eſtre cuit, comme j'ay remarqué plus au long dans mes relations des Indes.

Deux jours eſtant paſſez qu'on ne voyoit plus les trois Bretons, un Caporal en vint avertir le Capitaine du vaiſſeau, qui l'envoya auſſi toſt avec douze hommes tant ſoldats que matelots & un bon nombre de Cafres qui ſçavent le pays, pour taſcher de les atteindre. Ils n'allerent pas trop loin, & à trois ou quatre lieuës de la rade ils trouverent ces pauvres Gentilshommes demy morts de ſoif; car pour du biſcuit il leur en reſtoit encore. Ils furent ramenez au vaiſſeau, où d'abord le Capitaine & les Officiers firent leur procez & les condamnerent tous trois à eſtre pendus à l'antenne du vaiſſeau. La ſentence fut en meſme temps executée par ces Noirs, & s'ils n'euſſent pas eſté là pour ſervir de bourreau, on les auroit mis dans un ſac dont l'on auroit bien lié la bouche pour les jetter en mer; & c'eſt le ſupplice ordinaire de ceux qui ont merité la mort quand on eſt dans le voyage. Quand Monſieur Van-Dyme qui eſtoit alors General à

Batavia eut appris la choſe, il en fut fort ſurpris & meſme faſché; mais il n'y avoit point de remede, & cette affaire a fait grand bruit en Hollande.

CHAPITRE XV.

Mauvaiſes actions & cruautez horribles & inouïes de quelques Hollandois en divers endroits des Indes.

LE Capitaine Roſſe dont il a eſté parlé au chapitre ſixiéme, apres le regret qu'il eut de voir mourir malheureuſement ſa femme par la negligence criminelle de deux Chirurgiens qui luy avoient fait prendre du ſublimé pour du tartre, eut encore le deplaiſir de voir qu'ayant eſté juſtement condamnez à eſtre pendus, ils obtinrent leur grace par la faveur de quelques Dames toutes puiſſantes à Batavia, leſquelles firent commuer leur peine & la reduire au banniſſement. Ils furent envoyez en l'Iſle Maurice pour toute leur vie avec les Eſclaves qui coupoient l'ebenne, de quoy il a eſté auſſi parlé au chapitre cinquiéme. Mais puis que je fais encore mention de cette Iſle, je ne dois pas oublier de marquer qu'on y trouva environ ce temps-là un morceau d'ambre gris, tel que l'on n'avoit jamais vû & qu'on ne verra peut-eſtre jamais. La mer le jetta ſur le rivage, & il peſoit quarante deux livres, à ſeize onces la livre. Il ne s'en eſtoit point vû encore de ſi excellent; mais le bonheur d'avoir trouvé une piece ſi precieuſe fut cauſe d'un grand malheur à celuy qui pour lors commandoit dans l'Iſle. Car quand ce morceau fut trouvé, il y avoit apparence qu'il avoit eſté plus gros & paroiſſoit comme ſi l'on en avoit rompu une partie. Comme chacun a ſes ennemis on ne manqua pas d'écrire au General, que quand le morceau fut trouvé il peſoit une fois plus. Auſſitoſt qu'il eut receu cette lettre il envoya querir le Commandeur, qui fut demis de ſa charge quoy qu'il n'y euſt pas de preuves ſuffiſantes; mais c'eſtoit aſſez qu'il n'eſtoit pas amy du General. Comme eſtant d'une des meil-

meilleures familles de Zelande, il dedaigna de faire la Cour à Messieurs du conseil de Batavia, & ainsi il fut renvoyé en son pays. Nous fismes le voyage ensemble à mon retour de Batavia en Hollande, & j'eus bien du plaisir dans sa conversation.

Pour revenir au Capitaine Rosse, il faut sçavoir que le General de Batavia & son Conseil voulant envoyer une flote vers Surate souhaiterent qu'il en fust l'Admiral, & il y arriva heureusement. Comme c'est le lieu de toutes les Indes où il se fait le plus de negoce, & où la Compagnie a un de ses plus fameux Comptoirs, & que mesme le plus souvent il s'y trouve de bonnes parties de diamans à acheter, le Capitaine Rosse qui avoit apporté en son particulier environ soixante mille richdales, estoit bien aise de les emploier en quelques belles pierres, & c'est à quoy il pensa d'abord qu'il fut à Surate. Mais comme c'est une marchandise assez chatoüilleuse il n'osa pas se fier aux marchands du pays, quoy qu'il auroit bien mieux fait que de s'addresser à un homme du sien, le plus grand fourbe qui fut jamais en Hollande, & qui en ce temps là estoit à Surate où il estoit venu par terre. C'estoit un nommé Bazu qui avoit fait banqueroute à Amsterdam, & qui toute sa vie n'avoit fait autre negoce que de perles, de diamans & autres pierres. Il en avoit bien la connoissance, mais il ne se servoit de cet avantage que pour tromper, comme il fit alors hardiment aux depens de l'Admiral Rosse & du sieur Van-Gard Commandeur de Surate. Ils avoient tous deux envie d'employer leur argent en marchandise de petit volume, c'est à dire en quelques parties de diamans qui n'occupent pas beaucoup de lieu; & voicy de quelle maniere ce maistre fourbe se prit à leur joüer un tour de son mestier. Il y a dans Surate trois ou quatre Courtiers pour le negoce des diamans, & ce sont les correspondans de ceux qui font miner, & qui leur envoyent de temps en temps de belles parties. Bazu les fut trouver, & leur ayant declaré que ces deux Messieurs avoient chacun une bonne somme d'argent à employer, il

il leur dit qu'il falloit qu'il vist avant eux toutes les parties de diamans qu'ils pourroient avoir afin d'y mettre le prix, ces Messieurs luy ayant asturé qu'ils n'acheteroient rien sans qu'il le vist, & qu'ils luy donneroient les cinq pour cent de tout ce qu'ils pourroient prendre. Mais par l'intelligence qu'il avoit avec ces courtiers il en avoit plus de vingt-cinq pour cent, parce qu'en effet ces Messieurs n'achetoient rien qu'il n'eust vû, & qu'ils se reposoient sur l'estime qu'il en avoit faite. De cette maniere il leur fit faire de si bons marchez, que lors que les heritiers de l'un & de l'autre (car ils moururent tous deux bien-tost aprés) ont revendu les diamans à Batavia, il y a eu prés de la moitié de perte. Au retour de la flote l'Admiral mourut en mer, & le Commandeur à Surate aprés y avoir langui cinq ou six mois. Il n'avoit point d'enfans de sa femme qui estoit Fille du sieur Calandrin Genois de nation, autrefois un des plus riches marchands d'Amsterdam; mais qui s'estoit ruiné pour avoir entrepris de trop grandes affaires avec le Roy d'Angleterre. Comme il se vid sans biens & avec beaucoup d'enfans il se resolut de venir servir la Compagnie, qui en consideration de ce qu'il avoit esté trés-puissant, luy donna un bel employ, avec une autre charge à un fils qui fit depuis une mauvaise action. Il avoit quatre filles toutes quatre bien faites, & pour l'education desquelles on n'avoit rien épargné. Elles n'avoient rien de bas ny de rampant comme ces autres filles de Hollande que l'on ameine à Batavia. Aussi dés que toute cette belle famille y fut arrivée elles ne manquerent pas de trouver bien-tost de bons partis. Pour ce qui est de leur frere, il fut envoyé d'abord à Malaca, qui est le lieu où le General & son Conseil envoyent ordinairement par une faveur particuliere ceux qu'ils veulent promptement avancer. Ce jeune homme estant en ce poste là, un jour que le Commandeur fit un grand repas il prit plus de vin qu'il ne luy en falloit, & en cet estat voulant sortir du Fort pour aller à la ville sur la brune, la sentinelle qui estoit sur le pont-levis cria & demanda qui c'estoit.

c'estoit. Luy ne répondant rien la sentinelle le menaça de tirer ; sur cela il répond, & passant aupres d'elle se jette dessus, & luy met son épée dans le ventre dont il mourut à l'instant. Il ne s'est fait aucune justice de cet assassinat, qui rendoit le meurtrier d'autant plus criminel qu'il avoit attenté contre la seureté publique, & il n'auroit jamais eu de grace en tout autre lieu bien policé. Cependant la chose passa sous silence ; mais Dieu qui ne laisse rien d'impuni fait ce que les hommes ne veulent pas faire. Car quelques jours apres que ce jeune homme eut fait cette mauvaise action il devint comme insensé, ce qui fut une grande mortification pour tous ses proches. Ils crurent qu'en le renvoyant en Hollande cette folie luy pourroit passer, & en effet il revint alors en son bon sens. Mais estant retourné à Batavia toutes les nouvelles lunes la mesme folie luy reprend & dure cinq ou six jours de suite.

Une des quatre filles du sieur Calendrin avoit, comme j'ay dit, épousé le Commandeur Van-Gand ; & fâschée de n'avoir point d'enfans, comme elle se vid hors d'esperance d'en avoir jamais de luy estant languissant dans un lit où il n'attendoit que la mort, pour faire en sorte qu'elle heritast entierement & non en partie de la grande quantité de diamans que son mary avoit achetée, elle sceut si bien joüer son personnage de femme grosse avec l'aide de quelqu'une de ses amies, en ne bougeant du lit & en faisant la malade, que le mary par son testament la fit seule heritiere.

Je passe maintenant à des cruautez terribles & inoüies, & que les lecteurs auront peut-estre de la peine à croire. Le Capitaine Cryn de la ville de Horn estant au service de la Compagnie, fit prise vers l'Isle de Macao d'un vaisseau Chinois ; & afin que ses Maistres ne pussent pas sçavoir toute la cargaison du vaisseau, & qu'il ne fust obligé de rendre compte que de ce qu'il voudroit, il fit jetter une partie de ces pauvres Chinois en mer, & aux autres il leur fit couper la teste par deux esclaves noirs qu'il avoit dans son vaisseau. Le Chirurgien voyant

faire cette exécution pria ce Capitaine de luy donner un de ces Chinois vifs pour faire une anatomie, ce qui luy fut accordé. Aussi-tost ce Chirurgien en fit prendre un, & le fit lier bras & jambes tout étendu sur une planche pour faire son anatomie. d'Abord les soldats & matelots du vaisseau croyoient que ce n'estoit qu'une feinte; mais voyant que c'estoit tout de bon & jusques à quel excez de cruauté cet infame Chirurgien osoit aller, ils prirent ce pauvre corps avec la planche où il estoit lié & jetterent le tout en mer, & ils auroient fait prendre le mesme chemin au Chirurgien s'il n'eust esté prompt à s'aller enfermer dans la chambre du Capitaine. Tout ce qui pût le sauver de leurs mains, & ce qui empescha plus que le respect du Capitaine qu'ils ne l'allassent prendre où il estoit, fut qu'ils considererent qu'il y avoit beaucoup de blessez & de malades sur le vaisseau, & qu'on avoit encore besoin de son assistance. Je laisse à juger au lecteur de l'énormité de ces crimes, où les *Hollandois* qui se croyent tout permis aux Indes se laissent aller. Est-il jamais entré dans la pensée, je ne dis pas d'un Chrestien, mais d'un Barbare, d'anatomiser un homme vivant? Que dira la postérité quand elle verra ces exemples de cruauté dans nos Histoires?

CHAPITRE XV.

Autres actions cruelles des Hollandois dans les Indes.

LA Compagnie Hollandoise a une Forteresse en Jamby, qui luy sert aussi de Comptoir pour son negoce, & ainsi elle y tient des soldats & des marchands, & la garnison y est assez forte. Il arriva un jour qu'un sergent d'une Compagnie Hollandoise prit querelle avec un marchand Chinois jusqu'à en venir aux mains. Tous les peuples de l'Asie, sur tout les Chinois & les Japonois, portent une forme de poignard appellé vulgairement *Cric* en ces pays là. Ils le fourrent entre la ceinture & la robe sur l'estomac, & d'ordinaire la lame de ces poi-

poignards est empoisonnée jusqu'à la moitié. Ce marchand Chinois se sentant frappé du Sergent, tire son Cric & l'en frappe au bras legérement; car il n'en mourut pas & n'en fut pas mesme fort incommodé. d'Abord on fut avertir le Commandeur que le marchand Chinois avoit blessé le Sergent, & le Commandeur estoit alors dans le fort de la debauche avec les principaux de la Loge, & les fumées du vin commençoient à leur monter au cerveau. Sur ce simple recit sans s'informer comme la chose s'estoit passée, & sans prendre conseil que de ceux qui estoient avec luy, il ordonna que l'on coupât la teste au Chinois, & qu'en suite on la mist au bout d'une demy pique qui seroit plantée proche de la porte du Fort, ce qui fut fait. Le lendemain matin s'estant allé promener & voyant cette teste, il demanda tout surpris d'où cela venoit. On luy dit que c'estoit par son ordre que cette teste estoit là, & que c'estoit la teste d'un marchand Chinois qui avoit blessé un Sergeant Hollandois. Pour moy, dit le Commandeur, je ne me souviens de rien; mais s'il est ainsi, demain que l'on assemble le conseil de guerre, & nous luy ferons son procez qui sera envoyé à Batavia au General & à son Conseil. Ce sont là d'admirables procedures de faire le procez à un homme aprés l'execution.

l'An 1648. le sieur de Goyre commandoit la flote Hollandoise qui fut envoyée aux Manilles, où estant arrivée il fit descendre en terre tous les soldats & une partie des matelots. Quand ce vint à la marche, le General fit défense qu'aucun n'eust à sortir de son rang sur peine de la vie; mais il arriva qu'un jeune soldat fort incommodé d'un flux de sang pour n'estre pas encore acoûtumé à l'air du pays, se mit seulement un peu à costé pour satisfaire aux necessitez de la nature. Le General l'ayant apperceu le fait prendre & lier, & fait assembler le conseil de guerre, & veut absolument que ses Officiers concluent qu'il soit pendu ou passé par les armes. Aucun d'eux ne voulut donner sa voix ny pour l'un ny pour l'autre suplice, disant tous qu'il n'avoit pas merité la mort. Le

General outré de dépit de ce que personne ne vouloit appuyer son injustice, fit prendre le soldat par sept ou huit noirs du pays, qui luy mirent une corde au col & jetterent l'un des bouts pardessus la branche d'un arbre, & l'ayant levé à un pied de hauteur de terre ils le laissoient ainsi mourir. Le sieur Dirk-nogel Lieutenant General de la flote voyant ce jeune homme en cet estat coupa promptement la corde, & luy sauva la vie en le faisant promptement assister. Il estoit de Rotterdam envoyé aux Indes par les Directeurs de la maison des Orfelins, comme ayant perdu pere & mere fort jeune & ayant esté élevé dans cette maison. Estant de retour en Hollande l'an 1648. il fit ses plaintes à ces mesmes Directeurs, qui en escrivirent vertement à Batavia où le General & son Conseil condamnerent de Goyre à quatre mille écus envers la maison des Orphelins de Rotterdam, & pour le pauvre soldat à trois cens livres tous les ans durant sa vie.

Le Commandeur de l'Isle de Taivan, appellée autrement Formosa, en condamna un autre avec son Conseil au foüet & à un certain supplice qui est comme nôtre fleur de lys, pour avoir dérobé un peu d'eau de vie à un Chinois. Aprés que la sentence luy eut esté leuë, il y avoit sur la fin ces propres mots : *avec l'approbation du sieur General de Batavia & de son Conseil.* Il falloit bien six mois avant qu'on pust rien sçavoir à Batavia de cette affaire. Cela surprit fort ceux qui entendirent lire cette sentence, & ils ne sçavoient qu'en juger

Pendant que Coxima General d'une partie des Chinois assiegeoit la Forteresse de l'Isle Formosa, les Hollandois se hazarderent de faire une sortie où ils n'eurent pas de l'avantage. Car outre qu'il en demeura quantité sur la place, il en fut fait seize prisonniers qui furent amenez au General Coxima. Aussi tost il leur fit couper les oreilles, le nez & la main droite, & les leur fit attacher au col, les renvoyant en cet estat au Gouverneur de la place, avec ordre de luy dire qu'il ne leur avoit rien fait que ce qu'il avoit appris des Hollandois, & qu'ils n'ignoroient pas le traitement qu'en avoient receu ses gens qui estoient

sur

sur le dernier vaisseau qu'ils luy avoient pris ; qu'il y avoit dessus vingt-cinq ou trente hommes à qui ils avoient fait pis ; puis qu'aprés avoir coupé les bras aux uns, à d'autres la teste, ils les avoient tous jettez en mer sans vouloir donner quartier à aucun. Ces soldats ainsi mutilez furent renvoyez à Batavia, & de là en Hollande estant incapables de plus servir. Et avant que de partir comme c'est sa coûtume de faire le compte à chaque soldat, on confisqua six mois de gages à ceux-cy, au lieu qu'on devoit les leur hausser. En quoy la Compagnie n'est point du tout à loüer, les soldats qui ont esté estropiez à son service, & qui ne sont plus en estat de luy en rendre, n'ayant point d'autre recours qu'à l'aumône. Mais enfin quelle recompense peut-on esperer d'un vendeur de harengs ou de Fromage, & ces sortes de gens ont-ils l'ame assez bien placée & assez noble pour donner le prix à une belle action ? Cependant ceux qui font ce negoce passent dans leur pays pour des gens de qualité, & dans peu de temps ils sont Conseillers d'Estat, Conseillers de la Chambre des Indes Orientales. J'oubliois les Brasseurs de biere qui font une partie des meilleures bourses du pays ; & n'estoit les enfans de ces Brasseurs jamais dans les sept Provinces ils ne changeroient de mode ; mais dés qu'il y a quelque nouveauté & qu'il arrive quelque belle étofe des pays étrangers, c'est pour les fils & les filles de ces Messieurs-là. J'ay veu quand on alloit pour acheter de ces étoffes chez quelque marchand de soye, & que l'acheteur ne les trouvoit pas à son gré, on luy disoit aussi-tost qu'il estoit bien difficile, & que le fils ou la fille d'un tel Brasseur en avoit bien pris pour s'habiller. On fit un jour la mesme réponse à un des Gentilshommes de la chambre du Prince d'Orange. Ce Gentilhomme estant à Rotterdam cherchoit avec le Tailleur quelque riche étofe pour son maître, & ne trouvant rien de beau à sa fantasie ; Si le Prince estoit icy, luy dit le marchand, il ne seroit pas si difficile que vous ; Je vous monstre les plus belles étofes qui soient dans le pays, & la pluspart des fils des Brasseurs en ont pris pour s'habiller.

CHA-

CHAPITRE XVII.

De l'Orgüeil des femmes de Batavia, de leur credit & de leurs amourettes; avec le recit d'un combat du frere de l'Auteur contre deux Officiers.

LEs femmes des Hollandois doivent aussi avoir place dans cette histoire, puis qu'elles font assez de bruit aux Indes par leur vanité & leurs amourettes, & par l'empire qu'elles prennent sur leurs maris. On n'amene guere à Batavia que des filles de la lie du peuple, & elles y sont bien-tost mariées, ceux qui les prennent ne se souciant pas qu'elles leur apportent du bien & en ayant assés de celuy qu'ils ont volé à la Compagnie. Dés qu'elles sont femmes, & sur tout quand elles ont épousé un Conseiller de la Chambre, se voyant parées d'un collier de perles & de pendants d'oreilles de diamans (ce qui leur vient aussi bien que si on les avoit attachez au col d'un oyson) & de plus estant servies par plusieurs esclaves de l'un & de l'autre sexe, elles croyent estre des Princesses, & en deviennent si superbes & si insolentes qu'elles pensent alors que tout leur est permis, & qu'elles en viennent enfin comme les hommes à la cruauté, ce qui se verra dans le chapitre suivant. Elles sçavent la pluspart si bien captiver la bienveillance de leurs maris, que venant ensuite à abuser de leur affection elles les portent souvent à de grandes injustices, en appuyant de leur credit de mauvaises causes, en accablant souvent l'innocent, & pardonnant au coupable; en un mot faisant du bien & du mal à qui il leur plaist.

Le credit de ces Dames parut dans un duel que mon frere eut à Batavia contre deux Officiers Hollandois, qu'il eut le bonheur de desarmer leur ayant fait à tous deux demander la vie. J'ay dit dans la relation du Royaume de Tunquin, que mon frere dés sa jeunesse avoit esté à l'Academie, & qu'outre qu'assurément il estoit brave, il estoit aussi adroit & heureux. Les duels sont serverément defendus à Batavia, & il n'y a point de pardon pour

ceux qui se battent. Les deux Officiers, dont l'un fut bien blessé, s'estant battus sur les terres du Roy de Muteran, demeurerent un an hors de Batavia, & y rentrerent enfin à force d'amis ; car ils estoient tous deux mariez, & leurs femmes par leurs intrigues trouverent le moyen de faire leur paix. Quand le General, qui estoit alors Monsieur Van-Dyme, vit revenir ces deux Officiers, & que mon frere qu'il aimoit fort n'estoit pas en leur compagnie, il en fut fasché, pretendant que la grace s'étendist aussi-bien sur luy que sur les autres. Mais la prudence ne vouloit pas que mon frere rentrast dans Batavia avant que le General luy eust fait sçavoir qu'il pouvoit venir en seureté. Joint qu'il se soucioit peu d'y retourner, parce que le Roy de Bantam l'aimoit, & luy vouloit donner un de ses plus gros vaisseaux chargé de poivre pour aller negocier où il voudroit. Il n'y a point de Roy dans l'Asie qui recüeille tant de poivre que luy, & il m'a dit plusieurs fois que lors que moy, ou autres François voudrions venir avec deux ou trois vaisseaux, il nous feroit donner du poivre autant que vous en demanderions, & que luy promettant de revenir, nous ne luy payerions qu'au retour du voyage ; mais que si on aimoit mieux le payer comptant il rabatroit dix pour cent du prix courant. Ce Roy aimoit tant mon frere qu'il fut cause de sa mort par les grandes & continuelles debauches qu'ils ont faites ensemble, & qui ne se faisoient qu'avec de l'eau de vie. Comme j'ay eu l'honneur de manger avec luy quatre ou cinq fois, il vouloit aussi que j'en busse, mais je n'en ay pû jamais souffrir en ma bouche. La Compagnie Hollandoise tenant à Bantam un Chirurgien, pour, sous pretexte de Chirurgie, observer ce que les Anglois y font, & voir les marchandises qu'ils apportent d'Angleterre & celles qu'ils remportent de ces pays-là ; ce Chirurgien qui est un veritable espion, écrivit aussi-tost au General & à son Conseil le negoce que le Roy vouloit faire avec mon frere, & que si on n'y prenoit garde cela porteroit un grand prejudice à la Compagnie, parce que par toute l'Asie où il iroit il pourroit donner le poivre, & mesme

mesme quelques clous de girofle qu'il tireroit de Macassar, & autres marchandises de la sorte, à meilleur marché que les Hollandois. Le General, comme j'ay dit, aimoit fort mon frere, & l'estime qu'il en faisoit s'étoit augmentée depuis son combat contre ces deux Officiers. Il avoit mesme envie qu'il se mariast à Batavia, & souhaitant de le revoir il luy ecrivit qu'il eust à venir sur sa parole, ce qu'il fit incontinent. Il fut tres-bien receu tant du General que de Messieurs du Conseil, qui luy permirent d'avoir un vaisseau à luy, & de negocier de toutes sortes de marchandises, hormis des épiceries dont les Hollandois estoient les maistres, & aussi à la reserve de l'ambre jaune & du corail.

Pour venir aux amourettes des femmes de Batavia, il faut sçavoir que lors que les vaisseaux arrivent d'Hollande, s'il s'y trouve quelques jeunes hommes bien-faits, & sur tout qui puissent estre utiles pour leur service, comme un Tailleur, un Cordonnier, ou de quelque autre mestier qui puisse servir de pretexte pour leur donner entrée dans un logis, ces femmes par leur credit leur font quitter le mousquet & leur procurent quelque charge. C'est la meilleure recommandation qu'un jeune homme puisse apporter d'Hollande pour estre bien-tost avancé, que d'estre bien dispos de sa personne & d'avoir le corps bien fait. Ces Dames sont assurément à loüer d'avoir la bonté de faire que cette jeunesse soit bien-tost avancée.

Le plus souvent quand les femmes s'imaginent que leurs amours sont fort secretes & qu'on n'en peut rien sçavoir, c'est alors que Dieu permet qu'elles sont plûtost découvertes & mesme avec beaucoup d'infamie. Dans le temps que j'estois à Batavia le Secretaire de l'Hospital aussi bien fait de sa personne qu'il y en eust dans la ville, avoit une femme qui passoit pour belle & qui l'étoit en effet; car bien que Batavia fust le lieu de sa naissance, ses pere & mere estoient d'Hollande. Ayant demeuré six ou sept ans mariée sans avoir des enfans, & desesperant mesme d'en avoir jamais, elle resolut de favori-

ser

ser un de ses esclaves qui estoit bien fait mais fort noir, aimant mieux lier commerce avec luy qu'avec quelque jeune Hollandois, dont les allées & les venuës auroient pû donner quelque soupçon. Les Dames de ce pays-là ont des filles esclaves qui vont avec elles, & de qui elles se servent souvent pour donner des rendez-vous : mais comme elles veulent souvent aussi imiter leurs maistresses elles en sont maltraitées, & ne gardant pas le secret elles déclarent toutes leurs intrigues. Cette femme ne craignoit rien de cela, croyant estre à couvert puis qu'elle avoit son galant dans sa maison, & qu'elle le voyoit aisément sans employer l'aide de personne. Mais ce commerce amoureux ne dura pas long-temps sans qu'il en parust quelque chose. Car la femme devint enceinte, & le mary qui ne s'estoit apperceu de rien en eut beaucoup de joye aussi bien que la mere & tous les amis ; car le pere estoit mort. Mais à l'acouchement toute cette joye fut changée en deuil, & l'on fut fort surpris de voir un enfant noir qu'elle mit au monde. L'étonnement estoit sans pareil du mari, de la mere & de tout le peuple de Batavia de voir un enfant si noir, car d'ordinaire quand le pere ou la mere sont blancs, les enfans sont olivâtres, & l'on a remarqué qu'ils tiennent plûtost du blanc que du noir. Le mary & la mere de la femme estant des plus à leur aise de Batavia, dans la joye qui leur estoit commune de cette grossesse, avoient fait beaucoup de dépense pour l'accouchement, & mesme choisi le General pour parrain de l'enfant. Le mari dans le desespoir de voir qu'il n'étoit pas de luy cherchoit tous les moyens de faire mourir sa femme. Ceux qui estoient presens & qui connurent son dessein se saisirent de sa personne & en avertirent le General, qui le fit venir dans le fort où il a esté pres d'une année sans voir sa femme. Aprés ce temps-là par le moyen de leurs amis ils furent remis ensemble, & l'esclave fut envoyé pour toute sa vie sur la Galere qui va querir la pierre.

Je crois que pour obliger le Secretaire à reprendre sa femme, quelqu'un de ceux qui se meslerent de cet accommode-

modement luy fit le conte de ce qui s'estoit passé en Baçaim, où un enfant blanc nasquit d'un noir & d'une noire. Sans doute la femme avoit passé son temps avec quelque soldat Portugais, y ayant assez de ces gens-là dans toutes les places que ceux de cette nation ont aux *Indes*, qui cherchent de pareilles avantures. Le Cafre ou Noir voyant que sa femme luy avoit fait un enfant blanc voulut sauter sur elle pour l'estrangler; mais il en fut empesché par d'autres femmes qui estoient venuës pour l'assister dans son accouchement, & l'une d'elles s'avisa de courir à la maison des Jesuites qui sont fort respectez de tous ces Noirs, pour prier le Pere Thomas de Bare qui a long-temps esté Recteur de celle d'Agra, de venir jusques au logis du Cafre. Il s'y rendit aussi-tost avec un frere, & voyant que ce Noir ne vouloit point entendre raison, pour calmer sa furie il s'avisa de luy demander s'il ne nourrissoit point de poules, & s'il n'y en avoit point quelqu'une qui fust noire. Le Cafre *luy dit* qu'il avoit des poules, & que parmy il y en avoit de noires. Aussi-tost par l'ordre du Pere il en fut apporté une, & la prenant en presence de tout le monde; Cette poule, dit-il au Cafre; te fait elle des œufs? & de quelle couleur sont-ils? le Cafre avoüa qu'ils estoient blancs. Hé bien, poursuivit le Pere, tu es pire que cet animal n'ayant point de jugement; car si cette poule qui est noire te fait des œufs blancs, pourquoy ne veux-tu pas que ta femme qui est noire fasse un enfant blanc? Par cette comparaison la colere du Cafre s'appaisa, il fut embrasser la mere & l'enfant, & il ne se parla plus de la chose.

Pour revenir aux Hollandoises que l'on envoye à Batavia, aussi-tost qu'elles sont embarquées elles n'ont la plupart d'autre pensée que de faire quelque amourette avec les Officiers du vaisseau, qui ne sont pas fachez d'avoir ce divertissement dans le voyage. S'il y en a qui viennent à quelque conclusion, ils ne sont pas plûtost à Batavia que l'on les fait épouser, & j'en ay donné un exemple au chapitre sixiéme en la niece du General

Mats-

Matsuker. Il y a de ces filles qui croient que venant à Batavia elles auront de la peine à se marier; mais elles se trompent. Car quand il en viendroit trois fois autant qu'il en vient, elles trouveroient toutes de bons partis, pourveu qu'elles ne soient pas hideuses & qu'elles ayent quelque petit agrément. Il est vray que la Compagnie n'en envoye point qui ne soient passables pour le visage; car pour l'éducation & la gentillesse, comme la pluspart sont de tres-bas lieu, elles ne peuvent rien apporter que de tres grossier de leur naissance. Dés qu'elles sont arrivées elles quittent leur cottillon de gros drap bleu ou rouge, quelques unes des moins pauvres y ayant ajoûté pour chamarure deux ou trois bandes de velours noir. Elles mettent bas aussi leurs colliers & brasselets d'ambre jaune, & pour leurs tabliers ils sont d'une toile qui pourroit en cas de besoin servir à mettre des pieces aux voiles des vaisseaux, quand elles sont usées par le temps ou déchirées par quelque tempeste. Apres s'estre reposées quelques jours, quelques Dames de Batavia, qui y sont venuës autrefois comme elles dans le mesme équipage, usent de charité & chacune prend le soin d'en habiller deux ou trois. Ayant quitté leurs guenilles, qui ont toûjours quelque senteur du hareng ou de l'Hospital; les voilà en estat d'estre bien tost Dames, & celles qui ont pris le soin de les revestir sçavent bien qu'elles n'y perdront rien, & que plûtost elles les feront paroître, plûtost elles seront mariées, & en pouvoir de reconnoistre le bien qu'elles leur ont fait. Ceux qui les épousent se mettent peu en peine si elles apportent quelque chose à la communauté, où s'ils les prennent toutes nuës, pourveu qu'elles ayent un peu d'agrément. Car, comme j'ay dit, ces Messieurs-là, ou ont déja eu le commandement de quelque Comptoir, ou ils l'ont actuellement, ou ils sont seurs de l'avoir bientost, & estant dans ces emplois, en peu de temps ils sçavent bien faire payer à la Compagnie le mariage de leurs femmes. S'ils se contentoient de cela la Compagnie en seroit quite à bon marché; mais il y a tel

Comptoir, comme je l'ay vû, où le Commandeur met cent mille livres en bourse toutes les années sans que la Compagnie s'en puisse appercevoir, n'y ayant que le Commandeur & le Courtier qui sont d'intelligence, & qui ont le secret & la clef de toutes choses. Au reste ces belles Dames ne sortent point qu'avec le bouquet de plume de Paon pour les éventer & chasser les mouches, & sans avoir à leur queuë deux mousquetaires avec leurs esclaves pour porter leur parasol.

CHAPITRE XVIII.

Des cruautez de quelques femmes Hollandoises à Batavia.

CE ne sont pas les Hommes seuls parmi la nation Hollandoise qui se montrent cruels & barbares dans les Indes; les femmes qui aiment naturellement la vengeance les surpassent encore de ce costé là; & je donneray dans ce chapitre quatre ou cinq exemples de cruauté des uns & des autres, afin que le lecteur puisse juger dans lequel des deux sexes il y a plus d'inhumanité & de barbarie.

Du temps que j'estois à Batavia, un esclave s'estant endormy en quelque coin, on luy deroba la piece de toile dont il se couvroit le corps. Car il faut remarquer que tous les six mois la Compagnie donne pour tout vétement à chaque esclave une piece de toile qui luy revient à vingt ou vingt-quatre sols. Celuy qui a le commandement sur tous ces esclaves, voyant que celuy-cy n'avoit plus sa piece de toile, vouloit absolument qu'il l'eust venduë pour acheter de l'eau de vie & pour s'enyvrer. Sans s'informer d'autre chose il luy fit donner tant de coups de foüet qu'il ne luy resta plus de peau sur le corps, dequoy il mourut deux jours apres. Je crois que dans ces deux jours qu'il languit il ne s'est jamais guere souffert un plus cruel martyre. Quelques honnestes bourgeois qui eurent compassion de le voir dans ce deplorable estat,

furent

furent en faire leur plainte au General, mais la chose demeura là & il ne s'en parla plus.

Ceux qui ont servy la Compagnie sept ans, comme les soldats & les gens de plume que l'on engage pour ce temps-là, où qui ne l'ont servie que cinq, comme les matelots ; deux ans estant comptez tant aux uns qu'aux autres pour l'aller & le venir du voyage, mais leurs gages leur estant payez tant pour les sept ans que pour les cinq ; ceux dis-je, qui ont achevé le temps de leur service, peuvent ou se rengager de nouveau pour le méme temps, & avoir rehaussement de gages ; ou retourner en Hollande ; ou demeurer à Batavia & s'y faire bourgeois ; & alors n'estant plus tenus au service de la Compagnie ils peuvent negocier en leur particulier. Ceux qui n'ont point d'heritage à esperer en leur pays natal, comme la pluspart des soldats & des matelots, y demeurent d'ordinaire ; & pour les gens de plume qui sont pour le negoce ils ne s'empressent pas aussi de s'en retourner, esperant de parvenir à estre Chefs de Comptoir, où dans trois ou quatre ans ils emplissent si bien leur bourse aux dépens de la Compagnie, que lors qu'ils retournent en Hollande ils n'ont plus faute de rien.

Quand ces soldats ou matelots sont donc faits bourgeois de Batavia, toute leur ambition est d'avoir un ou deux esclaves, & c'est un grand malheur à ces pauvres gens quand ils tombent entre leurs mains. Car il les font travailler jour & nuit sans relache, pour gagner la vie des maistres & la leur, tandis que le long du jour les maistres sont à s'enyvrer dans un cabaret. Ils tourmentent si extraordinairement ces miserables esclaves, que la pluspart tombant dans le desespoir se defont eux mesmes, les uns par la corde, les autres par le fer, & la pluspart dans l'eau où la mort leur semble moins cruelle. Lors que j'estois à Batavia il y en eut deux qui se couperent la gorge, & un autre qui se noya.

Mais si les hommes sont cause que leurs esclaves se defont eux mesmes, les femmes encore plus cruelles, prennent plaisir à les tuër elles mesmes, & à saouler leurs

leurs yeux d'un si horrible spectacle. Dans Colombo, qui est la principale ville que tiennent les Hollandois dans l'Isle de Ceylan, une Hollandoise ayant trouvé une de ses esclaves qui se divertissoit avec un homme du logis, elle la fit prendre, & la fit entrer par force dans une *martavane*, qui est un grand pot de terre verni qui tient plus qu'un de nos muids, dont le ventre est fort large, mais la bouche fort étroite, comme il s'estrecit aussi vers le pied, & c'est dans ces sortes de vaisseaux où l'eau se peut conserver sans se rendre puante ny engendrer de vermine. Cette miserable esclave estant entrée avec peine dans ce pot, sa cruelle maistresse luy fit degouter peu à peu sur la teste de l'eau boüillante, tant que le vaisseau fust plein & tout le corps échaudé, & elle y fut étouffée. Je laisse au Lecteur à juger de la cruauté de ce tourment. Cette méchante femme estant de retour à Batavia où la chose fut rapportee, en fut quitte pour une amande de deux cens ecus qu'elle paya à l'Avocat Fiscal.

Voicy un autre exemple de la cruauté d'une femme, qui n'est guere moins horrible que le precedent, & pour un sujet beaucoup plus leger. Le Major de Batavia relevant d'une longue maladie, voulut aller prendre l'air & aller voir un de ses amis. Comme il voulut sortir il appella une de ses esclaves pour luy donner son manteau, & cette fille en le luy mettant se prit innocemment à soutire. La femme du Major qui s'en apperceut se mit d'abord dans l'esprit qu'il y avoit quelque amourette entre son mary & cette esclave, & dés qu'il fut hors du logis elle fit prendre cette pauvre fille, & la faisant lier sur une table luy fit couper toute la nature. Elle vouloit pousser sa rage plus loin, & faisant faire un pasté de ce qui avoit esté coupé à cette esclave, le faire manger à son mary; mais elle n'osa passer plus avant, parce que les autres esclaves la menacerent d'en avertir le Major. La pauvre fille mourut dans peu de jours, sans que jamais on en ait rien dit à la maitresse. De mon temps il y eût une Dame Portugaise qui en fit autant à Goa à une de ses

escla-

escoüillés, & ayant fait mettre tout ce qu'elle en fit couper dans un pasté, elle le fit manger à son mari, qui l'ayant sçeu poignarda sa femme.

Je pourrois alleguer cent autres exemples de la cruauté des Hollandoises aux Indes, causée ou par leurs jalousies, ou par la crainte qu'elles ont que l'on ne decouvre leurs amours; mais je me contenteray pour la closture de ce chapitre de reciter encore une action, moins cruelle que les precedentes; mais qui n'est pas moins injuste. La femme d'un des Conseillers de Batavia aimoit un jeune marchand du Fort, tres-bien fait de sa personne; & en ce pays-là en matiere d'amourettes ce sont les femmes qui donnent aux hommes & qui fournissent à leur entretien. Il y avoit desja quelques années que cette femme avoit soin qu'il ne manquât rien à son galant, qui avoit toûjours dequoy paroître fort leste & hanter les meilleures compagnies. Un jour tandis que le Conseiller estoit en Ambassade où il demeura plus long-temps qu'ils n'auroit cru, l'argent commençant à manquer à la femme, & son galant luy en venant demander, elle luy donna une chaine d'or de la valeur de quatre cens écus ou environ, pour la mettre en gage secretement jusqu'à ce qu'elle eust de l'argent pour la retirer. Ce jeune homme ne trouvant pas aisément qui luy voulust prester la somme dont il avoit besoin sur cette chaine, & estant pressé d'avoir de l'argent, la presenta à vendre à un Orfévre qui aussi tost la reconnut, & ne laissa pas pourtant de l'acheter. Comme le marché se faisoit une des esclaves de cette Dame vint à passer devant la boutique, & voyant ce jeune homme avec cette chaine à la main, elle vint aussi-tost en avertir sa maistresse, qui fut fort surprise de ce que son galant vendoit cette chaine au lieu de la metre secretement en gage comme elle luy avoit dit. Elle pensa bien que la chose éclateroit, & que lors qu'on sçauroit qu'elle auroit donné cette chaine à ce jeune homme, cela donneroit sujet de parler d'elle; joint qu'elle n'ignoroit pas qu'elle servoit depuis quelque temps de matiere aux entretiens de la ville. Tout cela

ensemble luy fit prendre la resolution de perdre son galant plûtost que de se perdre elle mesme, sans balancer davantage elle envoya aussi tost avertir les Orfevres de la ville qu'on luy avoit derobé une chaine d'or, les priant, si quelqu'un la leur apportoit pour la vendre, de la retenir & de luy en donner avis. Elle en fit dire autant au Chef des Chinois, & envoya prier l'Avocat Fiscal de la faire chercher. Ainsi la chaine fut bien-tost trouvée, & le jeune marchand mis en prison, quelque chose qu'il pust alleguer pour sa defense. Il fut condamné comme un larron à servir toute sa vie sur la Galere qui va querir la pierre d'un costé & d'autre dans les Isles pour la forteresse & pour la ville, & c'est un travail beaucoup plus rude que celuy de nos Galeriens; parce qu'on les occupe incessamment sur terre & sur mer sans leur donner jamais de relache. Tout le monde sçavoit bien à *Batavia* que le jeune homme n'avoit pas volé la chaine, mais qu'elle luy avoit esté donnée, & qu'en le condamnant comme larron, on luy faisoit une tres-grande injustice. Quoy qu'il fust de bonne famille & que plusieur spersonnes considerables se fussent employées pour son élargissement, toutes leurs prieres furent inutiles, & il luy fallut passer sept années dans la Galere. Mais enfin un jour la femme du General Vanderlin estant en travail d'enfant & souffrant beaucoup, elle demanda à son mari & à son Conseil la grace de cet homme, & elle luy fut accordée.

CHAPITRE XIX.

Des amours infames & detestables de quelques Hollandois.

J'Entre icy dans un discours que j'auray de la peine à coucher sur le papier, comme le lecteur en aura sans doute à le lire; & comme c'est une matiere qu'il seroit à souhaiter que tout le monde ignorast, bien que je n'aye ici que trop d'occasions de l'etendre, je passeray legere-

legerement par dessus, & ne toucheray point plusieurs circonstances qui donneroient de trop fortes & trop facheuses idées d'un crime que toute la nature deteste, & dont le nom seul donne de l'horreur. C'est un crime toutefois pour lequel plusieurs Hollandois ont esté punis aux Indes, & entre plusieurs exemples que j'en pourrois apporter, il me suffira d'en remarquer deux, dont je feray en peu de mots le fameux recit.

Le premier est d'un nommé Chot Directeur General, qui pouvant dans sa charge faire beaucoup de liberalitez à qui il vouloit & avancer bien des gens, se prevaloit de son bien & de son autorité pour corrompre autant de jeunes garçons qu'il voyoit bien faits, & qui avoient la foiblesse de condescendre à sa passion brutale. Pour mieux couvrir son infamie il leur donnoit plûtost manuellement de l'argent que des charges qui auroient fait de l'éclat, & aprés en avoir joüy quelque temps il les dispersoit en divers Comptoirs que la Compagnie a aux Indes. Mais la mesure estant comble voicy de quelle maniere son crime fut decouvert. Un jeune homme François de nation de la province de Champagne estant venu à Batavia pour Caporal, donna d'abord dans la veuë à Chot, comme aussi il estoit tres-bien fait de sa personne. Il commanda au Sergent Major de le mettre en la place d'un des Hallebardiers du General qui estoit mort depuis peu de jours, & ce jeune homme se trouva tout surpris des faveurs qu'il recevoit à son arrivée; car cette place de Hallebardier n'est guere moins profitable que celle du Lieutenant d'une compagnie. Pour tirer promptement le rideau sur un tableau si hideux, je diray en peu de mots qu'aprés que l'infame Chot eut crû que ce jeune François estoit à sa devotion par plusieurs presens qu'il luy avoit faits de temps à autre, il luy ouvrit enfin son execrable dessein, ce que l'autre ne put écouter qu'avec horreur, luy protestant que s'il luy parloit jamais plus de semblable chose il en avertiroit le General, ce qu'il fit à une seconde tentative où il le pressa fort, jusqu'à luy mettre malgré

qu'il en euſt, un bon nombre de ducats d'or dans ſes poches. Lorſque le General a diſné il ſe retire d'ordinaire pour une demy-heure dans ſon cabinet, où perſonne n'oſe l'aller interrompre durant ce temps-là. Comme il y entroit le jeune Hallebardier prit la hardieſſe de l'y ſuivre, & luy decouvrir nettement toute l'affaire. Comme ce rapport ſeul ne ſuffiſoit pas, & qu'il falloit en tirer des preuves certaines, ſans quoy le jeune homme auroit pû eſtre puni en la place de l'accuſé ſelon la coûtume comme calomniateur; le General l'inſtruiſit de la maniere qu'il ſe devoit comporter quand il iroit un jour le conduire dans ſa chambre, & ce jour-là il invita le malheureux Chot à diſner avec quelques Conſeillers. Pendant qu'ils mangeoient, le ſieur Crocq autre Conſeiller & le Sergent Major furent à ſon logis faire ouvrir ſa chambre ſecretement par un ſerrurier, & s'y eſtant cachez derriere la tapiſſerie de la ruelle du lit, ils refermerent la porte. A l'iſſuë du diſné *Chot revint dans ſa chambre où le jeune Hallebardier l'accompagna*, & il ne manqua pas de continuer de le preſſer à ſon ordinaire. L'autre faiſant de la reſiſtance, Chot pour tacher de le vaincre ouvre un de ſes coffres, & en tire quelques pieces de brocars de la Chine qu'il luy donna, & en meſme temps le pouſſant vers le lit commençoit à le vouloir careſſer. A l'inſtant les deux hommes qui eſtoient cachez ſortirent de la ruelle, & le Sergent Major luy mit la main ſur le collet. Il ne fit que leur dire Meſſieurs, ayez pitié de moy, je ſuis mort, & auſſi-toſt il fut mené en priſon. On n'eut point la peine de luy donner la queſtion, il confeſſa qu'il avoit abuſé de quarante jeunes hommes qu'il nommoit, & les Comptoirs où il en avoit envoyé une partie, ce qui fit horreur à tous ceux qui l'entendoient. On luy fit promptement ſon procez, & il fut condamné à eſtre brûlé vif, ce qui auroit eſté executé le lendemain ſi ce n'euſt eſté un Dimanche. Ses parens & amis crûrent dans cet intervalle de temps le pouvoir ſauver; car il avoit un frere qui eſtoit un des premiers de Batavia, & une ſœur mariée au Secretaire du Grand Conſeil-

[illegible], & luy de son costé estoit fort riche. Pour tascher de venir à bout de leur dessein, un des amis de Chot & des plus apparens de Batavia fit le Dimanche un grand festin, où le General & tous ceux de son Conseil tant hommes que femmes furent conviez. Comme ces grands repas durent d'ordinaire depuis le midy jusques au soir, que le General allant en ville mene avec luy deux Compagnies d'Infanterie & une de Cavalerie, & que le Dimanche une grande partie des gens de la Forteresse viennent faire leurs devotions dans la ville, ils se flaterent qu'ils pourroient sauver le criminel sans grand bruit. En effet ils userent de tant d'adresse qu'ils le sortirent de la prison sans que les Gardes s'en apperceussent; mais comme de temps en temps on alloit voir ce qui s'y passoit, ils virent bien-tost échouër le dessein qu'ils avoient de le devaler la nuit par quelque coin d'un bastion en mer, où il y auroit eû une barque pour le prendre & le porter à Japara ou à Bantam, où il auroit esté bien receu des deux Rois de ces lieux-là avec lesquels il avoit fait amitié. Mais le General qui fut aussi tost averti de la chose, fit poser des sentinelles le long des bastions qui regardent la mer, & faisant prendre le frere & le beau frere du criminel, leur declara nettement que s'il se sauvoit ils en répondroient en leurs personnes, & qu'il les feroit mourir en sa place. Enfin on chercha tant bien qu'il fut trouvé caché dans une grande armoire au logis de sa sœur, & le lendemain il fut brûlé vif. J'ay souvent oüi dire aux Dames de Batavia, que quand ce malheureux estoit en compagnie où il y avoit quelques femmes, il se mettoit aussi-tost à les mépriser, & que les femmes en revanche l'appelloient bourru, luy disant qu'elles ne s'étonnoient pas s'il ne se marioit point, puis qu'il avoit si peu d'amour pour leur sexe. On écrivit en suite à tous les Comptoirs où il y avoit de ses complices, & l'on en a bien fait mourir quarante, mais non pas en public, parce qu'il y en avoit de bonne famille qu'on ne vouloit pas deshonorer. On les envoyoit dans un vaisseau, & sans grande façon on les mettoit dans un sac & on les jettoit en mer.

Un jour estant à Suratte & disnant avec le Commandeur, que je ne quittay point selon la coûtume, de toute la journée ; il arriva sur le soir un vaisseau, dont le Capitaine nommé Pierre estoit un de ceux qui avoient bien voulu servir aux detestables voluptez de Chot, qui pour sa recompense l'avoit avancé en peu de temps. Mais, comme j'ay dit, ces sortes d'histoires sont fâcheuses à reciter, & celle de Chot ayant esté assez longue, je me contenteray, pour passer promptement ces tristes endroits, de dire en peu de mots quelle fut la fin de cet autre malheureux & de quelques uns de ses semblables.

Ce Capitaine ayant appris à son arrivée l'execution qui avoit esté faite à Batavia de l'infame Chot, fut si surpris de cette nouvelle qu'il ne put bien cacher le trouble qu'elle luy causoit. Un marchand nommé René de Dieu & moy l'aperceûmes aisément, & il nous parut tout interdit & tout égaré dans un festin où le Commandeur l'invita avec nous le lendemain de son arrivée. Dans l'apprehension qu'il eut qu'on ne se saisist aussi de luy, il retourna promptement à bord sous pretexte de vouloir faire décharger la marchandise, & comme la flote Portugaise composée de quinze à seize petites galiottes à rames vint en mesme temps jetter l'ancre à Soüali autour de ce vaisseau Hollandois, & les deux nations n'étant pas alors en guerre, le Capitaine Pierre se servit de cette occasion pour se sauver, & se vint rendre dans l'Admiral Portugais, n'ayant autre chose à dire à celuy qui le commandoit, sinon, sauvez-moy la vie. Cette fuite découvrant sont crime & n'appuyant que trop les indices que l'on en avoit déja, dés que le Commandeur en eut esté averti il envoya deux marchands à l'Amiral Portugais luy demander civilement ce Capitaine. Il le refusa d'abord disant qu'on luy demandoit un chose qui estoit contre le droit des gens, qu'il ne pouvoit refuser sa protection à un homme qui estoit venu se refugier vers luy. Le Commandeur à qui René de Dieu avoit dit le trouble qu'il avoit remarqué dans le Capitaine Pierre à la nouvelle de l'execution de Chot, envoya une seconde fois à

l'Admiral

[illegible]al pour luy dire que le fait de l'homme qu'il luy [illegible]doit estoit trop enorme pour le laisser vivre, & qu'au reste s'il ne le luy renvoyoit il avoit dequoy l'aller reprendre par force; comme en effet ce vaisseau venu de Mocca & que commandoit ce Capitaine, estoit un des plus beaux que la Compagnie eust aux Indes & avoit bien soixante pieces de canon. l'Admiral Portugais aima donc mieux rendre cet infame que d'avoir une autre fois la guerre avec les Hollandois, & ayant esté amené en terre le Commandeur ne le voulut pas voir, mais ordonna qu'il fust mené au vaisseau, & qu'on luy mist les fers aux pieds & aux mains jusques à ce qu'il fust à Batavia. Le Bosman, qui est celuy qui a soin de tout l'équipage du vaisseau, se sentant coupable du mesme crime & craignant que le Capitaine estant interrogé à Batavia ne l'accusast comme son complice, découvrit aussi luy mesme son abomination par sa fuite & trouva moyen de se sauver à Goa, où avec le Chirurgien du vaisseau qu'il entraîna avec luy, ils embrasserent tous deux la Religion Romaine. Le Chirurgien fut mis au service du Viceroy, & l'Inquisiteur fit donner à l'autre toutes les semaines quelque chose pour vivre, jusques à ce que l'on envoyast quelque vaisseau en mer où il auroit pris service.

Sur les nouvelles que l'on eut à Mingrela, où les Hollandois ont un Comptoir, & dont j'ay amplement parlé dans mes Relations des Indes, que ces deux deserteurs estoient à Goa, le Commandeur y vint pour les reclamer; mais sous pretexte qu'ils s'estoient faits de la Religion Romaine on ne voulut point les relascher, & alors le Commandeur, ny mesme le Viceroy ni l'Inquisiteur ne sçavoient pas l'énormité du Bosman. Peu de temps aprés un de ces deux miserables devint comme insensé, & crioit incessamment qu'il vouloit retourner à Mingrela. l'Inquisiteur faisoit tout ce qu'il pouvoit pour luy oster cette fantaisie de l'esprit, & comme il ignoroit son abomination, il craignoit seulement pour luy qu'ayant embrassé la Religion Romaine, les Hollandois ne luy joüassent un mauvais tour. Mais voyant qu'il s'opi-

s'opiniâtroit toûjours à vouloir aller à Mingrela [illegible] il l'y fit conduire, & y estant arrivé le Commandeur attendit qu'il fust revenu en son bon sens, puis il l'envoya sur un vaisseau qui estoit à la rade, où il fut mis dans un sac & jetté en mer.

Pour ce qui est du Capitaine Pierre, il ne fut pas plûtost arrivé à Batavia que l'on luy fit son procez. Il en accusa plusieurs qui estoient en voyage ou dans des Comptoirs. Mais entre tous ceux qu'il accusa ce qui fut plus digne de compassion, furent deux jeunes enfans qui estoient pour le service de la chambre du vaisseau, dont le plus âgé n'avoit que quinze à seize ans. Le Capitaine fut condamné à estre brûlé vif, & en sortant de la prison pour aller à la place qui est entre le Fort & la ville où se devoit faire l'execution, ces deux pauvres enfans devoient marcher devant luy, & à la sortie du Fort estant sur le dernier pont levis, estre mis chacun dans un sac & jettez dans le fossé qui est plein d'eau pour y estre noyez, ce qui fut fait. De ce lieu là on voyoit le feu qui estoit allumé pour faire l'execution, mais ce miserable Capitaine témoigna que ce feu ne le feroit pas tant souffrir que la veuë de ces deux jeunes garçons qu'on alloit noyer, parce que c'estoit luy seul qui estoit la cause de leur perte.

La maniere de brûler à Batavia est autre qu'en ce pays. Car deux ou-trois heures avant l'execution on allume vn grand feu, & un peu plus loin il y a un pilier planté qui passe au travers d'une longue planche, à l'un des bouts de laquelle ils font asseoir le patient, puis ils la font tourner de maniere que le bout où il est assis vient au dessus du milieu du feu; aprés quoy l'on tire une corde qui faisant faire un saut à cette planche fait tomber le patient dans le feu où il est incontinent étoufé, parce qu'il est entouré, principalement autour du col, de poudre à canon & d'autres matieres combustibles.

Ils rompent aussi les criminels d'une autre maniere qu'on ne fait en France. Je vis un jour faire justice d'un homme du pays qui avoit épousé une Hollandoise, &

que la jalousie lui fit poignarder. Il fut rompu vif; mais au lieu qu'on donne parmy nous le dernier coup sur l'estomac, on le luy donna sur le front qui luy fit sauter la cervelle. Le Ministre qui l'exhortoit à la repentance allant à la mort, jamais ne luy put faire avouër qu'il avoit mal fait d'avoir tué sa femme; au contraire il soutenoit qu'il avoit bien fait, & que si tous ceux qui estoient à Batavia à qui les femmes ne sont pas fideles en faisoient autant que luy, il n'y auroit pas tant de maris que l'on montreroit au doigt. Il eut neuf coups en comptant le dernier; mais ce que je trouve de bien rude, c'est que l'executeur fait une pause à chaque coup qu'il donne au patient, ce qui allonge le supplice & le fait beaucoup souffrir.

CHAPITRE XX.

Fin pitoyable d'un riche marchand d'Hambourg, qui dans sa disgrace, s'estoit enrolé pour simple soldat au service de la Compagnie.

LA fin pitoyable de ce marchand d'Hambourg sera aussi celle de l'Histoire que j'ay voulu donner au public de la conduite des Hollandois dans les Indes. C'est un mal qui leur prend presque à tous, qu'aussi tost qu'ils ont passé le Cap de Bonne-Esperance, & qu'ils commencent à respirer l'air de l'Asie, ils ne sçavent plus ce que c'est d'estre charitables. J'ay touché cet article au commencement; je le reprens à la fin, & l'on sera encore surpris d'entendre ce que je vais dire.

Revenant de Batavia en Hollande, dans le vaisseau du Vice-Admiral où j'estois, il y avoit un honneste homme qui en revenoit pour simple soldat, & qui pendant le temps qu'il fut au service de la Compagnie eut le malheur d'estre toûjours dans ces Isles d'où viennent la muscade & le clou de girofle, & qui sont, comme j'ay dit ailleurs, le purgatoire des pauvres soldats, tant à cause du mauvais air que de la méchante nourriture. Il y en a peu qui puissent échapper de tomber dans des fiévres

mali-

malignes, qui durent des années entieres & rendant ces pauvres soldats haves & jaunes comme du safran. Cet homme avoit esté riche marchand à Hambourg, & aprés la perte de cinq vaisseaux ne pouvant satisfaire à ses creanciers, & se voyant reduit à quiter la ville, il vint à Amsterdam & sans se faire connoistre se mit au service de la Compagnie pour simple soldat. Le temps de son service écheu dans les Indes, il resolut de retourner en son pays, croyant bien que ses parens comme gens puissans auroient accommodé ses affaires en son absence. Il y avoit déja trois jours qu'il estoit embarqué quand je vins à bord du Vice-Admiral, & dans la barque qui me portoit au vaisseau il vint un des Hallebardiers du General, pour s'informer si parmy les soldats qui s'en retournoient il n'y en auroit pas un qui avoit esté marchand à Hambourg, le priant qu'il se fist connoistre afin qu'on luy fit faire un traitement *plus honneste que celuy* d'un simple soldat. Comme celuy dont il est question avoit changé son nom & celuy de sa ville, personne ne put luy en donner des nouvelles, & le Hallebardier s'en retourna aussi sçavant qu'il estoit venu. Il faloit que le General eust reçeu quelque lettre en sa faveur, & il le faisoit sans doute chercher pour, pendant le voyage, le faire manger à la table du Capitaine, & sans doute il luy envoyoit aussi quelques *rafraichissemens.* Mais tous les soins que l'envoyé du General, le Capitaine du vaisseau & autres Officiers purent prendre pour le découvrir furent inutiles, parce que jamais il ne se voulut déclarer. Il fit le voyage assez heureusement jusques à ce que nous eusmes passé la ligne, & il luy prit alors une dissenterie dont il mourut le dix-septiéme jour. Un soldat qui venoit faire ma chambre tous les jours & la nettoyer me donna connoissance de cet homme; je le fis venir dans ma chambre, & comme je me divertissois ordinairement avec quelqu'un des Pilotes à faire quelques regles d'Aritmetique où je me croyois un peu sçavant, je reconnus que cet homme là qui ne se declaroit point encore à nous, estoit pour chifrer & tenir des livres un

des.

des plus habiles de l'Europe. De plus il parloit & écrivoit cinq sortes de langues; mais jusques à ce qu'il fut tombé malade il n'en avoit jamais voulu parler d'autre que la sienne. Celuy des Pilotes avec qui j'estois le plus souvent avoit conçu aussi bien que moy beaucoup d'estime pour luy, & dés qu'il fut tombé malade nous en eumes tout le soin qu'il nous fut possible. Mais il faut admirer icy la dureté & le defaut de charité du Capitaine. Le malade estoit si abbatu qu'il ne pouvoit rien manger, & tout son desir n'estoit que d'avoir un peu d'eau fraiche, ce qui n'estoit pas bien facile d'obtenir; car elle est extremement rare sur les vaisseaux, on la donne par mesure, & chacun n'en a pas toutes les fois qu'il en demande. Pour la bien conserver on en remplit ces grands vaisseaux de terre vernie dedans & dehors appellez *martavanes* dont j'ay parlé ailleurs, qui ne se font qu'au Royaume de Pegu ou d'Aracan, quand elle est transvasée dans ces martavanes, en vingt-quatre heures elle perd sa puanteur & son mauvais goust. Comme il ne m'estoit pas permis d'emporter de l'eau de la chambre du Capitaine, je trouvay adroitement le moyen d'en avoir quelques bouteilles quand j'en avois affaire; je descendois par un petit escalier dérobé qui de ma chambre rendoit dans la sienne, & je prenois le temps que le Capitaine estoit à sa garde, ce que les François appellent quart, qui dure quatre heures. Car parmy les Hollandois les Capitaines font la garde comme les Pilotes; la difference est que le Capitaine ne fait qu'une garde en vingt-quatre heures, & les Pilotes en font deux; & de plus dans les vingt-quatre heures le Capitaine prend ces quatre heures dans le temps qu'il veut, mais d'ordinaire ils prennent la garde du matin; quand dis-je j'avois pris deux ou trois bouteilles pleines d'eau, le Pilote & moy en portions le jour en cachete aux pauvres malades; la charité m'a fait faire ce larcin plusieurs fois pendant le voyage; & si par hazard quelqu'un de ces marchands qui estoient couchez dans la chambre du Capitaine me demandoit ce que je voulois, j'en estois quite pour dire que

je

je venois boire ; car il eſt permis à tous ceux qui ſont de la table du Capitaine de venir boire quand ils veulent, mais non pas d'en emporter ſans la permiſſion du Capitaine & du premier marchand.

Le jour que l'Hambourgeois mourut, ce qui fut vers le ſoir, le Pilote, & le Chirurgien & moy eſtant le matin auprés de luy, aprés que nous euſmes fait la priere, & ſe ſentant pres de ſa fin, il nous declara qui il eſtoit, & pourquoy il eſtoit venu aux Indes ; aprés quoy il donna au Pilote une petite bource cachetée qui eſtoit pleine de papiers, le priant de la faire tenir à Hambourg à ſon adreſſe. Il me vouloit faire ſon heritier avec le Pilote, de ce que la Compagnie luy devoit de reſte de ſes gages ; mais je n'en voulus point, & je donnay ma part au Pilote qui eut tout. Mais c'eſt icy particulierement où ſe va voir le peu de charité ; pour ne pas dire la dureté & la barbarie du Capitaine de noſtre vaiſſeau. Ce pauvre malade nous regardant piteuſement & joignant les mains ; je mourrois content, nous dit-il, ſi je pouvois avoir encore un petit morceau de biſcuit blanc avec un peu de beurre deſſus. Ces biſcuits ſe font d'un petit pain fort blanc de la grandeur d'un de nos pains d'un ſol, & quand il a eſté cuit la premiere fois on le coupe par le milieu & on le remet au four. Cela nous cauſa de la douleur de nous voir demander ſi peu de choſe par un malade, & d'eſtre en peine comme nous pourrions le contenter. Neantmoins comme le Capitaine m'avoit toûjours témoigné de l'amitié, je le fus trouver & le priay de me faire donner deux ou trois de ces biſcuits & une tranche de beurre. Il voulut ſçavoir pourquoy je luy demandois cela ; eſt-ce, me dit-il, que vous n'avez pas encore déjeuné ? que n'en demandez-vous au garçon de la chambre? Je repartis que c'eſtoit pour un pauvre ſoldat Alemand qui s'en alloit mourir, & qu'il deſiroit encore de manger un morceau de biſcuit blanc avec du beurre. Sur cela le Capitaine me dit, que le biſcuit blanc & le beurre ne s'apportoient pas pour des chiens de ſoldats, qu'il y en avoit d'autres pour eux, & quelque priere que je luy fiſſe, je

je n'en pus avoir de luy. Voyant cette dureté, je fus au marchand du vaisseau nommé Monsieur l'Aleman Zelandois, qui appella d'abord le garçon de chambre, & luy commanda de m'apporter du biscuit blanc & du beurre, mais il n'osa le faire, le Capitaine en furie s'y estant opposé, & l'ayant menacé, s'il passoit outre, de luy faire donner cent coups de corde. Le Marchand qui a autant ou plus à commander dans le vaisseau que le Capitaine, en fut si offensé, qu'il en eut une grande querelle avec luy, & peu s'en falut qu'ils n'en vinssent aux mains, tout le monde commençant deja à prendre party. Mais le plus fort estoit celuy du Marchand, comme il estoit aussi le plus juste, & l'on entendit aussi-tost tenir ce langage presque à tous les matelots: Le Capitaine a raison d'espargner son biscuit, autrement il n'en auroit pas pour le voyage, car il luy en faut bien à luy & à sa femme une douzaine tous les matins avec le meilleur beurre, leur eau de vie & leur vin d'Espagne, sans conter ce qu'ils en mangent aprés le repas pour leur dessert. Mais, ajoûtoient-ils, pour un tel chien de Capitaine qui plaint un biscuit à un pauvre malade, il faut le jetter en mer & non pas le laisser vivre. Le Marchand voyant donc que la plus grande partie de l'équipage estoit pour luy, alla luy-mesme prendre ce que desiroit le malade, & le luy apporta, mais le pauvre homme n'en eut pas plustost pris deux ou trois bouchées qu'il expira.

Les enterremens des Hollandois, entre les gens qui sont hors du commun, se font avec assez de dépense, & il y a peu d'années qu'à Amsterdam & aux autres villes du païs on donnoit à boire à tous ceux qui s'y trouvoient, invitez ou non, tout leur saoul, & plusieurs n'y alloient que pour se remplir le ventre, en estant quites pour six sols de loüage d'un manteau long. Il s'y commettoit bien des abus par le petit peuple qui suivoit ces enterremens, pour s'y gorger de vin, mais la mode en est un peu passée. Ceux qui meurent sur un vaisseau font que l'on épargne toute cette folle dépence, & dés qu'un homme a rendu l'esprit, la fosse est toute faite, on coust le corps

dans un linceul ou dans sa couverture; puis estant lié sur une planche de la longueur du corps, avec un sac plein de pierres ou de sable, ou deux ou trois boulets de canon, lors que c'est un Officier, ce que l'on attache est du costé des pieds, afin que le corps aille droit au fond; on met le corps ainsi lié sur le bord du vaisseau. Alors tous commencent à chanter les deux versets du Pseaume quatre-vingt dixiéme, *Enfin voila ce que nos beaux jours deviennent*, &c. quand on est au dernier mot, on pousse en mer la planche avec le corps.

FIN.

NOUVELLE RELATION DE L'INTERIEUR DU SERRAIL DU GRAND SEIGNEUR,

Contenant plusieurs singularitez qui jusqu'icy n'ont point esté mises en lumiere.

Par J. B. TAVERNIER,

Escuyer Baron d'Aubonne.

Suivant la Copie,

Imprimée à PARIS.

M. D. CCII.

AU ROY.

SIRE,

JE presente à Vostre Majesté une Relation de la Porte du Grand Seigneur. Divers Auteurs ont écrit sur le mesme sujet; mais je puis dire qu'on n'a point encore donné au Public une description plus exacte ny plus veritable du Serrail, Les Etrangers, & principalement les Chrêtiens ne pouvant penetrer dans ces secrets qu'avec beaucoup de dépense & de danger, je n'y ay rien épargné, & j'ay esté assez heureux pour y reüssir. Aussi ma plus forte passion dans mes voyages a toûjours esté d'apprendre exactement la verité des choses les plus remarquables, parce que je me proposois d'en rendre un jour compte à Vostre Majesté. Je ne puis maintenant luy offrir rien de plus considerable qu'une peinture fidele de la Cour d'un des plus puissans Princes de la Terre. Mais j'espere faire voir à Vostre Majesté dans la suite d'autres Relations du Levant aussi curieuses que celle-cy. Il est vray que toutes ces merveilles de l'Empire du Turc, du Persan & du Mogol, dont je parlois avec tant d'éloges à mon retour en France, se sont presque effacées de mon esprit à la veuë des grandeurs de vôtre Cour. J'ay veu, SIRE, & pour la majesté, & pour la magnificence, & pour toutes les qualitez heroïques qui distinguent les Roys d'avec leurs semblables, je ne sçay quoy de si grand & de si extraordinaire dans vostre personne sacrée, qu'il me semble que tous les Roys de l'Asie & de l'Afrique ne sont faits que pour estre un jour vos Tributaires, & que

vous estes destiné pour commander à tout l'Univers. Leurs richesses méme à le bien prendre n'égalent pas les Vôtres; la vaste étenduë de leurs Etats ne vaut point en abondance, en force & en beauté quelques-unes de vos Provinces; & cette multitude presque infinie de peuples mal aguerris dont ils forment leurs armées, n'a rien de comparable à la discipline & à la valeur des Votres. Il est vray que la plupart de ceux qui raisonnent sur la puissance de ces Princes infideles, l'élevent ou la rabaissent trop. Neantmoins, SIRE, *il est certain que plus un veritable François a voyagé, & plus il estime son païs; & que quand on a eu le bonheur de voir* Vostre Majesté *on ne peut plus rien admirer. J'en dois estre crû plus qu'aucun autre, aprés avoir parcouru six fois la meilleure partie de l'Asie & quelques lieux de l'Afrique, & fait plus de soixante mille lieuës par terre pour le service de* Vostre Majesté. *Je m'estimeray,* SIRE, *trop content du fruit de mes travaux, si dans le recit que je prepare de ces longs voyages,* Vostre Majesté *trouve quelque chose qui soit digne de son attention, & si je puis luy témoigner par ces effets de mon zele, la profonde veneration avec laquelle je suis,*

SIRE,

De Vostre Majesté,

Le tres humble, tres-obeissant,
tres-fidele & tres obligé
serviteur & sujet,

TAVERNIER.

DESSEIN
DE
L'AUTEUR.

JE ne doute pas que l'on n'ayt mis en lumiere plusieurs relations du Serrail du Grand Seigneur, mais j'avouë d'abord que je n'ay jamais eu le loisir d'en lire aucune. J'ay fait six voyages par terre en Orient & par differentes routes pendant l'espace de quarante ans ; & chacun sçait que j'ay eu des occupations qui ne m'ont guere permis de m'attacher à la lecture des livres. Mais lors que mes affaires m'ont laissé des heures libres, je les ay uniquement employées à recüeillir les choses les plus dignes d'estre remarquées, soit dans la Turquie & dans la Perse, soit aux Indes deça & delà le Gange, & aux mines de diamans qui sont sous la domination de divers Princes. Pendant que je travaille à mettre en ordre ces memoires que je crois devoir à la satisfaction du public, je luy donne cette relation du Serrail, & elle sera accompagnée de quelques observations assez singulieres qui ne déplairont peut-estre pas.

La Cour Othomane qui fait tant de bruit n'a pas esté ce me semble assez bien connuë jusqu'icy, si j'en puis juger par ce que j'en ay vû moy-mesme, & oüy dire à plusieurs personnes. J'en donne icy une fidele & ample description, que j'ay tirée tant de ce que j'ay remarqué en plusieurs voyages que j'ay faits à Constantinople, que de ce que j'ay appris de deux hommes intelligens qui avoient passé plusieurs années dans le Serrail en de beaux employs. L'un estoit Sicilien élevé dans la charge de *Casnadar-bachi* ou de Chef du Tresor, & aprés cinquante-cinq ans de service dans le Serrail, pour quelque legere faute où il tomba, fut relegué auprés de Burse dans la Natolie, d'où il se sauva aprés aux Indes. L'autre né à Paris nommé de Vienne, avoit esté un des Pages du Tresor. En revenant du Jubilé de Rome en 1650 sur un Brigantin qui le ramenoit de Civitavecchia au port de Marseille, il fut pris par les Corsaires de Tripoli, & le Bacha voyant ce jeune garçon bien-fait & qui promettoit beaucoup, l'envoya en present au Grand Seigneur. Il fut aussi chassé du Serrail aprés quinze ans de service, pour avoir esté découvert entretenir une secrete correspondance avec le Sicilien disgracié, qui l'avoit autrefois beaucoup chery, & qui avoit fait en sorte par son credit qu'il fut avancé d'abord à la chambre du Tresor.

C'est

C'eſt de ces deux hommes tres-capables de bien remarquer les choſes, que j'ay tiré la meilleure partie de cette relation. Quoy qu'ils euſſent eſté contraints d'embraſſer les erreurs de Mahomet, il leur eſtoit reſté quelques bons ſentimens du Chriſtianiſme; & comme ils eſtoient dechus pour jamais de l'eſperance des honneurs qui flatent ceux qui ſont dans les charges qu'ils poſſedoient au Serrail, ils n'avoient nul intereſt à me deguiſer les choſes. Eux-meſmes prenoient quelque plaiſir à deſcendre dans le particulier, & à me marquer juſqu'aux moindres circonſtances; mais je dois auſſi avoüer qu'ayant eſté élevez parmy les Turcs, & aimant comme eux l'argent, il ne m'a rien falu épargner pour les ſatisfaire. Je les ay tenus long-temps auprés de moy & en divers lieux, l'un à Iſpaham, & l'autre aux Indes, où ils s'eſtoient retirez, & les memoires qu'ils m'ont fournis ſe ſont trouvez tres-conformes.

Aux inſtructions que j'ay tirées de ces deux hommes, & à ce que j'ay pû découvrir en mon particulier de l'état preſent de la Maiſon du Grand Seigneur, j'ajoûteray quelques obſervations neceſſaires les mœurs & coûtumes de pluſieurs Provinces de l'Empire Othoman, paſſant legerement ſur les choſes qui vray-ſemblablement ſont connuës de tout le monde. Mais afin que le Lecteur ait

plus de facilité à entendre les matieres que je traite, & que le discours ne soit pas interrompu par l'explication necessaire de plusieurs noms de charges & de dignitez, j'ay jugé à propos d'en donner d'abord une courte liste, que je feray suivre de celle des differentes especes de monnoye qui ont cours dans tout l'Empire des Turcs.

NOUVELLE ET EXACTE RELATION DU SERRAIL DU GRAND SEIGNEUR.

Des Charges & dignitez tant du Serrail, que de l'Empire Othoman.

ET

Des Differentes especes de Monnoye d'or & d'argent qui ont cours dans la Turquie.

SOMMAIRE

Origine des Grands de la Porte. Severe discipline du Serrail. Autorité des quatre premiers Bachas, dangereuse pour le Grand Seigneur, & comme il la sçait rabatre. Observations sur les Etendars. De l'Aigrete que le Grand Seigneur porte à son Turban. Honneurs & desavantages attachez à la charge de Grand Visir. Privilege tout particulier du Caïmacan. Nombre des vrais Janissaires, Grand privilege de leur Aga ou Colonel General. Condition heureuse des Spahis & des Zaims. Quantité prodigieuse d'Eunuques dans tout l'Orient. Observations curieuses sur ce sujet. Charges principales du Serrail. Beaux avantages du Capi-Aga.

Aga. Credit & richesses du Kislar-Agasi Intendant de l'apartement des Femmes. Bostangi-bachi pourvû d'une des plus belles charges de la Porte. Grande œconomie des Partizans. Politique de la Porte pour tenir en son devoir le Cam de la Petite Tartarie. Dignitez principales des Gens de la Loy. Especes d'or & d'argent qui ont cours dans la Turquie. D'où, & comment on apporte l'or que l'on bat au Caire. Bonne foy des Abyssins. Histoire du commerce des pieces de cinq sols. Jalousies des Negocians. Méchante fraude doucement punie. Ancienne sincerité des Turcs corrompuë par le commerce des Europeans.

Origine des Grands de la Porte.

CEux qui possédent des charges, soit dans le Serrail, soit dans l'Empire (à la reserve des Eunuques, dont je parleray bien-tost) viennent tous generalement des enfans pris en guerre, ou envoyez en present par les Bachas; & des enfans de Tribut, qu'on enleve à l'age de neuf ou dix ans d'entre les bras de leurs meres, dans toutes les Provinces conquises par les Princes Othomans. Ils doivent estre les uns & les autres de parens Chrétiens; & à ne conter que les Esclaves pris sur l'ennemy, on void par les Registres de la seule Doüane de Constantinople, que de l'un & l'autre sexe, on y en amene tous les ans prés de vingt mille. Les petits Tartares qui font des courses continuelles dans toutes les Terres ennemies de l'Empire, en envoyent une grande quantité, & le Grand Seigneur ayant le choix de tous ces jeunes enfans, les mieux faits & qui promettent le plus, sont distribuez en divers Serrails, pour y estre instruits dans la loy de Mahomet, & en toutes sortes d'exercices. C'est de l'élite de ces derniers que l'on remplit celles de

de Constantinople, & il faut les distinguer en deux ordres. Le premier & le plus relevé est celuy des *Ichoglans*, destinez pour les grandes charges de l'Empire ; le second, des *Azamoglans*, employez à des offices où il n'est besoin que de la force du corps. Les *Ichoglans* sont ceux en qui, outre les perfections du corps, on a découvert un beau genie, propre à une belle éducation, & à les rendre capables de servir un jour le Prince. Ils sont instruits avec un grand soin & une tres-severe discipline. Ils passent par quatre Chambres, appellées *Oda*, qui sont comme quatre classes, où ils apprennent par ordre tout ce qui est convenable à de jeunes hommes, qui doivent estre continuellement auprés d'un Grand Prince, & qui sont comme ses Pages, ou comme ses Gentils-hommes. S'ils font la moindre faute, ils sont rigoureusement châtiez, & il faut estre doüé d'une grande patience pour parvenir à la quatrieme *Oda*, où ils commencent à respirer. Mais l'esperance de parvenir aux plus grands honneurs & aux charges éminentes, leur fait souffrir le barbare traitement des Eunuques que l'on leur donne pour maîtres, & qui ne leur épargnent pas les coups de baston. Je parleray ailleurs de la maniere de leur éducation, & de ces quatre Chambres, où ils apprennent à se rendre dignes des charges ausquelles le Grand Seigneur les destine. Quoy que le Coûtumier de l'Empire ordonne que ces enfans soient tous de parens Chrétiens, des plus nobles & des mieux faits qu'on puisse trouver, le [illegible]gi, ou Grand Maistre du Serrail, le premier des Eunuques blancs qui commande en chef aux Ichoglans, ne laisse pas d'introduire dans leur nombre quelques Turcs naturels recommandables par leurs bonnes qualitez : mais cela ne se fait que rarement, & qu'avec une permission particuliere du

Severe discipline du Serrail.

du Prince, qui aime mieux que ces enfans soient tous Chretiens renegats. Voila quelle est l'origine des Grands de la Porte; ils sont tous Esclaves, & n'ayant point de connoissance de leurs parens, ils tournent uniquement leurs affections au service du Prince qui les a élevez à une haute fortune.

Autorité des quatre premiers Bachas dangereuse pour le Grand Seigneur, & comme il la sçait rabatre.

Les *Bachas* sont donc pris de l'ordre des *Ichoglans*, & le nom de *Bacha* n'est qu'un titre d'honneur & de dignité, commun à tous les Grands de la Porte, qui se distinguent par la difference de leurs charges. Les quatre principaux sont le *Vizir-Azem* ou *Grand-Vizir*, le *Caïmacan*, le *Bacha de la Mer*, & l'*Aga des Jannissaires*. L'autorité de ces quatre Bachas est si grande, qu'ils ostent quelquefois la couronne à leur Souverain pour la donner à qui il leur plaist, comme il est arrivé de nostre siecle, à deux Empereurs de suitte, Mustapha, & Osman, dont le dernier mourut en prison par la main infame d'un bourreau. Mais si ces Bachas ne sçavent pas bien prendre leurs mesures, ils perdent la teste pour la moindre faute, le Grand Seigneur se saisissant de tous leurs biens à leur mort, & prenant leurs enfans dans le Serrail. Bien loin de succeder aux richesses & aux charges de leurs peres, quand ce seroit un fils de Grand Vizir, ou d'une sœur mesme de l'Empereur, ils ne peuvent monter plus haut qu'à la charge de Capitaine de Galere, la Politique des Turcs ne voulant pas qu'une Maison se rende puissante de pere en fils, pour luy oster les moyens de pouvoir jamais troubler l'Estat. On voit par là que la fortune des Bachas qui est éclatante pour un temps, est une fortune chancelante, sur laquelle ny le fils, ny le pere mesme en quelque credit qu'il soit, ne peuvent faire aucun fondement.

Observations sur les Etendans.

Les Bachas qui ont la qualité de Vizirs, portent

cent trois Bannieres ou Etendarts, à chacun desquels il y a une queuë de cheval, teinte de la couleur qu'il leur plaist, excepté de vert; quoy qu'il leur soit permis d'en faire peindre le bois auquel l'Etendart est attaché. Voicy l'origine de cette coûtume, selon que les Turcs en font l'histoire. Ayant un jour livré bataille aux Chrêtiens, leur Etendart fut pris dans la meslée, & le General des Turcs voyant que la perte de l'Etendart faisoit predre courage à ses Soldats qui commençoient à prendre la fuite, il abatit d'un coup de sabre la queüe d'un cheval, & l'attacha au bout d'une demi-pique qu'il leva en haut en s'écriant: *Voicy le grand Etendart, qui m'aime me suive.* A l'instant les Turcs reprirent cœur, & s'étant ralliez ils revinrent à la charge, & gagnerent la bataille. Les Officiers qui sont aupres des Bachas ont leurs Etendarts, mais il ne leur est pas permis d'y ajoûter une de ces queuës; & il faut observer que les Bachas qui ne sont pas Vizirs, n'en peuvent porter que deux; comme les Beys qui sont au dessous des Bachas, & Gouverneurs des moindres Provinces, n'en portent qu'une. Quand le Grand Seigneur va en campagne, on en porte sept, parce que selon les Turcs le Monde est divisé en sept parties ou sept climats, dont le Grand Seigneur est Maistre, à en prendre la largeur, & c'est pour cette raison qu'ils luy donnent en leur langue le titre de Maistre de tous les Roys. Cecy est fondé sur ce que Mahomet dit, que celuy qui aprés sa mort seroit maistre des terres où son Sepulchre se trouveroit, prendroit le titre de Maistre ou de Chef de tous les Roys de la Terre. Ils ajoûtent qu'il n'y a que trois Empires, qui sont ceux de Constantinople, de Babylone & de Trebizonde; & c'est pour cette raison que le Grand Seigneur porte trois panaches ou aisles de

De l'Aigrete que le Grand Seigneur porte à son Turban.

de Heron noires à son Turban. Je diray en passant qu'il n'y a que les seuls Herons de Candie qui ont l'Aigrete parfaitement noire, les Herons de tous les autres pays l'ayant ou blanche ou meslée ; & comme il en entre une grande quantité dans un bouquet, cela le rend de grand prix ; ce qui peut-estre en a fait perdre l'usage dans nôtre Europe. Car pour tous les Princes de l'Asie, ils ont toûjours l'aigrete fort en estime, mais il ne faut pas qu'elle ait le moindre defaut, & pour peu qu'elle se trouve rompuë à la pointe, ils n'en font nul état, & elle diminuë tout à fait du prix. Par ces trois aigrêtes du Turban du Grand Seigneur, on sçait que le Grand Vizir est à l'armée, parce qu'alors il n'en porte que deux, & la chose est digne d'estre remarquée. Quand les troupes doivent marcher, le Grand Seigneur fait mettre en bataille celles qui sont à Constantinople & aux environs, & ayant le Grand Vizir à ses côtez, il le leur presente pour leur General. Les soldats alors ne disent mot ; & ne font point le salut accôutumé, qu'apres que le Grand Seigneur a fait ôter une des aigretes de son Turban, pour la mettre sur celuy du Grand Vizir : c'est alors que toute l'armée le saluë, & le reconnoist pour son General, de qui elle reçoit en mesme temps une paye.

Honneurs & desavantages attachez à la charge de Grand Vizir.

Aprés avoir parlé des Bachas en general, il faut donner quelque idée de ceux qui sont dans les principales charges de l'Empire, & je mettray sur la liste le *Grand Vizir*, suivy de six autres qui ont la qualité de *Vizirs*, le *Caïmacan*, le *Bacha de la Mer*, & l'*Aga des Jannissaires* : aprés lesquels je viendray aux *Beglierbeys*, & aux *Sangiacbeys*, & au *Bostangibachi* qui a une des plus belles charges de la Porte.

Le *Vizir-Azem*, ou *Grand Vizir*, est le Lieutenant General de l'Empire & des Armées,

Chef

Chef du Conſeil, & qui diſpoſe abſolument ſous les ordres du Grand Seigneur, de toutes les affaires de l'eſtat & de la Guerre, ayant entre les mains le Seau de l'Empire. Il a pour Aſſeſſeurs au Divan ſix autres Vizirs, que l'on appelle Vizirs du Banc, & qui ſont proprement Conſeillers d'Eſtat; mais qui n'ont point de voix déliberative, & qui n'entrent au Divan que pour eſtre conſultez ſur quelque point de la Loy où ils ſont ſçavans, ſans ſe méler du Gouvernement de l'Eſtat ny d'aucune affaire, à moins qu'on ne leur en demande leur avis. Il y a auſſi cinq Beglerbeys, à qui le Grand Seigneur donne la qualité de Vizir, & qui poſſedent les plus grands & les plus riches Gouvernemens de l'Empire, ſçavoir les Bachas de Babylone, du Caire, de Bude, de Natolie, & de Romanie. Les trois premiers, qui ſont les trois Principaux, ont eu autrefois le privilege à l'excluſion de tous les autres Bachas, de faire porter devant eux (de même que le Grand Vizir) les trois queuës de cheval dont j'ay raconté l'hiſtoire. Mais ce privilege s'étend à preſent aux deux autres Bachas de Natolie & de Romanie, & ils ſont tous cinq égaux de ce côté là. Je reviens au Grand Vizir; qui a une Cour magnifique qui repond à la grandeur du Maître qu'il ſert, & ſa Maiſon eſt composée de plus de deux mille domeſtiques. Quoy qu'il ſoit ſujet comme les autres Bachas à eſſuyer la colere du Prince, & contraint de luy donner ſa teſte quand il la demande; toutefois le Grand Seigneur dans les affaires importantes & qui concernent l'Eſtat, defere beaucoup aux ſentimens de ſon Grand Vizir, & ſes propoſitions au Conſeil ſont autant d'Arreſts. C'eſt ce qui rend ſon pouvoir ſi abſolu, que dans tous les Empires & les Royaumes du monde il ne ſe trouve point de premier Miniſtre,

dont l'authorité puisse aller du pair avec celle du Grand Vizir. Qui que ce soit qui le vienne visiter, il ne se leve point, ny pour le recevoir ny pour le conduire, si ce n'est le Moupheti qui est le Chef de la Loy, pour qui le Grand Seigneur mesme se leve aussi. Mais cecy principalement est digne d'estre observé ; que comme il n'appartient qu'au Grand Vizir de proposer toutes les affaires d'importance, il doit bien prendre garde de n'avancer rien qui déplaise au Grand Seigneur ; car au mesme temps sans luy rien répondre, il le feroit estrangler, sur cette maxime de la Cour Othomane, qu'il ne faut rien proposer au Prince dont il se puisse fascher.

Privilege particulier du Caimaçan.

Le *Caimacan* est le Capitaine & Gouverneur de la Ville de Constantinople, Lieutenant du Grand Vizir, mais qui n'a point d'authorité qu'en son absence : Alors il fait toutes les fonctions de cette importante charge, il commande absolument, & donne audience aux Ambassadeurs. Il n'est pas sujet comme les autres Bachas à la dure necessité de donner sa teste ; parce que s'il fait quelque chose qui déplaise au Grand Seigneur, il en rejette la faute sur le Grand Vizir de qui il reçoit les ordres.

Le *Bacha de la Mer* est l'Admiral & le Capitaine General des Armées Navales. Les *Beys* Gouverneurs des Provinces Maritimes, & qui sont obligez d'entretenir les Galeres du Grand Seigneur ; dépendent de ses ordres, & doivent aller en Mer au premier commandement qui leur en est fait.

Nombre des vrays Janissaires.

Le *Janissaire-Aga*, que les Turcs appellent *Ieniceri Agasi*, est le Colonel General des Janissaires. Cette charge est tres-considerable, parce que l'Infanterie Turque passe à present pour la plus grande partie sous le nom de Janissaires, quoy que les veritables Janissaires, qui tiennent

tirent leur institution d'Othoman premier, & leurs grands privileges d'Amurat troisiéme, ne facent aujourd'huy qu'un corps de vingt-cinq mille hommes. Ils ont entr'eux de beaux reglemens, & sont divisez en plusieurs chambres dans de grands logis qu'ils occupent, soit à Constantinople, soit en d'autres lieux. L'ordre y est si beau en toutes choses, & si exactement observé, qu'ils vivent moins en soldats qu'en Religieux, & quoy que le mariage ne leur soit pas defendu, c'est fort rarement qu'ils se marient. Les grands privileges dont ils joüissent dans tout l'Empire, où ils sont fort respectez, portent quantité de gens, pour s'exempter de payer des taxes, & se décharger de quelques devoirs publics, à gagner par argent des Officiers qui les protegent & les font passer pour Janissaires. *Mais ils* ne raçoivent point de paye du Prince, & tout leur avantage est borné à ces privileges qui sont assez grands. C'est par ce mélange des vrays Janissaires avec les faux, que le nombre en monte aujourd'huy à plus de cent mille; & à ne conter que ceux qui sont Janissaires effectifs, leur corps s'est rendu quelquefois si redoutable, qu'ils ont détrôné des Monarques Othomans, & fait en un moment changer de face à l'Empire. Le pouvoir de leur Aga est tres-grand, & personne ne peut s'approcher du Prince de la maniere qu'il luy est permis. Car il peut venir en la presence du Grand Seigneur les bras libres, & avec une démarche toute hardie, tandis que tous les Grands de la Porte sans exception, méme le premier Vizir, n'ozent y paraitre que les bras croisez, & les mains l'une sur l'autre devant l'estomac pour marque d'une profonde soûmission.

Grand privilege de leur Aga, ou Colonel General.

Les *Beglerbeys* suivent en dignité les quatre premiers Bachas, & sont comme autant de

Souverains dans les Gouvernemens Generaux de l'Empire, dont le Grand Seigneur leur donne le commandement. Comme je n'entreprens pas de parler du Gouvernement de la Turquie, qu'autant qu'il est necessaire pour le sujet que je traite, il n'est pas besoin d'informer le Lecteur du nombre de ces Beglerbeys, & il me suffit de luy avoir nommé les cinq principaux, de qui j'auray occasion de parler ailleurs. J'ajoûteray seulement que ces grands Bachas ont sous eux des *Sangiacsbeys*, qui sont des Gouverneurs des *Sangiacs* ou Provinces particulieres, comme le *Sangiacbey* de *Salonique*, ou *de la Morée*.

Comme il sera aussi parlé assez souvent dans ma Relation, de *Spahis*, de *Zaims* & de *Chaoux*, il faut dire aussi un mot de ces trois sortes de gens.

Condition heureuse des Spahis & des Zaïms.

Les *Spahis*, qui sont un corps d'environ quinze mille hommes, sont une espece de Chevalier... qui veulent passer pour la Noblesse du pays, & vantent fort leur bravoure. Ils s'entretiennent du revenu des *Timars*, c'est à dire des terres qui sont comme des fiefs ou commanderies que leur donne le Grand Seigneur, selon la recompense qu'il veut leur donner de leurs services. On ne leur peut ôter ces *Timars*, à moins qu'ils ne manquent à leur devoir, qui est de se trouver à l'armée quand le Grand Vizir y va en personne. Ce sont les plus heureux de tout l'Empire Othoman, & comme de petits Souverains dans les lieux où ils commandent.

Les Zaims different peu des Spahis, & joüissent comme eux du commandement & du revenu de certains fiefs que le Grand Seigneur leur donne. Il y en a un tres-grand nombre dans tout l'Empire, & ils s'estiment comme les Seigneurs & les Barons du Pays. Ce sont les

Zaïms

Zaïms & les Spahis qui composent la Cavalerie des Turcs, & ils sçavent ce qu'ils doivent fournir de chevaux selon le revenu de leurs *Timars.*

Le *Chaoux* ou *Chiaoux-Bachi* est le Chef de tous les Chaoux de l'Empire, qui portent les commandemens du Prince dedans & dehors l'Etat, & sont envoyez en Ambassade, quoy qu'au fond ce ne soient que de simples messagers. C'est d'ordinaire en leur garde que l'on met les prisonniers de qualité, & ils ne les abandonnent point de veüe.

Voilà quelles sont les principales charges & dignitez de l'Empire, toutes possedées par des gens qui sont pris de l'ordre des Ichoglans. Je viens maintenant aux Officiers du Serrail, & parce que ce sont des Eunuques, à qui le Grand Seigneur donne les premieres charges, & qui d'ailleurs gouvernent les Ichoglans, je suivray l'ordre des choses en les plaçant icy, avant que de parler du second ordre des Enfans de tribut, où pris en guerre, qui sont les *Azamoglans.*

Les *Eunuques* sont aussi deux ordres. Il y en a de blancs qu'on a simplement taillez; & il y en a de noirs à qui l'on a tout coupé à fleur de ventre. Les uns & les autres sont severes, bizarres & ombrageux, & traitent cruellement tous ceux qui sont sous leur charge. Il y en a un nombre prodigieux, & dans Constantinople, & dans tout l'Empire, & generalement dans tout l'Orient, où il n'y a point de particulier pour peu de bien qu'il ait, qui n'entretienne un Eunuque ou deux pour la garde de ses femmes. C'est ce qui fait ce grand commerce d'Eunuques en plusieurs endroits de l'Asie & de l'Afrique, & dans le seul Royaume de Golconda où je me trouvay en 1659, on en fit cette

Nombre prodigieux d'Eunuques dans tout l'Orient.

Observations curieuses sur ce sujet.

cette méme année jusqu'à vingt deux mille. Je me souviens que l'Ambassadeur du Grand Mogol, qui ne souffre point cette barbarie dans ses Estats, & qui fait venir d'ailleurs les Eunuques dont il se sert, me tira un jour à part, pour me dire qu'il luy tardoit de retourner chez son maître, dans la crainte qu'il avoit que ce Royaume de Golconda n'abysmast aprés de pareilles cruautez. La pluspart des peres & meres qui sont pauvres, & n'ont point d'amour pour leurs enfans, qu'ils craignent de ne pouvoir pas nourrir, dés qu'il survient la moindre cherté de vivres, les vendent à des Marchands qui les font couper en suite, & quelquesfois leur font tout razer. Quelques uns de ceux à qui l'on n'a rien laissé, quand ils veulent uriner, sont contraints de se servir d'une canule, & de la reporter au bas du ventre. Comme il n'en rechape guere d'une operation si dangereuse, cela les rend beaucoup plus chers que les autres, & on les vend en Perse & en Turquie jusqu'à six cens écus ; cent ou cent cinquante est le prix des Eunuques ordinaires. Pour en fournir toute la Turquie, toute la Perse, toutes les Indes, & toutes les Provinces de l'Afrique, il est aisé de juger qu'il faut qu'il en vienne par milliers de divers lieux. Le Royaume de Golconda dans la Presqu'isle au deça du Gange ; & ceux d'Assan, de Boutam, d'Arachan & de Pegu au delà, en fournissent un nombre prodigieux. Tous ces Eunuques sont blancs, ou bazannez. Les Eunuques noirs qui viennent d'Afrique en bien moindre quantité, sont, comme j'ay dit, beaucoup plus chers. Les plus difformes sont ceux qui coûtent le plus, leur extréme laideur tenant lieu de beauté dans leur espece. Un nez-plat, un regard affreux, & une grande bouche, de grosses lévres,

des dents noires & écartées les unes des autres, (car d'ordinaire les Mores ont de belles dents) sont des avantages pour les marchands qui les vendent. Ce sont de ces deux sortes d'Eunuques dont le Serrail de Constantinople est rempli. Les noirs sont destinez à la garde de l'appartement des femmes, & envoyez à la Cour par les Bachas du Grand Caire. Les blancs un peu moins farouches, & qui ont esté élevez avec quelque soin, sont pour le quartier du Grand Seigneur.

Charges principales du Serrail.

Les quatre principaux Eunuques, qui approchent la personne du Prince, sont le *Hazodabachi*, le *Chasnadarbachi*, le *Kilargibachi*, & le *Sarai-Agasi*, qui ont au dessus d'eux le *Capi-Aga*, qui est l'Intendant en Chef de toutes les chambres des *Ichoglans*. Ils succedent ordinairement les uns aux autres, c'est à dire le *Sarai-Agasi au Kilargibachi*, celuy-cy au *Chasnadarbachi*, ce dernier au *Hazodabachi*, & le *Hazodabachi* enfin au *Capi-Aga*, qui est toûjours le plus vieux en service des Eunuques blancs.

Beaux avantages du Capi-Aga.

La *Capi-Aga*, ou *Capou Agasi*, est comme le Grand Maître du Serrail, c'est le premier en dignité & en credit de tous les Eunuques blancs, & il est toujours auprés de la personne du Grand Seigneur en quelque lieu qu'il se trouve. C'est luy qui introduit les Ambassadeurs à l'Audience, & toutes les grandes affaires passant par ses mains pour arriver à celles du Prince, sa charge le rend necessaire à tous les autres, & luy acquiert de riches presens. Tous ceux qui en font au Grand Seigneur doivent aussi s'adresser au Capi-Aga pour les presenter à sa Hautesse, dequoy il tire encore de grands avantages. Personne ne peut entrer dans l'appartement de l'Empereur, ni en sortir sans son ordre; & quand le Grand Vizir veut luy parler, c'est le

le Capi-Aga qui le vient prendre & qui le presente. Soit de jour, soit de nuit, s'il survient quelque affaire pressée dont le Vizir veuille donner avis par écrit au Grand Seigneur, c'est encore le Capi-Aga qui le reçoit, & qui en reporte la réponce. Il porte le Turban dans le Serrail, & va par tout à cheval par un privilege qui est attaché particulierement à sa charge. Il accompagne le Grand Seigneur jusqu'au quartier des Sultanes, mais il demeure à la porte, n'ayant plus de commandement en ce lieu-là. Quand il sort du Serrail pour quitter sa charge, ce qui arrive fort rarement, il ne peut estre Bacha. Pour ce qui est de sa table, elle est servie aux depens du Prince, & il a de plus dix sultanins par jour, qui font soixante livres de nostre monnoye. Il s'est trouvé des Capi-Aga qui sont morts riches de deux millions, ce qui retourne dans les coffres du Grand Seigneur. Ce Chef des Eunuques blancs est suivy de quatre autres, qui aprés luy ont les principales charges du quartier du Grand Seigneur.

Le *Hazodabachi* est comme le Grand Chambellan, qui a sous sa charge les quarante Pages de la Chambre, qui approchent ordinairement de la personne du Grand Seigneur.

Le *Seraï-Agasi* à l'intendance generale de toutes les Chambres du quartier du Grand Seigneur, pour ce qui regarde la propreté & les réparations necessaires. Il a l'œil particuliérement sur le *Seferli-Odasi*, qui est la chambre des Pages qui ont le soin du linge du Grand Seigneur, & qui l'accompagnent dans ses voyages. C'est luy qui ordonne de leurs habits, & de toutes les choses dont ils ont besoin; & sa charge est à peu prés comme en France celle de Capitaine du Chasteau du Louvre, puisque c'est à

luy

luy à pourvoir generalement à tout ce qui peut contribuer à la propreté & au bel ordre de ce grand Palais. Il a pour Adjoint ou Lieutenant le *Seraiket-Odasi*, qui est aussi Eunuque, dont la charge est de faire changer tous les six mois les tapis qui sont étendus à terre dans les sales & les chambres du Serrail.

Le *Baznadar*, ou *Chaznadarbachi* est le Chef & Intendant du Tresor, & a la conduite des Pages de cette chambre. Il ne faut pas entendre le Tresor destiné aux besoins de l'Estat, & à la paye ordinaire des Soldats, & dont le Grand Vizir, & les trois *Tefterdars* ou Tresoriers Generaux ont les clefs & l'intendance. Le Tresor dont je parle icy est le lieu où l'on tient les joyaux de la Couronne, & toutes les autres richesses amassées de pere en fils par les Princes Othomans, ce que je mettray bien distinctement en veuë dans ma Relation, en ouvrant au Lecteur l'un & l'autre Tresor. Mais il faut remarquer que le *Chasnadarbachi* n'a plus que le nom de Chef du Tresor, & mesme qu'il n'y peut entrer, depuis que sous le regne de Sultan Amurat, les Pages du Tresor s'étant plaints au Grand Seigneur de la mauvaise conduite de cét Eunuque, il accorda à leur priere que le *Chasnadarbachi* n'y auroit plus de commandement, & que le *Chaznaketodasi* exerceroit à l'avenir sa charge, sans luy en ôter le titre. Mais parce que le nom de *Chasnadarbachi* est plus connu & moins rude, je m'en serviray toûjours au lieu de l'autre: Et il ne faut pas oublier de dire, que quand le Chef du Tresor sort de sa charge, il est fait Bacha. Sur ce changement qui a esté fait de ces deux Officiers du Serrail, il faut remarquer que chez tous les Princes Mahometans, Turcs, Persans, Indiens, & de quelque secte qu'ils puissent estre, ce que

l'on a fait & étably pendant son regne, son Successeur ne le revoque jamais ; Et sous le mesme Sultan Amurat, le Kapou Agasi ayant fait quelque sotise qui facha le Grand Seigneur, il exclut à l'avenir tous les Kapou-Agasi qui sortiroient du Serrail, du privilege de pouvoir estre Bachas. Je veux bien rapporter icy à ce sujet un autre exemple de cette maxime, que j'ay veu de mes yeux dans la Cour du Roy de Perse. Ce fut sous le regne de *Cha-Abas*, contre lequel il se forma une conspiration de quelques Grands de la Cour, qui entreprirent d'ôter la vie au Roy, & de mettre son fils sur le trône. Sur les deux ou ou trois heures aprés midy, où chacun en Perse est retiré au *Haram* qui est le quartier des femmes, les conjurez envoyerent au Palais une vingtaine d'hommes armez avec ordre de tuer d'abord ce qu'ils trouveroient aux portes, qui ordinairement ne sont gardées que par deux ou trois hommes armez d'un bâton, pour aller ensuite assassiner le Roy dans le *Haram*, mal deffendu par des Eunuques tant blancs que noirs, qui sont de pauvres Soldats. Mais le coup des conjurez fut rompu, & le grand Portier estimé des plus braves de son temps, s'estant trouvé à son poste avec deux de ses valets Georgiens de Nation, c'est à dire vaillans, comme le sont tous ces peuples, prit le sabre à la main, & repoussa les traitres si vertement, qu'ils songerent bien-tost à prendre la fuite. Le Roy ayant sceu cette action, le fit venir devant luy, & aprés l'avoir loüé ordonna que la Charge de grand Portier demeureroit à perpetuité dans sa famille de pere en fils. Il ordonna de plus au Maistre des Archives d'inserer cette action dans l'Histoire, & voulut qu'on en effaçat son nom, & tout ce qui avoit esté fait pendant son regne, si aucun de ses Successeurs entre-

entreprenoit de rien changer à sa volonté, & d'oster cette charge de la maison du fidele Georgien.

Le *Kilargibachi* est Chef des Pages du *Kilar*, qui est le lieu où l'on tient tous les bruvages exquis pour la bouche du Grand Seigneur. C'est une espece d'Echansonerie, & le *Kilargibachi* une espece d'Echanson, qui est aussi fait Bacha quand il sort de charge. Il est de plus le Chef de tous les *Akgis*, qui sont les Cuisiniers & Confituriers, personne ne pouvant entrer dans ses Offices que par son ordre; & il a sous sa charge toute la vaisselle qui est pour le service du Grand Seigneur. Cet Officier a pour substitut le *Kilarketodasi*. Or ayant dit qu'en sortant de sa charge il est fait Bacha, il est bon de remarquer, que ceux qui sortent du Serrail pour estre Bachas, doivent avoir esté des quarante Pages de la Chambre, & avoir passé par l'une de ces six Charges, de *Chasnaketodasi*, & de *Kilarketodasi* dont j'ay parlé, de *Dogangibachi*, du *Chokadar*, du *Seligdar*, & du *Rikabdar*, dont je parleray bien-tost. Hors de là ils ne peuvent estre que *Beys*, ou *Zaims*, ou *Spahis*, ou tout au plus *Capigibachis* par une grace singuliere du grand Seigneur. Il en est de mesme du *Gugombachi*, qui est la seconde personne du Tresor, & de l'*Anakdar-Agasi*, qui est la troisiéme. Si ces gens-là sortent du Serrail avant que d'estre admis au nombre des quarante Pages de la Chambre, ils n'ont qu'une paye, dont la plus haute ne monte qu'à deux cens Aspres. Je passe aux autres Officiers du Serrail dont il sera parlé dans ma Relation.

Le *Dogangibachi* est le grand Fauconnier, & sa charge luy donne un beau rang auprés du Prince.

Le *Chokadar* est celuy qui porte la robe Royale appel-

appellée *Ciamberluc*, ce que nous nommons en France le *Porte-manteau.*

Le *Rikabdar* eſt celuy qui tient l'étrié, quand le Grand Seigneur monte à cheval.

Le *Seligdar* eſt le premier des Pages de la Chambre ; il porte l'épée du Grand Seigneur aux jours de ceremonie, & l'on choiſit ordinairement pour cette charge un des Pages les mieux faits.

Le *Hammangibachi* eſt le Chef & Intendant des Bains. Quand il ſort du Serrail, de meſme que le *Kamachirbachi* qui eſt le premier des Pages de Seferli, leur paye par jour eſt de cent Aſpres, & s'ils ſont de la faveur, elle peut monter juſqu'à cent cinquante. Il faut remarquer en general, que quand il ſort quelqu'un des quarante Pages de la Chambre, pour remplir leurs places on en prend tantoſt du Treſor, tantoſt de *Kilar*, & tantoſt de Seferli, ce qui ſe fait tour à tour. On tire toûjours les anciens, & ceux qui les ſuivent montent en leur place, ce qui ſera mieux expliqué au Chapitre du Treſor.

Le *Chiamacibachi* eſt le grand Lavandier, ou le Chef de ceux qui blanchiſſent le linge du Grand Seigneur.

Le *Ciritbey* eſt le Chef de ceux qui s'exercent à tirer de l'arc, & à lancer le javelot, dequoy il ſe fait grand exercice tous les Vendredis dans une Place du Serrail diſtinée à ce divertiſſement. Voila en peu de mots tout ce qui regarde les Charges principales du Serrail, poſſedées par ceux qui ont paſſé dans les Chambres des Ichoglans.

Les *Eunuques noirs*, dont je n'ay qu'un mot à dire aprés ce que j'en ay remarqué, ſont commis à la garde de l'Appartement des Femmes, & l'on choiſit pour cét office les plus

laids

laids & les plus difformes qu'on puisse trouver. Ils sont tous coupez à fleur de ventre depuis Solyman second, qui voyant un jour à la campagne un cheval hongre qui sailloit une jument, jugea de là, que les Eunuques qui gardoient ses femmes pourroient de mesme amuser leurs passions; à quoy il remedia d'abord en leur faisant tout couper, & ses Successeurs ont observé cette regle. Ils sont en grand nombre, & ont entr'eux leurs chambres & leurs reglemens comme les Eunuques blancs. Je ne parle point de leurs differents employs, & le Lecteur verra au Chapitre du quartier des Femmes, ce qui se peut sçavoir de certain sur cette matiere.

Credit & richesses du Kislar Agasi, Intendant de l'apartement des Femmes.

Le *Kislar-Agasi*, ou comme d'autres le nomment *Kutzlir-Agasi*, c'est à dire en nôtre langue le *Gardien des Vierges*, est le Chef de tous les Eunuques noirs, & va du pair en autorité & en credit avec le Capi Aga, qui est le Chef des Eunuques blancs. C'est le Sur-Intendant de l'appartement des Femmes, il tient les clefs des portes, & parle quand il veut à l'Empereur. La charge qu'il possede luy attire des presens de tous côtez: & il ne s'en fait point aux Sultanes par les Bachas & autres personnes qui ont besoin de leur faveur auprés du Sultan, qu'il n'en reçoive en particulier; ce qui le rend un des plus riches Officiers, & des plus considerables de la Porte.

Je viens aux *Azamoglans*, qui sont le second ordre de la jeunesse dont le Serrail est peuplé, & d'où l'on tire les bas Officiers dont je vais donner la Liste.

Les *Azamoglans* de mesme que les *Ichoglans*, sont, comme j'ay dit, des enfans de tribut qu'on leve sur les Chrestiens, ou pris en guerre sur terre ou sur mer. On choisit les mieux faits & les plus robustes pour le grand Serrail,

& ss

& ils n'ont ny gages ny profits, à moins qu'ils ne soient avancez à quelques petites charges. Ils n'y peuvent parvenir qu'apres plusieurs années de service, & leurs appointemens ne vont alors qu'à sept Aspres & demy par jour. Pour ce qui est des simples Azamoglans qu'on éleve en d'autres lieux, & qui n'entrent point dans le Serrail de Constantinople, toute leur fortune est bornée à devenir Janissaires.

Lors qu'à l'arrivée de ces jeûnes garçons à Constantinople on en fait la premiere distribution dans les serrails ou Maisons Royales du Grand Seigneur, on en laisse aussi quelques-uns dans la Ville pour apprendre des métiers. & d'autres sont envoyez en mer pour servir de matelots & se rendre experts dans la navigation, où ils parviennent à quelques charges. Mais pour ne parler que des seuls *Azamoglans du grand Serrail*, on les employe à divers offices, & l'on en fait des *Bostangis*, des *Capigis*, des *Atagis*, les *Halvagis*, & des *Baltagis*, ce que j'expliqueray au Lecteur en peu de paroles.

Les *Bostangis* sont ceux que l'on employe dans les jardins du Serrail, d'entre lesquels on tire ceux qui doivent ramer sur les Brigantins du Grand Seigneur, quand il veut se divertir à la pesche, ou se promener sur le canal. Ceux qui montent sur les Brigantins, & qui rament à la droite, peuvent parvenir à la charge de Bostangi-bachi, qui est une des plus considerables du Serrail: mais ceux qui rament à la gauche ne peuvent entrer que dans les petits employs qui se donnent dans les jardins. S'il arrive que l'un d'eux à force de tirer, rompe sa rame en presence du Grand Seigneur, sa Hautesse luy fait donner sur le champ cinquante écus, & fait aussi distribuer quelque argent aux autres toutes les fois qu'il monte sur son Brigantin. Leur

plus

plus grande paye aprés avoir servi quelques années, est de sept Aspres & demy par jour, outre le vétement & la nourriture qu'ils ont tous également.

Le *Bostangibachi* a l'Intendance generale de tous les jardins du Grand Seigneur, tant ceux de Constantinople que du voisinage, & commande à plus de dix mille Bostangis qui sont employez à leur culture. Quoy qu'il soit tiré du bas étage des Azamoglans, son pouvoir ne laisse pas d'estre grand, & sa charge une des plus belles & des plus considerables de la Cour. Elle l'approche de la personne du Prince, à qui il peut parler familiérement quand il se conduit sur mer, estant assis au gouvernail du Brigantin où monte le Grand Seigneur, qui s'en sert le plus souvent pour porter ses ordres à quelque Bacha quand il veut avoir sa teste. Tous les Grands de la Porte le redoutent, & tâchent de gagner son affection par leurs presens, parce qu'il leur peut rendre de bons ou de mauvais offices auprés du Prince qu'il gouverne seul dans ses promenades. Comme il est à ses épaules le timon du Brigantin à la main, avec le privilege de s'asseoir en sa presence pour le gouverner plus aisément, il peut alors l'entretenir des affaires de l'Estat & de la conduite des Bachas, & selon sa passion ou son interest luy dire nettement comme les choses se passent, ou les tourner de la maniere qu'il le trouve bon. Enfin s'il est bien avant dans la faveur, il peut avoir un des grands Gouvernemens, & devenir Bacha de Bude, de Babylone, ou du Caire, & mesme Grand Vizir, qui est la premiere Charge de l'Empire.

Bostangibachi pourvû d'une des plus belles charges de la Porte.

Les *Capigis* sont les Portiers, ou Gardes des Portes du Serrail, c'est à dire de la premiere & de la seconde Cour: car celle de la troisiéme

qui

qui donne entrée au Serrail interieur est gardée par des Eunuques. Le Chef des *Capigis* est appellé *Capigibachi*, qui a sous luy d'autres Officiers qui portent le mesme nom, & dont le Grand Seigneur se sert aussi pour porter ses ordres. Le *Capi-Aga* est par dessus tous.

Les *Atagis* sont les Cuisiniers du Serrail, sur lesquels comme sur les Halvagis le *Kilargibachi* a plein pouvoir. Chaque cuisine a son *Atagibachi*, c'est à dire son Chef que nous nommons Escuyer : & le *Moutbak Emin* est l'Intendant qui fournit les cuisines de tout ce qui leur est necessaire, ayant soin aussi de la Table des Ambassadeurs, selon qu'il luy est ordonné par le Grand Vizir,

Les *Halvagis* sont les Confituriers, dont j'auray lieu de parler plus amplement. C'est aussi le mesme nom que l'on donne à ceux qui servent les Grands du Serrail, & qui ont premission d'en sortir & d'y rentrer quand ils veulent.

Les *Baltagis* sont des gens robustes employez à porter tous les fardeaux, comme nos Portefaix & Fendeurs de bois. *Baltagi* veut dire proprement un homme de travail qui se sert de la coignée.

Le *Hasteler-Agasi* est le Chef de l'infirmerie, qui prend garde à tout ce qui entre & sort, & sur tout qu'il n'y entre point de vin.

Je dois aussi parler dans ma Relation de l'*Emirahourbachi* & de l'*Ekmeggibachi*, qui sont deux Officiers du Sultan, mais qui ont leur demeure hors du Serrail.

L'*Emirahourbachi* est le Grand Escuyer qui marche devant le Grand Seigneur quand il se montre en public, & dans toutes les ceremonies.

L'*Ekmeggibachi* est le Grand Panetier ou Chef de la Paneterie, qui a l'Intendance de tout le pain

pain qui se mange dans le Serrail. Ces deux charges ne se donnent point à aucun de ceux qui demeurent dans le Serrail, mais à des gens de dehors, qui ont la liberté d'entrer & de sortir à toute heure.

J'auray enfin occasion de parler du Caragibachi, & du Cam de la petite Tartarie, & j'ay quelques observations curieuses à faire sur tous les deux.

Le *Caragibachi* est le Chef de ceux qui levent les tributs; & c'est de luy comme du *Gemmeroubachi* ou Grand Doüanier, & du *Bazarcanbachi* ou Chef des Marchands, dont le Grand Seigneur se sert pour faire des avances quand il a besoin d'argent, & qu'il n'y en a point dans le Tresor public, ne voulant pas qu'on touche au Tresor secret. Il faut necessairement qu'ils en trouvent, & il ne leur est pas difficile, parce que de tous les tributs, doüanes, & autres imposts que l'on doit au Grand Seigneur, il n'en est payé qu'à la fin de l'année, & ces Officiers le font payer au commencement. Toutes sortes de gens de quelque Religion qu'ils soient, hors de la Mahometane, sont tenus de payer le tribut sans aucune exception, depuis qu'ils sont habituez dans l'Empire, & qu'ils ont atteint l'âge de seize ans; & ce tribut par teste est de 550 aspres vieilles, qui ne haussent ny ne baissent demeurant toûjours sur le mesme pied de 80 pour une piastre, ce qui revient à 5 écus & $\frac{5}{8}$ de nostre monnoye. Tous les autres Chrestiens qui viennent dans l'Empire pour negocier, ou pour affaire, quand ce ne seroit que pour un jour, on les fait payer dés la premiere ville où ils arrivent. Les Grecs Estrangers, comme de la Moscovie ou autres lieux, payent 350 aspres. Les Armeniens qui viennent de la Perse, de la Georgie, de la Mingrelie & d'autres païs,

Grande œconomie des Partisans.

ne sont taxez qu'à 300. Pour les Chrestiens que l'on appelle *Franguis*, ils ne payent rien & cela a bien donné de la peine aux Ambassadeurs de l'Europe, principalement l'Ambassadeur de France, se trouvant plus de François habituez en Turquie, que de pas une autre Nation. Comme les Turcs ne font leur année que de douze Lunes, la nostre se trouvant de prés de douze & demie, ils ne font payer que pour douze Lunes: Mais en revanche & pour ne rien perdre, de trente trois en trente-trois ans, ils font payer le double cette trente-troisiéme année, & sont grands œconomes du bien de leur Maistre.

Politique de la Porte pour maintenir en son devoir le Cam de la Petite Tartarie

Il n'y a que deux Princes au monde qui portent le nom de *Cam*, l'Empereur de la grande Tartarie, & le Roy des petits Tartares vassal des Monarques Othomans. C'est de la *condition presente de ce dernier dont il faut que j'instruise le Lecteur*. Quand le Cam de le petite Tartarie entre dans le gouvernement, il vient prester serment de fidelité au Grand Seigneur, & les Turcs ne le tiennent que comme un Gouverneur de Province, ou tout au plus que pour un Prince vassal. Mais ceux du pays, les Moscovites, les Polonois, les Georgiens, les Mingreliens, & autres peuples du voisinage le traitent de Roy quand ils luy écrivent. Le Grand Seigneur use de beaucoup de politique envers le Cam, de peur qu'il ne se revolte, & ne se rende plus puissant qu'il n'est en s'alliant avec des Princes voisins. Car il faut remarquer que la petite Tartarie, dont la ville de Caffa proche du Détroit Cimerien est la Capitale, n'est pas un pays conquis par les armes des Othomans. Ses anciens Roys se mirent seulement sous la protection du Grand Seigneur, qui les y receut à condition que quand le pere mourroit, son fils

ou

ou le plus proche parent son Successeur ne pourroit entrer au gouvernement, qu'il ne vint prendre l'investiture à la Porte, & préter serment de fidelité au Grand Seigneur, s'obligeant de se rendre auprés de luy à ses premiers ordres. Le Grand Seigneur promit en revanche qu'il n'en établiroit jamais d'autre que leur race pour commander dans la petite Tartarie; & comme il y a deux branches de cette famille; il en tient toûjours une en exil dans l'Isle de Rhodes, pendant que l'autre gouverne. Mais si aprés quinze ou vingt ans il a quelque soupçon que celle-cy se veüille rendre absoluë, il fait venir le Cam & ses enfans quand il en a, & les envoyant à Rhodes, en tire celuy qui y estoit exilé pour l'envoyer regner à son tour quelques années. La forme de son serment se verra au Chapitre *sixiéme* de ma *Relation*, où je parle de la Sale d'Audiance, & de la maniere dont ce Prince y est receu.

Il me reste à parler du *Moufti*, des *Cadilesquers*, & des *Cadis*, & des autres gens de la Loy, ce que je feray en peu de mots. Il suffit de remarquer icy en general, que les Turcs tiennent que les Loix civiles sont partie de la Religion, & que leur ayant esté données par leur Prophete, elles viennent de Dieu, & demandent une obeïssance aveugle. C'est de cette maniere qu'ils sont retenus dans le devoir, & qu'ils obeïssent aux Loix autant par un principe de religion & de conscience, que par la crainte des chastiments, & ils ne s'éloignent pas fort en cela de nos maximes chrestiennes. Les Mouftis & les Cadis passent donc indifferemment sous le nom de gens de la Loy, comme si nous ne faisions qu'un mesme ordre de nos Theologiens & de nos Jurisconsultes, & dans les causes civiles & criminelles le Moufti est bien souvent consulté, Dignitez principales des Gens de Loy.

Le *Moufti* est le Chef honoraire de la Loy dans tout l'Empire, & tenu pour l'Interprete de l'Alcoran. Je parle du grand Moufti de Constantinople, qui est le plus estimé & le principal de tous : Car il y en a plusieurs autres en Turquie, sur lesquels, non plus que sur les Imans ou Prestres, il n'a aucune Jurisdiction ; chacun d'eux ne reconnoissant en toutes choses que le Magistat, & n'y ayant point entr'eux de superiorité Ecclesiastique. Cela n'empesche pas que le grand Moufti ne soit honoré de tous les autres, & en tres-grande veneration parmy les Turcs. Le Grand Seigneur ne donne jamais cette place qu'à un homme tres-capable & de grande probité ; il le consulte souvent dans les affaires les plus importantes, il suit toûjours ses avis, & il n'y a que luy au monde devant qui il se leve pour le recevoir.

Les *Cadilesquers* suivent le Moufti, & sont Juges Avocats de la milice, les Soldats ayant ce privilege de n'estre jugez que par eux, ce qui les fait aussi appeller Juges des Armées. Il n'y en a que deux dans tout l'Empire, le *Cadilesquer de Romanie* & le *Cadilesquer de Natolie*, qui ont le plus de credit aprés le Moufti, & ils ont seance au Divan immediatement aprés le grand Vizir.

Les *Mollah*, ou *Moula-Cadis* sont les Juges des grands Villes, qui reçoivent leur commission des Cadilesquers, ausquels on peut appeller de leur Sentence dans le civil seulement : car pour ce qui est du criminel la cause est bien-tost vuidée, & le moindre Juge condamne à la mort en dernier ressort.

Les *Cadis* sont au dessous des Mollah ; & doivent avoir connoissance des loix & des coûtumes du païs. Ils ont encore sous eux des *Naips*, qui rendent la Justice dans les villages, & toute cette

Ju-

Justice est briévement administrée sans aide ny de Procureurs, ny d'Avocats.

Les *Imans*, ou *Emams* sont les Prestres des Turcs, & comme les Curez de leurs Mosquées, où ils ont soin que toutes choses se facent avec ordre, & dans les temps ordonnez.

Les *Hogias* sont les Docteurs de la Loy, & comme les Regens & les Precepteurs de la jeunesse.

Les *Scheiks* leur tiennent lieu de Predicateurs, & leur font des exhortations publiques.

Les *Muezims* sont ceux qui crient sur les Tours de la Mosquée pour appeller le monde à l'heure de la priere, les Turcs ne se servant point de cloches, ny mesme les Chrestiens dans le Levant.

Les *Dervis* sont des Religieux Turcs qui vivent pauvrement, & *Dervis* aussi veut dire *pauvre*. Ils sont la pluspart ridiculement vétus, & tous generalement de grands hypocrites.

Des differentes Especes d'Or & d'Argent, & des petites Monnoyes qui ont cours dans la Turquie;

Avec l'Histoire du Commerce des pieces de cinq sols qui a esté aboly.

Il n'y a que deux especes d'or qui ayent cours dans tout l'Empire des Turcs, l'une qui est du pays, l'autre qui est étrangere. La premiere est le *Scherif*, appellé autrement *Sequin* ou *Sultanin*, & cette espece vaut à present six francs de nostre monnoye, quoy que cy-devant elle n'ait valu que cent sols, & mesme que quatre francs.

Especes d'or & d'argent qui ont cours dans la Turquie.

D'où, & comment on apporte l'or que l'on bat au Caire.

Les *Scherifs* viennent d'Egypte, & le Caire est la seule ville de l'Empire où l'on bat de l'or. Cét or se tire du Royaume des Abyssins, & voicy de quelle maniere on l'apporte au Caire. La quantité n'en est pas égale toutes les années; & quand les passages sont fermez, soit par la Guerre, soit par des pluyes extraordinaires qui inondent les Campagnes, il ne vient que peu d'or en Egypte en ce temps-là. Dés que tous les empéchemens cessent, & que le commerce est libre, on void arriver au Caire, & mesme à Alexandrie plusieurs Abyssins, qui apportent l'un deux livres d'or, l'autre quatre, plus ou moins chacun selon son pouvoir. Ces pauvres gens courent mille risques dans leurs voyages, & c'est une merveille comme ils peuvent en venir à bout. Il y en a quelques-uns qui sont des terres d'où sortit la Reine de Saba, & que l'on appelle aujourd'huy le Royaume de Sabour. D'autres viennent de plus loin, & ils ont quelques-fois à marcher quinze journées sans pouvoir boire que de tres-méchantes eaux & fort nuisibles à la santé; ce que j'ay éprouvé en traversant les deserts de l'Arabie. Si par hazard ils trouvent quelque cabane où l'on à tué un elephant, c'est pour eux dequoy faire bonne chere. Aprés cela il ne faut pas s'étonner de la courte vie de ces miserables gens, dont le corps se ruine dans ces voyages, & qui la plusparts ne voit guere au de-là de quarante ans. Il en est de mesme de ceux qui vont negocier avec les Portugais aux côtes de Melinde & de Mozambique, les mauvaises eaux qu'ils sont contraints de boire en chemin les rendent hydropiques dés l'âge de vingt-cinq ans, & en general tous les peuples du Royaume de Sabour ont la jambe droite enflée, & une fois plus grosse que la gauche, ne pouvant guere vivre trente-cinq ans.

C'est

C'eſt une merveille de voir la fidelité avec laquelles ces pauvres Abyſſins ſe portent dans le commerce. Tant ceux du Midy qui ſont Chrétiens, que ceux du Nord qui touchent l'Egypte & qui ſont Mahometans, aprés avoir pris des marchandiſes qui leur ſont propres pour la valeur de l'or qu'ils ont apporté, ſi on leur en fournit au de là, à payer au retour du voyage & ſur leur ſeule parole, on peut s'en tenir ſeur & dormir fort en repos. Car s'il arrive qu'un de ces Abyſſins qui eſt debiteur meure en chemin, quelqu'un de ſes parens ou amis qu'il inſtruit de ſes affaires, apporte de l'or au prochain voyage pour la marchandiſe qui eſt deuë, & juſqu'à cette heure il n'y a point de marchand qui ſe puiſſe plaindre d'avoir jamais rien perdu avec aucun d'eux. Tout ce qu'il y a à craindre eſt la rencontre qu'ils peuvent faire de leurs ennemis, qui les volent & les tuent, ce qui s'eſt vû pluſieurs fois, & particuliérement du côté du Midy, y ayant moins de danger vers le Nord. Bonne-foy des Abyſſins.

Les eſpeces d'or étrangeres qui ont cours en Turquie, ſont les ducats d'Alemagne, de Hollande, de Hongrie, & de Veniſe. Ils y ſont fort recherchez, & on en paye juſqu'à ſix livres dix ſols, & à ſix livres quinze ſols piece, pour les porter aux Indes où l'on en fait grand commerce, comme je diray dans mes Relations de l'Orient. Depuis quelque temps les ducats de Veniſe ont un peu baiſſé, & l'on s'eſt apperceu qu'ils ne ſont pas à ſi bon titre que ceux d'Allemagne.

Il ſera ſouvent parlé de bources dans cette Relation du Serrail. Une *bource* eſt une ſomme de cinq cens écus, & c'eſt de ces bources dont le Grand Seigneur fait ſes preſens ordinaires. Mais une bource d'or, dequoy il regale ſes Sultanes & ſes Favorits, eſt de quinze mille ſequins,

ou de trente mille écus. Un *Kizé* est aussi un sac de quinze mille ducats.

Dans tout l'Empire Othoman on ne void point de monnoye de cuivre, & les seules especes d'or & d'argent y ont cours. Il [illegible] qu'on y en passe quelques-unes d'argent à fort bas titre, principalement les *Roups*, qui sont des quarts de reale qu'on bat en Pologne; & avec l'aide des Juifs, les Bachas dans leurs Gouvernemens contrefont des especes étrangeres qui sont toutes alterées.

Il en est des especes d'argent en Turquie, comme des especes d'or. Il y en a que l'on bat dans le pays, comme l'*Aspre* & le *Parasi*, qui sont la plus petite monnoye; & il y en a d'étrangeres, comme la reale d'Espagne, & les richdales d'Alemagne & de Hollande.

Un *Aspre* est la plus petite des monoyes, qui cy-devant valoit huit deniers comme estant de bon argent, & la taxe estoit de 80 pour l'écu. Mais dans les Provinces éloignées les Bachas, & les Juifs en font faire une si grande quantité des fausses, qu'à present on donne pour un écu jusqu'à six-vingt aspres.

Un *Parasi* est une autre espece de monnoye, qui vaut quatre aspres, & qu'on bat au Caire.

Groche est l'écu ou la reale d'Espagne, appellée autrement la piece de huit.

Kara-groche la richdale d'Alemagne.

Aselani la richdale marquée au Lion de Hollande. Aprés quoy suivent les pieces de quatre reales, de deux reales, & d'une reale, & cy-devant nos pieces de cinq sols, dont il s'est fait un grand commerce en Turquie. C'est une chose que tout le monde n'a pas bien sceuë, & l'histoire m'en sera peut-estre pas desagreable au Lecteur.

Un

Un Marchand de Marseille envoya sans dessein à un Facteur qu'il tenoit à Smyrne, pour deux ou trois cens écus de pieces de cinq sols qui sortoient de la monnoye, parmy d'autres especes d'argent pour l'achapt de quelques soyes. Les Turcs trouverent ces petites pieces si belles, & en devinrent d'abord si amoureux, qu'ils crûrent que c'estoit des octaves de Reale, & qu'ils se contenterent d'en recevoir huit pour un écu. Le Facteur voyant cela écrivit à Marseille, d'où on luy en fit tenir pour une assez grosse somme, & il y gagna beaucoup. Si nos François s'estoient contentez de cét honnéte profit, le commerce de ces pieces qui a cessé par l'excez des fraudes qui s'y sont commises, dureroit encore, & leur auroit esté avantageux. Les Turcs ne vouloient plus negocier en d'autres especes que celles-là, & dans le payement des armées, pour contenter les Soldats il leur en falloit donner. Un jour rentrant de Perse en Turquie, je fus persecuté de plusieurs femmes qui vouloient que je leur donnasse des *Temins* (c'est ainsi que l'on appelle cette monnoye) & je ne pus jamais avoir a manger pour d'autre argent.

Histoire du commerce des petites pieces de cinq sols.

Nos Marchands François gagnerent donc d'abord cinquante pour cent, ne donnant en Turquie que huit de ces pieces pour un écu, de douze qu'ils recevoient en France. Mais les autres peuples de l'Europe, Anglois, Hollandois, Italiens envieux de leur bon-heur, vinrent leur couper chemin, & portant leurs plaintes au Grand Vizir, ce Ministre ordonna qu'à l'avenir on donneroit douze de ces pieces pour un écu, ou bien qu'elles n'auroient plus de cours, & que tout ce qui s'en trouveroit dans les vaisseaux seroit confisqué. Les François n'en demeurerent pas là, & comme il falut subir l'Arrest du Vizir, ils s'aviserent de faire battre de ces pieces

où il n'y avoit pas pour quatre sols de bon argent, ce qui estoit un profit considerable de vingt cinq pour cent. Il se passa quelque temps avant que les Turcs eussent découvert la fraude; ce leur estoit assez que le coin fust beau & qu'ils les vissent bien blanches; & les femmes & filles de basse condition en faisoient l'ornement de leur coiffeure, autour de laquelle elles attachoient ces belles petites pieces qui leur venoient battre sur le front, comme les riches y attachent des pieces d'or. Nos Marchands pour venir à bout de leur dessein, furent obligez d'aller chercher des Estats où il leur fust permis de trafiquer de ces pieces-là. Ils eurent d'abord recours à celles de Dombes, d'Orange & d'Avignon, & passant en Italie furent donner de l'occupation pour quelque temps à celles de Monaco & de Masse. Mais s'estant apperceus que les Turcs aimoient beaucoup mieux les pieces qui portoient le visage d'une femme, & ces Princes ne voulant pas leur permettre de faire battre chez eux à si mauvais titre, ny au coin de la Princesse de Dombes, ils jetterent les yeux sur quelques Châteaux enclavez dans les Terres des Genois & relevans de l'Empire, où ils obtinrent ce qu'ils souhaitoient à des conditions qui n'étoient pas desavantageuses aux Seigneurs de ces lieux-là. Les pieces qu'ils firent battre à Orange estoient aussi assez recherchées, & plaisoient aux Turcs, parce que le coin en estoit beau & fort net: mais celles du Legat d'Avignon n'eurent pas grand cours, le visage n'en estant pas fort bien fait, & la croix penduë ou col desplaisant aux Turcs. Si l'on se fut contenté dans ce negoce de vingt-cinq pour cent, il auroit pû continuer, & le profit eût esté considerable: mais peu à peu la chose vint à l'excez. & enfin il ne se trouva pas pour un sol d'argent sur chaque

piece.

piece. Nos François pour les mieux faire passer en donnerent dix-huit & jusqu'à vingt pour l'écu, à quoy les gros marchands de Constantinople, d'Alep, de Smyrne, & d'autres villes de commerce trouvoient bien leur conte, n'en donnant que douze ou treize pour valeur d'écu dans les payemens qu'il faisoient aux petits negocians des Provinces de l'Empire pour les marchandises qu'ils apportoient. Hors de la Turquie il ne se debitoit point de cette fausse monnoye, & les Armeniens n'avoient garde de s'en charger, parce que tout l'argent qui entre en Perse est porté d'abord aux monnoyes des frontieres, pour estre fondu & batu en *Abassis*, dont on fait le conte au marchand selon le titre de son argent que l'on a examiné, & de cette maniere on ne peut faire de fraude. On en use de mesme dans tout l'Empire du Grand Mogol; & de tous les Princes du monde il est le seul qui fait battre au plus haut titre toutes les especes d'or & d'argent sans y souffrir le moindre alliage.

Des marchands Genois voyant que les nôtres reüssissoient au commencement dans leur commerce, voulurent les imiter en d'autres especes, & firent batre jusqu'à deux ou trois cent mille ducats qu'ils porterent en Turquie. Mais ils n'en eurent pas le succez qu'ils esperoient; l'or en estoit si alteré que la tromperie fut aussitost découverte, le Consul & le Capitaine du vaisseau en furent en peine, & les interessez sauverent ce qu'ils purent de ce débris. Jalousie des Negocians.

Les Allemans voulurent estre aussi de la partie, prenant une autre route le long du Danube jusqu'à ses embouchures, d'où par la Mer noire ils gagnoient Constantinople. Avec leurs marchandises qui n'estoient la pluspart que de la quinquaille de Nuremberg, assez propre pour tous ces peuples qui bordent le Pont-Euxin,

ils

ils porterent une quantité de *Roups* ou quarts de reale au coin de Pologne qui donnoient dans la veuë, & estoient des especes assez commodes pour les marchands, si elles n'eussent esté que peu alterées. Mais les Italiens ne devoient pas avoir la honte que les Allemans eussent mieux reüssi qu'eux en cette rencontre, & ny les uns ny les autres n'eurent pas assez d'adresse pour tromper les Turcs.

Je reviens à nos François dont il est temps d'achever l'histoire. Dans la chaleur de leur commerce, & tandis qu'ils eurent le vent bon, ils ne se contenterent pas d'enlever les plus belles marchandises, ils acheterent encore toutes les sortes de bon argent qu'ils peurent trouver, & le porterent en France pour continuer de faire leurs fausses pieces. Ce negoce alla si avant dans toute l'étenduë d'un si vaste Empire, & il s'y est répandu une si prodigieuse quantité de cette fausse monnoye, qu'il s'est vû par les Registres des Doüaniers, que le debit en est monté à cent quatre-vingt millions, sans conter ce qui n'est pas venu à leur connoissance, & ce que des matelots & autres particuliers leur ont pû cacher.

Les autres negocians de l'Europe qui n'apportoient que de bon argent, ayant crié contre ce desordre, & porté une seconde fois leurs plaintes au Grand Vizir, les Turcs enfin ouvrirent les yeux, & ce premier Ministre ayant compris que si la chose continuoit, dans peu de temps au lieu d'argent il n'y auroit que du cuivre dans l'Empire, fit deffence d'apporter davantage de ces pieces de cinq sols, sur peine de confiscation & de grosse amande à ceux qui ozeroient y contrevenir.

Ce décry & cette deffence du Grand Vizir, ne purent dégoûter les Soldats qui servoient en

Candie

Candie de ces petites pieces dont la beauté les charmoit. Quoy qu'on leur put dire ils ne voulurent jamais estre payez en d'autres especes, & quelques mutins commençant à se fâcher, on fut contraint d'envoyer promptement des galeres à Smyrne, & en quelques autres villes de commerce, pour enlever de cette monnoye tout ce qu'on pourroit y en trouver. La quantité surprenante de ces fausses pieces dispersées dans toutes les Provinces de l'Empire Othoman s'est enfin évanoüie, elles sont devenuës rouges & n'ont plus de cours.

Au commencement du décry de cette fausse monnoye, & la nouvelle n'en ayant pas encore esté portée jusqu'aux pays étrangers, un nommé *Boulin* engagea tout ce qu'il avoit pour faire une partie de vingt cinq mille écus de ces pieces de cinq sols extraordinairement alterées, & où il n'y avoit guere d'argent que ce qu'il en faloit pour les blanchir. Il arriva à Smyrne où j'étois alors, & où il apprit qu'il n'y avoit plus lieu de debiter sa mauvaise marchandise. Toutefois il crut qu'il s'en pourroit deffaire s'il se rendoit promptement à Constantinople, où on l'assura que quelques-uns en prenoient encore depuis le décry. Ne voulant pas hazarder le tout sur mer, il en envoya par terre pour quatre ou cinq mille écus qui furent volez auprés de Burse, & porta la plus grosse partie à Constantinople dans un vaisseau Hollandois, dequoy il eut encore lieu de se repentir. Aprés l'avoir exposée à la Doüane pour en acquiter les droits, le grand Doüanier luy dit qu'il pouvoit revenir dans deux ou trois jours pour reprendre ce qui luy appartenoit, & il ne fut pas plûtost party qu'il fit fondre le tout en sa presence. La separation faite, sur vingt mille écus que montoit la partie, il ne se trouva pas pour le quart d'argent,

Méchante fraude doucement punie.

d'argent, & le marchand venant retrouver le Doüanier tomba de son haut, dans la crainte qu'il eut qu'un severe châtiment ne suivist la fraude dont il estoit visiblement convaincu, voyant tant de crasse d'un costé, & si peu d'argent de l'autre. Mais les Turcs ne sont pas si rigoureux qu'on se l'imagine, le tout luy fut rendu, il ne fut pas mesme mis à l'amende, & on luy ordonna seulement de se retirer.

Ancienne franchise des Turcs corrompuë par le commerce des Europeens.

Il est certain que les peuples de l'Europe plus rafinez que les Levantins, & qui la pluspart ne recherchent pas fort la sincerité dans le commerce, ont apris aux Turcs plusieurs fourbes qu'ils ignoroient, ou qu'ils ne pratiquoient pas, sur tout depuis que les Grenadins chassez d'Espagne furent s'épandre en plusieurs Provinces du Levant. Avant ce temps-là on pouvoit se reposer sur leur bonne-foy; mais aujourd'huy en traitant avec eux il faut se tenir sur ses gardes, tant l'exemple du mal a de force pour corrompre les esprits. Et nous ne devons pas nous étonner de cette ancienne franchise des Turcs dans le commerce, puisque des pauvres Abyssins qui partent du fond de l'Ethiopie pour negocier au Caire, & des Idolatres mesme dans les Indes, trafiquent entr'eux & avec les étrangers avec une entiere & inviolable fidelité.

CHAPITRE I.

De l'étenduë & des dehors du Serrail.

SOMMAIRE.

Origine du nom de Serrail commun à toutes les Maisons Royales, & en Turquie, & en Perse. Assiette admirable du Grand Serrail de Constanti-

stantinople. Son étendüe, sa figure & ses dehors. Artillerie mal en ordre; & Canoniers peu sçavans. Sejour agréable de soy-mesme, & que la contrainte rend ennuyeux.

LE Serrail du Grand Seigneur dont j'entreprens la description, est le Palais où les Princes Othomans tiennent ordinairement leur Cour. Toutes les Maisons Royales, & en Turquie, & en Perse ont le mesme nom, qui tire son origine du mot *Serraï*, qui signifie *Hostel* en langue Persane. Le Grand Seigneur a plusieurs Serrails dans les Provinces de son Empire, & les principaux sont ceux de Burse & d'Andrinople, deux residences assez ordinaires de ce Monarque selon la conjoncture de ses affaires.

Origine du nom de Serrail, commun à toutes les Maisons Royales, & en Turquie, & en Perse.

Sans sortir de Constantinople, on y void trois *Serrails* qui ont chacun leurs differentes beautez. Le vieux Serrail est le Palais où se retirent les femmes qui ont servi aux Predecesseurs du Prince regnant, & d'où elles ne sortent point que pour estre mariées. Le Grand Seigneur n'y va que rarement, & lors qu'il est chagrin, pour y passer quelques jours de solitude. Le Serrail de l'Hippodrome, que fit bâtir Ibrahim Bacha, gendre & favory de l'Empereur Soliman second, sert aujourd'huy d'Amphiteatre pour des festes publiques, des jeux, des combats, des carousels, & particulierement pour la circoncision des Princes Othomans, qui est leur plus grande solemnité. Le troisiéme est le Grand Serrail dont je fais la relation, & à qui ce nom est principalement affecté, sans qu'il soit besoin d'y ajoûter autre chose pour le distinguer de tous les autres. Je m'arresteray peu à la structure des batimens qui n'ont rien de fort extraordinaire, & j'insisteray plûtost sur ce qui se passe de particulier dans chaque appartement de ce grand Palais.

Le

Assiette admirable du Grand Serrail de Constantinople.

LeGrand Serrail est un vaste enclos qui vient aboutir à cette pointe de terre où fut bâtie l'ancienne Bizance, sur le Bosphore de Thrace & à la jonction de la Mer-Egée & du Pont Euxin, qui font la beauté & la richesse de Constantinople. Cette grande ville, quelque vent qui regne, reçoit à toute heure des rafraîchissemens de l'une ou de l'autre mer, & le Serrail qui s'avance dans le canal qui les joint, se ressent le premier des avantages qu'on en peut tirer.

Son étendue, sa figure & ses dehors.

Cét enclos fait un triangle, dont l'un des côtez est appuyé de la terre & touche la ville, & les deux autres sont battus de la mer, & d'une riviere qui s'y jette. Ce triangle est inégal; & si on le divise en huit parties, le côté de la terre en emporte trois, & les cinq autres sont pour les deux de la mer. Son circuit est environ de trois milles d'Italie, ou d'une de nos lieuës communes: Et ce Palais est fermé par tout de hautes & fortes murailles, flanquées du côté de la mer de tours carrées dans une assez grande distance les unes des autres; & du côté de la ville de tours rondes qui sont plus voisines, depuis la grande porte du Serrail qui regarde Sainte Sophie jusqu'à la mer où l'on passe pour aller à Galata. C'est dans ces tours que l'on tient la nuit des Azamoglans, pour prendre garde que personne n'approche du Serrail ny par mer ny par terre, & au besoin ils peuvent mettre le feu à quelques pieces d'artillerie, que l'on tient toûjours chargées sur un quay de cinq toises de large qui regne le long du Serrail.

Sur l'une de ces tours à cent pas ou environ de la grande porte du Serrail en descendant pour passer à Galata, on a pratiqué un cabinet où le Grand Seigneur va quelquefois pour se divertir, & pour voir passer le monde sans estre veu. Plus bas & sur le bord de la mer il y a un grand couvert,

vert, sous lequel comme dans un petit havre on tient les Caïs ou Brigantins, où le Prince va se promener quand l'envie luy en prend.

Tout proche de là suivent dans l'enclos les loges des Bostangis destinez à la conduite des Brigantins, & plus loin en tirant à la pointe du Serrail qui regarde Scudaret, est le quartier du Bostangibachi Intendant des jardins du Serrail, & de tous les autres qui appartiennent au Grand Seigneur.

Sur le quay dont j'ay parlé qui regne le long des murs du Serrail se trouvent rangées quarante ou cinquante pieces de canon de differente grandeur, & il y en a de tel calibre qu'un homme y pourroit entrer. Vis à vis & au milieu du canal se void une tour bâtie sur une roche, que les Turcs nomment *Quizler-houlesi*, ou la tour des Vierges. Elle est gardée par des Bostangis, & a ses canons à fleur d'eau, qui deffendent mieux le détroit que ceux de la pointe du Serrail, qui la pluspart sont sans affut & hors d'état de servir. D'ailleurs ils manquent de bons Canoniers, & si toute cette artillerie estoit bien montée & gouvernée par d'habiles gens, elle tiendroit bien mieux en bride tout ce qui vient de la Mediterranée & de la Mer-noire.

Artillerie mal en ordre, & Canonniers peu sçavans.

A quelques pas du lieu où ces canons sont rangez, coule une fontaine qui sort du Serrail, & jette quantité d'eau pour la commodité des vaisseaux qui moüillent tout proche & en viennent prendre, n'estant permis à qui que ce soit de mettre pied à terre de ce côté-là que pour ce sujet. Prés de cette fontaine on void un Salon assez bien enjolivé, où le Grand Seigneur se rend quand son armée navale va en mer, & quand elle en revient, & lors qu'il veut prendre le divertissement de la promenade ou de la pesche

Sejour agreable mais que la contrainte rend ennuyeux.

Mais c'est assez parlé du dehors, il faut venir au dedans, & considerer plûtost ce qui se passe dans chaque appartement du Serrail, que la structure des Bâtimens, qui n'ont rien, comme j'ay dit, de fort magnifique, quoyque puissent inventer des gens qui en ont fait en ma presence de belles peintures fondées sur leur seule imagination. J'ay veu du Serrail tout ce qu'un étranger en sçauroit voir, & je l'ay veu plusieurs fois en divers voyages, ayant consideré à loisir les deux premieres cours, le Divan & la sale d'Audience, sans y avoir pû remarquer de grandes beautez. Il y a (je l'avouë) quantité de marbre & de porphyre dans tous les appartemens: mais tous ces appartemens sont trés-confus, tout y est irregulier, la pluspart des chambres ne reçoivent que peu de jour, & n'ont pour *tout ornement* que d'assez riches *tapis qui en couvrent le* plancher, & des carreaux de brocard d'or & d'argent, dont quelques-uns sont relevez d'une broderie de perles. Mais au fond & à prendre les choses en general, si les murs & les tours qui font l'enclos du Serrail ressemblent plus à une affreuse prison qu'à une Maison Royale, les appartemens qui la composent n'ont point aussi cette richesse & cét air riant de nos Palais de France ou d'Italie, & n'offrent rien dequoy arrester long-temps la veuë d'un curieux. Tout ce qui pourroit rendre le Serrail un agréable sejour, est l'avantage de son assiéte; & l'on ne peut en effet s'en imaginer une plus belle. Car il regarde le Soleil levant, & tient tout le haut & le panchant d'un tertre depuis sainte Sophie jusqu'au canal. Les bâtimens occupent le lieu le plus élevé, & ont la veuë des jardins qui sont sur la pante, & des deux mers qui se viennent joindre à la pointe du Serrail, d'où le Grand Seigneur peut voir à la fois l'Europe & l'Asie, où il étend bien

avant sa domination. Mais enfin il n'y eut jamais de belle prison, & il n'y a guere de gens dans le Serrail qui n'aimassent mieux une cabane & la liberté, que d'estre continuellement enfermez dans un Palais sous une si rude discipline.

CHAPITRE II.

De la premiere Cour du Serrail, & particulierement de l'Infirmerie.

SOMMAIRE.

Reglemens de l'Infirmerie du Serrail. Difficultez d'y faire entrer du vin. Adresse de quelque gens pour y estre receus sans estre malades. Vice abominable commun dans tout l'Orient. Efforts inutiles pour en arrester le cours. Action sacrilege de deux Ichoglans. Buchers du Serrail. Grands profits de ceux qui en ont la charge. Exercice du Girit. Liberalitez du Grand Seigneur. Fausse modestie des Grands de la Porte.

De plusieurs portes qui donnent entrée dans le Serrail, tant du côté de la mer, que du côté de la terre, celle qui regarde Sainte Sophie est la principale. Elle est toûjours ouverte, les autres ne l'estant que selon la volonté du Grand Seigneur. On découvre un grand portail qui n'a rien de magnifique, & où l'on void seulement des lettres peintes en or à feüillages & compartimens d'Arabesque. Cette porte est gardée par cinquante Capigis, qui ont pour armes l'arquebuze, la fleche & le cimeterre, & donne entrée dans la prémiere Cour du Serrail, qui est de quatre cent pas de long, & de cent de large sans estre pavée.

Reglemens de l'Infirmerie du Serrail.

A main droite de cette premiere Cour s'étend un grand corps de logis qui contient plusieurs chambres, & sert d'Infirmerie à tout le Serrail. La porte en est gardée par un Eunuque qui a sous luy bien des gens employez au service des malades, à qui selon leur qualité on donne des quartiers convenables dans cette maison, où ils peuvent estre mieux assistez qu'en ceux que leur indisposition les oblige de quitter. Les deux premiers Medecins, & les deux premiers Chirurgiens, qu'ils appellent *Hequinz-bachi*, & *Geirah-Bachi*, font tous les jours leurs visites & à des heures reglées. On ne peut s'imaginer de plus bel ordre que celuy qui s'observe en ce lieu-là : & le Grand Seigneur s'y rend quelquefois pour s'informer exactement de l'état des malades, comme ils sont traitez, si les Medecins les voyent souvent, & si chaque Officier de l'Infirmerie fait bien son devoir. Il n'y a guere de place vuide dans cette maison, l'un n'en estant pas plûtost sorty que l'autre y entre ; & quoy qu'elle ne soit destinée que pour les malades, plusieurs personnes qui se portent bien s'y font porter, sous pretexte de quelque indisposition, ou pour se donner du bon temps, ou pour dissiper quelque chagrin. Ils y demeurent dix ou douze jours, & ont dequoy se divertir à leur mode au bruit d'une méchante musique de voix & d'instrumens, qui commence dés le matin & ne finit que le soir. La permission qu'ils ont d'y boire du vin, & qu'ils n'ont jamais ailleurs, les y attire plus que la musique. Mais cette permission que l'on veut comme cacher, & que la superstition des Turcs n'ose rendre publique, est accompagnée de mille difficultez. Il n'est pas permis d'y porter du vin à la veuë de l'Eunuque qui est à l'entrée ; & si quelqu'un y estoit surpris, il ne pourroit éviter le supplice de trois cents coups de baston, & l'a-

& l'amende de trois cent Aſpres pour ceux qui le donnent. Mais s'il peut paſſer adroitement avec du vin ſans qu'on l'arreſte à la porte, dés qu'il eſt dedans il ne court plus de riſque, & meſme il en pourroit boire impunément en la preſence du Grand Seigneur.

Le peu de vin qui peut entrer de cette maniere ne ſuffiroit pas pour tant de gens, s'il n'y avoit d'autres voyes moins difficiles pour leur en fournir. Comme l'Infirmerie touche un côté des jardins, dont elle n'eſt ſeparée que par une ſimple muraille qui n'eſt pas fort haute, les Boſtangis qui voyent que le vin eſt cher, & que ceux qui ſont dans le Serrail ne ſçavent à quoy employer leur argent, font couler la nuit avec des cordes par deſſus le mur des outres de peaux de bouc pleins de vin, qui tiennent environ quarante ou cinquante pintes de Paris, que des gens attitrez de l'Infirmerie viennent recevoir. Ils y font entrer beaucoup de vin de cette maniere, & ce n'eſt pas ſans crainte d'eſtre pris ſur le fait par le Boſtangi-bachi qui fait la ronde toutes les nuits.

Difficultez à y faire entrer du vin.

Mais ce n'eſt pas encore l'envie de boire du vin, qui porte principalement ces faux malades à chercher des pretextes pour aller paſſer quelques jours dans l'Infirmerie, juſques là que quelques-uns par de mauvais artifices ſe font venir une petite fiévre qui paſſe bien-toſt. Une paſſion déteſtable, & qui leur eſt comme naturelle, quoy qu'elle ſoit contre la nature, les fait recourir à tous les moyens imaginables pour l'aſſouvir. Cela eſt tres-difficile aux Ichoglans pendant qu'ils ſont dans leurs chambres, éclairez jour & nuit par de ſeveres ſurveillans qui ne leur pardonnent rien.

Adreſſe de quelques-uns pour y eſtre receus ſans eſtre malades.

Car bien que le Grand Seigneur ſoit ſujet à la meſme paſſion dont le nom ſeul fait horreur,

il ordonne de cruels supplices contre ceux qui entreprendroient de l'imiter. Il va autant qu'il peut au devant du mal qu'il ne veut pas que son exemple authorise, & commet pour empécher des Eunuques qui ne ferment point les yeux. Mais dans l'Infirmerie on rend souvent toutes ces précautions inutiles, à force de presens & de festins on corrompt les Eunuques établis en ce lieu-là, on les enyvre de vin ou d'autre bruvage, & l'on fait entrer alors de jeunes garçons dont la ville de Constantinople est pleine. Pour mieux tromper les Eunuques on fait déguiser ces garçons sous l'habit des *Halvagis*, ce qui est assez facile, parce que ce sont eux qui servent les Officiers du Serrail, & qui font tous leurs messages en ville.

Ces *Halvagis* sont d'ordinaire au nombre de six cens, & ils n'ont que *le vétement & la nourriture* sans aucuns gages, à la reserve de ceux qui ont servy treize ou quatorze ans. Leurs gages commencent par deux aspres, & montent au plus avec le temps à sept aspres & demie: mais ils ont d'ailleurs de bons profits, & ils sçavent se prévaloir des commissions qu'on leur donne. Comme il n'y a qu'eux qui ayent *la liberté* d'aller & de venir, ils *content le double de* toutes les choses qu'ils achetent; mais leur gain le plus considerable *vient* de l'infame commerce de ces jeunes garçons qu'ils conduisent à leurs maistres, & qu'ils font entrer adroitement dans l'Infirmerie aprés les avoir travestis sous leur habit. Ils portent un bonnet blanc, qui s'allonge en point comme un pain de sucre. Le *Hasteler-Agassi*, ou Chef de l'Infirmerie est bien toûjours à la porte avec cinq ou six Eunuques, & prend soigneusement garde à tout ce qui entre & sort, mais il a beau faire, & quand il auroit cent yeux il luy seroit impossible de discer-

Efforts inutiles pour en arrester le cours.

difcerner ces jeunes garçons dans le grand nombre de ces *Halvagis*, d'autant plus que l'on les change fouvent, qu'on en fait Jannifſaires, & qu'on en prend de nouveaux pour avancer les vieux à quelques charges. Que s'il arrive que ce Maiſtre Eunuque ait quelque vent de la choſe, & veüille faire du bruit, on l'appaiſe incontinent par un veſte d'étoffe de ſoye, ou par quelque autre preſent, & c'eſt de là qu'il tire ſes plus grands profits. Enfin cette brutale paſſion eſt ſi ordinaire parmy les Turcs, & generalement dans tout l'Orient, que quelques ſoins que l'on apporte à en empecher l'effet, on en peut difficilement venir à bout. Il s'eſt trouvé de mon temps deux Pages, qui ne pouvant executer leur mauvais deſſein dans le Serrail, par un crime plus grand, furent dans la Moſquée pour aſſouvir leur brutalité. Apres que la priere fut achevée ils laiſſerent ſortir tout le monde, & s'eſtant ſi bien cachez que celuy qui fermoit les portes ne les put appercevoir, ils s'abandonnerent à une action dont la ſeule idée donne de l'horreur.

Excez abominables dans tout l'Orient.

Action ſacrilege de deux Ichoglans.

A la gauche de cette premiere Cour un grand logement répond aux Infirmeries, & c'eſt la demeure des Azamoglans deſtinez aux vils employs du Serrail. Ce bâtiment enferme une grande Cour, où ſont rangez à l'entour & au milieu les bûchers que l'on renouvelle tous les ans, & il y entre quarante mille charretées de bois, chaque charretée étant autant que deux bœufs peuvent tirer. Une partie de ce bois vient de la Mer noire, l'autre de la Mediterranée ; & comme il en reſte tous les ans, particuliérement quand le Grand Seigneur ne paſſe pas l'hyver à Conſtantinople, ce reſte qui n'eſt pas peu conſiderable va au profit des Chefs des Azamoglans. Ils ſçavent s'en prévaloir adroitement

Buſchers du Serrail.

Grands profits de ceux qui en ont la charge.

quand on le décharge sur le port, & voyant à peu pres ce qui en reste aux bûchers, ils en envoyent à proportion à la ville dans les quartiers où ils ont leurs habitudes, ce qu'ils peuvent faire avec d'autant plus de seureté qu'on ne prend pas garde à eux, & qu'ils satisfont à leur devoir, quand les bûchers sont remplis dans la saison où l'on a accoûtumé de faire les provisions. Le bois qu'ils détournent de cette maniere leur est payé, & la somme qu'ils en tirent n'est pas peu considerable pour des gens de cette sorte.

Exercice du Girit.

Du cöté de l'Infirmerie & un peu plus bas (car le Serrail va comme en dos d'asne, & a une pante insensible de coté & d'autre jusqu'à la pointe où il aboutit) on découvre le grand portail des jardins qu'ils appellent *Bagge Karpousi*. De cette porte qui domine sur le panchant, & où l'on est comme sur une éminence, on descend dans une tres-belle place que le Grand Seigneur fait toûjours tenir propre & unie, & où les Grands de la Porte viennent faire l'exercice du *Girit* ou du Javelot; ce qui le plus souvent arrive le Vendredy en sortant de la Mosquée. Il y a environ deux cent pas du portail à cette place, & dans la Cour il se trouve d'ordinaire ces jours-là jusqu'à quinze cent personnes, sans qu'il soit permis à qui que ce soit de passer outre, s'il n'est appellé par l'ordre du *Girit-bey*, qui est le Chef & Intendant de cet exercice. Ceux qui entrent dans la lice sont souvent jusques au nombre de mille. Si le Grand Seigneur qui assiste d'ordinaire à ces jeux, dont bien souvent la fin est tragique, y a pris quelque plaisir, &

Liberalites du Grand Seigneur.

sur tout quand il y en a d'estropiez, il leur fait donner à chacun une bource, qui, comme j'ay dit, vaut cinq cens écus. Ces presens vont du plus au moins selon qu'il se trouve de belle hu-

humeur, & quelquefois il leur fait diſtribuer en partant [illegible] bources. Le Treſorier qui le [illegible] par tout, & qui fait porter ordinairement quinze ou vingt mille reales en or & argent, eſt toûjours preſt & toujours prompt à obeïr à ſes ordres.

Mais cecy eſt digne d'eſtre remarqué, que lors que le Prince eſt ſur le point de faire ſes liberalitez à ceux qui ſe ſont portez vaillamment dans cet exercice, le Grands de ſa Cour qui y ont paru comme les autres, s'écartent doucement par bien-ſéance, & luy laiſſent faire ſes Preſens aux moins conſiderables, & à ceux qui en ont plus de beſoin qu'eux. Soit par generoſité, ſoit par une fauſſe modeſtie ils en uſent de la ſorte; & aprés que le Grand Seigneur s'eſt retiré, il eſt permis à ceux qui ſont reſtez dans la Cour & qui ſçavent manier le Javelot, d'entrer dans la place & de paſſer la journée à cet exercice. Mais ceux-là, quelques beaux coups qu'ils faſſent, & quelques bleſſures qu'ils reçoivent, ne doivent s'attendre à aucuns preſens; il n'y a plus de Prince pour ſpectateur de leur bravoure, ny de Treſorier pour diſtributeur de ſes liberalitez. Ils font ſeulement entr'eux quelques gageures à qui donnera le plus beau coup, & ce plus beau coup eſt à la teſte. Il y a toûjours quelque œil crevé, ou quelque jouë emportée, & cette feſte a ſouvent pour quelques-uns une malheureuſe iſſuë.

Fauſſe modeſtie des Grands de la Porte.

Voilà ce qu'il y a de plus remarquable dans cette premiere Cour, entrons dans la ſeconde, & voyons de meſme ce qui ſe paſſe de plus particulier dans tous ſes appartemens.

CHAPITRE III.

De la seconde Cour, où sont les petites Ecuries, les Cuisines & le Divan.

SOMMAIRE

Cour quarrée & spacieuse, & ses embellissemens. Janissaires lestes & en bel ordre. Nombre des Cuisines. Viandes ordinaires que l'on sert dans le Serrail. Maniere d'aprester le Pilau. Façon particuliere de rôtir dans le Levant. Le liévre hai des Turcs. Confitureries. Diverses compositons du Sorbet. Reservoirs pour toutes les eaux du Serrail. Petite Ecurie. Quartier des Eunuques.

Cour quarrée & spacieuse.

DE la premiere Cour, où les Bachas & Grands de la Porte peuvent entrer à cheval, & où ils doivent mettre pied à terre pour passer outre, l'on entre dans une autre par une deuxiéme porte gardée comme la premiere par cinquante Capigis. Cette seconde Cour plus belle & plus riante que celle que nous venons de quiter, est à peu prés de trois cens pas en quarré, & il n'y a que les chemins qui en soient pavez, le reste estant en preau environné de cyprez & arrosé de fontaines, avec des barrieres par tout pour empecher qu'on ne gâte le gazon. Sur la porte de cette Cour on voit ces mots écrits en gros caracteres d'or.

La Illahé Illa Alla,
Muhammed Résoul Alla.
c'est à dire:
Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu,
Mahomet est envoyé de Dieu.

Resoul signifie *Envoyé* qui est le plus beau titre que les Turcs donnent à leur Prophete.

Janissaires lestes & en bel ordre.

De côté & d'autre de cette Cour regnent d'assez beaux portiques soûtenus par des colonnes de marbre, le long desquels se viennent ranger en bataille les Compagnies des Jannissaires, quand le Grand Seigneur leur commande de paroistre lestes & bien armez à l'arrivée de quelque Ambassadeur qui doit avoir audience.

A main droite derriere la galerie où les Janissaires se rangent les jours du Divan, sont les cuisines & offices du Serrail, separées les unes des autres & servies chacune par leurs Officiers particuliers. Autrefois il y en avoit neuf, & presentement le nombre est reduit à sept. Chaque office ou cuisine a son Maistre Ecuyer, & il y a un Chef par dessus nommé *Akegi-bachi*, qui commande à quatre cent Cuisiniers.

Nombre des cuisines.

La premiere de ces cuisines, qui est pour la bouche du Grand Seigneur, est appellée *Hasmoutbak*. La seconde nommée *Valede-Sultanum-Moutbaki*, est pour les Sultanes, comme sont la mere, la femme, ou pour mieux dire la Princesse la plus cherie, & qui a eu le bonheur de mettre

mettre au monde un Successeur à l'Empire, & pour les sœurs & les filles du Grand Seigneur. La troisiéme, que l'on appelle *Kizler-Agasi*[illegible]*-Moutbaki*, est celle de l'Intendant du quartier des femmes, & des autres Eunuques noirs qui sont commis à leur garde. La quatriéme est pour le *Kapou-Agasi*, ou grand Maistre du Serrail, qui approche le plus la personne du Grand Seigneur, & dont la charge, comme j'ay dit, s'étend generalement sur tout ce qui entre dans le Palais; & cette cuisine sert aussi aux Officiers du Divan. La cinquiéme est pour le *Chaznadar-bachi*, ou Chef du Tresor, & pour ceux qui relevent de ses ordres. La sixiéme pour le *Kilargi-bachi*, ou Grand Echanson, & pour ceux qui en dependent. La septiéme & derniere est celle du *Sarai-Agasi*, & de tous les Officiers qu'il a sous sa charge. Pour ce qui est des *Bostangis* qui servent dans les jardins, ils font leur cuisine eux mesmes, & destinent quelques-uns d'entre-eux à cet office qui apprestent à manger pour tous les autres. Il y en a aussi d'employez dans les Offices du Grand Seigneur.

Viandes ordinaires que l'on sert dans le Serrail

Il n'entre point de bœuf dans les cuisines du Serrail: mais elles consument d'ordinaire tous les jours, tant pour les bouches du *dedans* que pour celles du dehors, jusqu'à cinq cens moutons, où il faut comprendre les agneaux & les chevreaux, & la pluspart de ces moutons viennent des frontieres de la Perse qui en nourrit d'excellens. On peut juger à proportion de la quantité de poules, de poulets & pigeonneaux, dont le nombre est limité selon les saisons, & de ce qui se consume encore de ris & de beurre pour le *Pilau*, qui en Turquie & dans tout l'Orient est le meilleur plat. Ces peuples qui sont sobres & cherchent peu les ragoûts, n'en ont guere d'autre que celuy-là; & n'estant pas tout à

fait

fait à méprifer, les François ne feront peut-eftre pas fachez de fçavoir comme on l'aprefte.

Les Turcs & en general les Orientaux font le Pilau de cette maniere. Selon la qualité des gens & la quantité dont l'on a befoin, on prend ou du mouton feulement, ou des poules ou pigeonneaux qu'on fait boüillir dans un pot, & cuire à moitié ou un peu plus, aprés quoy on vuide le tout & la viande & le boüillon dans un baffin, & le pot eftant lavé on le remet fur le feu avec du beurre que l'on fait fondre jufqu'à ce qu'il foit fort chaud. Alors on coupe la viande à demy-cuite par morceaux, les poules en quatre, & les pigeonneaux en deux, on la jette dans le beurre, on la fricaffe, & elle prend une couleur de riffolé. Le ris eftant bien lavé, on en met dans le pot par-deffus la viande autant que l'on le juge à propos, & du boüillon qui eft demeuré dans le baffin on en verfe avec une cueillere par deffus le ris, tant qu'il y en ait affez pour le paffer d'un bon doigt. Le pot étant couvert, en mefme temps on fait deffous un feu clair, & l'on tire de fois à autre quelques grains de ris pour voir s'il s'amollit, & s'il eft befoin d'y ajoûter quelque cueillerée de boüillon pour achever de le cuire. Car il n'en eft pas comme du noftre qui fe creve incontinent, il faut que leur ris foit cuit, & que le grain toutefois demeure entier, de mefme que le poivre dont ils l'affaifonnent. Dés qu'il eft en cet eftat, on couvre la bouche du pot avec un linge en cinq ou fix doubles, le couvercle par-deffus, & quelque temps aprés on fait derechef fondre du beurre & le bien rouffir, pour le jetter dans des trous qu'on fait au ris avec le manche de la cueillere, aprés quoy on le recouvre promptement pour le laiffer mitonner jufqu'à ce qu'on le ferve. On le dreffe dans de grands plats, la vian-

Maniere d'aprefter le Pilau.

viande bien arrangée au dessus, & l'un sera blanc laissé dans la couleur naturelle, l'autre jaune mélé avec du saffran, & un troisiéme incarnat par la teinture d'un jus de grenade. Quoy que la viande soit grasse autant qu'il nous la faudroit, pour rendre le Pilau meilleur à leur goût, sur six livres de ris ils font entrer trois livres de beurre, ce qui le rend si extraordinairement gras, qu'il dégoûte & incommode mesme ceux qui n'y sont pas accoûtumez, & qui trouvent mieux leur conte au ris cuit simplement avec du sel & de l'eau. On en sert toûjours deux ou trois plats de la sorte chez les Grands de la Porte, qui la pluspart tiennent table ouverte, & au lieu de viande on les couvre d'une grande aumelete faite avec de bonnes herbes & épaisse de trois doigts ; ou de quelques œufs pochez qu'on arrange proprement. *On ne se sent jamais incommodé de cette sorte de ris ; mais l'autre qui* est trop gras n'est pas propre à ceux qui boivent du vin, & ne leur donne pas envie d'en manger souvent.

Façon particuliere de rotir dans le Levant.

Puis que j'en suis venu si avant, il faut étaler toute entiere la cuisine des Turcs, & parler aussi de leur maniere de rôtir les viandes. Les grosses, comme les moutons & les *agneaux*, se rôtissent tous entiers dans des fourneaux que l'on fait en terre, où on les prend par la teste, & en sortent bien rissolez & avec assez bonne mine pour exciter l'appetit. Au fond du fourneau on met ordinairement un bassin de ris avec de l'eau, qui reçoit la graisse de la beste, la seule queuë qui pese quelquefois jusqu'à quinze ou vingt livres en rendant beaucoup, & estant presque toute de graisse. Celles des agneaux qui en ont peu sont excellentes, & presque aussi delicates que les ris de veau. Ces agneaux ainsi rôtis ne se servent que sur du ris, & sur les bonnes tables

tables, on en met deux dans un plat. Il ne se parle donc point de broche dans la cuisine des Turcs que pour quelque volaille, qu'ils ajustent si mal que lors qu'on la sert sur table elle perd toute sa forme, & qu'on a de la peine à discerner la teste des pieds. Mais il faut remarquer, que ny le Pilau, n'y toute autre viande ne se sert qu'au souper vers les cinq heures du soir, & que le matin les Grands ne mangent que des herbages, des legumes, des fruits & des confitures, le menu peuple se contentant de laitages, de melons & de concombres dans la saison. Pour le poisson, les Turcs ne l'aiment guere, & quoy que les mers & les rivieres en soient remplies, ils en mangent rarement. Il entre aussi tres-peu de chasse dans leurs maisons, n'y le fauve, ny le gibier ne sont pas de leurs ragouts; mais sur tout ils ont le liévre en aversion, ce que j'ay aussi remarqué des Armeniens, parce qu'ils se persuadent que la femelle a ses mois reglez comme la femme. On void assez par ce que je viens de dire, que la table des Turcs n'est pas délicate, & que ce seroit une tres mauvaise chere pour plusieurs de nos François. Mais d'ailleurs leur cuisine est fort propre, il ne se peut voir de plus belle baterie, ny de plus claire, & soit dans la vaisselle, soit dans les viandes, on ne sçauroit y apporter plus de propreté.

Le liévre hai des Turcs.

Les Offices, où se font les confitures au nombre de six ou sept, sont au dessus des cuisines, & servies par quatre cent Halvagis, qui furent établis par Sultan Soliman Prince magnifique, & qui regla tous les Offices des Officiers du Serrail. On travaille incessamment dans ces sept Offices, & l'on y fait de toutes sortes de confitures séches & liquides & plusieurs sirops; comme aussi diverses manieres de *Turchi*, qui sont des fruits qu'ils conservent dans le vinaigre & le

Confitureries.

& le sel, où ils jettent des herbes fortes, comme du romarin, de la marjolaine & de la sauge.

Diverses compositions du Sorbet.

C'est dans ces mesmes Offices que l'on compose la boisson ordinaire des Turcs, que l'on appelle *Sorbet*, & il se fait de plusieurs manieres. Celuy qui est le plus commun en Turquie approche de nostre limonade, mais il y a fort peu d'eau; il est presque tout de jus de limon ou de citron avec le sucre, l'ambre & le musc. Ils en font d'une autre façon qu'ils estiment fort, avec une eau distilée de la fleur d'une plante qui croist dans des étangs & rivieres, & qui a la figure d'un fer de cheval. Ces fleurs sont jaunes & s'appellent *Nuloufer*. Mais le Sorbet dont ils font le plus de cas, & que boit le Grand Seigneur, de mesme que les Bachas & autres Grands de la Porte, est fait avec la violete & le sucre, & il y entre fort peu de jus de citron. Ils font encore une certaine sorte de bruvage qu'ils appellent *Magion*, composée de plusieurs drogues qui échauffent; & l'on en prepare une particuliere pour le Grand Seigneur, apellée *Muscavi*, dont il prend une doze quand il veut voir les Sultanes. Les principaux de la Cour en envoyent demander secretement au *Halvagibachi* qui ne les refuse pas, & qui y trouve son compte en estant tres-bien payé. La neige & la glace ne manquent point pour refraîchir toutes ces liqueurs, & les Turcs cherchent plus la délicatesse dans le bruvage que dans les viandes.

Reservoirs pour toutes les eaux du Serrail.

A dix ou douze pas vis-à-vis de ces Offices, est le reservoir qui distribuë toutes les eaux du Serrail, que l'on partage à chaque quartier aux lieux où elles sont necessaires. Un *Baltagy* s'y tient tout le jour pour donner l'eau comme on luy ordonne; & quand le Grand Seigneur passe d'un quartier à l'autre, la fontaine de celuy où il se trouve jouë incontinent par le signal que l'on donne au Baltagy.

A main

A main gauche dans la mesme Cour, & à l'opposite des cuisines se void la petite Ecurie du Grand Seigneur, pour y tenir seulement vingt-cinq ou trente chevaux d'élite, destinez pour ses exercices avec ses favoris, & au dessus dans de grandes chambres, on tient les selles, housses, mords, croupieres, & étriers d'un prix inestimable par la quantité de pierreries qui les rendent riches. Il y a tel harnois qui revient à un million de livres. Les grandes Ecuries sont le long du canal qui moüille les murailles du Serrail; elles sont toûjours bien remplies & en bon estat, & l'on a soin de n'y point laisser de place vuide. C'est où le Grand Seigneur tient quantité de chevaux de prix pour s'en servir à la Guerre, ou dans quelque magnificence, pour faire paroistre aux Etrangers l'éclat de sa Cour. Petite écurie.

CHAPITRE IV.

De la Sale du Divan, & de l'exacte justice qu'y fait rendre le Grand Seigneur.

SOMMAIRE.

Sale du Divan peu magnifique. Jours que se tient le Conseil. Procez promptement vuidez. Causes de la briéveté de la justice en Turquie. Fine Politique de la Maison Othomane. Soin que l'on prend de prévenir la revolte des Janissaires. De quelle maniere le Grand Seigneur assiste au Divan. Action hardie d'un Timar Spahi, qui tuë un Grand Vizir, & obtient sa grace. Beau genie de Sultan Amurat, & par quel artifice il découvrit un larcin. Maniere de chapelet dont les Turcs se servent dans leurs prie-

 res,

res. Bel exemple d'une severe justice. En quel temps & dequelle maniere le Grand Seigneur se defait ordinairement de ceux qui luy sont suspects. Jours auxquels les Ambassadeurs viennent au Divan.

Sale du Divan peu magnifique.

LA Sale du Divan qui appartient à cette seconde Cour, suit à main gauche la petite Ecurie en tirant au quartier du Grand Seigneur. C'est une grande Sale basse couverte de plomb, & lambrissée au dedans avec quelques dorures dont elle reçoit peu d'ornement. Le bas est couvert d'un grand tapis, & il y a quelques bancs pour les Officiers qui composent le Conseil, que les Turcs nomment *Divan*. Il y a, comme j'ay dit, des portiques qui regnent des quatre côtez de cette Cour, & qui luy donnent la face d'un cloître; & c'est sous la galerie qui est à main droite que les Janissaires demeurent debout tandis qu'on tient le Divan.

Jours que se tient le Conseil. Procez promptement vuidez.

Ce Conseil se tient quatre jours de la semaine, qui répondent au Samedy, au Dimanche, au Lundy & au Mardy des Chrêtiens. On y rend exactement la justice à quiconque la demande, & pour quelque cause que ce soit, sans que les parties ayent besoin ny d'Avocats ny de Procureurs dont le nom est inconnu en Turquie, estant receuës à deduire elles-mesmes leur propre cause. Il ne se parle point là de délais ny de renvois, on ne fait point languir les gens, & une affaire est vuidée sur le champ de quelque nature qu'elle puisse estre.

Causes de la briéveté de la justice en Turquie.

Quoy que cete coûtume soit tres-loüable, elle ne peut estre si bien pratiquée entre les Chrêtiens, parce qu'ils ont tous des biens en proprieté qu'ils heritent les uns des autres, & dont les partages litigieux les engagent souvent dans de longs procez. Il en est tout au contraire des

Grands

Grands de la Porte, qui ſont tous eſclaves pris en guerre, ou envoyez en preſent par les Bachas & Gouverneurs des Provinces. Tous leurs biens en mourant retournent au Grand Seigneur de qui ils les ont receus, c'eſt une circulation perpetuelle; & leurs enfans, comme j'ay dit au commencement, ſont menez au Serrail pour y eſtre élevez, ſans pouvoir eſperer de ſucceder jamais ny aux biens, ny aux charges de leurs peres. La Maiſon Othomane a toûjours eu cette fine politique, de ne permettre pas qu'une famille s'agrandiſſe & ſe rende puiſſante de pere en fils; elle l'abat dés qu'elle s'eſt élevée, & luy ôte de bonne-heure les moyens de former des partis pour troubler l'Eſtat. De là vient que hors la Maiſon Royale des Othomans on ne ſçait en Turquie ce que c'eſt que de nobleſſe & d'ancienneté de race, on ne ſe pique point de gloire de ce côté-là, & les charges ſont données au ſeul merite de la perſonne ſans aucune conſideration du ſang. Il arrive ſouvent que les principaux Miniſtres de l'Empire ſont fils d'un Bouvier, comme un Ruſtan Grand Vizir qui fit tant de bruit ſous le regne de Soliman; & de cette maniere ne devant rien à leur naiſſance, ils reconnoiſſent qu'ils doivent tout à leur éducation.

Revenons à la Juſtice des Turcs. Les gens de la Loy qui ſont comme le Clergé de Mahomet, ne donnent point auſſi de lieu aux procez; chacun ſçait ſes droits & ce qui eſt de la fonction de ſa charge, & ils n'ont rien à démêler enſemble, parce que toutes choſes ſont parfaitement bien reglées entr'eux.

Le peuple ignore de meſme ce que c'eſt que de plaider: Il ne faut point de Notaires pour les mariages, on ne donne point de groſſes ſommes à une fille, & les joyaux & habits qu'elle

peut tirer de sa maison font toute la dot qu'elle apporte à son mary. Voila en peu de mots comme les Turcs peuvent promptement vuider toutes leurs affaires; sans laisser prendre pied à la chicane, qui cause entre les Chrestiens la ruine de bien des gens.

Les Officiers qui composent le Divan sont, le *Grand-vizir* Lieutenant General de tout l'Empire, qui preside & represente la personne du Grand Seigneur; les six autres *Vizirs*, les deux *Cadilesquers* de Romanie & de Natolie, qui sont les grands Juges & Intendans des armées; les trois *Testerdars* ou Tresoriers Generaux, le *Nissangibacha* Grand Chancelier; & le *Netangi* qui est comme en France un Secretaire d'Estat, avec quelques Greffiers ou Notaires. Tous ces Officiers se rendent à la Sale du Divan à quatre heures du matin, & y demeurent jusqu'à midy pour rendre justice. Le *Chiaoux-bachi* se tient à la porte avec une troupe de ceux qu'il a sous sa charge, pour executer les ordres du grand Vizir, & porte un bâton d'argent a la main pour marque de son autorité.

Soin que l'on prend de prevenir la revolte des Janissaires.

Les jours de Divan on sert à disner aux Officiers dans la mesme Sale, ce qui se fait avec beaucoup de sobrieté & peu de ceremonie. Tout est expedié en demie-heure de temps. Le Grand Vizir mange seul, à moins qu'il n'appelle un Bacha ou deux pour luy tenir compagnie. On porte aussi en mesme temps le *Chourba*, qui est une sorte de potage de ris, pour le disner des Janissaires qui sont en faction sous les galeries. Que s'il arrive qu'ils ayent quelque mécontentement, & qu'ils soient irritez contre un Vizir ou contre le Grand Seigneur mesme, aucun d'eux ne met la main au *Chourba*, mais ils rejettent rudement les plats, & témoignent par-là qu'ils ont de l'aigreur

Le

Le Grand Seigneur en est d'abord averty, & leur envoye le *Kapou-Agasi* Grand Maistre du Serrail, pour sçavoir quel est leur déplaisir & ce qu'ils souhaitent. Alors ils députent l'un d'entr'eux pour porter la parole au nom de tous; & celuy-cy s'approchant de l'oreille du *Kapou-Agasi*, luy declare le sujet de leur mécontentement. Cet Eunuque le raporte aussi-tost en secret au Grand Seigneur; & s'ils en veulent à un Vizir, ou à un Cadilesquer, & mesme à leur Aga ou Colonnel, bien souvent pour appaiser ces mutins le Grand Seigneur les fait étrangler, & leur en envoye la teste.

De quelle maniére le Grand Seigneur assiste au Divan.

Le Dimanche & le Mardy sont les principaux jours du Divan, & c'est proprement alors le Conseil d'Estat & des affaires publiques. Le Grand Seigneur y assiste le plus souvent, mais sans estre veu; & c'est ce qui tient toûjours en crainte, & le Grand Vizir & les autres Officiers. Il peut se rendre de son appartement par une gallerie couverte à une fenestre qui répond dans la Sale du Divan, & qui est toujours cachée par un rideau de velours, qu'il tire quand il luy plait, & quand il void qu'on n'a pas rendu bonne justice. J'en apporteray icy un exemple assez fameux du regne de Sultan Achmet pere d'Amurat, & l'un des plus justes Princes qu'ait eu l'Empire Othoman.

Action hardie d'un Timar-Spahi, qui tuë un Grand Vizir, & obtient sa grace.

Le Lecteur doit r'appeller la memoire de ce que je luy ay dit au commencement, des Timar-Spahis, à qui l'on donne pendant leur vie le gouvernement & le revenu de quelque bourgade, selon qu'ils l'ont merité par leurs services. Le Spahi dont je veux faire l'histoire avoit un Timar entre Alep & Damas, qui pouvoit luy rendre quinse cens écus de revenu. Le Grand Vizir soit par quelque haine, soit sur de faux raports que l'on luy fit du Spahi, qu'il crût trop legérement

ſans bien s'informer des choſes, luy ôta le Timar dont il joüiſſoit, & en favoriſa une des ſes creatures. Le Spahi ſe voyant ſi injuſtement depoſſedé court à Conſtantinople; entre au Divan & preſente requeſte au Grand Vizir, par laquelle il luy remonſtre ſes longs ſervices, & comme il n'a jamais manqué à ſon devoir. Le grand Vizir aprés l'avoir leuë la déchire en ſa preſence, ce qui faiſoit voir qu'il n'y vouloit pas répondre, & qu'il n'y avoit pour luy rien à eſperer. Le ſupliant ſe retira ſans rien dire: mais quelques jours aprés il retourne au Divan, & preſente une ſeconde requeſte, que le grand Vizir déchire comme la premiere ſans rien repartir. A cette ſeconde injure le Spahi plein de fureur & juſtement irrité tire ſon poignard, ſe jette ſur le Vizir & le tuë. Le Grand Seigneur qui eſtoit alors à la feneſtre, ayant veu cette action tire le rideau, & deffend à haute voix qu'on ne luy faſſe aucun mal. En meſme temps il ordonne au Spahi de s'avancer, & luy demande pourquoy il avoit agi avec tant de violence. Celuy-cy tout confus répond humblement, mais avec aſſez de fermeté, qu'il n'avoit pû ſe retenir voyant une ſi grande injuſtice; & luy preſentant la requeſte toute déchirée, le Grand Seigneur la fit lire, & écouta paiſiblement les juſtes plaintes qu'elle contenoit. L'affaire examinée, ſa Hauteſſe loüa le Spahi de ſon action, uſant du mot *Aſerim*, qui veut dire, *c'eſt bien fait*, & qui eſt ordinaire en cette langue quand on approuve une choſe; & meſme elle ajoûta une liberalité au commandement qu'elle fit qu'il fût rétabli dans ſon Timar. Elle prit de là occaſion, de dire tout-haut aux autres Vizirs, que cet exemple leur devoit apprendre à faire bonne juſtice, & à ne pas ſouffrir que la faveur l'emporte ſur l'equité. L'action violente du Spahi n'eſt pas ſans

doute à approuver, quoy que l'injuſtice du Vizir fût manifeſte. mais le procedé du Grand Seigneur ne peut eſtre que tres-loüable, & qu'un grand modele d'une parfaite équité.

Je veux bien encore donner icy un ſecond exemple de la juſtice exacte que le Grand Seigneur veut qu'on rende au peuple, & cet exemple a quelque choſe d'aſſez ſingulier. Un grand mortier de pierre qu'on void à la porte du Divan ſert de monument à cette hiſtoire ; & comme elle eſt accompagnée de pluſieurs circonſtances dignes d'eſtre remarquées, je ne crois pas les devoir taire au Lecteur.

Sous le regne de Sultan Amurat, un particulier ſe voyant ſans femme & ſans enfans, reſolut d'aller en pelerinage à la Meque. Avant ſon départ il crut ne pouvoit mieux confier ce qu'il avoit de plus precieux qu'à un *Hoggia* Docteur de la Loy. Il luy remit donc entre les mains quelque joyaux dans un petit ſac, le priant de les luy garder juſqu'à ſon retour, & l'en faiſant heritier s'il venoit à mourir dans ce voyage. Le pelerin revint heureuſement de la Meque, & croyant retirer ce qu'il avoit confié a *l'Hoggia*, luy demande ſon dépoſt. Celuy-cy d'un grand froid luy repart qu'il ne ſçait ce qu'il veut dire, le laiſſant fort ſurpris d'une réponſe qu'il n'attendoit pas. Comme la choſe s'eſtoit faite ſans témoins, le pelerin diſſimulant ſon chagrin laiſſe paſſer quelques jours, aprés quoy il preſente requeſte au grand Vizir, & luy fait ſçavoir comme le tout s'eſt paſſé. Le grand Vizir voyant que cette affaire eſtoit délicate, & que le Docteur pouvoit aiſément nier une choſe qui s'eſtoit paſſée ſans témoins, dit au pelerin qu'il eût patience pour quelque temps, & qu'il en parleroit au Grand Seigneur, ce qu'il fit. Le Grand Seigneur commande au Vizir de bien menager l'affaire

Beau genie de Sultan Amurat, & par quel artifice il decouvrit un larcin.

dont il veut sçavoir la vertité, & d'envoyer querir le Docteur, de faire amitié avec luy, & de luy faire esperer d'estre employé en des choses d'importance. Quelques jours se passent pendant que le Grand Vizir jouë adroitement son rôle, il fait venir le Docteur auprés de luy, il loüe son esprit & sa conduite, & l'entretenant d'assez belles esperances luy promet de faire en sorte que le Grand Seigneur auroit la bonté de souffrir qu'il luy vint baiser les mains, n'estant pas juste qu'un esprit éclairé comme le sien fût plus long-temps caché à sa Hautesse. Le Docteur ravy de ce discours, se croyoit déja au faîte de la grandeur, sur tout quand il vid que le Grand Vizir le fit *Hoggia*, comme qui diroit son grand Aumônier. Le Vizir passe outre, & selon l'ordre secret qu'il en a receu du Grand Seigneur, ordonne que le Docteur luy rapporteroit toutes les affaires criminelles qui se pourroient presenter. Le Grand Seigneur sur le rapport du *Hoggia*, luy demandoit son avis, & quel châtiment le coupable meritoit puor le crime dont il estoit convaincu, l'execution se faisant selon le jugement qu'avoit rendu le Docteur, qu'il fit son Lecteur ordinaire; & qu'il approcha de sa personne. Cinq ou six mois se passerent de la sorte sans qu'on pût découvrir aucun indice du vol: Et il faut observer que le pelerin avoit donné au Grand Seigneur un rôle exact qui specifioit toutes les pieces qu'il avoit enfermées dans le petit sac. Entr'autres articles, il avoit particulierement fait mention d'un *Tesbûch* de beau corail. Ce *Tesbûch* est une maniere de chapelet de quatre-vingt dix-neuf grains, sur chacun desquels les Turcs repetent de certains mots tirez de quelques sentences d'Alcoran. Ce chapelet est divisé en trois endroits de trente-trois grains par un petit cordon qui en fait la separation; & au

Maniere de chapelet dont les Turcs se servent dans leurs prieres.

pour

bout pendoit un long morceau de corail, suivy d'un autre grain rond de mesme matiere d'une grosseur merveilleuse.

Les Turcs les plus bigots tiennent leur chapelet à la main quand ils vont en visite, & particulierement quand ils s'approchent des Grands, & c'est ce qui donna la premiere connoissance du larcin de l'*Hoggia*. Un jour venant au Serrail le chapelet de corail à la main, le Grand Seigneur devant lequel il se presenta jettant les yeux dessus, & jugeant que ce pouvoit estre le *Tesbûch* du pelerin, selon qu'il le luy avoit dépeint sur la liste de ce qui estoit dans le petit sac, dit au Docteur qu'il avoit-là une rare piece. Celuy-cy s'approche aussi-tost, & supplie sa Hautesse avec une profonde soumission de la vouloir accepter. Le Grand Seigneur la prend, & témoignant que le present luy est agréable, par cette sage dissimulation cause de la joye à celuy dont il medite le châtiment. Mais ce seul indice ne luy suffit pas, il veut en avoir d'autres: & comme il sçait qu'entre les pieces du sac, il y a un anneau de la main d'un ancien & excellent maistre de cette sorte d'anneaux que les Turcs portent au pouce quand ils veulent tirer de l'arc, il attend une seconde occasion pour mieux découvrir la fourbe, & convaincre entierement le Docteur. L'Empereur la fit naître quelques jours aprés, & commandant que l'on fist venir un de ses pages qui tiroit bien de l'arc, il fut à la place du *Girit*, où il s'en fist donner un pour tirer aussi, n'y ayant personne dans tout l'Empire qui ne luy cedât en force & en adresse dans les exercices de l'arc & du javelot. Comme il vint à bander l'arc, il se plaignit que son anneau luy blessoit le pouce, jugeant bien que le Docteur qui estoit auprés de luy, & qui luy avoit déja presenté le chapelet, luy feroit encore office de l'anneau qu'il avoit du pelerin.

Eſt-il poſſible, dit alors le Grand Seigneur, qu'il ne ſe trouve plus de maiſtre qui faſſe ſi bien un anneau qu'un tel qu'il nomma, & qui n'étoit plus au monde ? Le Docteur qui n'eut pas d'aſſez bons yeux pour voir la trame ſubtile qui s'ourdiſſoit pour ſa perte ; croyant s'inſinuer plus avant dans l'eſprit du Grand Seigneur, luy dit qu'heureuſement il avoit un anneau de la façon de ce meſme maiſtre qu'il gardoit depuis long-tems, & que s'il plaiſoit à ſa Hauteſſe de l'accepter il le luy apporteroit ; ce qui fut fait auſſi-toſt. Dés que le Grand Seigneur ſe fut retiré dans ſon quartier, il fit appeller le grand Vizir & le pelerin qui vinrent en ſa preſence, & il tenoit à la main le chapelet de corail qu'il faiſoit ſemblant de reciter, pour voir ſi le pelerin le reconnoiſtroit. Celuy-cy l'ayant bien conſideré ; Seigneur, dit-il à l'Empereur, ſi ta *Hauteſſe* me permet d'ouvrir la bouche, le chapelet qu'elle tient reſſemble fort à celuy qui eſtoit dans mon petit ſac de pierreries, & peut eſtre que je ne me tromperay pas ſi je dis que c'eſt le meſme. Le Grand Seigneur luy commande alors de s'approcher, & luy faiſant toucher le chapelet & l'anneau, le pelerin aſſure au peril de ſa vie que ce ſont les meſmes pieces qu'il a confiées avec d'autres au Docteur. Celuy-cy venant le lendemain ſelon ſa coûtume rapporter quelque cauſe criminelle au Grand Seigneur, ce Prince qui avoit un grand genie luy propoſe une affaire à peu prés de la meſme nature que celle qui s'eſtoit paſſée entre luy & le pelerin, & luy demande quelle punition meritoit le coupable d'un tel crime. Ce malheureux aveuglé d'une bonne fortune où il ſe croyoit déja bien établi, & le paſſé eſtant ſorti de ſon ſouvenir, prononce luy meſme ſa ſentence, & répond au Grand Seigneur, que cet homme-là meritoit d'eſtre pilé vif dans

un

un mortier. En mesme temps l'Empereur le fait arrester, & ayant fait apporter tous ses coffres par des *Baltagis* qu'il envoye à son logis, tire de sa proche le chapelet & l'anneau qu'il luy fait voir, & luy dit que ces deux pieces venoient d'un petit sac qu'un plerin de la Meque luy avoit donné en garde. Il luy montre ensuite le memoire de toutes les autres pieces, & luy commanda d'ouvrir ses coffres, les pierreries y furent trouvées, que ce malheureux convaincu & tout tremblant remit entre les mains du Grand Seigneur. Le pelerin fut appellé, & reconnut aussitost son sac & ses pierreries; ce qui fut suivy de la confession du Docteur qui avoüa son crime & son infidelité. Le lendemain l'Empereur fit assembler le Divan, où il voulut que tous les Grands de Constantinople fussent presens pour rendre le jugement plus solemnel. Il commanda que tout ce qui appartenoit au pelerin luy fût rendu, en y ajoûtant mesme quelque recompense; & ordonna en mesme temps que le Docteur seroit puny selon sa propre condamnation. On fit pour cet effet creuser une pierre en façon de mortier, où il fut jetté tout nud, & pilé tout vif par les Bourreaux; & c'est ce mortier de pierre que j'ay veu souvent proche de la porte du Divan, & qu'on y laisse pour memoire d'un jugement si admirable & si solemnel. Voila quelle fut la fin d'une histoire dont toutes les circonstances sont remarquables, & qui n'est pas un des moindres monumens de la sagesse de l'Empereur Amurat. Ce Prince au lieu d'user d'abord de son pouvoir absolu, aima mieux par une force d'esprit & une grande prudence attendre patiemment les occasions éloignées, pour en tirer des preuves évidentes d'un crime caché; & son intention estoit d'élever le Docteur à de hautes dignitez s'il l'eût trouvé

Bel exemple d'une severe justice.

inno-

innocent, & de le punir rigoureusement, comme il fit, le trouvant coupable.

En quel temps, & de quelle maniere le Grand Seigneur se defait de ceux qui luy sont suspects.

J'ay dit au commencement de ce Chapitre, que des quatre jours de la semaine que se tient le Divan, ceux qui répondent à nôtre Dimanche & à nôtre Mardy sont les principaux, dans lesquels se traittent les affaires les plus importantes. Ils appellent ces deux jours-là *Arzghiunz*, parce qu'aprés que le Grand Vizir, les six autres Vizirs, & les deux Cadilesquers qui assistent au Divan ont rendu justice, ils vont tous ensemble baiser les mains au Grand Seigneur. Si quelqu'un de ces neuf Juges a quelque chose à luy dire, il luy est permis ces jours-là de luy parler librement; & c'est aussi ordinairement en ces mesmes jours que le Grand Seigneur prend son temps s'ils veut se deffaire de quelqu'un. *Il ordonne alors au Bostangi-bachi de se tenir prest* avec quelques-uns des siens pour executer sa volonté, & luy ayant declaré ceux qu'il veut faire étrangler, l'ordre n'est pas plutôt donné, que soit à leur arrivée soit à leur départ, il est ponctuellement suivy. Il est vray qu'il n'agit de la sorte, que lors qu'il craint quelque sedition populaire s'il les envoyoit punir dans leur maison où ils pourroient faire quelque resistance: mais au Serrail & à la face des Janissaires qui se tiennent prés du Divan, le malheureux qu'on veut étrangler n'a qu'à baisser la teste & tendre le col, sans penser à aucune resistance qui seroit vaine. Je diray amplement au Chapitre XI. dequelle maniere on procede à cette execution.

Jours auxquels les Ambassadeurs viennent au Divan.

Un peu plus haut que la Sale du Divan, on en voit une autre élevée comme une maniere de Belveder, où les Ambassadeurs se rendent quand ils assistent au Divan, & ils y assistent de trois en trois mois, & les jours qu'on paye les Janissaires. On les avertit de s'y trouver par une

vaine

par ostentation, & pour leur faire voir la quantité d'argent qui sort du tresor. Entre ces deux sales il y a une porte qui va au quartier des *Baltagis*. Ce sont des gens forts & robustes, employez comme j'ay dit, à porter le bois par tout le Serrail, & à d'autres offices bas & penibles. Pour le bois qui se brûle aux appartemens des femmes, ils le déchargent à la porte, où les Eunuques noirs le vont prendre pour le porter aux bains & aux chambres où ils ont seuls la permission d'entrer. Voila tout ce qu'il y a de plus considerable dans cette seconde Cour. Entrons plus avant dans le Serrail, & voyons de quelle maniere l'on s'y gouverne.

CHAPITRE V.

Du Serrail interieur en general, & en particulier du quartier des Eunuques & des Ichoglans.

SOMMAIRE.

Ichoglans élevez sous une severe discipline. Grands de la Porte tirez de la mesme école. Misere des enfans des Bachas. Grande authorité du Kapi-Aga. Les classes où doit passer la jeunesse du Serrail. Quartiers des quatre premiers Eunuques.

Le Serrail interieur est cette partie du Grand Palais des Empereurs Othomans, qui de la deuxiéme Cour que nous venons de quitter, s'étend à la pointe où les jardins viennent aboutir, & qui comprend en general le quartier du Grand Seigneur, & le quartier des Sultanes. Mais parce que le premier est distingué en plusieurs appartemens, qui servent aux Officiers qui approchent ordinairement de la personne du

Grand Seigneur, & qui luy sont les plus necessaires, je conduiray le Lecteur de l'un à l'autre, & parleray distinctement de chacun. Je ne traiteray dans ce Chapitre que de ceux qu'occupent les Eunuques, & les Ichoglans qui sont sous leur discipline.

Ichoglans élevez sous une severe discipline.

J'ay fait mention au commencement des quatre premiers Eunuques, qui en ont d'autres sous eux pour veiller sur les actions de la jeunesse qui leur est donnée en charge, & l'instruire tant en la religion de Mahomet, qu'aux exercices du corps, particuliérement en ce qui regarde le service du Grand Seigneur. Le quartier tant des Eunuques que des Ichoglans suit de prés la Sale du Divan, & commence de faire partie de la troisiéme Cour où il s'étend à main gauche. Il est divisé en plusieurs appartemens, & il y en a quatre entr'autres appellez *Oda*, c'est à dire chambres, où sont distribuez six cens Ichoglans selon les ordres du *Capi Aga*, qui avec les principaux Eunuques juge de la capacité de chacun. C'est luy qui les fait passer d'une Oda à l'autre, comme nous faisons monter nos écoliers d'une sixiéme à une cinquiéme, & il en est de mesme que de nos classes, la premiere des quatre Oda dont il leur faut essuyer les rudes fatigues estant la derniere en dignité. Quand il fait sa visite generale & cette sorte de promotion, il envoye hors du Serrail ceux qu'il reconnoist incapables de bien servir le Prince, & qui luy témoignent du dégoût d'une vie si austere; & alors ils perdent l'esperance d'y r'entrer jamais, & ne peuvent pretendre à d'autre fortune qu'à celle de Spahi avec un petit appointement. L'avantage de pouvoir parvenir aux premieres charges de la Cour & de l'Empire, fait prendre courage à ceux qui demeurent, & ils souffrent patiemment durant plusieurs années le rude & impi-

impitoyable traitement des Eunuques, qui ne leur épargnent pas les coups de bâton.

C'est donc d'entre ces Ichoglans, qu'on peut aussi nommer les Pages du Grand Seigneur, que l'on tire les *Bachas*, les *Beys*, les *Capigi-bachis*, les *Haznadarbachis*, & autres Grands de la Porte. Mais ce n'est que du nombre de ceux qui sont enfans de tribut que l'on a levez sur les Chrétiens, ou pris en guerre sur terre ou sur mer: Car pour les *Beiczades*, ou enfans de Bachas que l'on éleve au Serrail, il faut se souvenir de ce que j'ay dit, qu'ils ne peuvent jamais monter plus haut qu'à la charge de *Bey*, ou de Capitaine de galere. Quand un de ces Ichoglans souhaite de sortir du Serrail, ou mesme quelqu'un des Eunuques blancs, il presente requeste au *Capi-Aga* qui la porte au Grand Seigneur, & reçoit son congé avec une paye selon le temps & la qualité de son service. Mais il y en a d'autres que le mesme *Capi-Aga* fait sortir contre leur gré, & aprés avoir passé les premieres années, qui sont les plus difficiles. C'est lors qu'ayant eu different avec quelqu'un de ces Ichoglans tandis qu'ils estoient camarades dans leur jeunesse, & craignant qu'il ne vienne un jour à traverser ses desseins, il employe tout son credit pour le mettre hors du Serrail, en luy faisant donner recompense selon les années qu'il a servy.

Grands de la Porte tirez de la mesme école.

Misere des enfans des Bachas.

Grande authorité du Capi-Aga.

La premiere des quatre chambres où les Ichoglans sont distribuez, est la plus remplie, parce qu'ils sont encore tout jeunes & tout novices sous la premiere ferule; & elle est appellée *Couchouk Oda*, c'est à dire petite chambre, quoy qu'elle soit la plus grande, mais dautant qu'elle est la moindre pour la dignité. C'est-là qu'ils apprennent à lire & à écrire, & les premiers fondemens de la Loy de Mahomet; & aprés qu'ils y ont esté six ans, ils passent dans la seconde que l'on

Les classes où doit passer la jeunesse du Serrail.

l'on appelle *Quilar-Oda*, où devenus plus robustes on les dresse aux exercices du corps, à tirer de l'arc, à se servir de la lance, & à d'autres choses de cette nature. On leur enseigne de plus à parler parfaitement la Langue Turque, à quoy ils joignent l'Arabe & la Persane dont ils ont besoin dans les Gouvernemens où ils peuvent estre envoyez. Quatre ans se passent de la sorte dans cette seconde Chambre, d'où ils montent à la troisiéme que l'on appelle *Chasnadar-Oda*, ou la Chambre du Tresor. C'est où ils commencent à rendre quelque service au Grand Seigneur, à estre employez à la Garderobe & aux Bains, & où on leur enseigne à monter à cheval, & à se rendre parfaits aux exercices qui leur conviennent, à quoy ils employent ordinairement quatre ans. Chacune de ces trois Chambres a un Eunuque blanc pour son Chef & Intendant. Le *Serai-agasi* a la direction de la premiere; le *Quilargi-bachi* commande dans la seconde; & le *Casnadar-bachi* a le soin de la troisiéme. J'auray occasion de parler davantage des deux dernieres aux Chapitres de l'Echansonnerie & du Tresor, & j'adjoûteray seulement icy de toutes les trois en general, que les Ichoglans qui y sont instruits n'ont aucun commerce avec ceux de la quatriéme Chambre dont je parleray bien-tost, ny avec aucun autre de dehors, qu'avec la permission particuliere du *Capi-Aga*, & en presence d'un Eunuque qui écoute tout: Qu'ils ne peuvent pas mesme converser ensemble qu'à de certaines heures qui leur sont prescrites, ce qui se passe dans une tres-grande modestie, comme toutes leurs actions sont accompagnées d'une exacte obeïssance: Et enfin qu'ils ne sont tous vétus que d'un simple drap, mesme les *Beigszadés* fils de Grands Vizirs & de Bachas qui sont morts, tandis que ceux de la quatriéme Chambre portent des

toi-

toiles d'or & d'argent, parce qu'ils viennent en la presence du Grand Seigneur, & approchent souvent de sa personne. Je diray plus bas de quelle maniere ils dorment; & quelle est la fonction de l'*Oda bachi* & du *Destergi-Aga*, qui agissent sous les ordres des quatre Eunuques.

La quatriéme Chambre, qui est la Chambre du Prince, est appellée *Has-Oda*, & j'en parleray quand je viendray à l'Echansonerie, & à l'appartement secret du Grand Seigneur. C'est-là où les Ichoglans qui ont souffert tant d'années dans les trois premieres Chambres, commencent à respirer & à gouter plus de liberté. Il leur est permis de converser avec tous ceux du Serrail, & ils ont l'avantage d'approcher souvent de la personne du Prince à qui ils se font connoistre, & dont ils reçoivent de temps en temps des faveurs.

Sous la porte de la troisiéme Cour où des Eunuques font la garde jour & nuit, il y a un passage à gauche qui méne à une petite galerie, d'où l'on se rend à l'appartement du *Kapou-Agasi*; quand la grande porte est ouverte elle cache ce passage, où l'on ne peut alors entrer que mal-aisément. Quartiers des quatre premiers Eunuques.

Un peu plus loin & à main droite de la Sale d'Audience, est l'appartement du *Serai-Agasi* qui a soin de tenir le Serrail net & en bon ordre: Et plus avant proche d'une petite Mosquée où les Ichoglans des trois premieres Chambres font leurs prieres, sont le quartier des *Seferlis*, qui sont cent cinquante Ichoglans ou environ, employez à laver le linge du Grand Seigneur. Quand il va en campagne il fait suivre les plus vieux d'entr'eux; & il faut comprendre dans ce nombre les Timbaliers & les Joüeurs d'instrumens qui sont couchez sur l'Estat.

Entrons maintenant dans la Sale d'Audience.

ce, qui est un quartier comme détaché des autres, & où sa Hautesse reçoit les Ambassadeurs.

CHAPITRE VI.

De la Sale où le Grand Seigneur donne audience aux Ambassadeurs, & de quelle maniere ils y sont receus.

SOMMAIRE.

Description de la Sale d'Audience. Le Trône du Grand Seigneur. Maniere de recevoir les Ambassadeurs. Remarques sur le nombre de vestes que le Grand Seigneur fait donner aux Ambassadeurs des Princes Chrestiens. Forme du serment de fidelité que le Kam de la petite Tartarie vient prester au mesme lieu.

Description de la Sale d'Audience.

LA troisiéme Cour du Serrail où nous sommes à cette heure, n'est pas dans la regularité de celle qui la precede, & les bâtimens qu'elle enferme font voir que l'on ne s'est pas beaucoup mis en peine d'y observer un grand ordre. Quand vous estes à la porte de cette Cour, vous avez en face un petit appartement détaché de tous les autres, à l'entrée duquel vous voyez des deux côtez sortir une fontaine de la muraille dont l'eau est receuë dans deux bassins ; & c'est dans cet appartement qu'est la Sale d'Audience. C'est une assez belle voûte soutenuë par des piliers de marbre ; & l'on void encore au milieu un petit jet d'eau qui tombe dans un bassin. Cette sale est ouverte de toutes parts, & dans le fond vis-à-vis de la porte on pose le Trône du Grand Seigneur.

Ce

Le trône du Grand Seigneur.

Ce Trône qui est assez riche, est une maniere d'Autel que l'on porte dans cette Sale les jours que le Grand Seigneur veut donner audience aux Ambassadeurs, & lors que le nouveau Kam de la petite Tartarie qu'il a éleu, vient prendre l'investiture de son Royaume, & luy faire le serment accoûtumé. Le derriere du Trône touche un mur d'appuy qui ne le surpasse que d'un demy pied, & c'est ce qui retient les coussins qui sont derriere le Grand Seigneur. Il y a dans le Tresor aussi couvertures tres-riches faites exprés pour couvrir ce trône, & qui viennent pendre à terre de trois côtez, par devant, à droite & à gauche; car pour le derriere il est appuyé, comme j'ay dit, contre la muraille. La plus riche de ces couvertures est d'un velours noir avec une broderie de grosses perles, dont les unes sont longues & les autres en boutons. Il y en a une autre de velours blanc relevé d'une broderie de rubis & d'émeraudes, dont la plûpart sont dans des chatons pour les bien tenir. Il s'en void une troisiéme d'un velours violet bien foncé brodé de turquoises & de perles. Les trois autres qui les suivent sont aussi de velours de differentes couleurs, avec une riche broderie d'or. Et les deux dernieres sont d'un brocart d'or qui ont leur beauté particuliere. Le Trône est orné de l'une de ses couvertures, selon que le Grand Seigneur considere le Souverain dont il reçoit l'Ambassade, & il mesure sa magnificence à celle du Prince qu'il veut honorer.

Maniere de recevoir les Ambassadeurs.

Voicy la maniere dont les Ambassadeurs sont reçeus dans cette Sale. Car pour ce qui est de l'ordre de leur marche depuis leur Hotel de Pera jusqu'au port de Constantinople, & du port jusqu'au Serrail, il s'en sera fait sans doute assez de relations. Aprés que l'Ambassadeur a disné dans la Sale du Divan avec le grand Vizir qui

l'y attendoit, tandis que l'on a servy sa suite sous la galerie sur quelques vieux tapis de cuir qu'on étend à terre, & que l'on couvre de peu de plats, il reçoit les vestes que luy envoye le Grand Seigneur pour sa personne & pour ceux qui l'accompagnent, & l'on s'en couvre à l'instant par dessus les habits ainsi que d'une robe de chambre. Dans cet équipage l'Ambassadeur est conduit à la Sale d'audience par le *Capi-Aga* Grand Maistre des ceremonies, qui est assisté de plusieurs Eunuques; & quand il est à la porte, deux Vizirs le viennent prendre, & marchent à ses côtez jusqu'au lieu où il doit s'incliner pour baiser la robe du Grand Seigneur. Depuis la porte de la Cour gardée par des Eunuques jusqu'à celle de la Sale, on ne marche que sur des tapis de soye, & le pavé de la Sale qui est de marbre est aussi couvert d'un autre tapis d'or filé, fait à peu prés comme nos nattes de paille & de pareille épaisseur. Le Grand Seigneur garde beaucoup de gravité dans son Trône; & derriere le petit mur contre quoy il est appuyé, l'on void en ordre le *Kisler-Agasi* qui est un Eunuque noir Chef & Intendant du quartier des femmes; le *Selictar-Aga* qui porte l'épée du Grand Seigneur; le *Chokadar-Aga* qui porte la robe Royale, ce que nous appellons en France le Porte-manteau; le *Riquabdar* qui tient l'étrier lors que le Prince monte à cheval; & le *Hazodabachi* Chef de la Chambre, ce qui seroit en France Grand Maistre de la Garderobe. Ces gens-là se tiennent tous dans une tres-grande modestie, & les bras croisez sur l'estomach; & pour le *Kapi-Aga* Introducteur des Ambassadeurs & Grand Maistre du Serrail, il se tient debout au milieu de la Sale, & dans la mesme posture d'humilité. A la gauche du Trône il y a une maniere de placet couvert d'un velours rouge avec une frange d'or, où vont s'asseoir les Ambas-

Ambassadeurs aprés avoir baisé la robe du Grand Seigneur, & que ceux de leur suite qui ont eu des vestes dont le nombre est limité, ont fait la mesme ceremonie. Cependant tous les Bachas se tiennent debout en la presence du Prince, & le Kam de la petite Tartarie n'est pas mesme excepté de cette loy quand il vient rendre l'hommage. Toute cette action se passe dans un grand silence, & le Grand Seigneur ne répondant rien alors, laisse au Grand Vizir le soin de dire quelques paroles pour congedier l'Ambassadeur, qui se retire avec une profonde reverence, sans se découvrir & sans tourner le dos qu'il ne soit hors de la Sale.

Les Ministres des Princes & Estats Chrestiens qui resident ordinairement à la Porte, sont l'Ambassadeur de France, l'Ambassadeur d'Angleterre, le Baile de Venise & le Resident de Hollande, qui ont tous leur demeure dans Pera. Quand il vient des Ambassadeurs ou Residens de l'Empereur, de Pologne, ou de Moscovie, on les fait demeurer à Constantinople pour estre plus asseurez de leurs personnes.

Remarques sur le nombre de vestes que le Grand Seigneur fait donner aux Ambassadeurs des Princes Chrétiens.

Le Grand Seigneur distingue la qualité de ces Princes & Etats, & l'estime qu'il en fait, par la quantité de vestes qu'il fait donner à leurs Ambassadeurs quand ils viennent à l'audience. L'Ambassadeur de France en a vingt-quatre, celuy d'Angleterre seize, le Bayle de Venise en reçoit douze, & l'Ambassadeur de Hollande autant. Lors que Monsieur de Marcheville fut en Ambassade en Turquie, j'eus l'honneur d'estre du nombre de ceux qui l'accompagnerent au Serail, où aprés avoir disné avec les Vizirs dans la Sale du Divan, tandis que sa suite mangea sous la galerie, on luy apporta les Vestes selon la coûtume. Commençant à les faire distribuer à ceux qu'il vouloit favoriser &

mener avec luy à l'audience, il fut surpris de n'en voir que seize. Aussi-tost il fit dire au grand Vizir qu'il luy manquoit huit vestes, & qu'il n'iroit point à l'audience qu'il n'en eust le nombre qu'on avoit accoustumé de donner aux Ambassadeurs de France. Il y eut quelque contestation qui retarda l'audience de prés d'une heure: mais enfin Monsieur de Marcheville demeurant ferme dans sa resolution, le grand Vizir luy envoya encore huit autres vestes.

Forme du serment de fidelité que le Kam de la petite Tartarie vient prester au Grand Seigneur.

Il me reste à representer dans ce Chapitre la maniere dont le Kam de la petite Tartarie vient dans cette Sale d'audience prester le serment de fidelité au Grand Seigneur. Le Lecteur se souviendra, s'il luy plaist, de ce que j'ay remarqué au commencement, de la famille de ce Prince tributaire que les Empereurs Othomans tiennent sous le joug. Le Kam qui doit regner à son tour & selon qu'en a disposé le Grand Seigneur, se presente devant luy en la Sale d'audience, & aprés luy avoir baisé la robe se retire quelques pas & se tient debout. Alors on apporte l'Alcoran sur un grand carreau de velours vert sans aucune broderie, aux quatre coins duquel pendent quatre houppes d'or & de soye, & on le va poser à droite du Grand Seigneur, Comme il est assis sur un tapis les jambes en croix, il ne faut pas que le carreau vienne jusqu'à la hauteur de ses genoux, les Turcs tiendroient cela pour un grand peché, & ils portent tant de respect au Livre de l'Alcoran, qu'ils ne le peuvent toucher sans s'estre lavez. Avant que de l'ouvrir ils le baisent & le mettent sur leur teste, & aprés y avoir leu quelque chose ils baisent derechef l'écriture, & s'en frotent le visage avant que de le fermer. Le Prince qui doit faire le serment est debout comme j'ay dit, les mains étenduës l'une contre l'autre & élevées à la hau-

teur des epaules, pour recevoir le livre de l'Alcoran & celles du *Kapi-Aga*, qui a esté le prendre de sur le carreau l'ayant baisé & fait toucher à sa teste. Le serment que fait le Kam est conceu en ces paroles: *Bon quitab hak Juchun seadetlu padichaim tare fin den herné Emir vé fermân bana keleurse itaat Ideym.* C'est à dire: *Par la verité de ce Livre je feray executer tous les ordres & commandemens qui me viendront de la part de mon Seigneur.*

Puis que je suis sur la matiere du serment de fidelité du vassal à son Seigneur, j'adjousteray icy la forme de celuy que l'Empereur Othoman exige de tous les Princes Chrestiens qui relevent de sa Couronne, comme sont les Princes de Moldavie & de Valaquie. Il est conceu en ces mots: *Hi isabac Juchum seadetlu padichaim tayé fuden her ne Emir vé ferman bana keleurse itaat Ideum.* C'est à dire, *Par la verité de Jesus-Christ, je feray executer tous les ordres & commandemens qui me viendront de la part de l'Empereur Monseigneur.*

Le Grand Seigneur fait prester serment de fidelité à tous les Bachas qu'il envoye aux frontieres de l'Empire, comme aux Bachas du Caire, de Babylone, & de Bude, ce qu'il ne pratique pas envers les autres Gouverneurs de Provinces qui ne sont pas limitrophes & dont il n'a rien à craindre.

Entrons maintenant dans le quartier des Eunuques & des Ichoglans, dont les bains font une grande partie.

CHAPITRE VII.

Des Bains du Serrail.

SOMMAIRE.

Force de corps merveilleuse d'un Ichoglan. Mosquée de l'appartement des Eunuques. Occupations des Nains & des Muets. Superstition des Mahometans dans la maniere de couper les ongles. Couleurs deffenduës aux Chrestiens dans leur coiffure. Description des Bains. Athées reprimez. Pourquoy les Orientaux ne se servent point de papier à de vils usages. Persiens plus scrupuleux que les Turcs. Grands amateurs de la propreté. Chambres fort enjolivées. Défense étroite de Mahomet de se laisser voir tout nud. Terre propre à faire tomber le poil, ses dangereux effets.

LEs Bains destinez pour la personne du Grand Seigneur & pour ses principaux Officiers occupent une grande place dans le quartier des Eunuques. Les fourneaux qui les chauffent appellez *Kulkans*, suivent l'appartement du Seraï-houdasi, & quinze Ichoglans des plus robustes sont employez à entretenir le feu. On les nomme *Kulkangis*; Et vingt-cinq autres appellez *Dellak* sont occupez dans les bains à raser & frotter le corps, & à appliquer des ventouses à ceux qui en ont besoin. Celuy des *Kulkangis* qui est le plus vieux dans le service est le Chef des autres, qu'il fait souvent exercer à la lutte, & à lever d'une main une massue de fer. Il y en a trois attachées avec de gros crampons sur la porte des bains, & celle du milieu, à ce qu'ils disent, pese cent *okka*, qui reviennent à trois cens cinquante livres poids de Paris, un *okka* pesant trois livres & demie ou environ. Il s'est trouvé autrefois un de ces Ichoglans si extraordinairement fort

Force de corps merveilleuse d'un Ichoglan.

ma[illegible]rt, que le Grand Seigneur voulut avoir le plaisir de voir s'il pourroit d'une main lever & tourner cette massuë ; ce qu'il fit avec un étonnement nompareil du Prince, à qui il donna sur le champ une autre marque de la force de son bras. Au dessus de ces trois massuës on void pendus deux casques de fer, dont l'un est de l'épaisseur d'un pouce, & l'autre de la huitiéme partie. Ce mesme Ichoglan en la presence du Grand Seigneur, d'un coup de masse d'armes enfonça le casque épais d'un pouce, & d'un coup de sabre fendit l'autre jusqu'au milieu.

Vis-à-vis de ces fourneaux sont les robinets qui distribuent l'eau pour les chambres des bains ; & j'oubliois de dire qu'avant que d'entrer en ce lieu-là, on trouve une petite Mosquée qui touche l'appartement du *Seraiket boudosi*, où tous les Ichoglans vont faire leurs prieres deux fois le jour ; [illegible] à y manquer, l'*Odabachi*, qui dans chaque chambre veille sur leurs actions, ne leur épargne pas les coups de bâton, comme pour toute autre faute qu'ils peuvent commettre, & ils en reçoivent quelquefois jusqu'à une certaine quantité sur la plante des pieds, tellement que les ongles sautent des doigts.

Mosquée de l'appartement des Eunuques.

De cette Mosquée on passe dans une galerie qui touche les bains, & c'est où les *Dislis* & les *Geuges*, qui sont les Muets & les Nains, vont s'occuper au travail le long du jour. Les uns apprennent à lier un Turban, à quoy il y a plus de façon que l'on ne croit, principalement au Turban du Grand Seigneur quand il va au Divan ; car alors il en prend un extraordinairement gros, ce que font tous les Officiers du mesme Divan quand ils entrent au Conseil : Et je ne sçaurois mieux representer ce Turban, que par la forme de nos plus grosses citroüilles, si on les creusoit au milieu & que l'on y fist un trou où la

Occupations des Nains & des Muets.

reste pût entrer. Les autres apprennent à raser, à couper les ongles, & d'autres choses de certaine nature. Ils ne se servent point de ciseaux pour les ongles, ny mesme dans toute l'Asie, ce que Mahomet a deffendu dans sa loy, & ils tiendroient cela pour un grand peché. Ils se servent d'un petit outil d'acier de la forme d'un canif; mais il n'y a que le bout qui coupe, & ils s'y prennent fort adroitement à cet office. C'est la coustume dans tout l'Orient que le Barbier, qui vous rase, vous lie vostre Turban qui se defait fort souvent, vous coupe les ongles des pieds & des mains, & vous ôte la saleté des oreilles; car les Turcs & tous les Asiatiques aiment grandement la propreté, & ne peuvent souffrir la moindre ordure, ny sur eux, ny sur ceux qui les approchent, comme je diray bien-tost. Puis que j'ay parlé plus d'une fois du Turban, il ne sera pas hors de propos de [illegible] icy que dans l'Empire Othoman & dans toute [illegible], il n'est permis qu'aux seuls Mahometans de prendre du blanc pour couvrir leur teste, au lieu qu'en Perse & dans l'Empire du Grand Mogol on peut choisir telle couleur que l'on veut.

Superstition des Mahometans dans la maniere de couper les ongles.

Couleurs deffenduës aux Chrêtiens dans leur coiffure.

Je viens au Grand Bain qui suit la Chambre du *Hammangi-bachi* qui en est le Chef, & qui fait partie de l'appartement des *Seferlis* ou des Blanchisseurs du Grand Seigneur. Le lieu où l'on se deshabille est un dome de pierre de taille assez élevé, & en un des plus beaux endroits du Serrail. Le bas est de beaux carreaux de marbre, & il a deux grandes fenestres qui vont en saillie sur les jardins comme deux balcons d'où l'on peut avoir la veuë sur les deux mers, & sur le païsage de l'Asie. Au milieu de ce dome on void une fontaine dont l'eau est receuë dans deux bassins. Le premier qui est le plus haut & le plus petit, est d'une piece de marbre blanc avec quelques

Description des bains.

veines rouges & noires, & percé en six endroits pour recevoir autant de tuyaux de cuivre jaune, par où s'écoule l'eau qui va tomber dans l'autre bassin, qui est aussi de marbre de plusieurs pieces & de diverses couleurs. Au dedans du dôme on voit quantité de perches qui regnent au tour, & sont supportées par des bras de fer qui sortent de la muraille. C'est où l'on fait sécher les linges qui ont servy dans le bain, & il y en a de diverses sortes. Autrefois on se contentoit de donner aux Pages un linge qui ne faisoit que deux tours au dessous de la ceinture : mais comme l'on se fut apperceu qu'ils en abusoient, & que de beaux jeunes garçons en follatrant s'arrachoient le linge les uns aux autres pour se voir nuds, on ne se sert plus depuis dans le bain que de linges cousus de la ceinture jusqu'aux pieds comme un cotillon de femme. En sortant du bain ils ont pour [illegible] deux autres sortes de linges grands comme des nappes, dont l'un est rouge avec une bordure de soye large de trois doigts, qui le couvre d'abord en quittant l'eau depuis la ceinture jusqu'à my jambe ; & l'autre blanc dont ils se servent pour se froter. *Pechetamal* est le nom qu'ils donnent à ces deux sortes de linges.

Abus reprimez.

A côté de la fontaine qui est au milieu du dôme, il y a une ouverture pour entrer dans le bain, & tout proche est la Sale où l'on va se deshabiller l'hyver. Une petite galerie qui suit à la gauche conduit aux lieux destinez à la décharge de la nature, & chaque siege a son petit robinet d'où ils tirent de l'eau pour se laver. Ils croiroient avoir fait un grand peché de se servir de papier à cet usage, & disent pour leur raison que par hazard le nom de Dieu pourroit s'y trouver écrit, ou un texte de la Loy, ce qui seroit une profanation qu'il faut éviter. D'ailleurs ils tie-

Pourquoy les Orientaux ne se servent point de papier à de vils usages

tiennent que le papier n'est pas propre à si bien nettoyer cette partie que la necessité du corps rend ordinairement sale, qu'il n'y reste quelque ordure, qu'estant obligez de se presenter devant Dieu avec une entiere pureté de corps & d'ame, leurs prieres ne pourroient estre receües s'ils n'estoient tout à fait nets.

Persans plus scrupuleux que les Turcs.

Les Persans sont plus scrupuleux que les Turcs sur cette matiere: car quoy que les uns & les autres demeurent d'accord que la priere est nulle, & mesme qu'on ne la peut faire sans crime, si l'on n'est pur du corps & de l'esprit; les premiers soûtienent que la moindre ordure qui par mégarde pourroit rester ou en la personne, ou en ses habits, rendroit la priere inutile & criminelle; dequoy les Turcs moins superstitieux en cette recontre ne conviennent pas. Il est vray qu'en Perse on aime extraordinairement la propreté, & ... à Ispaham où les ruës ne sont ... pavées, ... lors qu'il tombe de la neige ou ... la pluye qui fait de la bouë, peu de gens sortent de la maison, à moins qu'il ne s'agisse de quelque affaire importante. Alors à la porte du logis où l'on veut entrer, on quitte les souliers, le manteau de pluye, le bonnet qui couvre le Turban; & si l'on avoit la moindre ordure sur soy, on seroit tenu impur, & ce seroit faire déplaisir à celuy que l'on visite. Un Persan fait mesme scrupule dans un mauvais temps de recevoir un homme chez soy, & si quelqu'un se presente, il luy fait signe de la main de se tenir loin du lieu où il entre pour luy parler. Car si par hazard comme il vient de la ruë où il y a de la bouë, & des chevaux qui peuvent luy en jetter, il avoit la moindre crotte sur soy, & qu'il touchast celuy qu'il vient visiter, celuy cy seroit *nagis*, c'est à dire immonde, & obligé de changer incontinent

Grands amateurs de la propreté.

d'habit,

d'habit, tant la ſuperſtition des Perſans va loin ſur cette matiere.

Au bout de la galerie il y a une porte qui donne paſſage dans trois chambres, qui ſont autant de bains pour l'uſage du quartier du Grand Seigneur. La derniere de ces chambres eſt ſuivie d'une grande place carrelée de marbre de diverſes couleurs, & c'eſt le lieu où les Ichoglans ſe font raſer. Cette place eſt élevée vers le milieu, & va en pante de tous côtez, afin que l'eau dont les Barbiers lavent la teſte & la barbe puiſſe aiſément s'ecouler, & que la place ſoit toûjours nette. Des deux côtez de la muraille dont elle eſt fermée ſort un gros robinet double à deux clefs qui par une ſeule bouche donnent alternativement de l'eau chaude & de l'eau froide, que reçoit un baſſin de marbre blanc où trois ou quatre hommes ſe peuvent laver enſemble ſans s'incommoder. Une petite chambre de marbre noir & blanc tient à un des bouts de la place, & c'eſt où les Barbiers qui ne ſçavent point d'autre profeſſion, mettent tous leurs uſtenſiles & inſtrumens neceſſaires, comme raſoirs, pierres à les repaſſer, ſavons & fers à couper les ongles: car pour de linge ils n'en donnent point, & ceux qui ſe font raſer viennent tout nuds de la ceinture en haut, n'eſtant couverts en bas que d'un linge qui leur va juſqu'à my-jambe. C'eſt un hazard quand il ſe trouve quelqu'un de ces Barbiers qui ſçache ſaigner, & leurs lancettes aſſez groſſieres reſſemblent aux flames dont nous ſeignons nos chevaux.

Chambres fort enjolivées.

Vis-à-vis de la chambre des Barbiers ſont trois autres chambres voutées de marbre, dont la plus grande ſurpaſſe en beauté celles qui la ſuivent. Le pavé eſt de marbre blanc & noir, & les murailles ſont reveſtues de carreaux blancs & bleus, où dans chacun ſe void une fleur de relief peinte

peinte au naturel, & que l'on prendroit pour de l'émail. De petites lames d'or cachent les jointures des carreaux, & il ne se peut guere rien imaginer de plus riant que cette premiere chambre. La voute est percée de plusieurs trous ronds d'environ demy pied de diametre, qui sont leurs petites vitres de glace de Venise faites en cloches, de peur que si la curiosité portoit quelqu'un à monter sur la voûte, il ne put en se couchant sur le ventre voir ce qui se passe dans le bain. Le lieu ne reçoit le jour que par ces trous, & tandis qu'on est au bain, mais sur tout quand on en sort la porte est toûjours fermée, pour entretenir la chaleur, & de peur qu'on ne soit vû; ce qui pourroit estre, si au lieu de ces trous qui sont en haut, il y avoit en bas des fenestres à nostre mode. Tous les autres bains sont faits de cette maniere, & ne tirant la clarté que par de petits trous vitrez, il ne s'y void aucune ouverture que celle de la porte, afin qu'estant aussi-tost fermée la chaleur se conserve dans le bain, & que l'on ne puisse voir ceux qui y sont. La seconde chambre est un autre bain, mais elle cede en beauté à la premiere; & pour ce qui est de la troisiéme elle a quelque chose d'assez singulier. Le bas est une marqueterie de petites pierres, posées d'une façon que le pied ne peut glisser quand on l'a moüillé en quittant le bain; & toute la chambre est revestuë de carreaux d'où sortent des fleurs de relief au naturel couverts d'or & d'azur. C'est le lieu où le Grand Seigneur entre quand il sort du bain, & il y entre seul pour se raser luy-mesme les parties que la pudeur défend de nommer. Mahomet prononce malediction contre ceux qui les laissent voir, & tous ceux qui les regardent; & pour vivre selon la loy, tant hommes que femmes doivent se raser eux-mesmes sans se servir de la main d'autruy.

Def-fence étroite de Mahomet de se laisser voir tout nud.

La

La plusPart des Orientaux, Arabes, Tartares & Indiens, ont recours à un moyen plus facile que le rasoir pour faire tomber le poil. C'est une certaine terre qu'ils mélent avec l'orpiment, & qui se rend molle comme du beurre. Quand ils sont dans le bain & que la sueur commence à couler, ils frottent de cette terre les parties dont ils veulent que le poil tombe, & il faut bien-tost appercevoir s'il commence à tomber, comme l'on fait d'une volaille qu'on veut plumer dans l'eau chaude. Car si on laisse cette terre trop long-temps, elle brûle & fait des trous dans la chair, dont les marques demeurent comme des coutures que laisse quelquefois une petite verole. D'ailleurs aux parties où cette terre s'applique, la peau avec le temps vient dure & rude comme un marroquin; & ces fâcheux accidens dégoûtent de l'usage de cette terre la plusPart des Turcs & des Persans. Les Chrestiens d'Orient ne s'en servent pas aussi, quoy qu'ils suivent les Mahometans dans la coutume d'aller aux bains: mais sur tout en Perse, hors les pauvres gens, il n'y a personne qui n'use de ce remede. Les Dames sans avoir égard à la deffence de Mahomet, se servent de leurs esclaves pour cet office, & avec de petites pincettes comme celles dont nous nous servons pour tirer le poil de la moustache, elles font avec plus de peine, mais moins de risque, ce que cette terre fait en moins de temps, mais avec plus de danger. Nos Sultanes sont trop délicates pour imiter les Dames de Perse; & les hommes mesmes en Turquie ne veulent point s'arracher avec douleur, ce que le rasoir leur ôte sans peine.

Terre propre à faire tomber le poil, & ses effets dangereux.

CHA-

CHAPITRE VIII.

Du Tresor du Grand Seigneur.

SOMMAIRE.

Beaux restes d'antiquité. Turcs ennemis des figures qui representent l'homme ou la beste. Chambres du Tresor & leurs richesses. Le fils des Bachas une des rivieres qui entrent dans cette mer du Tresor. Usage du bois d'aloës dans la Turquie. Bassins à laver d'une forme plus commode que les nostres. Bougies d'une espece de cire de grand prix. Coffre de toutes sortes de pierreries. Précautions & ceremonies qui s'observent à l'ouverture du Tresor. Riche tapisserie où l'Empereur Charles-Quint est representé en relief. Particularité digne de remarque de la vie de Cuin Bacha. Sentiment heroïque d'un Turc. Sources principales des richesses de l'Empire. Revenus de l'Egypte à quoy appliquez.

LE Tresor du Serrail & de l'Empire Othomans, ses richesses immenses, & le bel ordre avec lequel il est gouverné, meritent que je m'étende un peu sur cette matiere. Je découvriray toutes les rivieres qui se vont rendre en cette mer, semblables à celles qui entrent dans la mer Caspienne, & qu'on n'en void point sortir.

Beaux restes d'antiquité. De la Chambre où se rase le Grand Seigneur on passe dans une galerie de trente pas de long & de neuf à dix de large. Elle est soutenuë par de gros piliers de marbre de quinze pieds de hauteur & de diverses couleurs, entre lesquels il y en a un d'un fort beau vert dont les Turcs font tres grand cas. On marche dans cette galerie sur de grands carreaux de marbre, & le plat fond est

un

[illegible] reste d'antiquité, & d'excellentes peintures à la Mosaïque qui representent divers personnages, que l'on croit avoir esté faites pour la reception de quelque grand Prince du temps des Empereurs Grecs.

Les Turcs qui n'ont parmy eux ny Sculpteurs ny Peintres pour aucune representation d'homme ou de beste qu'ils ont en horreur, ont eu de la peine à souffrir ces figures, & n'ayant pû s'empécher d'effacer les testes, il ne reste que les corps, ce que l'on doit regretter. Il est aisé de juger que cette galerie a esté ouverte des deux costez, l'estant encore du côté de la Cour, & c'est au milieu de la muraille qui la ferme de l'autre, qu'est la porte du tresor.

Turcs ennemis des figures, qui representent l'homme, ou la beste.

Ce Tresor qui enferme des richesses incroyables, peut estre distingué en Tresor public & Tresor particulier. J'appelle public celuy qui fournit à la pompe des actions publiques & solemnelles, au payement des soldats, & en general à tous les besoins de l'Empire & du Serrail. Il se remplit à mesure qu'il se vuide, l'argent y entre & en sort. Mais pour le Tresor particulier & secret, qui est une voute sous terre qui ne s'ouvre qu'en la presence du Grand Seigneur, c'est une mer que je puis comparer à la mer Caspienne, où il entre plusieurs rivieres que l'on n'en void point sortir.

Le premier Tresor consiste en quatre Chambres remplies de richesses & de raretez. La premiere contient une grande quantité d'arcs, de flèches, d'arbalestes, de mousquets, de fusils, de sabres, & d'autres armes de cette nature, qui sont toutes autant de chef-d'œuvres dont l'on a fait present aux Empereurs Turcs. Toutes ces armes sont ou penduës au plancher, ou attachées contre la muraille; mais en pitoyable état, toutes roüillées & couvertes de poussiere,

Chambres du Tresor, & leurs richesses.

& le Grand Seigneur ſouffre que l'on les negli-ge, parce qu'on luy preſente tous les jours des armes bien travaillées dont la nouveauté luy fait oublier les vieilles, & que les Turcs ne font gueres état des curioſitez qu'au moment qu'elles leur ſont preſentées.

La ſeconde Chambre eſt un grand dome de meſme hauteur & architecture que celuy du bain dont j'ay parlé au chapitre precedent, où l'on ſe va deshabiller l'été, & il n'y a nulle difference entre les deux, ſinon que celuy-cy n'a point de couverture par le haut. Ce lieu là contient ſix grands coffres, chacun de douze pieds de longueur ſur ſix de largeur & de hauteur, & ſi les couvercles n'eſtoient briſez, deux hommes auroient de la peine à les lever tant ils ſont peſans. Ces coffres appellez *Ambar* ſont pleins de toutes ſortes d'habits qui ſervent au Grand Seigneur, de veſtes, de fines fourrures, de Turbans magnifiques, & de couſſins en broderie de perles. Outre ces ſix coffres il s'en void huit autres longs de huit pieds & large de quatre, & où l'on tient les pieces d'écarlate, les fins draps de Hollande & d'Angleterre, les pieces de velours, les brocards d'Or & d'argent, les couvertures de lit en broderie, & autres richeſſes de cette nature. Pour les brides & les ſelles de cheval couvertes de pierreries, elles repoſent ſur des bras qui ſortent de la muraille, & toute cette chambre en general eſt fort bien entretenuë & avec beaucoup de propreté.

La troiſiéme Chambre eſt grande & reſſemble plutoſt à une ſale. On y découvre d'abord un grand coffre, dont le dedans eſt diviſé en trois parties & fait comme trois autres coffres l'un ſur l'autre, qui s'ouvrent par le devant pour n'eſtre pas engagez, & afin que l'on puiſſe foüiller dans le plus bas ſans remuer celuy de

deſſus.

dessus. Le coffre du fond contient ces riches couvertures du Trône dont j'ay parlé dans la description de la Sale d'Audience. Celuy du milieu renferme toutes les housses enrichies de broderie, & quelques-unes couvertes de perles & pierreries qui servent dans les grandes solemnitez. Dans le coffre de dessus on tient les brides, poitrails, croupieres & étriers, dont les diamans, les rubis, les emeraudes & les perles font la richesse; mais la plus grande partie est couverte de turquoises qu'ils sçavent parfaitement bien appliquer. C'est une chose étonnante de voir la quantité de ces precieux harnois; mais elle ne l'est qu'à ceux qui ignorent de quelle maniere le Grand Seigneur remplit son tresor de tant de richesses. Comme il meurt souvent des Bachas & Gouverneurs de Provinces, soit de mort naturelle, *soit* de mort violente, tous leurs biens estant acquis au Grand Seigneur comme je l'ay dit ailleurs, & apportez au Serrail, il se trouve d'ordinaire parmy leurs riches harnois des brides couvertes de pierreries, & ces brides sont portées au Tresor. Il s'en fait autant de l'or & de l'argent monnoyé, & de tous les joyaux que possedoient ces Bachas. Mais pour les selles de chevaux qui d'ordinaire ne sont couvertes que de lames d'or de l'épaisseur d'un ducat, elles sont remises entre les mains de l'*Imbrohorbachi* qui est le grand Escuyer, & qui n'entre point dans le Serrail.

Le sang des Bachas une des rivieres qui entrent dans cette mer du tresor.

Il y a encore dans cette mesme Chambre plusieurs autres coffres de differente grandeur qui referment quantité de choses tres-precieuses. Plusieurs sont pleins de riches épées garnies de pierreries, & de sabres qui en sont aussi couverts. Car les Turcs se servent à cheval & de sabres, & d'épées de longueur un peu plus larges que ne sont les nostres. Ils portent le sabre au côté, & at-

& attachent le long de la selle l'épée & la masse d'armes qui leur passent sous la cuisse, ce qui ne peut pas les incommoder beaucoup, parce qu'ils tiennent à cheval la jambe fort courte. Les costes & la poignée des masses d'armes qu'on porte en parade sont aussi couvertes de pierreries, & en tout leur équipage les Turcs sont superbes & n'épargnent point l'argent. Quand le Grand Seigneur veut honorer un Bacha, il luy envoye une de ces épées ou un de ces sabres, avec une veste de brocart d'or doublée de quelque riche fourrure; mais ces riches pieces ne font qu'aller & venir, & par la mort des Bachas dont tous les biens entrent au Serrail, elles se retrouvent toûjours dans le tresor comme dans leur centre.

Usage du bois d'aloës dans la Turquie.

D'autres coffres sont remplis d'ambre-gris, de musc, de bois d'aloës & de sandal. Il y a de ce bois d'aloës qui vaut mille écus la livre, selon qu'il est gras, le plus gras estant toûjours le meilleur, & les Turcs font en ce bois d'aloës beaucoup de dépense. Quand on les vient voir, & dés que l'on est assis, c'est la coûtume de presenter une pipe de tabac avec le bois d'aloës, ce qui se fait en cette maniere. On prend de ce bois selon qu'il est gras & qu'il peut rendre plus de fumée, la grosseur d'un poids ou d'une petite féve, & aprés l'avoir moüillé, on le met sur un peu de braise dans une espece de *cassolete qu'on* presente à toute la compagnie. Il en sort un fumée dont chacun parfume sa barbe & sa teste, & le dedans mesme de son turban, aprés quoy il leve les mains en haut en criant *Elmendela* c'est à dire *graces à Dieu*. Mais avant que de presenter la cassolete, on apporte de l'eau rose dans un vase d'or ou d'argent selon les gens qui viennent rendre visite. Ce vase est à peu prés d'un pied de hauteur, la base estant grosse comme le poing, & allant toûjours en diminuant jusqu'au haut qui

n'est

n'est que de la grosseur du petit doigt. Il y a au bout un petit trou, d'où coule l'eau-rose dont on se lave les mains & le visage, & l'on se met ensuite sur la fumée de l'aloës, qui fait sécher l'eau & s'attache mieux aux cheveux & à la barbe.

Il y a aussi dans ces coffres quantité d'aromates, de precieuses drogues, des pierres de bezoard, & force mastic, dont les Sultanes & autres filles du Serrail font leur amusement ordinaire. Elles en tiennent à toute heure dans la bouche, & ce mastic rend l'haleine bonne & les dents nettes, ce qui le leur fait aimer.

On void dans cette mesme Chambre & en d'autres coffres quantité de vaisselle d'or & d'argent dont l'on ne se sert jamais, le Grand Seigneur en ayant d'autre pour son usage ordinaire dans le *Kilar*, & ne se servant pour sa table que de porcelaine. Il y a entre autres pieces plusieurs bassins & aiguieres d'or, dont quelques unes sont enrichies de diverses pierreries. Ces bassins à laver sont d'une forme plus commode que les nostres, & c'est une des marques de la propreté des Levantins. Ils sont ronds & profonds d'environ un demy-pied, & couverts comme d'une assiette percée à jour, qui rend le bassin égal avec ses bords, & cache la saleté qui s'en va au fond. On ne se leve point en Turquie aprés le repas sans s'estre lavé la bouche & les mains, on vous aporte du savon & de l'eau chaude, & chez les Grands on présente de l'eau rose ou quelque autre eau de senteur, dont vous moüillez un bout de vostre mouchoir.

Bassins à laver d'une forme plus commode que les nôtres.

On garde aussi dans un de ces coffres de grandes bougies de plus de deux pieds, faites d'une certaine composition fort chere de couleur grisâtre qui ressemble à de la cire, & qui vient d'Ethiopie, chaque bougie revenant à prés de cent écus.

Bougies d'une espece de cire de grand prix.

On ne s'en sert que lors que le Grand Seigneur va visiter les Sultanes, & alors on allume deux de ces bougies dans deux grands chandeliers d'or enrichis de pierreries. Quand elles sont un peu plus qu'à demy brûlées, les Eunuques noirs qui servent dans le Haram en allument d'autres, & presentent par civilité les bouts qui restent aux principales femmes qui sont aupres des Sultanes.

Il y a de plus dans un de ces coffres quantité d'horloges & de montres d'ouvrage d'Alemagne, & plusieurs coûteaux & écritoires à la Turque, toutes ces pieces estant des chefs d'œuvres de bons maistres & garnies de pierreries. On void enfin contre le mur couvert d'une étoffe d'écarlatte, plusieurs armes à la Turque curieusement entretenuës, des arcs, des fléches, des rondaches & des marteaux d'armes d'un tres-beau travail : & la pluspart de ces pieces sont d'assez grand prix.

Coffre inestimable de toutes sortes de pierreries.

Mais ce qu'il y a de plus precieux dans cette chambre est un coffre fort & tout de fer, qui en renferme un autre d'un pied & demy ou environ en quarré où il se trouve de grandes richesses. Quand ce coffre est ouvert, on void une maniere de baguier d'orfévre où sont rangées toutes sortes de bagues de tres-grand prix, des diamans, des rubis, des émeraudes, grand nombre de belles topazes, & quatre yeux de chat qu'on ne peut assez estimer pour leur beauté. Ce premier fond levé, on découvre de petites layettes remplies de divers joyaux, de grandes roses de diamans, de pendans-d'oreilles, d'autres roses de rubis & d'émeraudes, de rouës & chaînes de perles, & de bracelets. Il y a à part une cassette où sont les *Sorgouges*, ou les porte-aigrettes qu'on attache au Turban du Grand Seigneur. Ce sont comme de petits manches

en façon de ...pes, couverts des plus belles pierreries du Serra..., & c'est où entre l'aigrette, ce riche panache ... j'ay fait ailleurs la description. Il y a de ... manches plus hauts & plus precieux les ... que les autres; & mon Intendant ... Tresor m'a asseuré que tant grands que petits il y en a plus ... cent cinquante. Les petits ne ... qu'à la campagne; & les grands qui sont les plus riches sont reservez pour les pompes & magnificences de la Cour, & quand le Grand Seigneur marche en ceremonie dans Constantinople. S'il veut quelquefois réjouir sa veuë de l'éclat de ses precieux joyaux, il se fait apporter le coffre dans sa chambre: mais s'il ne demande qu'une piece du Tresor, il envoye ordre au *Chasnadar-bachi* de l'aller prendre, & ce Chef du Tresor n'y peut entrer sans bien du mystere & de justes precautions.

Il y a toujours ... Pages plus ou moins dans la chambre du ...or, le nombre n'en est pas fixe, & le credit du *Kapi-Aga* & du *Chasnadar-bachi* le peut augmenter ou diminuer selon leurs inclinations & leurs interests. A moins qu'ils ne soient disgraciez, comme le fut celuy de qui je tiens en partie ces instructions, ils ne sortent jamais du Serrail sans avoir quelque bon Gouvernement, ou une pension honneste pour s'entretenir: & pourvû qu'ils se tiennent dans le devoir, ils sont à leur aise pour toute leur vie. Le Chef du Tresor ayant donc receu l'ordre du Grand Seigneur pour luy apporter la piece qu'il veut avoir, assemble tous ... Pages dans leur chambre, & fait venir ...*dar-Agasi* qui a la garde des clefs. ... aprés avoir frapé trois coups de la main ... armoire où elles sont enfermées, les en ... & suivant le *Chasnadar-bachi* accompagné des soixante Pages, ils se rendent tous en-

Precaution & ceremonies qui s'observent à l'ouverture du Tresor.

femble à la porte du Trefor. D'abord on défait l'enveloppe du cadenat, que l'on y a mife pour mieux conferver le cachet que le Chef du Trefor a appliqué fur le trou, & ayant reconnu qu'il eft entier, il le fait rompre par le gardien des clefs, & luy commande d'ouvrir. Aprés qu'il est entré dans la chambre où le *Chasnadar*... fçait qu'il faut aller, il s'affied fur un place, & fait fçavoir quelle eft la piece que le Grand Seigneur demande. Alors on ouvre le coffre où elle doit eftre, on la prefente au *Chasnadar-bachi*, & s'il veut il a le privilege de la porter feul au Grand Seigneur. L'occafion luy eft alors favorable pour fe faifir de quelque chofe de precieux, & c'eft en ce temps-là qu'il joüe d'adreffe fans qu'on puiffe bien rompre fon coup. Quand il eft au Trefor il n'a qu'à dire que le Grand Seigneur demande auffi *la piece qu'il fouhaite de* détourner, & faifant porter d'abord le tout dans fa chambre, il y laiffe ce qu'il veut garder, & ne rend au Prince que ce qu'il lui a commandé de luy aporter. Ce n'eft pas qu'il tout ce qui entre dans le Trefor & ce qui en fort ne foit exactement écrit & bien controllé par le *Haznaquatib* ou Ecrivain qui tient le regiftre, & la friponnerie pourroit eftre bien aifément découverte, lors qu'en fortant de fa charge le *Chasnadar-bachi* rend conte de toutes chofes à fon Succeffeur. Mais il fe trouve ordinairement qu'ils font amis, & que le *Chasnadar-bachi* qui ne fort de fa charge que pour paffer en la place du *Capi-Aga* s'il vient à mourir, ou à monter à une plus haute dignité; ou que pour eftre Bacha & Gouverneur de Province, il propofe au Grand Seigneur pour remplir la place de Chef du Trefor, celuy des Pages qu'il ayme le plus, & qui est fon confident. Comme il eft fon bien ... il luy rend fes comptes comme il luy plait, & luy

& luy donnant le rôle de tout ce qu'il y a dans le Tresor, il produit en mesme temps un memoire des pieces qu'il dit qui en ont esté ôtées durant son Intendance par l'ordre du Grand Seigneur. L'Escrivain du Tresor malgré leur intelligence pourroit découvrir la fourbe : mais chacun des plus vieux Pages de la Chambre à qui la charge de *Chasnadar-bachi* peut aussi tomber, pour ne se point faire d'ennemis il ferme les yeux, & se laisse adoucir par les presens qu'il reçoit de celuy qui entre en charge, & de celuy qui en sort. Mais ces larcins-là ne se font pas fort souvent, & s'ils estoient découverts le châtiment suivroit de prés & l'auteur & les complices. Pour ce qui est du petit coffre où sont les plus precieux joyaux, il est impossible d'en rien détourner : car lors que le Grand Seigneur en veut tirer quelque piece, il fait apporter le Coffre en sa presence par l'Intendant du Tresor accompagné du Maistre des clefs & de tous les Pages, & avant que de l'ouvrir il reconnoist si le cachet est entier. Aprés avoir pris ce qu'il souhaite, on ferme le coffre en sa presence, on y remet le cachet, & il est reposé au Tresor avec la mesme ceremonie. Les soixante Pages reçoivent alors ordinairement des marques de la liberalité du Grand Seigneur, & il leur fait donner dix ou douze bourses qu'ils vont partager.

Riche tapisserie où l'Empereur Charlesquint est representé en relief.

Nous sommes encore dans la troisiéme Chambre du Tresor, qui peut passer pour une assez grande sale, dont le milieu est occupé par un eschafaut de neuf à dix pieds en quarré, la [illegible], la longueur & la largeur se trouvant [illegible]. Cet échafaut est couvert & entouré d'une tapisserie d'or & de soye, & au dessus on y tire en relief l'Empereur Charles-Quint assis sur un trône, tenant d'une main un monde, de

l'autre

l'autre une épée, avec tous les Grands de l'Empire autour de luy qui lui font hommage. Au bas de la tapisserie on lit quelques vers en caracteres Gotiques; Et le dessus de l'étagere en fait est plein de livres Latins, François, Italiens, Alemans Anglois, & en d'autres Langues de nostre Europe. Il y en a pour la navigation, & ils sont accompagnez des deux Globes celeste & terrestre, & de quelques Cartes Geographiques dessignées sur du velin; ce qui fait juger que tout cela a esté pris sur mer par quelque Corsaire Turc, & envoyé en present au Grand Seigneur. Mais la poussiere que l'on n'a pas soin d'oster a entierement gâté & la tapisserie & les livres, qui ne servent là que de monument de quelque victoire remportée sur les Chrestiens.

Particularité digne de remarque de la vie de Rustan Bacha.

La quatriéme Chambre du Tresor est fort obscure, & n'a de jour que ce qu'elle en reçoit d'une petite lucarne qui est sur la court, avec trois fortes grilles l'une sur l'autre. Au dessus de la porte on void ces mots gravez en Langue Turquesque: *Argent acquis par la diligence de Rustan.* Voicy ce qui a donné lieu à ce monument qu'on a bien voulu poser à la gloire d'un Grand Vizir, & ce que j'ay appris de plusieurs bouches à Constantinople. Il estoit fils d'un Vachier & avoit esté Vacher luy mesme; mais il avoit un genie digne de la plus haute naissance, qui l'éleva jusqu'à la charge de Grand Vizir, & à l'honneur d'estre gendre de Soliman. Il eut beaucoup de traverses, & fut quelque temps disgracié; mais enfin Soliman qui avoit de grandes affaires sur les bras, & qui estoit en guerre avec la Perse, ayant eu besoin d'argent r'appella Rustan, & luy donna la Surintendance de ses Finances. Il le connoissoit habile & capable de les remettre bien-tost en bon état; à quoy il travailla avec tant de soin & de succez qu'il

remplit incontinent les coffres de Soliman, & rétablit les affaires de l'Empire. Je remarqueray icy une chose qui est encore dans la memoire de plusieurs Turcs qui l'ont sçeuë de leurs peres. Les Turcs ont tant de zele pour le bien de l'Etat, qu'un des Grands de la Porte ennemy de Rustan, & qui en d'autres rencontres auroit bien voulu le perdre, protesta à un de ses confidens que quand il luy pourroit nuire il ne le feroit pas alors, par-ce que par son industrie & ses travaux il soutenoit l'Etat, qu'il avoit tiré du penchant de sa ruine, & qu'il estoit en train d'augmenter considerablement ses revenus. Ce sentiment genereux & héroïque dans l'ame d'un Turc, qui dans ses commencemens n'a esté qu'un simple esclave, trouveroit peu d'exemples parmy les Chrétiens.

Sentiment heroique d'un Turc.

Reprenons le discours de la quatriéme Chambre du Tresor. Elle est remplie de coffres de deux pieds de long, larges & hauts à proportion, renforcez de bandes de fer, & fermez chacun de deux cadenats. Le nombre n'en est pas toûjours egal, parce que l'argent va & vient dans cette chambre, & que ces coffres se transportent selon le besoin, pour le payement des Janissaires & l'entretien des armées. Les especes d'argent qui y entrent ordinairement sont les richdales d'Allemagne & de Hollande, & les Turcs appellent ces dernieres des richdales au lion, parce qu'elles en portent la figure. Ce sont les especes que tous les Negocians du Levant aiment le mieux, parce qu'il s'en void tres-peu de fausses, & qu'on ne les peut rogner sans que l'on s'en apperçoive. Le reale d'Espagne a aussi cours dans l'Empire Othoman de mesme que nostre écu, que les Turcs refusoient au commencement, parce qu'ils croyoient qu'il n'estoit pas à si bon titre que la reale.

Sources principales des richesses de l'Empire.

Tout l'or & l'argent qui entre dans le Tresor, se tire des revenus de l'Empire, & de la vente des biens que les Bachas laissent à leur mort. Pour ce qui est de l'Empire, qui s'etend si avant dans les trois parties de nostre grand Continent, & qui embrasse tant de Royaumes, il est aisé de juger qu'il fournit au Tresor des sommes immenses; mais il n'est pas si aisé de les limiter. Ses revenus consistent principalement dans la levée des tributs & dans les doüanes; les trois *Testerdars* ou Tresoriers Generaux rendant compte au grand Vizir des receptes des Provinces. Ce premier Ministre a une clef de cette quatrieme Chambre du Tresor, & le premier *Testerdar* une autre, & outre cela elle est toûjours scellée du cachet du Grand Seigneur. Elle ne s'ouvre d'ordinaire qu'aux jours qu'on tient le Divan, ou pour y mettre de l'argent, ou pour en ôter & payer les charges de l'Etat.

Toutes ces receptes sont pour la plûpart en especes d'argent; & pour ce qui est de l'or qui entre dans cette Chambre, il vient de quatre sources, dont il y en a deux étrangeres, & deux du pays. L'une des deux premieres est le commerce des François, des Anglois, des Hollandois, des Italiens, des Moscovites, & des Polonois, qui apportent des ducats de ces Provinces. L'autre est le tribut annuel que le Kam de la petite Tartarie, les Princes de Transylvanie, de Moldavie & de Valaquie, la Republique de Raguse, & une partie de la Mingrelie & de la Russie doivent payer au Grand Seigneur en especes d'or, ce qui monte à des sommes assez hautes. L'une des deux sources du pays vient de la dépoüille des Bachas dont l'or monnoyé fait la meilleure partie; l'autre du revenu de l'Egypte où l'on bat tous les ans certain nombre de *sequins* selon la quantité d'or qui luy vient d'Ethiopie, & l'on porte tous ces *sequins* au Tresor.

Le revenu de l'Egypte peut monter tous les ans à douze millions de livres, dont il faut faire trois parts. Cinq millions entrent au Tresor du Grand Seigneur. Il s'en employe quatre à l'entretien des Officiers & des soldats du Royaume, & les trois autres sont destinez pour le riche present que sa Hautesse envoye tous les ans à la Meque, pour des frais qui regardent le culte religieux, & pour remplir les cisternes de l'Arabie où il faut apporter l'eau de plusieurs journées de chemin. Revénus de l'Egypte à quoy appliquez.

Des cinq millions qui entrent dans le Serrail; la plus grande partie est en *sequins* selon la quantité d'or que les Abyssins ont apporté, & le reste en richdales au lion, ou richdales de Hollande. Tout est porté emsemble dans les coffres de la quatriéme Chambre du Tresor public, où les richdales demeurent: mais pour les *sequins* ils vont au Tresor secret, qu'il est temps d'ouvrir & de dépeindre au Lecteur, selon la description qui m'en a esté faite par deux hommes que leur charge a obligé d'y entrer souvent.

CHAPITRE IX.

Du Tresor Secret.

SOMMAIRE.

Voûte souterraine où peu de gens ont accez. Grande épargne de l'Empereur Amurat. Ibrahim son successeur accusé de mauvaise conduite. Précautions que le grand Seigneur apporte à la seureté de son Tresor. Ses liberalitez aux Grands de la Porte.

Dans la quatriéme Chambre du Tresor on void une porte garnie de lames & barres de fer, Voûte souterraine où peu de gens ont accez.

fer, qui ouvre le premier passage au lieu qui enferme le Tresor secret du Grand Seigneur. Elle ne s'ouvre jamais que lors qu'il y veut entrer, & il n'y entre que lors que le Grand Vizir l'avertit qu'il en est temps, & qu'il faut y apporter une somme considerable. D'abord à la clarté des flambeaux on descend dix ou douze degrez, au bout desquels aprés avoir avancé sept ou huit pas, on trouve une seconde porte garnie comme la premiere de fortes lames de fer, mais de beaucoup plus petite, & qui oblige à se baisser en entrant. Quand elle est ouverte & que l'on a passé comme on passeroit sous un guichet, on se trouve sous une grande voute, où l'on void rangez plusieurs coffres de la mesme grandeur de ceux de la Chambre que nous venons de quitter.

Grande epargne de l'Empereur Amurat.

C'est dans ces coffres où l'on renferme depuis long-temps toute l'épargne des Monarques Othomans; & il n'y entre que de l'or, tout l'argent estant porté à l'autre Tresor pour les besoins ordinaires. Aprés la mort d'Amurat, Ibrahim qui vint au trône trouva dans ce Tresor quatre mille sacs, qu'ils appellent *Kizes*, & chaque sac est de quinze mille ducats d'or, ou de trente mille Ecus. Cette somme est surprenante & fait de nostre monnoye trois cent soixante millions de livres. C'est le mesme Amurat sage & vaillant Prince, grand œconome & grand Capitaine dont j'ay parlé plusieurs fois, qui fit la guerre au Roy de Perse, & assiegea Bagdat, ou Babylone, qu'il prit le 22. Decembre 1638. Je me souviens que je n'en estois alors qu'à cinq journées de chemin dans les deserts d'Arabie estant party d'Alep pour aller à Balsara, & que dans les soixante cinq jours que la Caravane mit à les passer, elle en fut neuf sans trouver de l'eau, ce qui fut une grande souffrance & pour les hommes & pour les chameaux.

Ibra-

Ibrahim à son avenement à la Couronne trouva donc dans le Tresor secret cette prodigieuse quantité d'or qu'il ne sçeut pas augmenter, & à laquelle au contraire quelques uns croyent qu'il fut contraint de toucher par sa mauvaise conduite dans la guerre de Candie. Il est vray que sa ho[illegible]ueur donna de rudes attaques aux Finances de l'Empire: mais deux fortes raisons m'empéchent d'ajoûter une foy entiere à ceux qui disent qu'elles passerent jusqu'au Tresor secret. Car enfin c'est comme une loy fondamentale, qu'avant que d'en rien ôter il faut que l'Empire soit menacé de son entiere ruine; & il est constant qu'encore que les Turcs n'eussent pû se rendre tout à fait maistres de la Candie, leur Empire bien loin qu'il fust proche de sa chûte, demeuroit toûjours puissant. D'ailleurs il faut remarquer que lors que le Grand Seigneur perd une bataille, c'est un desavantage pour ses Provinces qui se dépeuplent & en sont moins cultivées; mais que c'est un avantage pour ces coffres d'où il luy faut moins tirer. La raison en est claire, parce qu'il paye aux vieux soldats sept ou huit aspres par jour, & que ceux des nouvelles levées ne luy en coûtent qu'un & demy ou deux au plus, leur paye s'augmentant avec le temps selon leur service & le bon plaisir du Prince. A quoy il faut ajoûter que lors qu'un Empereur meurt, son successeur hausse la paye des Janissaires d'un aspre ou de deux.

Il est vray qu'il est mort un grand nombre de Turcs dans la guerre de Candie; mais il est vray aussi que dans le grand nombre de Royaumes & de Provinces dont l'Empire est composé, entre lesquelles il y en a de tres-fertiles & tres-peuplées, il est aisé de lever des armées nombreuses, & de les remplir quand elles ont esté affoi-

affoiblies par une deffaite, ou par quelque maladie qui s'y met souvent. Sur ces deux fondemens je ne puis bien croire qu'Ibrahim ait esté obligé de rien diminuer du Tresor secret: mais je puis bien me persuader qu'il ne l'a pas de beaucoup accrû, parce qu'il n'a pas eu ny la bonne conduite ny la bonne fortune d'Amurat, & qu'ordinairement l'une ne sert de gueres sans l'autre.

Tout l'or qui est enterré sous cette voute est dans des sacs de cuir, chacun de quinze mille ducats, & c'est de sa propre main que le Grand Seigneur leur applique son cachet, qui est le mesme dont se sont servis ses Predecesseurs, à la reserve du nom, qui doit estre celuy du Prince regnant. Le cachet d'Amurat portoit ces mots gravez: *Nasrum min allahi Alla abdihil meekil Mourath*: ce qui signifie, *L'aide de Dieu est sur son serviteur l'Empereur Amurat.*

Précautions que le Grand Seigneur apporte à la seureté de son tresor.

Voicy donc de quelle maniere les sacs d'or entrent au Tresor secret. Tout l'or, & l'argent qui entre dans le Serrail est porté d'abord à la Chambre du Tresor, & chacun est mis à part dans les coffres que l'on leur a destinez. Quand il y a de l'or assez pour aller à deux cent Kises, ce qui fait dix-huit millions de livres, le Grand Vizir en avertit aussi-tost le Grand Seigneur, qui donne jour pour les aller faire transporter au Tresor secret. Le jour venu, le Grand Seigneur mené par dessous les bras par le *Chasnadar-bachi* qui est à la gauche la plus honorable parmy les Turcs; & par le *Seligdar-Aga* qui est à la droite, se rend à la Chambre du Tresor, où les soixante Pages l'attendent rangez en haye de côté & d'autre les mains croisées sur l'estomac. Le Grand Seigneur ayant traversé la Chambre, & s'estant fait ouvrir la premiere porte du Tresor secret, precedé de plusieurs flambeaux

de

de cire blanche, les Pages le suivant deux à deux jusques sous la voûte, où l'on apporte les sacs liez avec un cordon de soye. On met sur le nœud un morceau de cire molle rouge, où le Grand Seigneur applique luy-mesme son cachet, qui est un anneau d'or où sont gravez les mots que j'ay dit avec le nom du Prince qui regne, aprés quoy l'on met les sacs dans les coffres qui ont chacun double cadenat.

Ayant que de sortir de la voûte, le Chef du Tresor fait d'ordinaire ce compliment au Grand Seigneur: *Seadetlu padichain eumid dur qui-bou bendelerignus euzre ihsan cherüsgnus izhar idésis:* c'est à dire, *Mon Empereur, nous esperons que vous ferez paroistre vostre liberalité envers vos esclaves.* Selon l'humeur où le Grand Seigneur se trouve alors, il ordonne qu'on distribuë à tous ceux qui l'ont accompagné vingt ou trente bourses, chaque bourse comme j'ay dit, de cinq cens écus. Il est permis au grand Vizir & autres Grands de la Porte d'entrer dans les Chambres du Tresor où sont les riches harnois & les pierreries, quand le grand Seigneur y vient; mais sans passer outre ny pouvoir aller jusqu'au Tresor secret. Ils l'attendent dans la quatriéme Chambre à la sortie de la voûte, & il leur fait alors ouvrir le coffre de ses joyaux pour leur montrer ce qu'il a de plus precieux. Comme il se trouve toûjours-là des favoris, & quelques autres personnes que le Prince considere pour leur merite, il n'y en a guere à qui il ne face alors quelque present, & il n'en fait point que de grand prix. Le Tresor fermé le Grand Seigneur retourne à son quartier, où tous les Grands l'accompagnent jusqu'à la porte.

Ses liberaliez aux Grands de la Porte.

CHAPITRE X.

Des moyens dont le Grand Seigneur se sert pour accroistre son Tresor de plus que des revenus ordinaires de l'Empire.

SOMMAIRE.

Presens des Bachas au Grand Seigneur quand ils entrent dans les charges. Negoce des Juifs fort hazardeux. Richesse extraordinaire des Bachas. Grands profits du Chasnadar-Bachi, & des Pages du Tresor. Deffense de prester à interest. Méchans Casuistes. Formalitez observées en Turquie dans les cedules.

OUtre l'épargne qui se peut faire tous les ans des revenus ordinaires de l'Empire, le Grand Seigneur a encore deux moyens d'accroistre les richesses de l'un & de l'autre Tresor, sçavoir l'entrée des Bachas en leurs Gouvernemens, & leur sortie, soit par quelque disgrace, soit par leur mort naturelle ou violente.

Presens des Bachas au Grand Seigneur quand ils entrent dans les charges.

Tous les Bachas à qui le Grand Seigneur donne des Gouvernemens, & generalement tous ceux qui sortent du Serrail pour avoir des charges, sont tenus avant que d'en prendre possession de luy faire des presens, chacun selon la qualité du bien-fait qu'il reçoit du Prince. Par exemple, le Bacha du Caire du moment qu'il est nommé pour le gouvernement de l'Egypte, n'est pas quitte pour deux millions de livres des presens qu'il doit faire à la Porte, tant au Grand Seigneur, qu'aux principales Sultanes, & mesme au Mouphti, au Grand Vizir, au Caïmacan

& autres personnes de credit à qui il est redevable de sa charge, & dont il peut avoir besoin à l'avenir. Le present qu'il fait au Grand Seigneur est de cinq cent mille écus, & les autres vont à deux cent mille. Ajoûtons à cela cinq cent mille écus qu'il faut au Bacha pour faire son équipage, & ainsi avant que d'entrer au Caire, il faut que trois millions six cens mille livres sortent de sa bourse ou de celle de ses amis. Quand il sort du Serrail il s'en manque beaucoup qu'il n'ayt cette somme, il faut qu'il emprunte, & si la bourse des amis ne suffit pas, celle des Juifs luy est promptement ouverte. Ils hazardent sur l'esperance du grand profit de cent pour cent d'interest que le Bacha leur promet; & pour estre promptement payez, de peur que son regne ne soit court, ils luy enseignent mille méchancetés pour sucer le sang des peuples, & particuliérement des pauvres Chrestiens. Si les Bachas peuvent joüir de leur gouvernement un an ou mesme six mois, les Juifs se tirent d'affaire & recouvrent leurs avances. Mais aussi ils courent beaucoup de risque, & le Grand Seigneur envoyant assez souvent demander la teste du Bacha avant qu'il ayt eu le temps de se bien reconnoître dans son nouveau poste, ceux qui luy ont presté perdent leur argent sans esperance de le recouvrer jamais. De tout cecy il est aisé de conclure que la plus grande partie de l'argent de tout l'Empire Othoman est entre les mains du Grand Seigneur & des Juifs; j'entens les Juifs de Constantinople: car pour ceux des Provinces ils sont miserables, & le sont beaucoup plus que les Chrestiens, parce qu'ils ne travaillent point à la terre, & que n'ayant de genie que pour le negoce & les doüanes, il ne peut pas y avoir de l'employ pour tous.

Negoce des Juifs fort hazardeux.

Le Grand Seigneur reçoit donc des sommes consi-

Richesse extraordinaire des Bachas.

considerables des Bachas & d'autres gens à qui il donne des charges, avant mesme qu'ils soient entrez en possession: mais cela n'est rien au prix de ce qu'il tire quand ils en sortent; & aprés qu'ils ont eu assez de temps pour amasser des tresors de la substance des peuples. Il y a eu de ces Bachas si riches & si puissans, que leur revenu égaloit celuy de plusieurs grands Princes. Telle estoit la fortune d'un *Machmut Beglierbey* de l'Europe, sous le regne de Mahomet second, & celle du Grand Vizir Nassuf sous Achmet premier. A la mort de ce dernier on trouva chez luy des richesses extraordinaires en argent & en or, & en joyaux, & le tout fut porté au Serrail avec sa teste.

Il est aisé de juger par le nombre des grands & petits gouvernemens dont l'Empire est composé, qu'il meurt assez souvent des gens qui doivent leurs charges & leur fortune aux pures bontez du Grand Seigneur, & dont les biens luy estant acquis ne peuvent qu'accroître de beaucoup les richesses du Serrail. Mais outre ceux qu'emporte la mort naturelle, il n'y a guere d'année que la mort violente ne jouë son jeu, & sur le moindre ombrage ou le moindre caprice du Grand Seigneur, un Bacha reçoit un ordre précis de tendre le col, & est estranglé à l'heure mesme. Je feray voir au chapitre suivant quelle est la formalité & la ceremonie que l'on observe dans cette rencontre, où il se trouvera quelque chose d'assés singulier: & je m'assure que les gens qui sçavent que c'est la coûtume d'estrangler ceux dont le Grand Seigneur veut avoir la vie, ne sçavent pas tout ce qui se passe de remarquable dans cette action.

Des pouilles des Bachas transportées au tresor.

Dés qu'un Bacha ou autre Grand de la Porte est mort de quelque maniere que ce soit, & que l'on a fait l'inventaire de ses biens, dont par la

loy de l'Etat le Prince est seul heritier, on les transporte au Serrail, & les Baltagis les rendent dans des coffres à la porte du Tresor. Le *Chasnadar-bachi* les ayant fait mettre dans une des Chambres, commande que l'on rompe les serrures, & les fait vuider en sa presence; & c'est alors que tant luy que les Pages du Tresor tâchent de profiter de cette riche dépoüille. Car s'y trouvant d'ordinaire des joyaux de prix, comme un porte-aigrette ou un poignart enrichis de pierreries, ou quelque beau rang de perles, si l'un ou l'autre de ces Pages peut cacher adroitement quelque piece, il la garde & l'ajoûte au petit fond qu'il amasse, pour s'en servir quand il sortira du Serrail pour quelque gouvernement, & qu'il luy faudra faire les grandes dépenses que nous avons dites. Le *Chasnadar-bachi* qui fait son coup le premier & avec plus de licence, ferme quelque-fois les yeux à ce qu'il void faire aux autres, parce qu'il a esté en leur place, & qu'il estoit bien-aise alors qu'on ne luy dit mot. Toutefois s'il apperçoit que quelqu'un d'eux se soit saisi d'une piece de grand prix, estant de retour en sa chambre il l'appelle en secret, & se la fait rendre, en luy payant la moitié de ce qu'elle peut valoir, pour la garder si elle luy plaist.

Il revient encore d'autres grands profits de ces dépoüilles, & au Chef, & aux pages du Tresor. Aprés que le *Chasnadar-bachi* a donné avis au Grand Seigneur, que dans les coffres qui ont esté apportez il y a beaucoup de choses qui ne sont pas pour le service de sa Hautesse, & qu'il vaut mieux s'en deffaire avant que l'humidité ou la poussiere les gâte, le Prince en ayant permis la vente, on tire hors du Tresor ce que l'on ne juge pas fort digne d'y tenir place. En mesme temps on fait venir le *Bazarcan-bachi* ou Chef des Marchans qui a le plus de connoissance de ces

Grands profits du Chasnadar-bachi, & des Pages du Tresor.

choses-là, & qui en presence du Chef & des Pages du Tresor, taxe chacune à leur gré, ne la prisant guere que la moitié de ce qu'elle vaut. Tous les joyaux de prix & toutes les pierreries demeurent au Tresor, & l'on n'expose en vente que des choses de moindre valeur, mais qui valent toutefois beaucoup, comme des harnois de chevaux, des poignards, & des sabres garnis d'or, des robes, de riches fourures, des ceintures, des turbans, & autres choses de cette nature. La taxe de chaque piece estant faite, le Chef du Tresor met à part ce qu'il y a de plus beau, pour l'envoyer avec le prix de la taxe aux principaux du Serrail avec lesquels il est bien aise de s'entretenir, & ils le retiennent d'ordinaire & le payent volontiers comme ils en ont grand marché. Le reste est distribué aux Pages selon la taxe, & ayant choisi ce qui leur est propre pour le garder, ils envoyent vendre leur rebut à Constantinople par les *Halvagis*, en quoy ils ont encore cent pour cent de profit du prix de la taxe, sans compter ce que les mesmes *Halvagis* peuvent gagner en particulier.

Quand cette vente se fait, les Juifs sont toûjours ensentinelle autour de la grande porte du Serrail, sans ozer s'en approcher de trop prés de peur des coups de bâtons des *Kapigis* qui ne leur manqueroient pas. Ils attendent ces *Halvagis* avec des sacs de ducats & de reales, & font leur marché avec eux le mieux qu'il leur est possible. Ces ventes ne se font guere que tous les deux ans, & la moindre passe d'ordinaire cinq cens mille écus, quelques-unes montant jusqu'à huit cens mille. Le Grand Seigneur a d'abord avis de l'argent qui en provient, & commandant qu'il soit porté au Tresor, ordonne en mesme temps quinze ou vingt bourses pour l'Intendant & les Pages du Tresor. Il ne leur fait ce presen

present que pour montrer sa grandeur, n'ignorant pas les profits qu'ils ont faits à cette vente; mais il tolere cette coûtume, & sçait bien d'ailleurs que tost ou tard tous ces profits rentreront dans le Tresor. C'est par la mesme raison qu'il souffre aussi que contre la deffence de la loy de prendre aucun interest, ils prestent aux Juifs des sommes considerables jusqu'à quinze pour cent; & les Persans ont trouvé un temperament assez plaisant pour se sauver du reproche qu'on leur pourroit faire de pécher contre la mesme deffense. Quand ils prétent de l'argent ils font faire une cedule de la somme, aprés quoy ils voyent à quoy monte l'interest, qui est d'ordinaire à douze pour cent. En mesme temps ils prennent un mouchoir, ou quelque méchante ceinture, & la donnant à celuy à qui ils prétent l'argent, luy font écrire un second billet pour la concurrence de l'interest, où il est porté que c'est pour marchandise achetée & bien receuë. Voila comme ils croyent mettre leur conscience à couvert, & ne pas aller contre la deffense de Mahomet qui condamne absolument toute sorte d'interest. La promesse que fait le debiteur n'est point signée, ce n'est pas la coûtume du pays, mais il luy applique son cachet; ce qui toutefois ne suffit pas, & il faut de plus aller devant le Cadi ou le Juge de la loy qui y ajoûte le sien.

Deffense de prêter à interest.

Méchans Casuistes.

Formalitez observées en Turquie dans les cedules.

J'ay fait voir dans ce chapitre les moyens dont le Grand Seigneur se sert pour accroistre ses finances; nous verrons dans le suivant ceux qu'il employe pour faire ses liberalitez sans qu'il luy en coûte rien.

CHAPITRE XI.

Adresse du Grand Seigneur pour faire des liberalitez sans toucher à ses Finances.

SOMMAIRE.

Bonne politique des Turcs. Ceremonies qui accompagnent les presens que le Grand Seigneur envoye à ceux qu'il veut honorer. Adresse particuliere de Mahomet IV. pour se montrer liberal sans qu'il luy en coûte rien. Formalitez observées à la mort des Bachas que le Prince envoye étrangler. Quand & de quelle maniere on coupe la teste en Turquie. Deffense de répandre le sang des Mahometans que l'on condamne à la mort. Inventaire peu fidele des biens des Bachas. Causes de la fermeté des Turcs à envisager la mort. Difficultez à se sauver de Turquie. Presens faits aux Sultanes.

LES deux moyens dont se sert le Grand Seigneur pour accroître son Tresor de plus que des revenus ordinaires de l'Empire, sont à peu prés les mesmes qu'il met en usage pour faire des largesses sans rien débourser. Il tire avantage de tout, de la vie & de la mort des Bachas, & il assigne des recompenses sur l'une & sur l'autre à ceux qui ont rendu quelque agreable service. Prenons les choses l'une aprés l'autre, & montrons premierement quelle est son adresse tandis que les Bachas vivent, à en tirer dequoy faire d'amples gratifications sans toucher à ses finances.

Entre les maximes de la Politique des Monarques

ques Othomans, celle-cy est remarquable. Ils veulent que les Bachas dans leurs gouvernemens soient respectez des peuples comme leur propre personne; & pour imprimer plus fortement cette veneration dans leurs esprits, ils trouvent à propos de les honorer de temps en temps de quelque present, qui leur est porté avec beaucoup de ceremonie. Ce present qui fait voir que le Prince estime celuy à qui il l'envoye, est d'ordinaire une riche veste, & quand il veut faire l'honneur entier il ajoûte le sabre & le poignard garnis de pierreries. Le Grand Seigneur par la raison que j'ay dite se trouvant comme obligé de faire un present à ce Bacha, il sçait qu'il ne manquera pas de son côté de luy en envoyer un qui vaudra dix fois autant, & d'en faire un autre à son Envoyé, ce qui luy tiendra lieu de recompense pour ses services. Bonne Politique des Turcs.

Mais le Grand Seigneur n'a pas toûjours en veuë d'honorer le Bacha & d'affermir les peuples dans l'obeïssance: Bien souvent quand il le veut perdre il luy fait un present, pour avoir sujet; s'il n'en reçoit pas un autre de luy tel qu'il souhaite, de luy envoyer bientost aprés demander sa teste. Ce present n'est pas alors une veste, mais une épée ou une masse d'armes, qui sont de mauvais augure & avertissent le Bacha qu'il n'est pas bien dans l'esprit du Grand Seigneur. Pour détourner l'orage qui le menace, il double le present qu'il luy auroit fait s'il ne luy avoit envoyé qu'une veste, qui est une marque de bien-veillance; & si ce Bacha est un de ceux qui commandent dans les Grands Gouvernemens, le present qu'il envoye au Grand Seigneur ne doit pas estre au dessous de deux cens bourses, c'est à dire de cent mille écus, sans conter ce qu'il faut qu'il donne en particulier à celuy qui est envoyé de la part de sa Hautesse.

Ceremonies qui accompagnent les presens que le Grand Seigneur envoye à ceux qu'il veut honorer.

Ce sont d'ordinaire ceux à qui le Grand Seigneur veut faire quelque liberalité, qui sont chargez de cette commission. De cette maniere le present n'est pas tant pour celuy qui le reçoit, que pour celuy qui l'envoye & pour celuy qui le porte; & c'est en quoy consiste l'adresse de se montrer liberal sans rien debourser. Voicy quelle est la ceremonie qui accompagne ce present du Grand Seigneur. Celuy qui le porte estant arrivé au lieu où demeure le Bacha à qui il est envoyé, & luy en ayant d'abord fait donner avis, celuy-cy au son de son tambour, des trompettes & des hauts bois fait assembler le peuple, dont une partie monte à cheval pour luy faire honneur. Il marche à la teste, & le reste suit à pied, avec les courtisanes du lieu qui sont obligées d'assister à cette ceremonie en dansant au son du tambour de basque, & faisant mille postures badines à la mode du pays. Le porteur du present attend cette cavalcade dans un jardin proche de la ville, ou dans un champ sous une tente qu'il a fait dresser. Aprés avoir esté salué par le Bacha, il luy jette la veste sur les épaules, luy met le sabre au côté, & fourre le poignart dans sa ceinture devant l'estomac, luy disant que l'Empereur leur Maistre l'honore de ce present, sur le bon rapport qu'on luy a fait de sa conduite, qu'il ne tyrannise point son peuple, & qu'il rend bonne justice sans qu'on se plaigne de luy. Ce compliment fait, le Bacha dans le mesme ordre, & parmy des cris de réjoüissance, reprend avec l'Envoyé du Grand Seigneur le chemin de son logis, où il le regale d'un bon repas, & à l'issuë d'un present qui monte au moins à dix mille écus. Car comme j'ay dit, si le present se porte à un des Bachas qui sont dans les grands Gouvernemens, comme au Bacha de Bude, du Caire ou de Babylone, ils n'en sont pas quites pour

trente.

trente ou quarante mille écus, & celuy qu'ils envoyent au Sultan doit aller jusqu'à cent mille. Il arrive mesme le plus souvent que le Grand Seigneur mande ce qu'il veut que l'on leur donne, & c'est particulierement lors qu'il envoye des gens qu'il aime & à qui il veut faire d'amples gratifications.

L'Empereur Mahomet qui regne aujourd'huy affecte de paroistre liberal, & de donner des recompenses à ceux qui le servent: mais il fait en sorte qu'il ne luy en coûte rien, & il n'a pas besoin pour cela de toucher à son Tresor. Quand il void qu'il n'y a pas d'occasion d'envoyer en campagne celuy à qui il veut faire quelque present, comme il aime passionnément la chasse & qu'il ne se plaist guere qu'à cet exercice, il fait trouver sur le lieu la personne qu'il veut recompenser, & ayant tué un cerf ou quelque autre beste, il luy ordonne de la porter de sa part à un des Grands de la Porte, soit à Constantinople, soit au voisinage. Ce present est receu avec de grands témoignages de joye, vrays ou apparens, & celuy à qui il est porté se doit disposer à en renvoyer de bien plus haut prix au Grand Seigneur. Il consiste d'ordinaire en de beaux chevaux, ou en de belles pieces de brocart d'or, ou en de riches fourures. Mais il n'en faut pas demeurer-là, il faut aller bien plus loin pour celuy des mains de qui il a receu le present, & il en est quitte à bon marché, quand outre ce qu'il envoye au Grand Seigneur le port ne luy coûte que dix mille écus. Il est souvent contraint de doubler la somme quand il n'a pas assez donné au gré du Prince, qui sur le champ luy depéche un Officier pour luy faire des reproches du peu d'état qu'il a fait de son present, & du peu de recompense qu'en a receuë celuy qui le luy a porté de sa part. A ces reproches il ajoute un ordre

Adresse particuliere de Mahomet V. pour se monstrer liberal sans qu'il luy en coûte rien.

expres

prés de luy envoyer encore vingt ou trente bourses, ce qui est promptement executé; & pour ce qui est du present qu'a receu le Grand Seigneur, il le partage d'ordinaire à ceux qui se trouvent auprés de luy.

Voila les avantages que le Grand Seigneur tire des Bachas & autres Grands de la Porte durant leur vie. Voyons ceux qui lui reviennent de leur mort, pour les recompenses qu'il veut donner sans estre obligé de rien tirer de ses coffres. Quand la mort d'un Bacha est resoluë, le Grand Seigneur donne la commission à celuy qu'il a dessein de favoriser, & qui trouve bien mieux son conte à luy porter l'arrest de sa mort, qu'à luy porter un present du Prince.

Formalitez observées à la mort des Bachas que le Prince envoye étrangler.

Si l'execution se doit faire dans Constantinople, c'est d'ordinaire le *Bostangi-bachi* qui ne quitte point le Grand Seigneur, que sa Hautesse envoye pour cét effet. Mais s'il faut aller en Province, c'est le plus souvent, ou un *Kapigi-bachi*, ou un des principaux *Bostangis* à qui le Prince veut faire du bien, qui est envoyé pour executer la chose. Celuy qui porte l'ordre accompagné de cinq ou six *Capigis* prend quelquefois son temps pour arriver lors que le Conseil se tient, ou à ce deffaut il va trouver le Bacha, & luy commande de la part du Grand Seigneur de le faire assembler à l'heure mesme. Ce Conseil est composé du Lieutenant du Bacha, du Mouphti, du Cadi, du Chef des Janissaires de ce lieu-là, & d'autres gens de Justice qui sont des plus considerables de la Province. Le Conseil assemblé, le *Kapigi-bachi* entre suivy de ses gens, presente au Bacha la lettre du Grand Seigneur. Celuy-cy la prend avec grand respect, & l'ayant portée jusqu'à trois fois a son front, il l'ouvre, la lit, & void que le Prince demande sa teste. Il ne répond à cét ordre qu'en peu de paroles: *La volonté*, dit-il,

dit-il, *de mon Empereur soit faite; laisse moy seulement faire ma priere*: ce qui luy est accordé: La priere achevée, les *Capigis* le saisissent par les bras, & leur Chef ne fait que détacher sa ceinture qu'il luy jette au col. Cette ceinture est composée de plusieurs petits cordons de soye avec des nœuds aux deux bouts, que deux de la compagnie preiment aussi-tost, & tirant chacun de son costé ils luy otent la vie en un instant.

S'ils ne veulent pas se servir de leur ceinture ils prennent un mouchoir, & avec l'anneau qui leur sert à bander l'arc, & qu'ils portent ordinairement au pouce de la main droite, ils fourrent la main entre le mouchoir qui est serré & la gorge; & rompent l'os du gosier. De cette maniere ils étranglent l'homme en un instant sans le faire languir, affin qu'il meure fidele, & qu'il n'ayt pas le temps d'entrer dans le desespoir; les Turcs trouvant étrange nostre maniere d'étrangler les criminels qu'on fait si longtemps souffrir à la potence.

Quand, & de quelle maniere on coupe la teste en Turquie.

Quoy que j'aye dit souvent, que le Grand Seigneur envoye demander la teste à qui il luy plaist, on ne la coupe jamais que lors qu'il declare précisément qu'il la veut voir, & alors elle luy est apportée. Si c'est de loin, on en tire la cervelle & on la remplit de foin, & j'en ay veu deux de la sorte que l'on portoit dans un sac, qui estoient les testes du Bacha de Kars & du Bacha d'Erzerum. Il faut remarquer que dés que l'arrest de mort est donné par le Prince contre qui que ce puisse estre, les Turcs n'en font plus d'etat, & en parlant de luy ne le traitent que de chien. Un *Bostangi* qui avoit eu ordre d'apporter ces deux testes au Grand Seigneur, se trouvant las & indisposé dans un village d'Armenie où je me trouvay alors, & ayant sçeu qu'il y avoit un François, fit demander à un de mes

gens

gens si j'avois du vin, & si je voulois bien luy en donner pour luy remettre le cœur. Je luy en envoyay incontinent dans un flacon, & m'ayant fait prier ensuite d'en venir boire avec luy, ce que je ne voulus pas luy refuser, il me fit voir comme malgré moy les testes de ces deux Bachas pour lesquels ma curiosité n'estoit pas grande.

Deffense de répandre le sang des Mahometans que l'on condamne à la mort.

Quand il n'y a pas d'ordre d'apporter la teste, on enterre le corps sur le minuit sans nulle ceremonie, & la memoire du Bacha qui faisoit auparavant tant de bruit, est bientost éteinte. Mais il faut remarquer encore que c'est la coûtume en Turquie de ne couper la teste à qui que ce soit, qu'aprés l'avoir étranglé & que tout le sang est froid; la loy ne voulant pas que hors la guerre on répande le sang d'un Mussulman.

Inventaire peu fidele des biens des Bachas

L'éxecution faite, celuy qui a porté l'ordre va aussi tost se saisir de tout le bien du Bacha, & aprés voir mis à part ce qu'il trouve de plus propre pour son usage en or ou en joyaux, il fait venir les mesmes gens qui estoient au Conseil pour proceder à l'inventaire des meubles, qui sont ensuite, comme j'ay dit ailleurs, transportez dans les Chambres du Tresor. Ceux qui assistent à cet inventaire sçavent bien qu'il s'est détourné beaucoup de choses des biens du deffunt; mais loin d'en murmurer ils signent & attestent qu'il ne s'en est pas trouvé davantage. Ils craignent s'ils en usoient autrement que cet Officier du Serrail que le Grand Seigneur a envoyé, & qui est peut-estre dans la faveur, ne leur rende auprés de sa Hautesse de mauvais offices, & ne luy fasse quelque faux rapport, d'où par l'exemple qu'ils ont eu devant, il pourroit s'ensuivre la perte de leurs charges & de leurs vies. Ils ferment donc les yeux à tout ce qu'a fait

cet

cet Envoyé, croyant bien d'ailleurs qu'il n'en sera pas desavoüé du Grand Seigneur qui n'ignore pas ce qui se passe dans ces rencontres ; & mesme à ce qu'il a pû tirer adroitement des biens du Bacha, ils ajoûtent des presens dont ils le regalent à son départ, pour l'engager à dire du bien d'eux au Grand Seigneur & au Grand Vizir à son retour à la Porte. C'est alors que sans conter ce qu'il a pris d'avance & que la coûtume fait tolerer, il reçoit de nouvelles marques de la liberalité du Prince, satisfait de ce qu'il a si bien executé ses volontez ; & il a encore part à ce qui a esté couché sur l'inventaire, quand la dépouille du Bacha entre au Serrail.

On croira peut-estre que cet arrest de mort porté dans la lettre du Grand Seigneur jette l'effroy dans l'ame de celuy qui la reçoit, & qui y lisant sa condamnation sçait qu'elle doit estre aussi-tost executée. Il ne paroist pas pourtant à son visage qu'il en soit fort étonné, cela ne le surprend point, il void que peu de ses compagnons en échapent, & il s'est disposé à une pareille fin dés qu'il a pris possession de sa charge. D'ailleurs les Turcs croyent fortement que les arrests de la predestination sont irrevocables, & qu'il est impossible de les éviter, ce qui leur fait envisager la mort avec une fermeté qui les rend comme insensibles. A quoy il faut ajoûter que cette prompte & aveugle obeïssance des Turcs aux ordres du Souverain, est plutost un principe de Religion que d'Etat ; ce qui leur a esté inspiré par une tres-fine politique, & ils croyent qu'en mourant par le commandement de leur Prince, ils vont droit en Paradis.

Causes de la fermeté des Turcs à envisager la mort.

Pour les moyens de prendre la fuite à qui auroit quelque pressentiment de sa perte, il est inutile d'y penser. Tous les Officiers & les esclaves que les Bachas ont à leur service sont

Difficultez à se sauver de Turquie.

autant d'eſpions & de gens qui les éclairent, & il leur eſt impoſſible de s'en cacher. Il ſeroit dangereux de confier ſon ſecret à aucun d'eux, ce ſont des ames baſſes & incapables d'aucune belle action ; joint que les ports & les paſſages ſont également fermez pour les uns & pour les autres. Si l'on en avoit le moindre vent, les Gouverneurs des places frontieres auroient incontinent des ordres de la Porte qui les mettroient en campagne, & meſme ſans cela ils ont trop de ſoin de s'informer de tous ceux qui paſſent dans l'étenduë de leur Jurisdiction. D'ailleurs quand il y auroit quelque porte ouverte ; & qu'en ne marchant que de nuit on pourroit gagner quelque Etat voiſin, la Turquie n'étant preſque par tout environnée que de peuples qui haïſſent la domination des Othomans, ce ſeroit ſortir d'un goufre pour rentrer dans un autre, & aller paſſer pour eſpion chez des gens qui ne donneroient point de quartier. Il ſemble qu'il y auroit moins de difficulté à tenter la fuite par mer, qu'à la hazarder par terre : mais elle eſt beaucoup plus grande, & la ſevere deffenſe faite aux Chrêtiens ſur peine de la vie d'embarquer aucun Turc ny eſclave dans leurs vaiſſeaux, qui ſont exactement viſitez avant qu'ils levent les ancres, ferme tous les ports de la Turquie à ceux du pays qui auroient la volonté d'en ſortir. Il eſt vray qu'il n'y a guere d'années que par la charité & adreſſe des Conſuls & Marchands Chreſtiens, on ne faſſe ſauver bon nombre d'eſclaves On les tient cachez chez des Chrêtiens du païs dont l'on achepte le ſilence à force d'argent ; on ferme de meſme la bouche aux Gardes des Ports, où on les amuſe en les faiſant boire, tandis qu'on mene ſubtilement les eſclaves au vaiſſeau qui a eſté viſité, & on hauſſe les voiles en meſme temps. On ne ſe voudroit pas

mettre

mettre en ce danger pour les Turcs ; on auroit lieu de craindre de leur part quelque surprise pour éprouver les Chrestiens, & la pensée de prendre la fuite leur vient rarement. Ils sçavent bien que soit par mer, soit par terre (hors du royaume de Perse où la difference des sectes les fait haïr) ils ne pourroient se sauver qu'en la Chrestienté, où on ne les souffriroit pas dans leur religion Mahometane, qu'ils ne voudroient pas abandonner pour mille vies.

Avant que de finir le discours de la liberalité des Monarques Othomans, il faut dire aussi qu'ils font quelquefois des presens considerables qu'ils tirent du grand Tresor, & qui ne se payent qu'en especes d'argent s'ils sont ordonnez pour des Grands de la Porte, soit dans le Serrail, soit hors du Serrail. Ces presens sont ordinairement d'une bourse d'or, qui est de quinze mille ducats ou de trente mille écus, quand on en fait de cette sorte aux Sultanes, elles ne les reçoivent qu'en especes d'or. Il n'est pas besoin pour cela d'aller au Tresor secret, il y a assez d'or dans la quatriéme Chambre où s'apporte d'abord tout l'or & l'argent des revenus de l'Empire; [illegible] somme qui ne deminuë guere la masse, [illegible] encore dans le mesme lieu par plusieurs voyes. Presens faits aux Sultanes.

CHAPITRE XII.

Du present que le Grand Seigneur envoye tous les ans à la Méque

SOMMAIRE

Troisiéme partie du revenu de l'Egypte à quoy employée. Grandes richesses du Cheq de la Méque. Ceremonies observées au Tombeau de Mahomet. Caravane du Caire. Present envoyé de la

Méque au Grand Mogol. Opinion des Mahometans touchant la Méque & Medine.

Troisiéme partie du revenu de l'Egypte à quoy employée.

JE ne fais icy un Chapitre du present que le Grand Seigneur envoye tous les ans à la Méque, qu'à l'occasion de cette troisiéme partie du revenu de l'Egypte qui luy est particuliérement affectée, & parceque d'ailleurs j'ay quelques remarques assez singulieres à faire sur ce sujet.

Trois millions de livres des douze de revenu annuel que le Royaume d'Egypte rend au Grand Seigneur, sont employez en partie au riche tapis & à la superbe tente qu'il envoye au Cheq toutes les années pour honorer le tombeau de Mahomet. Une autre partie s'en va au payement de ceux qui servent dans les Mosquées; comme *Imans* qui sont leurs Prestres; *Cheuchs* qui sont leurs Predicateurs, *Muezims* qui vont crier sur les tours des Mosquees pour appeller le peuple à la priere; & *Kaums* de la Méque & de Medine qui gardent & nettoyent les Mosquées & qui allument les lampes. Il faut prendre enfin sur ces trois millions la nourriture de tous les pelerins durant dix-sept jours, le Grand Seigneur envoyant pour cela au Cheq une somme suffisante. Ce Cheq qui est comme le grand Prestre de la Loy, & le Souverain Pontife de tous les Mahometans de quelque païs & de quelque secte qu'ils soient, fait accroire à ces pauvres ignorans qu'il y a tous les ans à la Méque soixante & dix mille pelerins tant hommes que femmes, & que si le nombre n'estoit pas complet, les Anges viendroient en forme d'hommes pour le remplir.

Grandes richesses du Cheq de la Méque.

Ce Prince, pour qui tous les Mahometans ont une grande veneration, est tres riche & tres-puissant, & il est aisé de le juger par les presens qu'il reçoit tous les ans du Grand Seigneur &

des

des autres Princes Mahometans. Ces presens luy appartiennent tous en propre au bout de l'an quand il en vient de nouveaux. Il profite de mesme de tous ceux des pelerins, & des sommes d'argent que ces mesmes Princes luy envoyent pour leur faire des aumônes dont il dispose à sa volonté; & tous ces presens ensemble luy font un revenu qui n'est pas imaginable. Car le Mahometisme s'étend bien avant en Europe, en Asie & en Afrique, & plus avant que le vulgaire ne croit, ce que je feray voir distinctement sur la fin de ma relation dans un chapitre particulier que je destine à cette matiere.

Il arrive à la Méque des Caravanes de plusieurs endroits du monde, & le jour venu qu'on doit ouvrir la devotion, le grand Prêtre assisté de tous les gens de la Loy fait jour & nuit les prieres & ceremonies necessaires. Le dix-septiéme jour tous les pelerins s'assemblent devant la tente du Cheq, qui paroist à l'entrée & debout sur un petit marche-pied pour estre veu des plus éloignez; fait la priere & donne la benediction à tout le peuple la finissant par ces mots: *Que Dieu fasse qu'ils s'en retournent en paix comme ils sont venus.* Dés ce moment-là il faut que chacun fasse sa dépense, le Cheq ne donne plus rien, & c'est alors qu'il commence à faire de grands profits. Car tout ce qui se vend pour la nourriture des pelerins est à luy, & d'ailleurs il s'entend avec les maistres des Caravanes, de qui les pelerins sont tenus d'acheter des montures trois fois plus qu'elles ne valent, quand celles qu'ils ont amenées de leur païs leur ont manqué en chemin. Ceremonies observées au tombeau de Mahomet.

La Caravane du Caire est la plus nombreuse & la plus considerable de toutes les Caravanes qui se rendent à la Méque. Le *Caravan-bachi* qui en est le Capitaine a quelque fois de Caravane du Caire.

profit au retour jusqu'à deux cent mille écus, & sa place qui est à la disposition du Bacha est fort briguée, & ne se donne guere qu'au plus offrant. Le Capitaine de cette Caravane est aussi maistre des eaux qu'on a fait porter dans les cisternes, c'est par son ordre qu'on les distribuë; & comme cette distribution est égale pour le pauvre & pour le riche, si ce dernier en veut avoir au de-là de ce qu'il est ordonné il faut qu'il la paye cherement, & le Capitaine qui la taxe ce qu'il veut, en tire un profit considerable.

Present envoyé de la Meque, au Grand Mogol. Revenons au present du Grand Seigneur. La tente & le tapis qu'il envoye sont deux pieces également precieuses, & par la beauté de l'étoffe & par les enrichissemens que l'on y a ajoûtez. Le tapis est pour *couvrir le tombeau de* Mahomet, & la tente qu'on *dresse co*[illegible] Mosquée est pour le Cheq qui n'en bouge durant les dix-sept jours de devotion. Ce Grand Prestre de la loy de Mahomet a trouvé le secret de tirer des sommes immenses de ce tapis & de cette tente que l'on renouvelle tous les ans; & quand le nouveau present est arrivé de la part du Grand Seigneur, il envoye comme par une faveur singuliere, des pieces de la courtine de la vieille tente à plusieurs Princes Mahometans, de qui il reçoit en revanche de magnifiques presens. Cette courtine qui regne en dehors autour de la tente pour empécher que l'on ne voye ceux qui sont dessous, est composée de plusieurs pieces, haute de six pieds, & d'une grande longueur; & le Cheq fait entendre à ces Princes qu'en attachant une de ces pieces à leurs tentes quand ils vont à la guerre contre ceux qu'il tient pour infideles, ils n'auront que du bon-heur, & ne tarderont guere à emporter la victoire. Il faut que ce soit un Grand Monarque, comme le

Grand

Grand Kam de Tartarie, ou le Grand Mogol, à qui il envoye ou la courtine entiere, ou la tente, ou le tapis ; ce qu'il fait de dix en dix ans, ou de douze en douze ans, tantost à l'un, & tantost à l'autre. Aprés qu'Aureng-zeb qui est presentement Roy des Indes, & qu'autrement nous appellons Grand Mogol, fut affermi sur le trône, le Cheq luy envoya toute la courtine de la tente, & l'on eut beaucoup de joye à la Cour de ce que le Roy avoit receu du Saint lieu comme ils le nomment, un present si magnifique. Le Cheq se ressentit bien-tost aprés de la liberalité royale de ce Grand Monarque, l'un des plus riches & des plus puissans de l'Univers ; & c'est de cette maniere que ce Chef de la religion de Mahomet, qui a une espece de domination sur tous les membres, sçait se les rendre tributaires, & a trouvé le moyen de s'enrichir aux dépens de tous les Princes & de tous les peuples Mahometans

Je ne doute point que ceux que ont écrit de la religion des Turcs n'ayent fait mention du pelerinage de la Meque qui en est une des parties essencielles, & tant par cette raison que parce-que je m'écarterois trop de mon sujet, je ne m'arreste pas pour suivre davantage cette matiere. Je feray seulement trois remarques que j'ay apprises d'original d'un des plus sçavans dans les rubriques de la loy de Mahomet. La premiere est que par une ancienne tradition, les Turcs croyent que la Méque est le lieu où Dieu commanda à Abraham de luy bâtir une maison ; que tandis qu'il y fut toutes les nations le venoient visiter en foule ; & que c'est aussi le mesme lieu où Mahomet receut l'Alcoran du Ciel. La seconde regarde le commandement fait à tous les Mahometans de faire une fois en leur vie le pelerinage de la Méque : car il faut remarquer

Opinion des Mahometans touchant la Méque & Medine.

que cette obligation ne s'etende pas jusqu'aux pauvres gens qui n'ont rien absolument dequoy vivre, & qui feroient souffrir leur famille par leur absence n'ayant rien dequoy luy laisser pour la nourrir. La troisiéme remarque est touchant la preference des deux villes de la Méque & de Medine. La premiere est le lieu de la naissance de Mahomet, qu'il a eu dessein de faire honorer & de rendre celebre par ce fameux pelerinage auquel il oblige tous ceux de sa loy. La seconde est le lieu de sa sepulture de laquelle on conte beaucoup de fables. Mahomet dans l'Alcoran n'ordonne que d'aller à la Méque, où il n'y a d'autres reliques de ce faux Proféte que l'une de ses sandales, & les Docteurs de la Loy demeurent aussi d'accord qu'il n'y a point d'obligation d'aller à Medine, & que sans voir cette ville on satisfait au commandement de Mahomet. Je traiteray à fond du pelerinage de la Méque au dernier chapitre de cette relation, & des differentes routes que prennent les Mahometans de l'Europe, de l'Asie & de l'Afrique pour se rendre au tombeau de leur Proféte.

CHAPITRE X[illegible]

De l'Echansonerie, & de divers autres appartemens.

SOMMAIRE.

Ancienne coûtume pratiquée quand on donne à boire au Grand Seigneur hors du repas. Maniere d'appaiser la soif en mangeant comme particuliere aux Levantins. Composition de la Theriaque. Vaisselle d'or magnifique. Lits à la Turque. Manieres differentes des nôtres pour satis-

ſatisfaire aux neceſſitez de la vie. Cauſes du peché abominable des Turcs enfermez dans le Serrail.

J'Ay découvert des choſes aſſez particulieres du Treſor des Monarques Othomans, & il y en a encore beaucoup d'autres dignes de remarque dans les autres quartiers du Serrail interieur.

Entre le Treſor & une galerie voutée & obſcure longue de quinze ou vingt pas qui conduit à une porte de fer par où l'on va aux jardins, on trouve à main gauche l'appartement des Pages du *Kilar* ou de l'Echanſonerie. C'eſt le lieu où l'on prepare les ſorbets & autres bruvages pour la bouche du Grand Seigneur, & où l'on tient le vin s'il arrive qu'il en boive, comme faiſoit Sultan Amurat de qui j'ay eu ſouvent occaſion de parler. C'eſt une ancienne coûtume que lors que le Grand Seigneur demande de l'eau pour boire hors du repas, chaque fois qu'il boit il luy coûte dix *ſequins*. Voicy la ceremonie que l'on y apporte. Dans la chambre appellée *Hazoda*, qui eſt l'appartement des quarante Pages qui ſont toûjours proche de la perſonne du Grand Seigneur, il y en a inceſſamment un de garde à l'entrée qui regarde la porte de l'Echanſonerie, où deux Pages de ce quartier-là ſont de meſme en ſentinelle. Quand le Grand Seigneur eſt alteré & qu'il demande de l'eau, le Page de l'*Hazoda* fait incontinent ſigne aux deux du *Kilar*, dont l'un s'avance vers le *Kilar-bachi* ou grand Echanſon, en criant *ſou* qui ſignifie de l'eau, pour l'avertir que le Prince demande à boire; & l'autre court à la porte de l'*Hazoda*, où le plus vieux des quarante Pages luy donne les dix *ſequins*. Ce Page eſt le Treſorier de la Chambre, & c'eſt luy qui paye les

Ancienne coûtume pratiquée quand on donne à boire au Grand Seigneur hors du repas.

petites sommes que le Grand Seigneur ordonne ; ce que nous appellerions en France le Tresorier des menus plaisirs. L'eau est portée tantost dans une tasse d'or, tantost dans une tasse de porcelaine, posée sur une grande soûcoupe d'or d'environ deux pieds de diametre, & enrichie de pierreries dedans & dehors. Elle passe pour une des plus riches pieces du Serrail. Le grand Echanson qui est un Eunuque blanc la porte en ceremonie suivy des cent Pages du *Kilar* qu'il a ordinairement sous sa charge, & soûtenu sous les bras par deux d'entr'eux qui marchent à ses cotez. Car il faut qu'il la tienne élevée plus haut que la teste, ne pouvant voir son chemin que par dessous. Quand il est à la porte de l'*Hazoda*, les Pages du *Kilar* qui l'ont accompagné ne passent pas outre, & l'attendent là jusqu'au retour, excepté les deux qui luy soûtiennent les bras, & les Pages de la Chambre vont avec luy jusqu'en la presence du Grand Seigneur. Mais quand ils sont à la porte de sa chambre, deux des plus vieux d'entr'eux prennent la place des deux Pages du *Kilar*, & achevent de mener le *Kilargi-bachi* par dessous les bras pour offrir la coupe au Prince. Quand il n'a rien à luy dire il la reporte au *Kilar*; mais s'il veut prendre son temps pour l'entretenir de quelque affaire, il met & la coupe & la soûcoupe entre les mains d'un des Pages qui l'a mené sous les bras, & qui les va rendre à ceux de l'Echansonerie qui attendent le retour du *Kilargi bachi*.

Maniere d'appaiser la soif en mangeant toute particuliere aux Levantins.

C'est en ce mesme lieu que l'on tient de toutes sortes d'eaux rafraichissantes, comme de pesche, de cerise, de framboise, & d'autres semblables fruits. Les Turcs ne boivent point durant le repas, ils ne boivent qu'à la fin, & parce que la soif leur peut venir en mangeant, voicy de quelle

quelle maniere ils en usent pour l'appaiser. On leur sert à table de ces eaux dans de grandes coupes de porcelaine qui tiennent environ deux pintes, & pour en connoistre la qualité on met dans chacune de ces coupes du mesme fruit dont l'eau qui s'y trouve est composée, & qu'ils ont confit pour le conserver. Chacun a auprés de soy une cueillere de bois qui tient trois ou quatre fois plus que les nostres, & dont le manche est long à proportion : car pour des cueilleres d'or ou d'argent, ce n'est pas leur coûtume de s'en servir. C'est avec ces cueilleres qu'ils peuvent atteindre dans les coupes, selon l'eau qui est le plus à leur goust, & de temps en temps pour suspendre la soif ils en avalent quelques cueillerées.

C'est aussi dans l'Echansonerie que l'on composent la Theriaque, que les Turcs appellent *Tiriac-Faruk*, & il s'en fait une grande quantité, parce qu'ils s'en servent comme de remede universel, & qu'ils en donnent charitablement à toutes sortes de gens, & de la ville, & de la campagne, qui en viennent demander. Ils font venir d'Egypte les viperes qui servent à cette composition, & ils ne font pas d'état de celles des autres pays, ou du moins ils croyent les premieres de beaucoup meilleures. Composition de la Theriaque.

Devant l'appartement du *Kilar* on void une galerie carrelée de marbre blanc & noir, & soutenuë de huit belles collonnes de marbre blanc, & elle vient aboutir à un petit quartier qui est la demeure du grand Echanson. C'est aussi celle de son Substitut le *Kilarquet-hondasi*, qui n'est pas Eunuque comme l'est le *Kilargi-bachi*, & qui sortant du Serrail est fait ordinairement Bacha. Le *Kilargi-bachi* a en garde toute la vaisselle d'or & d'argent, les bassins, les aiguieres, les coupes, les soûcoupes & les chandeliers, Vaisselle d'or magnifique.

la plus grande partie de cette vaiſſelle eſtant garnie de diamans, de rubis & d'émeraudes, & d'autres pierres de prix. Pour des plats & des chandeliers d'or ſans pierreries, il y en a de ſi grands & ſi maſſifs qu'il eſt beſoin de deux hommes pour les porter. Ces chandeliers ſont faits d'une autre maniere que les noſtres. Ils ſont hauts ordinairement de deux à trois pieds ſur une baſe de plus de douze pouces de diametre, & le deſſus eſt comme une boîte, ou une maniere de lampe avec ſon bec, où il peut entrer plus d'une livre de ſuif. C'eſt de peur qu'il n'en tombe ſur le tapis qu'ils font le pied du chandelier de la grandeur que j'ay dit, & il faloit d'ailleurs qu'il y euſt de la proportion avec la hauteur. La méche qu'ils mettent dans le ſuif rompu en morceaux eſt de la groſſeur du pouce, & ne peut que rendre beaucoup de clarté dans une chambre. Pour ce qui eſt du *Kilarquet-hondaſ*, c'eſt luy qui eſt le Chef des *Halvagis* & des *Akegis*, qui ſont les cuiſiniers & confituriers, & aucun d'eux ne peut entrer en ſervice que par ſes ordres.

En parlant du Treſor je n'ay point fait mention du quartier des Officiers qui y ſervent, parce que je veux ſuivre l'ordre des bâtimens du Serrail, & que je conduis le Lecteur pied à pied d'une Cour à l'autre, & de quartier en quartier. Celuy des Pages du Treſor eſt tout proche du *Kilar*, & commence par une galerie carrelée de marbre de differentes couleurs, ſoutenuë de huit piliers de meſme étoffe, & dont le platfond eſt peint de toutes ſortes de fleurs en or & azur. Cette galerie eſt ouverte d'un côté, & de l'autre on void au milieu la porte de l'appartement des Pages avec trois grandes feneſtres à droite & à gauche; & c'eſt où demeurent la nuit & le jour les ſix plus anciens Pages du Treſor. De cette porte par un chemin de grandes

pierres

pierres de marbre blanc, long de quinze pas & large de cinq, on vient à un autre portail de mesme matiere soûtenu de deux colonnes de marbre noir. Au dessus duquel portail on lit ces paroles assez ordinaires dans la bouche des Turcs, & que j'ay expliquées ailleurs: *La Illahe Illa Alla, Mahummed Resoul Alla.* Il donne entrée dans une longue sale, où se void de côté & d'autre une espece d'estrade haute d'un pied & demy & large de sept à huit. Chaque Page n'a que quatre pieds de large pour sa place tant le jour que la nuit, & pour leurs lits on ne leur souffre dessous qu'une couverture de laine en quatre doubles qui leur sert de matelas, & dessus ils en ont pour la pluspart une de brocard d'or ou d'argent, ou de quelque belle étofe de soye, leur estant permis d'en avoir trois en hyver. Ils n'en peuvent prendre de laine qui seroient plus chaudes, parce qu'il seroit honteux que le Grand Seigneur eust cela devant les yeux, quand de temps en temps il vient de nuit, sous pretexte de les vouloir surprendre pour voir comme ils se gouvernent, mais en effet pour découvrir quelquefois de mauvais desseins. C'est entre ces couvertures que les Pages dorment avec leur caleçon & leur camisole: car il ne se parle point de linceuls ny en Turquie, ny dans tout l'Orient; & soit l'hyver, soit l'été on se couche toûjours à demy-vêtu sans grande ceremonie. Au dessus des lits des Pages on void une galerie qui regne autour de la sale, & est soutenuë de piliers de bois, le tout peint d'un vernis rouge, & c'est où ils tiennent leurs coffres pour serrer leurs hardes. Chacun a le sien, mais les douze plus anciens Pages en ont chacun deux, & l'un de ces douze a la clef de la galerie en garde. On ne l'ouvre ordinairement qu'un jour de la semaine qui répond à nostre mercredy, & alors chaque Page

Lits à la Turque.

va

va tirer de son coffre ce qui luy est necessaire. Si quelqu'un d'eux a absolument besoin d'y foüiller un autre jour, il assemble cinq ou six Pages qui en vont demander ensemble la permission au chef du Tresor, & celuy-cy ordonne au *Rage* qui a en garde la clef de la galerie, de la leur ouvrir, & de prendre garde qu'ils ne touchent point aux coffres de leurs compagnons.

A un des bouts de la sale il y a une porte qui conduit aux fontaines, où ceux du Tresor se vont laver quand ils veulent faire leurs prieres. Ce sont sept robinets de cuivre jaune, & tant le pavé que le mur de ce lieu-là est de marbre blanc.

Manieres differentes des nostres pour satisfaire aux necessitez de la nature.

Les lieux destinez à la décharge de la nature suivent à main-droite, divisez en quatre petites chambres qui sont toûjours propres, & pavées de carreaux de marbre blanc de mesme que les fontaines. Les Turcs ne sont point assis comme nous quand ils sont en ces lieux-là, mais ils s'accroupissent sur le trou qui n'est relevé de terre que d'un demy-pied ou d'un peu plus. Ce trou est couvert d'une plaque de fer qui hausse & baisse par un resort; & se renversant à la moindre pesanteur se remet comme elle estoit auparavant dés que l'ordure est tombée. J'ay remarqué ailleurs que les Turcs & tous les Mahometans en general ne se servent point de papier à de vils usages, & quand ils vont à ces sortes de lieux ils portent un pot plein d'eau pour se laver, & la plaque se nettoye en mesme temps. Ainsi le trou estant toûjours couvert & la plaque toûjours nette, il ne s'en peut exhaler aucune mauvaise odeur, d'autant plus qu'un canal qui passe sous ce lieu-là emporte toute l'ordure.

Causes du peché abominable des enfermez dans le Serrail.

Mais il seroit à souhaiter qu'ils apportassent moins de soin à tenir ces lieux-là propres, & qu'il ne s'y fit pas d'ailleurs des saletez detesta-

bles

bles, dont je voudrois bien me dispenser de parler, si je ne craignois le reproche qu'on me pourroit faire d'estre peu exact. J'en ay déja touché quelque chose au deuxiéme chapitre de cette relation, & c'est une matiere sur laquelle il faut passer legerement pour n'en donner que d'imparfaites idées. C'est dont dans ces lieux-là que les Pages se donnent des rendez-vous la nuit pour commettre le pire de tous les crimes, ce qui leur est toutefois fort difficile d'executer parce qu'ils sont observez, & que si on les peut prendre sur le fait on les châtie à toute rigueur, jusqu'à les faire quelquefois mourir sous les coups de bâton de la maniere que j'ay dit ailleurs. Pour empécher aussi que cette infamie ne se fasse aux lieux où ils couchent, on y tient deux flambeaux allumez toute la nuit, & trois Eunuques font à toute heure la ronde, ce qui ôte aux Pages tous les moyens de se joindre & de commettre le mal. Il n'en faut pas aller chercher la source bien loin; l'étroite prison & la privation de la veuë des femmes portent cette jeunesse à ces grands débordemens, & les jette dans un gouffre où les Turcs par une execrable passion se laissent naturellement aller. Les Ichoglans qui sont entrez en tres-bas âge au Serrail, ne sçavent ce que c'est qu'une femme que par instinct de nature, & il y en a qui pour en voir une & en joüir ne se soucieroient pas de mourir le lendemain. Tous ces peuples generalement ont tant de panchant à la lubricité, qu'il semble qu'ils ne la peuvent quitter qu'avec la vie; ce qu'ils ne sçauroient faire d'une façon ils le font de l'autre, & ceux du Serrail trompent tant qu'ils peuvent les yeux de leurs surveilans. Le Lecteur se peut souvenir de l'action des deux Pages qui se cacherent dans la Mosquée, & ce seul exemple suffit pour montrer comme ils cherchent tous

les

les moyens imaginables d'assouvir leur brutale passion. Le quartier du *Kasnadar-bachi* & de son compagnon ou Substitut, suit celuy des Pages du Tresor, & de leurs chambres ils ont la veuë sur un petit jardin à fleurs qui leur appartient. Voyons encore quelques autres chambres avant que de venir à celle qu'ils appellent *Hasoda*, qui est l'appartement des quarante Pages de la Chambre, & l'entrée à celuy du Grand Seigneur.

CHAPITRE XIV.

Du quartier du Dogangi-bachi ou grand Fauconier, & de quelques autres Officiers.

SOMMAIRE.

Chambres magnifiques. Revenus ordinaires du grand Fauconier. Magnificence des Princes Mahometans dans leur équipage de chasse. Oyseaux tenant lieu de chiens à courre un cerf ou un liévre. Chambre fort propre du Seligdar-Aga, qui porte l'épée du Grand Seigneur. Bel ordre observé dans le Serrail.

Chambres magnifiques.

LE *Dogangi-bachi* ou grand Fauconier; & les Pages qu'il a sous sa charge, ont leur quartier entre celuy des Pages du Tresor, & celuy des Pages de la Chambre. Le lieu destiné pour les Pages de la Fauconerie n'a rien d'extraordinaire, & l'on n'y découvre aucune beauté; mais d'ailleurs les deux chambres qu'occupe le grand Fauconier ont quelque chose d'assez magnifique, & sont aussi richement meublées qu'aucune autre chambre du Serrail. La premiere

miere qui sert d'antichambre est la plus petite, & elles sont l'une & l'autre carrelées de marbre blanc & noir avec un plat-fond sémé de fleurs peintes & dorées. Mais celuy de la seconde chambre est le plus riche, & ce sont de grandes fleurs de relief chacune dans son quarré & toutes couvertes d'or. Les murailles sont revêtuës d'un bel ouvrage de menuiserie où l'on n'a pas aussi épargné l'or, & des deux côtez il y a des croisées qui donnent grand jour & rendent la chambre parfaitement claire. Les carreaux de marbre ne se voyent point estant couverts d'un tapis de soye, & sur lequel sont rangez autour de la chambre plusieurs matelats larges de deux à trois pieds, & de quatre pouces d'épaisseur. Les uns sont couverts de velours ou de satin de diverses couleurs, les autres de brocarts d'or, & chacun est garny de son coussin de mesme étoffe, long de trois à quatre pieds, & de deux ou environ de hauteur. C'est sur ces coussins que le dos s'appuye quand ils sont assis à leur mode les jambes en croix, & ces petits matelâts leur tiennent lieu de chaises & de fauteuils dans une chambre.

Le grand Fauconier ne sort du Serrail que pour estre un des premiers Bachas, & avoir un des grands Gouvernemens, comme celuy du Caire ou de Babylone, & tandis qu'il est dans le Serrail, outre sa table il touche tous les ans pour son apointement dix ou douze mille écus. Les Pages de la Fauconerie portent l'oyseau & luy donnent à manger; ils ont la liberté de l'aller exercer dans les jardins, & ils accompagnent tous le Grand Seigneur à la chasse. Ils portent les mesmes étoffes que les Pages du Tresor, & peuvent aussi porter des vestes de drap, mais dont la façon les distingue aisément des Ichoglans de la premiere & de la seconde chambre qui sont tou-

Revenus ordinaires du grand Fauconier.

toûjours habillez de laine. Car les Pages de la Fauconerie ont leurs manches qui viennent du haut en bas en étrecissant jusqu'au poignet, & qui se ferment avec des boutons; mais les manches des autres sont larges en bas comme en haut, & c'est ce qui en fait la difference. Les douze anciens Pages de la Fauconerie ont aussi les mesmes gages & profits que les Pages du Tresor, & vont manger avec eux; mais leurs autres compagnons sont traitez sur le pied des Pages de *Seferli* qui lavent le linge du Grand Seigneur, & ils ne font tous ensemble qu'une table.

Magnificence des Princes Mahometans dans leur equipage de chasse.

Outre les Pages le grand Fauconnier a sous luy prés de huit cens personnes, ou dans Constantinople ou au voisinage, incessamment occupez à dresser toutes sortes d'oyseaux pour la chasse, & il n'en entre point au Serrail qui ne soit dressé. Il n'y en a point de tous ceux dont le Grand Seigneur se sert, qui n'ait quelque pierre de prix attachée au col, & quelquefois jusqu'à la valeur de dix mille écus. Tous les Princes Mahometans ont de superbes équipages de chasse, & particuliérement le Roy de Perse. Il n'y a rien de plus magnifique que la longue suite des Grands de la Cour quand il revient de la chasse. Ils marchent tous en bel ordre l'oyseau sur le poing, & chaque oyseau porte au col ou un diamant ou une autre pierre de prix avec le chaperon tout brodé de perles; ce qui ne peut estre qu'un tres beau spectacle. Ils dressent plusieurs sortes d'oyseaux dont nous ne nous servons point en France, plus grands & plus forts que les nostres; avec quoy au lieu de chiens ils courent le liévre & le cerf, & vont à la chasse du sanglier & des autres bestes. Ce qui leur rend cette chasse & agréable & aisée, est qu'en Perse le pays est découvert, & qu'il n'y a point de bois

oyseaux tenant lieu de chiens à courre un cerf ou un liévre.

où ils puissent perdre l'oyseau de veuë. Il découvre de loin la beste, il vient fondre sur elle sans qu'elle puisse s'en débarasser, & se posant sur la teste luy picote les yeux, il l'agite & la tourmente, & retarde la vitesse de sa course, ce qui donne lieu aux chasseurs de la joindre plûtost & de la tirer. Mais ils ne donnent le coup que quand il plaist au Prince, ou aprés qu'il a décoché sa fléche ou tiré son arquebuze, estant alors permis à ceux qui l'accompagnent de faire voir leur adresse.

L'appartement des Pages de la Fauconerie est suivy d'une longue galerie, qui n'est ouverte que d'un côté & qui va comme en montant. Elle est soutenuë de dix piliers de marbre de diverses couleurs & carrelée de mesme, avec un platfond où l'on void quelques fleurs peintes assez simplement. Du bout de la galerie on va sur la droite à la chambre du *Seligdar-Aga* qui porte l'épée du Grand Seigneur. Une partie de cette chambre est couverte de tapis, l'autre est une estrade relevée de trois pieds, où l'on monte par autant de degrez de marbre blanc de quatre pieds de longueur, le reste estant fermé d'une balustrade peinte en or & en vert, toute l'estrade est couverte de riches tapis de soye, & tout autour tant du côté du mur que du côté du balustre, il y a de riches coussins de toutes sortes de brocards dor & d'argent. Les murailles de la chambre sont toutes dorées, & dans de justes espaces on y a peint plusieurs pots de fleurs tres-bien diversifiées, & qui font un bel effet. La place où le *Seligdar-Aga* s'assied est au coin de l'estrade qui est à la droite, & au dessus de la teste pendent les épées & les sabres qui servent au Grand Seigneur, & qu'il porte aprés sa Hautesse quand elle sort du Serrail. Depuis qu'un Prince est venu à la Couronne, tout ce qu'il porte

Chambre fort propre du Seligdar-Aga, qui porte l'épée du Grand Seigneur.

Grand ordre observé dans le Serrail.

porte ordinairement ne retourne plus au Tresor qu'aprés sa mort, le *Chasnadar-bachi* qui en est le Chef, voit par son registre si l'on raporte tout ce qui en est sorty pendant la vie du Grand Seigneur. A mesure qu'on en tire quelque piece le *Seligdar-Aga*, à qui elle est livrée en donne un receu de sa main au Chef du Tresor, & de cette maniere il ne se peut rien détourner, le bon ordre estant observé au Serrail en toutes choses. En d'autres endroits de la chambre on void pendus les poignards & les coûteaux, toutes pieces riches & garnies de pierreries, & qui sont comme le reste, portées exactement sur les livres du Tresor. De chaque côté de cette chambre il y en a deux petites pour quatre Pages de *Seferli*, qui servent le *Seligdar-Aga* & ne s'éloignent point de sa personne. Il est temps de passer au quartier du Grand Seigneur.

CHAPITRE XV.

De l'appartement du Grand Seigneur.

SOMMAIRE.

Chambre des quarante Pages. Beau monument de la valeur d'Amurat. Assiette des Mosquées en Turquie. Ceremonies de la Priere. Chambre d'hyver magnifique. Cachet misterieux de Mahomet. Grandes superstitions des Turcs. Devotion badine & interessée. Reliques d'Omer. Secte ridicule. Quartier du Grand Seigneur. Belveder de l'Empereur Amurat. Vins exellens de l'Isle de Tenedos. Trahison punie. Fortune d'une belle Sicilienne. Chambre du lit du Grand Seigneur. Ancienne veneration des Turcs pour la banniere de Mahomet. Suite de l'appartement du Prince.

Quoy

QUoy que le Serrail interieur ne doive estre proprement divisé qu'en deux grands quartiers, qui sont le quartier du Grand Seigneur, & le quartier des Sultanes, j'ay toutesfois jugé à propos pour soulager la memoire du Lecteur, de luy distinguer les differentes parties dont le premier est composé selon leurs divers usages; & aprés avoir parlé amplement des Bains, du Tresor, de l'Echansonerie, & de la Fauconerie, je viens à l'appartement particulier de la personne du Grand Seigneur

Chambre des quarante Pages.

Le *Hazoda* s'offre d'abord à la veuë, & c'est ainsi que les Turcs appellent la quatriéme & la plus haute classe des Ichoglans, qui est la chambre des quarante Pages employez à toute heure au service du Grand Seigneur. Cette chambre est de mesme grandeur que celle des Pages du Tresor, & à peu prés meublée de mesme; mais elle n'est pas si claire, & elle manque de jour. Comme ils ne sont pas en si grand nombre, ils ont plus d'espace pour s'asseoir & se coucher, & au milieu de la chambre on void une petite place en quarré plus élevée que les lits des Pages, d'où le *Hazodabachi* leur chef peut voir toutes leurs actions & de quelle maniere ils se comportent. Il a ordre d'en donner avis au Grand Seigneur, la recompense suivant de prés les bonnes actions, comme le châtiment suit les mauvaises, & il est aussi de sa charge de pourvoir promptement à toutes les choses dont ils ont besoin. Sur la porte de cette Chambre, ces paroles *La Illa He Illa*, &c. dont j'ay souvent fait mention, sont gravées en grosses lettres d'or, & aux quatre coins sont les noms des quatre compagnons de Mahomet, *Ebou-beker*, *Omer*, *Osman*, & *Ali*, gravez de mesme dans un marbre noir. Quand le Grand Seigneur a fait un Bacha, & qu'il prend congé de sa Hautesse pour

aller à son Gouvernement, il sort par cette porte où tous ces noms sont gravez, & dés qu'il est dehors il tourne visage pour venir baiser le pas de la mesme porte avec grande humilité. En entrant dans cette chambre on void à la droite plusieurs parolles de la loy écrites & enchassées dans des quadres dorez, & une de ces écritures est de la main de Sultan Achmet pere d'Amurat. A gauche paroist attachée contre le mur une côte de maille avec un pot & une rondache: c'est un des monumens de la valeur d'Amurat. Pendant le siege de Bagdat un Persan estant sorty & faisant le brave, ce Prince un des plus courageux & des plus forts hommes de son siecle, voulut luy-mesme l'aller recevoir sans autres armes qu'un sabre à la main, quoy que le Persan fust armé de pied en cap. Amurat qui n'avoit pas moins d'adresse que de force & de valeur, ne luy donna pas le temps de se reconnoistre, & luy déchargea d'abord un si furieux coup de sabre sur l'épaule droite, qu'il luy coupa sa jaque de maille jusqu'à la moitié du corps, & le laissa mort sur la place.

Beau monument de la valeur d'Amurat

Vis-à-vis du *Hazoda* ou de la Chambre des quarante Pages, il y a une galerie assez longue & assez particuliere pour sa structure. Elle est ouverte des deux côtez, & soûtenuë par des colonnes de marbre blanc; mais elle va en serpentant & à six pas l'un de l'autre ceux qui y passent ne se voyent pas. On tient sous cette galerie quatre grandes armoires pour serrer les hardes des quatre Officiers qui sont toûjours auprés de la personne du Grand Seigneur, du *Seligdar-Aga*, du *Chokadar-Aga*, du *Riquabdar-Aga*, & du *Hozoda-bachi*, dont j'ay parlé au commencement quand j'ay donné la liste des Grands de la Porte.

Cette galerie d'une forme si bizarre & si extraor-

traordinaire, n'eſt pas loin de cette autre qui va en montant, & dont je viens de faire mention au chapitre precedent. C'eſt vis-a-vis de cette derniere qu'eſt une Moſquée de moyenne grandeur, plus longue que large, & dont l'aſſiette eſt du nord au ſud, ce que les Turcs obſervent dans toutes leurs Moſquées qui ſont toûjours tournées de côté de la Méque, qui eſt meridionale à toutes les provinces de l'Empire. Il y a dans le mur oppoſé au midy une eſpece de niche qu'ils appellent *Mihrab*, où ſe met *l'Iman* qui eſt leur Preſtre pour faire la priere aux heures accoûtumées, & le Grand Seigneur y aſſiſte avec les quarante Pages de *l'Haſoda* dans une petite chambre dont la feneſtre regarde la niche. De côté & d'autre de cette niche regne une galerie ſoûtenuë de cinq piliers, dont les uns ſont de marbre vert, & les autres de porphyre. Et dans la Moſquée, & dans la chambre où le Grand Seigneur ſe rend pour la priere, & dans les deux galeries, on ne marche que ſur des riches tapis. Il ne s'y void aucune peinture, & les murailles n'ont d'autre ornement que la blancheur du marbre dont elles ſont revêtuës. Mais il y a quantité d'écritures en gros caracteres Arabiques enchaſſées dans des bordures dorées penduës en divers endroits, & ces écritures ne contiennent que des choſes tirées de la loy de Mahomet.

Aſſiette des Moſquées en Turquie

La feneſtre de la chambre où le Grand Seigneur vient à la priere, eſt large de ſix pieds & haute de trois, & fermée d'une jalouſie avec un rideau derriere, comme en pluſieurs chapelles que nos Princes Chrêtiens ont dans leurs Palais. Il y a vis-à-vis de la meſme niche dont j'ay parlé, une pareille feneſtre & une pareille chambre pour les Sultanes, & quand le *Muezim* qui eſt à côté de *l'Iman* & comme ſon clerc, entend

entend qu'on remuë les rideaux, il sonne promptement une clochete qui est le signal que le Grand Seigneur & les Sultanes viennent d'arriver. Alors ce *Muezim* commence à chanter ces deux mots *Allahu Ekber*, ce qui signifie *Dieu est grand*, les repetant quatrefois; & y ayant ajoûté assez bas quelques paroles, l'*Iman* à son tour chante celles cy; *Elhamdu lillahi Rabbil alemin*, c'est à dire, *La grace est de Dieu le maistre de toutes choses*. Il continuë de cette sorte la priere en se prosternant plusieurs fois en terre, & tous les assistans s'y prosternent comme luy.

Ceremonies de la priere.

Au milieu du dôme de la Mosquée il y a un grand cercle de fer d'où pendent tout autour quantité de lampes de crystal de Venize, & il y en a aussi le long des deux galeries, ne leur estant pas permis d'avoir dans leurs Mosquées ny or ny argent. Ils n'allument ces lampes qu'à la priere de la nuit, & le feu donnant sur ces crystaux en fait un objet tres agréable à la vëë.

La chambre du *Serai-Agasi* l'un des quatre principaux Eunuques, joint cette Mosquée, & est la moindre de toutes les chambres des Officiers du Serrail interieur. Il n'a qu'un peu plus de place qu'il luy en faut pour dormir, & il est servi par deux Pages du *Couchouk-Oda* ou de la petite Chambre.

Joignant la porte du *Hazoda* il y a une sale carrelée de marbre blanc & noir, au milieu de laquelle est un bassin de mesme étofe, mais de diverses couleurs, d'où sort un jet d'eau de quatre ou cinq pieds de haut. Cette eau est receuë dans un second bassin fait en coquille, d'où elle tombe enfin dans un troisiéme plus grand que les precedens. Le haut de la sale est un dôme percé de quelques fenêtres dont elle reçoit le jour, & une peinture assez simple fait tout l'ornement.

nement de ses murailles. En entrant dans cette sale on void deux portes à droite & à gauche: Celle qui est à la gauche va à un jardin de fleurs, & l'autre est la porte d'une chambre où le Grand Seigneur vient quelquefois en hyver.

Cette Chambre est une des plus belles du Serrail. Sa voute est une confusion de petites voutes en triangle distinguées par deux filets d'or avec une raye verte au milieu, & de chaque angle il sort un cul de lampe parfaitement bien doré. Quoy que les murailles soient revétuës d'un beau marbre blanc, un bel ouvrage de menuiserie à hauteur de ceinture regne tout autour, & de riches tapis sur quoy on marche cachent de grands carreaux de marbre de diverses couleurs dont le bas est embelly de plusieurs coussins qui sont le long des murailles, les uns sont en broderie de perles & de pierreries & pour la parade seulement, les autres pour le service couverts de brocart d'or ou d'argent & d'autres riches estofes. A un des coins de la chambre il y a un petit lit de camp haut de deux pieds tout en broderie, couverture, coussins, & matelats; & cette broderie est toute de perles, de rubis & d'émeraudes. Mais quand le Grand Seigneur vient dans la chambre, on ôte & la coûverture & les coussins qui sont moins propres pour le service que pour l'ornement, & l'on en met d'autres de velours ou de satin piqué sur quoy le Sultan peut plus aisément se reposer. Chambre d'hyver magnifique.

Vers le pied du lit on void une espece de niche pratiquée dans le mur, où repose un petit cofre d'ébene d'un demy-pied en quarré, dans lequel est serré le cachet de Mahomet. Il est enchassé dans un cristal avec une bordure d'yvoire, & le tout ensemble à quatre pouces de long & trois de large. J'en ay veu la figure sur un papier; mais celuy qui me le montra ne me voulut Cachet mysterieux de Mahomet.

jamais permettre d'y toucher, parce qu'il le tenoit pour une grande relique. Tous les trois mois on nettoye cette chambre & l'on change de tapis, les Pages du Tresor estant employez à cét office. Alors le *Chasnadar-bachi* ouvre le coffre, & ayant en ses mains un mouchoir de broderie, prend le cachet avec grand respect, tandis que le plus vieux des Pages tient une coupe d'or garnie de diamans & de saphirs bleus, au dessus de laquelle il y a une espece d'encensoir, d'où sort une fumée de toutes sortes de bonnes odeurs qui embaument toute la chambre. Le Page tient cette coupe sur ses deux mains jointes l'une contre l'autre, & l'élevant ensuite plus haut que sa teste, tous les assistans se prosternent d'abord en terre pour marque de leur veneration. Dés qu'ils sont relevez, le Page baisse la coupe jusqu'au dessous du menton, & le Chef du Tresor tenant le cachet sur la fumée, tous ceux qui sont presens viennent baiser le Crystal qui couvre une des plus precieuses reliques qu'ils ayent de leur Prophete. Je me suis diligemment informé de mes deux hommes du Tresor qui avoient souvent baisé ce crystal, s'ils n'avoient pas remarqué quelle est la matiere du cachet, & quelles lettres y sont gravées; mais ils m'ont dit que la fumée & le crystal qui couvre le cachet, joint le peu de temps qu'ils ont de le considerer en le baisant, ne permettent pas qu'on puisse bien juger ny de l'étofe, ny de la graveure. Le quatorze du *Ramazan* ou du Caresme des Turcs, le Grand Seigneur vient luy-mesme dans cette chambre accompagné du seul *Selihdar-Aga*, & levant le crystal qui est sur le cachet le luy met entre les mains, pour l'imprimer sur cinquante petits morceaux de papier qui ne sont guere plus grands que le cachet mesme. Il se sert pour cela d'une ancre gommeuse qu'on prepare dans une
coupe

coupe de porcelaine, où il trempe le doigt dont il frote le cachet; & garde tous ces petits imprimez pour l'usage à quoy sa Hautesse les destine, ce que nous verrons bien-tost.

Dans la mesme chambre & joignant le lieu où l'on garde le cachet, il y a un autre coffre de moyenne grandeur couvert d'un tapis de velours verd avec une grande frange d'or & d'argent, où l'on conserve la *Hirka* de Mahomet. C'est une robe à grand manche de camelot blanc de poil de chévre, & que les Turcs tiennent aussi pour une grande relique. Le Grand Seigneur l'ayant tirée du coffre la baise avec respect, & la met entre les mains du *Kapi-Aga* qui est entré par son ordre aprés l'impression faite du cachet. Cét officier fait apporter par le Chef du Tresor & les plus vieux Pages, une grande cuvette d'or, de la capacité d'un demy muid de Paris de la maniere que l'on me l'a figurée, & dont le dehors est garny en quelques endroits d'émeraudes & de turquoises. On la remplit d'eau à cinq ou six doigts du bord, & le *Kapi-Aga* y ayant trempé la robe de Mahomet, il la retire & la tord pour bien égouter l'eau qui retombe dans la cuvette, prenant bien garde qu'il n'en tombe à terre. Cela fait il en remplit une quantité de bouteilles de crystal de Venise qui tiennent environ demy-sestier, & ausquelles aprés les avoir bouchées, il applique le cachet du Grand Seigneur. On laisse secher la robe jusqu'au vingtiéme du *Ramasan*, & sa Hautesse vient en personne la resserrer dans le coffre.

Grandes superstitions des Turcs.

Le lendemain de cette ceremonie qui est le quinziéme de leur grand Jeûne, le Grand Seigneur envoye aux principales Sultanes, aux Grands de Constantinople, & aux plus considerables Bachas de l'Empire, à chacun une estampe du cachet en un fort petit rouleau bien

Devotion ridicule & interessée.

cacheté avec de la soye, & une des bouteilles pleines d'eau, ce qui est tenu pour une grande faveur. Mais c'est une faveur qui coûte cher à ceux à qui elle est faite, & pour un morceau de papier & une phiole d'eau, ils renvoyent au Grand-Seigneur des presens considerables, sans conter ce qu'il leur faut donner à ceux qui leur apportent de sa part ces marques de bien veillance. Le *Kapi-Aga* a le pouvoir de multiplier l'eau autant qu'il en a besoin & qu'il veut multiplier les presens; il n'a qu'à en remettre dans la cuvette à mesure qu'il en ôte; & elle est aussi bonne qu'auparavant, puis qu'elle est mêlée avec celle où a trempé la robe de Mahomet. Car il y a bien des gens à qui il envoye de ces bouteilles sans leur envoyer la petite estampe du cachet, & il a part à tout ce qui se donne aux porteurs de ces presens. Mais il ne luy est permis de faire cette multiplication que pendant trois jours jusqu'au dix-septiéme du *Ramazan*, aprés quoy l'eau qu'on pourroit ajoûter n'auroit plus la vertu qu'ils s'imaginent. Dés que ce present est receu, ils prennent le papier où le cachet de Mahomet est imprimé, & aprés l'avoir laissé un peu tremper dans l'eau de la petite bouteille, ils avalent par devotion & l'eau & le papier tout ensemble. Mais il faut remarquer qu'il n'y a personne qui oze ouvrir ce papier, ils l'avalent sans le déplier, ne leur estant pas permis de voir l'empreinte du sacré cachet; & ceux qui ne reçoivent que la phiole envoyent querir leurs *Imans* qui sont comme leurs Prestres, pour écrire ces paroles: *La Illa hé Illa, Alla hul, vahidul gebbur*, c'est à dire; *Il n'y a point d'autre Dieu que le Dieu punisseur des crimes.* Il y en a qui font écrire ces mots: *La Illa hé Illa, Allahul meliquid vehhab*: ce qui signifie; *Il n'y a point d'autre Diéu que le seul Dieu, Empereur liberal &*
par-

pardonneur des fautes. Le papier estant écrit, ils le mettent dans l'eau de la petite bouteille, & l'avalent dans la créance qu'ils ont que ces paroles ont la mesme vertu de l'empreinte du cachet.

On void dans la mesme chambre un coutelas fort grossier pendu à la muraille, proche de l'endroit où l'on conserve le cachet & la robe du Prophete. Le fourreau est de drap vert, & l'on tient que c'est le coutelas d'Omer l'un des quatre compagnons de Mahomet qui gouverna aprés luy, quoy qu'Ebou-Bequer fût le plus vieux, & que Mahomet eût pris sa fille. Les Arabes disent qu'Ebou Bequer estoit Juif des plus sçavans de son temps, & qu'ayant renoncé à la loy Mozaïque il enseignoit à la Méque dans les écoles, aprés quoy il se mit à composer une partie de l'Alcoran.

Proche du coutelas on void encore une maniere d'espadon, pour lequel ils ont aussi beaucoup de veneration, parce qu'ils croyent que c'est l'épée d'un certain *Ebou-Nislum*, avec laquelle il tailla en pieces ceux qui avoient semé une heresie dans la loy de Mahomet. Il ne vint au monde que quatre cens ans apres la mort du Prophete, & détruisit enfin toute cette secte qui pendant deux siecles avoit donné bien de la peine aux vrays Mahometans, & gagné contre eux plusieurs batailles. Elle s'estoit renduë puissante sous le nom de *Muharriguu*, & j'en ay veu quelques restes dans les montagnes du *Churdistan* qui est l'ancienne Chaldée. Ces gens-là sont fort superstitieux & encore plus ignorans, & il se faut bien garder, ny de fraper un chien noir en leur presence, ny de couper un oignon, qu'ils écrasent entre deux pierres pour le manger. La cause de cette grande ignorance vient de ce qu'ils n'ont personne parmy eux pour les instruire, Secte ridicule.

& l'on

& l'on fait dans leur pays cinq ou six journées de chemin sans trouver un *Molla*, ny une Mosquée. C'est par la mesme raison que pour la pluspart ils ne sont point circoncis, & que ceux qui le sont, ne l'ont pû estre qu'à douze ou quinze ans, & que lors qu'ils ont eu le moyen d'aller bien loin trouver un *Molla*, & de fournir à la dépense des parens & amis qui les accompagnent à cette ceremonie.

Quartier du Grand Seigneur.

Entre la Chambre où sont ces belles reliques, & celle des quarante Pages dont j'ay parlé au commencement de ce chapitre, on découvre une assez belle façade de trois portes de porphyre, dont celle du milieu donne entrée à l'appartement du Grand Seigneur. Les deux autres vont aux logemens du *Chokadar-Aga* & du *Riquabdar-Aga*, & ces logemens sont fort obscurs, parce qu'ils ne sont pas en lieu où l'on puisse leur donner du Jour, & qu'on n'a sceu pratiquer dans chacun qu'une petite fenestre. Mais d'ailleurs ils sont assez bien meublez à la mode du pays; on n'y marche que sur des tapis de soye, les carreaux de brocard & en broderie n'y manquent pas; & les murailles qui sont revestuës de marbre blanc, offrent de plus à la vûë dans de justes espaces, des pots de fleurs en plate peinture, où l'or & l'azur ont esté ingenieusement appliquez.

Le quartier du Grand Seigneur commence donc par une assez grande sale, & la beauté du dedans répond bien à celle de dehors. C'est une incrustation de marbre de diverses couleurs, & le bas n'est couvert que de grands tapis de laine qui viennent de Perse, mais qui sont plus riches & que l'on estime beaucoup plus que ceux que l'on fait de soye. Tout autour de la sale de la largeur de cinq pieds, on void étenduës des couvertures de soye à fond blanc piquées & en broderie, & sur les couvertures de riches cous-

sins

fins de quatre pieds de long & de deux à trois de large.

De deux portes qui sont dans cette sale, l'une va à l'appartement des Pages, l'autre au quartier des Sultanes, & en sortant par cette derniere on entre dans un jardin à fleurs, au milieu duquel il y a un bassin de marbre avec son jet d'eau. D'un des bouts du jardin on passe au *Revan-Kouchki*, c'est à dire à une chambre posée sur des piliers. C'est un *Belveder* ou grand cabinet exposé en belle vûë, que Sultan Amurat fit faire à son retour de la guerre de Perse; aprés avoir pris à Cha-Sephi la ville de Babylone, ruiné Tauris, & ajoûté Erivan à ses conquestes par la trahison du Gouverneur. Je diray bien tost comme il en fut justement puny, & je reserve l'histoire de sa lacheté pour les relations de mes voyages.

Belveder de l'Empereur Amurat.

Ce cabinet est bâty dans un lieu éminent sur une roche escarpée, & Amurat n'épargna rien pour l'enjoliver. C'est une fort belle voûte, & les murailles qui ne viennent qu'à hauteur d'appuy, sont toutes de marbre blanc avec quelques vers Arabes taillez en lettre d'or. Il est ouvert de tous les côtez, & des jalousies qui regnent autour empechent qu'en ne soit vû de dehors, & laissent libre à ceux du dedans le plus bel aspect du monde. On a en vuë de ce cabinet tout Galata & Pera, tout cét agreable païsage de l'Asie autour de Scutaret & de Calcedoine, le port de Constantinople un des plus beaux de l'Europe, & le canal de la Mer noire qui se vient joindre à la pointe du Serrail aux eaux de la Mediterranée, où l'on void au milieu comme une raye blanche qui semble marquer naturellement les bornes de l'Europe & de l'Asie. C'est dans ce beau lieu qu'Amurat allant souvent se divertir avec ce Gouverneur d'Erivan qui luy avoit appris à

boire

boire du vin, à quoy ils s'estoit si aisément accoûtumé qu'il passoit quelquefois des trois jours entiers dans la débauche. Il ne buvoit point d'autre vin que de celuy de l'Isle de Tenedo, le plus excellent de toutes les Isles de l'Archipel & le moins fumeux, & il se rendit bien-tost aussi habile que le maistre de qui il avoit apris à boire. Ce Gouverneur Persan estoit fort dans la débauche, & avant sa trahison & qu'il eût livré la place à Amurat, comme je passois à Erivan dans un de mes voyages de Perse, il me pria de m'arrester quinze jours auprés de luy, il falut pour luy plaire passer les nuits entieres à boire, ne le voyant point le long du jour qu'il partageoit sans doute à ses affaires & à son repos. Mais enfin les mauvaises actions ne demeurent guere impunies, & Cha-Sephi Roy de Perse ne voulut recevoir aucune proposition de paix, ny même donner audience à l'Ambassadeur de la Porte, que je vis renvoyer d'Hispaham où j'estois alors, qu'avant toutes choses Amurat ne luy eust envoyé le traître pour le punir, estant un jour ensemble dans leur débauche ordinaire au *Belveder*, le Grand Seigneur sans autre formalité le fit étrangler en sa presence.

Vins excellens de l'Isle de Tenedo.

Trahison punie.

Amurat faisoit quelquefois venir en cet agréable lieu les principales Sultanes, comme sa mere, ses sœurs & celles pour qui il avoit plus d'inclination. Mais il s'y trouvoit le plus souvent avec une Sicilienne qu'il aimoit beaucoup, & qui estant parfaitement belle & d'un esprit doux obtenoit de luy tout ce qu'elle souhaitoit. Elle fut prise sur mer par les Corsaires de Barbarie comme on la menoit en Espagne pour épouser un des plus Grands du pays; & le Bacha d'Alger l'envoya en present au Grand Seigneur, qui luy donna son affection & la rendit aussi heureuse qu'une femme le peut estre dans les prisons du Serrail.

Fortune d'une belle Dame de Sicile.

De

Chambre du lit du Grand Seigneur.

De la porte de la sale qui donne entrée au jardin de fleurs, on passe à main droite dans une espece de galerie d'environ cinquante pas de long & de douze pieds de large dont le pavé est de marbre blanc & noir. Elle va aboutir à un grand bâtiment où le marbre seul est employé, & l'on a en vuë une porte de moyenne grandeur dont le dessus est une maniere de voûte plate. La voûte & la porte ont pour ornement des fleurs de relief, & entre ces fleurs des devises taillées dans le marbre, le tout curieusement doré. De cette porte aprés avoir fait cinq ou six pas, on vient à une autre qui ne luy cede point en beauté, & qui est celle de la chambre du Grand Seigneur. Sa voûte est sur le modele de celle de la chambre d'hyver que j'ay dépeinte au commencement de ce chapitre. Il n'y a de difference que dans ce qui sort des angles des petites voûtes, & au lieu qu'en l'autre chambre c'est une maniere de culs de lampe dorez, dans celle-cy ce sont de grosses boules de crystal de roche taillé à facettes avec quelques pierres de diverses couleurs, dont le riche mélange fait un bel effet. Le bas est couvert de tapis qui surpassent en beauté ceux des autres chambres, & il en est de mesme des matelats, des couvertures & des coussins, la plus grande partie de tout ce meuble estant rehaussé d'une broderie de perles, & toute la chambre qui est fort grande ayant par tout divers enrichissemens. Comme cette chambre est pour l'été elle est percée de trois côtez, & de grandes fenestres y donnent un fort grand jour. Pour ce qui est du coucher du Grand Seigneur, il suit la coûtume du païs, ou plûtost celle de tout l'Orient. On ne dresse point de bois de lit, mais sur le soir les Pages étendent trois matelats l'un sur l'autre à un des coins de la chambre, & attachent au dessus un

riche

riche pavillon de toile d'or rehaussée d'une broderie de perles.

Ancienne veneration des Turcs pour l'étendart de Mahomet.

A main droite en entrant dans cette chambre il y a une armoire pratiquée dans le mur, où l'on garde le *Bajarac*, c'est à dire l'étendart de Mahomet qui a ces mots pour devise; *Nasrum min Allah*, & en nostre langue, *l'aide est de Dieu*. Cét étendart estoit cy-devant en une si grande veneration parmy les Turcs, que lors qu'il arrivoit quelque sedition, ou dans Constantinople, ou dans les armées, il n'y avoit point de plus seur & de plus prompt remede pour l'appaiser, que d'exposer cét étendart à la veuë des rebelles, ce qui a souvent tiré les Princes Othomans de tres-méchantes affaires qui leur estoient suscitées par des factieux. Le Grand Seigneur envoye alors des *Mollahs* qui sont comme Prestres des Turcs, pour aller crier en leur langue aux premiers rangs des Troupes rebelles: *Cette baniere est l'étendart du Prophete: tous ceux qui luy sont fideles & obeissans se doivent venir ranger au pied de cét étendart, & ceux qui n'y viendront pas sont infideles, il les faut tuer.* Mais depuis quelques années les Turcs ont fort relâché de leur veneration, ils ne tiennent plus guere de conte de cét étendart, & Hassan Bacha, qui en 1658 donna bien de la peine au Grand Seigneur, tourna le dos avec ses compagnons à la banniere de Mahomet, & poussa à bout son entreprise.

Suite de l'appartement du Prince.

De la Chambre du Grand Seigneur on passe dans une grande sale où se rendent les Pages qui approchent sa personne; & elle est suivie d'un bain qui se remplit par trois robinets où ils se viennent laver quand ils vont à la priere. De la mesme sale on monte quelques degrez qui menent à un petit cabinet qui n'est que de bois, mais bien peint & bien doré, un drap rouge cou-

couvre en tout tems l'escalier, il est ouvert de tous les côtez avec de belles fenestres où le talc tient lieu de verre, & c'est d'où l'on a presque la même vûë que du Belvedere que fit bâtir Amurat.

CHAPITRE XVI.

Des occupations du Grand Seigneur, des inclinations particulieres de Mahomet IV. & de l'état present de la Maison Othomane.

SOMMAIRE.

Inclinations communes à tous les Monarques d'Orient. La vie du Serrail délicieuse pour un seul, & facheuse pour plusieurs. Mahometans zelez observateurs de la Loy. Temps reglez pour la priere. Grand attachement aux actes de devotion. Occupations ordinaires du Grand Seigneur. Comme sa table est servie. Le Sultan quand obligé d'aller en ceremonie à la Mosquée. Méchantes adresses du Moufti pour faire sa bourse. Etat present de la Famille Othomane. Exemple extraordinaire d'un pere & d'un fils dans la charge de Grand Vizir. Portrait de Sultan Mahomet qui regne à present. Ancienne coûtume des Empereurs de vivre de leur travail. Adresse du Grand Seigneur pour se vanger du Moufti.

Inclinations communes à tous les Monarques d'Orient.

LEs Monarques Othomans, & generalement tous les Princes de l'Asie quelques vaillans qu'il ayent esté, ont toûjours eu un grand panchant à la volupté & à la mollesse, & ont trou-

trouvé de grands charmes dans l'oyſiveté. Ils ne quittent leur Serrail que le moins qu'ils peuvent, & que lors qu'une neceſſité indiſpenſable les force de ſe monſtrer en public, ſoit à la teſte de leurs armées, ſoit en des ceremonies auſquelles la loy ou la bien-ſeance les obligent d'aſſiſter. Il eſt vray qu'il y en a eu de moins retirez les uns que les autres, & qui ont preferé l'amour de la guerre & le plaiſir de la chaſſe à la converſation des femmes: mais le nombre de ceux-là eſt fort petit, & la pluſpart pour mieux goûter le repos & mener une vie tout a fait tranquille, ſe ſont déchargez ſur la capacité d'un premier Miniſtre de tous les ſoins que demandent les affaires de l'Eſtat & de la guerre, ſe contentant d'en apprendre ce que le meſme Miniſtre veut leur e[illegible] voir.

La vie du Serrail delicieuſe pour un ſeul, & fâcheuſe pour pluſieurs.

On peut dire que le Serrail *eſt tout enſemble* un ſejour delicieux & ſolitaire; mais de la maniere que j'ay remarqué les choſes, il eſt ſolitaire pour tous & n'eſt delicieux que pour un ſeul. De pluſieurs milliers d'hommes qui y ſont comme en priſon, & qui dépendent les uns des autres, il n'y a que le Prince qui ait la vûë des femmes: car je ne conte pas pour hommes les Eunuques noirs que leur difformité *& de corps &* de viſage a rendu des monſtres. Mais quoy que

Mahometans zelez obſervateurs de la loy.

les Monarques Othomans, & generalement tous les Turcs ſoient fort plongez dans la volupté ſans avoir aucune teinture des belles ſciences, ils ont toutefois cecy de bon que l'attachement qu'ils ont aux plaiſirs ne leur fait jamais negliger le culte divin; & qu'avant toutes choſes ils ont ſoin de ſatisfaire à ce que la loy exige d'eux de ce côté-là. Ils ſont exacts & ponctuels juſqu'à la ſuperſtition dans tous leurs exercices de pieté, dans leurs manieres de ſe laver, dans leurs prieres, dans leurs jeunes, dans leurs aumô-

nes & dans leurs pelerinages, qui sont les cinq principaux articles de la religion de Mahomet.

Temps reglez pour la priere.

C'est une chose assez connuë de tout le monde que les Turcs font la priere cinq fois le jour; ce qu'il faut entendre du jour naturel qui est de vingt quatre heures. Il n'y a point pour cela d'heures reglées, & c'est selon le temps que le Soleil éclaire leur horizon. De cette maniere l'intervale est plus long en été entre leurs prieres qu'il n'est en hyver, & ils appuyent principalement leur devotion sur des observations de cette nature. La premiere se doit faire à la pointe du jour avant que le Soleil soit levé; la seconde à midy; la troisiéme entre le midy & le coucher du Soleil, la quatriéme dés qu'il est couché, la derniere à une heure & demie de nuit; & hors des temps de maladie ils ne manquent jamais quelque affaire qui leur puisse survenir. Il y en a de si zelez & dont le scrupule va si loin que pendant qu'ils sont dans l'ardeur de la priere, ils ne s'en détourneroient pas pour repousser l'ennemy qui entreroit dans la ville, ou pour éteindre le feu qui prendroit à leur maison. Ils croiroient mesme faire un grand peché de porter la main à aucune partie de leur corps pour se grater, & ils veulent que le dehors soit conforme à ce qui se passe au dedans, & au profond abaissement où l'ame doit estre devant Dieu dans la priere.

Grand attachement aux actes de devotion.

Le Grand Seigneur ne se dispense non plus de l'obligation de la priere que le moindre de ses sujets, il est fort religieux en cét article, & c'est toûjours par-là qu'il commence la journée. C'est dire assez qu'il se leve au point du jour, & quelquefois mesme il entre auparavant dans le bain pour se laver, sur tout quand il a couché avec une de ses femmes. La priere achevée il s'exerce ou à tirer de l'arc, ou le plus souvent

Occupations ordinaires du Grand Seigneur.

à travailler ses chevaux ; & quelquefois d'une galerie où il ne peut estre vû il prend plaisir à voir faire quelque exercice à ses Pages. S'il s'en trouve un qui reussisse à son gré, il luy envoye une veste ou autre chose de plus de valeur pour l'exciter à mieux faire, & donner en mesme temps de l'émulation à ses compagnons. Les jours de Conseil il se rend par une galerie couverte à la fenestre qui répond à la sale du Divan pour sçavoir ce qui s'y traite, & le Conseil finy il retourne à son quartier où on luy sert à dîner.

Comme sa table est servie.

Sa table est peu délicate, & il ne mange point d'autres viandes que celles dont j'ay fait le détail au chapitre des Cuisines. Il mange assis les jambes croisées, appuyé sur des carreaux de brocard qui l'empéchent de sentir la fraîcheur de la muraille, & l'on étend un marroquin sur les [illegible] qui couvrent l'estrade, de peur que la graisse qui pourroit percer la nape ne pûst la gâter. Cette nape qu'on met sur le marroquin est de ces belles toiles peintes que l'on fait aux Indes & brodées à l'entour ; & pour des servietes il ne s'en met point, parce que les Turcs mangent fort proprement, & que s'ils ont besoin quelquefois de s'essuyer un petit mouchoir en fait l'office. Ils ne se servent en mangeant que de la main droite, & à la fin du repas on apporte dans un bassin de l'eau chaude & du savon pour se laver, & chacun tire son mouchoir de sa ceinture pour s'essuyer. On ne met point aussi en Turquie de coûteaux ny de fourchetes sur table, chacun a son coûteau à sa ceinture pour s'en servir au besoin ; mais il est de peu d'usage, parce que leur pain estant plat en maniere de galete & toûjours sortant du four, ils le rompent avec les doigts, & que toute la viande qu'on leur sert est coupée par morceaux, ce qui se pratique de mesme en Perse. Mais ils se servent de cueillers beaucoup plus gran-

grandes que les noſtres pour prendre du bouillon & ce qui ſe trouve de liquide ſur la table. Les Pages du *Kilar* ou du gobelet apportent le pain & les ſorbets, & les Pages de la Chambre vont prendre la viande à l'entrée de l'appartement du Prince des mains des Officiers de cuiſine; qui l'apportent dans des plats couverts de porcelaine; le Grand Seigneur ne ſe ſervant point à table de vaiſſelle d'or.

Aprés le diſné le Grand Seigneur fait ſa priere du midy, & quelquefois le Dimanche & le Mardy quy ſont les principaux jours de Conſeil, il ſe rend à la Sale d'Audience pour s'entretenir avec ſes Miniſtres de l'état de ſes affaires. Les autres jours où il va ſe promener dans les jardins du Serrail, tantoſt avec ſes Eunuques, tantoſt avec les Sultanes, ou avec ſes Nains & ſes Muets qui font mille ſingeries pour le divertir; & quelquefois il va à la chaſſe ou à la peſche ſelon ſon inclination. Mais ny ſes affaires ny ſes divertiſſemens ne l'empéchent jamais de faire tous les jours ſes cinq prieres dans les temps reglez par l'Alcoran; & tous les Turcs generalement croyent qu'en les negligeant on s'attire la malediction de Dieu, & qu'on n'en peut éviter les mauvaiſes ſuites.

Le Sultan quand obligé d'aller en ceremonie a la Moſquée.

J'ay dit ailleurs que le Vendredy eſt aux Mahometans, ce que le Samedy eſt aux Juifs, & le Dimanche aux Chreſtiens, parce que ce fut ce jour-là que Mahomet s'enfuit de la Méque; & j'ay remarqué auſſi que les Turcs ne content leurs mois que par le nombre des Lunes. Le Grand Seigneur par une ancienne coûtume eſt obligé tous les premiers Vendredis de chaque Lune d'aller à la Moſquée neuve, parce que Sainte Sophie eſt trop proche du Serrail, & qu'outre que la maiſon du Sultan ne pourroit s'étendre en ſi peu d'eſpace, le peuple de Conſtantinople

n'auroit pas la ſatisfaction de le voir. Il manque rarement à cette ceremonie, & lors qu'un premier Vendredy du mois ſe paſſe ſans qu'il ſe montre, le peuple croit d'abord qu'il eſt malade, & des eſprits remuans portent bien-toſt leurs penſées à des factions. C'eſt en ces jours-là que ceux qui ont à ſe plaindre de quelque injuſtice qui leur eſt faite, prennent leur temps, & ſe tiennent ſur le chemin où il doit paſſer avec une requeſte à la main, que le Sultan fait ſigne à un Eunuque de prendre. Si l'injuſtice eſt grande, & que celuy qui preſente la requeſte ſoit entiérement dans l'oppreſſion, il tient un flambeau allumé ſur la teſte, ce qui ſe pratique ordinairement en Turquie en de pareilles occaſions, & fait entendre au Prince par ce myſtere que s'il ne luy fait juſtice, ſon ame brûlera en l'autre monde comme ce flambeau. Quand l'Empereur ſort, les principales Sultanes, ſa mere, ſa femme ou ſes ſœurs, ſe tiennent au deſſus de la grande porte du Serrail avec des ſacs pleins d'aſpres pour jetter au peuple, afin qu'il prie que l'oraiſon que le Grand Seigneur va faire ſoit exaucée. Il marche dans le meſme ordre & avec la meſme pompe des anciens Empereurs Grecs, & je ne doute pas que ceux qui ont écrit de l'Empire Othoman en general, ou de la Ville de Conſtantinople en particulier, n'ayent fait aſſez de deſcriptions de cette ceremonie, ce qui me doit diſpenſer d'en donner une nouvelle. Je diray ſeulement qu'elle eſt tres-magnifique, & qu'il n'y a point de Monarque au monde qui étale à la fois tant d'or & de pierreries, dont les harnois de la pluſpart des chevaux tant du Grand Seigneur que des Bachas ſont couverts.

Mechantes adreſſes du Moufti pour faire ſa Bourſe.

Au retour de la Moſquée, le Moufti à cheval & à la teſte d'une troupe de Chrêtiens Grecs de la derniere canaille (car il s'y mêle peu d'Armeniens)

niens attend le Grand Seigneur à la porte du Serrail & luy disant que ces gens-là estoient des Infideles qui ont embrassé la bonne Loy, prie sa Hautesse de les vouloir assister & de leur donner le moyen de vivre. Le Sultan à cette exhortation leur fait délivrer vingt ou trente bourses, & quelquefois jusqu'à vingt mille écus, qui sont mis entre les mains du Moufti pour en faire la distribution comme il luy plaist. Il en garde toûjours la meilleure partie, & s'entend avec plusieurs de ces miserables qui se representent souvent pour la mesme chose, & qu'il fait semblant de n'avoir jamais connus. Par cette imposture assez grossiere & digne des sectateurs de Mahomet, ce grand Prestre de la loy met en bourse tous les ans sans beaucoup de peine une somme considerable qui n'augmente pas peu son revenu. Mais il n'est pas exempt, non plus que *les Bachas*, de rendre quelquefois gorge, & nous en verrons bien-tost un exemple assez recent.

Voila en general quelle est la vie ordinaire des Monarques Othomans quand ils sont dans leur Serrail: A l'armée ils ont d'autres occupations particuliérement ceux qui ont l'ame guerriere, comme il s'en est veu quelques-uns dont les Histoires font assez de bruit.

Je viens à l'état present de la famille Othomane, & aux inclinations particulieres du Grand Seigneur qui regne aujourd'huy. Mahomet IV. du nom fils d'Ibrahim & d'une Circassienne, est né l'an 1643. & entre dans la trente deuxiéme année de son âge & la vingt troisiéme de son regne. Il a deux freres, Bajazet & Orchan, mais qui sont d'une autre mere; qui vit encore & qui veille incessament pour leur conservation. Il y en a un troisiéme nommé Soliman, qui est le second des fils d'Ibrahim par l'ordre de la

Etat present de la famille Othomanne.

naissance; mais la mere de celuy-cy est morte; & c'est ce qui fait que la milice qui conçoit de plus belles esperances de ce Prince que de Bajazet & Orchan ses freres, en a plus de pitié, & l'aime d'autant plus qu'il a perdu le support qu'il pouvoit attendre d'une mere. Depuis Bajazet II. qui a introduit le premier la cruelle coûtume d'affermir le trône du Sultan regnant par la mort de ses freres, il n'y a eu peu de ces Princes infortunez qui ayent échapé à la barbarie de leur aisné, & ceux qui ont esté traitez avec le moins d'inhumanité, n'ont pû éviter une étroite, & ennuïeuse prison où ils ne voyoient personne. C'est de cette maniere que fut gardé Ibrahim pere de Mahomet pendant le regne d'Amurat son frere, fils d'Achmet & de Kiosem femme de grand esprit & qui entendoit parfaitement les affaires. Les freres de Mahomet sont aujourd'huy traitez sur le mesme pied, & la mere de Bajazet & d'Orchan a ses pratiques pour les entretenir dans l'affection des Grands de la porte & des Janissaires, à qui l'humeur assez bizarre & extraordinairement avare de Mahomet ne plaist pas beaucoup. Ce Prince monta sur le trône l'an 1648. aprés la mort d'Ibrahim son pere que les Jannissaires étranglérent dans une sedition. N'estant alors âgé que de sept ans, *la Regence* fut donnée pendant sa minorité à la vieille Reine Kiosem mere d'Ibrahim, *laquelle* bientost aprés abusa de son autorité, & suscita contre Mahomet son petit-fils une dangereuse faction où elle perdit la vie. Ce Prince qui aime fort ses plaisirs & particuliérement la chasse, se repose du soin des affaires sur son Grand Vizir Achmet, qui a succedé à Coprogli son pere dans cette premiere charge de l'Empire. C'est une chose qui peut passer pour un prodige parmy les Turcs, & dont il ne s'est jamais vû d'exemple jusqu'à cette heu-

Exemple extraordinaire d'un pere & d'un fils dans la charge de Grand Vizir.

heure, comme peut-estre il ne s'en verra jamais. J'ay n[illegible] comme leur Politique y est entiérement opposée, & sans les étroites & particulieres obligations que l'Empire avoit à Coprogli, qui d'ailleurs representa adroitement au Grand Seigneur qu'il n'avoit jamais osé confier qu'à son fils le secret des affaires dont il avoit seul la clef, Achmet qui est aprés le Sultan la premiere personne de l'Empire, ne seroit à present qu'un simple *Bey* Capitaine de Galere.

Le Grand Seigneur Mahomet est assez bien fait de sa personne, sa taille passe la mediocre il n'a pas trop d'embon-point, & sa santé n'est pas des mieux établies. Il est fort incommodé d'une descente qui luy vint dans un effort qu'il fit à la chasse il y a quelques années en sautant à travers un large fossé, & ne pouvant toutefois renoncer à la passion qui le domine, quand il ne se ménage pas dans cét exercice violent on le descend quelquefois de cheval dans un miserable état, les remedes qu'on peut apporter à ce mal estant devenus inutiles par le peu de soin qu'il a de se conserver. Son esprit est inégal & inquiet, ce qui donne de la peine à ceux qui le servent, & quoy que l'on étudie ses humeurs il est difficile de le contenter. Il a un fils qui a esté circoncis avec beaucoup de solemnité à l'âge ordonné pour une pareille ceremonie. La Sultane sa mere qui est magnifique, pour rendre cette action plus pompeuse & éclatante aux yeux des Turcs & des Etrangers, voulut que la robe que le jeune Prince portoit ce jour-là, fut toute couverte de diamans, & fit rompre pour cét effet plusieurs riches pieces du Tresor, où toutes les pierreries furent reportées.

Portrait de Sultan Mahomet qui regne à présent.

Je viens de dire que Sultan Mahomet aime passionnément la chasse jusqu'à faire moins d'état de la vie des hommes que de ses chiens; & que d'ail-

d'ailleurs il est extraordinairement avare. Je donneray dans un seul exemple des marques de l'un & de l'autre, ce qui montrera encore l'adresse de ce Prince à faire des liberalitez sans toucher à ses finances. Quand le Grand Seigneur va à la chasse, il fait venir quantité de monde de quatre ou cinq lieuës des environs du lieu où il veut chasser, pour entourner un grand espace de terre & le fermer si bien que rien ne puisse échaper. Cela ne se peut faire qu'en gâtant les champs, & en fatiguant le pauvre peuple qui quite son travail pour entrer dans un plus rude sous lequel il succombe bien souvent. Ces corvées continuelles font murmurer bien des gens, & un Eunuque qui estoit dans la faveur ayant pris un jour la liberté de representer au Grand Seigneur le prejudice que cela causoit à ses sujets par la ruine de leurs terres & la perte de leurs vies, il se mit en colere & aprés quelques jours de prison le chassa honteusement du Serrail. Mais enfin le mal augmentant par cét attachement si extraordinaire qu'il a pour la chasse, le Grand Vizir & autres Bachas resolurent de prier le Moufti de luy en remontrer les mauvaises suites, n'y ayant que luy qui en ozast plus parler au Grand Seigneur. Le Moufti s'en deffendit d'abord jugeant bien que sa harangue ne plairoit pas au Sultan; mais enfin estant fort sollicité de rendre ce bon office au public, il franchit le pas & prit son temps pour luy en parler avec toute l'adresse dont il fut capable. Il ne trouva point de meilleur expedient pour luy ôter de l'esprit cette passion dominante, que de luy representer la coûtume de ses Predecesseurs qui prenoient plaisir à s'occuper à des gentillesses & à travailler des mains, quand la guerre ou les affaires de l'Etat leur donnoient quelque relâche: Qu'à leur exemple les sujets s'appliquoient

Ancienne coûtume des Empereurs Turcs de vivre de leur travail.

quoient à des choses utiles, & faisoient florir les arts dans l'Empire au grand avantage du public: Que Sultan Amurat son oncle faisoit des anneaux de corne pour tirer de l'arc: Qu'Ibrahim son pere travailloit proprement à des cure-dents & autres petits outils d'écaille de tortue; Et qu'il ne faloit pas laisser perdre cette loüable coûtume, qui donne lieu aux peuples d'en faire de mesme & de fuir l'oisiveté. Il remontra encore à sa Hautesse qu'il estoit beaucoup plus honneste & plus selon Dieu de vivre du travail de ses mains, que de la sueur des peuples & de l'argent des imposts, ce que la loy deffendoit; & que la dépense de bouche de ses ancestres pour leur personne seule, ne provenoit que de leur travail: Que veritablement ce travail n'estoit pas fort assidu, que c'estoit autant pour leur divertissement que pour satisfaire au precepte de la loy; & que quand ils avoient achevé quelque ouvrage, ils l'envoyoient par une grace particuliere à un Bacha qui le recevoit avec un profond respect & une tres-grande joye: Que celuy qui en estoit le porteur disoit en le presentant, que cet ouvrage estoit de la main du Grand Seigneur qui l'envoyoit vendre pour se nourrir; & que le Bacha ou autre à qui il estoit adressé, pour témoigner comme il en faisoit état le payoit d'une bonne quantité de bourses, sans conter le present qui estoit dû au porteur: Que cet argent estoit destiné pour la dépense de bouche de la seule personne du Prince, & que de cette maniere on ne pouvoit l'accuser de vivre du travail de ses sujets. Voila quelle fut la harangue du Moufti; & je diray en passant que les Roys de Perse ont cette mesme coûtume, ou plutost cette mesme superstition. Sous le regne de Cha-Abas on bâtit à Ispahan des *Carvanseras*, qui sont des maisons publiques où les Marchands vont loger,

du

du revenu desquels on achete les vivres pour la bouche du Roy, l'argent qui vient des doüanes & imposts estant tenu à cét égard pour *Haram*, c'est à dire pour injuste & deffendu & devant estre employé aux besoins de l'Etat, & non pas à la nourriture du Prince.

Adresse de Sultan Mahomet pour se vanger du Moufti.

Le Grand Seigneur dissimulant le dépit qu'il avoit de la remontrance du Moufti, témoigna qu'il prenoit ses avis en bonne part, & se disposa de luy montrer dans peu comme il sçavoit profiter de la leçon qu'il luy avoit faite. Il luy avoüa qu'il avoit souvent pensé à ce qu'il venoit de luy dire, & qu'il avoit un métier en teste où il esperoit de bien reüssir. Quelques jours se passerent sans que le Grand Seigneur parlast d'aller à la chasse; mais enfin l'impatience le prend, il sort du Serrail, & pour la premiere fois de sa vie tire d'abord un liévre d'un coup d'arquebuze. A l'heure mesme il l'envoye au *Moufti* avec ordre de luy dire qu'il a suivy son conseil, & qu'ayant pris le métier de Chasseur il a commandé qu'on luy porte cette premiere piece de son métier, laquelle il veut vendre pour estre nourry de l'argent qui en pourra provenir: Qu'il ne manque pas de donner vingt bourses à celuy qui la luy porte de sa part, *& que pour ce qui est de sa personne il scait bien ce qu'il luy doit envoyer.* Le Moufti *cachant sa surprise* reçoit le liévre avec de grands témoignages de ressentiment & de joye de l'honneur que luy a fait sa Hautesse, & ayant donné vingt bourses selon son ordre au porteur du liévre en envoye soixante autres au Grand Seigneur, apprenant à ses dépens & au prix de quarante mille écus qu'il ne faut pas trop se méler de donner aux Souverains des conseils qu'ils ne nous demandent pas.

Pour achever le portrait de Sultan Mahomet, on l'accuse de n'avoir pas toûjours l'esprit en

trop

trop adonné [illegible], & d'estre rude à ses peuples qui ne l'aiment pas beaucoup. Comme il est infatigable à la chasse & qu'il y passe les jours entiers dans la plus grande rigueur de l'hyver, un soir en revenant de courre le cerf son grand Veneur prit la hardiesse de luy representer qu'en exposant de la sorte ses esclaves dans la neige & dans les glaces il les feroit tous perir, & que la nuit de devant il en estoit mort une trentaine. Le Prince sans s'émouvoir de cela répondit au grand Veneur, que s'il faisoit froid on donnast une double couverture à ses chiens, & qu'on prist garde que le froid n'en tuast aucun, sans faire mention des hommes qu'il sacrifie à son divertissement. Cette rude repartie ayant esté semée parmy le peuple, il a conceu pour ce Prince une haine qui ne luy est sans doute pas inconnuë, & c'est en partie ce qui l'éloigne de la ville Capitale de son Empire où il ne se croit pas en seureté.

CHAPITRE XVII.

Du quartier des Femmes.

SOMMAIRE.

Impossibilité de bien connoistre le quartier des femmes du Serrail. Commerce des Juives avec les Sultanes. Histoire funeste de deux celebres Luiteurs. Grande severité de Sultan Mahomet. Discernement de la verité d'avec la fable sur le sujet des Sultanes. Etrange histoire d'une vieille femme. Polygamie nuisible à la generation. Amours fort secretes du Grand Seigneur.

JE fais un chapitre du quartier des Femmes pour entretenir seulement le Lecteur de l'impossi-

Impossibilité de bien connoistre le quartier des femmes du Serrail.

bilité qu'il y a de le bien connoistre, & de sçavoir exactement ny comme il est disposé, ny de quelle maniere on s'y gouverne. Il n'y a point dans la Chrestienté de Monastere de filles, pour regulier & austere qu'il puisse estre, dont l'entrée soit plus etroitement deffenduë aux hommes; & mon Eunuque blanc qui m'a si bien fait le détail du Serrail interieur où il a demeuré plus de cinquante ans, ne m'a pû rien apprendre de certain de l'appartement des femmes. Il m'a seulement dit que les portes en sont gardées par des Eunuques noirs, & que hors le Grand Seigneur & le Medecin dans une grande necessité, il n'y est jamais entré d'homme, n'y mesme de femme que celles qui y demeurent, & qui n'en sortent jamais que pour estre renfermées dans le vieux Serrail. Il faut excepter de ce nombre les Sultanes & leurs Dames d'honneur, que le Grand Seigneur fait venir quand il luy plaist dans les jardins du Serrail, ou qu'il mene quelquefois à la promenade sans qu'elles puissent estre veuës de qui que ce soit. Quatre Eunuques noirs portent une maniere de pavillon, sous lequel est la Sultane & le cheval qu'elle monte, à la reserve de la teste du cheval qui sort du pavillon, dont les deux pieces de devant luy prennent le col & se joignent au dessus & au dessous. Pour ce qui est du Medecin il n'entre comme j'ay dit, que dans une extréme necessité dans l'appartement des femmes, & avec de telles précautions qu'il ne peut ny voir la malade ny en estre veu, luy tâtant le poux au travers d'un crespe, toutes les autres femmes s'estant retirées d'auprés de son lit, & des Eunuques noirs ayant pris leurs places. Voy la de quelles precautions on se sert pour oster aux femmes du Serrail tous les moyens d'avoir la frequentation, ny mesme la veuë d'aucun homme; & s'il entre quelque Juive

dans

dans leur quartier pour trafiquer avec elles & leur vendre quelques bijoux, elles sont exactement visitées par les Eunuques noirs, de peur que ce ne soit quelque homme travesty en femmes, ce qui luy causeroit la mort sur le champ. Si la curiosité de quelques femmes Chrestiennes les a portées à voir les Sultanes, elles ne s'en sont pas bien trouvées, & je pourrois en apporter des exemples.

Il semble que par le rapport de ces Juives il y auroit moyen de sçavoir les embellissemens des sales & des chambres du quartier des femmes, & une partie de ce qui se passe dans le gouvernement de cette petite Republique: mais ces Juives n'ont pas la permission d'entrer fort avant, il y a une chambre destinée pour leur negoce, & les Eunuques noirs en sont les Courtiers. Ils prennent connoissance de tout, & ce que les Princesses veulent acheter passant par leurs mains, ils le leur font payer le double & le triple de ce qu'il vaut, & amassent des richesses sans avoir guere de lieu de s'en servir.

Commerce des Juives avec les Sultanes.

Mais faut il s'étonner de cette grande exactitude à ne pas souffrir qu'aucun homme, non pas mesme un Eunuque blanc approche de l'appartement des femmes, aprés une chose qui arriva à Andrinople en 1639. & que je raconteray en peu de mots? Amurat au retour de la prise de Bagdat vint faire quelque sejour à Andrinople. Il y avoit un Page au Tresor qui estoit de Tocat en Natolie, & que du lieu de sa naissance on nommoit *Tocateli*. C'estoit un garçon bien fait, adroit & robuste, & le Grand Seigneur l'avoit fait Chef des Luiteurs. Un des plus celebres de ce métier arriva à Andrinople des confins de Moscovie, & dans toutes les villes de son passage il avoit toûjours vaincu ceux qui s'estoient presentez à la luite contre luy. Sa reputation s'estoit

Histoire funeste de deux celebres Luiteurs.

s'eſtoit répanduë dans tout l'Empire où il ne trouva point de Luiteur qui ne luy cedaſt, & le Page du Treſor jaloux de la gloire de cét homme que tout le monde vantoit, luy envoya un *Hilvagis* pour luy faire civilement un defi de ſa part, & luy témoigner l'envie qu'il avoit de luiter avec luy en la preſence du Grand Seigneur. Il luy fit ſçavoir en meſme temps qu'avant que d'en parler à ſa Hauteſſe il eſtoit bon qu'ils connuſſent leurs forces, & qu'afin que perſonne n'en ſçeuſt rien il luy envoyeroit un robe & un bonnet de *Boſtangi* pour entrer dans le Serrail. Quand le Grand Seigneur eſt hors du Serrail en quelque lieu que ce ſoit, les *Boſtangis* ont permiſſion d'entrer & de ſortir par la porte du jardin; & comme ils ſont en grand nombre il eſt aiſé de faire paſſer un homme ſous leur equipage. C'eſt de cette maniere que le Luiteur entra le lendemain au Serrail à la *ſollicitation* du Page qui luy envoya pour cela ce qu'il faloit, le Grand Seigneur eſtant allé à la chaſſe ce jour là. Ils ſe mirent tous deux en caleçon de cuir graiſſé, le reſte du corps nud & graiſſé de meſme; & aprés une aſſez longue diſpute le Page eut le deſſus, ſoit par ſa force & par ſon adreſſe, ſoit que l'autre luy cedaſt par *complaiſance*. Cette action ſe paſſa au *milieu de la place* qui eſt devant le jardin, en preſence des Muets & de tous les Pages du Serrail; & le Grand Seigneur eſtant de retour de la chaſſe, le Chef du Treſor luy dit qu'il eſtoit arrivé un *Pehlivan* Moſcovite de nation, robuſte & de bonne mine des plus forts & plus experts à la lute, & que s'il plaiſoit à ſa Hauteſſe elle auroit de la ſatisfaction à le voir luiter. Le Sultan commanda qu'on le fit venir dés le lendemain, & qu'on avertît Tocâreli de ſe tenir preſt. Eſtant tous deux ſur la place & en état de ſe joindre, le Grand

Grand Seigneur vint dans une galerie suivy de tous les Grands du Serrail pour estre present à ce spectacle. La victoire ayant long-temps balancé, & tout le monde estant dans l'impatience de sçavoir de quel côté elle pancheroit, un muet fit entendre par signe à un de ses compagnons, qu'il s'étonnoit de ce que le Page à qui la presence du Grand Seigneur devoit donner de nouvelles forces, avoit tant de peine à venir à bout du Moscovite qu'il avoit si aisément vaincu le jour de devant. Le langage par signes des Muets est aussi intelligible dans le Serrail que s'ils avoient la parole libre, & le Grand Seigneur qui l'entend mieux qu'aucun autre pour s'y estre accoûtumé dés son enfance, & s'entretenant le plus souvent avec eux, fut étrangement surpris d'apprendre que le Moscovite avoit esté le jour precedent dans la mesme place. La colere parut aussi-tost sur son visage, il commanda qu'on cessat la luite, & faisant venir le Page luy demanda comment il avoit fait entrer cét homme dans le Serrail. Le malheureux Tocateli qui ne put nier la chose dont il y avoit tant de témoins, luy dit comme elle s'estoit passée, & le Sultan irrité de sa hardiesse n'attendit pas qu'il eut achevé, pour commander que le *Bostangi-bachi* vint en diligence, à qui il ordonna de se saisir du Luiteur, & de luy faire donner cinq cens coups de bâton sur la plante des pieds, ce qui suffisoit pour le mettre hors d'état de s'exercer de bien longtemps à la luite. Le Maistre du Tresor eut ordre d'en faire donner autant au Page Tocateli, ce qui fut promptement executé, le Grand Seigneur s'estant retiré cependant à l'appartement des femmes. On croyoit au Serrail que ces malheureux en seroient quites chacun pour cinq cens coups de bâton ; mais le Grand Seigneur qui vouloit de plus

leur mort, & qui estoit passé dans le quartier des Sultanes afin que personne n'y pût venir pour luy demander leur grace, envoya aussi-tost un second ordre au *Bostangi-bachi*, qui portoit que le Page fut pendu à l'entrée de la nuit à un arbre qui est en un coin de la place où la luite s'estoit faite, & le Moscovite à un autre arbre qui est hors la porte du Serrail.

Grande severité de Sultan Mahomet.

Il sembloit qu'aprés ces deux executions la colere du Prince dût estre appaisée: mais le lendemain Sultan Mahomet fit appeller le *Capi-Aga* le premier des Eunuques & grand Maistre du Serrail, & commanda que le *Gellad* qui est le bourreau vint en mesme temps. A cet ordre tous ceux qui se trouverent presens se jetterent aux pieds de sa Hautesse, la suppliant de considerer que le *Capi-Aga* estoit *innocent*, qu'*il n'a*voit rien sçeu de la hardiesse du Page, *& que si el*le fut venuë à sa connoissance il n'auroit pas manqué d'en faire un severe châtiment. Le Grand Seigneur extraordinairement irrité ne s'appaisoit point pour leurs prieres, & vouloit que le *Capi-Aga* comme grand Maistre du Serrail répondit de tous ceux qui y entroient, quand pour le bonheur de ce primier Officier de la Maison du Sultan, le Moufti survint avec le Seligdar qui avec bien de la peine obtinrent enfin sa grace. Mais ce ne fut qu'à moitié, il fut seulement accordé à leur priere qu'il ne mourroit pas, & le Grand Seigneur le fit chasser incontinent du Serrail pour n'y rentrer de sa vie, & de la dignité de Bacha où il devoit parvenir estre reduit à une petite pension de trois cens aspres par jour.

J'ay jugé à propos de mette icy cette histoire pour mieux établir ce que j'ay dit au commencement de ce chapitre, de l'impossibilité qu'il y a pour qui que ce soit, soit homme, soit femme, d'entrer dans le quartier des Sultanes, puis qu'on

qu'on traitte avec tant de severité un étranger qui oze, sans une expresse permission, mettre seulement le pied dans une Cour du Serrail.

Voicy donc ce qui se peut sçavoir de certain de l'appartement des Femmes qui servent aux plaisirs des Monarques Othomans; tout ce qui s'en débite au de-là n'estant appuyé que sur des imaginations & des conjectures qui sont peut-estre fort éloignées de la verité. Il est certain que ce quartier du Serrail jouit en partie de la belle vûë de celuy du Grand Seigneur, & que jour & nuit des Eunuques noirs les plus difformes & les plus affreux qu'on puisse trouver en gardent les portes. Il est certain aussi qu'il est fort peuplé & des plus belles femmes de divers pays, qui par le sort de la guerre ou autrement sont tombées entre les mains des Bachas & Gouverneurs de Provinces qui les envoyent en present au Grand Seigneur. On sçait que de ce grand nombre de femmes le Prince ne s'attache guere qu'à deux ou trois qu'il aime le plus; & mesme il y en a eu d'assez sages pour n'en voir qu'une apres l'avoir épousée. C'est ce qu'on assure à Constantinople du grand Soliman dés qu'il eut donné sa foy à Roxelane contre la politique des Turcs, depuis l'affront fait par Temur-leng à la femme de Bajazet. Les Eunuques blancs qui servent à la chambre du Grand Seigneur peuvent en quelque maniere rendre raison de ces choses, parce que la femme qui doit coucher avec le Sultan est conduite dans sa chambre, & que si c'est une amour nouvelle le bruit s'en répand dés le lendemain dans le Serrail. On sçait aussi que la premiere de ces femmes qui accouche d'un mâle & devient mere de l'heritier presomptif de l'Empire Othoman, est considerée comme premiere Sultane & traitée selon sa dignité,

Discernement de la verité d'avec la fable sur le sujet des Sultanes.

dignité, les autres qui ont ensuite eu des filles ou des filles ayant aussi la qualité de Sultanes, après le nombre des femmes qu'on leur donne pour les servir estant beaucoup moindre que celuy qui est assigné à la premiere Sultane. On sçait enfin que ces jeunes Princes sont élevez auprés de leurs Meres jusqu'à un certain âge, & que lors qu'ils sont assez forts pour commencer à apprendre quelque exercice, on leur donne des Gouverneurs & des Maistres dans un quartier separé.

Outre ces choses qu'on peut sçavoir positivement du quartier des femmes du Serrail, on peut croire qu'il n'y a guere moins d'enrichissemens qu'en celuy du Grand Seigneur, puisque c'est le lieu où il va souvent passer d'agréables heures ; qu'il a son infirmerie, ses bains, & toutes les autres commoditez que l'on sçauroit souhaiter. On peut aussi juger que l'on suit à peu prés dans ce quartier là les mesmes reglemens qui s'observent dans les chambres des Ichoglans, qu'il y a des vieilles qui instruisent les jeunes & qui jour & nuit veillent sur leurs actions ; & que leur prison forcée les porte entre-elles aux mesmes débordemens où s'emporte la brutalité de ces jeunes hommes quand elles en peuvent trouver l'occasion. C'est sans doute ce qui a donné lieu à la fable qui se débite des concombres qu'on leur sert tranchés & jamais entiers, dans la crainte ridicule qu'elles ne s'en servent mal à propos ; ceux qui l'ont forgée ne sçachant pas que c'est la coûtume dans le Levant de couper ce fruit pas gros[illegible], comme je le diray dans le chapitre où je parle des jardins. Mais ce n'est pas seulement dans le Serrail que regne cét abominable vice, il regne aussi dans Constantinople & dans toutes les Provinces de l'Empire, & l'exemple des hommes qui abandonnant l'usage naturel de la femme brûlent

d'un

d'un amour veritable les uns pour les autres, porte par force ment les femmes à les imiter. Il y en eût une sous le regne de Soliman qui vint à cét excez de folie, que de prendre un habit d'homme, & de faire acroire qu'elle avoit acheté un office de Chiaoux pour obtenir d'un artizan de Constantinople sa fille unique qu'elle aimoit éperdument, ayant tenté inutilement d'autres moyens de contenter ses desirs infames. Le pere abusé & qui estoit pauvre accorde sa fille, le mariage fait en presence du Cadi, & la fourbe ayant esté découverte dés le soir mesme, la femme fut condamnée le lendemain à estre jettée dans la mer pour y éteindre ses sales ardeurs. C'est une histoire qui court encore dans Constantinople, & qui m'a esté racontée plus d'une fois. Estrange histoire d'une vieille femme.

Ce débordement de lubricité des femmes est un effet & une suite de celuy des hommes, & les Turcs sont d'autant plus execrables que l'usage de plusieurs femmes leur est permis. Mais soit par une punition du Ciel, soit par les sortileges communs en Turquie, & dont les femmes se servent les unes contre les autres pour s'attirer l'affection de leurs maris, on a toûjours remarqué que les Turcs qui entretiennent plusieurs femmes n'engendrent pas tant d'enfans que ceux qui vivent chastement & qui ne s'attachent qu'à une seule. Ceux qui ont écrit de la religion de Mahomet ont sans doute assez parlé de cette pluralité de femmes & de la nature du mariage des Turcs. Poligamie nuisible à la generation.

Pour ce qui est de la maniere dont le Grand Seigneur se gouverne dans la poursuite de ses amours, c'est un secret que je ne penetre point, je n'en ay pû rien apprendre, & à moins que de vouloir faire un Roman il est difficile d'en parler. Ce sont des intrigues qui n'admettent Amours fort secretes du Grand Seigneur.

tent point le confident qui puisse les évanter ; tout ce que l'on en debite est peut-estre fort éloigné de la verité ; & d'ailleurs il faut avoir du respect pour tous les Princes, & taire ce que l'on pourroit sçavoir de leurs secretes amours.

CHAPITRE XVIII.

De l'entrée à Constantinople de la Sultane mere du Grand Seigneur, appellée par honneur *la Validé*, le 2. Juillet 1668.

SOMMAIRE.

Ordre de la marche. Richesse d'un Favori. Carosses de la Sultane. Deffense de la regarder.

LE deûxiéme Juillet mil six cens soixante-huit, la Sultane mere du Grand Seigneur à son retour d'Andrinople fit son entrée à Constantinople où j'estois alors. En voicy la maniere.

Sur les six heures du matin quelques Janissaires avec peu d'ordre prirent le chemin du Serrail, tantost dix, tantost vingt par petites bandes détachées, ce qui dura quelque temps. Deux cens hommes à cheval de la maison du *Caloglou*, c'est-à-dire du Favori du Grand Seigneur marchoient ensuite, le mousqueton appuyé sur l'arçon de la selle & tous assez mal vétus, de mesme que les Officiers de sa cuisine qui les suivoient mal propres & mal montez. Aprés eux on vit paroistre en meilleur ordre la maison du *Caimacan*, les Officiers tant de la chambre que de l'écurie avoient d'assez beaux chevaux, & chacun la veste jaune. Les *Spahis*, Gardes du Corps de la Sultane Mere au nombre de quatre cent,

Ordre de la marche.

cent, suivoient en bel ordre bien montez & bien vestus: Ils avoient tous la cotte de maille avec la veste de taffetas rouge, & portoient au costé droit le carquois de velours rouge brodé de fleurs d'or, & à gauche l'arc dans un étuy de velours verd brodé de mesme. Ils avoient chacun le pot en teste & autour un turban blanc, & du pot pendoient de petites chaînettes de maille comme une maniere de cheveux, dont ils se servent dans l'occasion à parer le col & le visage. Chacun d'eux avoit de plus la lance à la main, & les housses de leurs chevaux estoient de l'une des trois couleurs, jaune, violet & rouge, d'une belle étoffe avec une broderie d'argent. Le *Spahi-luchi* venoit aprés avec une grande aigrete sur sa teste de trois pieds de haut, ce qui le faisoit paroistre & le distinguoit des autres Spahis. Au poitrail de son cheval estoient attachées une douzaine d'écharpes qui pendoient negligemment, & il estoit suivy de six Pages qui avoient des bonnets à l'Esclavonne, des vestes rouges retroussées, & des chausses jaunes.

Aprés les Spahis passerent plusieurs Janissaires en confusion, suivis de deux cens hommes à cheval, & à leur queuë marchoit le Janissaire-Aga qui avoit tres-bonne mine. Il avoit pour estafiers six beaux jeunes garçons, qui avoient chacun derriere l'épaule une espece de carquois remply de petits bâtons, qui sont une maniere de fleches qui n'ont point de fer au bout.

Ensuite parurent douze hommes qui sont comme des Maistres des ceremonies, dans un équipage ridicule. Ils portoient un bâton d'argent sur l'épaule, leurs habits estoient garnis de sonettes, & ils avoient un bonnet à oreilles d'âne qui pendoient en bas.

Cette troupe extravagante fut suivie de cent

Capigis tous bien montez, chacun la lance à la main avec un drapeau attaché du haut en bas, ce qui faisoit un tres-bel effet. Le *Capigi-bachi* venoit à la queuë, distingué des autres par une haute & large aigrette qui relevoit fort sa bonne mine.

Aprés eux venoient cent *Chaoux* bien vétus & bien montez, leurs gros bonnets en teste: Et à leur queuë marchoit le *Caimacan* avec un pareil bonnet, accompagné de vingt Pages lestement vétus.

On vid passer ensuite cinq ou six cens *Bostangis* avec leurs bonnets en pain de sucre, l'habit de toile rouge, & le mousquet sur l'épaule. Le *Bostangi-bachi* venoit aprés eux vétu & monté superbement avec le bonnet de Chaoux en teste, & grand nombre de gens à ses côtez.

Deux cent *Cadis* parurent ensuite dans un bel ordre vétus modestement, avec la botte de maroquin noir, & le turban blanc fait comme un gros peloton.

Ils estoient suivis des *Scherifs* qui se disent parens de Mahomet, & qui faisoient une troupe d'environ soixante. Comme parens du Prophete ils portent le turban vert, & le portent d'une grosseur extraordinaire.

Les deux principaux Officiers du *Moufti*, (car il ne se trouve iamais en ces sortes de ceremonies) venoient aprés les Scherifs, & estoient vétus de blanc ayant une contenance fort religieuse.

Richesse d'un favori. Le *Cologlou* ou favori du Grand Seigneur paroissoit ensuite sur un beau cheval, dont le harnois estoit des plus riches. Les étriers estoient d'or, & la housse estoit relevée d'une broderie d'or & de perles. Il avoit une veste de brocard rouge, & le bonnet comme celuy des *Chaoux*. Deux hommes tenoient les rênes de son

son cheval qui n'alloit qu'à courbettes, & qui se sentoit de la bonne mine de son maistre. Il estoit de belle taille & beau de visage, ayant l'air fort doux & spirituel, & chacun le saluoit à mesure qu'il avançoit vers le Serrail. Son écuyer marchoit aprés luy, & cinquante Palefreniers menoient chacun un cheval en main, & ces chevaux estoient de plus fins & leurs harnois des plus riches. On tient que ce favori qui a un tres-grand merite, a aussi de tres-grands biens, & que son train soit en nombre de valets, soit en nombre de chevaux, surpasse celuy de plusieurs grands Princes.

Une troupe d'Eunuques noirs marchoient aprés en confusion devant les carosses de la Sultane mere, tous bien montez & magnifiquement vétus de differentes couleurs.

Six *Capigis* à cheval parurent ensuite autour du premier carosse tiré par six beaux chevaux. Chacun avoit la lance à la main, & l'on voyoit au bout une queuë de cheval teinte en rouge pâle, ce qui faisoit connoître que quelques Bachas suivoyent, comme en effet il y en avoit qui escortoyent le second carosse tiré par six chevaux blancs, dans lequel estoit la Sultane mere avec une autre Sultane. Deux Eunuques noirs se tenoient à chaque portiere qui estoit fermée d'un petit treillis, afin que les Princesses pussent voir sans estre veuës. Cela n'empéchoit pas qu'à mesure que le carosse de la Sultane passoit, on ne criast au peuple de détourner la veuë & de ne pas regarder, à quoy il faut exactement obeïr, & particulierement en Perse où il se faut alors retirer bien loin, à moins que de se mettre au hazard de recevoir aussi-tost un coup de sabre.

Carosses de la Sultane.

Douze autres carosses à quatre chevaux où estoient les esclaves des Sultanes; passerent ensuite avec deux Eunuques noirs à chaque

portiere treillissée ; après quoy suivirent plusieurs litieres, & quatre grands chariots [illegible] de [illegible] pour l'usage des Sultanes & de leur suite.

Toute cette cavalcade composée de cinq à six mille hommes fut prés de trois heures à passer & ayant traversé Constantinople, elle se rendit au Serrail dans l'ordre & l'equipage que je viens de dire.

Plusieurs François de qualité eurent la curiosité de voir cette Entrée, & il y avoit entr'autres Messieurs Ribier de Villeneuve Conseiller au Parlement de Paris, le Mairat Conseiller au Grand Conseil, Boulin Conseiller en la Cour des Aydes, l'Abbé de Champhuon de la Saussaye, tous Parisiens, & Monsieur Aubert né dans la nouvelle France & originaire de Normandie, fils du Gouverneur de la Guadaloupe.

CHAPITRE XIX.

Des Jardins du Serrail.

SOMMAIRE.

Revenus des Jardins employez à l'entretien de la table du Grand Seigneur. Concombres grand ragoût des Levantins, & comme ils les mangent. Belle pyramide semblable à la Colomne Trajane. Fontaines. Nombre des Jardiniers.

Revenus des Jardins employez à l'entretien de la table du Grand Seigneur.

C'EST une ancienne coûtume, ou plûtost une loy établie par les Princes Othomans, de vivre du revenu de leurs Jardins qui est employé à l'entretien de leur table pour leur bouche seule, & ils en ont plusieurs au voisinage de Constantinople du côté de l'Europe & du côté de l'Asie, le long du rivage de la mer. Mais je ne veux parler icy que des Jardins du Serrail, & je

je ne passeray pas les bornes que je me suis prescrites dans cette relation.

Il y a dans le Serrail de petits jardins à fleurs en divers appartemens, particulierement dans celuy du Grand-Seigneur, comme aussi sans doute dans le quartier des Sultanes, & il ne s'y trouve rien de fort extraordinaire pour m'obliger d'en parler. Le grand Jardin dont le Bostangi-bachi a l'Intendance, comme de tous les autres qui appartiennent au Grand Seigneur, environne la plus grande partie du Serrail, & est composé de quantité d'allées plantées de Cyprés. On les neglige fort, & dans la plusspart on y laisse croistre des brossailles. Quand on sçait que le Grand Seigneur doit venir se promener, un grand nombre de Bostangis nettoyent promptement les allées où il passe à l'ordinaire, & les espaces qui restent entre ces allées sont autant de jardins potagers, ou des vergers qui portent d'assez bons fruits. Il y a des fraizes & des framboises en abondance, & l'on y void de grands carreaux de melons & de concombres, mais beaucoup plus des derniers dont les Levantins font leurs délices. Le plus souvent ils les mangent sans les peler, aprés quoy ils vont boire un verre d'eau. Dans toute l'Asie c'est la nourriture ordinaire du petit peuple pendant trois ou quatre mois, toute la famille en vit, & quand un enfant demande à manger, au lieu qu'en France ou ailleurs nous luy donnerions du pain, dans le Levant on luy presente un concombre qu'il mange cru comme on le vient de cueillir. Les gens de travail & qui fatiguent beaucoup, comme les Chameliers & ceux qui ont le soin des chevaux & des mules dans les Caravanes, font une maniere de salade de leurs concombres, pareille à celle que nous donnerions à nos chevaux. Quand ils sont arrivez au giste où la Caravane doit s'ar-

Concombres grand ragoust des Levantins, & comme ils les mangent.

arrester, ils prennent un grand bassin qu'ils emplissent d'eau, où ils délayent quelque peu de lait caillé qui est déja aigre, & ils coupent quantité de concombres par grosses tranches qu'ils jettent dedans. C'est un plaisir de les voir manger. Entre dix au douze qui se rangent autour de ce bassin, il n'y a qu'une cueiller qui fait la ronde & que chacun prend à son tour jusqu'à ce qu'il soit vuide. Après cela ils boivent de l'eau, & ceux qui en ont le moyen vont prendre une tasse de caffé, ou fumer une pipe de tabac.

Mais il faut tout dire. Les concombres dans le Levant ont une bonté particuliere, & quoy qu'on les mange crus ils ne font jamais de mal. L'histoire des concombres qui causerent la cruelle mort de sept Pages de la Chambre du Grand Seigneur, n'est peut-estre pas connuë de tout le monde, ou du moins tout le monde ne sçait pas pourquoy les Pages de la Chambre ne vont plus dans les jardins. Sultan Mahomet II. du nom, se promenant dans les jardins du Serrail suivy de ses Pages, fut surpris de voir un carreau de concombres qui estoient déja beaux & extraordinairement avancez pour la saison. Comme il les aimoit fort il les recommanda au *Bostangi-Bachi*, qui les visitoit tous les jours, & attendoit avec impatience qu'il y en eût quelques-uns de meurs pour les presenter au Grand Seigneur. Quelques jours aprés allant visiter le carreau, il trouva qu'on avoit pris trois ou quatre concombres de ceux qui estoient presque en maturité, & faisant une recherche exacte de ceux qui pouvoient avoir eu cette hardiesse, il sceut qu'il n'y avoit que des Pages de la Chambre qui avoient esté ce jour-là dans les jardins. Il en fit aussi-tost son rapport au Grand Seigneur qui en fut dans une extrême colere, & qui ne pouvant faire avoüer la chose à

aucun

aucun des Pages, par une cruauté inoüye & sans exemple, fit ouvrir le ventre à sept. Le larcin se trouva dans le ventre du septiéme de ces malheureux garçons, lequel n'avoit ozé confesser sa faute, & qui croyoit que la colere du Prince n'iroit pas si loin. C'est depuis ce temps là & en memoire d'une action si étrange, que les Pages de la Chambre ne vont plus dans les jardins du Serrail; ce qu'un Prince a ordonné comme je l'ay remarqué ailleurs, n'estant jamais revoqué par ses successeurs qui portent ce respect aux Edits de leurs ancêtres.

Au milieu de la grande allée qui va du Serrail à la porte de la mer qui regarde Scudaret, on void une pyramide élevée sur un pied-d'estal en quarré & que quatre hommes auroient de la peine à embrasser. Autour du pied-d'estal on a laissé croistre quelques broussailles, & apparemment c'est à dessein afin que l'on n'en puisse approcher. Du haut en bas de la pyramide tout est remply de figures dont l'on a rompu les testes, & l'on peut juger par quelques restes qu'il y en avoit une belle en haut pour le couronnement de l'ouvrage. Cette pyramide est semblable à la Colomne de Trajan qui est à Rome, & à les voir l'une & l'autre on croiroit qu'elles sont d'un mesme maistre. *Belle pyramide semblable à la Colomne Trajane.*

Toutes les Fontaines des jardins ont leurs bassins de marbre de differentes couleurs. Proche de chacune il y a un petit échaffaut environné de balustres, que l'on couvre de riches tapis & de carreaux de brocard quand le Sultan y vient promener; & ce n'est qu'alors qu'on fait joüer les eaux dont il donne souvent le plaisir aux Princesses qui luy tiennent compagnie. Deux mille *Bostangis* sont destinez à la culture de ces jardins, & nonobstant cette quantité de gens, ils n'approchent point de la propreté ny de l'embellissement des nostres. *Fontaines.*

CHA-

CHAPITRE XX.

Des Princes qui suivent la Religion Mahometane en Europe, en Asie, & en Afrique.

SOMMAIRE.

Loix generales pour toutes les Sectes de Mahometans. Remarque curieuse du fils de l'Empereur de Java. Roys qui suivent la doctrine de Hali. Present Royal du Grand Mogol à la Meque. Diverses routes que prennent les Mahometans pour se rendre au tombeau de leur Prophete. Desert facheux à passer pour aller au sepulcre de Hali. Canal d'eau miraculeux de dix huit journées de chemin. Holocauste d'un mouton.

Loix generales pour toutes les Sectes de Mahometans.

J'AY eu si souvent occasion dans la relation que je viens de faire du Serrail de parler de la Religion de Mahomet, que je veux bien avant que de finir ce travail, faire voir jusques où elle s'étend dans les trois parties de nostre grand Continent; le Mahometisme n'ayant jamais mis le pied dans celuy qui a esté découvert depuis deux siecles. Je ne touche point à la doctrine dont l'on m'a asluré que bien des gens ont écrit, & ce n'est proprement qu'une carte Geographique que j'offre au Lecteur de tous les païs de l'Europe, de l'Asie, & de l'Afrique, occupez par les Sectateurs de Mahomet. Quoy que les opinions de leurs Docteurs soient differentes touchant l'explication de la Loy, & qu'il y ait principalement deux grandes Sectes, celle de Mahomet qui est la tige, & celle de Haly l'un de ses principaux Successeurs; ces deux sectes generales & les particulieres qui en derivent, sont toutes d'accord dans les points fondamen-

mentaux que chaque Mahometan est obligé en conscience de pratiquer. J'en ay parlé en faisant mention de la priere que les Turcs sont tenus de faire cinq fois le jour, & le pelerinage de la Méque est un de ces principaux articles. J'en ay aussi dit quelque chose au chapitre qui traite du present que le Grand Seigneur y envoye tous les ans, & j'acheveray en celuy-cy de bien expliquer cette matiere.

Nous n'avons dans l'Europe de Princes Mahometans que l'Empereur des Turcs, & le Kam de la petite Tartarie: mais dans l'Asie il y en a plusieurs qui sont puissans & qui occupent de grands païs. Le Grand Seigneur y étend sa domination au de-là des sources & des embouchures du Tygre, & vers le Nord jusques aux terres des Mengreliens. Pour aller de suite du Couchant au Levant, aprés le Grand Seigneur il faut conter les Princes des trois Arabies, avec plusieurs desquels j'ay souvent parlé en deux de mes voyages où j'ay esté obligé de traverser les deserts. Le Roy de Perse, le Grand Mogol, le Roy de Nisapour, le Roy de Golconda, les Roys de la côte de Malabar dont le plus considerable est celuy de Comorin; le Grand Cam de Tartarie, & les Roys des Montagnes au Nord de la mesme Tartarie qui sont entrez dans la Chine; tous ces Roys, dis-je, suivent la Religion de Mahomet.

Dans les Isles d'Orient, le Roy des Maldives, le Roy d'Achém ou de Sumatra, l'Empereur de Java, le Roy de Bantam dans la mesme Isle, & le Roy de Macasser, sont tous Mahometans.

Remarque curieuse du fils de l'Empereur de Java.

Puisque j'ay parlé de l'Empereur de Java, je diray en passant que je remarquay estant dans cette Isle que le fils aîné de l'Empereur qui regnoit en l'année 1648. avoit six doits tant aux mains qu'aux pieds, & tous d'égale longueur.

Rois qui suivent la doctrine de Hali.

Les Roys de Perse, de Visapour & de Golconda suivent la secte de Hali ; & les Rois des Montagnes de Tartarie avec quelques autres ont aussi des sectes particulieres. D'ailleurs il faut remarquer que hors le Grand Seigneur, le Roy de Perse, les Princes Arabes, & le Kam de la granda Tartarie, tous les autres Roys que j'ay nommez n'ont que des Idolatres pour leurs sujets, & que tout le menu peuple est plongé dans les tenebres du Paganisme. Mais pour les Grands Seigneurs avec toute la Soldatesque ils suivent la Loy de Mahomet.

Dans l'Afrique il y a un Roy Mahometan, qui commande le long de la côte d'Abex qui regarde l'Arabie heureuse jusqu'au Cap de Guardafu, & sa domination s'étend sur la Mer rouge & sur l'Ocean. Les Gouverneurs que le Grand Seigneur tient en Egypte, & dans les Isles de la Mer rouge, & ceux qu'il établit le long de la côte de Barbarie, à Tripoli, à Tunis, & à Alger, qui prennent le titre de Roys, sont aussi Mahometans ; & enfin le Roy de Fez & de Maroc suit la mesme Loy.

Present Royal du Grand Mogol à la Meque.

Tous ces Rois & Princes s'accordent principalement en ce point, qu'ils se croyent obligez d'envoyer tous les ans un present à la Meque, qui consiste d'ordinaire en de riches tapis pour mettre sur le sepulchre de Mahomet. Quelquefois ces presens se font par un vœu particulier ; & dans un voyage que je fis à Agra, le Grand Mogol pour remercier le Prophete du recouvrement de sa santé, envoya à la Méque un Alcoran estimé quatre cent mille écus, qui avoit au milieu de la couverture un diamant de cent trois carats, le reste estant garny de diverses pierreries de côté & d'autre. L'occasion de ce present fut la peur que luy donna un Bramere qui luy dit qu'il mourroit avant qu'une année se passat, ce-

qui

qui toutefois n'arriva pas. Mais le Roy à cette funeste prediction estant entré en colere, & à la demande assez rude qu'il fit au Bramerè s'il sçavoit aussi le temps de sa mort, luy ayant esté répondu que ce seroit dans trois jours, ce qui arriva en effet le troisiéme jour, il y eut assez dequoy l'étonner, & luy faire craindre pour soy-mesme un pareil évenement. C'est ce qui le porta à envoyer un present de si grande valeur au tombeau de Mahomet, pour reconnoistre la grace qu'il luy avoit faite de rendre fausse la prediction du Bramerè, le Roy n'ayant pas mesme esté malade.

Diverses routes que prennent les Mahometans pour se rendre au tombeau de leur Prophete.

Lors-que j'ay parlé du pelerinage de la Méque au sujet de la tente & du tapis que le Grand Seigneur y envoye tous les ans, je n'ay point fait mention des diverses routes que prennent les Caravanes, selon les divers endroits du monde d'où partent tous les ans de grosses troupes de Mahometans.

Premierement les Ambassadeurs que les Rois des Isles que j'ay nommez, & les Roys des Indes au deça du Gange envoyent au Chek de la Méque avec leurs presens, se rendent par mer à Mocha ville maritime de l'Arabie heureuse, & de la à la Méque sur des chameaux.

Les Persans qui habitent le long de la mer viennent tomber à Ormus ou au Bander, & ayant passé le Golfe qui en cét endroit-là n'a que douze ou treize lieuës de large, traversent l'Arabie pour se rendre à la ville du Prophete. Mais ceux de la haute Perse vers la mer Caspienne, & tous les Tartares viennent à Tauris, & de Tauris à Alep, d'où partent les grandes Caravanes qui traversent les deserts, & rendent les pelerins à la Méque. Quelques uns prennent le chemin de Babylone, mais rarement, parce que le Bacha exige d'eux un tribut, & particuliérement des

des Persans qu'ils estiment heretiques ; & c'est ce qui oblige le Roy de Perse de deffendre à ses sujets de prendre cette route, se piquant d'honneur contre le Turc.

Deserts fâcheux à passer pour aller au sepulchre de Hali.

Quelques Persans les plus devots & plus zelez pour leur secte prennent la route de Babylone, parce qu'elle les mene en mesme temps au sepulchre de leur Prophete Hali qui n'en est éloigné que de huit journées. C'est le lieu le plus miserable de tous les lieux de la terre, & qui n'a que de tres-méchantes eaux de certains puits, & d'un canal que Cha-Abas fit conduire de l'Euphrate, mais qu'on a laissé entierement ruiner. Pour y boire de bonne eau il faut l'apporter de cinq ou six journées loin de-là ; & ce faux Prophete donne cette peine à ses devots, que de les faire venir de si loin pour mourir de soif & estre si mal logez. La derniere fois que je *passay les* deserts j'arrivay à ce détestable lieu, *parce que* nous rencontrames un Courrier qui estoit party de Babylone avec deux Arabes qui l'accompagnoient, qui nous avertit que les Troupes du Grand Seigneur qui venoient de prendre Babylone commençoient à défiler ; & qu'asseurément elles se saisiroient de tous nos chameaux pour leur bagage. C'est ce qui nous obligea de tirer plus vers le Sud, & de nous enfoncer dans le desert, que nous demeurames soixante *cinq* jours à traverser pour éviter *la rencontre de ces Troupes.*

Canal d'eau miraculeux de dix-huit journées de chemin

Pour ce qui est des Princes d'Arabie ils n'ont pas beaucoup de chemin à faire, parce qu'ils sont les plus voisins du tombeau de Mahomet.

Les Mahometans de l'Europe se rendent à Alep pour joindre la Caravane, & ceux de l'Afrique passent au Grand Caire, & se rencontrent dans les deserts avec la mesme Caravane d'Alep à dix-huit journées de Medine, où il se trouve

une

une eau qui va par un canal jusqu'à cette ville pendant les dix-huit journées de chemin. Ils croyent par tradition que cette eau fut trouvée par leur Prophete Mahomet comme il traversoit le desert avec son armée qui mouroit de soif, & qu'en voulant boire le premier il sortit une voix de l'eau qui luy cria : *prophete tu la trouveras amere* ; Qu'il répondit à la voix ; *Buvons en tous, car je sçay qu'elle est douce, & plût à Dieu que nous en trouvassions toûjours de mesme !* Qu'alors pour la seconde fois la voix repliquant ; *Prophete*, luy dit-elle, *commande, je te suivray*, & qu'aussi-tost qu'il eut parlé, l'eau fit un canal sous terre, & le suivit jusqu'à Medine. De Damas, de Jerusalem, & du Caire on conte quarante journées de chemin jusqu'à Medine, & c'est à la vingt-deuxiéme journée qu'on trouve cette eau. C'est en partie pour voir cette eau miraculeuse que le Prophete a adoucie, & qu'il a fait couler durant dix-huit journées de chemin, qu'il va en ces lieux-là un si grand concours de peuples de tous les endroits du monde ; n'y a point de Mahometan quelque éloigné qu'il puisse estre, & pour peu de santé & de bien qu'il ayt, qui ne doive aller une fois en sa vie à la Méque en personne, on y envoyer quelqu'un pour luy.

Holocauste d'un mouton.

Aprés que les pelerins ont demeuré quelques jours à Medine, ils se rendent à *Gebel-Araffa*, c'est à dire, où les Turcs croyent qu'Adam trouva Eve sa femme cinq cens ans aprés que Dieu l'eut crée. C'est une ville dans les montagnes à deux journées de Medine, & à une d'*Emena* autre ville qui est à moitié chemin. Dés que les pelerins y sont arrivez, tous ceux qui ont le moyen achetent un mouton pour faire un holocauste, & le partager aprés aux pauvres, n'en pouvant garder plus de deux livres pour eux.

S'ils manquoient à cela & qu'on vint à le ſçavoir, ils ne pourroient de toute leur vie ſe faire razer la teſte ny couper les ongles. De *Gebel-Araffa* ils retournent à Medine, où l'on tient compte du temps que la Caravane y eſt arrivée, parce que tous les pelerins, qui viennent par terre, ſont comme j'ay dit ailleurs, nourris pendant dix-ſept jours, mais ceux qui viennent par mer ſont nourris tout autant de temps qu'ils y demeurent, quand meſme ils y demeureroient toute leur vie.

FIN.

TABLE.

Des Chapitres contenus en cette Relation.

Des charges & dignitez tant du Serrail que de l'Empire Othoman, & des differentes especes d'or & d'argent qui ont cours dans la Turquie.

CHAPITRE I. *De l'étenduë & des dehors du Serrail.* Page 414

CHAP. II. *De la premiere Cour du Serrail, & particuliérement de l'Infirmerie.* p. 419

CHAP. III. *De la seconde Cour, où sont les petites Ecuries, les Cuisines & le Divan.* p. 426

CHAP. IV. *De la Sale du Divan, & de l'exacte justice qu'y fait rendre le Grand Seigneur.* p. 433

CHAP. V. *Du Serrail interieur en general, & en particulier du quartier des Eunuques & des Ichoglans.* p. 445

CHAP. VI. *De la Sale où le Grand Seigneur donne audience aux Ambassadeurs, & de quelle maniere ils y sont receus.* p. 456

CHAP. VII. *Des Bains du Serrail.* p. 456

CHAP. VIII. *Du Tresor Du Grand Seigneur.* p. 464

CHAP. IX. *Du Tresor secret.* p. 477

CHAP. X. *Des moyens dont le Grand Seigneur se sert pour accroistre son Tresor de plus que les revenus ordinaires de l'Empire.* p. 482

CHAP. XI. *Adresse du Grand Seigneur pour faire des liberalitez sans toucher à ses finances.* p. 488

CHAP. XII. *Du present que le Grand Seigneur envoye tous les ans à la Méque.* p. 497

CHAP. XIII. *De l'Echansonerie, & de divers autres appartemens.* p. 502

CHAP. XIV. *Du quartier du Dogangi-bachi ou grand Fauconier, & de quelques autres Officiers.* p. 510

CHAP. XV. *De l'appartement du Grand Seigneur.* p. 514

CHAP. XVI. *Des occupations ordinaires du Grand Seigneur, des inclinations particulieres de Mahomet IV. & de l'état present de la Maison Othomane.* p. 529

CHAP. XVII. *Du quartier des Femmes.* p. 541

CHAP. XVIII. *De l'entrée à Constantinople de la Sultane mere du Grand Seigneur, appellée par honneur* la Validé, *le 2. Juillet* 1668. p. 550

CHAP. XIX. *Des Jardins du Serrail.* p. 554

CHAP.

CHAP. XX. *Des Princes qui suivent la Religion Mahometane en Europe, en Asie, & en Afrique.* p. 558

Fin de la Table.

00105947

Digitized with financial assistance from
Dr. Gersan Da Cunha
on 19 February, 2019